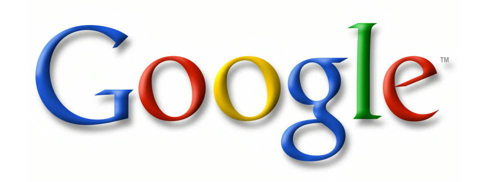



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08157702 9

BXM

NÉGOCIATIONS, . . .
Relatives

Vol. 3

~~11 19 8~~

DB

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS

PAR ORDRE DU ROI

ET PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PREMIÈRE SÉRIE

HISTOIRE POLITIQUE

NÉGOCIATIONS

RELATIVES

A LA SUCCESSION D'ESPAGNE

SOUS LOUIS XIV

OU

CORRESPONDANCES, MÉMOIRES, ET ACTES DIPLOMATIQUES

CONCERNANT LES PRÉTENTIONS ET L'AVÉNEMENT

DE LA MAISON DE BOURBON AU TRONE D'ESPAGNE

ACCOMPAGNÉS D'UN TEXTE HISTORIQUE ET PRÉCÉDÉS D'UNE INTRODUCTION

PAR M. MIGNET

MEMBRE DE L'INSTITUT, CONSEILLER D'ÉTAT

GARDE DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TOME III



PARIS

IMPRIMERIE ROYALE

M. DCCC XLII

NÉGOCIATIONS

RELATIVES

A LA SUCCESSION D'ESPAGNE

SOUS LOUIS XIV.

NÉGOCIATIONS

RELATIVES

A LA SUCCESSION D'ESPAGNE

SOUS LOUIS XIV.

QUATRIÈME PARTIE.

SECTION PREMIÈRE.

Projets de Louis XIV contre les Hollandais après le traité d'Aix-la-Chapelle. — Négociation d'une alliance avec le roi d'Angleterre pour préparer l'abaissement de leur république. — Longs préliminaires et divers aspects de cette négociation. — Intention de Charles II de se déclarer catholique. — Négociation sérieuse de l'alliance sur la double base de la profession de catholicisme par ce prince, et de l'invasion de la Hollande par les deux rois. — Voyage de madame Henriette d'Orléans à Douvres. — Traité de Douvres, du 1er juin 1670, conclu avec les conseillers catholiques du roi d'Angleterre à l'insu de ses conseillers protestants. — Négociation nouvelle avec ces derniers dans laquelle il n'est traité que de la guerre de Hollande. — Marche, incidents et issue de cette négociation. — Traité de Londres du 31 décembre 1670.

La paix d'Aix-la-Chapelle avait arrêté Louis XIV dans la poursuite des droits de dévolution et dans la conquête des Pays-Bas espagnols. Cette paix était due à la double in-

fluence du traité secret conclu avec l'empereur pour le partage éventuel de la monarchie espagnole, et de la médiation menaçante de la triple alliance. Elle était moitié volontaire et moitié forcée.

La triple alliance de la Hollande, de l'Angleterre, de la Suède, n'était pas encore offensive. Mais, symptôme des alarmes inspirées aux Hollandais par l'agrandissement de la France et l'ambition de son jeune roi, elle contenait le germe de toutes les coalitions qui se formèrent depuis contre Louis XIV. Elle annonçait une révolution dans les alliances et dès lors dans les intérêts. Tant que la monarchie espagnole avait été assez puissante pour inquiéter en même temps la France et la république des Provinces-Unies, ces deux états avaient été des alliés naturels. Mais après la paix des Pyrénées, l'Espagne étant tombée dans un état complet d'impuissance, les Hollandais s'aperçurent promptement que le danger s'était déplacé pour eux, et qu'au lieu d'avoir désormais à craindre l'hostilité de leurs anciens maîtres ils n'avaient plus à redouter que les empiétements de leur ambitieux allié. Aussi, loin de désirer, comme ils l'avaient fait autrefois, de diviser les Pays-Bas espagnols entre eux et la France, ils avaient prudemment renoncé à un aussi dangereux partage. Ils se sentaient déjà trop voisins de la France qui, ayant atteint ses limites naturelles à l'est et au sud par les traités de Westphalie et des Pyrénées, devait tourner ses vues et ses armes du côté du nord, pour y reculer sa frontière trop rapprochée de sa capitale et très-imparfaite dans cette direction. Lorsque Louis XIV entreprit de s'agrandir en s'emparant des Pays-Bas espagnols et en se rapprochant davantage encore du territoire des Hollandais, ceux-ci, effrayés et cependant hors d'état de le contenir tout seuls, recherchèrent l'appui de l'Angleterre, qui était leur rivale maritime, et de la Suède, qu'une étroite amitié

unissait à la France depuis la guerre de trente ans. Ils se concertèrent avec ces deux puissances pour arrêter Louis XIV s'il ne s'arrêtait pas lui-même.

Louis XIV s'arrêta, mais ce ne fut pas sans être indigné de l'ingratitude des Hollandais, et sans concevoir contre eux de profonds ressentiments. La fierté de sa politique ne pouvait pas tolérer qu'une république née et grandie à l'ombre de sa maison osât se détacher de lui et le menaçât d'unir l'Europe contre ses desseins. Les Hollandais firent plus que de s'opposer à son agrandissement, ils blessèrent son orgueil. Fiers d'une paix qu'ils s'attribuaient l'honneur d'avoir imposée, enivrés du succès de leur intervention menaçante, ils eurent l'imprudence, après la signature du traité, de laisser frapper des médailles qui devaient humilier Louis XIV. Dans l'une, on leur attribuait le mérite d'avoir défendu les rois, rétabli la liberté des mers, pacifié l'Europe; dans l'autre, on représentait M. Van Beuninghen sous la figure de Josué arrêtant la marche du soleil, dont Louis XIV avait pris l'image pour emblème avec la devise *Nullius impar.*

Il résolut dès lors de se venger et de les affaiblir : à peine avait-il signé la paix d'Aix-la-Chapelle, qu'il songea à entreprendre contre la république des Provinces-Unies une guerre qui devait être à ses yeux une guerre de politique autant qu'une guerre de ressentiment. N'ayant plus à craindre l'Espagne, ayant affaibli l'Autriche et divisé l'Allemagne, voyant l'Angleterre désunie et les sentiments hostiles de la nation paralysés par les dispositions favorables des princes qui régnaient sur elle, Louis XIV ne pouvait rencontrer d'obstacles sérieux à sa politique sur le continent que dans la clairvoyance, l'habileté, les subsides et la puissance des Hollandais.

Mais, avant d'envahir la république des Provinces-Unies, il

était nécessaire de détacher d'elle ses alliés et de l'empêcher d'en acquérir d'autres. L'Angleterre et la Suède s'étaient unies à la Hollande par le traité de la triple alliance, auquel pouvaient adhérer le chef de la maison d'Autriche et les divers états de l'empire. Il fallait donc, avant tout, empêcher l'Angleterre et la Suède de la défendre, et même, s'il était possible, les tourner l'une et l'autre contre elle; il fallait ensuite prévenir l'intervention des puissances auxquelles la Hollande aurait pu faire partager ses craintes, et détourner l'empire et l'empereur d'entrer dans la triple alliance. C'est ce que fit Louis XIV, avec une habileté active, profonde, persévérante. Pendant quatre années il négocia avec toute l'Europe pour enlever à la Hollande des alliés et lui créer des ennemis, et, lorsqu'il l'eut isolée de tout appui, il l'envahit.

Quoique ces négociations et la guerre qui les suivit ne soient pas directement liées aux négociations et aux guerres relatives à la succession d'Espagne, cependant elles s'y rattachent, par leur origine et par leurs conséquences, d'une manière trop étroite pour qu'il soit possible de les en séparer. La guerre de 1672 eut son origine dans les accroissements de territoire que Louis XIV acquit en vertu du droit de dévolution; elle eut pour conséquences le renversement de M. de Witt et de l'ancienne politique des États-Généraux, et le rétablissement du stathoudérat dans la maison d'Orange. Elle fit perdre, de plus, aux Espagnols la Franche-Comté et plusieurs villes importantes de la Flandre et du Hainaut[1]. Un si grand événement, qui plaça à la tête des affaires, d'abord en Hollande, et plus tard en Angleterre, le principal et le plus formidable antagoniste des

[1] Comme Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ypres, Warwick, Warneton, Poperingue, Bailleul, Cassel, Bavay, Maubeuge et leurs dépendances.

prétentions de Louis XIV à la succession de la monarchie espagnole, l'opiniâtre négociateur de toutes les coalitions postérieurement formées contre lui, réclamait, dans cette histoire, une place digne de son importance.

La plus décisive des négociations entreprises par Louis XIV pour préparer la ruine des Provinces-Unies s'ouvrit en Angleterre : il s'agissait de faire abandonner à ce pays l'alliance de la Hollande, et même de l'engager dans une alliance avec la France contre la Hollande. Un résultat aussi contraire aux engagements récemment pris paraissait difficile à espérer. Cependant, comme l'Angleterre était alors sans système politique fixe et qu'elle était livrée à toutes les inconstances d'une cour nécessiteuse et corrompue, Louis XIV se flatta de réussir.

Charles II éprouvait un grand éloignement pour les Hollandais; il ne se souvenait pas sans un sentiment de haine qu'ils lui avaient refusé l'hospitalité sur leur territoire lors de son exil. L'état d'abaissement dans lequel le parti de Witt tenait son neveu, le prince d'Orange, ne le disposait pas plus favorablement pour eux; il détestait la forme républicaine de leur gouvernement, qui s'était un moment établie en Angleterre et à laquelle il imputait les malheurs de sa famille et les siens; il avait en aversion leur protestantisme démocratique. Leurs mœurs simples et un peu grossières, si différentes de l'élégance et de la mollesse des siennes, lui déplaisaient. Il enviait leur puissance maritime, il était blessé de l'orgueil de leur langage, et il regrettait surtout d'avoir été vaincu par eux, loin de les avoir humiliés, dans la dernière guerre. Aussi désirait-il vivement prendre sa revanche du revers de Chatham.

Tandis que les animosités de Charles II et ses opinions le

rendaient hostile à la Hollande, il était porté vers la France par ses inclinations et par ses besoins. La parcimonie de ses parlements, leur esprit d'indépendance et la rigidité de leur protestantisme lui faisaient souhaiter l'alliance du roi le plus riche et le mieux obéi de l'Europe, qui lui offrait de l'argent et son appui. Il était d'autant plus porté à accepter l'un et l'autre qu'il aspirait à établir plus fortement son autorité et à restaurer la religion catholique dans son royaume. Mais Charles II comprenait que ce double projet, qui avait l'approbation passionnée de son frère, le duc d'York, ne pouvait être accompli qu'avec une lenteur circonspecte. L'assistance de Louis XIV lui était pour cela nécessaire, et cette assistance était au prix de la guerre contre la Hollande. Cette guerre n'inspirait aucune répugnance à Charles II, mais elle devait rencontrer des obstacles auprès de son parlement et même de ses ministres. Le parlement penchait pour les Hollandais et se défiait de Louis XIV, par les raisons qui éloignaient Charles II des premiers et l'entraînaient vers le second. Il voyait dans le roi de France le représentant du catholicisme, de la monarchie absolue, et il craignait son ambition.

Quant au ministère anglais, qui était composé du duc de Buckingham, du comte d'Arlington, du comte Lauderdale, d'Ashley Cooper, du chevalier Clifford, du garde des sceaux Bridgman, etc. il était divisé. Le duc de Buckingham et le comte d'Arlington s'y partageaient l'influence, après avoir renversé le grand chancelier Clarendon, qui avait conduit avec beaucoup d'autorité les affaires de l'Angleterre depuis la restauration des Stuarts. Le duc de Buckingham avait un grand nom, une immense fortune. Compagnon des plaisirs du roi, spirituel, frivole, dissolu comme son maître, mais moins sensé que lui, il était plutôt le chef du parti de la cour que le chef

du cabinet. Prononcé pour l'alliance de la France, il entretenait des relations avec la cour de Louis XIV, et il était en correspondance avec madame Henriette d'Orléans, sœur de Charles II, pour laquelle il ressentait ou affectait un dévouement passionné.

Il était jaloux du comte d'Arlington, qui se montrait plus appliqué et plus propre aux affaires que lui. Aussi circonspect et aussi astucieux que le duc de Buckingham était hardi et léger, le comte d'Arlington possédait toute la confiance de Charles II, et dirigeait la politique extérieure du cabinet. Comme il avait longtemps résidé en Espagne et qu'il avait épousé une Hollandaise, il inclinait naturellement vers les intérêts de ces deux pays, que menaçait Louis XIV, et qu'il importait d'ailleurs à l'Angleterre de défendre pour maintenir, conformément à son vieux système, l'équilibre sur le continent.

Dans cette situation, Charles II, poussé par son frère et par le duc de Buckingham vers l'alliance française, retenu par le comte d'Arlington dans l'alliance hollandaise, impatient de se soustraire à la dépendance des parlements et craignant de le tenter, fit à l'ambassadeur de Louis XIV des ouvertures qui peignaient à la fois son désir et ses hésitations. Quelques jours après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, il témoigna au marquis de Ruvigny « qu'il souhaitait fort faire une bonne liaison avec le roi son maître [1]. » N'osant pas aller lui-même jusqu'à des propositions formelles, il pria M. de Ruvigny de lui « faire quelques avances. » Celui-ci lui répondit « qu'ayant vu des propositions imprimées huit jours après les avoir faites, on ne pouvait plus rien attendre de lui que des réponses. » Il

[1] Dépêche du marquis de Ruvigny, du 23 avril 1668, écrite huit jours après le traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 15 avril. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXI.)

prévint en même temps sa cour des dispositions que lui avait montrées le roi d'Angleterre, et il reçut de M. de Lionne la lettre suivante :

Extrait d'une lettre de M. de Lionne au marquis de Ruvigny. Saint-Germain, 5 mai 1668.

Le roi s'est expliqué que vous avez très-judicieusement répondu quand le roi de la Grande-Bretagne vous a témoigné le désir qu'il a de faire une étroite liaison avec lui, et qu'il vous a insinué d'en faire quelques avances. Sa majesté en a déjà tant fait, et on y a si mal répondu quand il a été question d'entrer en matière, qu'il est de la prudence et de la dignité de sa majesté de ne se pas commettre davantage, d'autant plus qu'on voit assez que le dessein de milord Arlington est de lier son maître encore plus étroitement, s'il se peut, avec les États-Généraux qu'il ne l'est aujourd'hui. Il suffit donc là-dessus que vous assuriez le roi de la Grande-Bretagne que sa majesté a toute la disposition de s'unir avec lui que lui-même peut désirer[1].

M. de Ruvigny garda la position d'attente qu'il avait prise, et dans laquelle sa cour lui recommandait de rester. Charles II, voyant qu'on ne lui proposait rien, renouvela ses instances et ses déclarations, dont M. de Ruvigny rendit compte dans les termes suivants :

Extrait d'une dépêche du marquis de Ruvigny à Louis XIV. Londres, 21 mai 1668.

Le roi d'Angleterre et M. le duc d'York continuent à me témoigner qu'ils seraient bien aises de faire une liaison très-étroite avec votre majesté. Le premier m'entretint hier assez longtemps sur ce sujet, et, après m'avoir parlé de votre majesté avec admiration, il me dit qu'il voudrait bien faire un traité avec elle, de gentilhomme à gentilhomme, et qu'il préférerait votre parole à tous les parchemins du monde. Je lui répondis qu'il ne pouvait pas douter de l'estime et de l'affection que votre majesté avait pour lui et pour ses

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXI.

intérêts, après tant de témoignages qu'il en avait reçus depuis que j'étais près de sa personne; que, de son côté, on y avait si peu répondu, que je savais bien que cette conduite vous avait donné quelque défiance, mais que je ne doutais pas que, s'il voulait me déclarer ses sentiments pour vous en informer, votre majesté n'y fût très-sensible. Il y a apparence que ceci ira plus avant : c'est pourquoi je supplie très-humblement votre majesté de m'envoyer ses instructions là-dessus, et de me faire savoir si elle trouvera bon que j'aille la trouver lorsque je le jugerai à propos pour son service, sans attendre une autre permission pour faire ce voyage, car peut-être que l'on pourra me faire ici une grande confidence[1].

M. de Lionne lui répondit :

Extrait d'une lettre de M. de Lionne au marquis de Ruvigny. Paris, 30 mai 1668.

Le roi a vu avec un singulier plaisir ce que vous lui avez mandé du désir que le roi de la Grande-Bretagne vous a témoigné de faire une étroite liaison avec sa majesté, mais particulièrement de ce qu'il vous a dit qu'il voudrait faire avec elle un traité de gentilhomme à gentilhomme, et qu'il préférait sa parole à tous les parchemins du monde. En cela il ne lui a rendu que justice, mais il ne laisse pas d'être fort obligeant, et vous pouvez assurer le roi que sadite majesté n'a pas moins d'envie de s'unir étroitement avec lui, et fera avec plaisir la moitié du chemin pour y parvenir. Je vous confierai pourtant la peine où je suis, souhaitant cette union, de ne voir pas bien comment tout ce qui se passe à Londres peut s'accorder avec le désir qu'on vous a fait paraître; néanmoins, comme sa majesté est persuadée que ce qu'on vous en a dit a été sincère, elle trouve bon que, si l'affaire va plus avant, et qu'on vous dise là-dessus des choses assez importantes et où vous voyiez apparence de bon succès, vous puissiez venir la trouver pour lui en rendre compte vous-même, sans attendre pour cela d'autre permission de faire ce

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXI.

voyage que celle qu'elle a agréé que je vous en donnasse de sa part par cette lettre[1].

Mais cette première ouverture n'eut d'abord aucune suite. Le comte d'Arlington contint les désirs de son maître, chercha à gagner du temps, et dit « qu'avant de conclure une alliance, il fallait achever le traité de commerce entamé depuis longtemps; qu'autrement ce serait commencer un bâtiment par la couverture[2]. » Aussi M. de Ruvigny écrivit :

Extrait d'une dépêche du marquis de Ruvigny à M. de Lionne. Londres, 11 juin 1668.

Il est certain que le roi d'Angleterre a toute l'envie du monde de faire avec sa majesté la plus étroite liaison qu'il se peut faire entre deux rois, mais je crains qu'il n'en soit détourné par milord Arlington, lequel, connaissant la passion de son maître, l'en divertit autant qu'il peut par la raison du point d'honneur, qui consiste, à ce qu'il dit, à ne point parler le premier, et aussi par celle du commerce, disant qu'il faut commencer par ce traité avant que de travailler à celui d'une bonne alliance. Vous voyez bien, monsieur, que, si les avis de ce ministre sont suivis, on est revenu au point où l'on était peu de temps après que je suis venu en Angleterre. Je tâcherai, malgré les difficultés qui se rencontrent, d'avoir de quoi poser un bon fondement sur lequel on puisse bâtir une union avec cet état, dont le fond est beaucoup meilleur que la conduite[3].

M. de Lionne recommanda à M. de Ruvigny de se tenir toujours sur la même réserve, et d'attendre les propositions de l'Angleterre.

Extrait d'une lettre de M. de Lionne au marquis de Ruvigny. Saint-Germain, 13 juin 1668.

Le roi, lui écrivait-il, sera toujours très-disposé de sa part à achever le traité de commerce qui est commencé depuis longtemps,

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXI.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

quoique l'on ne convienne pas ici de ce que milord Arlington vous a dit, qu'à en user autrement ce serait commencer un bâtiment par la couverture; car, si on avait une fois pu lier nos maîtres d'une union bien étroite, ce traité de commerce suivrait comme naturellement de soi-même, sans qu'il s'y pût rencontrer aucun obstacle; au lieu que, commençant par ce que ledit milord appelle le fondement de l'édifice, il est bien à craindre qu'après cela fait on ne s'arrête là et que le bâtiment ne soit jamais couvert. Néanmoins, comme j'ai déjà dit, sa majesté ne reculera jamais à achever ledit traité de commerce, présupposé que, dans les liaisons qui se traitent aujourd'hui à Londres, il ne s'y passe rien de préjudiciable et de contraire à ses intérêts.

Sa majesté persiste, pour les raisons qui vous ont souvent été mandées, à ne vouloir pas que vous proposiez rien sur une plus étroite liaison. Les mêmes inconvénients où elle a déjà été exposée étant encore trop à craindre, ayant nécessairement à tomber entre les mains des mêmes personnes qui en ont autrefois si mal usé, et vous voyez bien, ou que, le secret des ouvertures qu'elle ferait lui étant gardé, comme le roi de la Grande-Bretagne vous offre de le garder entre lui et vous, elles demeureraient sans aucun effet, et par conséquent qu'il serait fort inutile de les faire; ou que, si on voulait passer aux effets, on courrait le même risque que ce secret ne devînt celui de la comédie, et même qu'il ne passât bientôt la mer pour aller chez ceux qui le devraient le moins savoir. Mais s'il est vrai que ledit roi souhaite véritablement cette étroite union, il faut aussi qu'il souhaite les moyens d'y parvenir, dont le premier est de s'expliquer avant de son intention et de ce qu'il peut et veut faire, à quoi il sera correspondu de la part du roi, autant qu'il le peut désirer, sans qu'il coure aucun risque imaginable que personne au monde puisse rien pénétrer de tout ce qu'il vous aura confié[1].

M. de Ruvigny demeura encore près d'un mois en Angle-

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXI.

terre sans que la négociation s'engageât d'une manière sérieuse. Dès qu'il fut de retour en France, où le rappelaient ses affaires particulières, il remit à Louis XIV un mémoire qui donne une idée exacte des tergiversations du roi Charles II, de la dépendance où il se trouvait de son parlement, des dispositions favorables du duc d'York et du duc de Buckingham, et des dispositions hostiles du comte d'Arlington. Charles II s'était borné à proposer, comme base de négociations futures, que les deux rois s'engageassent à ne rien faire sans la participation l'un de l'autre. Voici le mémoire de M. de Ruvigny :

Mémoire remis à Louis XIV par le marquis de Ruvigny.
Saint-Germain, 8 juillet 1668.

Dans tous les entretiens que j'ai eus avec le roi d'Angleterre, je ne l'ai jamais vu persister dans les mêmes sentiments; il m'a toujours témoigné qu'il avait une forte passion de se lier étroitement avec le roi, connaissant qu'il n'y avait rien qui lui fût plus avantageux ni plus nécessaire pour le bien de ses affaires; mais il a souvent changé de pensées pour les manières. Quelque temps devant que la paix se fît, il m'a dit par plusieurs fois qu'il avait un grand désir de faire une forte union avec la France, mais qu'il fallait l'aider, parce qu'il y avait beaucoup de gens près de lui qui n'étaient pas de cet avis; que, pour lui, il n'avait jamais été sans cette inclination, que je le savais mieux que personne, et que je n'en pouvais pas douter, après les choses qu'il m'avait dites lorsque je pris congé de lui au dernier voyage que j'ai fait en Angleterre: et sur ce que je lui répondis que le roi n'avait pas moins d'envie que lui pour faire cette union, il me dit qu'il était nécessaire que le roi fît des avances, que c'était à lui à parler le premier, et que sans cela il ne pourrait jamais persuader les personnes qui n'étaient pas de son opinion: sur quoi je lui repartis que je ne savais aucune raison qui pût obliger le roi à parler le premier, si ce n'est l'affection et l'estime qu'il avait pour lui; que par cette raison il l'avait fait assez souvent depuis que j'étais en Angleterre, mais qu'on y avait si mal répondu

et qu'il s'en était si mal trouvé, ayant vu imprimées, dans un livre de l'Isola, des propositions qu'il m'avait fait faire pour sa gloire et pour l'avantage de l'Angleterre, que je ne croyais pas qu'il voulût ci-après se commettre à de pareils accidents; que, sans cela, j'étais assuré que le roi ne balancerait pas à parler encore le premier là-dessus comme il avait déjà fait, n'ayant rien diminué de l'affection qu'il a de s'unir d'intérêts avec lui, ne voulant pas s'amuser à des façons qui étaient fort éloignées de son humeur, et qui souvent, par la presse du temps, ruinaient les affaires.

Après ces discours réitérés par plusieurs fois, ledit roi m'a dit assez souvent : « Laissez-moi faire, je vous parlerai au premier jour. » Depuis la paix faite, il m'a recommencé ces mêmes discours, sur quoi je lui ai répété les mêmes choses, et nos entretiens ne finissaient qu'avec une espérance qu'il me donnait de me dire quelque chose en confiance dont je serais content. Le duc d'York souhaite fort cette union, le duc de Buckingham de même; ils font les fins, et disent qu'il n'y a que cela de bon pour rétablir les affaires de cette cour; ils en ont souvent parlé au roi d'Angleterre, mais il en est détourné par milord Arlington, qui, étant conseillé par l'Isola, lui a dit de temps en temps qu'il y allait de son honneur s'il entrait le premier en matière, et que ce serait le moyen de ne rien faire. Il n'oserait pas dire à son maître qu'il ne faut pas faire cette liaison; au contraire, il avoue qu'elle est bonne, mais il lui dit que le roi ne la veut pas, et que, s'il la voulait, il ne ferait jamais la difficulté de faire la première proposition qui, en ce cas-là, ne manquerait point d'avoir un bon succès; il tombe d'accord du fond, mais il le détruit par la forme. Le roi d'Angleterre m'a fait toutes ces répliques; enfin, après d'autres conversations, il s'est moqué de ce point d'honneur, et il m'a fait connaître qu'il serait bien fâché si on le croyait capable d'une si grande faiblesse; qu'il avait toujours la même passion de se lier avec le roi et la même connaissance que son amitié lui était bien utile; que ce n'était pas ce point d'honneur qui l'empêchait de parler le premier, ce qui serait une pensée bien chimé-

rique, mais seulement le grand préjudice qu'il recevrait dans son état, avec la présente constitution, si le roi ne recevait pas bien ses propositions; que les ayant faites, on pourrait aussitôt les faire savoir aux Hollandais, et même s'en servir pour l'avantage des intérêts de la France au préjudice des siens.

Sur quoi je lui ai répondu que ce qu'il me ferait l'honneur de me dire en confiance ne tirerait à nulle conséquence, parce que, n'étant pas son sujet, et ne m'ayant donné aucune lettre de créance, il pourrait me désavouer toutes les fois qu'il lui plairait, en cas qu'il vît qu'on en abusât, et que je le pouvais assurer, ce qu'il savait bien aussi, que le roi mon maître n'était pas capable d'abuser de sa confiance et d'employer de pareils moyens, qui étaient indignes de sa générosité et fort contraires à son humeur. Il me dit là-dessus qu'il ne savait pas désavouer une chose qu'il aurait dite, et il me demanda ensuite si l'on n'avait pas proposé à Van Beuninghen de partager les Pays-Bas en cas de la mort du roi d'Espagne. Je lui dis que je n'en savais rien, quand cela serait véritable; qu'il n'était pas difficile de voir que cette nouvelle sortait de la boutique de l'Isola, mais qu'elle ne pouvait être vraie par beaucoup de raisons, dont je ne lui en dirais qu'une seule, qui était que j'avais souvent ouï dire audit Van Beuninghen que ses maîtres aimeraient mieux que tous les Pays-Bas catholiques fussent entre les mains du roi d'Espagne, que d'en avoir fait le partage avec sa majesté, dont ils craignaient terriblement le voisinage.

Après cela, ledit roi m'a encore demandé si le roi était libre et en état de faire une ligue offensive et défensive, que, si cela était ainsi et que sa majesté eût dessein de conclure un bon traité, il pouvait me répondre de l'événement et d'un succès tel qu'il plairait au roi.

Enfin, après le dernier entretien que j'ai eu avec le roi d'Angleterre, il m'a dit qu'il m'avait si souvent assuré de la passion qu'il avait de se lier étroitement d'amitié et d'intérêts avec le roi, qu'il n'était plus nécessaire de m'en parler, mais qu'il lui restait, pour marque

de sa franchise, de me dire une chose, qui était que, le soupçon et la défiance ayant empêché jusqu'ici cette liaison et pouvant encore faire la même chose à l'avenir, il croyait qu'il fallait commencer par les détruire; que, pour cet effet, après y avoir pensé, il n'avait pas trouvé un meilleur moyen que celui-ci : à savoir, que les deux rois s'engageassent réciproquement de ne rien faire ci-après sans la participation ni sans le consentement l'un de l'autre; que ce serait poser un bon fondement, sur lequel on pourrait travailler avec loisir et avec sûreté à une bonne alliance, laquelle ne pourra être trop forte à son gré, étant en état et n'y ayant rien qui puisse l'empêcher de faire une ligue offensive et défensive avec la France envers tous et contre tous; que si le roi voulait agir avec le même esprit que lui, il répondrait toujours du secret et d'un bon succès; que c'était la pensée de M. le duc d'York et de toutes les personnes qui composent son conseil, lesquelles n'avaient point d'autres sentiments que les siens; qu'il me priait d'en assurer le roi et de lui dire de sa part, s'il voulait s'engager de son côté, comme il était prêt de s'engager du sien, de ne rien entreprendre ni de faire à l'avenir aucune négociation ni aucun traité l'un sans l'autre, que sans doute on pourrait conclure bientôt après et fort facilement une union qui, jusqu'ici, n'aurait été empêchée que par la défiance.

Le lendemain, après cet entretien, j'en fis la relation au duc de Buckingham, de laquelle il me témoigna recevoir une grande satisfaction; mais vingt-quatre heures après il me dit que la chose était changée, et que le roi son maître était revenu sur la difficulté de parler le premier, ce qui m'obligea de mettre par écrit tout ce que le roi d'Angleterre m'avait dit le 18 juin, afin de le lui faire lire, et de savoir de lui si ce n'étaient pas les mêmes choses qu'il m'avait fait l'honneur de me dire. Cette majesté me dit que je n'avais rien changé à son discours, mais qu'elle désirait que je ne disse pas au roi ces choses-là de sa part, mais seulement qu'il me les avait dites, et qu'il consentait que je les disse à sa majesté comme m'ayant été confiées, et n'étant pas fâché de m'expliquer ses pensées. Sur quoi je lui deman-

dai s'il en était encore sur le point d'honneur; il me répondit que non, mais qu'il craignait que les Hollandais ne fussent bientôt avertis de cette proposition si je la faisais de sa part. Je l'ai vu trois fois depuis étant toujours dans ce même sentiment, et la dernière fois que j'ai pris congé, il me recommanda fort de dire que ces dernières paroles étaient les pensées de son cœur et qu'elles m'avaient été dites en grande confiance[1].

Ne négligeant aucun moyen d'amener le roi d'Angleterre à ses fins, Louis XIV, avant d'envoyer auprès de lui comme ambassadeur ordinaire M. Colbert de Croissy, frère du contrôleur général des finances, lui avait fait écrire par sa sœur, madame Henriette d'Orléans, qui possédait toute sa tendresse et qui exerçait une véritable influence sur lui. Charles II répondit à sa sœur :

Extrait d'une lettre de Charles II à madame Henriette d'Orléans, sa sœur. Whitehall, 8 juillet 1668.

J'ai peu de chose à vous dire en réponse à la lettre que vous m'avez adressée sur le bon accord que vous souhaiteriez de voir entre le roi de France et moi. Je suis bien aise de juger, par ce que vous m'écrivez et par les relations de Trevor[2], des bonnes dispositions où l'on est chez vous pour répondre au désir que j'ai toujours eu de faire avec la France une alliance plus étroite qu'il n'y en a eu jusqu'ici. Dites, je vous prie, au roi tout ce que vous devez lui dire de ma part en retour de la bienveillance qu'il exprime pour moi, et que, quand M. Colbert viendra, j'espère qu'il aura des pouvoirs tels, que nous pourrons achever ce que nous désirons. Soyez assurée que quelque négociation qu'il y ait entre la France et moi, vous y aurez toujours une part qui fera voir à quel point je vous estime et vous aime. Il y a une chose que je désire que vous ôtiez autant que vous pourrez de la tête du roi mon frère, c'est que mes ministres soient

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXII.
[2] Il était envoyé extraordinaire d'Angleterre en France.

autrement que je ne les veux, et qu'ils aient de partialité pour autre chose que pour mon intérêt et pour le bien de l'Angleterre[1].

Dans une autre lettre écrite un peu plus tard il ajoutait, pour rassurer la cour de Saint-Germain sur les sentiments de quelques-uns de ses ministres, « que, quelle que fût l'opinion adoptée par eux, il suivait sa propre idée, et que, quand même ils prendraient d'autres mesures, ils se verraient toujours déçus dans le résultat[2]. »

Malgré ces bonnes dispositions du roi d'Angleterre, le comte d'Arlington voulait envoyer comme ambassadeur à La Haye le chevalier Temple, adversaire déclaré de la France, qui avait conclu le traité de la triple alliance et qui revenait d'Aix-la-Chapelle. Le duc de Buckingham et le parti français firent réduire, sous prétexte de mettre de l'ordre dans les finances, tous les traitements des ambassadeurs, dans l'espoir que le chevalier Temple, qui avait peu de fortune, refuserait la mission qu'on lui offrait. Le chevalier Temple écrivit à son père pour lui demander conseil.

Extrait d'une lettre de M. Temple au chevalier Jean Temple, son père. Scheen, 20 juillet 1668.

Milord Arlington et milord garde des sceaux me pressent fort de faire mes préparatifs en diligence; ils ont l'un et l'autre beaucoup de bonté et d'affection pour moi; ils sont très-portés à affermir les mesures qu'on a prises depuis peu pendant leur ministère, les considérant comme un effet de leur habileté qui leur a acquis beaucoup d'honneur. Ils disent que toutes les affaires que le roi a à présent, tant en Angleterre que dans les pays étrangers, tomberont sur moi lorsque je serai en Hollande, puisqu'il s'agira de prévenir toutes les entreprises que les Français pourraient faire pour rompre nos alliances et diminuer la confiance réciproque qui est à présent entre la Hol-

[1] Traduite de l'anglais. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. XCIII.)

[2] Lettre du 3 août 1668, traduite de l'anglais. (Vol. XCIII.)

lande et nous, et d'engager l'empereur et les princes de l'empire dans la garantie de la paix; c'est pourquoi ils me pressent fort de partir sans retardement. D'un autre côté, il me semble que les commissaires de la trésorerie aiment ma compagnie, et qu'ils aient envie de me retenir ici; car, après que quelques-uns d'entre eux eurent essayé d'empêcher la résolution où le roi était d'envoyer un ambassadeur en Hollande, sous prétexte qu'il y avait très-longtemps qu'ón n'avait donné ce caractère à aucun de ceux qui avaient été employés aux affaires dans ce pays-là, ou du moins d'empêcher que ce fût moi qui eût cet honneur, n'ayant pu réussir dans ce dessein, ils se sont mis en tête de me préparer le chemin en faisant de nouveaux règlements dans l'échiquier, dont il y en a qui concernent les emplois dans les pays étrangers; ceux-là ont fait descendre l'argent qu'on donne aux ambassadeurs pour leur équipage, de trois mille livres sterling à quinze cents pour ceux qu'on envoie en France et en Espagne; ils ont assigné mille livres à ceux qui sont envoyés dans les autres cours; et les ambassadeurs de France et d'Espagne, qui avaient cent livres sterling par semaine, n'en ont plus que dix par jour, et ceux qui seront employés dans les autres pays n'en auront que sept.

Quoique les commissaires prétendent que ce règlement soit l'effet d'un plan d'épargne qu'ils ont jugé nécessaire, eu égard à l'état où sont à présent les finances, je comprends cependant fort bien que cela me regarde plus particulièrement que les autres; et milord Arlington avoue qu'il croit la même chose, et s'intéresse dans cette affaire, ne doutant point que ce ne soit l'ouvrage de quelques méchants esprits qui lui portent envie aussi bien qu'à moi, et qui sont enragés de tout ce qui s'est passé depuis peu entre la Hollande et nous, surtout parce qu'ils n'aiment pas ceux qui ont le plus contribué à faire prendre au roi les résolutions qu'il a prises. Pour moi, je vous avoue que ce traitement m'est sensible, non-seulement parce que je ne l'ai pas mérité, n'ayant jamais sollicité cet emploi, et sa majesté m'ayant choisi de son propre mouvement, mais encore parce

que, par le peu d'expérience que j'en ai fait dans ma dernière ambassade, je suis convaincu que cette somme n'est pas capable de fournir à la dépense à quoi je serai obligé si je veux soutenir mon caractère d'une manière qui fasse honneur à sa majesté ou à moi-même dans les pays étrangers; et quoique je n'aie pas dessein de faire ma fortune dans ces sortes d'emplois, j'avoue pourtant que je ne prétends pas non plus m'y ruiner. C'est pourquoi j'ai été plusieurs fois sur le point de refuser cette ambassade, à moins que l'on ne voulût m'accorder ce que tous les autres ont eu avant moi; mais milord Arlington croit qu'il est absolument nécessaire que j'entreprenne ce voyage, et ne veut pas entendre parler d'aucun refus. Il dit que c'est là ce que nos bons amis demanderaient, qu'ils n'ont pas eu d'autre vue lorsqu'ils ont fait ce changement, et que le seul moyen de rompre leurs mesures, de les faire enrager, c'est d'accepter l'emploi, m'assurant que ce règlement ne durera pas trois mois; que, lorsqu'on veut faire fortune, il ne faut pas s'arrêter à une petite somme d'argent qui n'est qu'une bagatelle, et que sa majesté ne peut manquer de faire la mienne tout d'un coup; qu'il n'y a rien que je ne puisse espérer au retour de cette ambassade.

Après tout, j'ai bien de la peine à m'y résoudre, et je souhaiterais bien que vous me fissiez la grâce de me dire ce que vous en pensez; mon frère me ferait aussi beaucoup de plaisir de me mander son sentiment là-dessus, et, afin que vous puissiez plus facilement me donner vos bons conseils, je vais vous dire une circonstance qui me fait un peu de peine quoiqu'elle n'en fasse aucune à mes amis. Ils croient qu'il est impossible qu'on puisse rompre les mesures que le roi a prises, et qu'il ne peut y arriver aucun changement, quelques efforts que puissent faire de certains esprits malins et envieux pour nous embarrasser par de nouvelles affaires qui s'accommoderaient mieux à leur intérêt particulier. Mais je vois clairement qu'il y a plusieurs personnes qui sont d'une autre opinion. Le chevalier Thomas Clifford a dit à un de mes amis en confidence, dans le temps que la cour était en joie pour la conclusion de la triple alliance : « Eh

bien! nonobstant toutes ces acclamations, il faut que nous ayons encore une guerre avec les Hollandais dans peu de temps. » Et je m'aperçois déjà bien que lui et le chevalier Georges Downing tâchent avec toute l'adresse imaginable d'engager la compagnie des Indes à faire aux Hollandais des propositions auxquelles ils ne consentiront jamais, et qui ne serviront qu'à leur faire soupçonner qu'ils ne doivent pas faire grand fond sur les mesures qu'ils ont prises avec nous, et que nous avons dessein de laisser toujours une porte ouverte pour leur faire querelle sur quelques nouvelles vexations que nous prétendrons avoir reçues, lorsque nous en aurons occasion. D'un autre côté, les Français remueront ciel et terre pour diminuer la confiance réciproque qui est entre les Hollandais et nous, et sans laquelle ils auraient fait tout ce qu'ils auraient voulu. S'ils peuvent, ils tâcheront de l'ébranler du côté de la Hollande, par la jalousie qu'ils donneront à cette république de l'intérêt que nous prenons au prince d'Orange, ou par quelque autre artifice, et n'épargneront ni promesses ni menaces. Quand même je pourrais les empêcher de réussir en Hollande, ils ne feront pas de moindres efforts en Angleterre, et y trouveront des personnes qui sont déjà prêtes à les aider dans ce dessein, et plusieurs autres qui se joindront à eux, quoiqu'ils ne se soient pas encore déclarés. Si, par ce moyen ou par quelque autre accident, on venait à changer de mesures, mon voyage de Hollande me serait fort dommageable, quoiqu'on me payât de mes appointements; et si on ne me les paye point je serai ruiné: et je puis fort bien m'attendre à ce dernier malheur, vu la haine que me portent quelques-uns des commissaires de la trésorerie; et lorsque mon ambassade sera finie, je viendrai ici dans un nouveau monde, et trouverai que toutes les belles promesses qu'on m'a faites sont autant de châteaux en Espagne. J'avoue qu'on peut dire beaucoup de choses pour me prouver qu'il est de mon intérêt d'accepter cet emploi; mais, d'un autre côté, je suis bien comme je suis, et je sais qu'il n'y a qu'une aventure pareille à celle-là qui puisse me ruiner[1].

[1] *Œuvres de Temple*, tom. I, page 374 et suivantes.

Malgré ses hésitations, le chevalier Temple accepta cette mission, et devint à La Haye l'adversaire le plus prononcé de la politique française.

Telle était la situation des choses et des esprits lorsque M. Colbert fut envoyé à Londres. Afin qu'il fût en mesure de traiter avec Charles II et de conclure la négociation proposée, Louis XIV lui donna de pleins pouvoirs[1]. Outre la lettre officielle de créance, il lui en remit une tout à fait particulière, dans laquelle il disait au roi d'Angleterre :

Lettre[2] de Louis XIV à Charles II. Saint-Germain, 29 juillet 1668.

Monsieur mon frère, j'accompagne de cette lettre le sieur Colbert, conseiller ordinaire en mes conseils, que j'envoie auprès de vous pour résider en votre cour en qualité de mon ambassadeur ordinaire. Je m'assure que vous n'aurez pas de peine à lui donner pleine créance dans toutes les choses de son emploi, puisque, outre la confiance entière que j'ai en lui, qui le rendra toujours informé de mes sentiments comme moi-même, sa suffisance et sa probité vous engageront bientôt à l'honorer de votre estime. Je me remets donc à lui du surplus, principalement pour ce qui regarde une plus étroite union de nos cours et de nos intérêts, et je ne vois pas qu'il soit difficile de l'établir, après le rapport que m'a fait le sieur de Ruvigny de vos pensées sur ce sujet.

Signé LOUIS.

M. Colbert reçut l'ordre de ne rien conclure sans avoir stipulé la nullité de la triple alliance, de chercher à gagner le comte d'Arlington aux intérêts de la France, et de n'entrer dans aucune négociation avant d'avoir obtenu du roi d'Angle-

[1] Pleins pouvoirs de Louis XIV à M. Colbert, du 30 juillet 1668. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXII.)

[2] *Œuvres de Louis XIV*, tome V, page 435.

terre sa parole que rien ne serait communiqué aux Hollandais. Voici les instructions très-développées qui lui furent données avant son départ, et dans lesquelles Louis XIV se décidait à faire les premiers pas.

Extrait des instructions de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 2 août 1668.

Le roi désire que le sieur Colbert se rende à Londres avec le plus de diligence qu'il pourra, et, pour lui faire connaître la nécessité de cette diligence, il suffit de lui faire remarquer combien il importe qu'il ait eu le temps de pénétrer à fond les véritables sentiments du roi de la Grande-Bretagne sur tout ce qu'il a dit depuis peu au sieur de Ruvigny, du désir qu'il a de se lier avec le roi de la plus étroite liaison qui se puisse former entre deux princes, avant que la Suède ait eu le temps de substituer un autre ministre avec des pleins pouvoirs, à la place du feu comte de Dohna, pour continuer à négocier cette triple alliance qui a déjà fait tant de bruit dans le monde, et qui a la face, au moins apparente, de ne se devoir former par les trois états que contre les intérêts de cette couronne.

Sa majesté, outre la lettre aux formes ordinaires qui déclare ledit sieur Colbert et l'autorise dans le caractère de son ambassadeur, en écrit d'autres de sa main au roi de la Grande-Bretagne, à la reine, à M. le duc et à Mme la duchesse d'York, et s'il voit ledit roi en particulier, comme il tâchera d'en avoir le moyen avant sa première audience publique et de cérémonie, il lui rendra dans la secrète la lettre de la main de sa majesté.

Ledit sieur Colbert commencera l'exposition de sa créance au roi de la Grande-Bretagne par les compliments accoutumés de l'estime, de l'affection et de la tendresse que sa majesté a pour la personne dudit roi, l'assurant qu'elle les a toujours conservées chèrement au plus fort des brouilleries que les intérêts d'autrui leur ont fait avoir ensemble, sans que leur amitié ait souffert de sa part la moindre altération entre leurs personnes. Il lui dira là-dessus qu'il peut se souvenir combien, dès les premiers mouvements de la guerre de

Hollande jusqu'au jour où sa majesté l'a pu faire cesser, sa conduite à l'égard dudit roi a été obligeante, uniforme et marquée de divers effets d'une affection bien tendre, comme alors les plaintes et les reproches publics qu'en firent les Hollandais en rendirent d'assez bons témoignages; que depuis cela, dans la guerre que sa majesté a eue avec l'Espagne, ledit roi aura eu encore occasion de remarquer combien, pour la faire cesser, sa majesté a eu de complaisance pour tout ce que ses ministres lui ont témoigné qu'il désirait ou fait connaître être de son intérêt; que les preuves de sa modération ont été grandes, éclatantes et telles, vu le bon état de ses affaires, la force de ses armées et la faiblesse extrême de ses ennemis, que le public et peut-être ledit roi lui-même a eu peine à ajouter foi aux déclarations qu'elle en faisait jusqu'à ce que les effets les aient confirmées; que sa majesté peut dire là-dessus avec vérité que, sans qu'aucune crainte de quelque nature qu'elle fût soit entrée dans les motifs qui lui ont fait prendre la résolution de faire la paix, celui qu'elle a eu alors principalement en vue a été d'empêcher que le roi de la Grande-Bretagne ne s'engageât plus avant qu'il n'avait déjà fait avec les Hollandais, et que, redevenant par la paix même entièrement libre du traité fait à La Haye au mois de janvier pour la procurer, les deux rois se retrouvassent en état de faire entre eux-mêmes les liaisons étroites qu'ils se sont toujours réciproquement témoigné de désirer avec passion, et lesquelles, sans aucun doute, conviennent incomparablement mieux à leurs véritables et solides intérêts que ne fait l'union dans laquelle les Hollandais, pour tenir leurs majestés désunies, ont eu l'adresse en différents temps de les engager l'une après l'autre avec leur état, par deux traités dont on peut dire aujourd'hui que chacun des deux a sauvé leur république de sa ruine, et que leurs majestés en ont seules conjointement souffert tout le préjudice.

Personne ne disconviendra que, sadite majesté voulant continuer la guerre, son coup ne fût bien sûr et pour les progrès et pour de plus grands avantages dans un traité de paix; mais elle a préféré, à

toutes ses utilités réelles et à sa propre gloire, le détachement du roi de la Grande-Bretagne de l'engagement qu'il avait pris au traité de La Haye avec la Hollande, afin que les deux rois, par le moyen de la paix, redevenant libres, non-seulement n'eussent plus à craindre d'être obligés de faire agir leurs armes l'un contre l'autre pour les intérêts d'autrui, mais pussent à l'avenir songer mieux qu'ils n'ont fait ci-devant à leurs véritables intérêts en établissant entre eux une étroite et solide union, sans plus faire la faute que le monde juge que chacun d'eux a commise, en sauvant un état qui ne les payera jamais que d'une extrême ingratitude pour une si grande obligation, comme sa majesté l'a déjà deux fois éprouvé, et que le roi de la Grande-Bretagne ne peut guère s'en promettre d'autre rétribution.

Que c'est dans la vue de parvenir, s'il est possible, à cette étroite union que sa majesté a pressé le voyage dudit sieur Colbert, ayant appris avec grand plaisir par le sieur de Ruvigny que ledit roi lui avait souvent témoigné et confirmé, encore à son départ en termes plus précis, d'y être entièrement disposé et de connaître que cette liaison est ce qui convient le plus à ses intérêts. Que le roi est persuadé de la même chose touchant celle de sa couronne avec l'Angleterre. Que ces protestations se sont souvent faites de part et d'autre et sans doute avec une entière sincérité, la générosité de leurs majestés, leurs lumières naturelles et leur proximité ne permettant pas qu'on ait là-dessus d'autres sentiments, mais que les conjonctures des affaires générales en ayant jusqu'ici empêché l'effet pour le malheur des deux royaumes, sa majesté souhaite aujourd'hui avec ardeur de rendre une fois la chose effective, ne se pique nullement comme d'un point d'honneur de parler la première ou la dernière, et, au contraire, établit sa gloire et sa satisfaction à en faire toutes les avances, comme étant des marques de son amitié qu'elle donnera toujours avec grand plaisir au roi de la Grande-Bretagne; et enfin déclarer que son dessein est fixe et déterminé, s'il lui est possible d'y parvenir, de faire son principal ami et son premier allié dudit roi, pourvu qu'il puisse s'assurer aussi d'être son principal ami et son premier allié,

sans aucun égard ni relation aux autres puissances ni à tous les traités que leurs majestés peuvent avoir faits avec elles, et que pour cela sa majesté lui a donné un ample pouvoir en bonne forme pour négocier et conclure l'affaire. Sa majesté estime que, pour la première fois, ledit sieur Colbert, sans entrer plus avant en matière, se doit contenter d'avoir établi ce fondement et d'y avoir parlé en termes aussi clairs, si on les veut bien entendre, que sont ceux auxquels elle le charge de s'expliquer de ses intentions.

Et la raison de cette retenue qu'il doit garder est pour avoir le temps de reconnaître par des négociations avec le milord Arlington, dont il sera parlé plus bas dans ce mémoire, s'il y a lieu de se promettre de rendre ledit milord favorable au dessein de sa majesté, ou du moins empêcher qu'elle ne reçoive quelque préjudice du côté de Hollande de toutes ces avances.

Par cette considération il sera bon qu'avant même que ledit sieur Colbert en dise autant au roi d'Angleterre qu'il en est marqué ci-dessus, il lui demande sa parole royale qu'il répond et se rend caution envers sa majesté qu'aucun de ses ministres n'abusera, pour nuire à sa majesté, de la sincérité avec laquelle elle veut agir et lui faire parler avec une entière ouverture de cœur et sans aucune réserve, c'est-à-dire que tout le secret de ce qu'elle lui confiera de ses sentiments ne sera jamais révélé aux Hollandais par lesdits ministres, et que, s'ils le font, outre qu'elle leur en témoignera son indignation, elle ne trouvera point étrange que sa majesté désavoue tout ce qu'ils en auraient révélé comme une chose à laquelle elle n'aurait jamais pensé; et si ledit roi refusait, à quoi il n'y a pas apparence, de donner cette parole, ledit sieur Colbert s'abstiendra de dire un seul mot qui puisse avoir relation aux Hollandais et se tiendra dans tous ses discours en termes fort généraux.

Ici M. Colbert était mis au courant de tout ce qui s'était déjà passé entre Charles II et le marquis de Ruvigny. Puis les instructions ajoutaient:

Pour répondre précisément aux ouvertures du roi d'Angleterre, quand ledit sieur Colbert, après avoir sondé Arlington, ou auparavant même, s'il le juge à propos, et qu'il voie sûreté au secret, estimera de devoir entrer en matière, il déclarera audit roi que sa majesté se trouve être entièrement dans les mêmes sentiments et dans les mêmes dispositions que lui, selon qu'il les a confiées au sieur de Ruvigny, c'est-à-dire que sa majesté désire sincèrement et même avec ardeur de se lier avec lui d'amitié et d'intérêt, et que le soupçon et les méfiances ayant jusqu'ici empêché cette union, et pouvant encore l'empêcher à l'avenir, sadite majesté croit qu'il faut les détruire, et qu'il n'y a point de meilleur moyen que celui que le roi d'Angleterre a pensé; que leurs majestés s'engagent réciproquement de ne rien faire ci-après sans la participation et sans le consentement l'un de l'autre; à quoi sa majesté est comme lui très-disposée de sa part, et croit que ce sera poser un bon fondement sur lequel on pourra travailler avec loisir et sûreté à une bonne alliance, laquelle, au gré de sa majesté, ne saurait être trop forte, se trouvant en état que rien ne l'empêche de faire aujourd'hui une ligue offensive et défensive avec l'Angleterre envers tous et contre tous; et enfin, que le roi de la Grande-Bretagne agissant de son côté avec le même esprit que sa majesté fera du sien, elle lui répond aussi du secret et d'un bon succès.

Ledit sieur Colbert observera lui-même et fera remarquer de delà que dans cette déclaration de sa majesté sont comprises deux choses très-importantes fort avantageuses à l'Angleterre, et dont l'une est préjudiciable à sa majesté; mais elle veut bien passer sur ce préjudice pour avoir l'amitié du roi d'Angleterre et pouvoir rendre tous ses intérêts communs avec les siens.

Car en premier lieu sa majesté, en témoignant qu'elle est prête de faire cette ligue offensive et défensive envers tous et contre tous avec l'Angleterre, fait voir qu'elle veut bien, non-seulement n'avoir plus aucun égard au traité qu'elle fit en 1662 avec les Hollandais, par lequel elle s'était obligée de les défendre contre tout agresseur, mais même qu'elle est capable d'être portée à les attaquer elle-même con-

jointement avec l'Angleterre, quand leurs majestés estimeront à propos pour le bien de leurs états de faire cette entreprise; et le roi de la Grande-Bretagne doit estimer d'autant plus cette avance, qu'outre qu'il peut par ce moyen priver les Hollandais de la protection de cette couronne qui les a sauvés de leur ruine pendant les guerres d'Angleterre et de l'évêque de Munster, ledit roi sait bien que leurs majestés ne purent convenir sur la fin de l'année dernière de se mettre ensemble, comme il y eut pour cela plusieurs négociations avec le sieur de Ruvigny, par la seule raison que sa majesté ne voulut point alors faire ce pas contre les Hollandais ni toucher audit traité de 1662; et en effet elle l'aurait à jamais gardé inviolable si les Hollandais eux-mêmes n'avaient été depuis les premiers à le violer, en ce qu'étant obligés à procurer les avantages de la France et à garantir tous ses droits échus et à échoir, et par conséquent formellement tenus à joindre leurs armes à celles de sa majesté dans la dernière guerre qu'elle a eue avec l'Espagne, pour lui garantir les droits échus à la reine par la mort du roi son père dans certaines provinces des Pays-Bas, non-seulement ils ne l'ont pas fait, mais ont formé des ligues contre cette couronne, ont déclaré à sa majesté même qu'ils étaient prêts et résolus de joindre leurs forces à ses ennemis, ont excité tous les autres princes de la chrétienté à faire la même chose, et aujourd'hui même, après la paix faite, conservent encore les mêmes pensées et les mêmes intentions de former de grandes ligues contre cette couronne et y travaillent effectivement. Il est donc bien clair que, quand sa majesté ne se retiendra plus, pour leur considération, de prendre d'autres liaisons que la leur, sans avoir plus aucun égard audit traité de 1662, qu'il lui a déjà par deux fois coûté bien cher de vouloir observer inviolablement, elle ne leur manquera point de foi et ne fera que suivre l'exemple qu'ils lui ont donné d'en manquer eux-mêmes les premiers, sans quoi nul avantage au monde que sadite majesté en eût pu tirer n'eût été seulement capable de la tenter de rien faire contraire audit traité de 1662.

La seconde chose importante comprise dans la déclaration ci-des-

sus et qui n'est pas moins avantageuse à l'Angleterre que la première, et est en quelque façon préjudiciable à sa majesté, c'est que par l'engagement qu'elle offre de prendre avec le roi de la Grande-Bretagne, de ne rien traiter sans sa participation et sans son consentement, et à quoi elle satisfera avec grande fidélité si elle le prend, elle se prive de l'avantage de pouvoir faire un traité avec les Hollandais pour le partage des Pays-Bas, en cas de mort du roi d'Espagne, dont depuis quelques jours elle est vivement recherchée par les Hollandais; et on veut bien dire confidemment audit roi que cette affaire est la seule cause qui les a obligés d'envoyer ordre à Van Beuninghen de s'arrêter ici, nonobstant qu'ils lui eussent déjà accordé son congé qu'il demandait avec grande instance. Mais le sieur Colbert assurera le roi de la Grande-Bretagne qu'elle n'avancera pas un seul pas en cette négociation avec ledit Van Beuninghen qu'elle n'ait reçu de ses nouvelles et reconnu par ses dépêches s'il y aura lieu de se promettre qu'on puisse faire l'étroite liaison entre les deux rois, laquelle lui fera rejeter et mépriser toutes les autres.

Sa majesté présuppose et croit même que la chose ne peut être autrement dans l'intelligence du roi de la Grande-Bretagne que, quand il offre aussi de sa part de prendre le même engagement de ne rien traiter sans la participation et sans le consentement du roi, il entend qu'il ne passera pas outre à la formation de la triple alliance, et que, quand il viendrait à l'avenir un nouveau ministre de la Suède à la place du comte de Dohna, avec les mêmes pouvoirs que ledit comte avait, il rompra toute cette négociation dont les moyens et les prétextes, même fort plausibles, ne lui manqueront pas, quand il n'y aurait que la seule difficulté que font les Espagnols de payer les quatre cent quatre-vingt mille écus que la Suède demande pour des subsides passés[1].

[1] Ces quatre cent quatre-vingt mille écus avaient été promis par les Espagnols, sous la garantie des Hollandais, aux Suédois, pour les empêcher de licencier, dans la dernière guerre, ainsi qu'ils avaient l'intention de le faire, les troupes qu'ils avaient dans le duché de Brême.

On a dit que ledit roi ne peut pas l'entendre autrement par la nature de la chose même, car, comme sa majesté ne donnerait jamais son consentement au traité de la formation de cette triple alliance, si sa majesté, de son côté, s'engage de ne faire aucun traité sans le consentement dudit roi, il est bien juste qu'il ne demeure pas non plus en la liberté de faire celui de la triple alliance sans le consentement de sadite majesté, en quoi ledit roi gagnera bien plus qu'elle, car le traité du partage des Pays-Bas avec les Hollandais est de tout autre importance à cette couronne que ne le peut être à l'Angleterre celui de la triple alliance, lequel ne lui est même d'aucune utilité; voire on peut soutenir qu'il lui serait désavantageux : car il est évident que, s'il arrivait une nouvelle guerre entre la France et l'Espagne, la considération de l'Angleterre en serait bien plus grande si elle ne se trouvait point liée, que si elle avait déjà pris ses engagements sans avoir aucun choix d'embrasser le parti qui lui proposerait de plus grands avantages.

Il est bon cependant que le sieur Colbert soit informé d'une circonstance qui s'est passée sur un pareil engagement que les deux rois avaient pris ensemble au mois de mars ou d'avril de l'année dernière, afin d'éviter, s'il est possible, de tomber dans le même inconvénient sur le nouveau dont on parle. Car, quoique leurs majestés se fussent réciproquement promis par des écrits de leurs mains et signés d'elles qui furent déposés entre les mains de la reine mère du roi d'Angleterre, qu'ils ne prendraient d'une année entière aucun engagement contraire aux intérêts de l'un d'eux, il est néanmoins arrivé que, quelques mois avant que ladite année fût expirée, ledit roi de la Grande-Bretagne fit le traité de La Haye, et quand le sieur de Ruvigny en quelques occasions lui a reproché, en termes néanmoins dont il ne pouvait s'offenser, ce manquement à sa promesse donnée par écrit, il ne l'a su satisfaire que d'une fort mauvaise excuse, qui était qu'il n'avait pas cru prendre un engagement contraire aux intérêts de sa majesté de faire un traité pour lui faire obtenir des Espagnols les mêmes conditions qu'elle avait demandées.

Il importe donc extrêmement d'éviter aujourd'hui le même écueil et d'expliquer si bien les choses, en cas que les deux rois se promettent l'engagement qu'on a dit ci-dessus, que la triple alliance se trouve nommément comprise dans cette promesse, comme une chose que le roi de la Grande-Bretagne se sera engagé de ne pouvoir plus faire, non plus que sa majesté, aucun nouveau traité avec la Hollande; et elle se remet là-dessus à la prudence dudit sieur Colbert d'y prendre si bien ses précautions, que sa majesté n'y puisse être surprise, car, sans cette certitude de détruire dès à présent toute la négociation de la triple alliance, elle ne désire pas passer outre à s'engager de ne pouvoir traiter avec les Hollandais.

Quant à la forme desdites promesses réciproques, comme des écrits de la main des deux rois et déposés en celles de la reine mère du roi d'Angleterre n'ont pas suffi pour empêcher que sa majesté n'ait reçu par le traité de La Haye le plus grand préjudice qu'elle pouvait souffrir, elle croit qu'il faudra faire le nouveau, en cas que l'on en convienne, dans une forme encore plus authentique, c'est-à-dire que le sieur Colbert, avec les commissaires que le roi d'Angleterre aura députés, devra en dresser et signer un traité exprès, portant promesse d'en fournir la ratification de leurs maîtres et de les échanger dans douze ou quinze jours.

Comme cet acte-ci doit précéder le traité de l'étroite union des deux rois, on ne dira rien dans ce mémoire touchant ce dernier, c'est-à-dire sur les conditions qu'il devra contenir, sa majesté se réservant d'en faire savoir ses intentions audit sieur Colbert dans ses dépêches, sur ce qu'on lui pourra dire de delà des pensées du roi de la Grande Bretagne. Il saura seulement en général, et il pourra même s'en expliquer en grande confiance au roi d'Angleterre après avoir exigé de lui la parole d'en garder le dernier secret, et surtout par ses ministres, que sa majesté est en disposition de prendre avec lui contre les Hollandais toutes les liaisons qu'il pourra désirer pour en venir aux effets quand leurs majestés le jugeront à propos et qu'elles auront bien concerté ensemble les moyens de l'exécution.

Il pourrait facilement être que le roi de la Grande-Bretagne, dans l'ouverture qu'il a faite de ne prendre aucun engagement de part ni d'autre, n'eût aujourd'hui véritablement en vue que d'empêcher que le roi ne traite avec les Provinces-Unies pour le partage des Pays-Bas, sans avoir dessein de passer plus outre à des engagements formels contre lesdites provinces, et qu'il demeurera là après ce premier pas fait; mais, comme par d'autres considérations, qu'il n'est pas besoin d'expliquer, sa majesté n'a nulle inclination de faire ledit traité de partage avec les États-Généraux, quoiqu'il soit bon d'en donner toujours la crainte aux Anglais qui appréhendent extrêmement la chose, elle ne croira pas avoir été abusée dans cet acte d'engagement réciproque de ne point traiter sans le consentement l'un de l'autre, pourvu qu'elle en tire présentement le fruit de rompre la négociation de la triple alliance, quand même le roi d'Angleterre ne voudrait plus après cela passer outre à d'autres liaisons et résolutions contre les Hollandais.

Après avoir indiqué les moyens d'annuler la triple alliance, Louis XIV exposait à son ambassadeur la marche qu'il devait suivre pour établir une plus étroite alliance entre la France et l'Angleterre :

Si, contre ce qu'on vient de dire, le roi d'Angleterre veut bien faire aussi lesdites liaisons contre les États, il faudra qu'il se charge de détacher entièrement la Suède de leurs intérêts, et de faire une triple alliance entre la France, l'Angleterre et la Suède, comme de son côté sa majesté se chargera d'y engager l'évêque de Munster et plusieurs princes du Rhin qui ont de justes sujets de plaintes du mauvais traitement qu'ils reçoivent desdits États; comme aussi d'y engager le roi de Danemarck, pourvu que la Suède, qui ne marche pas volontiers dans le même chemin, y veuille bien consentir; et en tout cas, elle obtiendra toujours la neutralité dudit roi de Danemarck : mais, en tout cela, l'âme de cette affaire sera le secret.

La plus délicate pièce à faire jouer dans toutes les négociations du sieur Colbert sera la personne de milord Arlington, et il se peut dire que tout ce dont on a parlé au sieur de Ruvigny est tellement conforme aux véritables intérêts des deux rois et de leurs royaumes, que, si les affaires d'Angleterre se trouvaient aujourd'hui en d'autres mains qu'en celles dudit milord, comme au contraire elles y sont toutes par la grande confiance qu'a en lui le roi son maître, qui n'a aucun secret ni réserve à son égard, la liaison étroite entre leurs majestés envers et contre tous serait très-aisée à traiter et se conclurait presque d'elle-même. Mais il arrive, malheureusement pour le bien des deux états, que ce ministre n'est pas seulement bon Espagnol pour en avoir pris de fortes inclinations dans un séjour de plusieurs années à Madrid, et d'avoir reçu diverses grâces pendant les malheurs passés du roi son maître, mais qu'il est encore bon Hollandais depuis qu'il a épousé une Hollandaise, qui a tout crédit sur son esprit; et le sieur d'Estrades assure d'avoir très-souvent vu de ses lettres entre les mains du sieur de Witt, qui doivent faire juger qu'il ne fait presque prendre aucune résolution importante au roi son maître que par les mouvements dudit de Witt et après l'avoir consulté. Le roi a aujourd'hui un intérêt si considérable de rompre la triple alliance qui se traite, et de détacher l'Angleterre de la Hollande, pour unir la première à soi contre la dernière, que, si milord Arlington pouvait être tourné à y agir sincèrement en faveur de sa majesté, il n'y a récompense de ce service que sa majesté ne tînt très-bien employée, quand même il y faudrait sacrifier cent mille écus une fois payés et dix mille écus de pension par an. La nation anglaise est naturellement fort intéressée, et les ministres de leurs rois n'ont guère jamais fait de scrupule de toucher de l'argent de France; il est seulement à craindre de celui-ci que son aversion à cette couronne et ses engagements avec l'Espagne et la Hollande forment encore en lui une passion plus prédominante que celle d'un grand avantage qu'il peut retirer en servant le roi. Néanmoins, comme on ne saurait rien perdre à tenter la chose, ou

qu'au moins ce ne saurait être pis qu'en la laissant en l'état qu'elle est, sa majesté désire que le sieur Colbert sonde le gué. Pour parvenir à cela il faut faire trois choses : l'une, lui faire une si grande offre qu'elle étouffe entièrement les inclinations qu'il a pour l'Espagne et pour la Hollande; la seconde, lui ôter la pudeur de recevoir un grand avantage de la main d'un autre roi que le sien, et qu'il sait bien en sa conscience de n'avoir pas obligé à cela; et la troisième, lui donner la confiance qu'on parle sincèrement, et qu'il n'a point à craindre qu'on ne veuille ni se moquer de lui, ni lui tendre aucun piége. Et voici de quelle manière il a semblé à sa majesté que l'on pourra ménager ces trois choses, et une quatrième encore, la plus nécessaire de toutes, qui est que le milord ne puisse faire un mauvais usage contre sa majesté même de ce qu'elle lui fera dire.

Ledit sieur Colbert pourra donc lui dire que sa majesté souhaiterait qu'il fût dans une condition où il pût recevoir de ses grâces, parce qu'en ce cas-là, comme elle estimerait extrêmement l'acquisition de l'amitié d'une personne qui en donne de si bonnes et si solides preuves à ses amis, elle lui départirait volontiers ses bienfaits avec grande largesse; mais que, connaissant bien elle-même qu'il est dans un poste où elle ne pourrait, sans l'offenser, concevoir une pareille pensée, aussi n'est-elle pas capable d'en concevoir jamais le dessein; que néanmoins le désir qu'elle a de le gratifier lui a fait songer à un moyen par lequel il pourra recevoir un effet considérable de l'estime et de la bienveillance de sa majesté, non-seulement en conservant rigidement son honneur auprès des plus sévères critiques, mais au vu et su de tout le monde, et principalement du consentement et de l'approbation du roi son maître, sans quoi sa majesté ne voudrait pas seulement y avoir songé; que ce moyen ne lui sera pas seulement avantageux, mais même honorable dans le public, voire encore au roi son maître, parce qu'il est fondé dans un exemple à l'égard du roi d'Espagne, et que sa majesté ne veut pas avoir moins de considération pour le roi de la

Grande-Bretagne et pour le ministre qui a toute sa confiance et la principale direction de ses affaires, qu'elle a eu en une pareille occasion pour le roi catholique et pour don Louis de Haro. Voici ce que c'est :

C'est une coutume de tout temps établie, et à laquelle personne n'a jamais rien trouvé à dire, que, quand des rois font ensemble quelque traité de grande considération, on régale publiquement le ministre qui y a travaillé. Sa majesté, au traité des Pyrénées, fit un présent à don Louis de Haro de valeur de cent mille écus. Elle n'estime pas qu'un traité de ligue offensive et défensive entre la France et l'Angleterre envers et contre tous soit de moindre importance que celui de la paix des Pyrénées, et, comme il a été dit, elle ne veut pas moins faire, pour témoigner la considération qu'elle a pour le roi de la Grande-Bretagne qu'elle l'a déjà fait et pratiqué à l'égard de l'Espagne; que le roi voit bien que ce grand nouveau traité ne saurait réussir que ledit milord ne s'en fasse le principal auteur et promoteur du côté de l'Angleterre, et que, voulant bien cultiver là-dessus les bonnes dispositions que le roi son maître a témoignées, en sorte qu'on puisse bientôt parvenir à l'effet, sadite majesté a résolu de lui en témoigner sa reconnaissance par une marque publique de son estime, lui donnant un buffet de vaisselle d'argent de juste valeur de cent mille écus, le même jour et au même instant que l'échange des ratifications dudit traité de ligue offensive et défensive se fera; qu'il ne lui dit rien qu'avec ordre et pouvoir de l'exécuter; que le roi pense si peu à tendre en cela quelque piége à sa fidélité ou à y vouloir apporter quelque tache, que ledit sieur Colbert prétend, au sortir de chez lui, aller déclarer au roi son maître la résolution de sa majesté, et le prier de sa part de lui ordonner de ne faire point de scrupule ou de difficulté de recevoir ce régal, par les mêmes raisons et sur le même exemple que le feu roi d'Espagne donna la même permission à don Louis de Haro, sans en concevoir la moindre jalousie ni le moindre ombrage, d'autant plus que cette connaissance et cette permission du roi d'An-

gleterre feront que ledit milord lui en aura bien plus d'obligation qu'à sa majesté même.

Et en effet, au sortir de cette conférence, et avant, s'il est humainement possible, que ledit milord ait le temps de raconter la chose au roi son maître, et de la pouvoir déguiser, s'il avait le dessein de donner à cette tentative des couleurs qui fussent préjudiciables au bien des affaires de sa majesté, ledit sieur Colbert ira au même instant trouver le roi d'Angleterre, et lui rapportera fidèlement, sans omission d'une seule parole, le discours qu'il aura tenu audit milord, le priant, de la part de sa majesté, de lui ordonner de recevoir d'elle ce régal si le traité s'achève, et lui faisant surtout remarquer, par cette circonstance, avec combien de sincérité et d'ardeur elle souhaite de pouvoir s'unir étroitement avec lui, puisqu'elle songe si avant aux moyens de se rendre favorables, avec sa participation et sa permission, les personnes qui ont l'honneur de l'approcher et qui pourraient avoir des dispositions contraires, afin que ledit roi trouve moins d'obstacles à effectuer toutes ses pensées, selon ce que lui-même connaît et avoue être de ses intérêts. Cependant, quand ledit sieur Colbert rendra compte ici à sa majesté de la manière en laquelle tout se sera passé dans sa conversation avec Arlington sur le sujet qu'on vient de dire, elle aura peut-être occasion de lui donner làdessus de nouveaux ordres et de lui suggérer d'autres moyens de parvenir aux mêmes fins, si les premiers n'ont pas produit l'effet qu'on en peut espérer.

Ici Louis XIV informait M. Colbert que M. de Witt lui proposait de conclure un traité afin de contraindre, les armes à la main, le roi d'Angleterre à renoncer d'une manière générale à la supériorité du pavillon dans la Manche, et l'engageait au besoin à se servir de cette information auprès du roi Charles II pour lui montrer le peu de confiance qu'il devait avoir dans les Hollandais.

On ne manquera pas de parler audit sieur Colbert d'un traité de commerce qui a déjà été longtemps négocié, tant par le sieur de Comminges à Londres, qu'à Paris par milord Hollis, et qui avait été porté ici jusqu'à bien près de sa conclusion, quand la négociation en fut interrompue par la rupture entre les deux royaumes. Sa majesté a fait mettre à toutes fins entre les mains dudit sieur Colbert tous les papiers de ladite négociation, par lesquels il verra tout ce dont on était déjà tombé d'accord de part et d'autre, et quelles étaient les intentions de sa majesté sur les points indécis. On a souvent pressé le sieur de Ruvigny de recommencer à s'appliquer à cette affaire et à la finir, comme étant, à ce qu'on dit de delà, un bon moyen de parvenir plus facilement à une plus étroite union; et ledit sieur de Ruvigny, par ordre de sa majesté, a toujours répondu qu'elle estimait, au contraire, qu'il fallait commencer par ladite étroite union, non-seulement parce qu'elle était de tout autre importance, mais parce qu'étant une fois faite, l'autre traité suivrait naturellement et se ferait presque de lui-même, au lieu que, changeant cet ordre, il était à craindre qu'après avoir achevé l'affaire du commerce on n'en demeurât là à l'égard des autres, qui sont de bien plus grande considération. Sa majesté persiste encore dans ce même sentiment, et plus que jamais dans cette conjoncture, car, comme le milord Arlington, s'il n'y a pas moyen de le gagner entièrement, souhaitera le traité de commerce pour l'intérêt des marchands qui l'en sollicitent, et non pas l'étroite union, de peur qu'elle ne nuisît à celle qu'il voudra maintenir et accroître entre l'Angleterre et la Hollande, et qu'il tâchera sans doute, sur ces deux fondements, de jeter dans l'esprit du roi son maître le soupçon que sa majesté ne souhaite de traiter avec lui que pour rompre la triple alliance, il sera bien à propos que ledit sieur Colbert témoigne, dès le commencement de ses négociations, que tous les ordres qui lui ont été donnés ne regardent que les discours que ledit roi a tenus au sieur de Ruvigny touchant une étroite union, et qu'il n'en a aucun sur le traité de commerce, afin de l'engager par là, autant

qu'il sera possible, à demeurer ferme dans les sentiments qu'il a témoignés audit sieur de Ruvigny, et pour lui faire, s'il se peut, adroitement craindre que, s'il en change, on s'appliquera ici au traité que les Hollandais proposent dudit partage des Pays-Bas. Si après, dans la suite, sa majesté reconnaît par les dépêches dudit sieur Colbert qu'il soit bon de ne refuser pas d'entrer aussi dans la négociation du traité de commerce, elle lui enverra ses ordres, et il se trouvera alors muni de toutes les instructions dont il pourra avoir besoin avec les papiers qu'on lui a dès à présent mis en mains à toutes fins [1].

Au moment où M. Colbert arrivait à Londres vers le milieu d'août, le chevalier Temple en partait pour se rendre à La Haye avec des instructions diamétralement opposées aux siennes. Il était fortement recommandé au chevalier Temple de tout faire pour resserrer les liens de la triple alliance que M. Colbert venait pour dissoudre; de surveiller tous les efforts que la France tenterait auprès des Hollandais pour la rompre; enfin de chercher à organiser contre Louis XIV une ligue plus puissante, en admettant dans l'alliance les cantons suisses et les princes de Brandebourg, de Luxembourg et de Saxe [2]. Ces instructions prouvaient clairement que l'influence du comte d'Arlington dominait alors entièrement dans le conseil britannique et qu'il n'y avait rien de solide et de constant dans les dispositions de Charles II. D'après les assurances que ce prince avait données à M. de Ruvigny, M. Colbert croyait, en arrivant à Londres, entrer immédiatement en négociation. Il fut aussi surpris que contrarié lorsque, dès la première audience particulière qu'il eut du roi, il ne put obtenir de lui que des réponses évasives, et du comte

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXII.
[2] *Memoirs of sir William Temple*, tome II, page 389.

d'Arlington que des réponses négatives qui reculaient beaucoup toute perspective d'alliance. Il écrivait, à ce sujet, à son souverain :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 20 août 1668.

J'arrivai en cette ville jeudi dernier, et le roi d'Angleterre me donna audience le lendemain au soir dans son cabinet. Je lui rendis la lettre de votre majesté ; je l'assurai de son estime et de son affection, ajoutant tout ce que je crus le plus capable de l'en bien persuader. Je pris ensuite la précaution que votre majesté m'a ordonnée par son instruction, pour empêcher autant qu'il se peut que ce que j'avais à dire ne fût révélé aux Hollandais. Il me dit sur cela qu'il voyait bien que ce qui donnait lieu à cette précaution était la plainte que M. de Ruvigny lui avait faite souvent, que ce qu'il avait ci-devant proposé avait été divulgué et même imprimé ; que cela ne venait point de la faute de ses ministres, mais seulement de la subtilité de l'Isola, qui avait donné pour constant ce qu'il imagine sur des apparences, et qu'il me donnait sa parole à répondre de se rendre caution envers votre majesté du secret. Cela me donna lieu de continuer dans les mêmes termes que contient mon instruction, et finir en lui déclarant que votre majesté m'avait donné pouvoir en bonne forme pour négocier et conclure l'affaire.

Il me répondit que véritablement il désirait fort de se lier d'amitié et d'intérêt avec votre majesté ; qu'outre la proximité qui est entre vos personnes, votre majesté possède des qualités qui doivent faire souhaiter son alliance par tous les princes du monde ; qu'il avait assez d'obligations à votre majesté des bons traitements que la reine sa mère en reçoit, et qu'outre toutes ces considérations, Madame lui témoignait par ses lettres souhaiter si passionnément une alliance entre vous et lui, que, comme il l'aime tendrement, il serait bien aise de faire voir combien ses soins et ses prières ont de pouvoir sur lui ; mais qu'il se trouvait quasi le seul dans son royaume qui eût de l'inclination pour la France, que tous ses sujets étaient beaucoup plus portés pour l'Espagne ; qu'il avait bien des mesures à

garder, qu'il fallait qu'on l'aidât; que cette union aurait pu facilement réussir auparavant le traité de La Haye, si on eût répondu aux ouvertures qu'il fit pour lors à M. de Ruvigny; qu'à présent il n'y avait pas les mêmes facilités; que la puissance de votre majesté donnait de la jalousie à tous les états de l'Europe; qu'elle n'était guère moindre sur mer à présent qu'elle l'est sur terre; que le nombre de ses vaisseaux augmentait tous les ans et qu'il savait qu'ils étaient fort beaux et fort bons.

A tous ces discours qui ne revenaient point à ce que je souhaitais, je me contentai de lui repartir que véritablement les soins de votre majesté et son application s'étaient étendus sur les affaires de la marine comme sur toutes les autres de son royaume, et qu'elles n'étaient plus dans l'abandonnement où on les a vues; mais, qu'après tout, votre majesté n'avait point de sujets si propres à la mer, ni de ports si commodes, ni les autres choses nécessaires à la construction des vaisseaux, à la sûreté des armées navales et du commerce, comme elles se rencontrent en Angleterre, et que j'avais vu une si grande quantité de vaisseaux sur la Tamise, en y remontant, qu'il me semblait que ce royaume ne devait porter envie qu'aux seuls états de Hollande, qui véritablement le surpassaient encore plus en nombre de vaisseaux que l'Angleterre ne fait tous les autres états du monde; mais que, quand votre majesté serait encore plus puissante qu'elle n'est, cela ne devrait servir qu'à le porter d'autant plus à souhaiter votre amitié, puisqu'il avait assez reconnu dans cette dernière guerre, et par la part que vous avez accordée à ses instances, que la modération et bonne foi de votre majesté seront toujours au-dessus de sa puissance, et que les prières de ses amis, quand elles sont accompagnées de la raison, peuvent tout sur elle; qu'ainsi, agissant de concert et dans une bonne union, il y trouverait de la gloire et des avantages considérables pour sa personne et pour son royaume.

Je lui fis voir aussi que, s'il y avait quelque sujet de plainte touchant le traité de La Haye et ce qui l'avait précédé, il était entièrement du côté de votre majesté. Et enfin, sire, comme tout ce qu'il

me fit l'honneur de me dire ne témoignait aucun empressement pour l'union avec votre majesté dont il s'était déclaré à M. de Ruvigny, je lui dis, pour l'engager davantage à s'ouvrir, et me préparer une voie à lui faire agréer les propositions que je pourrais être dans la suite obligé de faire au comte d'Arlington, sans que ce ministre s'en pût aider pour nuire à votre majesté, que je ne doutais point qu'il ne fût toujours dans les mêmes sentiments qu'il avait confiés audit sieur de Ruvigny; que votre majesté était aussi dans la même disposition: qu'ainsi, tous deux désirant sincèrement de parvenir à cette union, je voyais bien que, si elle ne se faisait point, je n'en pourrais imputer la faute qu'à moi et à ceux qui seraient chargés d'y travailler; et que, comme j'aurais un déplaisir sensible d'avoir manqué, faute d'adresse, une affaire si avantageuse à vos majestés et à leurs royaumes, je lui demandais en grâce de vouloir bien agir avec moi plutôt comme avec une personne qu'il aurait choisie lui-même pour conduire cette affaire, que comme avec un ministre de votre majesté. Pour cela, je le suppliais de m'honorer de ses ordres et de ses instructions, de m'avertir des difficultés qu'il prévoirait, et des remèdes qu'il jugerait à propos d'y apporter, et de trouver bon que j'eusse l'honneur de lui rendre compte de toutes les conférences que j'aurais avec ses ministres, afin de ne pas faire une seule démarche qui n'eût son approbation, et que, pour cet effet, je le priais de me permettre de le pouvoir voir tous les jours et à toute heure, comme si j'étais de sa cour. Il me témoigna avoir pour agréable ce que je lui proposais, mais je ne vis point dans tout ce qu'il me dit beaucoup de chaleur pour l'exécution des choses qu'il a confiées à M. de Ruvigny. Il me dit seulement qu'il examinerait ce qu'il y aurait à faire et qu'il me le dirait.

J'ai vu aussi le comte d'Arlington, et, pour ne point rendre ma lettre trop longue par une répétition de ce qui est dans mon instruction, en conformité de laquelle je lui ai parlé, je dois seulement dire à votre majesté qu'ayant ajouté que le roi son maître m'avait paru très-bien disposé à effectuer les choses qu'il avait confiées à M. de Ruvigny,

il me dit qu'il était bien vrai que ledit sieur de Ruvigny avait fait des propositions, mais qu'on n'en était pas convenu, et qu'au contraire lui, comte d'Arlington, avait dit au sieur de Ruvigny qu'il ne fallait point songer à faire un traité d'union et d'amitié entre les deux couronnes que l'on ne fût convenu de l'intérêt de leurs royaumes, qui était le commerce; que c'est l'idole que l'on adore en Angleterre, et que les peuples ne donnent leur approbation ou leur blâme aux traités que selon l'utilité ou le dommage qu'ils apportent à leurs trafics; qu'ainsi, pour faire agréer cette alliance, il fallait reprendre le traité de commerce qui avait été commencé par Comminges et Hollis; et, qu'étant une fois conclu, ce serait un bon fondement pour l'union entre les deux rois; que d'ailleurs, auparavant que d'en venir à cette liaison entre leurs majestés, il fallait voir si elle ne préjudicierait pas à l'alliance qu'ils avaient avec la Hollande, laquelle avait produit la paix entre les deux couronnes, que l'Angleterre avait grand intérêt de maintenir, comme la chose qui était la plus glorieuse au roi son maître et au royaume; que, pour lui, ç'avait toujours été là son avis, et qu'il y persisterait encore lorsque le roi son maître le lui demanderait.

Je lui dis que tous les ordres qui m'avaient été donnés ne regardaient que les discours que le roi son maître avait tenus au sieur de Ruvigny touchant une étroite union, et que je n'en avais aucun sur le traité de commerce, lequel, selon mon sens, s'achèverait avec plus de facilité lorsque ce qui avait été proposé ou du moins approuvé par le roi son maître serait effectué; que peut-être, quand il y aurait bien fait réflexion, et que nous aurions eu quelques conférences ensemble sur ce sujet-là, nous nous trouverions tous deux dans les mêmes sentiments. Enfin je crus qu'après une si franche déclaration je n'avais point d'autre parti à prendre que de le porter, autant qu'il me serait possible, à ne point fixer et déterminer sitôt son avis, afin de pouvoir rendre compte à votre majesté de toutes ces choses, et recevoir, s'il se peut, de nouveaux ordres touchant l'ouverture que j'ai à lui faire d'une gratification; car votre majesté voit bien que le

roi d'Angleterre ne m'a rien dit de positif; que son ministre, au contraire, me déclare nettement qu'il est d'un avis tout opposé à ce que votre majesté désire, et ceux mêmes qui ne lui veulent pas de bien avouent qu'il a tout le crédit et que son opinion sera suivie : en sorte que je crains bien qu'étant, comme il l'est, entêté de la gloire et de l'avantage qu'apportent au royaume d'Angleterre le traité de La Haye et celui de la triple alliance, qu'il considère comme ses ouvrages, et fait valoir comme la cause et le maintien de la paix, non-seulement je ne le puisse porter, par les ouvertures que votre majesté m'a permis de lui faire, à passer d'un avis dont il s'est déjà déclaré à un autre tout contraire, et qui ferait soupçonner aux moins éclairés la cause d'un si prompt changement; mais même que, quelque précaution que je prenne, mes offres ne servent qu'à lui donner de la réputation dans ce royaume, et du crédit à tout ce qu'il proposera contre les intérêts de votre majesté. C'est, sire, ce qui me tient en suspens, et me fera différer de lui faire cette proposition jusqu'à ce que j'aie réponse de votre majesté à cette lettre, à moins que je ne voie plus de jour à y réussir qu'il ne m'en paraît à présent [1].

Un second entretien que M. Colbert eut avec le roi d'Angleterre ne conduisit pas à un résultat plus satisfaisant [2]. Louis XIV, aussi étonné que son ambassadeur, éprouva un violent dépit, qu'il se garda cependant bien de montrer dans sa conduite. Avec une promptitude habile, il envoya de nouvelles directions à M. Colbert, auquel il écrivit :

Extrait d'une lettre de Louis XIV.

Il eût été malaisé de se persuader ce qui arrive, après toutes les avances que le roi de la Grande-Bretagne avait faites à Ruvigny sur la passion qu'il disait avoir de se lier avec moi d'une étroite amitié;

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXII.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 27 août 1668. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXII.)

à M. Colbert. Saint-Germain, 27 août 1668.

en quoi on pouvait si peu se tromper, que celui-ci eut même le soin, comme vous savez, de lui lire un papier où il avait couché tout ce que ledit roi lui avait confié pour me dire, et dont, après la lecture, il tira une nouvelle approbation de lui et l'aveu qu'il avait parfaitement bien expliqué ses véritables intentions. Cependant rien n'est plus éloigné du sens dudit écrit que les premiers discours que ledit roi et son ministre vous ont tenus, et je puis dire que vous êtes le troisième ambassadeur que j'ai fait partir d'ici en grande hâte pour aller conclure cette étroite union, sur les assurances positives qu'on me donnait de la désirer avec passion; et je vois bien, dès les premiers pas de cette nouvelle négociation, que votre voyage aura sur cette matière le même succès que les deux autres, à moins ou que les affaires du monde ne changent fort, ou que celui qui les a aujourd'hui en main de delà ne perde quelque chose de ce grand crédit qui les lui fait conduire avec une autorité comme absolue, selon son caprice et ses inclinations, plutôt que dans les véritables intérêts de son maître.

A la vérité, je ne puis pas me plaindre de sa sincérité, car il ne pouvait vous parler plus clairement qu'il a fait; un plus habile homme que lui aurait caché longtemps ses sentiments, vous aurait amusé d'espérances et vous aurait tendu, c'est-à-dire à moi, des piéges plus dangereux du côté des Hollandais; mais il n'a pas voulu ou su faire que je pusse douter un moment de sa mauvaise volonté et de l'aversion invincible qu'il a à laisser unir les intérêts des deux royaumes.

C'est tout l'avantage que je puis tirer de son discours, et de la froideur de celui qu'il a suggéré au roi son maître de vous tenir; mais je ne juge pas du bien de mes affaires que vous en témoigniez à l'un ni à l'autre la moindre mauvaise satisfaction ni par vos actions ni dans vos discours, puisqu'elle ne servirait qu'à réjouir davantage les Hollandais, auxquels Arlington ne manquerait pas de faire d'autant plus valoir ce service, que vous en feriez paraître plus de mécontentement; et la crainte même qu'il inspirerait au roi son maître de

m'avoir offensé lui fournirait une nouvelle matière plausible de le porter à resserrer de plus en plus les nœuds de leur alliance et à la rendre plus durable.

Voici comment il résumait les nouveaux ordres qu'il donnait à son ambassadeur :

Pour récapituler tout ce que j'ai dit que vous devez faire, le voici en peu de mots. Ne témoigner nulle mauvaise satisfaction imaginable du changement que vous avez trouvé à tout ce qu'on avait dit à Ruvigny ; n'offrir rien à Arlington pour se le rendre favorable ; ne plus parler des mesures contre les Hollandais que les autres eux-mêmes ne vous le proposent, et encore, dans ce cas-ci, prendre garde de près que ce ne soit point un piége ; faire souvenir du secret promis sur ce qui a été dit contre lesdits Hollandais ; entrer dans les sentiments d'Arlington, que le traité de commerce sera un bon fondement à celui d'étroite union ; prolonger la négociation de celui de commerce, sur les difficultés qui naîtront, et observer les moments pour promouvoir l'autre d'union selon les conjonctures qui pourraient s'en offrir. A quoi j'ajouterai encore : ne rien dire contre le traité de triple alliance, parce que, dans la disposition d'esprit d'Arlington et vu son pouvoir, cela ne servirait qu'à lui faire donner une plus grande application à faire achever et consommer de tout point ledit traité dès qu'il aurait reconnu que l'affaire choque mon intérêt ou mon goût ; et, par la même raison, il ne sera plus nécessaire de lui faire craindre, si ce n'est en termes fort généraux et en la manière que j'ai dit ci-devant, que je veuille faire avec les Hollandais un traité de partage des Pays-Bas, car il ne lui serait pas difficile de s'éclaircir là-dessus avec de Witt, et même de tirer une promesse des États de n'y jamais entendre quand je le voudrais[1].

Louis XIV craignait que M. Colbert n'eût mis trop de préci-

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXII.

pitation dans ses ouvertures au sujet des Hollandais, et que les ministres d'Angleterre ne le compromissent par leurs indiscrétions auprès des États-Généraux. Il avait même donné ordre à M. Colbert de lui écrire mot pour mot ce qu'il avait dit en cette occasion, afin d'aviser aux moyens de prévenir le mécontentement des États-Généraux[1]. M. Colbert, suivant les nouvelles instructions qui venaient de lui être transmises, ne parla plus des Hollandais au roi d'Angleterre. Il lui fit connaître que son alliance avec les États-Généraux n'était plus considérée comme un obstacle à une alliance avec la France[2], et qu'il était prêt à entrer en négociation pour le traité de commerce. Mais les inquiétudes de Louis XIV s'étaient promptement apaisées, et M. de Lionne écrivit à M. Colbert :

Extrait d'une lettre de M. de Lionne à M. Colbert. Saint-Germain, 8 sept. 1668.

Vous ne devez, monsieur, avoir présentement aucune inquiétude ni regret du pas que vous avez fait : il pourra même être utile en son temps par les raisons que sa majesté touche dans sa dépêche; et à l'égard des Hollandais, quand on manquerait de delà au secret qu'on vous a promis, nous ne devons pas nous en mettre fort en peine, car ils n'en feront ni pis ni mieux, quoi qu'ils apprennent ou n'apprennent pas de vos négociations. Le roi, cependant, s'est expliqué que vous avez bien fait de ne point parler à milord Arlington de l'observation du secret, par la raison que vous ne lui avez rien dit des Hollandais, et que ce n'est pas à nous à entrer dans ce que le roi son maître lui en aura pu confier[3].

Le roi écrivit le même jour à son ambassadeur :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 8 sept. 1668.

J'ai reçu par le retour du courrier que je vous avais envoyé vos dépêches du 1er de ce mois, accompagnées de deux mémoires conte-

[1] Dépêche du 27 août 1668. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXII.)

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 1er sept. 1668. (*Corr. d'Angl.* vol. LXXXII.)

[3] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXII.

nant mot à mot tout ce que vous aviez dit au roi d'Angleterre, en conformité de mes instructions. J'avais désiré cet éclaircissement en détail afin que, si on manquait delà au secret que vous avez exigé, je pusse mieux prendre mes mesures à l'égard des Hollandais sur ce que j'aurais à répondre aux plaintes qu'ils m'en pourraient faire; et présentement je vois bien que je devrai me restreindre simplement à nier le fait sans y chercher des explications, et en cela je ne ferai que ce que vous avez déclaré audit roi que je ferais si ses ministres voulaient abuser et tourner contre moi la confiance que j'ai eue en lui. Du reste, je suis très-content de la manière dont vous avez travaillé à réparer autant qu'il était possible les avances que votre zèle pour mon service vous avait fait faire avant que vous eussiez reçu ma réponse à votre première dépêche; je crois même que, pourvu qu'on m'en garde le secret qu'on vous a promis, il n'aura été que bon que ledit roi de la Grande-Bretagne ait eu connaissance de la disposition que j'avais de me lier avec lui envers et contre tous, parce qu'encore que présentement le milord Arlington, auquel il laisse l'entière direction de ses affaires et de ses résolutions, trouve facilité à lui persuader que son plus grand intérêt consiste à demeurer constamment dans les termes de l'amitié et de la liaison qu'il a contractées avec les États-Généraux, et à maintenir la triple alliance, dont il lui fait une espèce de gloire, il peut arriver tant de choses dans le monde et même des différends pour le commerce ou pour d'autres intérêts entre l'Angleterre et lesdits États, que je serais alors recherché par le roi de la Grande-Bretagne, de ce que son ministre, lequel peut même entre ci et là perdre son crédit, lui fait aujourd'hui négliger et rejeter comme étant contraire à son intérêt, et il sera bon en ce temps-là, comme je viens de dire, que l'on sache en Angleterre ce que je puis avoir dans le cœur à l'égard des Provinces-Unies, en cas qu'elles n'aient pas effacé par une autre conduite les sujets de mécontentement qu'elles m'ont donnés, ou que je n'aie point pris avec elles des liaisons d'autre nature que celles que j'y ai présentement.

Vous devez maintenant continuer à tenir la conduite que je vous ai marquée par ma dépêche du 27 de l'autre mois, négociant le traité de commerce en la manière et avec les précautions qui y sont prescrites, et comme je sais que, même de ce traité-là, les Hollandais ont déjà conçu de grands ombrages et jalousies, craignant que l'on n'y stipule entre la France et l'Angleterre des choses qui puissent être préjudiciables au commerce que les Provinces-Unies font dans tous les endroits du monde et en tirent presque seules tous les profits, il sera bien à propos que, prenant avis et avantage de cette appréhension des Hollandais, vous vous appliquiez particulièrement à rechercher les moyens qu'il pourrait y avoir de parvenir à ce qu'ils craignent, faisant discourir là-dessus les marchands de l'une et de l'autre nation les plus intelligents en cette matière, et ne proposant néanmoins rien d'extraordinaire qu'après m'en avoir fait part et reçu mes ordres; je suis même persuadé que, si on pouvait établir une parfaite intelligence, union et liaison entre les deux royaumes sur le fait du commerce étranger et particulièrement celui des deux Indes, il y aurait moyen de porter autant et peut-être plus de préjudice aux Provinces-Unies en peu d'années qu'on ne saurait faire avec une guerre ouverte[1].

Mais la crainte de la concurrence du commerce hollandais n'était pas la seule qui préoccupait la nation anglaise. Le développement extraordinaire que Louis XIV donnait à sa marine inspirait à ses voisins une jalousie qu'ils ne cherchaient nullement à dissimuler. « Ce qui tient le plus au cœur de la nation, écrivait Charles II à sa sœur, c'est le commerce et tout ce qui s'y rattache[2]. » Cette objection est de celles que le roi d'Angleterre reproduit le plus souvent:

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXII.

[2] Lettre de Charles II à Madame. Whitehall, 14 septembre 1668. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. XCIII.)

Extrait d'une lettre de Charles II à Madame. Whitehall, 2 sept. 1668.

Mes dispositions sont toujours les mêmes, écrivait-il encore à sa sœur, et j'espère finir par arriver en tout à ce que je veux; mais il y a sur la route deux empêchements, dont le moindre résultat est de retarder les effets de la bonne envie qu'auraient les deux parties d'en venir à une union parfaite. Le premier est le grand soin que l'on se donne maintenant en France pour se créer un commerce et pour être une puissance maritime imposante; c'est un si grand sujet d'ombrage pour nous, qui ne pouvons avoir d'importance que par notre commerce et par nos forces de mer, que chaque pas que la France fera dans cette voie perpétuera la jalousie entre les deux nations. Ce sera un grand obstacle à l'établissement de relations tout à fait amicales, et vous ne pouvez vous refuser à croire qu'il sera très-dangereux pour moi de faire ici un pacte d'union absolue avec la France, jusqu'à ce que le premier de nos intérêts, c'est-à-dire celui de notre commerce, ait été garanti. L'autre difficulté gît dans les traités que j'ai faits récemment et que le roi mon frère ne voudrait pas, j'en suis sûr, me voir enfreindre, sous aucun prétexte, lui qui m'a montré par son bon exemple comment on est martyr de sa parole. Quand je dis cela, cependant je ne nous crois pas tellement enchaînés ici que, si nous recevions satisfaction sur les points relatifs à la mer, il n'y ait jour suffisant à faire une étroite alliance. Je suis décidé, puisque toute mon inclination m'y porte, à faire tous mes efforts pour cimenter cette union. J'ai eu quelques conversations avec M. Colbert sur ce qui fait le sujet de cette lettre, et je me suis donné avec lui plus de carrière que je ne puis le faire ici. Je dois vous dire que je suis parfaitement content de lui, et que je le crois ambassadeur aussi bien choisi que possible pour cette cour. Je n'ai négligé aucune occasion de lui laisser voir l'affection que j'ai pour vous, et de lui faire comprendre que, ne fussé-je bien disposé pour la France que parce que vous y êtes, ce seul motif suffirait pour me faire souhaiter passionnément une étroite union avec elle[1].

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. XCIII.

Charles II avait en effet manifesté les mêmes craintes à M. Colbert[1]. Celui-ci, obligé de conférer sur un traité de commerce uniquement destiné à couvrir la négociation du traité d'alliance, n'y mettait pas beaucoup d'empressement. Les ministres d'Angleterre, de leur côté, s'en occupaient fort peu, et Charles II traitait les affaires avec son insouciance habituelle. « Il était bien aise, disait M. Colbert, de mener une vie douce et tranquille, sans aucun embarras[2]. » Tout dépendait donc des deux influences rivales du duc de Buckingham et du comte d'Arlington. Chacun d'eux faisait des ouvertures à M. Colbert, mais ambitionnait d'agir seul, et M. Colbert désespérait de rien conclure si l'on ne parvenait à les gagner tous les deux[3].

Le seul lien qui unît encore le duc de Buckingham et le comte d'Arlington était le danger du rétablissement du chancelier Clarendon, que soutenait son gendre le duc d'York. Après l'avoir renversé ensemble, et avoir partagé l'autorité entre eux et les principales charges entre leurs créatures, ils redoutaient qu'un retour de fortune ne le ramenât aux affaires, et ne causât leur propre ruine. Ils s'en ouvrirent à M. Colbert, qui en instruisit Louis XIV. Quoique ce prince ne conçût pas bien comment un ministre devenu l'objet d'une haine aussi universelle et banni à perpétuité par décision du parlement pouvait exciter encore quelque inquiétude, il recommanda à son ambassadeur de se servir habilement des craintes du duc et du comte dans l'intérêt de ses desseins, qu'il ne perdait jamais de vue et auxquels il rapportait tout.

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 17 sept. 1668. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXII.)

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 8 oct. 1668. (*Corr. d'Ang.* vol. LXXXII.)

[3] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 29 oct. 1668. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXII.)

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 7 nov. 1668.

J'ai reçu, écrivait-il à M. Colbert, votre dépêche du 29 de l'autre mois, dans laquelle vous me rendez compte que Leighton pour Buckingham, et Willamson pour milord Arlington, son maître, vous font espérer de parvenir, dans peu de temps, à former une étroite union entre moi et le roi d'Angleterre, pourvu que vous vous attachiez à eux et que l'on ne songe pas ici au rétablissement du chancelier. La différence que je mets entre les deux discours qui vous ont été faits conformes, quoique l'un ne sache rien de l'autre, c'est que Buckingham fait son offre sincèrement et dit ce qu'il a véritablement dans le cœur, et qu'il serait ravi de pouvoir effectuer, tant pour acquérir ce mérite auprès de moi que pour en tirer ainsi quelques avantages; mais que l'autre n'a fait ces sortes d'avances que pour amuser le tapis, n'ayant jusqu'ici aucune prétention d'exécuter ce qu'il dit, et veut seulement empêcher que je ne songe à profiter des conjonctures pour le rétablissement du chancelier, qui est son fantôme, m'entendant là-dessus avec la duchesse d'York et les amis de ce ministre exilé, surtout quand le parlement sera rassemblé et qu'il pourrait se porter à le pousser. Je ne veux pas conclure de là qu'il ne faille écouter que l'offre de Buckingham et s'attacher à la poursuivre, rejetant ou négligeant celle de milord Arlington pour n'être pas sincère et n'avoir pour but que d'amuser. Je vois fort bien que l'un sans l'autre ne saurait faire réussir les choses que je puis désirer, et que si je ne puis réunir les deux principaux chefs du conseil du roi d'Angleterre, qui sont dans un même sentiment, le roi n'aurait pas assez de force pour prendre une résolution de l'un des deux quand l'autre et ses émissaires adhérents y seraient contraires. Ce que je remarque, c'est qu'ils ont tous deux une grande appréhension du retour du chancelier dans les affaires, puisqu'ils passent jusqu'à s'en expliquer à mon ministre, et principalement Arlington, qui sait bien qu'il ne vit pas d'une manière avec moi qui m'oblige à souhaiter la continuation de son crédit. Il faut bien que l'un et l'autre soient persuadés que le retour dudit chancelier ne soit pas hors de la possibilité et même hors de la probabilité

lorsque je le voudrai appuyer. Il est vrai que je n'en puis pas bien juger, ni deviner les moyens aussi bien qu'eux peuvent le faire, et c'est ce qu'il serait assez important de pénétrer, à quoi peut-être vous pourriez parvenir, en faisant sans affectation parler Leighton sur la matière, sous prétexte de vous étonner que Buckingham témoigne de craindre une chose aussi éloignée et aussi hors d'apparence que le paraît le retour du chancelier, parce que peut-être alors Leighton vous expliquera naturellement par quels moyens ce ministre pourrait parvenir à rentrer dans les affaires. Cependant il me semble que vous pourrez, en vous y conduisant avec adresse, tirer grand avantage pour l'avancement de l'union de cette vive crainte qu'ont le duc et le milord, et particulièrement auprès du dernier, en témoignant à chacun, à part, que s'ils veulent s'engager à faire réussir dans un certain temps ladite union, vous êtes prêt de donner toutes les sûretés qu'ils pourront demander que, non-seulement je n'appuierai jamais le rétablissement dudit chancelier, mais que je pratiquerai tous les moyens qu'eux-mêmes suggéreront pour lui en boucher les passages; mais qu'aussi il ne serait pas juste que, ne pouvant rien attendre de bon, au sujet de cette union, de ceux qui conseillent aujourd'hui le roi d'Angleterre, je me liasse les mains à ne pouvoir prendre des mesures avec d'autres qui lui donneraient des conseils plus conformes au bien de mes affaires; et ledit milord ou celui qui vous parle de sa part ne pourront désavouer eux-mêmes qu'en cela je ne parle fort équitablement.

Tout ce que je viens de dire ne sont que préliminaires qui peuvent être utiles, mais je vois fort bien que je n'aurai jamais rien dans le fond de l'affaire que je n'aie gagné par intérêt et le duc et le milord, et chacun à part, en sorte que, sans savoir rien l'un de l'autre, ils conspireront au même but et croiront chacun avoir auprès de moi tout le mérite du bon succès, ce qui dépend principalement de votre dextérité. Le premier pas, pour y parvenir, me semble devoir être d'intéresser les deux entremetteurs, Leighton et Willamson, et les

disposer, ce que je ne crois pas difficile, à recevoir quelque gratification de moi, s'il est possible que ce soit en argent plutôt qu'autre chose; car, après qu'ils en auront touché et que j'aurai en cela sur eux quelque avantage, et principalement sur Willamson, il aura tant d'intérêt, à cause de sa condition, de servir à la conservation du secret, qu'il n'y aura alors, à mon sens, aucun inconvénient à craindre de s'ouvrir à lui que, s'il peut disposer son maître à recevoir de moi un très-considérable présent pour faire l'affaire, vous expliquant même, si vous le jugez à propos, de la quantité de la somme, vous et M. Colbert faites fort de me porter à la lui donner, soit avec la participation du roi son maître, soit à son insu, comme il le désirera davantage, et que la somme lui en sera réellement comptée en échangeant les ratifications du traité; ou, s'il le souhaite, qu'elle serait déposée entre les mains de quelque particulier, comme de quelque marchand qui soit de sa confidence et puisse être aussi de la mienne. Vous pourrez tenir en même temps la même conduite à l'égard de Leighton et de Buckingham; et si toutes ces paroles étaient une fois données de part et d'autre, je tiendrais le succès de l'affaire infaillible et dans peu de temps, d'autant plus que le véritable intéressé fait l'avantage du roi d'Angleterre en ce rencontre, bien mieux que dans tout ce qu'il a fait jusqu'à présent. Cependant mandez-moi sans délai quel serait votre sentiment sur la quantité des sommes que je pourrais offrir et donner, tant à chacun des entremetteurs qu'au duc et au milord, afin que je prenne là-dessus ma dernière résolution et vous envoie mes ordres, le pouvoir, et même les moyens pour les deux premiers, par l'intérêt desquels il faut commencer. Je n'hésiterai pas beaucoup à cela, étant persuadé que l'affaire est d'une nature qu'il n'y a argent que j'y puisse sacrifier que je tienne très-bien employé, pourvu que j'en vienne à bout, et que les sommes pour les deux principaux ne soient déboursées qu'après le coup fait [1].

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXII.

Il n'y avait à compter réellement alors que sur les dispositions du duc de Buckingham. Il était parvenu au plus haut point de son crédit: Charles II, qu'il amusait par son esprit et qui espérait, avec son aide, obtenir de l'argent, cédait assez facilement à ses exigences. Aussi le duc de Buckingham avait-il écarté des affaires tous ceux dont les sentiments lui étaient contraires ou suspects. Il avait obtenu que le secrétaire d'état Morrice fût remplacé par sir John Trevor; il l'emporta sur un des serviteurs les plus fidèles de la maison de Stuart, sur le duc d'Ormond, qu'il contraignit de céder le gouvernement de l'Irlande à lord Roberts, et il fit envoyer à la Tour sir William Coventry, l'un des lords de la trésorerie, qui avait puissamment contribué à la chute du chancelier Clarendon et qui était un rival d'autorité pour lui. Il ne craignit pas de diriger ses attaques contre le frère même du roi, et de susciter au duc d'York un compétiteur à la couronne dans la personne du jeune duc James de Montmouth, fils naturel de Charles II, et que ce prince avait reconnu depuis son retour en Angleterre.

Mais ce ministre entreprenant, qui joignait une rare audace à une excessive frivolité, ne pouvait conserver la faveur de son maître qu'en lui procurant de l'argent. Charles II ne restait attaché qu'à ceux qui le servaient. Le parlement, dans lequel dominait le parti de l'église établie, suspectait le cabinet nouveau à cause de ses liaisons avec les presbytériens, les républicains et les papistes. Aussi les communes n'avaient accordé que la moitié de la somme demandée pour la marine, et elles avaient mal accueilli le désir manifesté au nom du roi d'adoucir la condition des dissidents religieux en vertu de la déclaration de Breda, et après qu'aurait expiré l'acte contre les conventicules, qui devait cesser dans six mois.

Le revenu annuel du roi n'excédait pas 1,030,000 livres sterling. Ce revenu, inférieur à ses dépenses, lui imposa un plan d'économie bien difficile à suivre. 750,000 livres furent affectées aux dépenses de la liste civile; 100,000 livres furent consacrées à payer l'intérêt de la dette publique; les 180,000 livres qui restaient servirent à couvrir les déficits accidentels, et à acquitter les différentes pensions [1], qui furent diminuées. La pension de la reine mère elle-même subit la réduction commune. On en avait retranché le quart, quelques années auparavant; on en ôta alors les deux tiers. Cette princesse en ressentit un vif mécontentement[2].

De pareilles mesures étaient plus faciles à prendre qu'à observer. Il fallait de l'argent à une cour aussi dissipée et aussi dépensière. Puisque le parlement en refusait, elle devait en chercher ailleurs. Le duc de Buckingham, chargé d'en procurer à son maître, et sentant qu'il ne se maintiendrait en faveur auprès de lui qu'autant qu'il lui fournirait les moyens de satisfaire ses goûts et de ne pas renoncer à ses prodigalités, songea plus que jamais à s'adresser à Louis XIV, qui était le trésorier des souverains nécessiteux. Il conçut donc le dessein d'envoyer auprès de lui, du consentement de Charles II, son confident sir Elis Leighton, pour l'entretenir de la grande affaire de l'alliance, dans l'espoir d'arriver à une conclusion plus prompte. Voici en quels termes M. Colbert rendait compte à Louis XIV de ce projet :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 15 nov. 1668.

J'ai reçu la dépêche de votre majesté du 7 de ce mois qui règle la conduite que j'ai à tenir tant envers le duc de Buckingham et Leighton qu'avec le comte d'Arlington et son secrétaire, pour les

[1] Lingard, tome XII, page 250.

[2] Lettre de Louis XIV à M. Colbert, du 12 décembre 1668. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXII.)

porter à effectuer les espérances qu'ils ont commencé à me donner d'une bonne union, ainsi que je me suis donné l'honneur de l'écrire à votre majesté par ma lettre du 29 du passé. Il est vrai que depuis ce temps les procédés différents de ces deux ministres confirment bien le jugement que votre majesté fait de leurs intentions; car, à l'égard du premier, il me témoigne encore plus de chaleur que ci-devant à disposer l'esprit du roi son maître à une liaison étroite d'amitié et d'intérêt avec votre majesté; et après les assurances qu'il m'en est venu donner lui-même chez moi, dont j'ai rendu compte à votre majesté, Leighton m'est encore venu trouver aujourd'hui de sa part, qui m'a dit que ce duc n'avait rien de plus à cœur que le bon succès de cette affaire, mais que milord Arlington, qui avait acquis tout crédit dans l'esprit du roi par le moyen de la triple alliance, faisait tout son possible de la fortifier, tâchant de persuader le roi et tout le conseil que de là dépend la sûreté et le repos du royaume; qu'il avait fait envoyer ses créatures en Hollande et en Espagne pour y travailler à la maintenir, et qu'il la considérait comme l'unique moyen de se conserver au timon des affaires. Qu'ainsi il fallait avancer le traité de ligue offensive et défensive avec la France avec dextérité et secret jusqu'au point que milord Arlington serait comme forcé d'y donner son approbation pour ne le plus pouvoir empêcher. Que pour cela le dessein dudit duc était, en s'avançant toujours dans les bonnes grâces du roi par les parties de chasse, de divertissement et de plaisir, de lui faire comprendre combien cette ligue sera utile à ses sujets par l'augmentation qu'elle apportera au commerce, et glorieuse pour sa personne par les moyens qu'elle lui donnera quelque jour d'abattre les Hollandais et de relever la réputation de l'Angleterre, que la dernière insulte desdits Hollandais a ternie. Que, comme il faut contenter le royaume aussi bien que le roi, il prétend faire goûter l'avantage de l'union avec la France au parlement par le moyen des créatures qu'il y a; en sorte que, lorsque le traité sera conclu et ratifié, il reçoive l'approbation générale; qu'il a aussi dessein de pousser tous les amis et créatures du chancelier qui restent

dans le conseil et dans les charges, non pas pour les perdre, mais pour les détacher entièrement dudit chancelier, qu'ils préféreront à ceux du comte d'Arlington par la haine qu'ils portent à celui-ci; qu'il est déjà assuré d'Ashley Cooper; qu'Anglesey hésite encore, mais qu'il se promet d'en venir à bout; et enfin qu'il espère de s'attirer, tant par ce moyen que par d'autres qu'il sait, la plus grande partie du conseil du roi, même le garde des sceaux, et de les porter tous à suivre ses sentiments, au moins en ce qui regarde l'union avec la France, de laquelle dépendraient ensuite toutes les grandes affaires d'Angleterre, et qu'il considère aussi en son particulier comme le véritable moyen d'avoir la plus grande part dans le gouvernement aussi bien que dans les bonnes grâces du roi. Qu'il est encore nécessaire de réunir parfaitement la maison royale et de la porter à avoir de l'estime et de l'amitié pour lui, et que, pour cet effet, lui, Leighton, s'en allait vers votre majesté dans deux ou trois jours, sans la participation du comte d'Arlington, et sous prétexte de voir le comte de Saint-Albans, auquel il fait profession d'être serviteur; mais qu'il était chargé de lettres, qu'il m'a montrées, du roi d'Angleterre et du duc de Buckingham pour la reine mère d'Angleterre, Madame et ledit comte de Saint-Albans, auxquels il avait ordre de faire entendre que ledit roi d'Angleterre désirait qu'ils eussent de l'estime et de l'amitié pour le duc de Buckingham, et qu'ils se détachassent entièrement de toutes les intrigues que ces princesses font, à la suscitation du comte de Saint-Albans, en faveur dudit chancelier; qu'il s'était aussi chargé d'une lettre de créance pour une personne de considération de la cour de votre majesté, qu'il ne m'a pas voulu nommer, à laquelle il n'avait autre chose à demander que de lui obtenir une audience de votre majesté, ne pouvant confier à d'autres qu'à elle ce dont il était chargé, et que, s'il réussissait dans son voyage, il ne doutait pas que je ne fisse bientôt après un traité tel que je le souhaitais.

J'ai dit à Leighton que, comme il s'en va à Paris, il recevra les

grâces que votre majesté lui veut faire, sans lui spécifier, à quoi il est bien disposé; et je crois que, comme il est fort bien intentionné, un présent de trois ou quatre cents pistoles en argent comptant ne serait pas mal employé, et qu'il pourra servir utilement à son retour pour ce qui regarde M. le duc de Buckingham. Ledit Leighton me dit seulement qu'il était trop généreux pour rien stipuler de votre majesté en faisant l'avantage du roi son maître, et qu'en tous cas il ne recevrait aucun présent que le traité ne fût fait, à quoi je me suis accordé facilement; pour ce qui est du combien, j'aurais peine à donner mon avis là-dessus, car, s'il faut partager en deux la somme portée par mes instructions, je n'estime pas que la moitié fût capable de faire changer l'inclination de M. d'Arlington, et je crois qu'il faudrait lui offrir vingt mille pièces pour l'autre : Leighton pourra bien s'en ouvrir à M. de Lionne[1].

Peu de jours auparavant, le duc de Buckingham, qui désirait ardemment réussir, avait mis en avant un projet qui eut des suites plus tard. Un Français attaché au service du roi d'Angleterre, M. de Flamarens, était venu trouver M. Colbert, et, parlant de l'alliance entre les deux rois, lui avait dit « qu'il savait un moyen qui réussirait infailliblement, si le roi voulait le pratiquer, qui était de permettre à Madame de venir pour un peu de temps en Angleterre[2]. » M. Colbert avait cru devoir accueillir assez froidement cette proposition, qu'il considérait, disait-il, comme impertinente, et s'était même dispensé d'en écrire à Louis XIV. Cependant sur des insinuations très-claires du duc de Buckingham, qui prouvaient que la proposition venait de lui et était sérieuse, M. Colbert en fit

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXII.

[2] Lettre de M. Colbert de Croissy à M. Colbert, du 12 novembre 1668. (*Papiers de Colbert*, vol. XLIX; manuscrit de la Bibliothèque royale)

part à son frère, le ministre Colbert, qui l'engagea fortement à la communiquer à M. de Lionne[1].

Le secrétaire Leighton partit pour la France. M. Colbert semblait mettre peu de confiance en lui. « C'est un homme, disait-il à son frère, qui bat bien du pays, et qui avance quelquefois des choses qui sont sujettes à caution[2]. » Il écrivit aussi à M. de Lionne en lui annonçant le départ de Leighton :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à M. de Lionne. Londres, 22 nov. 1668.

Leighton vient de me dire adieu, et m'assure qu'il partira demain du matin. Selon ce que j'ai pu juger de tous les discours qu'il m'a faits, je crois que les propositions qu'il fera pour parvenir à une bonne union n'iront pas à moins de cent mille livres sterling pour le roi, sous des prétextes d'association dans le commerce d'Afrique avec le roi d'Angleterre. Je souhaiterais, monsieur, qu'il eût assez de pouvoir pour conclure avec sa majesté et avec vous un bon traité de ligue offensive et défensive, quand il en devrait coûter un million au roi; car il me semble que, dans la conjoncture présente, si l'on était bien assuré de ce côté-ci, tous les desseins du roi réussiraient à sa gloire[3].

Le voyage de Leighton eut pour objet principal de nouer la négociation entre les deux rois par l'intermédiaire de madame Henriette. Son séjour à Paris fut court; il en partit le 11 décembre après avoir vu le roi et Madame. Voici en quels termes Louis XIV en instruisit son ambassadeur :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Paris, 12 déc. 1668.

Leighton a été ici et en partit hier. Je l'ai régalé d'une bague de quatre cents pistoles, Ruvigny ayant su qu'il l'aimait mieux que de

[1] Lettre de M. Colbert, ministre, à M. Colbert, ambassadeur à Londres. Paris, 22 nov. 1668. (*Pap. Colbert*, vol. XLIX.)

[2] Lettre de M. Colbert de Croissy à M. Colbert, du 15 novembre 1668. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXII.)

[3] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXII.

l'argent. Il m'a entretenu deux fois et m'a dit de la part du duc de Buckingham les mêmes choses qu'il vous avait confiées et qu'il serait inutile de vous redire. Il a désiré de moi que j'écrivisse un billet pour le roi d'Angleterre, dont voici la substance : « que Leighton était venu ici et m'avait entretenu de la part du duc de Buckingham, et que je m'assurais qu'il serait bien aise d'entendre les sentiments où il m'avait laissé sur cette matière. » A dire vrai, je n'ai pas bien compris à quel usage le duc veut mettre ce billet, dont le roi d'Angleterre n'a aucun besoin pour savoir mes sentiments que vous lui dites tous les jours par mon ordre, et plus avant peut-être qu'il n'aurait convenu de le faire pour le peu de succès qu'ont toutes mes avances. Néanmoins je n'ai pas cru devoir refuser encore ledit billet, que Leighton m'a dit que le duc désirait pour en être plus autorisé auprès du roi, son maître. Si j'étais de facile créance, j'espérerais bien de l'affaire, car cet homme, en me quittant, n'a pas compté de moins que de devoir revenir dans quinze jours, et d'avoir déjà dissipé et fait aller en fumée tous les projets de la triple alliance[1].

Les espérances données par Leighton furent loin de se réaliser. Charles II, arrêté par lord Arlington, revenait sans cesse sur la jalousie qu'inspirait à l'Angleterre le développement de la marine française[2]. Le duc de Buckingham lui-même, malgré sa hardiesse, n'osait pas brusquer un pareil traité. Soit impuissance, soit hésitation, il voulut auparavant disposer la nation anglaise à cette alliance en excitant la jalousie des marchands de la cité contre les Hollandais. Il laissa entrevoir à M. Colbert qu'il faudrait au moins une année pour en arriver à ce point. Il demanda de plus que la France suspendît ses

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXII.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 2 décembre 1668. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXII.)

armements maritimes et que l'Angleterre se réservât la faculté de contracter d'autres alliances [1]. Quand Louis XIV apprit qu'il fallait se soumettre à un aussi long délai et passer par des conditions aussi inattendues, il exprima son mécontentement dans la dépêche suivante, sans renoncer toutefois à la négociation.

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Versailles, 26 déc. 1668.

Votre dépêche du 18e de ce mois a achevé de détruire les espérances, quoique bien faibles, que l'on pouvait concevoir de parvenir, par le moyen du duc de Buckingham, à une étroite union avec le roi d'Angleterre. La nécessité que Buckingham établit d'avoir le peuple d'Angleterre favorable à cette union, celle d'une année entière pour avoir lieu de s'y disposer; la jalousie que l'on témoigne de ma très-grande puissance à la mer, et la proposition qui se fait pour m'obliger à suspendre tous armements maritimes; la liberté qu'on veut se réserver, sous prétexte de m'en laisser une pareille, de faire tels traités qu'on voudra avec d'autres potentats, sont toutes choses qui s'accorderaient si peu avec une envie sincère de se vouloir lier avec moi et rendre communs les intérêts des deux états, qu'il faudrait s'aveugler soi-même pour ne pas voir qu'on a tout autre intention que celle qu'on veut donner à entendre, ou tout au moins qu'Arlington, qui se trouve le maître absolu des affaires d'Angleterre, a des pensées non-seulement différentes, mais absolument contraires à l'établissement de ladite union. Je veux bien croire que le duc de Buckingham agit de bonne foi en tout ce qu'il vous dit ou fait dire par Leighton, et qu'il est très-bien disposé pour tout ce que je puis souhaiter, connaissant même que, outre l'avantage de son maître et de son royaume, il peut y rencontrer encore sa gloire et son utilité particulière; mais ou par le manquement de son crédit, ou par le défaut de son application, il y a grande apparence que

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 17 décembre 1668. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXII.)

cette bonne volonté demeurera toujours impuissante, si autre chose n'arrive ou dans les affaires du monde, ou dans la fortune particulière d'Arlington. J'aurais cependant désiré de savoir ce que vous dit Leighton, qui se promettait tant de belles choses dès qu'il serait arrivé de delà; et savoir aussi à quel usage a été mis le billet que j'avais donné à Leighton pour le roi d'Angleterre son maître. Si les Anglais, comme Buckingham vous l'a dit, voulaient se contenter d'être les plus grands marchands de l'Europe, et me laisser, pour mon partage, ce que je pourrais conquérir dans une juste guerre, rien ne serait si aisé que de nous accommoder ensemble, ni rien de si facile exécution que la première de ces deux choses-là, étant indubitable que, si nous étions bien unis sur le fait du commerce, on détruirait en moins de huit ou dix ans de temps celui des Hollandais, dont il est constant aussi que plus des trois quarts passeraient à l'avantage des Anglais, et du quart seulement à mes sujets, qui n'ont pas le quart du nombre des vaisseaux marchands qu'ont les Anglais.

Il ne faut pas laisser, nonobstant tout ce que je viens de dire, de cultiver toujours la bonne volonté du duc de Buckingham et témoigner se payer des raisons qu'il vous dit; car l'Angleterre est un état qui ne demeure pas longtemps dans une même assiette, et il y peut arriver facilement, d'un jour à l'autre, tant de sortes de changements ou de révolutions, ou bien dans les autres affaires de l'Europe, qu'il ne faut jamais désespérer de rien, et ce ne serait pas un grand miracle que je fusse recherché, dans un mois, de cela même dont j'aurais fait aujourd'hui tant d'inutiles avances [1].

La négociation se poursuivit, par l'entremise de madame Henriette, sans beaucoup avancer. L'ambassadeur de France, qui était grave, doué d'un bon jugement, mais dépourvu d'élégance et de dextérité, convenait peu à un roi léger, spirituel

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXII.

et gracieux, et à des ministres engagés dans les intrigues les plus subtiles et les plus compliquées. Aussi le roi et ses ministres voulaient-ils tous traiter directement avec Louis XIV et à l'insu de son ambassadeur, que Leighton continuait à entretenir des mêmes assurances de la bonne volonté du duc de Buckingham[1], et auquel le comte d'Arlington, de son côté, faisait protester de ses bonnes intentions par lord Crofts[2].

Le duc de Buckingham employait, en effet, toute son influence dans la cité en faveur de la France. Mais, craignant que M. Colbert n'eût des intelligences avec lord Arlington, il persistait à lui cacher ce qui se passait. La nécessité de donner toujours à M. Colbert les mêmes espérances et les mêmes excuses avait décidé Leighton à fuir l'ambassadeur, que le duc de Buckingham évitait de son côté, afin de n'avoir pas à s'expliquer[3]. La situation devenait fort critique, et Leighton écrivait à madame Henriette :

Lettre de Leighton à Madame. Londres, 18 janv. 1668.

On ne saurait imaginer la position chatouilleuse de notre affaire : car, d'un côté, il semble fort dur à M. l'ambassadeur Colbert qu'on ne lui communique tout le détail; et, je vous assure, quand M. le duc en aurait toute l'envie du monde, le roi ne le permettrait pas. Ce qui rend l'affaire fort épineuse et délicate à traiter, c'est que, bien que ceux qui nous sont contraires le puissent soupçonner, cela ne donne pas assez de lieu pour entrer en contestation avec le roi. Mais si, par aucune circonstance claire et évidente, ils la pouvaient découvrir, et se trouvaient assez bien fondés pour serrer et presser le roi de sorte qu'il ne la pût pas nier, quand il n'y aurait plus de

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 31 décembre 1668. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXII.)

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 21 janv. 1679. (*C. d'Ang.* v. LXXXII.)

[3] Dépêches de M. Colbert à Louis XIV, des 24 et 29 janvier 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXII.)

place pour cette dissimulation obstinée avec laquelle il l'a cachée jusqu'à présent, malgré tous leurs efforts et subtilités, ils accableraient le roi de l'importunité et de la politique de tous nos faux sages, qui se déchaîneraient tous à gorge déployée, et se mettraient sur mille lieux communs, de la ligue, de la religion, de la grandeur de la France, etc. etc. Ils crieraient au sang et au meurtre, qu'on traitât une affaire de cette importance sans leur en faire part, et de cette manière on broncherait au premier pas; et le roi, au lieu du plaisir qu'il a de traiter cette affaire, y trouverait d'abord des disputes et des chagrins.

M. le duc de Buckingham m'a envoyé souvent chez M. l'ambassadeur pour lui faire des compliments et l'assurer de son amitié, et lui faire savoir qu'il ne perd point le temps. Mais j'ai peur que l'on ait assez de pouvoir sur l'esprit de M. l'ambassadeur pour le persuader que nous nous fions plus à M. de Ruvigny qu'à lui, quand le bon Dieu sait que, pourvu que l'affaire se fasse sûrement, nous ne serons pas seulement contents que M. l'ambassadeur en ait toute la gloire et la réputation de l'avoir faite, mais que nous serions même bien aises que M. Arlington la fît de concert avec lui, n'ayant autre but que les deux rois et leurs royaumes y trouvent leur satisfaction : et tout ce secret que nous gardons si scrupuleusement a seulement pour fin que le roi d'Angleterre se puisse trouver bien avant engagé dans l'affaire, qui, nous espérons, lui sera glorieuse et utile, avant que ceux qui ont d'autres pensées et d'autres idées puissent parvenir à lui troubler l'esprit avec leurs disputes d'ergoteries.

Leighton ajoutait en finissant:

M. le duc est tellement en colère de ce que M. l'ambassadeur ne veut pas lui laisser conduire l'affaire de la manière qu'elle puisse être menée à bonne fin, qu'il est prêt tous les jours à laisser tout là, principalement puisque M. le duc ne se mêle pas de ces intrigues,

ni de ce que fait milord Crofts, ni le père Patrice, pour conduire l'affaire plus adroitement[1].

Madame Henriette lui répondit:

Extrait d'une lettre de Madame à M. Leighton. Paris, 12 février 1669.

J'ai fait lire votre lettre au roi, qui m'assure que, même avant que de la voir, il était très-persuadé de la plus grande partie de tout ce qu'elle contient, comme, entre autres choses, de la bonne intention, voire passion du duc à faire réussir l'affaire, de son industrie et de son appréhension, par les voies qu'il croit les meilleures; que toutes avances que Crofts pourra faire pour Arlington ne sont que pour tâcher de pénétrer ce qui se passe, ou pour se tenir en état d'entrer dans l'affaire quand ils ne verront plus de moyen de l'empêcher, comme s'il y avait été toujours, les disposer qu'il n'y a rien à attendre de bon ni de si assuré de ce côté-là, et, au contraire, toute sorte de traverses et de menées sous main pour en empêcher le bon succès; les attachements de cet homme-là aux Hollandais étant trop évidents, et son inclination et sa partialité pour l'Espagne trop connus, d'où le duc doit conclure que le roi voit très-bien qu'il ne peut avoir obligation de la chose qu'à lui seul : aussi m'a-t-il dit que, si le duc changeait de sentiment ou seulement s'il se ralentissait, il ne voudrait pas y songer encore un seul moment, voyant clair comme le jour qu'il n'y avait plus rien à faire. Il enverra ordre à l'ambassadeur, mercredi prochain, de se conduire sur ces principes, de ne se laisser point entamer sur le secret de ce qui se pourra passer entre le duc et lui par ce moyen, quelque confiance qu'on lui témoigne de l'autre part ou quelques promesses qu'on lui fasse pour tâcher de le pénétrer, et surtout de laisser conduire l'affaire au duc en la manière qu'il l'entendra, s'abandonnant entièrement à son jugement, sans jamais montrer de défiance de sa bonne volonté, lors même qu'il serait des semaines entières sans lui faire dire un seul mot de ce qu'il fait pour le bien de l'affaire.

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. XCIII.

J'oubliais de vous dire que vous ne devez pas craindre que l'ambassadeur ait aucune jalousie imaginable de Ruvigny ni de qui que ce soit, et que lui-même souhaite toute la gloire au duc sans se soucier d'y avoir part, et a fort bien connu que les pas que pourra faire Arlington seront toujours des piéges, et le roi m'a assuré qu'il ne lui en a jamais écrit qu'en ce sens-là. Le plus tôt que vous pourrez faire que le roi mon frère s'ouvre confidemment de ses pensées à l'ambassadeur sera le mieux, dans le dessein que vous mandez qu'a le duc de l'engager si avant qu'il ne s'en puisse dédire quand on voudra l'en détourner; ou bien, s'il l'aime mieux, il pourra vous renvoyer ici, ou tout autre qu'il voudra choisir, le roi m'ayant dit que ceux qu'il enverrait de sa part pour cette affaire seraient toujours les bienvenus[1].

Le comte d'Arlington, soupçonnant sans doute qu'il se tramait quelque chose à son insu, se rapprocha de l'ambassadeur de France. Lord Crofts remplit auprès de M. Colbert l'office dont s'acquittait Leighton pour le duc de Buckingham. Il vanta le crédit du comte et le représenta comme seul capable de faire réussir le projet d'union. Il l'excusa de ne pas agir plus promptement, parce qu'il était forcé de ménager l'esprit public, qui était très-opposé à l'alliance française. M. Colbert était lui-même obligé d'avouer à Louis XIV que le peuple et surtout les marchands avaient beaucoup d'aversion pour elle, que le parlement la repoussait, et ne voulait d'union qu'avec les états protestants[2]. Lord Arlington ayant fait de nouvelles avances à M. Colbert, celui-ci se montra d'autant plus disposé à les accueillir favorablement, qu'il était frappé de la froideur prolongée du duc de Buckingham, et qu'il croyait d'ailleurs le con-

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXIV.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 31 janvier 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXIV.)

cours de ces deux ministres nécessaire au succès de l'entreprise[1]. Aussi écrivit-il à Louis XIV :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 7 fév. 1669.

Je crois, sire, être d'autant plus obligé à cultiver cette bonne disposition de M. Arlington, qu'outre que je le crois plus capable qu'aucun autre de porter cette affaire à une bonne conclusion, je ne vois pas d'ailleurs que toutes ces belles espérances que Leigthon m'avait données aient aucune suite; au contraire, il ne me vient plus voir, et il ne m'est pas possible de parler au duc de Buckingham, quoiqu'il voie l'ambassadeur d'Espagne et qu'il l'ait traité deux fois depuis cinq ou six jours. Peut-être qu'il ne tient cette conduite que pour cacher d'autant mieux par là le dessein dont Leigthon a entretenu votre majesté. Cependant il serait bien à désirer, selon mon sens, que ces deux ministres voulussent travailler de concert à l'acheminement de cette affaire; car, selon ce que j'en puis juger, l'un et l'autre ont assez de pouvoir pour la traverser et même la ruiner entièrement, mais pas un n'en a assez pour la faire réussir sans le secours de l'autre[2].

M. de Lionne répondit à M. Colbert en lui recommandant de ne témoigner de méfiance d'aucun côté. « Sa majesté désire, lui dit-il, que vous vous conduisiez à l'égard du duc et de Leighton en la même manière que de Madame, c'est-à-dire leur laissant conduire l'affaire comme ils l'entendront, se payant de tout ce qu'ils voudront bien vous dire et ne pas vous dire[3]. » Il l'engagea aussi à cultiver les bonnes dispositions que montrait le comte d'Arlington.

Extrait

Il sera bien difficile, disait-il, de pénétrer de longtemps la véri-

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 31 janvier 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXIV.)

[2] *Corresp. d'Angleterre*, vol. LXXXIV.

[3] Lettre de M. de Lionne à M. Colbert, du 13 février 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXIV.)

table pensée d'Arlington, c'est-à-dire s'il veut faire l'union ou seulement découvrir ce qui se peut passer là-dessus avec Buckingham, ou bien, à la faveur des espérances qu'il donne, nous rendre plus faciles dans certains articles du traité de commerce, et peut-être seulement en vue de faire conclure pour obliger le corps des marchands. Avec cela il est toujours bon de le laisser engager de parole plus avant qu'il se pourra, car il peut arriver cent diverses conjonctures qui le détermineraient à passer carrière, quand même aujourd'hui son intention en serait entièrement éloignée. Mais, à dire vrai, le principal coup serait si vous pouviez conduire les choses à faire convenir Buckingham et lui d'agir en cela de concert, sans se piquer ni l'un ni l'autre d'en avoir seul tout le mérite. Jusque-là il semble ici qu'on n'en doive rien espérer de bon, jugeant comme vous que, sans ce concert, aucun d'eux n'a ni assez de crédit ni assez de force d'esprit pour entreprendre une si grande affaire et la soutenir[1].

d'une lettre de M. de Lionne à M. Colbert. Paris, 16 fév. 1669.

Cependant il devenait indispensable de mettre M. Colbert dans le secret des négociations détournées du duc de Buckingham. Il pouvait prendre des engagements avec le comte d'Arlington et remettre tout en question. Le marquis de Ruvigny écrivit à Leighton pour l'engager à vaincre les préventions du duc de Buckingham et à tout confier à l'ambassadeur.

Vous savez, lui rappelait-il, que je vous dis plusieurs fois que, pour bien réussir dans nos desseins, il fallait commencer par la confiance, et qu'un des principaux moyens pour l'établir était celui de n'avoir aucun secret pour M. Colbert. Vous comprenez bien, lorsqu'on lui cache les moindres choses, qu'il faut de nécessité qu'il conçoive des soupçons, lesquels naturellement doivent passer jusqu'à son maître[2].

Extrait d'une lettre du marquis de Ruvigny à Leighton. Paris, 13 fév. 1669.

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXIV.

[2] Lettre du marquis de Ruvigny à Leighton, du 13 février 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXIV.)

Madame Henriette écrivit de son côté au duc de Buckingham pour l'y décider. Leighton annonça à madame Henriette « que le duc de Buckingham allait entrer en une grande confiance avec M. Colbert pour l'avenir; qu'il avait dessein d'ébaucher quelque chose avec M. l'ambassadeur par son entremise et d'envoyer les cahiers par des exprès qui ne seraient pas d'une importance à alarmer les personnes qui n'avaient l'œil à autre chose avec tant d'attention que pour pénétrer dans cette affaire et la gâter en s'ingérant dans sa conduite[1]. »

Le duc de Buckingham écrivait aussi à Madame:

Extrait d'une lettre du duc de Buckingham à Madame. Londres, 17 fév. 1669.

J'ai été chez M. Colbert, comme vous me l'aviez ordonné, et lui ai dit que vous m'aviez commandé de lui communiquer toutes choses, mais que je ne l'osais faire sans la permission du roi mon maître, et que, pour cette raison, je le priais de vous demander pardon de ma part[2].

Cependant il ajoutait qu'il allait « entrer en matière avec M. l'ambassadeur, » mais que c'était avec regret, « puisque assurément par ce moyen l'affaire tirerait plus en longueur[3].

Mais pendant que M. de Ruvigny et madame Henriette écrivaient à Leighton et au duc de Buckingham pour les presser de s'ouvrir entièrement à M. Colbert, M. de Lionne lui avait tout appris en lui envoyant copie des lettres de Leighton à Madame. M. Colbert reçut cette communication avec joie et répondit à M. de Lionne.

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à M. de Lionne. Londres, 12 fév. 1669.

J'ai reçu la lettre qu'il vous a plu m'écrire du 13[e] de ce mois, et je ne puis assez vous témoigner de reconnaissance des marques que je reçois de la confiance du roi par la communication que vous me don-

[1] Lettre de Leighton à Madame, du 13 février 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXVIII.)

[2] Lettre du duc de Buckingham à Madame, du 17 février 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXVIII.)

[3] *Ibid.*

nez des lettres que Leighton écrit à Madame, et des réponses qu'il a reçues d'elle et de M. de Ruvigny. Si le zèle que j'ai pour le service de sa majesté pouvait être augmenté, rien au monde n'y contribuerait davantage; et cela me facilite aussi d'autant plus les moyens de le servir, M. de Buckingham et Leighton ayant déjà fait des pas qui me font croire que les lettres qu'ils ont reçues ont banni la méfiance qu'ils témoignaient avoir de moi : le premier me devait venir voir hier; mais, comme il a su que le roi et la reine y venaient souper, il s'est envoyé excuser et m'a fait espérer que ce serait aujourd'hui. Pour Leighton, il est venu trouver le sieur Joly et lui a dit qu'il le priait de découvrir, s'il pouvait, comment lui Leighton était auprès de moi; et quelque assurance que Joly lui ait pu donner de mon amitié et du désir que j'avais de le servir en tout ce qui dépendrait de moi, il a désiré de lui qu'il sût encore plus particulièrement mes sentiments et qu'il s'en informât. Je lui ai fait dire tout ce qui le pouvait guérir de l'opinion qu'il a que je suis offensé [1].

La négociation paraissait en bonne voie. Le roi Charles II lui-même donna personnellement à M. Colbert les espérances les moins déguisées dans une visite qu'il fit à l'improviste à l'ambassadeur, et dont celui-ci rendit compte à Louis XIV dans la lettre suivante:

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 7 mars 1669.

Mardi au soir, le roi ayant été averti que le duc de Montmouth, qui est fort dans sa confidence, et d'autres de leurs amis soupaient chez moi, s'y en vint avec M. le duc d'York, et après m'avoir porté la santé de votre majesté, il but ensuite à leur bonne union, et me serrant la main me dit à l'oreille que dans peu nous aurions, lui et moi, la satisfaction de la conclure. Au sortir du repas il me confirma la même chose; je m'avançai de lui dire qu'il était à présent maître d'un grand royaume, mais qu'il disposerait de deux avec encore plus de sûreté du moment que cette affaire serait achevée, parce qu'avec

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXIV.

l'amitié de votre majesté il aurait toute la France prête à le servir dans ses besoins; qu'il avait trop de lumières pour ne point reconnaître qu'il ne devait pas se promettre la même chose d'aucun état, n'y en ayant point qui ait tant d'intérêt à la conservation de sa personne et de son autorité. Il m'assura qu'il était fort persuadé de ce que je lui disais et que dans peu je verrais les effets[1].

Malgré toutes ces assurances, la *grande affaire* ne marchait pas; Charles II hésitait toujours devant les obstacles qu'il rencontrait dans son conseil et qu'il prévoyait dans la nation. Le duc de Buckingham, qui venait de renverser son ennemi, le duc d'Ormond, désirait l'alliance avec plus d'ardeur qu'il ne déployait d'activité pour la conclure. Soit qu'il en comprît toutes les difficultés malgré son esprit frivole, soit qu'il redoutât la responsabilité d'un acte aussi dangereux, malgré son audace et sa vanité qui lui en faisaient ambitionner l'honneur, il ne se hâtait pas. Tandis que Leighton écrivait à madame Henriette « que le détail du traité devait être mûrement considéré pour plaire aux peuples et tenu fort secret jusqu'à ce que les esprits pussent y être disposés[2], » le duc lui disait de son côté: « Pour l'amour de Dieu, ne vous impatientez point, et considérez que, dans les lieux où il y a des mesures à prendre pour gagner la bonne volonté du peuple, on ne peut pas agir avec tant de promptitude que l'on voudrait[3]. »

Louis XIV, qui ne négligeait aucun moyen et ne repoussait aucun agent pour arriver à son but, en employa alors un assez singulier. Il savait que Charles II devait être surtout conduit par

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXIV.

[2] Lettre de Leighton à Madame, du 16 février 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXVIII.)

[3] Postscriptum de la lettre du duc de Buckingham à Madame, du 17 février 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXVIII.)

ses goûts et ses passions. Ce prince était adonné à l'astrologie et à l'alchimie. Il s'enfermait des heures entières avec le duc de Buckingham pour *souffler* et chercher probablement la pierre philosophale par la transmutation des métaux. Louis XIV et M. de Lionne espérèrent pouvoir se servir de cette faiblesse du roi d'Angleterre pour s'emparer de son esprit et hâter la conclusion du traité. Ils envoyèrent à Londres un théatin appelé l'abbé Pregnani, qui disait la bonne aventure, avait une grande réputation d'astrologie, et avec lequel le duc de Montmouth s'était fort lié pendant son séjour à Paris. M. de Lionne l'adressa à M. Colbert, avec une lettre dans laquelle il lui expliquait l'usage qu'il devait faire de cet étrange négociateur, tout en ayant soin de détruire d'avance l'ombrage qu'aurait pu causer son envoi à l'ambassadeur.

Extrait d'une lettre de M. de Lionne à M. Colbert. Paris, 23 fév. 1669.

Le roi, lui disait-il, a très-souvent considéré que, comme vous avez à faire prendre une grande résolution à un prince naturellement fort irrésolu, dont la principale confiance se trouve aujourd'hui déposée entre deux personnes, dont l'une a des inclinations et des attachements directement opposés à cette résolution, et l'autre, qui peut avoir de bonnes intentions et quelque intérêt même à faire réussir la chose, est extraordinairement inappliquée, sa majesté, dis-je, a plusieurs fois considéré qu'un des moyens qui pouvaient vous être plus utiles pour le bon succès de votre négociation serait d'avoir à votre entière disposition, auprès dudit roi, quelque personne affidée et d'esprit capable, entrant à toute heure dans ses divertissements et ses plus secrètes occupations, où votre caractère ne vous laisse pas admettre; et que vous pussiez vous servir de cet homme pour faire insinuer les choses que vous n'auriez pas occasion de dire, ou qui même seraient mieux et persuaderaient davantage étant dites par un tiers; être ponctuellement averti de tout ce qui se passe, et enfin employer cette sorte d'émissaire comme la main et l'instrument qu'elle met à l'usage qu'elle

veut, et si elle ne veut, à rien. Sur ce fondement le roi a embrassé avec plaisir l'occasion qui se présente de vous fournir d'ici même, sans donner de delà aucun soupçon, un instrument de la nature que je viens de dire, par un incident qui est heureusement arrivé, que je vais vous expliquer en peu de mots : Vous savez sans doute qui était le père Pregnani, théatin, que le roi a tiré du cloître pour en faire un abbé, à la recommandation de madame l'électrice de Bavière, et vous n'ignorez pas non plus que la connaissance qu'il a de l'astrologie judiciaire, aussi parfaite qu'on la peut avoir dans une science d'ailleurs fort incertaine, lui donna d'abord un grand nom dans Paris, et particulièrement auprès des dames, qui ont toujours des curiosités de pénétrer dans l'avenir pour ce qui regarde leur fortune; la même chose est arrivée à M. le duc de Montmouth quand il était en France. Il vit souvent ledit abbé dans les deux voyages qu'il a faits ici, et se trouva si enchanté de toutes les choses qu'il lui dit des événements de sa vie passée, et charmé peut-être aussi des espérances qu'il lui donna pour l'avenir, qu'ils contractèrent ensemble une amitié fort étroite, et en se séparant le duc dit à l'abbé qu'en toutes manières il fallait qu'il fît voyage en Angleterre, parce que le roi son père, sur les relations qu'il lui en avait faites, avait très-grande envie de le voir, se plaisant fort à l'astrologie et y donnant beaucoup de créance. Il est encore à remarquer que ledit abbé est très-intelligent en chimie, à quoi on sait ici que ledit roi donne ses principales applications; que quand il s'enferme souvent et pour des heures entières avec le duc de Buckingham, c'est pour faire souffler en leur présence.

Depuis quelques jours ledit duc ayant écrit audit abbé pour le sommer pressamment de la parole qu'il lui avait donnée de faire un voyage en Angleterre, et celui-ci en ayant rendu compte au roi, sa majesté, qui l'avait même fait inviter par moi à tâcher de se faire venir cette lettre pour les raisons et sur les fondements que j'ai ci-dessus touchés, témoigna être très-aise de la chose, sous les conditions suivantes qu'elle a prescrites audit abbé, qui sont, qu'acquérant les entrées dans les divertissements et occupations du roi d'Angle-

terre, il appliquera toute son industrie à vous servir dans les choses que vous lui direz, dont on ne lui a donné ici aucune connaissance imaginable; qu'il ne fera pas une démarche ni ne dira même un seul mot qui puisse regarder les affaires du roi, soit au duc, soit au milord, que ce ne soit par vos ordres et sur les instructions que vous lui aurez données; et enfin, que non-seulement il vous rendra compte de tout journellement par les moyens que vous aviserez qui pourront rendre moins suspect votre concert, comme il serait au roi même, mais que de plus sa majesté lui défend de rien écrire ici, tant qu'il sera en Angleterre, non pas même à moi, sa majesté ne voulant rien savoir que par votre seul canal, comme il est juste; et que par conséquent, quelque chose qu'on lui pût dire dont on lui demandât le secret à votre égard, il doit vous le dire tout; et que s'il manquait à cela, et qu'il le fît passer ici sans votre participation, sa majesté, quelque avantageuse que lui pût être la chose, lui enverrait aussitôt ordre de s'en revenir.

Je crois, monsieur, à ces conditions-là, qu'il n'oserait manquer d'exécuter, s'il ne voulait lui-même se ruiner ici, ce qu'il a trop d'intérêt de ne faire, que la résolution que le roi a prise peut vous être fort avantageuse dans votre négociation, et qu'il ne serait pas même impossible que le roi d'Angleterre ne pût être persuadé par des raisons d'astrologie, à laquelle il donne grande foi, qu'il n'a de bonne et sûre liaison à faire qu'avec la France, et que toutes les autres pourraient causer la ruine de ses affaires et de son autorité. Vous trouverez, je m'assure, que l'abbé a infiniment d'esprit, et une merveilleuse dextérité à parvenir à ses fins, et qu'il peut faire des merveilles, et particulièrement étant bien conduit comme il le sera quand vous le dirigerez. Je lui ai dit qu'il aille descendre chez le duc de Montmouth, pour ne point donner de soupçon de son arrivée, et qu'il vous envoie en même temps par son valet cette lettre, afin qu'elle puisse être déchiffrée quand il vous ira rendre ses devoirs la première fois[1].

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXIV.

L'abbé Pregnani, arrivé à Londres, envoya à M. Colbert la lettre dont il était porteur, et alla lui rendre visite le 10 mars[1]. La négociation secrète changeait de canal : elle s'était faite d'abord par le duc de Buckingham et Leighton, presque à l'insu de M. Colbert; elle devait maintenant être conduite par M. Colbert et l'abbé Pregnani, sinon à l'exclusion, du moins sans le concours du duc de Buckingham. Mais le duc fut prévenu de tout ce qui se passait par sa sœur, la duchesse de Richemond, qui restait en France auprès de la reine mère d'Angleterre. Le vaniteux favori fut exaspéré. Blessé dans son orgueil, menacé dans son ambition, il s'emporta en récriminations et en reproches contre Madame. Leighton, qui, de son côté, craignait d'être supplanté dans les bonnes grâces de Louis XIV par le théatin, se montra fort mécontent, et, comme ses indiscrétions pouvaient être dangereuses, M. Colbert jugea à propos d'acheter son silence. La lettre que l'ambassadeur écrivit à M. de Lionne expose d'une manière curieuse l'orage que souleva l'arrivée du théatin.

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à M. de Lionne. Londres, 18 mars 1668.

L'abbé Pregnani, écrivait-il, est parti hier au matin pour se rendre à New-Market, après m'avoir dit que le roi, qui y va aujourd'hui, lui a témoigné désirer de le voir. Les moyens dont il s'est servi pour exciter la curiosité de sa majesté britannique sont assez plaisants, selon ce qu'il m'en a confié. Le duc de Montmouth étant amoureux d'une fort belle demoiselle pour laquelle il a cru que le roi et M. le duc d'York avaient aussi beaucoup d'inclination, a eu la curiosité de savoir de l'abbé qui des trois obtiendrait le plus tôt ce qu'il souhaite; celui-ci, sans avoir vu la fille, lui a dit quelles étaient sa physionomie et ses inclinations, ce qu'elle avait fait par le passé et ce qu'elle ferait à l'avenir, et le tout avec des circonstances si par-

[1] Lettre de M. Colbert à M. de Lionne, du 11 mars 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXIV.)

ticulières que le roi, en ayant été averti par le duc de Montmouth, a voulu que l'abbé fît son horoscope, et pour cet effet qu'il portât ses livres à New-Market pour y travailler. Voilà, monsieur, quel a été son commencement; si la suite y répond et qu'il veuille bien que vous en soyez averti par moi, j'en aurai de bonnes à vous conter.

A peine était-il sorti que Leighton m'est venu voir et m'a fait lire une lettre dont il m'avait parlé la veille à Whitehall; cette lettre est en anglais et d'un caractère de femme; aussi m'a-t-il dit qu'elle avait été écrite par madame la duchesse de Richemond, qui est auprès de la reine mère d'Angleterre, à M. de Buckingham son frère. La diction en est fort confuse et répondante à l'esprit de la dame. Ce qu'elle contient de plus considérable est que Madame ne se fie point à lui, qu'elle le hait, qu'elle envoie un astrologue pour négocier avec le roi, ledit duc de Montmouth et Hamilton sans lui en donner aucune part; que le comte de Saint-Albans doit être bientôt ici et se joindra aux autres; qu'enfin on le joue, et surtout qu'il se garde bien d'aller à Paris, parce que ses ennemis le perdraient pendant son absence. Elle l'informe encore de beaucoup de particularités que j'omets, parce qu'elles ne regardent point nos affaires. Après que j'eus lu cette lettre, et qu'il m'a expliqué les mots que j'avais peine à comprendre, il m'a dit qu'elle avait mis le duc de Buckingham dans une fort mauvaise humeur, qu'il lui avait dit « qu'il se repentait d'avoir donné à Madame tant de part aux affaires; que le roi n'y avait au commencement aucune disposition et était mal satisfait d'elle; que c'était lui qui avait obligé sa majesté britannique à confier cette négociation à Madame, afin de lui donner du crédit en France; qu'il avait regret d'avoir interrompu pendant quelque temps la bonne correspondance avec moi; que c'était Madame qui en était cause, et qui lui avait fait écrire qu'il ne devait point avoir de confiance en moi, parce que j'avais écrit au roi qu'il était trop inappliqué, et qu'il ne fallait pas espérer de rien faire de bon avec lui si M. Arlington n'y était point; que depuis, Madame lui ayant écrit d'agir de concert avec moi, il m'était venu voir aussitôt, et m'avait

dit sans aucun déguisement ce qu'il s'était proposé de faire pour parvenir bientôt à une bonne union, étant résolu de continuer à agir avec moi avec la même sincérité; que cependant, dans le temps qu'il est près d'effectuer ce qu'il a promis, « on envoyait, dit-il, un astrologue pour me prendre pour dupe, et en politique et en amour, et me faire le sujet de la raillerie du duc de Montmouth et d'Hamilton, qui est le neveu du duc d'Ormond, mon plus grand ennemi. »

Je me sers, monsieur, des mêmes paroles que Leighton m'a dites, et je les supprimerais, par le respect que je dois à Madame, comme beaucoup d'autres sottises qu'il a avancées touchant M. le duc de Montmouth, si j'avais cru que mon devoir me permît de ne point rendre compte ni au roi ni à vous de celle-ci; outre que les emportements d'un amant trop téméraire, irrité du mépris que l'on fait de lui, ne doivent être comptés pour rien. Comme j'ai eu sujet de soupçonner, de tous les discours que m'a tenus ledit Leighton depuis que l'abbé Pregnani est ici, qu'il a craint que la négociation dudit abbé ne soit cause qu'il ne reçoive plus de grâces du roi, et qu'il est capable, dans le mécontentement qu'a déjà le duc de Buckingham de le porter à agir de concert avec M. Arlington pour traverser notre union; qu'enfin, quoiqu'il soit bien fourbe, il est capable de nuire et de servir en cette affaire, je lui ai dit que le roi le voulait bien prendre à son service et même lui donner une pension; que j'espérais en recevoir bientôt les ordres de sa majesté : elle la réglera ainsi qu'elle le jugera à propos. Pour lui, il ne me parle que d'abbaye pour se retirer quelque jour; mais je crois qu'il lui faudrait accorder trois cents pièces par an, et lui faire espérer encore un présent considérable si l'affaire réussit; et s'il ne se conduit pas bien, ce ne pourra être que trois cents pièces de perdues[1].

Louis XIV approuva M. Colbert d'avoir promis une pension à Leighton, mais il reconnut la nécessité de ne pas mécontenter-

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXIV.

ter le duc de Buckingham, dont l'emportement pouvait tout rompre. M. de Lionne écrivit à M. Colbert que l'abbé Pregnani devait à tout prix se mettre dans les bonnes grâces du duc et dissiper sa jalousie, qu'autrement le roi ne le laisserait pas un instant de plus à Londres[1]. Le crédit du duc de Buckingham était dans ce moment assez menacé; il avait un fort parti à combattre. Outre les amis du chancelier Clarendon, il avait contre lui ceux du duc d'Ormond, auquel il avait fait enlever le gouvernement d'Irlande, et ceux du lord de la trésorerie, sir William Coventry, qu'il avait fait envoyer à la Tour. Sa faveur semblait décliner auprès de Charles II, qui venait de se rapprocher de son frère, le duc d'York, que le duc de Buckingham accablait de mortifications. Paraissant craindre de la part de ce prince quelque acte de vengeance, il se faisait accompagner d'une escorte d'hommes armés : ce qui avait excité la surprise et provoqué les moqueries du roi[2]. Aussi Louis XIV comptait-il que la nécessité de faire face à tant d'ennemis lui ramènerait toujours le duc[3].

L'abbé Pregnani s'attacha et parvint à gagner les bonnes grâces du duc de Buckingham[4]. De son côté, Charles II, qui le trouva « un homme fort ingénieux en toutes choses, et ayant tout l'esprit du monde, » l'emmena aux courses de New-Market[5]. Mais les débuts de l'abbé astrologue ne furent pas heureux; il tira l'horoscope des chevaux qui devaient courir à New-Market, et le duc de Montmouth perdit de fortes sommes en

[1] Lettre de M. de Lionne à M. Colbert, du 27 mars 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXIV.)

[2] Lingard, tome XII, page 249. — *Vie de Jacques II*, tome I.

[3] Lettre de M. de Lionne à M. Colbert, du 27 mars 1669. (*Corr. d'Ang.* LXXXIV.)

[4] Dépêche de M. Colbert à M. de Lionne, du 1er avril 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXIV.)

[5] Lettre de Charles II à Madame, des 7-19 mars 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. XCIII.)

pariant sur la foi de ses prédictions, dont aucune ne se réalisa. Charles II l'écrivit à sa sœur :

Extrait d'une lettre de Charles II à Madame. Whitehall, 22 mars 1669.

« L'abbé Pregnani, lui dit-il, fut à New-Market presque tout ce temps, et je pense qu'il vous en dira quelque chose; mais ce qu'il ne vous dira pas, c'est qu'il a perdu son argent en se fiant sur les étoiles pour indiquer le cheval qui serait vainqueur. Or il a eu le malheur d'augurer trois fois tout de travers, et James[1] a donné si bien dans ses prédictions qu'il a aussi perdu son argent par le même mécompte[2]. »

Charles II, au retour de New-Market, se moqua de la déconvenue de l'abbé. « Il en a fait encore depuis, écrivait M. Colbert, d'autres railleries qui ne laissent pas lieu d'espérer qu'il ait beaucoup d'égards à ses pronostics[3]. » Nonobstant la ridicule issue de ses premières prédictions, M. Colbert voulait autoriser l'abbé Pregnani à faire agir le duc de Montmouth auprès de son père, dans l'intérêt de la négociation[4]. Mais Louis XIV ne fut pas de cet avis[5], et comme le mauvais succès de l'astrologue rendait sa présence à Londres plus embarrassante qu'utile, Louis XIV le rappela[6].

Il renonça d'autant plus aisément à l'intervention hasardeuse de l'abbé Pregnani et même à la coopération sans résultat du duc de Buckingham, qui disparut pour longtemps de la scène, que la négociation venait de s'engager enfin d'une

[1] James, duc de Montmouth.

[2] *Correspondance d'Angleterre*, v. XCIII.

[3] Dépêche de M. Colbert à M. de Lionne, du 1er avril 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXIV.)

[4] *Ibid.*

[5] Lettre de M. de Lionne à M. Colbert, du 13 avril 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXIV.)

[6] Lettre de M. de Lionne à M. Colbert, du 4 mai 1669. L'abbé Pregnani resta encore deux mois à Londres, mais il ne reparaît plus dans la suite de la négociation. (*Corr. d'Ang.* vol. LXXXIV.)

manière sérieuse et décisive par un autre moyen. Le duc d'York avait pris, depuis peu, une détermination qui devait avoir les effets les plus considérables pour la maison des Stuarts, pour les destinées de l'Angleterre, pour la politique de l'Europe : il s'était fait catholique. Voici comment il raconte lui-même sa conversion :

« Vers le commencement de l'année 1669, son altesse royale, qui avait longtemps pensé que l'église anglicane était la seule véritable, éprouva des scrupules de conscience et se mit à songer sérieusement à son salut. En conséquence, elle envoya chercher un jésuite nommé le P. Simon, qui avait la réputation d'un très-savant homme, afin de s'entretenir avec lui sur ce sujet. Quand le jésuite fut venu, le duc lui fit part de l'intention où il était de se faire catholique et parla de sa réconciliation avec l'église. Après une assez longue conversation, le père lui dit franchement qu'il ne pourrait être reçu dans l'église catholique, à moins qu'il ne quittât entièrement la communion anglicane. Le duc observa qu'il avait cru que cela pouvait se faire moyennant une dispense du pape; il allégua la singularité de la position et l'avantage qu'il procurerait à la religion catholique en général, et surtout aux catholiques d'Angleterre, s'il pouvait obtenir une dispense pour suivre extérieurement les rites de l'église anglicane, jusqu'à ce que l'occasion s'offrît de se déclarer avec plus de sûreté pour sa personne et pour tous les catholiques. Mais le bon père insista, disant que le pape lui-même n'avait pas le droit d'accorder une pareille dispense, vu que c'était la doctrine inaltérable de l'église catholique de ne point faire le mal dans l'espoir du bien. Le duc, ayant écrit sur ce sujet au pape, reçut du saint-père la confirmation de ce que le bon jésuite lui avait dit. Les paroles du père Simon et la lettre de sa sainteté firent songer

au duc qu'il était plus que temps de faire tous ses efforts pour obtenir la liberté de se déclarer, afin de ne plus vivre dans la situation embarrassante et périlleuse dans laquelle il se trouvait [1]. »

Le duc d'York ne se contenta pas de se convertir, il voulut entraîner dans son changement de religion le roi son frère et la nation anglaise elle-même.

« Son altesse royale, ajoute-t-il, sachant que le roi était du même avis et s'en était déjà ouvert à lord Arundel de Wardor, à lord Arlington et à sir Thomas Clifford, saisit une occasion pour entretenir sa majesté à ce sujet. Il la trouva bien décidée à se faire catholique et pénétrée du sentiment de la contrainte et du danger de sa position. Le roi ajouta qu'il désirait avoir, dans le cabinet du duc, une entrevue secrète avec les personnes que nous venons de nommer, afin d'aviser avec elles aux moyens qu'il fallait employer pour étendre la religion catholique. Cette entrevue fut fixée au 25 janvier, jour où l'église célèbre la conversion de saint Paul.

« Quand toutes les personnes furent réunies, le roi leur déclara ses sentiments en matière de religion; il répéta ce qu'il avait dit au duc, sur l'embarras qu'il éprouvait à ne pouvoir professer la foi à laquelle il était attaché, et leur dit qu'il les avait appelées pour les consulter sur les moyens qu'il conviendrait d'employer pour rétablir la religion catholique dans son royaume, et sur le moment le plus favorable pour se déclarer ouvertement. Il leur fit observer qu'il n'y avait pas de temps à perdre, qu'il s'attendait à trouver de grandes difficultés dans l'exécution de son grand projet, et que, pour cela même, il

[1] *Vie de Jacques II, d'après les mémoires écrits de sa main, publiée sur les mémoires originaux de la famille de Stuart par le révérend J. S. Clarke, traduite de l'anglais par J. Cohen.* Tom. I, p. 213-214, in-8°. Paris, 1819.

préférait l'entreprendre pendant qu'il était, ainsi que son frère, dans la force de l'âge et capable de supporter les plus grandes fatigues, tandis que, dans quelques années, ils ne pourraient plus avoir la force de mener à bien un si grand dessein. Sa majesté parla avec beaucoup d'énergie; elle avait les larmes aux yeux, et pria ces messieurs de faire ce qu'il convenait à des hommes sages et à de bons catholiques.

« La consultation fut longue, et le résultat en fut que le meilleur moyen à employer pour ce grand dessein était d'agir de concert avec la France, et de demander l'assistance de sa majesté très-chrétienne, la maison d'Autriche ne se trouvant plus en état d'y coopérer[1]. »

Par suite de la décision prise dans cet important conseil privé, lord Arundel fut envoyé quelque temps après en France pour en conférer avec Louis XIV. Il était accompagné de sir Richard Bellings, qui avait été secrétaire de la confédération catholique en Irlande, et qui devait préparer les articles du traité[2].

La négociation fut conduite alors verbalement par lord Arundel et le comte de Saint-Albans, qui passaient d'Angleterre en France et servaient d'intermédiaires entre les deux rois. Charles II n'ayant pas voulu qu'elle fût confiée à M. Colbert, il n'en reste pendant quelque temps que de faibles traces dans les lettres de ce prince à sa sœur. Il écrivait, le 19 mars, à madame Henriette, sur la mission de lord Arundel :

Extrait d'une lettre de Charles II à Madame. Whitehall, 19 mars 1669.

J'ai dépêché ce soir lord Saint-Albans à lord Arundel; il a des instructions aussi amples que vous pouvez le désirer. Vous saurez de lui la raison pour laquelle j'ai souhaité que vous n'écrivissiez ici

[1] *Vie de Jacques II*, tome I, pag. 214-216.
[2] *Ibid.* page 216.

à personne que moi sur l'affaire de France. Saint-Albans a quelques affaires personnelles à expédier avant de quitter cette ville, mais il partira certainement cette semaine. Ne faites pas remarquer, je vous prie, qu'il soit chargé d'aucune commission de moi, car il prétend ne faire ce voyage que pour son compte et pour son service auprès de la reine[1].

Trois jours après il ajoutait :

Extrait d'une lettre de Charles II à Madame. Whitehall, 22 mars 1669.

Je n'avais pas mon chiffre à New-Market quand je reçus votre lettre du 16; j'ai donc été jusqu'aujourd'hui hors d'état de vous rien répondre, et, avant que celle-ci ne vous parvienne, vous connaîtrez clairement pourquoi le duc d'York est entré dans l'affaire qui nous occupe et pour quelle raison j'ai désiré que vous n'écrivissiez à personne sur l'affaire de France. Buckingham ne sait rien de mes intentions relativement à la religion catholique, ni touchant la personne que j'envoie au roi mon frère. Vous n'avez que faire de craindre que Buckingham trouve mauvais qu'Arundel ne lui écrive pas. Je lui ai dit que j'avais défendu à lord Arundel de le faire, de peur que les lettres ne fussent interceptées. Au fait, il ne servirait pas à grand' chose que nous écrivissions beaucoup sur cet objet; des lettres peuvent s'égarer, et vous êtes à l'heure qu'il est si complétement au courant de tout, que je n'ai rien à y ajouter jusqu'à ce que mon messager me revienne[2].

Ce qui prouvait que Charles II avait cette fois pris son parti, c'est qu'il était décidé à passer par-dessus toutes les difficultés que lui opposerait lord Arlington. Lady Castlemaine, maîtresse de Charles II, en fit confidence à M. Colbert, qui en instruisit sa cour. Aussi, pour se rendre de plus en plus

[1] Traduit de l'anglais. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. XCIII.)
Id. ibid.

favorable une personne qui avait tant d'influence sur l'esprit du roi, M. de Lionne écrivit à M. Colbert en lui annonçant des présents pour elle :

Le roi a fait très-grande considération sur l'entretien que vous avez eu avec madame de Castelmaine et sur l'ouverture de cœur avec laquelle elle vous a parlé quand elle vous a confié que le roi d'Angleterre connaissait fort bien que milord Arlington ne voulait point l'alliance de France, mais qu'il était résolu de la conclure nonobstant tous les obstacles que ce ministre y pourrait former. Sa majesté fait grand cas du témoignage de cette dame, et comme vous ajoutez qu'elle vous a paru très-bien intentionnée pour cette affaire, et que vous la tenez capable de presser là-dessus ledit roi plus qu'aucune autre personne, sa majesté désire que vous cultiviez auprès d'elle ce bon commencement, que vous lui témoigniez même, si vous le jugez à propos, qu'en ayant rendu compte au roi, il vous a chargé de lui en faire un très-vif remercîment de sa part. Cependant elle a ordonné dans ce rencontre à M. votre frère de vous envoyer quelque galanterie de ce pays dont vous la puissiez régaler en votre nom, ce qui ne gâte jamais rien aux affaires auprès des dames, de quelque humeur qu'elles soient[1].

Extrait d'une lettre de M. de Lionne à M. Colbert.
Paris, 3 avril 1669.

Ces présents furent offerts par madame Colbert à lady Castlemaine, qui les trouva fort beaux. Charles II les admira aussi beaucoup, et M. Colbert, en annonçant à Louis XIV l'effet produit par ses présents, lui dit : « J'ose bien assurer votre majesté qu'elle fera tout ce qui lui sera possible pour porter le roi à conclure bientôt une bonne union avec votre majesté, parce qu'elle la croit très-utile audit roi, et par conséquent à elle-même[2]. »

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXIV.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 23 mai 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXIV.)

Pendant ce temps M. Colbert, qui n'était pas instruit de cette nouvelle négociation secrète, et qui, dans les conférences sur le traité de commerce, rencontrait de la part des Anglais des exigences excessives, espérait de moins en moins. Il écrivait à Louis XIV :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 4 avril 1669.

Le duc de Buckingham n'est pas encore revenu de la campagne, et Leighton même ni milord Barkley et ses plus affidés ne savent, à ce qu'ils disent, où il est, et s'étonnent fort de cette longue absence. Cette inapplication, l'irrésolution du roi et la mauvaise volonté d'Arlington ne me donnent pas sujet d'espérer la conclusion de ce que votre majesté désire jusqu'à ce que les trop pressantes instances du peuple pour la convocation d'un parlement ou plutôt les recherches que cette assemblée pourra faire contre les ministres, sous le prétexte de la dissipation des finances ou quelque autre semblable motif, les contraignent d'avoir recours à l'appui de votre majesté, et quand ils voudraient traiter avant cela, ils proposeront en premier lieu, ainsi que je le puis juger de tout ce qu'ils m'ont dit, que votre majesté se contente du nombre de vaisseaux qu'elle a présentement dans tout son royaume, tant pour la guerre que pour la marchandise; qu'elle s'oblige d'empêcher que ses sujets n'en acquièrent aussi d'autres, sous l'offre que l'Angleterre fera d'en fournir toute la quantité dont votre majesté aura besoin, tant pour le commerce que pour la guerre, et d'autres demandes déraisonnables qui ne méritent pas de réponse. J'espère toujours qu'avec un peu de temps les affaires domestiques les rendront plus modérés. Cependant je ménagerai autant qu'il me sera possible l'esprit de ceux qui gouvernent[1].

Le comte de Saint-Albans, qui avait porté les instructions de Charles II à lord Arundel vers la fin de mars, retourna de France en Angleterre au commencement de mai. Ces

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXIV.

voyages fréquents et inaccoutumés frappèrent l'attention à Londres. L'instinct public, qui est rarement en défaut, en devina la cause et supposa, non sans raison, que Saint-Albans était l'agent d'une union mystérieuse entre les deux cours de France et d'Angleterre. D'ailleurs tant de personnes étaient instruites des instances de Louis XIV à cet égard et des dispositions de Charles II; les menées du duc de Buckingham dans la cité pour la rendre plus favorable à la France avaient été si ouvertes, qu'on supposait les deux cours portées à une alliance intime. Aussi Charles II écrivait à sa sœur :

Extrait d'une lettre de Charles II à Madame. Whitehall, 6 mai 1669.

Vous ne pouvez vous imaginer quel bruit a causé ici l'arrivée de Saint-Albans, comme s'il m'apportait d'importantes propositions de la part du roi de France. Je cherche à étouffer ce bruit le plus que je peux, car il n'est pas bon pour le moment qu'on croie que j'ai d'autre négociation avec le roi mon frère, que celles pour le commerce. Dans cette vue j'ai chargé quelques membres du conseil de conférer avec M. Colbert, ce qui, avec le temps, donnera aux choses la tournure que nous pouvons désirer. Faites, je vous prie, qu'on prenne les plus grandes précautions du côté où vous êtes en ce qui touche mes intentions à l'égard du roi mon frère. Le contraire serait non-seulement préjudiciable à la marche des affaires en Angleterre, mais encore à nos projets ultérieurs pour le dehors; c'est une opinion que vous devez partager, j'en suis sûr, après avoir tout bien considéré[1].

M. Colbert donnait encore plus de détails sur ce bruit public, qui prenait beaucoup de consistance et de précision. L'opinion que l'on avait des deux rois portait à croire que l'alliance devait être payée par l'un et vendue par l'autre.

[1] Traduit de l'anglais. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. XCIII.)

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à M. de Lionne. Londres, 30 mai 1669.

On ne parle plus dans la ville, écrivait M. Colbert, que des propositions qu'a faites M. Saint-Albans de trois millions de livres avec la place de Dunkerque, au cas que l'on veuille ici faire une étroite union avec nous. On fait rejeter tout cela par le duc de Buckingham, avec des raisonnements tout à fait ridicules et qui ne laissent pas néanmoins de faire impression sur le peuple, et le préparer à croire que l'alliance avec la France est dommageable à l'Angleterre et ne peut être que l'effet de la corruption de ceux qui gouvernent. Il sera néanmoins toujours facile de désabuser le peuple quand les ministres voudront, et ainsi ce n'est que d'eux que nous nous devons soucier [1].

Charles II, qui entrait cette fois sérieusement dans la négociation, voulut en assurer le succès en la confiant au ministre sur l'habileté duquel il comptait le plus. Il avait toujours annoncé que lord Arlington se dévouerait à ses volontés lorsqu'elles seraient arrêtées; il montra alors qu'il avait plus d'empire sur ce ministre que ce ministre n'en avait sur lui. Il le réconcilia d'abord avec sa sœur : « Je pense qu'à l'heure qu'il est, écrivait-il à celle-ci, Montaigu [2] vous aura quelque peu tranquillisée sur le compte d'Arlington et lui aura rendu la justice de vous assurer que personne n'est plus que lui à votre service, car il ne saurait m'être aussi dévoué qu'il est et vous manquer à vous le moins du monde : je me fais son garant pour tout ce qu'il vous doit [3]. »

Et annonçant à sa sœur dans une autre lettre tous les préparatifs qu'il faisait sur les côtes de l'Angleterre en vue de la

[1] *Correspondance d'Angleterre,* volume LXXXIV.

[2] Son ambassadeur à la cour de France. Il y avait remplacé Trevor.

[3] Lettre de Charles II à Madame, du 6 mai 1669. (*Correspondance d'Angleterre,* vol. XCIII.)

guerre projetée, Charles II se rendait caution du zèle de lord Arlington pour l'alliance et son exécution.

Extrait d'une lettre de Charles II à Madame. Whitehall, 6 juin 1669.

Le départ pour France, lui écrivait-il, du porteur de celle-ci, me fournit l'occasion de répondre à vos lettres arrivées sous le couvert de lord Arlington. Je vous dirai en premier lieu que je suis en train d'assurer tous les principaux ports de ce pays-ci, non-seulement en les fortifiant comme ils doivent l'être, mais en les remettant en des mains dont la fidélité, en toute occasion, m'est indubitable; ceci met la flotte hors d'atteinte, car les vaisseaux occupant principalement les deux ports de Chatham et de Portsmouth, l'un se fortifie en toute diligence et sera terminé cette année, et l'autre est dans un état respectable, quoique pas tout à fait autant que je le voudrais: il en coûtera encore quelque argent pour l'arranger comme j'en ai dessein. Je prendrai les mêmes précautions pour l'Écosse et pour l'Irlande. Quant aux possesseurs de terres ecclésiastiques, on trouvera des moyens faciles de s'en assurer et de les placer hors de toute appréhension. Il y a toute raison au monde de joindre le profit à l'honneur quand cela peut se faire honnêtement, et le roi de France trouvera celui d'Angleterre aussi disposé qu'il le voudra à jouer quelque bon tour à la Hollande. Ils n'auront pas de peine, j'en suis sûr, à s'entendre sur ce point, car elle les a tous deux fort maltraités, et je réponds que le roi d'Angleterre ne sera pas content qu'il n'ait pris sa revanche, et il est tout prêt à entrer là-dessus en arrangement aussitôt qu'il plaira au roi de France. Je répondrai, quant à Arlington, qu'il sera, sur cet article, aussi chaud que moi-même. Vous ne pouvez exiger d'assurance plus directe de la part d'un honnête homme placé comme il l'est, et vous ne pourriez vous fier à lui s'il professait autre chose que de vouloir ce que son maître veut. Je vous dis cela parce que je me suis chargé de répondre à cette partie de la lettre que vous lui avez écrite sur ce sujet, et j'espère que tout est dit pour l'avenir, en ce qui le concerne, quand j'ai dit qu'il n'y a pas à douter de lui parce que j'en réponds. J'ai vu votre

lettre à Buckingham : ce que vous lui écrivez est tout ce qu'il fallait; il sera mis au fait de toute l'affaire avant qu'il puisse se douter de rien, sauf toutefois l'article de la religion, qui ne doit pas lui être confié. Vous ferez bien de ne lui écrire que rarement, de peur qu'il n'échappe à votre plume quelque chose qui puisse l'induire à croire qu'il y en a plus qu'il n'en sait. Il me tarde d'apprendre quelque chose de lord Arundel ou de le revoir ici, car jusqu'à ce que je connaisse la pièce dont vous me parlez, et qui émane de Lionne, je ne puis en dire plus que je n'ai fait[1].

De son côté, le comte d'Arlington écrivit à madame Henriette la lettre suivante, où règne un mélange de soumission forcée et de rancune mal contenue, mais qui consacre son admission définitive dans la négociation de l'alliance secrète d'où son rival, le duc de Buckingham, avait été écarté :

Lettre du comte d'Arlington à Madame. Londres, 20 juin 1669.

Si votre altesse royale se plaint de la généralité des termes de ma lettre, j'ai bien plus de raison (avec soumission) d'en faire autant de la partioularité des termes de la sienne; et assurément ses correspondants dans cette cour me doivent avoir mal dépeint à votre altesse royale; autrement elle n'aurait jamais songé à me traiter de la sorte. J'ai été toute ma vie bon serviteur du roi mon maître, et mourrai ainsi par la grâce de Dieu; et pour tout le bien du monde ne ferai jamais autre figure que celle d'un bon Anglais. Avec tout cela, le roi me fera témoignage qu'en deux ou trois conjonctures remarquables j'ai plaidé le parti de la France plus fortement qu'aucun de ses ministres; mais c'était lorsque je croyais que leur amitié lui pouvait être la plus utile. J'ai fait de même en d'autres pour l'Espagne et pour la Hollande, quand la même raison semblait m'y obliger, mais toujours (Dieu merci) sans en prétendre ou recevoir aucune utilité pour moi-même. Voilà, en vérité, madame,

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. XCIII.

comme je suis fait, et, si un homme comme cela peut être agréable à votre altesse royale, je la supplie très-humblement de m'accepter en qualité de son très-humble et très-obéissant serviteur, qui vous honore avec une vénération profonde pour être la bien-aimée sœur de mon maître, et, à ce que je crois fermement, la princesse du monde la plus accomplie. Je pourrais ajouter à cela l'intérêt que j'ai à bien servir son altesse royale, sachant à quel point le roi vous aime et quel état il fait de votre amitié. Je finirai la présente en faisant souvenir votre altesse royale que sa majesté a eu la bonté de répondre pour moi, et qu'ainsi toutes autres cautions ne seraient pas seulement superflues, mais dérogeraient fort à la caution royale que vous avez déjà reçue pour moi.

Signé ARLINGTON[1].

Quant à M. Colbert, le roi d'Angleterre exprimait sans déguisement à sa sœur la profonde répugnance qu'il éprouvait à l'admettre dans le secret de leurs affaires : « Je vois, disait-il, qu'on demeure disposé à s'ouvrir à M. Colbert de toute l'affaire. J'avoue que, pour beaucoup de raisons, j'y répugne, n'y en eût-il d'autre que son intelligence dont, à vous dire vrai, je ne fais pas grand état; car, pour ce qui est de lui confier des choses d'importance si majeure, un temps viendra où lui et Montaigu pourront être initiés à une partie de l'affaire; mais, quant au grand secret, s'il ne demeure pas impénétrable jusqu'à ce que tout soit prêt pour l'exécution, nous n'en viendrons jamais à bout et nous ferons manquer tout le projet[2]. »

La considération du ministre Colbert, frère de l'ambassadeur, empêchait seule Charles II de demander le changement de ce dernier. Il le témoigna à sa sœur dans une autre lettre,

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXIV.

[2] Lettre de Charles II à madame Henriette, du 6 juin 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. XCIII.)

où il recommanda qu'on eût de la discrétion à la cour de France, dont les manifestations peu prudentes le compromettaient auprès de son parlement :

Extrait d'une lettre de Charles II à Madame. Whitehall, 7 juin 1669.

Je vous écrivais hier, par M. de Lahilière, sur l'importante question de savoir si l'ambassadeur Colbert doit être initié à notre secret. Plus j'y pense et plus j'ai de perplexité. Quand je réfléchis à son insuffisance, je ne le crois pas propre à l'affaire et je souhaiterais de voir à son poste quelque autre personne plus capable ; mais comme il serait désobligeant pour son frère, M. Colbert[1], d'en faire la tentative, je ne puis absolument pas le donner à entendre. Après tout, je ne vois aucune espèce de nécessité de dire à présent le secret à l'ambassadeur, ni même avant que l'Angleterre soit plus complétement en mesure de se servir de la France quant au grand projet; il me semble qu'il suffira que M. Colbert apprenne que son maître s'est assuré de l'amitié du roi d'Angleterre, sans qu'on lui dise comment. Pour conclure, n'oubliez pas combien le secret de tout cela est important pour moi, et gardez qu'aucune autre personne ne le connaisse avant que j'aie vu ce que lord Arundel apporte en réponse à mes propositions, et jusqu'à ce que vous ayez mon autorisation pour donner part de la chose à Colbert ou à tout autre.

Je voudrais bien savoir, et je ne le saurai que par lord Arundel, jusqu'à quel point la France est prête à rompre avec la Hollande; c'est là, comme je le conçois, le coup de partie qui assurerait le mieux les intérêts de la France et de l'Angleterre ; quant à l'Espagne, elle se ruine bien assez elle-même pour n'avoir pas besoin que la France l'y aide, et je suis persuadé que se brouiller avec elle ne ferait que donner à ses conseils plus d'union et plus de force. Plus vous nous renverrez promptement lord Arundel, plus nous pourrons juger clairement de l'état des choses. J'allais presque oublier une dernière précaution : c'est que, quand il conviendra d'informer Col-

[1] Ministre des finances, de la marine et du commerce.

bert de la confiance que le roi son maître a dans mon amitié, il n'en doit rien répéter en Angleterre. Faites, je vous prie, qu'en France les ministres parlent de nos bonnes dispositions avec moins d'assurance qu'ils ne le font, à ce qu'on me dit; car le parlement ferait fort mauvaise contenance à sa prochaine rencontre avec moi s'il me croyait si étroitement lié avec le pays où vous êtes, et il en prendrait mille ombrages[1].

Il était important, en effet, pour Charles II qu'on ne l'exposât point aux défiances du parlement, qui devait se réunir au mois d'octobre. Aussi chercha-t-il à détourner l'attention de M. Colbert même, en l'engageant dans les voies abandonnées de l'ancienne négociation. M. Colbert écrivait à ce propos à Louis XIV :

Extrait d'une lettre de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 17 juin 1669.

J'ai déjà informé M. de Lionne des bruits ridicules qui couraient, dans cette cour et dans la ville, des propositions, faites par M. le comte de Saint-Albans, de plusieurs millions et de la remise de Dunkerque au cas que l'on voulût ici entendre à une étroite alliance. Le roi d'Angleterre, voulant entrer en matière avec moi, commença par me demander si j'en avais ouï parler, et lui ayant répondu qu'outre que je ne m'arrêtais guère à ce qui se disait dans la ville, ne comptant que sur ce que j'apprenais de la propre bouche de sa majesté ou de ses ministres, je ne croyais pas d'ailleurs me devoir mettre en peine d'un bruit qui ne pouvait faire impression sur aucun de ses sujets qui eût un peu de sens commun, n'y ayant personne raisonnable qui ne connaisse bien que l'union avec la France n'est pas moins avantageuse à sa personne et à son royaume qu'à votre majesté et à sa couronne, et qu'ainsi elle ne se peut traiter qu'avec des conditions égales. Le roi, ne me répliquant point là-dessus, me dit tout bas qu'il avait une entière confiance au duc de

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. XCIII.

Buckingham, qu'il était assuré de ses bonnes intentions et qu'il serait bien aise qu'en avançant le traité de commerce avec M. Arlington j'eusse de temps en temps des conférences sur cette étroite union avec ce duc seul, afin de disposer cette affaire à cette conclusion aussitôt qu'il aurait pris les mesures nécessaires pour la rendre agréable à ses sujets; et sans attendre ma réponse, il se retourna vers l'ambassadeur de Venise et d'autres personnes qui étaient dans sa chambre, et le duc de Buckingham, qui était à quatre pas du roi, se retira incontinent après. Je l'ai fait prier de me donner un quart d'heure de son temps pour lui parler, mais il m'a fait dire par Leighton qu'il savait bien que je le voulais entretenir de ce que le roi m'avait dit, qu'il me viendrait voir pour cet effet au premier jour; qu'il m'assurait cependant qu'il ferait de son côté toutes les diligences possibles pour avancer cette affaire et la rendre facile au roi[1].

Au moment où le duc de Buckingham était plus que jamais écarté de la négociation, Charles II annonçait à M. Colbert qu'il avait toute sa confiance et les mettait tous les deux aux prises. L'ambassadeur entra dans cette voie avec tout le zèle imaginable. Il continua avec le duc de Buckingham des pourparlers qui n'étaient destinés à aucun résultat, et avec le comte d'Arlington des conférences, aussi inutiles, sur le traité de commerce, auquel ni l'un ni l'autre ne songeait sérieusement[2].

Pendant qu'à Londres la triple alliance perdait du terrain, le chevalier Temple, obéissant à sa haine contre la France, cherchait à l'affermir de tout son pouvoir en Hollande. A son instigation, les États-Généraux firent auprès de l'ambassadeur de France une démarche qui irrita vivement Louis XIV. Le 29 août trois députés des États-Généraux, dont M. de Witt était un, se

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXIV.

[2] Dépêche de M. Colbert à M. de Lionne, du 25 juillet 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV.)

rendirent chez le marquis de Pomponne, qui avait remplacé à La Haye le comte d'Estrades, et, au nom des États comme au nom de l'Angleterre et de la Suède, ils se firent les organes des plaintes portées par l'ambassadeur d'Espagne contre des infractions au traité d'Aix-la-Chapelle qu'il reprochait au roi. « Cette députation qui vient de m'être faite, écrivait M. de Pomponne à M. de Lionne, se peut dire le premier pas de la triple alliance. Elle n'avait pas jusqu'à cette heure parlé toute ensemble [1]. » Louis XIV accueillit cette première démonstration de la triple alliance avec une hauteur pleine de dédain [2]. D'après ses ordres, le marquis de Pomponne dit simplement aux États : « Que le roi de France n'avait rien à leur répondre, parce qu'il voyait que, depuis quelque temps, ce qui le touchait était mal pris à La Haye, mais qu'il écouterait volontiers l'ambassadeur anglais résidant auprès de sa personne, s'il avait à lui parler de la part de son maître [3]. »

En même temps M. Colbert se plaignit énergiquement à Londres de la conduite de l'ambassadeur anglais à La Haye, et déclara que si le chevalier Temple continuait à agir de même, il prendrait de son côté le parti de se retirer. Le roi d'Angleterre désavoua formellement son ambassadeur, et M. Colbert écrivit à Louis XIV :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 9 sept. 1669.

Me promenant hier au parc avec le roi d'Angleterre, il me dit, en présence de M. le duc d'York, qu'il est fort surpris de l'impertinence que le sieur Temple avait faite à La Haye, que cela était insoutenable et ridicule, mais qu'il me promettait qu'il ne ferait plus de

[1] Dépêche du marquis de Pomponne à M. de Lionne. La Haye, 29 août 1669. (*Corr. de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[2] Lettre de M. de Lionne à M. de Pomponne. Saint-Germain, 11 sept. 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[3] Lettre de Louis XIV au marquis de Pomponne. Saint-Germain, 11 septembre 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

semblables sottises. Voilà, sire, ses propres termes, auxquels je répondis que j'avais bien cru qu'il n'approuverait pas cette démarche, puisqu'il n'y avait rien de plus contraire au désir qu'il avait toujours témoigné avoir de se lier d'intérêt et d'amitié avec votre majesté. Il me dit qu'il était encore dans les mêmes sentiments, blâma une seconde fois la conduite dudit sieur Temple, et M. le duc d'York me dit incontinent après que ledit Temple se garderait bien à l'avenir d'aller dans des assemblées de la triple alliance et de faire aucun pas en cette affaire sans en avoir ordre exprès du roi d'Angleterre[1].

En communiquant à M. Colbert la réponse que le marquis de Pomponne avait reçu ordre de faire aux États-Généraux, M. de Lionne lui écrivit :

Extrait d'une lettre de M. de Lionne à M. Colbert. Saint-Germain, 11 sept. 1669.

Outre que sa majesté a jugé que cette réponse serait fort honorable à l'Angleterre et plairait fort au roi de la Grande-Bretagne, en l'affection et en la fidélité duquel elle prend toute confiance, elle n'a pas voulu accoutumer les Hollandais à venir faire à ses ministres des harangues de cette nature sur les moindres plaintes des Espagnols, auxquels même je peux dire que nous pourrions aisément gagner le fort de l'épée par des plaintes beaucoup plus justes que celles qu'ils font[2].

La réponse de Louis XIV était une insulte pour les États-Généraux en même temps qu'une flatterie pour le roi d'Angleterre. Elle était doublement habile. Charles II s'y montra en effet très-sensible, et M. Colbert écrivit au roi :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 31 oct. 1669.

Le roi d'Angleterre me tira hier à part dans la chambre de la reine, et me dit qu'il ne pouvait pas assez exprimer combien il était

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV.
[2] *Ibid.*

satisfait de la réponse obligeante que votre majesté avait faite à son ambassadeur, sur l'avis qu'il vous avait donné des plaintes du connétable de Castille touchant les prétendues contraventions au traité d'Aix-la-Chapelle; que votre majesté en usait en toutes rencontres d'une manière si généreuse et si honnête envers lui qu'elle augmentait infiniment le désir qu'il a de s'unir étroitement avec elle, et qu'il ne souhaitait une heureuse conclusion de ce parlement que pour être en état de se lier d'amitié et d'intérêts avec votre majesté [1].

Le duc d'York, qui avait une grande part aux affaires, donnait aussi à M. Colbert les assurances les plus favorables, tout en reconnaissant qu'il fallait attendre la clôture du parlement pour conclure une alliance.

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 19 août 1669.

Il me dit, écrivait l'ambassadeur, que les Hollandais nous aidaient fort à la conclure, et que la conduite qu'ils tenaient envers l'Angleterre [2] était plus efficace que tout autre moyen pour bien faire connaître au roi et à tout son conseil combien il est nécessaire de s'unir avec votre majesté pour abattre l'insolence de ces républicains, également ingrats aux deux couronnes auxquelles ils doivent leur élévation; mais il me fit entendre que nous ne pouvions rien conclure avant que l'assemblée du parlement soit finie, parce que, dit-il, le peuple d'Angleterre, qui n'aime la nouveauté qu'en fait de religion, ne manquerait point de déclamer contre cette alliance, et le parlement entrerait aussi dans les mêmes sentiments, et refuserait au roi les moyens de faire payer ses dettes et d'exécuter le traité qu'il fait, au lieu que, si on attend qu'il soit fini, on aura tout loisir avant qu'il se rassemble, de lui faire goûter cette alliance, et même de lui en faire ressentir les avantages [3].

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXV.

[2] Pour les saluts des vaisseaux en mer.

[3] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXV.

Le traité d'alliance, dont les conditions devaient être arrêtées après la session du parlement, ne se poursuivait pas moins. La négociation, concentrée entre les deux rois, conduite par l'entremise de lord Arundel, du comte de Saint-Albans et de madame Henriette[1], marchait, quoique avec lenteur. M. Colbert l'ignorait toujours, et Louis XIV écrivait de Chambord à M. de Lionne :

« Comme M. Colbert, ambassadeur en Angleterre, ne doit rien savoir du traité, il faut que vous pensiez à lui donner des instructions sur sa conduite, qui, sans lui faire connaître ce qui se passe, l'empêcheront de rien faire qui nuise au roi d'Angleterre[2]. »

Cette recommandation n'était pas inutile, car M. Colbert, ne sachant rien, voyant le duc de Buckingham moins en faveur, croyant toujours le comte d'Arlington engagé envers la Hollande, n'apercevant aucune issue à la négociation simulée dans laquelle il jouait un assez triste rôle, s'agitait beaucoup pour faire avancer les affaires qui suivaient leur cours à son insu, et son excès de zèle menaçait de devenir embarrassant. Dans l'opinion où il était que le roi d'Angleterre ne se déciderait à l'alliance que par besoin d'argent, il pensait qu'il fallait le priver de l'assistance pécuniaire de son parlement. Aussi, lorsque Charles II allait être exposé aux plus sérieuses difficultés parlementaires, M. Colbert proposa à sa cour de fo-

[1] Lettre de Louis XIV à Charles II; Saint-Germain, 28 juin 1669. — *Œuvres de Louis XIV*, tome V, page 446. — Lettre du comte d'Arlington à Madame. Londres, 30 août 1669. — Lettre de Louis XIV à Charles II. Saint-Germain, 10 septembre 1669. — Lettre de Charles II à Louis XIV. Whitehall, 30 septembre 1669. — Lettre du comte d'Arlington à Madame. Londres, 1er octobre 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV.)

[2] Lettre de M. Rose, secrétaire de Louis XIV, à M. de Lionne. Chambord, 1er octobre 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV.)

menter de nouvelles divisions contre lui pour le forcer à se jeter dans les bras de la France. Il écrivit à M. de Lionne :

Je crois que, pour venir à bout de ce que nous désirons, il faut ou qu'il y ait une parfaite union dans le gouvernement, ou un grand trouble dans le royaume, car le roi n'en prendra point la résolution s'il y voit quelque obstacle dans son conseil, ou qu'il ne s'y voie forcé par des divisions intestines; et, comme il y a peu d'espérance de voir ici ce bon concert, *flectere si nequeo superos, Acheronta movebo*. Si sa majesté approuvait cette alternative, il faudrait, s'il vous plaît, me le faire savoir de bonne heure par une voie sûre, afin que je ne laisse pas échapper les occasions qui s'en pourraient présenter et que sans empressement j'en puisse profiter[1].

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à M. de Lionne. Londres, 17 oct. 1669.

M. de Lionne fut loin d'approuver l'expédient si inopinément suggéré par l'ambassadeur. Il se hâta de lui écrire pour le prier, en termes assez laconiques, de modérer son empressement, et de ne pas agir conformément à ses citations latines :

Le roi serait très-fâché qu'il arrivât des embarras au roi d'Angleterre, et ne souhaiterait pas une union étroite avec lui si elle devait être achetée par des brouilleries dans son royaume, que sa majesté eût eu quelque part à susciter, ce qu'elle ne fera jamais. Vous conclurez, s'il vous plaît, de là que vous ne devez point songer à mettre en pratique ce *flectere si nequeo superos*, dont vous me parlez dans votre lettre[2].

Extrait d'une lettre de M. de Lionne à M. Colbert. Saint-Germain, 23 oct. 1669.

Il devint encore plus nécessaire cette fois-ci qu'il ne l'avait été précédemment d'admettre M. Colbert dans le secret de la

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV.
[2] *Ibid.*

négociation, que son ignorance pouvait beaucoup plus compromettre que son inhabileté, si elle avait été réelle. M. de Lionne lui fit connaître tout ce qui se préparait depuis huit mois par l'entremise de lord Arundel. Il lui envoya en même temps des instructions pour se conduire, et des pouvoirs pour signer le traité quand les articles en seraient arrêtés de part et d'autre. M. Colbert entra immédiatement en pourparlers avec le roi d'Angleterre, et discuta avec lui les deux bases du traité d'union, à savoir les secours réclamés de Louis XIV pour l'exécution du projet de catholicité, et la coopération de l'Angleterre dans une guerre contre la Hollande. Il s'agissait de décider s'il valait mieux commencer par le changement de religion ou par la guerre de Hollande, Charles II ayant intérêt à se servir de Louis XIV pour opérer d'abord une révolution intérieure dans son royaume, et Louis XIV à se servir de Charles II pour écraser avant tout les Hollandais. M. Colbert rendit compte de la conversation curieuse qu'il avait eue à ce sujet avec le roi d'Angleterre :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 13 nov. 1669.

Le courrier, écrivit-il à Louis XIV, que votre majesté m'a dépêché arriva ici dimanche au matin, 10 de ce mois, et, après m'avoir rendu la lettre de M. de Lionne, qui m'ordonne de la part de votre majesté de chiffrer et déchiffrer moi-même toutes les lettres que je recevrai ou que j'écrirai touchant l'importante affaire qu'elle me fait l'honneur de me confier, il me remit en mains le paquet contenant le mémoire de votre majesté pour me servir d'instruction, toutes les propositions faites par M. le comte d'Arundel avec les réponses, la lettre de votre majesté pour le roi de la Grande-Bretagne, le pouvoir qu'elle me donne, écrit et signé de sa main, et celui en parchemin. J'employai le reste du jour à déchiffrer, lire et examiner tout ce que con-

tiennent ces dépêches; et comme le roi d'Angleterre fut occupé tout le lundi, tant à sa chapelle qu'aux affaires du parlement, je n'eus audience particulière qu'hier au soir, où, après qu'il eut lu la lettre de votre majesté, il voulut bien me dire que la conduite que j'avais tenue jusqu'à présent lui avait été si agréable, qu'il n'avait aucune répugnance à me confier le secret le plus important de sa vie, et qu'outre la bonne opinion qu'il avait de moi, il y était encore confirmé par la lettre de votre majesté et par celle de Madame, qui le priait de n'avoir aucune réserve pour moi. Je lui dis, comme je le pense aussi, que j'étais si sensiblement touché de la confiance que votre majesté et lui voulaient bien avoir en moi, dans une affaire d'une si grande conséquence et pour leur royaume et même pour toute la chrétienté, que je croyais que, quand j'emploierais et ma vie et tout ce que j'ai de bien pour la faire réussir, je ne satisferais pas encore à ma reconnaissance; que n'y ayant plus de différence entre ses intérêts et ceux de votre majesté, je le servirais aussi avec le même zèle et la même fidélité; et pour le secret, je l'informai de l'ordre que votre majesté m'a donné, et l'assurai que j'apporterais toute la diligence et toutes les précautions possibles pour ne donner lieu à personne d'en rien soupçonner. Il me demanda ensuite si j'avais vu les propositions qu'il a faites à votre majesté; je lui dis qu'elle m'avait envoyé les copies de tout ce qui avait été écrit de part et d'autre sur ce sujet; que ses sentiments m'avaient paru très-généreux et véritablement dignes d'un grand roi; qu'aussi votre majesté en était parfaitement satisfaite, et principalement de la confiance qu'il lui avait témoignée en lui communiquant son dessein; que je ne pouvais pas assez lui exprimer l'obligation que votre majesté lui a de la disposition où il est de se joindre à elle pour lui faciliter l'acquisition des droits nouveaux qui pourraient lui échoir sur les états de la monarchie d'Espagne; que, comme c'est l'intérêt le plus capital qu'elle puisse jamais avoir, elle reconnaît fort bien de quelle importante utilité lui sera cette jonction si l'occasion en arrivait par la mort du roi catholique, et quels avantages elle produirait en fa-

veur de votre majesté dans la poursuite de son droit, et à l'Angleterre aussi, comme elle le trouve juste. Il me dit ensuite qu'il croyait qu'en lisant tous ces écrits j'avais estimé que lui et ceux auxquels il avait confié la conduite de cette affaire étaient fous de prétendre rétablir en Angleterre la religion catholique; qu'effectivement toute personne instruite des affaires de son royaume et de l'humeur de ses peuples devait avoir cette pensée-là, mais qu'après tout il espérait qu'avec l'appui de votre majesté cette grande entreprise aurait un heureux succès; que les presbytériens et toutes les autres sectes avaient encore plus d'aversion pour l'église anglicane que pour les catholiques; que tous ces sectaires ne respiraient qu'après la liberté de l'exercice de leur religion; que pourvu qu'ils l'obtiennent, comme c'est son dessein de la leur accorder, ils ne s'opposeront point à son changement de religion; que d'ailleurs il a de bonnes troupes, qui lui sont bien affectionnées, et que, si le feu roi son père en avait eu autant, il aurait étouffé dans leur naissance les troubles qui ont causé sa perte; qu'il augmenterait encore autant qu'il lui serait possible ses régiments et compagnies, sous les prétextes les plus spécieux qu'il pourrait trouver; que tous les magasins d'armes sont à sa disposition et tous bien remplis; qu'il était assuré des principales places d'Angleterre et d'Écosse; que le gouverneur de Hull était catholique, que ceux de Portsmouth, Plymouth et de plusieurs autres places qu'il me nomma, et entre autres Windsor, ne se départiraient jamais de l'obéissance qu'ils lui doivent; que, pour les troupes d'Irlande, il espère que le duc d'Ormond, qui y a conservé un grand crédit, lui sera toujours fidèle, et que, quand même ce duc, n'approuvant pas ce changement de religion, manquerait à ce qu'il lui doit, milord Orery, qui est catholique dans l'âme et qui a encore plus de pouvoir dans cette armée, la mènerait partout où il lui commanderait; que l'amitié de votre majesté, dont il avait des preuves les plus obligeantes du monde par les réponses qu'elle a faites à ses propositions, et dont il me témoigna être parfaitement content, serait aussi pour lui d'un grand secours; et enfin il me dit qu'il était

pressé et par sa conscience et par la confusion qu'il voyait augmenter de jour en jour dans son royaume à la diminution de son autorité, de se déclarer catholique; et qu'outre l'avantage qu'il en retirerait pour le spirituel, il croyait aussi que c'était le seul moyen de rétablir la monarchie.

Je lui dis que le dessein était grand et généreux et que j'espérais qu'en prenant bien son temps il réussirait; que, comme votre majesté se remettait à sa prudence pour le choix de ce temps, je n'avais rien à en dire, à moins qu'il ne voulût écouter les raisons que me suggéraient le seul zèle que j'ai pour son service et les connaissances que m'a données le séjour que j'ai fait à sa cour; et comme il m'eut dit qu'il serait bien aise de prendre mes conseils dans toute la suite de cette affaire, je lui dis que je ne doutais point de ce qu'il m'avait fait l'honneur de me dire, que si le feu roi son père eût eu autant de troupes que lui, il n'eût facilement abattu la rébellion dès sa naissance, parce qu'elle n'avait commencé que par de petits troubles excités par des intrigues de cour auxquelles les peuples n'avaient presque point de part, et qui n'ont pris force et vigueur que par l'impunité dans laquelle l'autorité royale, n'étant appuyée d'aucunes troupes, a été contrainte de les laisser; mais que ceux que l'on devait craindre que sa déclaration ne causât seraient bien d'une autre nature; que peut-être de dix parts de son royaume, les neuf y auraient intérêt; que si les presbytériens et sectaires haïssaient plus à présent l'église anglicane que la catholique, c'est parce que celle-ci est à présent dans le dernier abattement et plus digne de pitié que d'envie, mais que, quand ils la verraient relevée par la déclaration du prince, et qu'ils feraient réflexion sur le décréditement dans lequel leur secte pourrait tomber dans la suite du temps, ils s'uniraient apparemment avec les protestants pour s'opposer à ce changement; que l'expérience n'a que trop montré que le motif de la religion est un feu de soufre et de salpêtre qui enflamme en un instant toute l'étendue de sa matière et n'est jamais plus furieux ni plus violent que dans son commencement; qu'il fallait s'attendre à des séditions dans toutes les

parties du royaume et dans Londres; qu'il ne manque jamais de chef dans des rébellions de cette nature; que j'apprenais même qu'il y avait plus de vingt mille hommes, tant dans Londres qu'aux environs, qui avaient porté les armes pendant l'usurpation de Cromwell, et qui étaient au désespoir de se voir sans emploi; qu'il y avait sujet de croire que, dans une occasion comme celle-là, ils seraient tout prêts à reprendre les armes pour appuyer la rébellion; que, quand pas une des troupes qu'il entretient ni aucun de ses bons sujets sur lesquels il compte ne lui manqueraient au besoin, il serait peut-être accablé par la multitude des rebelles avant même qu'il eût pu faire venir les troupes que votre majesté serait convenue de lui donner; que la tour de Londres, où est son principal magasin d'armes, n'est d'aucune défense et ne tiendrait peut-être pas un jour si elle était attaquée; qu'il ne fallait pas espérer que les Hollandais, qui craindraient avec raison la suite de cette déclaration, se tiendraient dans un plein repos et ne prendraient aucune part dans ce qui se passerait; qu'ils emploieraient, au contraire, et leurs trésors et leur crédit pour former des obstacles à l'exécution d'un dessein si fatal à leur état; qu'enfin il y avait, selon mon sens, un très-grand danger et pour sa couronne et pour tous ses bons serviteurs dans une déclaration prématurée.

Au lieu que, dans le parti que votre majesté propose de commencer par une déclaration de guerre contre la Hollande, j'y voyais toute sûreté, et l'on pouvait répondre d'un heureux succès; car, premièrement, je ne pouvais pas douter que, faisant connaître à son parlement que sa plus forte passion est de rendre le commerce et la navigation des Anglais beaucoup plus florissants qu'ils n'ont jamais été et que, comme il n'y trouve point de plus grand obstacle que les Hollandais qui, s'étant emparés par des manières tyranniques du commerce de tout le monde, en sorte qu'à peine seize mille vaisseaux qu'ils ont déjà peuvent suffire à leur navigation, ne veulent aujourd'hui lui donner aucune satisfaction sur les justes demandes qu'il leur a faites, tant pour la liberté du commerce dans

les Indes-Orientales que sur d'autres chefs qui regardent l'avantage de ses sujets, il a résolu de leur faire la guerre pour les mettre à la raison, et qu'il a pris pour cet effet de si bonnes mesures avec votre majesté, qu'il répond du succès, pourvu que son parlement lui accorde seulement les deux tiers ou la moitié des assistances qu'il lui a données naguère pour ce même sujet; j'étais, dis-je, persuadé qu'il obtiendrait un assez grand secours pour, étant joint à ses revenus ordinaires et aux assistances que votre majesté lui donnerait, et de troupes et d'argent, mettre fin à cette guerre en une seule campagne, et y acquérir toute la gloire et tous les avantages qu'il pourrait désirer, y ayant beaucoup d'apparence que la plupart des princes d'Allemagne, qui sont ou amis de votre majesté ou des siens, se joindraient contre les Hollandais ou au moins demeureraient neutres, ce que l'on ne devait pas espérer des rois et princes protestants si cette guerre était précédée d'une déclaration de catholicité, qui donnerait lieu aux Hollandais de leur faire croire que ce serait une affaire de religion; que lesdits États étant attaqués, et du côté de l'évêque de Munster, et d'autre part aussi par les troupes de votre majesté et les siennes, ne seraient pas en pouvoir d'armer une flotte considérable ni de résister longtemps; et que, quand même votre majesté et lui jugeraient à propos, pour leur commun avantage de continuer cette guerre, il pourrait à la fin de la campagne laisser seulement dans les places qui seraient de son partage les troupes auxquelles il n'aurait pas sujet de se fier pour la déclaration de sa catholicité et faire revenir celles qui lui seraient le plus dévouées pour, avec toutes les recrues et nouvelles levées qu'il ferait faire pendant le cours de la campagne, sous le prétexte de la continuation de cette guerre, pouvoir appuyer son changement de religion; que pour lors il n'y aurait pas lieu d'appréhender que ses sujets, le voyant bien armé et par terre et par mer, et en pouvoir de disposer de toutes les forces de votre majesté contre tous ses ennemis, soit domestiques, soit étrangers, et étant d'ailleurs satisfaits des avantages qu'il leur aurait procurés par un heureux commence-

ment de guerre et la liberté de conscience qu'il leur accorderait, voulussent ou osassent faire la moindre résistance à ses volontés; qu'au contraire, assemblant son parlement dans cette conjoncture, il en tirerait apparemment tels secours pour la continuation de cette guerre et tels actes en faveur de sa religion qu'il pourrait désirer; que les Hollandais, étant déclarés ennemis de l'état, et par conséquent ceux qui traiteraient avec eux sans ses ordres punis comme traîtres au roi et à la patrie, ils n'auraient pas, à beaucoup près, tant de facilité à former, appuyer, et maintenir une rébellion que lorsque, sous l'apparence d'amis, eux et leurs émissaires auraient liberté d'intriguer et de tout entreprendre.

Enfin, sire, après m'être servi le mieux qu'il m'a été possible, de toutes les autres raisons énoncées au mémoire de votre majesté, ce prince m'a répondu qu'il ne s'était pas encore tout à fait déterminé sur le temps de sa déclaration; que peut-être serait-il bon que votre majesté commençât à faire la guerre aux Hollandais, pour lui fournir par là un prétexte de s'armer, et qu'aussitôt après il pourrait sans risque déclarer et sa catholicité et la guerre aux Hollandais; et, le premier réussissant, comme il y aurait de l'apparence, joindre, après un mois ou deux, ses forces à celles de votre majesté contre leurs ennemis communs. Il me dit d'ailleurs qu'aussitôt que le projet auquel ses commissaires travaillaient serait achevé, il me le communiquerait, et qu'il avait bien de l'impatience que cette grande affaire fût bientôt conclue à votre commune satisfaction. Et, après m'avoir encore donné des assurances de son estime les plus obligeantes que je pouvais désirer, il m'a congédié [1].

Louis XIV approuva toutes les objections que son ambassadeur avait faites au roi d'Angleterre pour le déterminer à déclarer la guerre aux Hollandais avant d'avouer sa catholicité; mais il exprima formellement la résolution où il était de ne

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV.

pas entrer lui-même en campagne sans être assuré de la coopération immédiate de Charles II :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 24 nov. 1669.

Je vous dirai, écrivit-il à M. Colbert, pour votre seule information, sans qu'il soit besoin que vous vous en expliquiez, que je ne me résoudrai point à commencer la guerre contre les Hollandais que le roi de la Grande-Bretagne ne la leur déclare en même temps que moi. J'ai dit qu'il n'est pas nécessaire que vous fassiez connaître que j'ai déterminément cette intention, parce que, suivant nos conventions déjà faites, le choix me doit être laissé du temps auquel nous devons commencer ladite guerre, et qu'il est toujours bon d'y engager par un traité le roi de la Grande-Bretagne, sans former de ma part une difficulté et une contestation qui pourraient le rendre plus retenu à conclure et signer le traité[1].

Après sa conférence avec Charles II, M. Colbert s'était entièrement réconcilié avec lord Arlington, qui lui avait promis « d'agir à son égard avec une entière ouverture de cœur et sans aucune réserve. » Ce ministre l'assura de plus que les affaires du parlement l'avaient empêché jusque-là « de travailler au projet de traité, mais qu'il allait s'y employer avec toute la diligence que ce sujet méritait[2]. »

Le comte d'Arlington et M. Colbert craignirent d'inspirer des soupçons par des entrevues trop fréquentes. Ils convinrent de négocier surtout par correspondance et de remettre les lettres entre les mains du roi ou du duc d'York sans que personne pût s'en apercevoir.

Dans le cours de la conversation, le comte d'Arlington dit à M. Colbert qu'il croyait à propos de répandre le bruit que le

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXV.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 13 novembre 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV.)

roi de France avait remis à l'arbitrage du roi d'Angleterre le différend qu'il avait avec l'Espagne sur l'exécution du traité d'Aix-la-Chapelle, afin d'ôter aux Anglais tout sujet de craindre qu'on ne voulût recommencer la guerre contre l'Espagne[1]. Ce différend était relatif à la possession de Condé, du fort de Link et des écluses de Nieuport, que Louis XIV réclamait comme des dépendances d'Ath, de Furnes et de Bergues, qui lui avaient été cédés par le traité d'Aix-la-Chapelle. L'Espagne et l'Europe avaient vu dans cette demande une nouvelle occasion d'attaque que se ménageait Louis XIV. Ce prince, qui n'avait pas, dans le moment, l'intention qu'on lui attribuait, avait proposé l'arbitrage de ce différend à l'empereur et au pape. Ils l'avaient décliné l'un et l'autre, et Louis XIV saisit avec empressement l'ouverture du comte d'Arlington, qu'il considéra avec raison comme une offre indirecte de médiation. N'ayant aucun projet hostile à l'Espagne et toutes ses vues étant tournées contre la Hollande, il trouva très-opportune cette occasion de rassurer les Anglais et de flatter Charles II. Il dépêcha immédiatement un courrier à M. Colbert et lui donna pouvoir d'accepter la médiation du roi d'Angleterre en exprimant le désir que l'offre en fût faite officiellement par lord Montaigu, ambassadeur d'Angleterre auprès de lui :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 24 nov. 1669.

Il y a deux raisons principales, lui écrivit-il, pour lesquelles j'ai estimé à propos de vous dépêcher ce courrier en toute diligence; la première pour vous donner le pouvoir, comme en effet je vous le donne par cette lettre, de remettre, en mon nom, à l'arbitrage du roi d'Angleterre le jugement du différend que j'ai avec les Espagnols sur le sujet des dépendances de mes dernières conquêtes, afin

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 13 novembre 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV.)

que lesdits Espagnols et tous ceux qui veulent prendre intérêt au maintien du traité d'Aix-la-Chapelle se mettent l'esprit en repos et voient clairement que je n'ai aucune intention d'y contrevenir, puisque, par cette déférence, qui sera aussi fort glorieuse au roi de la Grande-Bretagne, je me veux bien priver moi-même du sujet le plus plausible et le plus juste que je pourrais avoir d'attaquer une seconde fois les Pays-Bas, me promettant néanmoins de l'amitié dudit roi et de l'étroite liaison qui s'établit entre nous, non-seulement qu'il jugera ce différend selon qu'il le croira devoir faire en sa conscience, sur les productions des raisons des parties, mais que, s'il y avait quelque faveur à faire qui ne blessât pas la justice, il me la ferait plutôt qu'aux Espagnols.

Je trouve donc bon que, même sans attendre que le milord Montaigu m'ait ici fait des instances publiques, comme il était porté par mon dernier mémoire, dicté au comte d'Arundel le 27 octobre, de remettre ce différend à un arbitrage, la chose se passe delà entre le roi son maître et vous, s'il est de son service que cette rémission soit rendue bientôt publique, comme le milord Arlington vous a dit qu'on pourrait faire fort valoir aux Anglais ce grand effet de ma complaisance pour le roi leur maître, et leur ôter tout sujet de craindre que je veuille recommencer la guerre avec l'Espagne.

Pour le temps que devra durer cette rémission, vous pourrez donner jusqu'au mois de mars de l'année 1671, sauf à le prolonger, si le roi de la Grande-Bretagne n'avait pu juger le différend dans un terme si court, selon qu'il serait estimé à propos pour le bien de nos intérêts communs.

Si néanmoins ledit roi n'est pas pressé du temps de cette publication pour le bien des affaires qu'il aura avec son parlement, je serais bien aise, avant qu'elle se fasse, d'avoir son avis, comme je l'avais déjà désiré dans le mémoire du 27 octobre, pour savoir et résoudre s'il ne serait point plus à propos que, pour ne donner pas tant d'ombrage aux Hollandais, je joignisse audit roi d'autres arbitres, que

j'avais pensé qui pourraient être la couronne de Suède et le collége électoral.

En cas aussi que le temps de cette publication ne presse pas, le roi de la Grande-Bretagne pourrait envoyer promptement ordre au milord Montaigu de me faire en son nom l'instance publique de vouloir bien, pour mettre tous les esprits en repos, remettre à l'arbitrage de quelques princes ou potentats le jugement du différend des dépendances des conquêtes, et je lui répondrais en accordant la chose, et choisissant ou le roi son maître seul, ou avec les autres arbitres que je viens de dire, selon l'avis qu'il m'aurait donné ou même selon son plus grand désir[1].

Le second point de la dépêche de Louis XIV portait sur un fait relatif à la triple alliance. Dans l'intérêt de cette union, si favorable à l'Espagne, celle-ci s'était obligée à payer à la Suède quatre cent quatre-vingt mille écus pour qu'elle ne désarmât point le corps d'armée qu'elle avait en Allemagne pendant la dernière guerre, et lui avait de plus promis soixante mille écus par mois lorsqu'elle marcherait à son secours, si les Pays-Bas étaient attaqués. L'Espagne n'avait pas l'habitude de payer et devait en trouver difficilement le moyen. Des quatre cent quatre-vingt mille écus promis, deux cent mille étaient échus; la Suède menaçait de retirer sa garantie du traité d'Aix-la-Chapelle, s'ils ne lui étaient pas remis, et l'Espagne refusait de les livrer avant que les trois puissances n'eussent fixé le contingent des troupes qu'elles lui fourniraient en cas de guerre. Ces délais et ces contestations ébranlaient beaucoup la triple alliance. La Hollande, qui désirait ardemment la maintenir et la consolider, pressait le roi d'Angleterre de cautionner l'Espagne auprès de la Suède, pour le payement des subsides.

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV.

Charles II s'était engagé envers Louis XIV à ne pas céder aux sollicitations de M. de Witt, et c'est de cette promesse que le roi de France demandait la confirmation :

La seconde raison, écrivait-il à M. Colbert, de l'expédition de ce courrier, c'est pour vous dire de demander de ma part honnêtement une réponse précise audit roi, sur le point de très-grande importance contenu dans ledit mémoire dudit 27 octobre, auquel néanmoins on ne m'a point fait encore de réplique, quoique la chose presse fort. Voici ce que c'est.

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 24 nov. 1669.

Par le dernier mémoire du roi d'Angleterre, qui me fut présenté le 23 octobre par le comte d'Arundel, lequel commence par ces mots : « Les deux rois ayant donné et reçu réciproquement, etc. » ledit roi m'a donné sa parole positive qu'il ne fera plus aucune stipulation qui regarde les Espagnols ou la triple alliance que pour la portion particulière de forces qu'il devra fournir en cas d'attaque des Espagnols.

Par la réponse que j'y fis le 27 octobre je répliquai que, sur cette parole, j'aurais à l'avenir l'esprit en repos que ledit roi ne consentirait point aux instances que lui fait le sieur de Witt que l'Angleterre et les États-Généraux s'obligent solidairement et demeurent caution pour l'Espagne à la Suède de lui payer par avance les soixante mille écus qui lui ont été promis par mois durant l'action des armes, et j'ajoutais dans cette réponse que cette difficulté et ce refus, dont il serait facile audit roi de soutenir la justice par tant de bonnes raisons, pourraient être capables de faire encore traîner longtemps le payement des premiers deux cent mille écus que les Espagnols doivent fournir aux Suédois, et par conséquent d'empêcher jusqu'au printemps, et peut-être plus loin, que ledit de Witt ne pût mettre la dernière main à la formation de la triple alliance, ni ne dût attendre aucun secours pour ses maîtres des princes qu'il y aurait fait entrer, qui est le seul objet que je me propose quand je désire de voir naître des obstacles à la dernière formation de cette ligue.

Par ce que je viens de dire, vous comprendrez suffisamment dans quel engagement le roi de la Grande-Bretagne est entré avec moi; mais lui en ayant demandé l'accomplissement sur un point fort important, et où il n'est pas moins intéressé que moi dans le dessein qu'il a, il ne m'a point fait de réponse, et je ne sais pas même quelle sorte d'ordres il a envoyés à son ambassadeur à La Haye sur le point dont il s'agit, c'est-à-dire sur l'instance que ledit sieur de Witt lui fait que l'Angleterre et les États s'obligent solidairement et demeurent caution pour l'Espagne à la Suède de lui payer par avance les soixante mille écus par mois qui lui ont été promis durant l'action des armes. C'est ce que je désire maintenant que vous éclaircissiez le plus tôt qu'il se pourra, témoignant audit roi que je ne doute point de l'effet de la parole qu'il m'a donnée, de ne faire plus d'autre stipulation à l'égard de la triple ligue, que pour la portion particulière des forces qu'il devra fournir, ce qu'il n'accomplirait pas, comme il est aisé à voir, s'il se rendait caution pour l'Espagne du payement des soixante mille écus par mois promis à la Suède pendant que ses armes agiraient[1].

Jusqu'alors le roi d'Angleterre avait refusé non-seulement de servir de caution aux Espagnols auprès de la Suède, mais aussi de spécifier le contingent des troupes qu'il fournirait à la ligue. Mais, comme les Espagnols persistaient à différer leur payement jusqu'à la convention définitive des contingents, et que les délais du roi d'Angleterre avaient inspiré des soupçons aux Hollandais, Charles II crut plus prudent de céder sur ce point. C'est pourquoi, sans se rendre garant des Espagnols auprès des Suédois, il autorisa le chevalier Temple à indiquer son contingent. Voici en quels termes M. Colbert rendait compte à Louis XIV de cette résolution, et des motifs qui avaient contraint Charles II de la prendre :

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV.

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 5 déc. 1669.

Le roi d'Angleterre m'a dit que les Espagnols et les Hollandais le sollicitaient vivement de donner ce qu'ils appellent ici le *concert*, c'est-à-dire, une convention des forces qu'il devra fournir pour la garantie du traité d'Aix-la-Chapelle; que les premiers refusaient absolument de payer les Suédois jusqu'à ce que ce concert fût envoyé; que le ministre de Suède, de son côté, menaçait de retirer sa garantie, et que ces retardements de sa part commençaient à donner bien de l'ombrage aux Hollandais; qu'il avait donné ordre à milord Arlington de me venir informer de toutes ces choses et de l'ordre qu'il était obligé d'envoyer à son ambassadeur à La Haye pour empêcher la rupture de la triple alliance, et qu'on ne le pût accuser d'en être la cause, ce qui ferait trop connaître aux Hollandais quel en pouvait être le motif. Je lui dis que, quelque instance que lui pussent faire et les Espagnols et les Hollandais, votre majesté ne douterait point de l'effet de la parole qu'il lui a donnée, de ne faire plus d'autre stipulation à l'égard de cette ligue que pour la portion particulière de forces qu'il devra fournir, et qu'il savait bien que ce ne serait pas l'accomplir s'il se rendait caution pour l'Espagne des payements qu'elle doit faire à la Suède. Il me répondit qu'il se garderait bien de se rendre caution ni pour l'Espagne ni pour aucun autre prince qui pourrait entrer dans la ligue, et que, même pour sa portion particulière, on trouverait encore des moyens de temporiser dont milord Arlington m'informerait[1].

Le comte d'Arlington parla à M. Colbert dans le même sens. Il ajouta qu'un plus long refus de la part du roi son maître « aurait donné de grandes défiances aux Hollandais, et même pourrait nuire beaucoup à ses affaires dans le parlement[2]. » Le pouvoir nécessaire fut envoyé au chevalier Temple, sans

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXV.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 5 décembre 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV.)

l'autoriser même à fixer le temps où les forces spécifiées seraient prêtes [1]. Charles II entrait sincèrement dans les vues de Louis XIV. Il s'était montré très-flatté d'avoir été choisi par le roi de France comme arbitre de son différend avec l'Espagne. Mais cette condescendance de Louis XIV ayant excité les inquiétudes de M. de Witt, le comte d'Arlington fut d'avis de prendre la Suède pour coarbitre, et de commencer ainsi à la détacher de la Hollande [2].

Pendant que tout cela se passait, le roi d'Angleterre était aux prises avec son parlement. Après plusieurs ajournements, il l'avait convoqué à la fin d'octobre. Le garde des sceaux Bridgeman avait ouvert la session par un discours que la chambre avait accueilli avec beaucoup de froideur [3]. L'opposition était très-forte dans le parlement, et la division très-grande dans le ministère. D'un côté était le duc de Buckingham avec le garde des sceaux Bridgeman, le comte d'Orery et sir Osburn; de l'autre, le comte d'Arlington, qui avait pour appui le duc d'York, et pour amis le duc d'Ormond et le chevalier Clifford. Le roi voulait rapprocher les deux rivaux [4], et Leighton, écarté dans ce moment des affaires, cherchait à y rentrer en disposant le duc de Buckingham à une réconciliation. Il en informait le marquis de Ruvigny, auquel il écrivait :

« Je leur dis, ce qui est vrai, que, s'ils ne se réconcilient et ne s'unissent avec la France, ils se ruineront tous et la monarchie en même temps. Nous avons de terribles humeurs à

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 5 décembre 1669 (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV); et instructions de Charles II à sir W. Temple, du 22 novembre 1669; tome II, page 404 de ses Mémoires.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 5 décembre 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV.)

[3] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 31 octobre 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV.)

[4] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 21 octobre 1669. (*Corr. d'Ang.* LXXXV.)

essuyer dans le parlement; tous les calvinistes et messieurs de la triple alliance sont, au fond, des républicains et alliés de M. de Witt, et meilleurs Hollandais qu'Anglais. Tous les catholiques espagnolisés commencent à se désabuser. Il n'y a qu'Andovar qui s'obstine, et il fait beaucoup de mal dans le parlement; il le faut un peu souffrir parce qu'il est fort populaire. Monsieur, pour faire l'affaire, il faut nous tenir fort cois, car le roi demande qu'on s'abstienne de parler de la France jusqu'après la session du parlement [1]. »

Outre une querelle très-vive de juridiction entre les deux chambres, celle des communes s'occupa d'une demande d'argent faite par le roi pour payer ses dettes; elle montra peu d'empressement à l'accueillir. Après des ajournements humiliants pour la couronne [2], elle se décida enfin à voter la somme de quatre cent mille livres sterling au commencement de décembre.

« La chambre des communes, écrivit M. Colbert à Louis XIV, a résolu de donner un secours de quatre cent mille livres sterling, qui font environ cinq millions de livres tournois [3], mais on ne croit pas que ce prince veuille accepter ce don, tant parce qu'il est trop modique pour subvenir aux nécessités de l'état, qu'à cause aussi qu'elle n'a pas encore assigné de fonds, ni déclaré en quel temps le payement se ferait [4]. »

En effet, quelques jours après, Charles II, mécontent de la parcimonie de la chambre des communes, des mauvaises dispositions qu'on y avait montrées contre lui, du défaut même

[1] Lettre de Leighton au marquis de Ruvigny, du 6 novembre 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV.)

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 21 nov. 1669. (*Corr. d'Ang.* v. LXXXV.)

[3] La livre sterling valait environ treize livres tournois, du temps de Louis XIV.

[4] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 9 décembre 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV.)

d'assignation d'un fonds pour le payement des quatre cent mille livres sterling qui lui avaient été accordées, se décida à proroger le parlement au mois de février. Voici ce qu'écrivait M. Colbert à ce sujet :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 23 déc. 1669.

Le roi a pris la résolution de proroger le parlement jusqu'au 14 février. Il y a plusieurs motifs de cette prorogation, et le roi même me fit hier l'honneur de m'en dire quelques-uns, et le plus considérable est, qu'encore que depuis la résolution prise dans la chambre des communes de lui donner quatre cent mille livres sterling, les plus raisonnables eussent proposé d'augmenter ce don et de l'assigner sur un bon fonds, néanmoins les malintentionnés avaient empêché jusqu'à présent l'effet d'une si juste proposition, et même ne voulaient consentir à aucune autre assignation de fonds que d'un doublement de droits sur le vin, que les fermiers soutiennent par de bonnes raisons devoir diminuer leur ferme plutôt que de l'augmenter; et sa majesté britannique ayant fait dire à ceux qui composent cette chambre qu'il les priait de prendre une bonne et prompte résolution sur les assistances qu'il leur a demandées, et qu'après il leur accorderait volontiers tout le temps dont ils auraient besoin pour vaquer à leurs affaires particulières, le sieur Robert Hottwartheymer et quelques-uns des plus emportés dirent que rien ne les pressait de délibérer sur ce qu'ils avaient à donner au roi, et qu'ils pouvaient d'eux-mêmes, sans la permission du prince, se réajourner jusqu'au mois de février, quoique, dans l'ordre, les chambres ne le puissent et n'aient coutume de le faire en ce temps-ci que pour sept ou huit jours seulement; et comme cette proposition, qui était assez suivie, ne pouvait s'effectuer sans blesser l'autorité royale, sa majesté britannique a cru être obligée par cette seule raison, suivant ce qu'il lui a plu m'en dire, de proroger ce parlement[1].

Il était probable que le manque d'argent et le peu d'espoir

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV.

d'en obtenir du parlement au mois de février décideraient Charles II à hâter la négociation du traité. Dans ses derniers entretiens avec M. Colbert le comte d'Arlington avait insisté sur ce que la déclaration de catholicité dût précéder la guerre contre la Hollande. M. Colbert expliquait très-sensément les raisons de Charles, et écrivait à Louis XIV ce qui suit :

M. d'Arlington m'a dit que le roi son maître, ayant examiné toutes les raisons pour et contre, s'était enfin déterminé à commencer par satisfaire à sa conscience. Il a néanmoins ajouté que cette résolution pourrait changer, mais je vois bien que ce ne sera pas de son avis, car il est persuadé que le roi son maître, tenant l'Espagne, la Suède et la Hollande attachées à ses intérêts, et s'assurant en même temps de l'amitié de votre majesté par un traité secret, il viendra bien plus facilement à bout de toutes les séditions que cette déclaration pourrait exciter dans ce royaume, que par la voie que votre majesté le conseille; je ne le trouve pas d'ailleurs bien échauffé contre les Hollandais, et j'avoue, sire, que je doute encore si la proposition de les attaquer conjointement avec votre majesté, après que la déclaration de catholicité aura réussi, est bien sincère, au moins de la part de ce ministre. Je souhaite que le projet, que j'attends avec impatience, me détrompe entièrement[1].

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 5 déc. 1669.

Ce projet si vivement désiré, si souvent promis, fut enfin remis à M. Colbert le 18 décembre 1669. Le voici tel qu'il avait été rédigé, d'après les ordres de Charles II, par sir Richard Bellings :

Il a été traité, convenu et conclu qu'il y aura, à toute perpétuité, bonne, sûre et ferme paix, union, vraie confraternité, confédération,

Projet d'un traité secret de ligue et fédération

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV.

perpétuelle entre Charles II et Louis XIV. Londres, 18 déc. 1669.

amitié, alliance et bonne correspondance entre le roi de la Grande-Bretagne, ses hoirs et successeurs, d'une part, et le roi très-chrétien, de l'autre, et entre tous et aucuns de leurs royaumes, états et territoires, entre leurs sujets et vassaux qui ont ou possèdent à présent ou pourront avoir à l'avenir et posséder ci-après, tant par mer et eaux douces que par terre; et pour témoigner que cette paix doit être inviolable, sans que rien au monde la puisse à jamais troubler, il s'en suit des articles d'une confiance grande et d'ailleurs si avantageux auxdits seigneurs rois, qu'à peine trouvera-t-on que, dans aucun siècle, on en ait arrêté et conclu de plus importants.

Le roi de la Grande-Bretagne, étant convaincu de la vérité de la religion catholique, et résolu de se déclarer catholique et de se réconcilier avec l'église de Rome, croit que, pour faciliter l'exécution de son dessein, l'assistance du roi très-chrétien lui pourra être nécessaire. Il est donc arrêté et conclu que sa majesté très-chrétienne fournira au roi d'Angleterre, avant ladite déclaration, la somme de deux cent mille livres sterling; la moitié de ladite somme sera payée trois mois après la ratification de part et d'autre de ce présent traité, et l'autre moitié trois mois après ce temps-là; et de plus, ledit seigneur roi très-chrétien assistera sa majesté britannique de troupes et d'argent, selon qu'il sera de besoin, en cas que les sujets dudit seigneur roi n'acquiescent pas à ladite déclaration et se rebellent contre sa majesté britannique (ce qu'on ne croit pas); et afin que ladite déclaration ait le succès qu'on en espère et soit exécutée avec le plus de sûreté, il est aussi arrêté que le jour de l'exécution du dessein sera entièrement au choix du roi d'Angleterre.

Item, a été convenu entre le roi très-chrétien et sa majesté britannique que ledit seigneur roi très-chrétien ne rompra ni n'enfreindra jamais la paix qu'il a faite avec l'Espagne, et ne contreviendra en chose quelconque à ce qu'il a promis par le traité d'Aix-la-Chapelle, et, par conséquent, il sera permis au roi de la Grande-Bretagne de maintenir ledit traité conformément aux conditions de la triple alliance et des engagements qui en dépendent.

Que s'il échet au roi très-chrétien ci-après de nouveaux titres et droits sur la monarchie d'Espagne, a été convenu entre le roi de la Grande-Bretagne et le roi très-chrétien que ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne assistera ledit seigneur roi très-chrétien de toutes ses forces, tant par mer que par terre, pour faciliter l'acquisition desdits droits, le tout aux frais de sa majesté très-chrétienne; et, afin d'obvier à toutes disputes qui pourraient arriver sur l'ajustement du compte desdites troupes, a été arrêté et convenu entre lesdits seigneurs rois que la levée et transport de toutes les troupes de terre dont le roi très-chrétien aura besoin ou pourra requérir, se feront aux frais dudit seigneur roi très-chrétien; et, ce présent traité conclu, on arrêtera par après des articles particuliers, tant concernant la paye et subsistance desdites troupes de terre, que pour régler la manière et les conditions auxquelles elles auront à servir; mais d'autant qu'on ne peut pas si bien faire le calcul des frais d'une armée navale sujette à tant d'accidents, et composée de tant de pièces, et partant qu'il est nécessaire de réduire le tout à un chef, a été arrêté que les forces navales qui seront employées comme dit est au service du roi très-chrétien seront payées par sadite majesté très-chrétienne à raison de trois livres sterling seize schellings par tête chacun mois, y comprenant la paye de tous officiers, commandants, mariniers, les victuailles, munitions de guerre, appareils, radoubements et perte de vaisseaux durant la guerre, et cela depuis le temps que lesdites troupes seront levées jusqu'à celui auquel on les congédiera, à compter vingt-huit jours le mois; et à ces conditions, on fournira tel nombre de vaisseaux de la force que sa majesté très-chrétienne jugera nécessaire pour son service, dans le temps qu'il sera marqué pour cela; et d'autant qu'il se pourra faire qu'on demandera cette assistance pour remettre à l'obéissance de sa majesté très-chrétienne quelques provinces et places éloignées vers le mer Méditerranée, qui sont à présent sous l'obéissance des Espagnols, et qu'il sera incommode, même impossible aux flottes de sa majesté britannique de tenir la mer sans avoir quelques ports et havres en propre où elles

puissent se retirer de temps en temps pour se radouber, prendre les munitions de bouche et de guerre nécessaires, et avoir des magasins et lieux propres pour se refaire; a été convenu entre lesdits seigneurs rois, que le roi de la Grande-Bretagne aura à lui, ses hoirs et successeurs, à jamais l'île de Minorque; comme aussi, pour plus grande commodité de ses forces de terre et de mer, aura à lui, ses hoirs et successeurs, le port et la ville d'Ostende dans les Pays-Bas, avec la contrée d'alentour qui sera jugée capable de payer assez de contributions pour faire subsister la garnison qu'on jugera nécessaire d'y entretenir; et pour prendre lesdites places et les mettre entre les mains de sa majesté britannique, le roi très-chrétien fera les mêmes efforts, et emploiera autant de troupes qu'il emploie pour prendre les places dont la possession lui doit demeurer; de plus, sa majesté très-chrétienne promet et s'engage, tant en son nom qu'en celui de la reine très-chrétienne, ses héritiers, successeurs et ayants cause, lesdits droits sur la monarchie lui étant échus, d'assister le roi de la Grande-Bretagne à se rendre maître des contrées et places en Amérique qui sont à présent sous l'obéissance des Espagnols, et de faire tout son possible pour obliger les peuples qui habitent ces pays et places de l'Amérique de se soumettre au gouvernement dudit seigneur roi d'Angleterre, ses hoirs et successeurs; et s'étant soumis ou étant réduits à se soumettre, lesdits peuples seront toujours réputés sujets dudit seigneur roi de la Grande-Bretagne et de ses hoirs et successeurs. A été conclu et arrêté qu'aucun desdits seigneurs rois ne pourra faire la paix sans le consentement et approbation de l'autre, avec quelque prince ou état que ce soit, qui se seraient opposés aux droits et justes titres dévolus au roi très-chrétien, ainsi que dit est auparavant.

Item, il est arrêté entre les deux seigneurs rois, qu'on fera la guerre avec toutes leurs forces de terre et de mer aux États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, et que lesdits seigneurs rois déclareront tous traités précédents avec lesdits États nuls, excepté celui déjà mentionné de la triple alliance, fait en suite du traité d'Aix-la-Chapelle;

et aucun desdits seigneurs rois ne fera la paix avec eux sans l'avis et consentement de l'autre. Tout commerce entre les sujets desdits seigneurs rois et desdits états sera défendu, et si les sujets d'aucun desdits seigneurs rois trafiquent avec les sujets desdits états, les navires et biens de tels sujets ainsi trafiquant pourront être saisis par les sujets de l'autre seigneur roi, et seront réputés de juste prise; que si, après la déclaration de la guerre, on prend prisonniers les sujets d'aucun desdits seigneurs rois qui se trouveront être enrôlés au service desdits états, ils seront exécutés à mort par le seigneur roi dont les sujets les auront pris.

Et d'autant que le sénat et république de Hambourg sont liés d'intérêts avec les États-Généraux, et que l'expérience fait voir que ladite république assistera toujours sous main lesdits États, a été de plus arrêté et conclu que la guerre sera déclarée en même temps aussi par lesdits seigneurs rois contre ledit sénat et république. Et comme les préparations de mer, pour terminer heureusement la guerre, seront nécessairement excessives, et que ce fardeau, beaucoup plus pesant que celui d'une armée de terre, tombera principalement sur sa majesté britannique, le roi très-chrétien s'engage de payer tous les ans audit seigneur roi de la Grande-Bretagne, tant que la guerre durera, la somme de huit cent mille livres sterling, par voie de subside, pour défrayer une partie de la très-grande dépense qu'il sera nécessaire au roi de la Grande-Bretagne de faire, en équipant toutes ses forces navales, ainsi qu'il se propose et s'oblige de faire tous les ans durant le cours de cette guerre. La moitié de ladite somme de huit cent mille livres sterling sera fournie et avancée audit roi de la Grande-Bretagne trois mois devant la déclaration de ladite guerre, et l'autre moitié six mois après ladite déclaration, et ainsi annuellement aussi longtemps que cette guerre durera; la moitié au commencement de chaque année, et l'autre moitié six mois après. Outre ladite flotte, sa majesté britannique entretiendra toujours sur pied un corps de six mille fantassins, qu'il transportera à ses frais. Et, de toute la conquête qui se fera sur les États-Généraux, le roi de la Grande-

Bretagne se contentera des places qui s'ensuivent; savoir, l'île de Walcheren, l'Écluse, avec l'île de Cadsand; et la manière d'attaquer et de continuer la guerre sera ajustée par un règlement qui sera ci-après concerté. Et d'autant que la dissolution du gouvernement des États-Généraux, qui est la fin principale qu'on se propose dans cette guerre, apportera nécessairement de grands préjudices au prince d'Orange, neveu du roi d'Angleterre, et même qu'il se trouve des places, villes et gouvernements qui lui appartiennent dans le partage qu'on se propose de faire du pays, il a été arrêté et conclu que lesdits seigneurs rois feront leur possible à ce que ledit prince trouve ses avantages dans la continuation et la fin de cette guerre, ainsi qu'il sera ci-après stipulé dans des articles à part, puisqu'il est à présumer que le crédit que l'on donnera par là audit prince et à ses adhérents contribuera beaucoup au bon succès de cette guerre, au moins jettera telles semences de jalousies et de divisions parmi les Hollandais que la conquête du pays en sera bien plus aisée.

Item, a été arrêté qu'avant la déclaration de cette guerre lesdits seigneurs rois feront tous leurs efforts, conjointement ou en particulier, selon que l'occasion le pourra requérir, pour persuader aux rois de Suède et de Danemarck, ou à l'un d'eux, d'entrer dans cette guerre contre les États-Généraux, ou au moins à les obliger à se tenir neutres, et l'on tâchera de même d'attirer dans ce parti les électeurs de Cologne et de Brandebourg, la maison de Brunswick, le duc de Neubourg et l'évêque de Munster. Lesdits seigneurs rois feront aussi leur possible pour persuader, même à l'empereur et à la couronne d'Espagne, de ne s'opposer pas à la conquête dudit pays.

Ces fondements étant posés et le roi de la Grande-Bretagne, après s'être déclaré catholique, étant en paix chez lui, laisse au roi très-chrétien la liberté de nommer le temps auquel on aura à faire la guerre avec leurs forces unies contre les États-Généraux, et ainsi a été arrêté et conclu que le roi très-chrétien nommera le temps qui lui semblera le plus opportun pour la déclaration de ladite guerre,

le roi de la Grande-Bretagne étant assuré que sa majesté très-chrétienne, en nommant ledit temps, aura égard aux intérêts des deux couronnes qui, après la conclusion de ce traité, seront communs et inséparables.

Si, à l'occasion de cet accord, l'un ou l'autre desdits rois se trouve ci-après engagé dans des guerres étrangères ou domestiques, celui des deux seigneurs rois qui ne sera point attaqué assistera l'autre de toutes ses forces jusqu'à ce que l'étranger ou la rébellion puisse être apaisée.

Si, dans aucun traité précédent fait par l'un ou l'autre desdits seigneurs rois avec quelque prince ou état que ce soit, il se trouve des clauses contraires à celles qui sont spécifiées dans cette ligue, lesdites clauses seront nulles, et celles qui sont contenues dans ce présent traité demeureront en leur force et vigueur[1].

Tel fut le projet de traité présenté au nom de Charles II. Il renfermait des prétentions exorbitantes. Le roi d'Angleterre demandait, pour seconder sa déclaration de catholicité, deux cent mille livres sterling, et, au besoin, des troupes. Il exigeait huit cent mille livres sterling de subsides pour attaquer la Hollande, dont l'invasion devait d'ailleurs être ajournée jusqu'après l'accomplissement du grand acte religieux qui, par ses suites, pouvait le rendre impossible. Il proposait contre Hambourg une guerre qui aurait provoqué l'hostilité des villes anséatiques et de la plupart des princes de l'empire pour une querelle particulière à l'Angleterre. Dans le partage des pays conquis, soit sur les Hollandais, soit sur les Espagnols, en cas de partage de leur monarchie, par l'ouverture de la succession de Charles II, il attribuait à l'Angleterre l'île de Walcheren, celle de Cadsand, le port de l'Écluse, Minorque,

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV; et aussi Dalrymple, tome I, page 96.

et toutes les possessions espagnoles dans les Amériques, laissant de plus Flessingue au prince d'Orange, neveu du roi Charles II. De pareilles exigences étaient inadmissibles. M. Colbert en transmettant, le 19 décembre, ce projet de traité à Louis XIV, lui soumit toutes les objections que lui en avait suggérées la lecture [1]. Il reproduisit ces objections avec plus d'étendue et de force dans deux conférences qu'il eut, la première avec le comte d'Arlington, la seconde avec le roi d'Angleterre. Voici comment il rendit compte à son souverain de ces deux entretiens importants :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 30 déc. 1669

Je m'étais donné l'honneur d'informer votre majesté par le dernier courrier que je lui ai dépêché, que le roi d'Angleterre m'avait dit qu'il était nécessaire qu'il eût une conférence avec moi et ses commissaires sur les articles du projet qu'il m'avait fait remettre en mains, avant que je l'envoyasse à votre majesté, et quoique ce dût être le lendemain, néanmoins elle a été différée de jour à autre jusqu'à vendredi dernier, au moins au regard du roi; mais cependant milord Arlington m'ayant donné le samedi d'auparavant un rendez-vous pour commencer à discuter les affaires, nous examinâmes ensemble un chacun desdits articles, et sur le premier, après que j'en eus fait la lecture et qu'il m'en eut demandé mon avis, je lui dis que si nous pouvions nous accorder sur les assistances, ce premier point, selon mon sens, ne nous donnerait pas beaucoup de difficultés, surtout si le roi son maître voulait bien considérer que cet article regarde principalement le repos de sa conscience et le parfait rétablissement de l'autorité royale, et que de la part de votre majesté le seul intérêt qu'elle y pouvait avoir était de donner au roi d'Angleterre des preuves indubitables de son amitié et du désir qu'elle a de contribuer au bon succès d'un dessein qui doit être si

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 19 décembre 1669. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXV.)

avantageux à la religion catholique; qu'elle donnait des preuves assez convaincantes du pouvoir que ces deux motifs ont sur elle par les assistances qu'elle voulait bien accorder au roi d'Angleterre, et que, comme votre majesté voulait agir dans toute cette affaire-ci avec la dernière sincérité, et ne pas perdre de moments dans l'avancement de ce traité, je ne voulais pas aussi différer davantage à déclarer à lui, milord, jusqu'où s'étend mon pouvoir; et, en effet, pour le rendre d'autant plus traitable sur l'article qui regarde la guerre contre la Hollande, je lui dis que votre majesté me permettait d'accorder pour cet article jusqu'à quinze cent mille livres tournois. Je m'avançai même de lui dire que, quand le roi son maître aurait besoin de six mille hommes au lieu de quatre mille, que votre majesté avait accordés, nous ne romprions pas le traité pour cette augmentation; que de plus elle voulait bien se charger du payement et de l'entretien des troupes, tant elle a de passion d'obliger le roi d'Angleterre; mais aussi qu'elle se promettait qu'il mettrait cet article de dépense, qui montera fort haut, en considération, quand il serait question de convenir de l'assistance d'argent qu'elle lui devra fournir pour la guerre contre les Hollandais, et que ce qu'elle mettra de trop d'un côté, elle pourra l'épargner de l'autre.

Milord Arlington me répondit que véritablement ce premier article regardait seulement l'intérêt du roi son maître, et le plus grand qu'il puisse avoir dans toute sa vie; qu'il avait eu recours à votre majesté comme au monarque le plus généreux de toute la chrétienté, le plus puissant et le plus de ses amis; qu'avant que de faire cette demande, il avait bien examiné quelle somme d'argent lui serait nécessaire pour exécuter son dessein; qu'il avait souhaité de tout son cœur pouvoir réduire cette assistance à moins même que votre majesté ne me permet d'accorder; qu'il rendrait compte au roi son maître de l'ouverture que je lui avais faite, et qu'il espérait qu'à la première conférence on pourrait régler cet article.

Sur le second, je lui dis que, comme votre majesté n'avait aucune intention d'attaquer l'Espagne, elle ne trouverait pas mauvais que le

roi d'Angleterre se réservât la faculté de garantir le traité d'Aix-la-Chapelle, et qu'ainsi je n'avais rien à lui dire là-dessus jusqu'à ce que votre majesté eût vu cet article et m'eût fait savoir plus particulièrement ses sentiments; que cependant, pour lui parler selon les miens, il me semblait que, puisque votre majesté était assez obligée par ce même traité à l'entretenir, qu'elle s'y est depuis engagée par sa parole, qui est plus inviolable que tous les traités, il était superflu et même préjudiciable au maintien de la bonne union; que les rois nos maîtres veulent établir entre eux et stipuler une nouvelle assurance qui, venant à être connue des Espagnols, leur donnerait plus d'envie et de hardiesse de faire de nouvelles chicanes et de pratiquer toute sorte de moyens pour rompre ce bon concert. Il m'a paru ne pas désapprouver cette raison, mais il m'a remis à la première conférence que nous aurions avec le roi son maître, pour chercher les adoucissements nécessaires à cet article, en sorte qu'il ne pût pas déplaire à votre majesté.

Sur le troisième article, je lui ai dit les raisons que votre majesté m'a prescrites, pour faire connaître au roi d'Angleterre qu'il vaut mieux ne stipuler à présent qu'une obligation générale de se joindre, suivant les conventions particulières que l'on pourra faire lorsque le cas sera arrivé; et, comme elles sont exprimées dans le mémoire de votre majesté avec toute la force et toute la délicatesse qui les peuvent faire agréer ici, je les lui ai dites de même, sans rien changer ni au sens ni même aux termes, n'ayant pas cru qu'il s'y dût ni pût rien ajouter. Milord Arlington s'est contenté d'en faire des remarques après la récapitulation que je lui en ai faite, et m'a seulement dit que, comme le roi son maître avait eu pour principal but la satisfaction de votre majesté en faisant dresser cet article, il espérait que nous y pourrions trouver des tempéraments capables de la contenter.

Pour le quatrième, après en avoir fait aussi la lecture, je lui ai dit que votre majesté s'était déclarée qu'elle attendrait qu'on lui en eût envoyé le projet pour me faire savoir ses intentions; que cependant je ne pouvais m'empêcher de lui avouer que la demande de

huit cent mille livres sterling était un coup de foudre qui m'ôtait la parole et ne me laissait aucun lieu d'espérer de pouvoir parvenir à une heureuse conclusion; que si le roi son maître, ayant égard aux grandes dépenses que votre majesté offrait de faire pour appuyer la déclaration de sa catholicité, voulait bien se contenter pour la guerre de Hollande d'un secours de quatre cent mille écus et même quand il en désirerait jusqu'à cinq cent mille, je ne désespérerais pas de l'obtenir, et nous pourrions alors entrer dans la discussion de toutes les autres clauses de cet article; mais que, si nous envoyions ce projet à votre majesté en l'état qu'il est, je ne doutais pas qu'elle ne fût bien surprise d'une demande si excessive, et que, selon mon sens, elle ne me pourrait pas donner là-dessus aucun ordre qui puisse avancer ce traité.

Il me dit que véritablement l'assistance que le roi son maître demandait à votre majesté était grande et capable de rebuter, mais que la dépense qu'il serait obligé de faire pour armer ses vaisseaux et se mettre en état de battre la flotte de Hollande est si prodigieuse, que, quand même son parlement lui accorderait un secours considérable et que votre majesté lui donnerait aussi celui qu'il désire, il aurait encore peine à mettre tous ses vaisseaux en mer. Je lui fis connaître qu'il n'y avait pas d'apparence que les États des Provinces-Unies, étant puissamment attaqués par terre, pussent avoir des forces sur mer assez grandes pour obliger le roi d'Angleterre à équiper tous ses vaisseaux, votre majesté les pouvant d'ailleurs incommoder par les efforts qu'elle ferait pour armer une flotte. Il soutint toujours que le roi son maître, ayant la guerre contre la Hollande, serait obligé d'armer tous ses vaisseaux; que ses magasins étaient entièrement épuisés, et qu'enfin, sans un grand secours de votre majesté, il n'était pas en pouvoir de la soutenir, se remettant néanmoins à la première conférence que nous aurions avec le roi son maître pour chercher ensemble les expédients de convenir de cet article, et me priant de lui vouloir dire cependant mes sentiments sur les autres clauses qu'il contient; je lui répétai encore que je ne pouvais pas

être informé des intentions de votre majesté sur ce point jusqu'à ce qu'elle eût vu ce projet, mais que, puisqu'il désirait mon avis, il me semblait premièrement qu'il n'était pas à propos de déclarer la guerre à la ville et république de Hambourg, et je lui en dis les raisons, que je me suis déjà donné l'honneur d'écrire à votre majesté; j'ajoutai que je croyais aussi que, pour avancer ce traité, il serait nécessaire que le roi son maître voulût bien expliquer plus en détail ses intentions dans ce projet touchant la manière d'attaquer les Hollandais; quelles forces votre majesté et lui emploieront pour cet effet tant par terre que par mer, comment elles seront commandées, par quelles places on commencera d'attaquer, même quelles conditions il désire être stipulées en faveur du prince d'Orange, afin que votre majesté puisse sur le tout m'envoyer ses dernières instructions, et que nous ne perdions plus de temps à travailler à la conclusion de ce traité, et régler toutes choses en sorte qu'il ne puisse arriver aucun incident qui en empêche l'exécution. Sur tout cela il me répondit que le roi d'Angleterre prenait la résolution de déclarer la guerre à la Hollande plutôt pour satisfaire au désir de votre majesté que pour le bien et l'avantage de l'Angleterre, qui n'était pas encore assez bien remise de la dernière guerre et de la désolation que le feu et la peste y ont causée, pour entreprendre une nouvelle guerre, si les preuves que votre majesté donne de son amitié audit roi, au sujet de la déclaration qu'il prétend faire de sa catholicité, ne l'obligeaient à concourir à ce qu'elle souhaite en cette autre occasion, si bien qu'ainsi c'est à votre majesté à s'expliquer de quelle manière elle entend conduire cette guerre, et que le roi d'Angleterre s'y conformerait avec joie dans toutes les choses qu'il pourrait faire; que, pour ce qui regarde le prince d'Orange, quoique ledit roi doive prendre beaucoup de part dans tout ce qui le touche, néanmoins sa principale vue en faisant mettre cette clause a été de détacher ce prince et son parti des intérêts du présent gouvernement des États-Généraux, et d'exciter parmi eux des divisions qui rendent d'autant plus facile le succès de la guerre qu'on leur fera.

Sur les cinquième, sixième, septième et huitième articles, je ne crois pas que votre majesté y trouve de grands sujets de difficulté; je m'en suis remis néanmoins aux instructions qu'il lui plaira m'envoyer après qu'elle aura vu ce projet.

Milord Arlington m'avait fait espérer que cet entretien serait suivi le lendemain, ou au plus tard deux jours après, d'une conférence avec le roi son maître, M. le duc d'York et M. Clifford, et j'ai cru ne devoir pas faire partir de courrier sans pouvoir informer votre majesté de ce qui s'y serait passé; cependant elle a été différée jusqu'à vendredi dernier à cinq heures du soir, que chacune des personnes que je viens de nommer s'étant rendue fort secrètement, aussi bien que ledit milord et moi, dans la chambre de l'abbé Patrice, qu'on m'a assuré n'en savoir rien, le roi d'Angleterre me dit que je ne devais pas me rebuter de ce qui pouvait choquer mes sentiments dans le projet de traité qu'il m'avait fait communiquer; que ses intentions étaient fort bonnes et qu'il serait bien aise de trouver avec moi les expédients d'adoucir et de réformer tout ce que je croirais devoir déplaire à votre majesté; qu'il n'avait rien de plus à cœur que de se lier avec elle d'une parfaite amitié et qu'il ferait avec joie tout ce qui serait en son pouvoir pour y parvenir. Je lui dis que votre majesté ne souhaitait rien aussi plus passionnément que de s'unir étroitement avec lui d'amitié et d'intérêts, et que, comme elle veut agir dans toute cette affaire-ci avec la dernière sincérité, j'avais cru, pour suivre d'autant mieux ses bonnes intentions, devoir parler à milord Arlington avec une entière ouverture de cœur, lui disant, comme j'avais fait, sans aucune réserve jusques où s'étend mon pouvoir, et ce qui m'a paru, dans le projet qu'il m'a communiqué, devoir ruiner toutes les espérances que j'avais conçues d'une heureuse conclusion; que je me promettais que la conférence que j'allais avoir avec sa majesté les rétablirait, et qu'ayant égard aux efforts que votre majesté voulait tenter pour faire réussir le dessein qu'il a de se déclarer catholique, il se contenterait aussi d'une assistance raisonnable pour la guerre contre la Hollande.

Après plusieurs assurances de sa bonne disposition à faire tout ce qui lui serait possible pour convenir de toutes choses, il me fit asseoir et désira que je lusse les articles de ce projet, sur le premier desquels m'ayant demandé mon sentiment, je lui dis que, comme j'estimais que les moments doivent être précieux, je n'en avais pas voulu perdre à disputer le terrain et que j'avais déclaré à milord Arlington, dans le dernier entretien que j'avais eu avec lui, tout ce que votre majesté me donnait pouvoir d'accorder, que je lui répétai encore, en faisant valoir autant que je le devais les grandes dépenses qu'elle sera obligée de faire pour l'entretien des troupes qu'elle veut bien lui envoyer en cas de besoin, et y ajoutant les autres circonstances que j'ai dites au commencement de ma lettre, dont ce prince a paru assez satisfait, ayant seulement répondu que cet article serait facile à régler après que votre majesté m'aurait fait savoir ses dernières intentions; et comme milord Arlington lui avait dit que j'avais trouvé quelque chose à redire dans la manière d'exprimer la stipulation des deux cent mille livres sterling, qui m'avait effectivement paru un peu brusque, il me demanda ce qu'il me semblait devoir être réformé, disant qu'il souhaitait de pouvoir rendre tous ces articles agréables à votre majesté. Je lui répondis que, selon mon sens, il aurait été bon de marquer davantage ses motifs pour demander cette assistance, et ceux de votre majesté pour l'accorder, afin de satisfaire d'autant plus le public, si quelque jour on lui donnait connaissance de ce traité; et m'ayant pressé de lui dire de quelle manière je l'aurais voulu causer, il témoigna l'agréer et le fit mettre par écrit, suivant la copie que j'en envoie à votre majesté qui n'est qu'un adoucissement d'une expression qui me semblait plutôt stipuler un tribut qu'une assistance aussi généreuse que celle que votre majesté accorde. Il dépendra d'elle ou de laisser l'article en l'état qu'il est si elle le trouve bien, ou de l'échanger suivant mon projet ou de telle manière qu'elle jugera à propos, y ayant apparence qu'on s'en contentera ici, pourvu que le secours d'hommes et d'argent y soit stipulé sur le pied que j'ai dit.

Sur le second article, le roi d'Angleterre m'a dit qu'il était nécessaire de le laisser en l'état qu'il est, pour pouvoir assurer les Espagnols qu'ils ne doivent pas appréhender que l'alliance qu'il fait avec votre majesté tende à aucune rupture dudit traité. Je lui répondis sur cela dans le même sens que j'avais parlé à milord Arlington, et il a été quelque temps à soutenir la nécessité de cet article dans les termes qu'il est conçu. Milord Arlington a ensuite proposé une transposition de la fin de l'article avec le commencement, et un adoucissement de mots qui ne changent rien à la substance. Mais enfin le roi d'Angleterre m'a prié de le dresser de la façon que je croirais être la plus agréable à votre majesté, sans néanmoins s'être entièrement désisté d'exiger de votre majesté cette nouvelle assurance. Je ne dresserai point ce projet que je n'aie reçu les ordres de votre majesté.

Sur le troisième, j'ai remercié ledit roi de la part de votre majesté des preuves qu'il lui donne de son amitié en voulant bien, nonseulement déclarer dès à présent par ce traité qu'il se joindra à elle pour lui faciliter l'acquisition des droits nouveaux qui pourraient lui échoir sur les états de la monarchie d'Espagne, mais même convenir des conditions particulières de cette jonction.

J'ajoutai que milord Arlington lui avait pu dire les raisons qui persuadaient votre majesté qu'il serait plus avantageux à l'un et à l'autre de ne stipuler à présent qu'une obligation générale de se joindre après le cas arrivé. Il me témoigna désirer que je l'en informasse moi-même. Je lui redis, et je connus bien par la répétition qu'il en fit ensuite en anglais à M. Clifford, qui ne sait pas la langue française, que ce prince avait très-bien entendu et retenu tout ce que je lui avais dit; il trouva même ces raisons très-convaincantes; et, après avoir pris l'avis de ses commissaires, il me dit qu'il avait cru que l'intérêt de votre majesté, aussi bien que le sien, demandait que l'on convînt par ce traité des conditions particulières de cette jonction, pour prévenir par là divers incidents qui pourraient troubler leur bonne union; qu'il avait, en cela, bien plus

considéré la satisfaction de votre majesté que les avantages de l'Angleterre; et que, puisque je craignais qu'elle n'approuvât pas cet article, je le pouvais dresser moi-même de la manière que je jugerais à propos. Il ajouta que, si l'on se contentait de stipuler seulement une obligation générale de se joindre, il était nécessaire de s'engager aussi, en même temps, de ne pas faire de traité sur ce sujet, soit avec l'empereur ou avec don Juan, que de concert entre votre majesté et lui. Je ne travaillerai pas non plus à réformer cet article que votre majesté ne m'ait fait savoir ses intentions.

Pour ce qui regarde le quatrième, quoiqu'on s'en soit fort longtemps entretenu dans cette conférence, je n'y ai encore presque rien avancé. Le roi d'Angleterre a fort exagéré les excessives dépenses qu'il sera obligé de faire pour équiper tous ses vaisseaux, disant que, pour mettre bientôt fin à cette guerre, il était absolument nécessaire qu'il fût assez fort sur mer pour pouvoir battre les Hollandais, qui armeraient indubitablemênt au moins un aussi grand nombre de vaisseaux qu'ils en avaient dans la dernière guerre; qu'il me ferait voir un état de leur dépense, qui monte à onze millions de livres sterling; que pour lui, il n'avait véritablement dépensé que six millions sterling, mais qu'enfin, à raisonner de la dépense à faire sur celle du passé, quand même le parlement lui accorderait le secours qu'il en espère, il ne pourrait encore, sans une puissante assistance de votre majesté, entreprendre cette guerre; que de demeurer sur la défensive, c'était exposer tout son royaume aux descentes et ravages des Hollandais, et que la dernière année de la guerre, qu'il avait été forcé, faute d'argent, de prendre ce méchant parti, il avait beaucoup plus coûté à l'Angleterre que la précédente. Je lui répétai encore que la Hollande, étant vigoureusement attaquée par terre, ne serait pas en pouvoir de mettre en mer une flotte si considérable, et qu'ainsi, avec ses revenus ordinaires, le secours que son parlement lui pourrait donner, et celui dont je m'étais expliqué à milord Arlington, j'espérais qu'il serait en état de faire et terminer heureusement cette guerre; que votre majesté ne manquerait pas aussi de bien prendre

son temps et ses mesures pour ne le pas embarquer dans cette affaire qu'elle ne soit assurée d'en sortir avec beaucoup de gloire pour leurs personnes et d'avantages pour leurs royaumes; qu'encore qu'il soit de la prudence de ne pas mépriser ses ennemis, néanmoins on ne devait point se faire les Hollandais assez redoutables pour croire que deux grands rois comme votre majesté et lui ne fussent pas assez puissants pour les mettre à la raison; qu'enfin, s'il voulait bien se confier entièrement en l'amitié de votre majesté, en se contentant des assistances qu'elle lui offre pour cet article, il n'aurait jamais assurément aucun sujet de s'en repentir; que l'honneur et l'intérêt de votre majesté seraient trop engagés à le secourir, pour douter qu'elle ne le fît, s'il était besoin, de toute sa puissance et de toutes ses forces, et qu'infailliblement elle laisserait plutôt ses propres états exposés au péril, que de souffrir qu'il fût attaqué dans les siens ou qu'il fût obligé d'abandonner la mer aux Hollandais.

M. le duc d'York prit la parole et dit que, si votre majesté voulait faire quelque effort considérable par mer et joindre ses vaisseaux, on pourrait se contenter d'une bien moindre assistance en argent; et comme sa majesté britannique témoigna approuver ce que ledit duc avançait, je lui dis que, s'il voulait me dire quel nombre de vaisseaux et tout ce qu'il jugerait devoir être fait pour la jonction des flottes, même quelles places on commencerait d'attaquer, et toutes les autres choses dont il était nécessaire de convenir pour bien commencer et conclure cette guerre, votre majesté en recevrait les propositions avec joie, et m'instruirait de ses intentions par une seule dépêche, en sorte que nous pourrions avancer ce traité et le conclure avec diligence. Mais, quoique j'aie fait deux fois cette tentative, je n'en ai point eu d'autre réponse, sinon qu'après que votre majesté aurait déclaré combien de vaisseaux elle veut armer pour cette guerre, et de quelle manière elle désire la conduire, nous nous assemblerions et chercherions ensemble tous les expédients possibles pour régler cet article en sorte que de part et d'autre on en fût satisfait.

Voilà, sire, tout ce qui s'est passé de plus important dans cette conférence. Votre majesté trouvera peut-être que j'ai trop tôt déclaré le pouvoir qu'elle m'a donné touchant les assistances d'argent que le roi d'Angleterre lui demande, mais j'ai cru qu'agissant avec cette sincérité, je disposerais d'autant plus facilement sa majesté britannique et ceux à qui elle confie cette affaire à réduire tous les autres articles aux termes que votre majesté peut souhaiter, et je crois aussi d'avancer matière pendant que le roi d'Angleterre est mal satisfait de son parlement.

Je vois bien qu'il sera très-difficile de s'accorder sur le quatrième article, et quoique je ne doute pas que votre majesté ne soit résolue d'armer un bon nombre de vaisseaux, et que par conséquent le roi d'Angleterre ne se contente d'un secours d'argent beaucoup moindre que celui qu'il demande à présent, néanmoins je ne vois pas encore comment on pourra convenir des conditions de la jonction des flottes; et on est tellement déraisonnable ici sur ce point qu'on n'y voudrait pas seulement entendre aucune proposition d'un juste accommodement. J'attendrai les ordres de votre majesté sur cet article et sur tous les autres.

Pour ce qui regarde le partage des conquêtes, je vois bien que la raison et les intérêts de votre majesté voudraient que celles qui avoisineront le plus la Flandre demeurassent à votre majesté, et que celles qui en seront le plus éloignées appartinssent à l'Angleterre; mais je ne dirai rien sur ce point que je n'aie reçu les ordres de votre majesté qui m'apprennent de quelle manière j'aurai à m'y conduire.

J'omettais d'informer votre majesté que le roi d'Angleterre a approuvé les raisons que je lui ai dites pour le détourner de déclarer la guerre à la ville et république de Hambourg, et il a seulement été résolu que s'ils assistaient les Hollandais on pourrait prendre leurs vaisseaux et marchandises, les déclarant de bonne prise, comme chargés pour le compte des ennemis, et leur faire une guerre comme tels et sans conséquence.

Je dois encore informer votre majesté qu'après cette conférence

le roi d'Angleterre m'a parlé en présence desdits commissaires de la conduite qu'il y a à tenir envers le duc de Buckingham, et m'a dit qu'il ne doutait point de son affection et de sa fidélité, qu'il ne voudrait pas véritablement lui communiquer le dessein qu'il a de se déclarer catholique, mais qu'il ne ferait aucune difficulté de lui communiquer celui de s'unir à votre majesté et de faire la guerre aux Hollandais, sachant bien que ce duc souhaite l'un et l'autre; que cependant il serait plus à propos d'attendre que le parlement soit fini et que ledit duc presse lui-même ces deux affaires; que lorsqu'il me parlerait, je pourrais lui dire que je voyais bien que pendant la tenue dudit parlement il ne pouvait pas travailler à cette union, mais que j'espérais qu'après qu'il serait fini il s'y emploierait de bonne façon; que de sa part il ferait en sorte que ce duc croirait être le principal promoteur de ce traité.

Il m'a dit aussi que Leighton le pressait de l'envoyer vers votre majesté, mais qu'il l'avait remis après le parlement.

Milord Arlington m'a dit que le roi son maître souhaite qu'il plaise à votre majesté de nommer la couronne de Suède pour arbitre avec lui des différends qu'elle a avec l'Espagne pour les dépendances des conquêtes, sur l'instance qui lui en doit être faite par le milord Montagu[1].

M. Colbert, comme on le voit, avait obtenu peu de chose dans cette première conférence. Le roi d'Angleterre avait bien consenti à ne pas déclarer la guerre à Hambourg, mais on était loin de s'entendre sur les deux articles les plus importants, celui du subside annuel et celui du commandement des flottes unies. M. Colbert n'avait pu que s'en référer à de nouvelles instructions de son souverain, dont il avait en cela prévenu les intentions. Louis XIV, avant d'avoir reçu la dernière dépêche de son ambassadeur, avait éprouvé un véritable

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.

étonnement à la simple lecture du projet de traité, et il écrivit à M. Colbert :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 4 janv. 1670.

Je n'ai jamais été plus surpris que quand j'ai vu le contenu du projet que Bellings vous a porté[1], et cela presque en tous les articles, mais surtout en celui du subside de dix millions par an pour la guerre de Hollande; ma sœur même m'a témoigné qu'elle était autant scandalisée que moi, et, à dire vrai, c'est offrir d'une main et reprendre de l'autre; c'est protester de vouloir s'unir étroitement, et ne le vouloir pas en effet; c'est enfin ôter tout moyen de rien faire de bien et réduire les choses à une pure impossibilité. Le seul ordre donc que j'aie à vous donner là-dessus est de déclarer à vos commissaires que vous n'avez garde de vous ouvrir de rien ni d'avancer un seul pas dans l'affaire, ou faire aucune offre pour ce subside qu'ils ne se soient mis eux-mêmes auparavant, non-seulement aux termes de la possibilité, mais même à ceux de la raison; que vous les priez de s'informer de ce que cette couronne-ci a jamais donné de plus haut, même quand elle faisait agir plus de cent mille hommes des armées de Suède en Allemagne, et qu'ils trouveront que cela ne montait pas à la sixième ou même septième partie de ce qu'on me demande; quand le roi d'Angleterre prétend encore d'ailleurs d'autres grands avantages dans le partage des conquêtes sur les Hollandais, ou pour lui-même ou pour le prince d'Orange, et que néanmoins il veut faire tomber sur moi seul tout le fardeau des dépenses d'une guerre commune sans y rien contribuer, et peut-être même gagnant aussi sur les sommes d'argent.

Vous pouvez ajouter à cela que j'ai dit ici à ma sœur que, pourvu qu'il entre en guerre conjointement avec moi contre les Hollandais, je n'exigerai pas de lui qu'il mette toutes les années à la mer, s'il ne

[1] En écrivant à Louis XIV, le 19 décembre, M. Colbert lui annonçait l'envoi d'un courrier quatre jours après, pour lui rendre compte de la conférence qu'il devait avoir avec le roi d'Angleterre. Après avoir attendu dix ou douze jours ce courrier, Louis XIV écrivit à M. Colbert.

le veut, plus de quarante vaisseaux, ni même plus de trente pour joindre à mes flottes; aussi bien trouverait-on peut-être des difficultés à convenir sur le fait des pavillons et des saluts, s'il en mettait un plus grand nombre qui requît absolument les premiers pavillons. D'ailleurs ce n'est pas par la mer, si ce n'est en interrompant le commerce des Hollandais (ce qui se pourra faire aisément par ma seule flotte et trente vaisseaux anglais) qu'on peut mieux espérer d'abattre la puissance et l'orgueil de cet état-là; et je laisse à juger au roi d'Angleterre lui-même s'il peut avec quelque équité prétendre un subside de dix millions pour l'armement et entretien d'un si petit nombre de vaisseaux qu'il armerait et entretiendrait toutes les années aussi bien étant en paix qu'étant en guerre.

Je crois superflu de vous rien dire sur les autres articles dudit projet, jusqu'à ce qu'on se soit mis à la raison sur celui-ci, et que je voie quelque apparence de pouvoir conclure. En tout cas, je n'ai rien à ajouter à mes premiers ordres et aux instructions que je vous envoyai lorsque je vous communiquai, la première fois, toute cette affaire, si ce n'est que je ne puis entendre à déclarer en même temps la guerre à ceux de Hambourg, pour les mêmes raisons que vous avez si judicieusement remarquées.

Par la réponse que ce courrier me rapportera, et que j'attendrai avec grande impatience, il me sera aisé de juger si l'on peut se promettre quelque chose de bien de votre négociation, ou s'il faudra perdre toute espérance; et, quoique je souhaite le premier avec ardeur, j'aurai, ce me semble, assez sujet de me consoler de l'autre sur l'état de mes affaires, qui ne requièrent pas, Dieu merci, pour être très-bien, que je fasse autre chose, si je ne veux, que de me tenir dans un plein repos, remettant à d'autres conjonctures plus favorables tous les sentiments de gloire et de juste ambition [1].

Après avoir reçu la dépêche de M. Colbert, du 30 décembre,

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.

Louis XIV approuva la marche suivie par son ambassadeur dans la discussion des articles. Il lui adressa, le 29 janvier, un mémoire pour lui servir d'instruction, et lui prescrire de ne pas insister davantage sur le deuxième article relatif à la garantie du traité d'Aix-la-Chapelle, puisqu'il ne songeait nullement à attaquer les Espagnols; d'ajourner la question du partage éventuel de la monarchie espagnole, qui ne devait se présenter que dans un avenir incertain; et d'attendre toujours sur l'article des subsides jusqu'à ce qu'on émît des prétentions plus raisonnables [1].

Ce dernier point était le plus important à débattre. Le roi d'Angleterre se montra lui-même un peu honteux de l'exagération de ses demandes. M. Colbert, après un entretien avec lord Arlington, auquel il répéta mot pour mot ce que pensait le roi son maître du projet de traité, réclama une nouvelle conférence avec Charles II. Cette conférence eut lieu le 24 janvier. Voici comment M. Colbert en rendit compte :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 29 janv. 1670.

Le roi d'Angleterre, M. le duc d'York, milords Arlington et d'Arundel se sont trouvés à la conférence, M. Clifford n'y ayant pu venir, à cause de sa maladie, qui le retient au lit. Le roi d'Angleterre me demanda si je n'avais pas reçu de réponse de votre majesté à la lettre que je lui avais écrite depuis la première conférence. Je lui dis que non, et que je n'attendais plus aucun ordre de votre majesté jusqu'à ce qu'on eût réduit les articles que je lui avais envoyés, et surtout celui qui concerne la guerre contre la Hollande, aux termes de la raison; que, comme votre majesté avait toujours souhaité sincèrement une étroite liaison avec lui d'amitié et d'intérêts, elle avait cru aussi qu'il avait le même désir, et surtout depuis les preuves qu'il vous en avait données, vous confiant le plus important secret

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.

qu'il puisse avoir; mais que véritablement, quand votre majesté avait vu les articles qui avaient été dressés de sa part, elle avait été tellement surprise et étonnée de ce qu'ils contiennent, et surtout de la demande qu'on lui fait de dix millions de livres pour la guerre contre la Hollande, qu'elle ne savait plus qu'en penser, sinon qu'on voulait ôter tout moyen de rien faire de bon et réduire les choses à une impossibilité; j'ajoutai tout ce que j'avais dit de plus essentiel à milord Arlington, et le priai de vouloir faire réformer ce projet, en sorte que votre majesté eût sujet de croire que c'est tout de bon qu'il veut faire une étroite union avec elle.

Le roi me répondit que Madame lui avait témoigné avoir été encore plus scandalisée que votre majesté, à la lecture des articles qui lui ont été envoyés, et qu'il m'avouait qu'il avait eu honte lui-même de faire une demande si excessive; que si l'état de ses affaires lui permettait de faire la principale dépense de cette guerre, il accorderait avec joie tout ce que votre majesté désirait de lui; mais que, comme il ne voulait rien promettre qu'il ne fût en pouvoir d'exécuter, il avait été contraint de lui demander un si grand secours, parce que ses finances étaient épuisées; qu'elles le seraient encore davantage après la déclaration de sa catholicité, qui l'obligerait d'augmenter le nombre de ses troupes; que quand même il n'armerait que trente vaisseaux pour joindre à ceux que votre majesté pourrait mettre en mer, ils lui coûteraient le double de ceux qu'il entretient à présent, ceux-ci n'étant que des quatre et cinquième rangs, et que dans une guerre contre la Hollande il faudrait de nécessité, pour pouvoir rendre son secours de trente vaisseaux utile à votre majesté, qu'il y en eût deux du premier rang, huit du second et vingt du troisième, ce qui demanderait près de dix mille hommes, tant officiers que matelots et soldats au prix que j'ai dit; qu'outre ce nombre de vaisseaux, il serait obligé d'en avoir encore quelques-uns dans ses ports pour courir sur les corsaires hollandais et les empêcher de faire des descentes et prendre à la mer des vaisseaux marchands; que de plus la ville de Londres ne se pouvait passer de charbon d'Écosse; qu'il

fallait absolument qu'il eût des vaisseaux de guerre pour escorter ceux qui apportent ledit charbon; qu'il ne pouvait pas aussi se dispenser d'envoyer des vaisseaux de guerre dans les Indes orientales et occidentales pour défendre les établissements qu'il y a faits contre les entreprises des Hollandais; qu'enfin, s'il ne se mettait que sur la défensive contre eux, après leur avoir déclaré la guerre, il lui en coûterait autant que s'il armait une flotte puissante pour les attaquer, et que ce dernier parti serait toujours plus agréable à ses sujets que le premier.

M. le duc d'York ajouta que dans ce dernier parti même il y pourrait encore avoir beaucoup de difficultés; et quoiqu'il ne s'en soit pas expliqué, néanmoins j'ai assez reconnu que lui et tous ceux du conseil du roi auraient peine à souffrir que les pavillons de votre majesté vinssent commander jusque dans la Manche; et, pour diminuer, autant qu'il est possible, la répugnance qu'ils y ont, j'ai dit au roi que véritablement il aurait été à souhaiter pour votre majesté qu'il eût pu se charger du principal fardeau de l'armée de mer; mais que, puisque l'état de ses affaires ne le lui pouvait pas permettre, au moins, dis-je, la première année votre majesté ferait tous ses efforts pour armer une flotte assez considérable pour, avec les trente vaisseaux qu'il y voudrait bien joindre, faire tête aux Hollandais et pouvoir non-seulement assurer les côtes de France et d'Angleterre, et empêcher que le commerce des deux nations ne fût troublé, mais même interrompre celui des Provinces-Unies; qu'avec cette flotte il n'y aurait pas beaucoup à craindre ni les captures des corsaires hollandais, ni l'interruption de l'apport du charbon d'Écosse dans Londres; qu'en tous cas, si ces corsaires faisaient quelque prise, nous en pourrions faire ensemble de beaucoup plus considérables, en permettant de part et d'autre à tous les particuliers qui pourraient armer de courir sur lesdits Hollandais, sans qu'il fût obligé de faire une plus grande dépense que celle de l'armement de trente vaisseaux ni d'en tenir armés dans ses ports; que pour ce qui regarde les Indes orientales et occidentales, il me semblait qu'il ne serait pas

nécessaire d'y envoyer des vaisseaux de guerre, surtout dans les premières, parce que, si l'on faisait de ce côté-ci une vigoureuse guerre aux Hollandais, et que le succès en fût heureux, comme il y avait beaucoup d'apparence, votre majesté et lui seraient en état de contraindre les Hollandais en leur accordant la paix, non-seulement de restituer tout ce qu'ils pourraient avoir pris et conquis pendant le cours de la guerre dans ces pays éloignés, mais aussi de consentir à des conditions utiles au commerce des deux nations dans lesdits pays; qu'enfin, comme il n'y a rien qui augmente davantage dans l'esprit des peuples le respect et la vénération qu'ils doivent avoir pour leur souverain que le bon succès des entreprises qu'ils font, je ne doutais pas que celle-ci ne fût assez heureuse pour produire cet effet parmi les Anglais, surtout dans son parlement, et les disposer à ouvrir leur bourse à l'avenir pour lui donner moyen de continuer une guerre qui leur serait si avantageuse, et même d'en être le principal auteur par mer; et que, quand il serait en pouvoir de cela, je croyais que votre majesté entendrait avec plaisir les propositions qu'il voudrait faire pour la conduite de cette guerre, ayant, sire, estimé lui devoir laisser cette espérance pour obtenir, quant à présent, que dans cette jonction le chef de la flotte de votre majesté commande toute l'armée de mer, et éviter toutes les difficultés des pavillons et saluts; en effet, pas un n'a témoigné désapprouver ce que j'avais dit : le roi d'Angleterre m'a seulement demandé combien de vaisseaux votre majesté pouvait armer; je lui ai répondu qu'après qu'il lui aurait plu me dire de quel nombre de vaisseaux en tout il jugeait que la flotte dût être composée, je ne doutais point que votre majesté n'examinât aussitôt quels efforts elle pourrait faire, et qu'elle-même ne le fît savoir sans perte de temps. Il m'a reparti que dans les deux premières années de la guerre contre la Hollande il n'y avait pas eu moins de cent vaisseaux de guerre de part et d'autre; mais, ayant fait quelque réflexion sur ce que je lui ai représenté que les Hollandais, étant vigoureusement attaqués de tous côtés, ne pourraient pas armer un si grand nombre de vaisseaux qu'ils avaient

pour lors, il a dit qu'il en fallait au moins quatre-vingt-dix sans qu'il y en eût un seul qui eût moins de quarante pièces de canon, ceux au-dessous étant tout à fait inutiles dans un combat; qu'ainsi il serait nécessaire que votre majesté armât soixante bons vaisseaux, et qu'ils fussent même dans ces mers-ci et près de l'Angleterre avant qu'il déclarât la guerre aux Hollandais, de crainte que, pour peu qu'on leur donnât de temps, ils ne causassent de grands dommages à son royaume avant que la flotte de votre majesté fût en état de s'y opposer.

Il a chargé ensuite M. le duc d'York d'examiner à combien au juste lui reviendrait l'armement de trente vaisseaux; savoir, deux du premier rang, huit du second, et vingt du troisième, et quelle augmentation de fonds il faudrait pour cet effet; cela m'a donné lieu de lui dire que, comme le fonds qu'il fait ordinairement pour sa marine est de quatre cent mille livres sterling, cette guerre ne lui causerait aucune dépense extraordinaire par mer, s'il se contentait d'armer trente vaisseaux. Il m'a assuré que le fonds ordinaire n'était à présent que de deux cent mille livres sterling. M. le duc d'York a ajouté que l'armement des trente vaisseaux, tels qu'il les faudrait, et des rangs qu'il m'avait dits, monteraient à quarante mille livres sterling par mois; il a fait encore avec les autres commissaires un calcul de dépenses extraordinaires qui aboutissait à faire voir que ce petit nombre de vaisseaux seulement aurait encore besoin de plus de deux cent mille livres sterling de secours extraordinaires; mais le roi m'a dit qu'après que votre majesté aurait été informée de la dépense extraordinaire qu'il sera obligé de faire pour cette guerre, et du mauvais état de ses affaires, il se remettrait entièrement à ce qu'elle jugera qu'il peut et doit faire; qu'il souhaitait passionnément une étroite union avec votre majesté, et qu'encore que milord Arlington eût épousé une Hollandaise, il ne désirait pas moins que lui l'abattement de l'orgueil et de la puissance de cette nation.

Je lui dis que j'espérais qu'il voudrait bien examiner et juger lui-même ce qu'il pouvait demander et prétendre avec équité de votre

majesté, pour réduire ensuite tous les articles du projet dans les termes de la raison; qu'il reconnaissait assez combien ils en étaient éloignés, et qu'en effet, de la manière qu'ils étaient conçus, c'était plutôt ce qu'on appelle une société léonine, où tout le gain est d'un côté et toute la perte de l'autre, et que celui-ci doit être un traité d'union inviolable entre deux grands rois, proches parents et amis; que je le priais de vouloir bien faire réflexion sur les trois principaux chefs de ce traité et sur les offres qu'on faisait de part et d'autre; que le premier, qui est la déclaration de sa catholicité, regarde son intérêt propre et le bonheur de ses sujets et de son règne. Le second, qui est la jonction de ses forces à celles de votre majesté en cas de mort du roi d'Espagne, fait directement aussi le plus grand intérêt de votre majesté, tandis que le troisième, qui est la guerre contre la Hollande, vous touche également tous deux, et n'est pas moins avantageux à un royaume qu'à l'autre; que sur le premier je m'étais déjà avancé de dire quels efforts votre majesté ferait pour lui donner en cette occasion des preuves effectives de son amitié, et presque telles qu'il pourrait désirer, supposé que l'on convînt des autres chefs. Quant au second, il consentait véritablement à une obligation générale de s'y joindre; mais qu'après la déclaration qu'il avait faite de ses prétentions, votre majesté ne pourrait jamais, selon mon sens, profiter de cette stipulation, quand même l'occasion s'en présenterait, à cause de l'impossibilité qu'il y aurait de convenir des conditions, puisque, par la seule raison des frais qu'il ne serait peut-être pas obligé de faire, il demandait une portion plus grande, plus importante et plus riche que ce qui resterait, tant pour votre majesté, qui a le plus de droit sur cette succession, que pour l'empereur ou pour tel autre prince avec lequel votre majesté serait obligée d'entrer en accommodement; que, si les autres potentats qu'il y aurait à ménager faisaient aussi des demandes proportionnées à celle-là, il se trouverait que la moindre part serait celle de l'héritier; qu'à l'égard du troisième chef, qui est d'intérêt commun des deux royaumes, je ne doutais plus qu'il

ne se désistât entièrement de sa première demande et qu'il ne consentît à la dernière de votre majesté; mais que, comme elle serait obligée de faire la plus grande partie de la dépense par terre et par mer, et même d'en faire d'autres, tant pour donner les moyens à l'évêque de Munster d'attaquer de son côté, que pour empêcher d'autres princes d'Allemagne de se joindre aux Hollandais, je croyais qu'il trouverait juste de proportionner le partage des conquêtes qu'on ferait sur eux aux frais et dépenses que chacun serait obligé de faire.

Le roi m'a dit qu'il réduirait les subsides autant qu'il lui serait possible, et qu'à l'égard du partage qu'il demandait, soit dans les conquêtes ou dans la succession d'Espagne, c'était à votre majesté à réformer et à proposer; et qu'il se rendrait encore au même lieu le dimanche au soir pour me donner une résolution précise[1].

Après trois jours de réflexions, le roi d'Angleterre instruisit M. Colbert du taux auquel il réduisait sa demande de subsides pour la guerre de Hollande, et de ses intentions sur quelques autres articles du traité :

Le roi d'Angleterre, dit-il, n'ayant pas pu venir dimanche au soir au rendez-vous qu'il m'avait donné, le remit à hier au soir à pareille heure; et toutes les personnes que j'ai déjà nommées ci-devant s'y étant trouvées, même M. Clifford, le roi m'a dit qu'ayant une forte passion de se lier étroitement d'amitié et d'intérêts avec votre majesté, il avait voulu, pour faciliter toutes choses, réduire ses demandes à beaucoup moins que l'état de ses affaires ne lui devait permettre, et qu'ainsi il se contenterait que votre majesté armât quarante-trois vaisseaux et brûlots pour joindre à pareil nombre et peut-être plus grand qu'il mettrait en mer pour en composer une flotte capable de garantir ses états et combattre les Hollandais; et

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.

que, quant au subside, il se contenterait aussi que votre majesté lui fît payer trois cent mille livres sterling par an, tant que cette guerre durerait; et il m'exagéra fort les grandes dépenses qu'il serait obligé de faire, outre cet armement, pour assurer le commerce de ses sujets, tant dans ces mers-ci qu'aux Indes orientales et occidentales. Je lui ai dit que j'avais cru que la dernière conférence nous avait mis d'accord sur le nombre de vaisseaux que votre majesté et lui devraient fournir, et qu'il n'y resterait presque plus de difficultés à convenir de tout ce qui regarde la guerre contre la Hollande; mais que la proposition qu'il faisait nous rejetait dans les mêmes embarras qu'auparavant; premièrement, pour le fait des pavillons et saluts, sur lequel il serait difficile de convenir dans la jonction d'un nombre égal de vaisseaux de part et d'autre, et secondement, sur la somme, qui était encore trop excessive pour être demandée; mais que, s'il voulait bien faire réflexion sur la proposition que votre majesté lui fait, il trouverait qu'il n'y a rien de plus raisonnable puisqu'elle s'accommode à l'état présent de ses affaires, et qu'en ne lui demandant que trente vaisseaux pour cette guerre, on ne l'oblige à aucune dépense. Il m'a répondu que ses capitaines connaissent bien mieux ces mers et la manière de combattre les Hollandais que ne pourraient faire ceux qui commandent les vaisseaux de votre majesté; de plus, dit-il, la manière des Anglais est de commander à la mer, et quand j'ordonnerais, à peine de la vie, à celui qui aura le commandement de mes vaisseaux d'obéir à des étrangers, il n'en ferait rien. Je lui ai dit qu'il jugeait bien que je ne pouvais pas me charger de faire une telle proposition à votre majesté; nonobstant cela, il n'a pas laissé d'entrer dans le détail des autres articles de son projet, et m'a dit que, premièrement, il espérait, par le bon ordre qu'il mettrait à ses affaires, que votre majesté ne serait pas obligée d'envoyer des troupes à son secours pour appuyer la déclaration qu'il prétend faire de sa catholicité; et qu'ainsi cet article, qu'elle croyait devoir monter bien haut, ne lui coûterait peut-être rien; qu'à l'égard de la demande qu'il fait pour joindre ses forces à

celles de votre majesté en cas de mort du roi d'Espagne, elle la pouvait retourner et faire dresser cet article ainsi qu'elle jugera raisonnable, supposé qu'elle ne se contente pas d'une obligation générale telle que je l'avais proposée.

Que, pour ce qui regarde la guerre contre la Hollande, la clause qui concerne le prince d'Orange n'y pourra faire aucun obstacle, et qu'il ne l'avait fait mettre que pour faire connaître à ce prince qu'il ne l'abandonne pas et faire naître des divisions parmi les États.

Quant au partage qu'il demandait dans les conquêtes, il ne devait pas non plus faire obstacle à la conclusion de ce traité puisqu'il fallait attaquer les États du côté de l'évêque de Munster, passer jusque dans le pays d'Utrecht et se rendre maître de presque toutes les Provinces-Unies, auparavant que de pouvoir attaquer ce qu'il demande pour sa part. Enfin, après de longs discours et contestations de part et d'autre, dont je ne crois pas devoir importuner votre majesté, parce qu'ils n'ont abouti à rien de bon, et au contraire à me faire entendre nettement qu'on veut ici le commandement de l'armée de mer et par conséquent l'avantage du pavillon et des saluts, j'ai dit au roi d'Angleterre que, s'il voulait bien considérer la facilité que votre majesté apporte par sa dernière proposition à la guerre contre la Hollande, et les difficultés, même l'impossibilité qui se rencontre dans celle qu'il m'avait faite, j'espérais qu'il s'arrêterait à la première, et que, s'il me donne une réponse favorable là-dessus, j'en informerais diligemment votre majesté pour recevoir ses derniers ordres. Mais je ne l'ai pu persuader, et il s'est retiré sans témoigner aucune disposition à se vouloir relâcher de sa demande, au moins pour ce qui regarde le commandement de la mer. L'entretien que j'ai eu ensuite avec milord Arlington ne m'a pas donné lieu de mieux espérer[1].

Les prétentions du roi d'Angleterre devenaient plus raison-

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.

nables. Il avait d'abord demandé un million de livres sterling de subsides annuels, pour la guerre de Hollande, dans les pourparlers antérieurs au projet de traité[1]; il avait ensuite diminué cette somme dans le projet de traité même, en la fixant à huit cent mille livres sterling; il la bornait alors à trois cent mille livres sterling. En lisant le récit des dernières conférences de son ambassadeur avec le roi d'Angleterre et ses principaux conseillers, Louis XIV comprit que les Anglais ne se détermineraient jamais à céder le commandement des flottes combinées. Il se décida à faire une concession à leur orgueil maritime et à augmenter le subside de guerre. Il crut tout aplanir en autorisant M. Colbert à faire les offres suivantes :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 16 fév. 1670.

Je n'ai reçu que le 13 de ce mois votre dépêche du 29 de l'autre, sur laquelle je n'ai pas tardé un moment à prendre ma dernière résolution et de faciliter toutes choses au point où il m'est possible de les porter.

Quoique votredite dépêche soit fort ample et soit exacte, j'y répondrai aisément en peu de mots, toutes les difficultés qui peuvent arrêter le traité d'étroite union ne tombant plus que sur le seul article de la guerre contre la Hollande.

Je vous dirai donc sur le premier, de la catholicité, que je trouve bon que, sans demeurer plus longtemps aux quinze cent mille livres que vous avez offertes, vous passiez aux deux millions que je vous ai donné pouvoir d'accorder, et à l'assistance aussi des six mille hommes en cas de besoin, payés à mes dépens, le tout en conformité de vos instructions, auxquelles je me remets.

[1] C'est ce que dit lord Arlington dans une de ses conférences avec M. Colbert : « que le roi avait vu, par les premiers mémoires qui lui ont été présentés, qu'on lui demandait un million de livres sterling, et que sa majesté n'y avait pas tant trouvé à redire qu'elle avait fait depuis sur la proposition de huit cent mille, et que je (M. Colbert) faisais aujourd'hui sur celle de trois cent mille. » Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 29 janvier 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

Sur le second, du cas de la mort du roi d'Espagne, je persiste toujours, pour les raisons qui en ont été mandées, à me contenter de stipuler en général dans ce traité que le roi de la Grande-Bretagne joindra ses forces aux miennes pour appuyer mes droits et ma prise de possession, suivant les conditions dont nous conviendrons ensemble après ledit cas arrivé; et ajoutant à cela, si on continue à le désirer de delà, que nous ne pourrons faire d'accommodement avec d'autres potentats ou princes, sur cette succession, que de concert entre nous. Cependant j'ai vu avec plaisir dans votre dépêche que le roi de la Grande-Bretagne s'est remis à vous de dresser cet article comme vous le voudrez.

Sur le troisième, de la guerre contre la Hollande, il est nécessaire de convenir de quatre choses, à savoir : quel nombre de vaisseaux chacun de nous devra fournir, comment ils seront commandés et agiront dans la jonction de nos forces; quel subside je devrai fournir audit roi pour armer et entretenir sa flotte, et quel sera le partage des conquêtes.

Si, sur le premier chef, on voulait de delà être aussi raisonnable que le comte d'Arundel a témoigné de l'être sur la proposition que vous avez faite, que je prendrais aussi bien sur moi le fardeau de la guerre de mer que de celle de terre, me contentant de la jonction de trente vaisseaux anglais à la flotte que j'aurais armée, qui serait augmentée du double de ce nombre-là, on aurait pu terminer en un instant les trois premières difficultés à la satisfaction d'un chacun; mais, si on s'opiniâtre jusqu'au bout à rejeter cette proposition, je trouve bien et vous donne pouvoir de consentir à l'un des deux partis suivants :

Ou que nous fournissions chacun quarante vaisseaux, comme le roi de la Grande-Bretagne le propose, et, pour faciliter toutes choses au delà peut-être de ce qui se devrait pour ma dignité, je demeurerai d'accord que le duc d'York vienne commander les deux armées jointes, prenant une commission que je lui donnerais pour commander la mienne; bien entendu que, comme il aura l'avantage du pa-

villon et des saluts, parce que je n'y enverrai que mon vice-amiral, celui-ci aura la préséance dans les conseils, et son vaisseau et son pavillon vice-amiral la préséance de la marche sur le vice-amiral d'Angleterre et sur le vaisseau de ce nom, et que, du reste, toutes choses se passeront dans une entière égalité.

Et, dans ce cas-ci, le subside que je vous permets d'accorder par an, tant que cette guerre durera, sera de deux millions de livres tournois, qui est une somme plus haute de cinq cent mille livres, qu'aucune que j'aie jamais accordée à aucun prince.

L'autre parti est que le roi d'Angleterre armera au moins cinquante vaisseaux, et moi seulement trente; que le duc d'York viendra commander le tout, et qu'il en sera usé, pour les saluts, séances dans les conseils et marches des personnes et des vaisseaux vice-amiraux, ainsi qu'il a été dit en l'article précédent.

Et, dans ce second cas, en considération de ce que le roi de la Grande-Bretagne armera et entretiendra dix vaisseaux de plus que dans le premier, et moi dix de moins, je consens de lui donner deux millions cinq cent mille livres tournois de subside par an tant que la guerre durera.

Si tout cela n'est pas accepté, il faudra conclure que Dieu ne veut pas cette affaire, ni l'établissement de l'étroite union que nous désirons tous deux; car, pour le discours que milord Arlington vous a tenu, qu'il ne faudrait pas laisser de la faire, quand même on ne pourrait s'accommoder sur les conditions de faire la guerre aux Hollandais, moi fournissant l'argent et les troupes pour la déclaration de la catholicité, et le roi d'Angleterre s'obligeant à m'assister de ses forces dans le cas de l'ouverture à la succession des états d'Espagne, c'est à quoi je ne donnerai jamais les mains, n'y ayant point de proportion entre ces deux obligations, quand même le cas de la mort du roi d'Espagne serait aussi certain qu'il demeurera toujours douteux, ayant déjà passé, comme il a fait, tous les plus grands périls de l'enfance. Il sera bien à propos que vous ôtiez audit milord et aux autres toute espérance que je consente jamais

à ce qu'il vous a proposé en dernier lieu, de laisser hors du traité la guerre de Hollande, et de convenir seulement sur les deux autres points, afin que l'envie qu'ils auront d'être assistés d'argent et de troupes pour la déclaration de la catholicité, qui est ce qui les presse le plus, les oblige à faciliter plus qu'ils ne font ce qui regarde la guerre contre la Hollande.

Il n'est pas bien nécessaire de parler maintenant ni du point du partage des conquêtes, ni de celui qui concerne le prince d'Orange, puisque ni l'un ni l'autre ne sauraient être capables d'empêcher la conclusion du traité; et dès que je saurai que vous serez convenu des autres points plus importants que l'on débat, ou seulement que vous aurez bonne espérance d'un traité, je vous ferai savoir en toute diligence mes derniers sentiments sur lesdites conquêtes et sur l'intérêt du prince d'Orange.

Vous direz cependant en toute confidence de ma part au roi d'Angleterre que je crois avoir des espérances assez bien fondées de porter non-seulement M. l'électeur de Brandebourg, l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster, à s'unir avec nous pour le même dessein, mais que cela, qui rendra le bon succès de notre entreprise comme infaillible, me coûtera encore des sommes excessives d'argent, ce qui le doit d'autant plus obliger à demeurer fort satisfait des efforts que je lui offre de faire à son égard sur le fait des subsides.

Si l'un des deux expédients que je propose sur l'affaire de la guerre de Hollande est accepté de delà, il faudra que vous tâchiez de faire mettre en général dans le traité, que celui qui commandera l'armée portera le pavillon amiral; et ainsi je ne me ferai point de tort pour ma dignité, ni les Anglais n'en recevront aucun sur la prétention imaginaire qu'ils ont dans la Manche, parce qu'ils sauront que je demeure d'accord que ce soit le duc d'York qui commande les deux armées.

En cas pourtant qu'ils fassent difficulté jusqu'au bout à mettre la chose dans le traité en la forme que je viens de dire, je trouve bon

que vous ajoutiez ensuite qu'il a été convenu que ledit duc d'York aura *présentement* le commandement, et même qu'à toute extrémité vous consentirez, plutôt que de rompre, qu'on ôte ce mot *présentement*[1].

Pendant que Louis XIV cédait sur la question des flottes combinées et élevait ses offres de subsides, Charles II était un peu détourné de la négociation par un intérêt plus pressant. Le parlement, prorogé en février, venait de se réunir. Comme il s'était montré fort mécontent de sa prorogation, il semblait qu'on ne dût rien attendre de favorable de sa part, et qu'après des ajournements répétés le roi serait obligé de le dissoudre pour en convoquer un autre. Charles II le craignait d'autant plus que l'état de l'opinion et la hardiesse croissante des esprits faisaient supposer qu'un parlement nouveau serait surtout composé de presbytériens. Or ceux-ci étaient beaucoup plus attachés aux libertés publiques qu'à la prérogative royale, tandis que les anglicans et les royalistes qui dominaient dans le parlement actuel avaient au fond voté toutes les mesures nécessaires à la restauration de sa maison et à l'autorité de sa couronne. Les craintes de Charles II étaient partagées par le comte d'Arlington, le duc d'York et le duc d'Ormond, dont le parti était vivement combattu dans sa cour même par le duc de Buckingham, le comte d'Orery et le garde des sceaux Bridgeman.

Le duc de Buckingham aurait voulu que le roi fût amené à dissoudre le vieux parlement, afin de se rendre lui-même le maître dans le nouveau. Un peu écarté des affaires quoique resté membre du cabinet, il cherchait à rétablir tout son crédit en devenant redoutable et nécessaire. Il poussait sans scrupule

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.

son mécontentement jusqu'à l'esprit de faction. Il témoignait publiquement beaucoup de commisération pour les souffrances du peuple. Hors d'état de faire réussir dans le parlement les desseins du roi, il se donnait la satisfaction de les traverser, afin que ses adversaires n'eussent pas le mérite de les accomplir, et toute l'influence dont il pouvait disposer dans la chambre des communes était employée à résister aux volontés de Charles II[1].

Il était à croire que ses manœuvres recommenceraient dans le parlement et y auraient le même succès en février 1670 qu'en novembre 1669. « On attribue à ses émissaires, écrivait M. Colbert, le bruit qui court qu'il y a plus de huit cent mille livres sterling dont le sieur Carteret ne peut rendre compte, et l'insolence qu'on a eue de dire que le roi les avait employées à d'autres usages que ceux auxquels elles étaient destinées, et même à ses plaisirs[2]. »

La chambre, avant de se séparer, avait manifesté l'intention de faire une enquête sur la gestion du trésor. Pour éviter ce danger, le roi s'était chargé lui-même de l'enquête; il avait examiné les comptes de Carteret et de ceux qui avaient été l'objet de la même dénonciation. A la réouverture du parlement, il les justifia hautement, assura que dans leur gestion tout était régulier, et « que l'accusation formée contre eux était un pur effet de l'envie de ceux qui voulaient avoir leurs charges[3]. »

Comme il s'agissait de sa prérogative et de son avenir, Charles II sortit, dans cette occasion, de sa nonchalance or-

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 6 janvier 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 3 février 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[3] *Ibid.*

dinaire, et montra plus de suite et de vigueur qu'on ne lui en supposait.

Il avait attendu, pour réunir les chambres anglaises, que les opérations du parlement d'Écosse fussent terminées. Le comte de Lauderdale, qui était son commissaire en Écosse, avait fait prendre au parlement de ce royaume, sur lequel il exerçait beaucoup d'influence, la résolution d'assister le roi de vingt mille hommes, s'il en avait besoin. Non content de se ménager cette puissante ressource, Charles II avait placé dans les ports et les principaux postes de l'Angleterre des hommes dévoués à ses desseins. Il avait, en outre, envoyé lord Barkley, dont l'entière fidélité lui était connue, en Irlande pour s'assurer des troupes de ce pays. Toutes ces mesures, jointes au « bruit qu'on répandit sous main d'une alliance avec sa majesté très-chrétienne au cas que le parlement ne fît pas ce que le roi désirait, » disposèrent à des concessions « ceux qui craignaient la trop grande élévation de l'autorité royale[1]. » Elles rendirent la chambre des communes beaucoup plus docile qu'on ne l'espérait.

Le parlement vota pour sept ans un impôt sur le vin, qui devait rendre environ trois cent mille livres sterling par an ; il y ajouta même bientôt une huitième année pour le duc d'York[2]. C'était tout ce que désirait Charles II. « On assure, écrivait M. Colbert, que la moitié de ce secours suffira seule pour le payement de toutes ses dettes, en sorte que de l'autre il peut remplir ses coffres[3]. »

Ce succès financier fut immédiatement suivi d'un succès politique. Le parlement décida d'abord que, le roi s'étant dé-

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 5 mars 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.

[2] Même dépêche.

[3] *Ibid.*

claré satisfait de la gestion de Carteret et des autres comptables « on n'en devait pas faire de plus grandes recherches[1]. » Convoqués ensuite dans la grande salle de Whitehall pour terminer, en présence du roi, la querelle de juridiction qui divisait les deux chambres, les lords et les députés des communes consentirent à rayer de leurs registres toutes les procédures relatives à cette affaire. Cette radiation, qui annulait les jugements des lords et qui était de la part de leur chambre une renonciation aux droit et juridiction de première instance dans les affaires civiles[2], ayant été immédiatement opérée, les lords revinrent en rendre compte au roi. « Ce prince, écrivit M. Colbert, leur témoigna en être fort content. Ils allèrent ensuite dans ses caves boire à sa santé, et tout le reste du jour se passa en pareilles réjouissances, qui furent même suivies de deux feux de joie dans les rues[3]. »

Cette générosité inattendue du parlement et une condescendance aussi grande de sa part rendirent la situation intérieure de Charles II beaucoup plus forte. Aussi M. Colbert écrivait à ce propos : « En deux jours de temps tout a changé de face, et cette dernière journée (au jugement des plus sensés) met le roi d'Angleterre en meilleur état qu'il n'a été depuis son retour dans son royaume; il se voit effectivement plus absolu que jamais dans son parlement. » Il ajoutait à l'égard de l'opposition presbytérienne : « La consternation est grande parmi les presbytériens et sectaires[4]....... Ils se sont retirés désespérés de n'avoir pu réussir dans leurs projets, qui étaient de faire naître tous les jours de nouveaux incidents, et de forcer le roi à séparer ce parlement-ci pour en convoquer un

[1] Lingard, tome XII, page 258.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 5 mars 1670. (*Corr. d'Angl.* v. LXXXVII.)

[3] Même dépêche.

[4] *Ibid.*

à leur mode, et dont presque tous les membres auraient été presbytériens[1]. »

Ces succès devaient-ils refroidir le roi d'Angleterre sur l'alliance projetée, ou le rendre seulement plus exigeant sur ses conditions? C'est évidemment vers ce dernier parti que son intérêt le portait. En possession d'une autorité mieux affermie, il considérait la restauration du catholicisme comme plus facile à réaliser; appuyé sur Louis XIV, il croyait pouvoir satisfaire sans péril sa haine contre les Hollandais. Seulement, devenu moins nécessiteux, il espérait, par des retards habilement calculés, provoquer de la part de Louis XIV une générosité plus grande et lui arracher des concessions plus étendues. M. Colbert s'aperçut de ce petit changement, dont il ne manqua point d'instruire son souverain[2].

Cependant Charles II montra la sincérité de ses sentiments à l'occasion d'un incident qui aurait pu embarrasser la politique de Louis XIV. Tandis que les Hollandais s'étaient alarmés en voyant les Anglais et les Suédois choisis pour arbitres entre la France et l'Espagne, et la ville de Londres désignée comme lieu de leur conférence[3], le chevalier Temple avait travaillé non-seulement à les rassurer, mais à leur procurer un nouvel appui. Il ignorait que son cabinet eût changé de vues; il le supposait toujours attaché à la triple alliance. Aussi, au moment où la négociation avec la France devenait le plus active, il avait transmis au comte d'Arlington, de la part du baron de l'Isola, ambassadeur d'Autriche à La Haye, la proposition d'admettre l'empereur dans la triple alliance. Cette

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 3 mars 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 5 mars 1670. (*Corr. d'Angl.* v. LXXXVII.)

[3] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, des 6, 10 et 26 février 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

embarrassante démarche avait été accueillie plus que froidement en Angleterre. Le comte d'Arlington s'était contenté de recommander au chevalier Temple la plus grande circonspection : « Le principal rôle réservé à votre prudence, lui avait-il écrit, sera d'empêcher sa majesté de recevoir des demandes qu'il serait aussi difficile d'admettre que malséant de repousser[1]. »

Le roi d'Angleterre avait sans délai communiqué à M. Colbert cette proposition du baron de l'Isola, afin qu'il en instruisît Louis XIV. Il était allé plus loin, et lui avait demandé son avis sur la réponse qu'il convenait de faire, en annonçant qu'il était résolu à rappeler le chevalier Temple de La Haye[2]. Louis XIV s'était montré très-sensible à la prompte communication du roi d'Angleterre. Il lui importait extrêmement que la triple alliance ne fût pas fortifiée par une adjonction aussi considérable que celle de l'empereur, avec lequel il négociait à Vienne[3]. Il remercia vivement Charles II, et l'engagea à repousser les propositions faites au nom de l'empereur, en disant qu'arbitre des différends de la France avec l'Espagne, il ne pouvait pas entrer dans de plus grands engagements[4]. Toutefois la réponse que Louis XIV invitait à faire au baron de l'Isola ne fut pas admise sans restriction par la cour d'Angleterre. Le comte d'Arlington, afin de ne pas inspirer de soupçons, désirait que le chevalier Temple fût autorisé à répondre que l'on admettrait très-volontiers

[1] Lettre du comte d'Arlington au chevalier Temple, du 4 février 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII. — *Mémoires de Temple*, tome I, page 328.)

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 13 février 1670. (*Corr. d'Angl.* LXXXVII.)

[3] Voir section III, partie IV, du présent volume.

[4] Lettre de Louis XIV à M. Colbert, du 26 février 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

l'empereur dans la ligue, tout en se réservant de rompre la négociation lorsque l'empereur voudrait rendre la ligue défensive pour les États-Généraux. Louis XIV n'approuva point qu'un si dangereux encouragement fût donné à l'empereur qui peut-être n'exigerait pas une ligue défensive, et consentirait à y entrer sans conditions. Il recommanda donc à M. Colbert de s'opposer par tous les moyens à cette demarche[1], qui n'eut pas lieu, en sorte que la demande du baron de l'Isola ne conduisit à aucun résultat, Louis XIV l'ayant fait désavouer en quelque sorte par sa propre cour[1].

Pendant la durée de cet incident, la négociation avait continué. M. Colbert, chargé, par ses dernières instructions du 16 février, d'offrir à Charles II un subside de deux millions de livres tournois, et au duc d'York le commandement des deux flottes composées chacune de quarante vaisseaux, eut plusieurs conférences avec le roi d'Angleterre et avec ses ministres. Le roi d'Angleterre ne se tint pas pour satisfait. Quatre-vingts vaisseaux, disait-il, ne suffiraient pas pour battre les Hollandais; il serait d'ailleurs obligé d'en envoyer encore dans les diverses mers pour protéger le commerce de ses sujets, et ces dépenses étaient au-dessus de son pouvoir. Renouvelant une proposition qu'il avait déjà adressée à Madame, il offrit de rester neutre pendant la première année de la guerre, en assistant toutefois Louis XIV sous main autant qu'il le pourrait. Mais cette condition était inacceptable pour le roi de France.

M. Colbert fit alors la seconde proposition à laquelle il était autorisé par la dépêche du 16 février. Il offrit à Charles II

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 4 avril 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[2] Voir section III, partie IV, du présent volume.

deux millions cinq cent mille livres tournois, s'il se contentait de trente vaisseaux français, tandis que lui en armerait cinquante. Charles II ne répondit pas sur-le-champ, et dit qu'il donnerait sa réponse dans la conférence suivante. Mais lord Arlington instruisit bientôt M. Colbert que la conférence promise était jusqu'à nouvel ordre inutile, son maître ayant écrit à Madame pour qu'elle disposât le roi de France à accorder quelque chose de plus[1].

En effet, Charles II s'était adressé à sa sœur dans l'espoir qu'elle déciderait Louis XIV à porter le subside jusqu'à trois millions de livres tournois. Le roi de France accéda immédiatement à la demande de Charles II. Il consentit aussi à ce que les flottes, en cas d'absence du duc d'York, demeurassent sous le commandement de l'amiral anglais. Il écrivit sans retard à son ambassadeur :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 19 mars 1670.

Le courrier que vous m'aviez envoyé pour m'apporter votre dépêche du 7 de ce mois n'a pu arriver ici que le 14, et je le fais repartir deux jours après afin qu'on ne perde jamais un moment de temps à travailler à conclure une affaire aussi importante qu'est celle que vous traitez.

Le roi d'Angleterre avait écrit à ma sœur, trois jours auparavant, pour lui faire savoir toutes les mêmes considérations que je vois qu'on vous avait représentées de delà pour m'obliger à augmenter jusqu'à trois millions la somme des subsides annuels pour la guerre contre la Hollande, dont vous n'offriez et n'aviez pouvoir d'accorder que deux millions cinq cent mille livres, l'assurant qu'il n'insistait point à cela par un esprit de chicane ou de négocier plus avantageusement cette affaire, mais par sa propre connaissance d'en avoir un besoin si absolu que, sans l'obtenir, il courrait risque de manquer à

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 7 mars 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

ce qu'il m'aurait promis pour la force de sa flotte, ce qu'il voulait en toutes façons éviter, et finissait par des expressions tendres et obligeantes qu'il me demandait encore cette nouvelle marque de mon amitié dont il me serait obligé. Ma sœur se trouva à Paris lorsqu'elle reçut cette lettre, dont elle m'envoya aussitôt l'extrait, et je lui fis réponse sur-le-champ qu'en sa considération principalement, et pour l'affection que je lui portais, j'accordais les trois millions de livres et vous enverrais le pouvoir de les promettre pour moi dans le traité; c'est aussi l'ordre et le pouvoir que je vous donne par cette lettre, m'assurant que cette augmentation si considérable du subside, et qui doit avoir lieu toutes les années tant que la guerre contre la Hollande durera, vous donnera maintenant lieu de conclure l'affaire sans autre délai que du temps qu'il faudra pour coucher ledit traité par écrit, et surtout qu'on ne vous parlera plus de trois cent mille livres sterling, à quoi je ne consentirais jamais, mais qu'on se contentera de trois millions de livres tournois que ma sœur m'a demandés, comme dans l'affaire de la catholicité, pour laquelle on me demandait deux cent mille livres sterling, on s'est contenté, dès que je les ai offerts, de deux millions de nos livres. Je présuppose, moyennant cela, que le roi d'Angleterre s'obligera à mettre cinquante vaisseaux en mer et dix brûlots, et moi seulement trente et le même nombre de brûlots.

Au reste, je n'aurais jamais pu entrer dans la proposition qu'on vous a faite de delà, de demeurer la première année de cette guerre en neutralité, me donnant sous main toute l'assistance possible, et de se désister de la prétention du partage dans les conquêtes. Vous aurez assez compris par mes premières dépêches par combien de raisons je n'avais pu entrer dans cette proposition.

La lettre du roi d'Angleterre à ma sœur parlait aussi du commandement des flottes, et notamment sur le cas qu'on doit prévoir, et qui pouvait arriver, que le duc d'York, par maladie ou quelque autre raison, fût obligé de se retirer, et qu'alors l'amiral d'Angleterre aurait comme lui le même commandement sur toute la flotte, c'est-à-dire

sur l'escadre de mes trente vaisseaux et de mes dix brûlots. Comme je n'y enverrai que mon vice-amiral, ou peut-être quelque officier qui lui serait encore subalterne, je ne fais aucune difficulté de vous donner encore ce pouvoir, de passer dans les articles secrets un article par lequel il sera dit que le duc d'York venant à être obligé de se retirer par maladie ou autrement, celui qui montera en son absence les vaisseaux où sera arboré le pavillon amiral d'Angleterre, s'il y demeure, comme il le faut nécessairement, commandera celui qui aura le commandement de mes vaisseaux et de mes brûlots; et là-dessus je vous recommande que tous les termes d'égalité soient exactement employés dans le traité comme dans les articles secrets, et qu'il paraisse dans ceux-ci que les avantages qui seront donnés en quelque sorte aux Anglais n'ont eu d'autre cause que parce que le roi de la Grande-Bretagne se sera chargé de prendre sur lui la guerre de la mer et que ma petite flotte n'y sera que comme auxiliaire; et je désire même qu'avant que de ne rien signer, vous m'envoyiez le projet de tous ces articles qui regarderont ce point de guerre de mer, de pavillons et de saluts[1].

Après ces dernières concessions, faites à la prière de Madame, Louis XIV crut pouvoir compter sur une prompte conclusion. Il écrivit à M. Colbert de presser l'accord définitif qu'il attendait pour négocier avec les princes d'Allemagne :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 26 mars 1670.

La raison pressante que j'ai de désirer qu'on n'y perde pas un moment de temps, c'est que j'ai appris depuis deux jours que l'électeur de Brandebourg vient à Clèves aussitôt après Pâques, et que je souhaiterais bien qu'avant que je parte pour aller faire ma course en Flandre, j'eusse pu donner tous les ordres nécessaires au prince Guillaume de Furstemberg, qui aura un beau prétexte de l'y aller encore visiter, pour embarquer ce prince-là dans le parti, étant d'ailleurs extrêmement pressé par l'évêque de Munster de déclarer

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.

ce que je désire de lui; d'autant, dit-il, qu'il est fort pressé lui-même, et par la maison de Brunswick, de faire une alliance ensemble, et par les Hollandais, qui n'oublient ni promesses ni menaces pour l'engager à accepter d'autres avantages qu'ils lui proposent, et qu'il accepterait en effet s'il croyait que je ne voulusse rien entreprendre contre eux. Enfin le roi de la Grande-Bretagne considérera, je m'assure, qu'il peut arriver qu'un délai de peu de jours qu'il apporterait à la conclusion de notre traité m'ôtât le moyen d'embarquer tous ces princes dans le même dessein, comme il paraît si utile de le faire[1].

Rien ne paraissait plus s'opposer à la conclusion du traité. Le duc d'York la souhaitait avec encore plus d'ardeur depuis qu'on lui avait cédé le commandement des flottes[2]. Charles II, lui-même, ayant obtenu les trois millions de subsides, chargea M. Colbert de se concerter avec lord Arlington pour dresser les principaux articles du traité, « afin que l'on pût terminer dans peu de jours cette affaire[3]. » Mais le comte d'Arlington, alors fort occupé des débats du parlement, pria M. Colbert de les rédiger lui-même, ce qu'il fit immédiatement. Il les remit le lendemain même à lord Arlington. Le premier article, concernant la déclaration de catholicité et l'observation du traité d'Aix-la-Chapelle, spécifiait que le roi très-chrétien fournirait au roi de la Grande-Bretagne la somme de deux millions de livres tournois.

Le second article, relatif à l'observation de la paix d'Aix-la-Chapelle, était maintenu tel qu'il avait été rédigé par les Anglais dans leur premier projet de traité. Le troisième contenait

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXVII.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 20 mars 1670. (*Corr. d'Angl.* v. LXXXVII.)

[3] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 31 mars 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

une reconnaissance du droit de Louis XIV à la succession d'Espagne, et s'exprimait d'une manière générale sur ce que feraient et obtiendraient les deux alliés, en cas d'ouverture de cette succession. Le quatrième déterminait les forces navales que devaient fournir les deux rois dans la guerre de Hollande, accordait le commandement des deux flottes combinées à l'amiral anglais, et fixait les termes du payement des trois millions de subsides.

Le partage des conquêtes faites sur les Hollandais était conservé tel qu'il avait été réglé dans le projet anglais, dont tous les autres articles étaient laissés dans les mêmes termes, sauf que M. Colbert avait eu soin de donner plus expressément à son souverain le pouvoir et la liberté de déclarer la guerre aux Hollandais lorsqu'il le jugerait à propos, avec obligation au roi d'Angleterre de la déclarer en même temps [1].

Le comte d'Arlington, en emportant ces articles, fit espérer à M. Colbert qu'ils signeraient le traité sous peu de jours. L'ambassadeur de France reçut la même assurance de Charles II et du duc d'York, qui « lui en parlèrent comme d'une chose faite [2]. »

Mais les négociateurs anglais n'acceptèrent pas les articles tels que les avait rédigés M. Colbert. Ils y introduisirent de notables changements : ils rétablirent l'ancien article relatif à la guerre de Hambourg ; ils demandèrent que les six mille fantassins, que le roi d'Angleterre devait fournir dans la guerre de Hollande, après avoir été levés et transportés à ses frais sur le continent, fussent payés et entretenus par le roi de France. En retour, ils mirent à la charge du roi de la

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 31 mars 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[2] *Ibid.*

Grande-Bretagne le payement des six mille fantassins que le roi de France s'obligeait à transporter en Angleterre si la déclaration de catholicité amenait des troubles. Ils revinrent sur le chiffre des vaisseaux, exigèrent que le roi très-chrétien en armât quarante au lieu de trente, et que ces vaisseaux et les dix brûlots se joignissent à la flotte anglaise, dans la Manche, avant que le roi d'Angleterre déclarât la guerre. Ils fixèrent, pour la première année, le payement des quinze cent mille premières livres tournois de subsides trois mois avant la déclaration de guerre, au lieu de le laisser un mois après, et celui des dernières quinze cent mille six mois plus tard; pour les années suivantes, ils avancèrent le premier payement en février au lieu de le laisser en avril. Ils accordèrent moins de latitude à Louis XIV, quant au droit de déclarer la guerre aux Hollandais et au choix du moment[1].

M. Colbert fut considérablement surpris lorsque sir Richard Bellings lui apporta ces nouvelles conditions. Il se rendit sur-le-champ auprès du roi d'Angleterre, et il raconta ainsi qu'il suit l'entretien qu'il eut le jour même avec lui, et les résultats de la discussion qui s'engagea le soir avec les commissaires anglais :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 11 avril 1670.

J'allai aussitôt trouver le roi d'Angleterre, et lui dis qu'après qu'il lui avait plu me déclarer lui-même qu'il était content des trente vaisseaux que votre majesté consentait de joindre à sa flotte, et du payement de trois millions de livres, comme aussi de toutes les autres conditions dont l'article qui regarde la guerre de Hollande devait être composé, et qu'il n'y avait qu'à presser le traité; que même milord Arlington m'avait dit de sa part (après avoir lu les

[1] Changements proposés au projet de traité par les commissaires anglais. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

articles que je lui avais remis en mains) que nous étions d'accord de toutes choses, et qu'il ne restait plus qu'à convenir des articles, dans lesquels on ne changerait rien à la substance, j'avais envoyé un courrier exprès à votre majesté pour lui donner avis de l'état de cette affaire, et l'assurer qu'on signerait au premier jour le traité; que votre majesté l'attendait avec une entière confiance, tant parce qu'elle la devait prendre en la parole qu'il lui avait plu me donner, que parce qu'elle avait apporté de sa part toutes les facilités imaginables, et accordé une somme beaucoup plus grande qu'elle ne l'avait elle-même résolu; et qu'ainsi, ne pouvant rien faire davantage, elle aurait sujet de croire qu'on n'aurait plus intention de conclure si on lui faisait de semblables propositions, si contraires à ce que je lui ai écrit. Il me dit que cette guerre l'obligerait à armer beaucoup plus de vaisseaux que votre majesté ne lui en demande, qu'elle l'engagerait aussi dans de très-grandes dépenses, me répétant sur cela tout ce qu'il m'a ci-devant dit; et enfin je n'ai pu rien obtenir sur aucun de ces trois points, sinon qu'il en conférerait ce soir avec les commissaires et moi au lieu ordinaire du rendez-vous.

J'ai cependant vu M. le duc d'York, qui m'a témoigné approuver toutes mes raisons, et souhaiter la conclusion de cette affaire avec d'autant plus d'impatience qu'il en a effectivement de se déclarer catholique, en étant même sollicité par madame la duchesse, qui m'a dit depuis huit jours en confiance l'être aussi bien que lui; et elle en a donné depuis quelque temps de grands soupçons aux protestants, qui murmurent de ce qu'elle ne va plus à leur communion, et qu'elle s'excuse encore d'y aller à présent.

Milord Arlington s'est aussi rendu à mes raisons, excepté sur l'article qui regarde la guerre de mer; et comme je crois qu'il est fort important que votre majesté soit promptement informée du résultat de cette conférence, en sorte qu'elle m'honore, s'il est possible, de ses derniers ordres sur cette affaire avant que le roi d'Angleterre et mes commissaires aillent à la campagne, je ferai partir un courrier

cette nuit même après que je serai sorti de cette assemblée, où je dois me rendre à présent qu'il est dix heures du soir, afin qu'il puisse passer demain au paquebot.

Depuis ce que je me suis donné l'honneur d'écrire à votre majesté, l'assemblée s'est tenue, et comme il est plus de minuit, et que je ne puis pas retenir longtemps cet exprès sans courir risque de perdre l'occasion du passage du paquebot et retarder ma lettre de trois jours, j'informerai seulement votre majesté de ce qui a été résolu, sans lui rendre compte du détail de nos contestations sur chaque point.

Le roi d'Angleterre a accordé que votre majesté n'armerait que trente vaisseaux. Il a aussi consenti qu'on ne stipule point de déclaration de guerre contre la ville de Hambourg pour les raisons que votre majesté sait, et qu'il est inutile de redire.

L'article qui regarde l'entretien des six mille hommes qu'il doit joindre à l'armée de votre majesté a fait plus de peine; il est bien tombé d'accord qu'il est raisonnable que ce soit à ses dépens, mais il s'en est toujours défendu sur la crainte qu'il a de n'être pas en pouvoir de le faire et le déplaisir qu'il aurait d'être contraint de manquer à quelque chose de ce qu'il aura promis à votre majesté, et il demandait instamment qu'il lui plût laisser, par un article secret, à sa liberté de faire en cela ce qui lui serait possible, m'assurant que votre majesté n'aurait pas sujet de se plaindre qu'il eût moins fait que ses forces ne lui pouvaient permettre; enfin, tout ce que j'ai pu obtenir c'est que, si votre majesté veut bien se relâcher sur ce point, il sera dit par un article secret qu'il ne sera obligé d'envoyer et d'entretenir dans l'armée de votre majesté que le nombre de quatre mille hommes, et que, pour le surplus, elle veut bien remettre à la discrétion dudit roi d'en donner et payer un plus grand nombre selon que l'état de ses affaires lui permettra.

La fin de l'article quatrième, qui regarde la guerre de mer, a été encore plus contesté; le roi d'Angleterre et lesdits commissaires s'étant tenus fermes à ne vouloir rien changer au dernier projet ci-joint,

sinon sur le nombre des vaisseaux français réduit, comme j'ai dit, à trente, et moi leur faisant connaître que je ne le pouvais pas seulement envoyer à votre majesté dans les termes qu'il est couché; enfin, tout l'adoucissement qu'ils y ont apporté, et que je n'ai reçu que pour l'envoyer à votre majesté et recevoir sur cela ses derniers ordres, a été qu'il ne serait parlé que dans un article secret, et aux termes que je dirai ci-après, du consentement que votre majesté donne à ce que M. le duc d'York, venant à être obligé de se retirer, celui qui commandera en son absence la flotte anglaise, et qui sera sur le vaisseau où sera arboré le pavillon amiral d'Angleterre, aura aussi sur l'escadre française le même pouvoir que ledit duc; ainsi, à la réserve de cette clause, qui est retranchée, l'article principal demeurera presque dans les mêmes termes qu'il est dans leur dernier projet.

Les flottes devront se réunir à Portsmouth ou aux environs, le roi d'Angleterre et lesdits commissaires ayant estimé que ce rendez-vous est le plus commode et le plus sûr, parce qu'il est assez près de Brest et fort loin des états des Provinces-Unies, et que, comme ils n'auront aucune retraite aux environs, ils n'oseront pas demeurer entre les deux flottes pour en empêcher la jonction.

Le roi d'Angleterre et lesdits commissaires ont fortement insisté à ce que le premier payement de quinze cent mille livres tournois se fasse trois mois avant la déclaration de la guerre, disant que sans cela il ne serait pas en pouvoir de faire la dépense de l'armement; et comme j'ai cru que votre majesté le pourrait trouver raisonnable et que le roi d'Angleterre témoigne une forte envie d'accomplir bien ponctuellement tout ce qu'il aura promis, je n'ai pas cru y devoir faire une grande résistance, non plus qu'aux autres termes des payements pour les années suivantes.

Le pouvoir et la liberté que votre majesté doit avoir de déclarer la guerre aux Hollandais lorsqu'elle le jugera à propos, après que le roi d'Angleterre aura déclaré sa catholicité, ayant été restreint au dernier projet par ces mots, « le roi d'Angleterre étant en paix chez

lui, » j'ai obtenu qu'ils seraient ôtés, comme d'un mauvais augure et pouvant donner des vues aux malintentionnés et aux Hollandais d'exciter des brouilleries dans l'Angleterre.

Le neuvième article qui est ajouté n'est qu'une stipulation de travailler incessamment au traité de commerce. Voilà, sire, tout ce qui s'est résolu de plus important dans cette assemblée, et sur quoi j'ai besoin de savoir au plus tôt les dernières intentions de votre majesté, et que je puisse profiter des moments que je crois être à présent très-précieux dans cette affaire-ci. Cependant, pour avancer, je m'en vais dresser sur ce pied le traité tout entier et en faire deux doubles, afin que, le même jour que j'aurai reçu ses commandements, je puisse conclure et signer s'il y a moyen[1].

Louis XIV, en recevant la dépêche de M. Colbert, du 3 mars, avait cru toutes les difficultés aplanies. Il avait approuvé le zèle, la prudence et l'habileté de son ambassadeur dans la rédaction des articles. Il l'autorisait même à faire quelques légères concessions, tant il avait hâte de conclure. Il regardait le traité comme étant sur le point d'être signé, et il recommandait à son ambassadeur « de ne point passer outre à le faire, comme il le lui avait déjà prescrit, qu'il n'eût vu lui-même et examiné tous les articles, quand même il serait convenu de tous et les trouverait conformes à ses instructions, une seule clause et même un seul mot ajouté ou retranché à propos pouvant quelquefois beaucoup servir dans une affaire aussi grave, et dont les suites devaient être si grandes[2]. »

Mais lorsqu'il apprit par la dépêche du 11 avril les exigences inattendues qu'avaient de nouveau montrées les commissaires anglais, et que M. Colbert avait heureusement

[1] *Correspondance d'Angl.* vol. LXXXVII.

[2] Lettre de Louis XIV à M. Colbert, du 11 avril 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

fait abandonner en très-grande partie, il lui enjoignit sur-le-champ d'accepter les dernières conditions qui lui étaient proposées sur l'entretien des six mille hommes d'infanterie et sur la guerre de mer. Il l'invita à changer, s'il le pouvait, les termes des payements, mais à céder plutôt que de rompre :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 16 avril 1670.

Le commencement de votre dépêche, lui écrivit-il, m'a surpris au point que vous l'aviez jugé; mais, comme la fin a été meilleure et que l'on s'est relâché de la plupart des nouveautés étonnantes qu'on avait mises sur le tapis dans le temps même que vous aviez plus de sujet de croire que l'on était ensemble d'accord de toutes choses, je ne vous parlerai plus de toutes ces contestations, mais seulement de ce qui restera à régler où vous pourriez n'être pas encore assez éclairci de mes sentiments.

En premier lieu, vous témoignerez de plus en plus au roi d'Angleterre, par les facilités que j'apporterai à cette affaire, la sincérité avec laquelle j'y procède et le désir que j'ai qu'elle lui soit non-seulement avantageuse, mais le moins à charge qu'il sera possible. Je trouve bon que ce qui aura été dit dans le traité public, touchant le transport et l'entretien des six mille hommes pour la guerre de Hollande, soit réformé par un article secret par lequel je consentirai qu'il ne soit obligé en effet qu'à envoyer et entretenir quatre mille hommes, et que, pour le surplus, je remets à sa discrétion d'en donner et payer un plus grand nombre, selon que l'état de ses affaires le permettra.

Touchant le quatrième article, qui concerne la guerre de mer, j'ai trouvé bon qu'il ne soit plus parlé de l'alternative qui était dans le projet que vous leur aviez donné, et qu'il demeure aux termes mêmes que les commissaires anglais l'ont réformé, en ajoutant, sur le commandement du duc d'York, les mots suivants « en vertu des pouvoirs que lesdits seigneurs rois donneront, » et en mettant dans un article secret tout ce qui regarde le commandement de l'amiral an-

glais sur ma flotte auxiliaire, en cas que ledit duc soit obligé de se retirer.

Touchant les termes des payements, je vous ai déjà mandé que, comme ils seront forts, je désirais que vous fissiez en sorte de les faire diviser en quatre payements, et je vous confirme encore la même chose, ou tout au moins en trois, et pourtant, plutôt que de rompre ni tarder davantage à conclure, je trouve bon qu'à toute extrémité vous accordiez et passiez l'article en la manière que vos commissaires l'ont couché, c'est-à-dire que, la première année, le premier payement de la moitié des trois millions se fera trois mois avant la déclaration de la guerre, et le second, de pareille somme six mois après; et, aux années suivantes, le premier payement de la même moitié se fera au 1er février, et le second au 1er octobre.

Je consens aussi à l'addition que les commissaires anglais ont mise, que le roi leur maître ne sera point obligé de déclarer cette guerre jusqu'à ce que mes vaisseaux et les brûlots auxiliaires aient joint la flotte anglaise dans le canal à Portsmouth ou aux environs.

J'ai trouvé bonne la pensée du milord Arlington, de faire, avant ladite déclaration, un petit règlement pour éviter les contestations qui pourraient naître tant entre les matelots qu'entre les capitaines des deux escadres.

Il est absolument nécessaire que les mots « étant en paix chez lui » soient ôtés, comme on vous l'a promis, de l'article où je stipule le pouvoir et la liberté qui me doit demeurer de désigner le temps que l'on déclarera la guerre. J'approuve le neuvième article, qui parlera du renouvellement du traité de commerce pour promettre d'y travailler incessamment; cependant, comme tous les principaux articles ont été maintenant suffisamment discutés, je trouve bon que vous puissiez entrer à la signature du traité nonobstant ce que je vous avais mandé par ma dernière dépêche [1].

Après cette concession, M. Colbert continua la discussion

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.

des articles avec les commissaires anglais. Ceux-ci demandèrent et obtinrent que le roi très-chrétien fût tenu de laisser transporter à ses dépens les six mille hommes destinés à appuyer, en cas de besoin, le projet de catholicité, puisque le roi d'Angleterre était obligé de transporter à ses frais les troupes de terre qui devaient se joindre à l'armée française; que ces troupes fussent débarquées sur les côtes de Picardie en tel lieu que sa majesté britannique le jugerait à propos. Il fut de plus convenu que le corps auxiliaire des six mille Anglais, envoyé sur le continent pour la guerre de Hollande, serait commandé par un général qui obéirait à sa majesté très-chrétienne, et arriverait en France un mois au plus tard après que les deux flottes se seraient réunies aux environs de Portsmouth[1].

Les commissaires anglais ne voulurent pas qu'on employât dans le traité les mots « d'ouverture à la succession d'Espagne, » ni tel autre qui signifiât directement ou indirectement la mort du roi d'Espagne. Ils dirent que le roi leur maître était bien résolu de se joindre sincèrement à sa majesté très-chrétienne lorsque le cas arriverait, mais que l'honnêteté et la bienséance ne lui permettaient pas de faire mention de la succession dudit roi, sinon, sous les mots de « nouveaux titres et droits, » qu'ils avaient toujours proposés. Ils revinrent, de plus, sur le mot *étant en paix*, dont le retranchement avait été déjà convenu. Ils prétendirent qu'ils ne pouvaient pas s'en relâcher, parce que le roi de France, en vertu de la nouvelle rédaction, serait en droit d'obliger leur maître de faire la guerre aux Hollandais aussitôt après sa déclaration de catholicité, sans lui donner même le temps de reconnaître comment celle-ci serait reçue

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 24 avril 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

de tous ses sujets. M. Colbert s'étant montré facile sur le premier point, inflexible sur le second, les deux articles furent arrêtés ainsi qu'il suit, et il les envoya à Louis XIV avec sa dépêche du 24 avril[1].

Article 4, ainsi qu'il a été arrêté en la dernière conférence.

Il est aussi convenu et accordé que, s'il échéait ci-après au roi très-chrétien de nouveaux titres et droits sur la monarchie d'Espagne, ledit roi de la Grande-Bretagne assistera sa majesté très-chrétienne de toutes ses forces, tant par mer que par terre, pour lui faciliter l'acquisition desdits droits : le tout suivant les conditions particulières dont lesdits seigneurs rois se réservent de convenir après que le cas de l'échéance desdits nouveaux titres et droits sera arrivé, s'obligeant même dès à présent de ne faire aucun traité de part ni d'autre, pour raison desdits droits, avec aucun prince ni potentat, quel que ce puisse être, que de concert et du consentement de l'un et de l'autre.

Annexe de la dépêche du 24 avril 1670.

Article 9, ainsi qu'il est accordé.

Il est aussi convenu et accordé qu'après que le roi d'Angleterre aura fait la déclaration spécifiée au second article de ce traité, qu'on espère, moyennant la grâce de Dieu, devoir être suivie d'un heureux succès, il sera entièrement au pouvoir et choix dudit seigneur roi très-chrétien de déterminer le temps auquel lesdits seigneurs rois devront faire la guerre avec leurs forces unies contre les États-Généraux, sa majesté britannique promettant d'en faire aussi sa déclaration dans le temps que sa majesté très-chrétienne jugera être le plus propre pour cet effet, avec la clause qui est au premier projet à la fin dudit article[2].

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXVII.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 24 avril 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol: LXXXVII.)

Il ne restait plus à débattre que les termes et les modes de payement des subsides. M. Colbert obtint que le premier payement se ferait en deux termes, savoir: sept cent cinquante mille livres trois mois avant la déclaration de guerre, sept cent cinquante mille livres au moment de la déclaration, et un million cinq cent mille livres six mois après. Quant aux années suivantes, il devait être compté sept cent cinquante mille livres au 1er février, sept cent cinquante mille livres au 1er mai, et un million cinq cent mille livres au 15 octobre. M. Colbert n'ayant pas pu faire consentir les commissaires anglais à ce que le payement fût effectué à Paris ou même à Rouen, les décida à le recevoir à Calais, à Dieppe, au Havre-de-Grâce, ou à se contenter de lettres de change remises à Londres aux frais et risques du roi de France. Ces deux modes de payement étaient laissés au choix de Louis XIV[1].

Mais, après examen de part et d'autre, ils ne convinrent à aucune des parties. Les Français voulaient payer à Paris et en lettres de change; les Anglais voulaient être payés à Londres et en espèces. Le ministre des finances Colbert repoussait de toutes ses forces ces deux dernières conditions, à son gré ruineuses, et il écrivait à Louis XIV, qui venait de partir pour visiter ses nouvelles conquêtes de Flandre, dont il avait fait fortifier les places :

Extrait d'une lettre de M. Colbert à Louis XIV. Paris, 9 mai 1670.

M. de Lionne m'a dit d'informer votre majesté du préjudice qu'elle pourrait recevoir dans ses finances sur le payement de trois millions de la grande affaire. Si votre majesté s'oblige de la fournir au pays où elle doit l'être, il faut que ce soit en espèces ou par change : si c'est en espèces, il n'y a rien de si préjudiciable à l'état que de sortir une si grande somme tous les ans, et si cela conti-

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 24 avril 1670 (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

nuait quelques années, votre majesté pourrait courir risque de voir une bonne partie de son abondance passer dans les pays étrangers. Si c'est par change, il est difficile de pouvoir dire s'il sera possible et quand il le sera; le change augmentera certainement du double et peut-être davantage, en sorte qu'il causera une augmentation de dépense de quatre ou cinq cent mille livres. C'est ce qui m'a fait croire qu'il était bon d'insister que la somme fût payable à Paris[1].

Voici la courte réponse que reçut M. Colbert:

Je sais que vos raisons sont bonnes; je les connais pour telles. J'ai mandé qu'il fallait combattre jusqu'à la fin, mais, au pis-aller, ne pas manquer la grande affaire. Dites à Lionne ce que je vous mande, et voyez tous deux ensemble ce qu'il y aura à faire, si la réponse n'est pas encore faite.

Ordre de Louis XIV à M. Colbert. Bapaume, 12 mai 1670.

Signé LOUIS[2].

Louis XIV était, comme on le voit, disposé à toutes les concessions plutôt qu'à rompre l'affaire. Il ne restait donc à M. Colbert, l'ambassadeur, qu'à résister le plus longtemps qu'il pourrait afin d'obtenir les moins mauvaises conditions; c'est ce qu'il fit. Il proposa que les deux tiers fussent payés à Paris, et l'autre tiers dans des ports voisins de l'Angleterre; mais sa proposition fut repoussée avec dureté. On exigea même que les deux millions pour la déclaration de catholicité fussent transportés en espèces à Londres. M. Colbert se plaignit au roi d'Angleterre de cette exigence, et lui représenta « qu'il était plus facile de recevoir que de fournir une si grande somme, et qu'il ne voudrait sans doute pas obliger le roi son maître à la faire voiturer à Calais, et à épuiser son royaume

[1] *Œuvres de Louis XIV*, tome V, page 465.
[2] *Ibid.*

par une si grande évacuation. » Il lui demanda qu'au moins la moitié fût payée à Paris; mais Charles II lui fit les mêmes réponses[1]. Les Anglais refusèrent constamment de recevoir l'argent en lettres de change, et exposèrent leur motif dans le mémoire suivant, qui fut remis à M. Colbert par M. Bellings :

Raisons pour que l'argent soit envoyé en espèces.

Ce 14 mai 1670.

L'argent est destiné à payer les vaisseaux que le roi d'Angleterre est obligé d'armer au delà du nombre de ceux que sa majesté très-chrétienne doit fournir, et à défrayer assez d'autres dépenses extraordinaires de la guerre de mer, pour que personne n'ignore qu'il ne faille envoyer de l'argent comptant à Riga, Kœnigsberg, Stockholm, Gothembourg, pour le goudron, chanvre, poix, résine, fer, mâts, etc. Il n'en demeurera en Angleterre qu'une partie, ce qui sera nécessaire seulement pour payer les victuailles et les gens de mer et toutes les choses nécessaires à la flotte; on ne peut tirer de France que la toile seule, laquelle le roi d'Angleterre achètera en payement, à proportion de ce qu'il en pourra avoir besoin, au prix courant.

La nécessité absolue qu'il y a d'avoir de l'argent en espèces pour faire une guerre de mer est la considération qui a fait appréhender au roi d'Angleterre de s'y embarquer.

Il serait d'ailleurs presque impossible de remettre l'argent par lettres de change, car on ne peut jamais envoyer d'un pays à un autre des lettres de change pour plus d'argent que celui auquel le commerce d'un pays surpasse celui de l'autre, et, bien que nous connaissions que l'avantage en ceci est du côté de la France, nous espérons néanmoins qu'il ne monte pas à la quatrième partie de cet argent, et quand même on accorderait de remettre cette quatrième partie par lettres de change, on ne le pourrait pas non plus faire durant la guerre, car ces grosses remises se font toujours par la voie de la Hollande.

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 15 mai 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

Pour ce qui regarde l'argent promis pour la déclaration de la catholicité, on répond que, l'argent comptant étant nécessaire pour faire les préparations, et le secret encore plus que l'argent, on a présumé que sa majesté très-chrétienne ferait comme elle a fait dans l'affaire de Dunkerque, et celle de l'envoyée des troupes en Portugal, puisqu'il faudrait deux ou trois ans de temps pour remettre par lettres de change de si grosses sommes d'argent, et qu'il serait impossible de cacher le dessein, si toute l'Europe venait à être alarmée par lesdites remises. Il ne se paye pas une lettre de change de mille livres sterling à Londres, que tous les marchands sur la bourse ne sachent d'où elle vient, et ne devinent à quoi l'argent est destiné[1].

La réponse de Louis XIV ne se fit pas attendre; il enjoignit à M. Colbert d'accorder tout :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. 21 mai 1670.

Je vous envoie, dit-il, en toute diligence le courrier qui m'a apporté votre dépêche du 15 mai, et le mémoire qui vous avait été remis par le sieur Bellings, pour vous dire qu'ayant bien considéré toutes les raisons qui sont déduites dans ledit mémoire, mais voulant notamment que rien ne puisse plus retarder la conclusion de mon étroite union avec le roi d'Angleterre, je trouve bon de me charger de lui faire payer à mes frais, ou à Londres par lettres de change, ou dans les ports que j'ai dans la Manche, comme Calais, Dieppe et le Havre, toutes les sommes d'argent que je lui promettrai par le traité, non-seulement pour la guerre de Hollande, mais aussi pour la déclaration de la catholicité, et que vous pourrez conclure et signer ledit traité sur ce pied-là, ce que je vous recommande faire le plus tôt que vous pourrez, en sorte que, s'il est humainement possible, ce soit une affaire achevée quand Van Beuninghen arrivera de delà; prenant garde néanmoins que le trop grand empressement que vous témoigneriez de cette signature, étant attribué par vos commissaires

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.

à la crainte que j'aurais des négociations dudit Van Beuninghen, ne leur fît naître la pensée et l'envie de mettre sur le tapis quelques nouvelles prétentions, dans l'opinion qu'ils pourraient concevoir que je ne voudrai rien refuser dans cette conjoncture-ci au roi leur maître : c'est pourquoi vous devez, après l'arrivée de ce courrier, tenir une conduite fort délicate ; ne témoigner en apparence aucun empressement, mais l'avoir en effet de finir l'affaire, en disant que tout est ajusté, puisque j'ai enfin consenti à tout ce que l'on m'a demandé sur les payements de l'argent, quoique je prévoie bien que mon royaume en recevra beaucoup de préjudice et l'Angleterre beaucoup d'avantage[1].

Tout étant convenu, puisque tout ce qu'exigeait Charles II était accordé par Louis XIV, il semblait que le traité dût être immédiatement signé. Mais il survint encore quelques légères difficultés, dont triompha l'influence de Madame, qui fit alors en Angleterre le voyage si vivement désiré par le roi son frère. Ce ne fut pas sans peine que le duc d'Orléans consentit à ce voyage. Ce prince n'aimait pas sa femme ; il était jaloux de son crédit auprès des deux rois, et il se sentait humilié en pensant qu'elle prenait part à de grandes affaires dont on lui dérobait le secret. Charles II, qui avait fait insinuer par M. de Flammarens, ainsi que nous l'avons vu, l'idée de ce voyage à la cour de France, y revint au commencement de 1670. Le 2 janvier, il appela auprès de lui M. Colbert, auquel il dit : « qu'il souhaitait passionnément de voir et entretenir sa sœur au printemps prochain, et qu'il espérait que le roi lui permettrait de venir en ce pays[2]. »

M. Colbert communiqua le désir de Charles II à Louis XIV,

[1] *Correspondance d'Angl.* vol. LXXXVII.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 2 janvier 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

qui le chargea de dire à ce prince « qu'il avait si fort à cœur toutes ses satisfactions, qu'il avait d'abord donné les mains à ce voyage, mais qu'il y prévoyait pourtant des difficultés qui ne viendraient pas de son côté, et qu'il tâcherait très-volontiers de surmonter en ce qui dépendrait de lui [1]. »

Ces difficultés devaient naître de l'opposition du duc d'Orléans. En effet, lorsque le printemps approcha, Louis XIV, se disposant à aller en Flandre pour visiter les pays conquis dans la campagne de 1667, fit demander à son frère de permettre à Madame de se rendre en Angleterre. Ce prince reçut sa proposition avec beaucoup de colère, et M. de Lionne écrivit à M. Colbert :

Extrait d'une lettre de M. de Lionne à M. Colbert. Saint-Germain, 22 mars 1670.

Je vous fais ce mot à la hâte, l'ordinaire étant prêt à partir, pour satisfaire à l'ordre que le roi m'a donné de vous avertir, pour en rendre compte au roi de la Grande-Bretagne que, quand il a proposé à Monsieur le passage en Angleterre de Madame, que sa majesté britannique a grande envie de voir, Monsieur a répondu là-dessus le plus mal qu'il se pouvait, et avec de très-grands emportements, disant même qu'il ne voulait pas que Madame fît le voyage de Flandre. M. votre frère, en qui Monsieur témoigne prendre confiance, lui en ayant reparlé hier par ordre du roi, il remarqua qu'il s'adoucissait un peu et se laissait toucher aux raisons qu'il lui représentait; le roi continuera à y travailler lui-même délicatement, et se promet avec un peu de temps qu'il emportera la chose. Je dois cependant encore vous avertir par avance, afin que vous vous y prépariez, que sa majesté veut que vous la veniez trouver à Calais, et que vous y soyez précisément le jour qu'elle y arrivera, dont je prendrai soin de vous informer : c'est pour vous entretenir sur le traitement que l'on fera en Angleterre à Madame, afin que vous puissiez vaincre les difficultés

[1] Lettre de Louis XIV à M. Colbert, du 29 janvier 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

qui s'y pourraient rencontrer, quoiqu'elle ne voie pas qu'il s'y en trouve aucunes; mais en pareille nature d'affaires, la prudence veut que l'on songe à tout[1].

Le duc d'Orléans consentit cependant à une espèce de transaction. Il proposa de passer lui-même en Angleterre avec Madame, à condition qu'en échange le duc d'York passerait de son côté en France. Voici les singulières raisons qui dirigeaient Monsieur, et que Louis XIV confiait à son ambassadeur pour qu'il en informât le roi d'Angleterre :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 29 mars 1670.

Je ne vous dirai pas ce que j'ai fait pour mettre premièrement dans l'esprit de mon frère les dispositions qu'il fallait, et enfin pour vaincre la grande répugnance qu'il avait à ce voyage; cela serait trop long, et il ne servirait à rien de le dire, et je viens à ce que j'ai tiré de lui. Comme ma sœur a parlé en diverses rencontres à mon frère de la substance de notre négociation, hors du point le plus secret, que je n'explique pas davantage, parce que cette lettre va par l'ordinaire, dont mon frère ne sait rien du tout, il a comme mis son honneur à ne permettre pas, si l'affaire se conclut, que sa femme en remportât seule toute la gloire, et il a cru que, passant aussi lui-même en Angleterre, quand la chose viendrait à éclater dans le monde, on lui attribuerait la principale part de cette gloire; et sur ce fondement, dont il m'a déclaré qu'il ne se départirait point, il m'a proposé que, le duc d'York passant la mer pour me venir faire la même visite, il irait avec ma sœur à Douvres voir le roi d'Angleterre, s'expliquant qu'il ne passera pas jusqu'à Londres, et ne souffrira pas non plus que ma sœur y aille pour quelque considération que ce soit.

Quand je lui ai objecté sur cela que le roi d'Angleterre serait bien aise, et avec raison, que rien ne l'empêchât d'avoir la satisfaction

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.

d'entretenir sa sœur autant qu'il le voudrait et avec tout loisir, il m'a reparti et assuré qu'il ne l'embarrasserait point là-dessus ; que, quand ils seraient tous ensemble, après quelques compliments, il se retirerait de lui-même et leur laisserait tout le temps et toute la commodité qu'ils pourraient eux-mêmes désirer d'avoir pour leur entretien.

Tout cela roule encore, comme j'ai déjà dit, sur le passage du duc d'York pour me venir voir dans le même temps ou à Dunkerque ou à Calais, selon qu'il lui sera plus commode, et que nous le concerterons, sans quoi ni mon frère ne voudrait passer à Douvres, ni moi-même je ne le voudrais pas permettre [1].

Mais Charles II ne témoigna aucun empressement à recevoir son beau-frère en Angleterre. Il déclina la proposition d'échange, et déclara que de très-fortes raisons ne lui permettaient pas de consentir au passage du duc d'York en France. Il envoya en France Godolphin pour faire connaître cette impossibilité, et pour supplier Monsieur de lui donner la satisfaction de voir sa sœur, et le roi d'y disposer Monsieur [2]. Il prenait cette affaire d'autant plus à cœur, « qu'il regardait son honneur comme y étant engagé, après la connaissance que tout le public avait maintenant des instantes prières qu'il en avait faites [3]. »

Godolphin obtint un premier point. Monsieur consentit enfin au passage de Madame, et M. de Lionne écrivit à M. Colbert :

Je ne prends la plume, cette fois-ci, que pour vous faire savoir

Extrait d'une lettre de M. de Lionne à M. Colbert. Saint-Germain, 12 avril 1670.

[1] *Correspondance d'Angl.* vol. LXXXVII.

[2] Dépêches de M. Colbert à Louis XIV, du 3 et du 4 avril 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[3] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 31 mars 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

et au roi de la Grande-Bretagne, par votre moyen, que depuis l'arrivée de M. Godolphin, le roi a si efficacement travaillé auprès de Monsieur, pour procurer à sa majesté britannique la satisfaction qu'elle désire tant, qu'enfin il tira hier de S. A. R. son consentement, que Madame passe la mer et qu'elle séjourne trois jours à Douvres, mais sans pousser jusqu'à Londres, pour quelque cause ou prétexte que ce puisse être [1].

Mais Charles II trouva trop court le terme de trois jours. Il fit adresser de nouvelles instances au duc d'Orléans pour qu'il accordât un plus long délai [2]. En attendant, M. de Lionne annonça que le roi partait le 28 avril pour la tournée de Flandre, qu'il serait à Calais le 6 juin, et que Madame s'embarquerait le 7 [3]. Quant au cérémonial avec lequel on recevrait Madame, la cour d'Angleterre était allée elle-même au-devant des difficultés, et le duc d'York, auquel on avait, par courtoisie, cédé la préséance sur le duc d'Orléans à la cour de Saint-Germain, avait demandé que sa sœur eût le pas, donnât la main et s'assît avant la duchesse sa femme.

Le bruit de ce voyage, joint aux soupçons qu'avaient déjà conçus les Hollandais d'une négociation secrète entre l'Angleterre et la France, les décida à envoyer M. Van Beuninghen à Londres pour la traverser. M. de Lionne en prévint M. Colbert, et lui recommanda, au nom de Louis XIV, « de prendre les devants avec ceux qui savaient le secret de l'affaire, pour empêcher, lui disait-il, que ce grand hâbleur ne fît des impressions dans l'esprit des autres; car, pour eux-

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXVII.)

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 17 avril 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[3] Lettre de M. de Lionne à M. Colbert, du 26 avril 1670, et dépêche de M. Colbert à M. de Lionne, du 19 mai 1670. (*Corresp. d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

mêmes, sa majesté se croyait assurée qu'il ne les persuaderait pas[1]. »

M. Colbert eut un entretien à ce sujet avec lord Arlington. Ce ministre l'assura « qu'il ne devait pas appréhender que les propositions de Van Beuninghen et ses discours fissent aucune impression sur le roi d'Angleterre, le duc d'York et tous ceux qui avaient eu part au secret de cette affaire; mais que, comme ledit Van Beuninghen venait avec pouvoir de donner satisfaction sur la flotte de Surinam et peut-être sur tous les autres différends que l'Angleterre avait avec la Hollande, lui milord Arlington n'aurait pas peu de peine d'empêcher que tout ce que ledit Van Beuninghen proposerait ne fût écouté et même appuyé dans le conseil du roi, tant par le duc de Buckingham que par le garde des sceaux et M. Trevor, ce qui pourrait donner de l'embarras, et même le moyen audit Van Beuninghen de pénétrer quelle était la disposition de cette cour à l'égard de la Hollande; qu'il y avait aussi à craindre, si on entrait une fois avec lui en négociation, qu'il n'ôtât tout prétexte à l'Angleterre de déclarer la guerre aux États[2]. »

Cependant lord Arlington ajoutait qu'il avait l'intention, pour déjouer les plans de M. Van Beuninghen, de se plaindre vivement à lui du procédé des Espagnols, et de lui déclarer que, jusqu'à ce qu'ils se fussent mis à la raison et eussent accepté l'arbitrage de l'Angleterre et de la Suède, le roi son maître ne voulait entendre aucune proposition[3].

M. de Lionne, que les desseins des Hollandais inquiétaient

[1] Lettre de M. de Lionne à M. Colbert, du 3 mai 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 15 mai 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[3] *Ibid.*

un peu, approuva l'expédient imaginé par lord Arlington; mais il le trouva insuffisant pour arrêter M. Van Beuninghen. « Comme, écrivait-il à M. Colbert, c'est un grand hâbleur et pressant dans ses raisonnements, il mettra bientôt milord Arlington à ne savoir que lui répondre, quand il lui représentera qu'il ne s'agit pas de savoir si les Espagnols se conduisent bien ou mal; que ce sont des malades qu'il faut guérir, malgré qu'ils en aient, et s'appliquer à la propre sûreté des confédérés; ce qui ne se peut mieux faire qu'en grossissant l'alliance par l'entrée de l'empereur et de ses amis, et en étendant les conditions à la défense réciproque des alliés entre eux, en cas que quelqu'un vînt à être attaqué en haine de la ligue [1]. »

Le danger que prévoyait M. de Lionne était réel, et il avait écrit quatre jours auparavant à M. Colbert :

Extrait d'une lettre de M. de Lionne à M. Colbert. Paris, 17 mai 1670.

Nous avons des avis de La Haye, confirmés par Bruxelles, qu'on y a enfin résolu et conclu un grand projet entre M. de Witt, l'Isola, l'envoyé de Lorraine, Risaucourt, et j'y pourrais ajouter aussi Temple : c'est l'entrée de l'empereur dans la triple alliance, qui n'en a point donné l'ordre à son ministre, et qui, au contraire, lui a révoqué là-dessus le peu de pouvoir qu'il lui avait laissé; que l'on y joint les électeurs de Mayence et de Trèves et le duc de Lorraine; que l'on doit établir un corps de troupes aux quartiers du Rhin, à frais communs, où l'empereur aussi entrera, afin d'être toujours prêts, plus que les Suédois ne le peuvent être, d'accourir à la défense des Pays-Bas; et sur le tout, le principal point de ce beau projet, et qui tient le plus au cœur aux Hollandais, qui commencent à trembler de frayeur, il a été résolu que l'on étendra la triple ligue à la défense de chacun des triples confédérés, aussi bien que de l'Espagne; qu'en

[1] Lettre de M. de Lionne à M. Colbert, du 21 mai 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

cas que l'un d'eux vînt à être attaqué par quelque puissance que ce puisse être, les autres alliés seront obligés de le défendre de toutes leurs forces, et ce sera ici le fort des négociations de M. Van Beuninghen, et où il doit épuiser toute son éloquence, faisant voir que, sans cette extension, le roi va se rendre monarque universel et engloutir tous les autres états [1].

M. de Lionne pensait avec raison qu'on ne pouvait prévenir les desseins des Hollandais qu'en se hâtant de conclure le traité [2]. Il avait appris avec étonnement que les Anglais se montraient moins pressés de terminer cette négociation, et demandaient trois mois pour l'échange des ratifications. Sentant le prix d'un engagement, même provisoire, il avait invité M. Colbert à leur accorder ce délai s'ils l'exigeaient, mais à signer de suite. « Il est beaucoup mieux, disait-il, que la chose se trouve faite, que si on la laissait plus longtemps en incertitude [3]. » Louis XIV, informé de tous ces retards, écrivait dans le même sens à M. Colbert. Il lui ordonnait de conclure, et il espérait que le roi d'Angleterre « avait peut-être l'envie que sa sœur eût la gloire de terminer toutes ces difficultés [4]. »

Celle-ci était partie pour Douvres un peu plus tôt qu'il n'avait été convenu d'abord. Louis XIV avait abrégé son propre voyage à cause du mauvais état des chemins, et Madame s'était mise en route pour l'Angleterre vers la fin d'avril. Charles II s'était embarqué sur la Tamise avec l'intention d'aller au-devant d'elle en pleine mer. Comme on lui avait

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXVII.)

[2] Lettre de M. de Lionne à M. Colbert, du 21 mai 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[3] Lettre de M. de Lionne à M. Colbert, du 23 mai 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[4] Lettre de Louis XIV à M. Colbert, du 30 mai 1670. (*Corr. d'Ang.* v. LXXXVII.)

fait craindre que son absence ne donnât aux presbytériens la hardiesse de se réunir en plus grand nombre que ne le leur permettait le dernier acte du parlement et de causer des troubles, il avait laissé à Londres le duc d'York avec des régiments et ses compagnies des gardes. Le vent lui ayant manqué à Gravesend, il avait pris terre et s'était rendu à Douvres, moitié à cheval, moitié en voiture, suivi de fort peu de monde. Il s'était remis ensuite en mer pour s'avancer à la rencontre de sa sœur, qui était arrivée le 5 mai, entre quatre et cinq heures du matin, et qu'il avait reçue avec les démonstrations de la plus vive tendresse [1].

Toutes les stipulations du traité étaient réglées de part et d'autre avant cette entrevue. Madame n'avait donc pas à négocier avec son frère; mais Louis XIV comptait beaucoup sur elle pour déterminer Charles II à signer le traité, à avancer l'échange des ratifications, et, ce qui était d'une extrême importance pour lui, à déclarer la guerre à la Hollande avant de déclarer sa catholicité. C'est ce qu'elle obtint en effet. M. Colbert mit le traité en état d'être signé, et Charles II consentit, à la prière de sa sœur, que l'échange des ratifications se fît dans le délai d'un mois [2], tandis que Louis XIV, de son côté, décida Monsieur à permettre que la duchesse sa femme séjournât dix ou douze jours de plus à Douvres [3]. Quant à la déclaration de catholicité, Charles II n'était pas éloigné de penser comme Louis XIV et de la subordonner à la guerre de Hollande. Ayant plus de bon sens que d'ardeur religieuse, ce prince sentait le danger de la précipiter. A mesure qu'il

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, de Douvres, le 27 mai 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, de Douvres, le 30 mai 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXVII.)

[3] Lettre de Louis XIV à Charles II, de Dunkerque, 30 mai 1670. (*Œuvres de Louis XIV*, tome V, page 468.

approchait du moment, il était disposé à la retarder. Il était intimidé par les obstacles sérieux que sa conversion devait rencontrer, et M. Colbert avait écrit à ce sujet quinze jours auparavant :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à M. de Lionne. Londres. 15 mai 1670.

Le roi n'a pas encore déterminé en quel temps il fera sa déclaration, quelque pressante instance que lui en aient faite ceux auxquels il a confié son secret. M. Bellings m'a dit que les commissaires mêmes n'étaient pas bien d'accord entre eux sur ce temps, et que les uns étaient d'avis que ce fût avant que le parlement se rassemblât, les autres que ce soit en pleine assemblée des deux chambres; que le roi d'Angleterre paraissait être de ce dernier parti, comme le plus reculé, et qu'ainsi ce ne serait, au plus tôt, qu'au mois d'octobre prochain, qui est le temps du réajournement; je vois même que les mesures que le roi prend ne sont pas bien sûres, les armées d'Écosse et d'Irlande étant presque toutes composées de presbytériens, sur lesquels la concession d'un libre exercice de religion ne peut pas adoucir l'aversion qu'ils ont contre les catholiques; le colonel même du régiment des gardes du roi, qui est de ce parti, sera vraisemblablement contraire à l'exécution du dessein du roi son maître; enfin, tous ces périls intimident fort ceux qui ont part au secret. Ils ne peuvent rien néanmoins sur l'esprit du roi; mais un peu de libertinage (si j'ose parler ainsi) le fait différer le plus qu'il peut[1].

Aussi lorsque Charles II fut à Douvres, Madame eut d'autant moins de peine à le décider, que le duc d'York, dont le premier but et le plus ardent désir était la déclaration religieuse, n'était pas présent pour faire valoir son opinion et balancer l'influence de sa sœur. Il est même à croire que Charles II n'avait pas été fâché de le laisser à Londres pour

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.

se débarrasser de ses observations et de ses instances[1]. « Madame profita si bien de l'absence du duc, dit celui-ci dans ses mémoires, que, lorsqu'il arriva, il trouva les anciens plans rompus, et le roi décidé à commencer par déclarer la guerre à la Hollande[2]. » Voici à ce sujet ce qu'écrivit M. Colbert au roi :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Douvres, 30 mai 1670.

Madame m'a dit qu'elle avait ébranlé l'esprit du roi son frère, et qu'elle le voyait presque disposé à déclarer la guerre aux Hollandais avant toutes choses ; qu'il lui avait même dit que, si M. de Turenne fût vénu avec elle, il aurait pu prendre des mesures justes avec lui pour les attaquer, et elle a ajouté qu'elle croyait qu'il serait utile au service de votre majesté de l'obliger à passer jusqu'ici, sous le prétexte de la venir reconduire, et que son séjour en ce pays-ci fût prolongé de quelques jours ; elle m'a même prié de n'en rien dire à milord Arlington ; et comme elle m'a demandé mon sentiment, je lui ai dit, comme je le pense aussi, que le passage de M. de Turenne pourrait bien faire connaître la vérité de ce qui se passe à tous les voisins, et que je craignais par cette raison que les commissaires qui ont part au traité ne l'approuvassent point[3].

M. Colbert fut d'avis qu'il fallait avant tout signer le traité, sauf à faire venir plus tard M. de Turenne[4]. Charles II s'y détermina, et six jours après l'arrivée de Madame à Douvres, le 1er juin 1670, le traité fut signé par le comte d'Arlington, lord Arundel, le chevalier Clifford et le chevalier Bellings pour l'Angleterre, et M. Colbert de Croissy pour la France. Les principaux articles de ce traité portaient : que le roi d'Angleterre ferait déclaration publique de sa catho-

[1] Lingard, tome XII, page 273.

[2] *Vie* ou *Mémoires de Jacques II*, tome I, page 225.

[3] *Correspondance d'Angl.* vol. LXXXVII.

[4] Même dépêche.

licité; que le roi de France, pour l'appuyer dans ce projet, l'assisterait d'un secours de deux millions de livres tournois; que le roi de France observerait fidèlement le traité d'Aix-la-Chapelle à l'égard de l'Espagne, et qu'il serait permis au roi d'Angleterre d'observer de même le traité de la triple alliance; que, si de nouveaux droits à la monarchie espagnole venaient à échoir au roi de France, le roi d'Angleterre l'aiderait à s'assurer de ces droits; que les deux princes déclareraient la guerre aux Provinces-Unies; que le roi de France se chargerait de l'attaque par terre, en recevant de l'Angleterre un secours de six mille hommes; que le roi d'Angleterre mettrait en mer cinquante vaisseaux de guerre et le roi de France trente; que les flottes combinées seraient sous les ordres du duc d'York; que le roi de France fournirait annuellement au roi d'Angleterre, pour cette guerre, un subside de trois millions de livres tournois; que, dans les conquêtes faites sur la Hollande, sa majesté britannique se contenterait, pour sa part, de Walcheren, de l'Écluse et de l'île de Cadsand; qu'il serait pourvu, par des articles séparés, aux intérêts du prince d'Orange; enfin, que le traité de commerce déjà commencé serait promptement conclu. Voici le texte de ce traité:

Traité d'alliance entre Louis XIV et Charles II. Douvres, 22 mai, 1er juin 1670.

Charles, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne et Irlande, défenseur de la foi, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme en vertu des pouvoirs respectivement donnés par nous, et le sérénissime et très-puissant prince le roi très-chrétien, notre très-cher et très-amé bon frère et cousin, à notre très-cher et bien amé le milord Arlington, conseiller en notre conseil privé, et notre premier secrétaire d'état; à notre très-cher et bien amé le milord Arundel de Warder; à notre très-cher et bien amé le

sieur chevalier Clifford, conseiller en notre conseil privé, trésorier de notre maison et commissaire de nos finances; et notre cher et bien amé le sieur chevalier Bellings, secrétaire des commandements de la reine, notre très-chère épouse; et le sieur Charles Colbert, seigneur de Croissy, conseiller ordinaire au conseil d'état de notredit frère et son ambassadeur vers nous, ils aient dans la ville de Douvres, le vingt-deuxième jour de mai, suivant l'ancien style, et le premier de juin, suivant le nouveau, conclu, arrêté et signé un traité de plus étroite union, amitié et alliance entre nous et notredit frère, duquel traité la teneur ensuit:

Au nom de Dieu tout-puissant, soit notoire à tous et un chacun que, comme ainsi soit que le sérénissime et très-puissant prince Charles second, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne, et le sérénissime et très-puissant prince Louis quatorzième, par la même grâce de Dieu, roi très-chrétien, auraient toujours donné tous leurs soins et toute leur application à procurer à leurs sujets une félicité parfaite, et que leur propre expérience leur aurait assez fait connaître que ce bonheur commun ne se peut rencontrer que dans une très-étroite union, alliance et confédération entre leurs personnes et les pays et états qui leur sont soumis; à quoi s'étant également trouvés portés, tant par la sincère amitié et affection que la proximité du sang, celle de leurs royaumes et beaucoup d'autres convenances ont établie entre eux, et qu'ils ont conservée chèrement au plus fort des démêlés que les intérêts d'autrui leur ont fait avoir ensemble, que par le désir qu'ils ont de pourvoir pour toujours à la sûreté de leursdits pays et états, comme aussi au bien et à la commodité de leurs sujets, dont le commerce doit recevoir dans la suite du temps de notables avantages de cette bonne correspondance et liaison d'intérêts. Lesdits seigneurs rois, pour exécuter ce saint et louable désir, et pour toujours fortifier, confirmer et entretenir la bonne amitié et intelligence qui est à présent entre eux, ont commis et député chacun de sa part, savoir: ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne, le milord Arlington, conseiller au conseil privé de sa ma-

jesté et son premier secrétaire d'état; le milord Arundel de Warder, le sieur chevalier Clifford, conseiller au conseil privé de sa majesté, trésorier de sa maison et commissaire de ses finances; le sieur chevalier Bellings, secrétaire des commandements de la reine de la Grande-Bretagne; et ledit seigneur roi très-chrétien, le sieur Charles Colbert, seigneur de Croissy, conseiller ordinaire de sa majesté en son conseil d'état, et son ambassadeur ordinaire vers sa majesté de la Grande-Bretagne, suffisamment autorisés, ainsi qu'il apparaîtra par la teneur desdits pouvoirs et commissions à eux respectivement donnés par lesdits seigneurs rois, et insérés de mot à mot à la fin de ce présent traité; en vertu desquels pouvoirs ils ont accordé, au nom desdits seigneurs rois, les articles qui ensuivent.

1.

Il est convenu, arrêté et conclu qu'il y aura à toute perpétuité bonne, sûre et ferme paix, union vraie, confraternité, confédération, amitié, alliance et bonne correspondance entre ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne, ses hoirs et successeurs, d'une part, et ledit seigneur roi très-chrétien, de l'autre, et entre tous et chacun de leurs royaumes, états et territoires; comme aussi entre leurs sujets et vassaux qu'ils ont et possèdent à présent, ou pourront avoir, tenir et posséder ci-après, tant par mer et autres eaux, que par terre; et pour témoigner que cette paix doit être inviolable sans que rien au monde la puisse à jamais troubler, il s'ensuit des articles d'une confiance si grande et d'ailleurs si avantageux auxdits seigneurs rois, qu'à peine trouvera-t-on que, dans aucun siècle, on en ait arrêté et conclu de plus importants.

2.

Le seigneur roi de la Grande-Bretagne, étant convaincu de la vérité de la religion catholique, et résolu d'en faire sa déclaration et de se réconcilier avec l'église romaine aussitôt que le bien des affaires de son royaume lui pourra permettre, a tout sujet d'espérer

et de se promettre de l'affection et de la fidélité de ses sujets qu'aucun d'eux, même de ceux sur qui Dieu n'aura pas encore assez abondamment répandu ses grâces, pour les disposer par cet exemple si auguste à se convertir, ne manqueront jamais à l'obéissance inviolable que tous les peuples doivent à leurs souverains, même de religion contraire; néanmoins, comme dans les grands états il se trouve quelquefois des esprits brouillons et inquiets qui s'efforcent de troubler la tranquillité publique, principalement lorsqu'ils peuvent couvrir leurs mauvais desseins, du prétexte plausible de religion, sa majesté de la Grande-Bretagne, qui n'a rien plus à cœur (après le repos de sa conscience) que d'affermir celui que la douceur de son gouvernement a procuré à ses sujets, a cru que le meilleur moyen d'empêcher qu'il ne fût altéré serait d'être assuré, en cas de besoin, de l'assistance de sa majesté très-chrétienne, laquelle, voulant en cette occasion donner au seigneur roi de la Grande-Bretagne des preuves indubitables de la sincérité de son amitié, et contribuer au bon succès d'un dessein si glorieux, si utile à sa majesté de la Grande-Bretagne, même à toute la religion catholique, a promis et promet de donner pour cet effet audit seigneur roi de la Grande-Bretagne la somme de deux millions de livres tournois, dont la moitié sera payée, trois mois après l'échange des ratifications du présent traité, en espèces, à l'ordre dudit seigneur roi de la Grande-Bretagne, à Calais, Dieppe ou bien au Havre-de-Grâce, ou remise par lettres de change à Londres, aux risques, périls et frais dudit seigneur roi très-chrétien, et l'autre moitié de la même manière dans trois mois après; et en outre ledit seigneur roi très-chrétien s'oblige d'assister de troupes sa majesté de la Grande-Bretagne, jusques au nombre de six mille hommes de pied, s'il est besoin, même de les lever et entretenir à ses propres frais et dépens tant que ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne jugera en avoir besoin pour l'exécution de son dessein, et lesdites troupes seront transportées par les vaisseaux du roi de la Grande-Bretagne, en tels lieux et ports qu'il jugera le plus à propos pour le bien de son service, et du jour de leur embarquement seront payées

ainsi qu'il est dit par sa majesté très-chrétienne, et obéiront aux ordres dudit seigneur roi de la Grande-Bretagne; et le temps de ladite déclaration de catholicité est entièrement remis au choix dudit seigneur roi de la Grande-Bretagne.

3.

Item, a été convenu, entre le roi très-chrétien et sa majesté de la Grande-Bretagne, que ledit seigneur roi très-chrétien ne rompra ni n'enfreindra jamais la paix qu'il a faite avec l'Espagne, et ne contreviendra en chose quelconque à ce qu'il a promis par le traité d'Aix-la-Chapelle, et par conséquent il sera permis au roi de la Grande-Bretagne de maintenir ledit traité conformément aux conditions de la triple alliance et des engagements qui en dépendent.

4.

Il est aussi convenu et accordé que, s'il échéait ci-après au roi très-chrétien de nouveaux titres et droits sur la monarchie d'Espagne, que ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne assistera sa majesté très-chrétienne de toutes ses forces, tant par mer que par terre, pour lui faciliter l'acquisition desdits droits : le tout suivant les conditions particulières dont lesdits seigneurs rois se réservent de convenir, tant pour la jonction de leurs forces, après que le cas de l'échéance desdits titres et droits sera arrivé, que pour les avantages que ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne pourra raisonnablement désirer; et lesdits seigneurs rois s'obligent réciproquement dès à présent de ne faire aucun traité de part ni d'autre pour raison desdits nouveaux droits et titres, avec aucun prince ou potentat, quel que ce puisse être, que de concert et du consentement de l'un et de l'autre.

5.

Lesdits seigneurs rois ayant, chacun en son particulier, beaucoup plus de sujets qu'ils n'en auraient besoin pour justifier dans le monde

la résolution qu'ils ont prise de mortifier l'orgueil des États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, et d'abattre la puissance d'une nation qui s'est si souvent noircie d'une extrême ingratitude envers les propres fondateurs et créateurs de cette république, et laquelle même a l'audace de se vouloir aujourd'hui ériger en souverain arbitre et juge de tous les autres potentats; il est convenu, arrêté et conclu, que leurs majestés déclareront et feront la guerre conjointement avec toutes leurs forces de terre et de mer auxdits États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, et qu'aucun desdits seigneurs rois ne pourra faire de traité de paix, de trêve ou de suspension d'armes avec eux, sans l'avis et consentement de l'autre, comme aussi que tout commerce entre les sujets desdits seigneurs rois et ceux desdits États sera défendu, et que les navires et biens de ceux qui trafiqueront nonobstant cette défense pourront être saisis par les sujets de l'autre seigneur roi, et seront réputés de juste prise. Et tous traités précédents faits entre lesdits États et aucun desdits seigneurs rois, ou leurs prédécesseurs, demeureront nuls, excepté celui de la triple alliance fait pour la manutention du traité d'Aix-la-Chapelle; et si, après la déclaration de la guerre on prend prisonniers les sujets d'aucun desdits seigneurs rois qui seront enrôlés au service desdits États, ou s'y trouveront actuellement, ils seront exécutés à mort par la justice dudit seigneur roi dont les sujets les auront pris.

6.

Et pour faire et conduire cette guerre aussi heureusement que lesdits seigneurs rois l'espèrent de la justice de la cause commune, il est aussi convenu que sa majesté très-chrétienne se chargera de toute la dépense qu'il conviendra faire pour mettre sur pied, entretenir et faire agir les armées nécessaires pour attaquer puissamment par terre les places et pays desdits États; ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne s'obligeant seulement de faire passer dans l'armée dudit seigneur roi très-chrétien, et d'y entretenir toujours à ses dépens, tant

que cette guerre durera, un corps de six mille hommes de pied, dont le commandant sera général et obéira à sa majesté très-chrétienne et à celui qui commandera en chef l'armée où ledit corps de troupes servira comme auxiliaire, lequel sera composé de six régiments de dix compagnies chacun, et de cent hommes chaque compagnie; et lesdites troupes seront transportées et débarquées en tels ports ou havres et en tel temps qu'il sera concerté ci-après entre lesdits seigneurs rois, en sorte, néanmoins, qu'elles puissent arriver aux côtes de Picardie, ou tel autre lieu qui sera concerté, au plus tard un mois après que les flottes seront jointes aux environs de Portsmouth, ainsi qu'il sera dit ci-après.

7.

Et pour ce qui regarde la guerre de mer, ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne se chargera de ce fardeau, et armera au moins cinquante gros vaisseaux et dix brûlots, auxquels ledit seigneur roi très-chrétien s'obligera de joindre une escadre de trente bons vaisseaux français, dont le moindre portera quarante pièces de canon, et un nombre de brûlots suffisant, jusqu'à dix même, s'il est nécessaire, à proportion de ce qu'il y en devra avoir dans la flotte, laquelle escadre de vaisseaux auxiliaires français continuera à servir, durant le temps de ladite guerre, aux frais et dépens de sa majesté très-chrétienne, et, en cas de perte d'hommes et de vaisseaux, ils seront remplacés le plus tôt qu'il se pourra par sa majesté très-chrétienne; et ladite escadre sera commandée par un vice-amiral ou lieutenant général français, qui obéira aux ordres de son altesse royale monseigneur le duc d'York, en vertu des pouvoirs que lesdits seigneurs rois donneront audit seigneur duc, chacun pour les vaisseaux qui lui appartiennent; et pourra ledit seigneur duc attaquer et combattre les vaisseaux hollandais et faire tout ce qu'il jugera le plus à propos pour le bien de la cause commune; jouira aussi de l'honneur du pavillon, des saluts, et de toutes les autres autorités, prérogatives

et prééminences dont les amiraux ont coutume de jouir; et, d'autre part aussi, ledit vice-amiral ou lieutenant général français aura pour sa personne la préséance dans les conseils, et, pour son vaisseau et pavillon vice-amiral, celle de la marche sur le vice-amiral et vaisseau de ce nom anglais. Au surplus, les capitaines, commandants, officiers, matelots et soldats de l'une et de l'autre nation se comporteront entre eux amiablement, suivant le concert qui sera fait ci-après, pour empêcher qu'il n'y arrive aucun incident qui puisse altérer la bonne union. Et afin que ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne puisse plus facilement supporter les frais de cette guerre, sa majesté très-chrétienne s'oblige à payer tous les ans audit roi, tant que ladite guerre durera, en la manière susdite, la somme de trois millions de livres tournois, dont le premier payement, qui sera de sept cent cinquante mille livres tournois, se fera trois mois avant la déclaration de la guerre; le second, de pareille somme, dans le temps de ladite déclaration, et le reste, montant à un million cinq cent mille livres tournois, six mois après ladite déclaration; et ès années suivantes, le premier payement, qui sera de sept cent cinquante mille livres tournois, se fera au 1er de février; le second, de pareille somme, au 1er de mai; et le troisième, montant à un million cinq cent mille livres tournois, au 15e d'octobre, lesquelles sommes seront payées en espèces, à l'ordre du roi de la Grande-Bretagne, à Calais, Dieppe ou Havre-de-Grâce, ou bien remises par lettres de change à Londres, aux risques, périls et frais dudit seigneur roi très-chrétien. Il a été aussi convenu et arrêté que ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne ne sera point obligé de déclarer la guerre jusques à ce que l'escadre auxiliaire desdits trente vaisseaux de guerre français et dix brûlots seront joints avec la flotte anglaise aux environs de Portsmouth. Et, de toutes les conquêtes qui se feront sur les États-Généraux, sa majesté de la Grande-Bretagne se contentera des places qui s'ensuivent; savoir : l'île de Walcheren, l'Écluse avec l'île de Cadsand; et la manière d'attaquer et de continuer la guerre sera ajustée par un réglement qui sera ci-après concerté; et d'autant que la dissolu-

tion du gouvernement des Etats-Généraux pourrait apporter quelque préjudice au prince d'Orange, neveu du roi de la Grande-Bretagne, et même qu'il se trouve des places, villes et gouvernements qui lui appartiennent dans le partage qu'on se propose de faire du pays, il a été arrêté et conclu que lesdits seigneurs rois feront leur possible à ce que ledit prince trouve ses avantages dans la continuation et fin de cette guerre, ainsi qu'il sera ci-après stipulé dans des articles à part.

8.

Item, a été arrêté qu'avant la déclaration de cette guerre, lesdits seigneurs rois feront tous leurs efforts, conjointement ou en particulier, selon que l'occasion le pourra requérir, pour persuader aux rois de Suède et de Danemarck, ou à l'un d'eux, d'entrer en cette guerre contre les États-Généraux, au moins de les obliger à se tenir neutres; et l'on tâchera de même d'attirer dans ce parti les électeurs de Cologne et de Brandebourg, la maison de Brunswick, le duc de Neubourg et l'évêque de Munster; lesdits seigneurs rois feront aussi leur possible pour persuader même l'empereur et la couronne d'Espagne de ne s'opposer pas à la conquête dudit pays.

9.

Il est pareillement convenu et accordé qu'après que ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne aura fait la déclaration spécifiée au second article de ce traité, qu'on espère, moyennant la grâce de Dieu, devoir être suivie d'un heureux succès, il sera entièrement au pouvoir et au choix dudit seigneur roi très-chrétien de déterminer le temps auquel lesdits seigneurs rois devront faire la guerre avec leurs forces unies contre les États-Généraux, sa majesté de la Grande-Bretagne promettant d'en faire aussi sa déclaration conjointement dans le temps que sa majesté très-chrétienne jugera être le plus propre pour cet effet, ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne étant assuré que sa majesté très-chrétienne, nommant ledit temps, aura égard aux inté-

rêts des deux couronnes qui, après la conclusion de ce traité, seront communs à tous deux et inséparables.

10.

Si dans aucun traité précédent fait par l'un ou l'autre desdits seigneurs rois avec quelque prince ou état que ce soit, il se trouve des clauses contraires à celles qui sont spécifiées dans cette ligue, lesdites clauses seront nulles, et celles qui sont contenues dans ce présent traité demeureront en leur force et vigueur.

11.

Et pour d'autant plus unir les esprits et intérêts des sujets desdits seigneurs rois, il a été convenu que le traité de commerce qui se fait à présent s'achèvera au plus tôt qu'il se pourra.

Lesquels points et articles ci-dessus énoncés, ensemble tout le contenu en chacun d'iceux, ont été traités, accordés, passés et stipulés entre le milord Arlington, le milord d'Arundel de Warder, le sieur chevalier Clifford et le sieur chevalier Bellings, commissaires de sa majesté de la Grande-Bretagne, et le sieur Colbert de Croissy, ambassadeur de sa majesté très-chrétienne, aux noms desdits seigneurs rois et en vertu de leurs pouvoirs, dont les copies sont insérées au bas du présent traité; ont promis et promettent sous l'obligation de tous et chacun des biens et états présents et à venir desdits seigneurs rois, qu'ils seront par leurs majestés inviolablement observés et accomplis, et de s'en bailler et délivrer réciproquement, dans un mois du jour et date des présentes, et plus tôt si faire se peut, les lettres de ratification desdits seigneurs rois en la meilleure forme que faire se pourra; et d'autant qu'il est absolument nécessaire, pour le bon succès de ce qui est stipulé par le présent traité, de le tenir fort secret jusqu'à ce qu'il suffira, pour la validité dudit traité, que les ratifications desdits seigneurs rois soient signées de leur propre main et cachetées du sceau de leur secret, et que lesdits seigneurs déclare-

ront dans lesdites lettres de ratification avoir pour cet effet la même force que si leur grand sceau y était apposé, et que même chacun d'eux s'obligera de faire aussitôt qu'il le pourra et qu'il en sera requis. En foi de quoi lesdits sieurs commissaires et ambassadeurs ont signé le présent traité et à icelui fait apposer le cachet de leurs armes. A Douvres, ce vingt-deuxième jour du mois de mai, l'an de grâce mil six cent soixante et dix. Signé : ARLINGTON, ARUNDEL, CLIFFORD, BELLINGS et COLBERT.

Nous, ayant le traité susdit agréable en tous et chacun des points et articles qui y sont contenus et déclarés, avons iceux, tant pour nous que pour nos héritiers, successeurs, royaumes, pays et sujets, accepté, approuvé, ratifié et confirmé, acceptons, approuvons, ratifions et confirmons, et le tout promettons en foi et parole de roi, et sous l'obligation et hypothèque de tous et chacun nos biens présents et à venir, garder, observer et entretenir inviolablement, sans jamais rien faire ni entreprendre au contraire directement ou indirectement, en quelque manière que ce soit ; en témoin de quoi, et pour plus grande sûreté du secret qui doit être gardé dudit traité, nous avons signé ces présentes lettres de ratification de notre propre main, et fait mettre à icelles notre scel secret, lequel pour cet effet aura la même force que si notre grand sceau y était apposé, ce que nous promettons de faire aussitôt qu'il se pourra et que nous en serons requis. Donné à Whitehall, le quatorzième juin, l'an de grâce 1670, et de notre règne le 22e.

(L. S.) Signé CHARLES R.

Par le commandement de sa majesté,

Signé ARLINGTON[1].

Voici les articles secrets qui furent annexés au traité :

1.

Encore qu'il ait été dit par le sixième article du traité signé au- Articles secrets.

[1] Au dépôt des traités, archives des affaires étrangères.

jourd'hui par les commissaires de sa majesté de la Grande-Bretagne, et le sieur ambassadeur de sa majesté très-chrétienne, que le corps d'infanterie que le roi de la Grande-Bretagne sera obligé de faire transporter et d'entretenir à ses dépens dans l'armée de sa majesté très-chrétienne, tant que la guerre durera, doit être composé de six mille hommes effectifs, il est néanmoins accordé, qu'au cas que sa majesté de la Grande-Bretagne juge que l'état de ses affaires ne lui puisse pas permettre d'envoyer et d'entretenir à ses dépens le nombre entier de six mille hommes, sa majesté très-chrétienne se contentera d'un corps de quatre mille hommes effectifs d'infanterie, qui sera composé de quatre régiments de dix compagnies chacun, et de cent hommes par compagnie, bien armés et commandés, ainsi qu'il est stipulé par ledit article sixième; bien entendu que ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne satisfera entièrement, aussitôt qu'il le pourra faire, à l'obligation dans laquelle il est entré par ledit article sixième, en envoyant les deux mille hommes restant, que la nécessité de ses affaires l'aurait obligé de retenir.

2.

Il a été, en outre, convenu que, comme l'escadre de trente vaisseaux et de dix brûlots que ledit seigneur roi très-chrétien joindra à la flotte anglaise n'y sera que comme auxiliaire, ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne prenant sur soi cette guerre de mer, sa majesté très-chrétienne accordera encore en cette considération, au cas que son altesse royale monseigneur le duc d'York vienne à être obligé de se retirer par maladie ou autrement, ses pouvoirs et ses commissions à celui qui aura, en l'absence dudit seigneur duc, le commandement sur tous les vaisseaux anglais, et qui sera sur le vaisseau où sera arboré le pavillon amiral d'Angleterre, en vertu desquels pouvoirs il commandera aussi au lieutenant général français ou autre officier général commandant l'escadre des vaisseaux et brûlots de sa majesté très-chrétienne, lequel lieutenant général ou commandant

jouira, en l'un et l'autre cas, tant pour lui que pour son vaisseau et pavillon, des honneurs et préséances stipulés dans l'article septième dudit traité.

3.

Il a été, de plus, accordé que ce qui est stipulé à la fin de l'article septième dudit traité en faveur de M. le prince d'Orange ne pourra empêcher ou retarder lesdits seigneurs rois de déclarer et faire la guerre conjointement aux États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas dans le temps qui est dit en l'article neuvième dudit traité.

Lesquels articles secrets auront pareille force et vigueur que s'ils étaient insérés dans le corps dudit traité. En foi de quoi les milords Arlington et Arundel de Warder, et les sieurs Clifford et Bellings, commissaires de sa majesté de la Grande-Bretagne, et le sieur Colbert, ambassadeur ordinaire de sa majesté très-chrétienne vers ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne, ont signé les présents articles et à iceux fait apposer le cachet de leurs armes.

A Douvres, le 22 mai (1er juin) 1670. Signé : Arlington, Arundel, Clifford, Bellings et Colbert[1].

Le jour même de la signature du traité il y eut quelques difficultés sur les titres des deux rois. Les rois d'Angleterre étaient dans l'usage de prendre le titre de roi de France. Dans son exemplaire M. Colbert n'accorda à Charles II que la qualité de roi de la Grande-Bretagne. Mais il fut obligé de souffrir que Charles II prît aussi la qualité de roi de France dans le pouvoir donné à ses commissaires[2]. Louis XIV pouvait, mieux dans ce moment que dans tout autre, tolérer cette vaine formule. Aussitôt après la signature, M. Colbert partit pour Calais

[1] Au dépôt des traités.

[2] Dépêche de M. Colbert à M. de Lionne. Douvres, 12 juin 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.

avec le traité, qu'il remit à Louis XIV[1]; il revint presque immédiatement à Douvres. Il avait été convenu que les lettres de ratification ne seraient scellées que des sceaux secrets. Elles furent échangées en cette forme le 14 juin. Les deux rois échangèrent en outre, à la date du même jour, une ratification particulière de leur propre main, ainsi conçue:

Lettre de Louis XIV à Charles II. Saint-Germain, 14 juin 1670.

Monsieur mon frère, j'ai vu et examiné les articles du traité qui a été conclu et signé à Douvres, le 22 mai (1er juin), par le sieur Colbert, mon ambassadeur, et par les milords Arlington et Arundel de Warder, et les sieurs chevaliers Clifford et Bellings, vos commissaires; et quoique j'aie fait expédier cejourd'hui mes lettres de ratification en la meilleure forme qu'il a été possible, et suivant ce qui a été convenu entre lesdits sieurs ambassadeur et commissaires, néanmoins, comme ils ont trouvé à propos, pour tenir ce traité d'autant plus secret jusqu'à ce qu'il soit temps de le mettre à exécution, que nos lettres de ratification ne soient point scellées de nos grands sceaux, mais seulement de ceux de notre secret, j'ai cru devoir encore assurer votre majesté, par ces lignes de ma propre main, que j'approuve et ratifie tout le contenu audit traité, et que je promets, en foi et parole de roi, de l'observer et de l'entretenir inviolablement en tous ses points, sans jamais y contrevenir en quelque manière que ce puisse être. J'espère que Dieu bénira notre étroite union d'amitié et d'intérêts de tout le bon succès que nous en souhaitons, et pour sa gloire et pour le bonheur commun de nos sujets. Cependant, je demeure,

Monsieur mon frère,

Votre bon frère.

Signé LOUIS.

Saint-Germain, ce 14 juin 1670[2].

[1] Dépêche de M. Colbert à M. de Lionne. Boulogne, 3 juin 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[2] Minute annexée au traité conservé au dépôt des archives.

Lettre de Charles II à Louis XIV. Londres, 14 juin 1670.

Monsieur mon frère, j'ai vu et examiné les articles du traité qui a été conclu et signé à Douvres, le 22 mai (1er juin), par les milords Arlington et Arundel de Warder, et les sieurs Clifford et Bellings, mes commissaires, et le sieur Colbert, votre ambassadeur; et quoique j'aie expédié cejourd'hui mes lettres de ratification en la meilleure forme qu'il a été possible, et suivant ce qui a été convenu entre lesdits commissaires et ambassadeurs, néanmoins, comme ils ont trouvé à propos, pour tenir ce traité d'autant plus secret jusques à ce qu'il soit temps de le mettre à exécution, que nos lettres de ratification ne soient point scellées de nos grands sceaux, mais seulement de ceux de notre secret, j'ai cru devoir encore vous assurer, par ces lignes de ma propre main, que j'approuve et ratifie tout le contenu audit traité, et que je promets, en foi et parole de roi, de l'observer et de l'entretenir inviolablement en tous ses points, sans jamais y contrevenir en quelque manière que ce puisse être. J'espère que Dieu bénira notre étroite union d'amitié et d'intérêts de tout le bon succès que nous en souhaitons, et pour sa gloire et pour le bonheur commun de nos sujets. Cependant, je demeure,

Monsieur mon frère,

Votre bon frère.

Signé CHARLES R.

A Londres, ce 14 juin 1670[1].

Le duc d'York joignit à la ratification de son frère la lettre suivante, qui était, de sa part, une approbation et une confirmation du traité :

Lettre du duc d'York à Louis XIV. Londres, 14 juin 1670.

Monsieur, je crois que votre majesté ne doutera point de la joie que j'ai eue de voir faire l'échange des ratifications du traité qui a

[1] Lettre annexée au traité conservé au dépôt des archives.

été signé à Douvres, le 22 mai (1er juin), par les commissaires du roi mon seigneur et frère, et l'ambassadeur de votre majesté, puisque j'ai été présent à toutes les conférences qu'on a eues sur ce sujet avec lesdits commissaires et ambassadeur, et ai témoigné en souhaiter d'autant plus ardemment la conclusion, que j'ai toujours été persuadé qu'il ne se pouvait rien faire de plus avantageux aux deux couronnes. Cette raison, jointe au devoir qui m'oblige de concourir à tout ce qui peut être de la satisfaction du roi, me fera exécuter ponctuellement, en tout ce qui dépendra de moi, le contenu audit traité : sur quoi je crois que votre majesté aura agréable que je lui engage, comme je fais, ma parole, et que je la supplie très-humblement de me continuer l'honneur de son estime et de son affection, étant avec bien de la vérité,

Monsieur,

De votre majesté
Le très-affectionné frère, cousin et serviteur.

Signé JACQUES.

A Londres, ce 14 juin 1670[1].

Louis XIV fit partir de Saint-Germain le courrier qui portait sa ratification et sa lettre confirmative du traité, avec une escorte de six cavaliers, qui l'accompagna jusqu'à Calais[2]. Charles II ne jugea point à propos de prendre les mêmes précautions en Angleterre, de peur qu'elles n'éveillassent des défiances. Il affirma qu'il n'y avait rien à craindre pour la sûreté de ce précieux dépôt de Douvres à Londres, et il con-

[1] Lettre annexée au traité conservé au dépôt des archives.

[2] Lettre de Louis XIV à M. Colbert, du 20 juin 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

sentit seulement à ce qu'un des serviteurs de M. Colbert allât jusqu'à Calais au-devant du courrier de Louis XIV. Il lui donna un passe-port pour franchir la douane sans être visité par elle, et ces papiers importants arrivèrent sans accident à leur destination. M. Colbert adressa, quelque temps après, à Louis XIV par M. de Flammarens, les ratifications du roi d'Angleterre et les lettres confirmatives du traité écrites par ce prince et son frère le duc d'York [1].

Après la conclusion du traité, Louis XIV fit offrir des présents diplomatiques aux commissaires anglais qui y avaient pris part. Ces présents étaient de la valeur de huit mille écus pour le comte d'Arlington, et de quatre mille pour chacun des trois autres commissaires. Ils furent d'abord refusés, et ce ne fut que sur l'ordre formel du roi d'Angleterre qu'on décida ces commissaires à les accepter [2].

Pendant que cette grande affaire se terminait à Douvres, M. Van Beuninghen arrivait à Londres pour la traverser [3]. Comme il se défiait de lord Arlington, il avait le désir de ne s'adresser qu'à M. Trevor et à lord Lauderdale, sur lesquels il comptait davantage. Mais le roi d'Angleterre exigea que ses deux secrétaires d'état, M. Arlington et M. Trevor, prissent connaissance des propositions de M. Van Beuninghen et lui en fissent rapport [4]. Charles II ne voulait pas que cette négociation fût conduite par ceux des ministres qui, ignorant ses secrètes résolutions, n'auraient aucun intérêt à la déjouer; il accueillit lui-même assez froidement l'envoyé hollandais,

[1] Dépêche de M. Colbert à M. de Lionne, du 28 juillet 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, des 10 juin et 3 novembre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[3] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Douvres, le 10 juin 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[4] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 16 juin 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

qui ne sortit pas très-satisfait de l'audience qu'il lui avait donnée[1].

Les États-Généraux de Hollande, profondément alarmés des dispositions de Louis XIV à leur égard, et craignant une étroite union entre Charles II et lui, avaient chargé M. Van Beuninghen, pour détourner d'eux ce danger, 1° de demander l'admission de l'empereur et des divers princes de l'Europe dans la triple alliance, ou de faire entre l'Angleterre, la Suède, les États de Hollande, et tous les princes qui voudraient y entrer, un traité séparé par lequel on s'obligerait à la défense réciproque des confédérés; 2° de terminer une contestation relative à Surinam et de convenir ensuite d'un règlement qui fixerait à l'avenir les rapports des compagnies des Indes orientales, anglaise et hollandaise[2].

Le roi d'Angleterre et le comte d'Arlington s'empressèrent d'assurer à M. Colbert que la mission de M. Van Beuninghen ne conduirait à aucun résultat. Ils lui dirent que l'empereur ne serait pas reçu dans la triple alliance, qu'on ne solliciterait aucun prince d'y entrer, et que les difficultés relatives à Surinam et aux Indes entraîneraient d'interminables lenteurs. Pour lui donner un gage de leur bonne foi, ils lui annoncèrent que le baron de l'Isola ayant manifesté l'intention de se rendre à Londres pour appuyer M. Van Beuninghen, le roi d'Angleterre lui avait fait connaître que ce voyage était inutile, « parce qu'il n'aurait aucune confiance dans ce qu'il pourrait proposer[3]. » Afin cependant de ne pas désespérer les Hollandais, qui pourraient alors consentir à de grands sacrifices pour

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 19 juin 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 19 juin 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[3] *Ibid.*

s'unir avec les Anglais, ils furent d'avis que Louis XIV devait entamer avec eux une fausse négociation et les *amuser* de l'espoir d'un échange des places qu'il avait récemment conquises ou d'un cantonnement des Pays-Bas espagnols en république[1]. En attendant, les deux nouveaux alliés devaient rechercher l'amitié des rois de Suède et de Danemarck[2].

Louis XIV se montra très-satisfait des dispositions manifestées par la cour d'Angleterre, et le plan qu'elle proposa lui convint beaucoup. Toutefois, comme la Suède et le Danemarck étaient en rivalité, et qu'on ne pouvait pas songer à les réunir dans le même parti, il pensa qu'il fallait les neutraliser l'une par l'autre, en s'appliquant, l'Angleterre à ménager la Suède, la France à ménager le Danemarck. Mais il adopta immédiatement le projet de donner le change aux Hollandais sur ce qui avait été conclu contre eux, en se montrant plus favorable aux ouvertures qu'ils avaient déjà faites relativement aux Pays-Bas espagnols.

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 11 juillet 1670.

Quant aux Hollandais, écrivit-il à M. Colbert, j'ai été bien aise que le roi de la Grande-Bretagne me conseille lui-même de faire quelque fausse négociation pour les endormir. J'y avais bien songé, mais je ne l'avais pas voulu tenter, et avais même rejeté diverses avances que de Witt a souvent faites au sieur de Pomponne, craignant les artifices ordinaires de cet homme-là, auquel on ne peut ôter la qualité d'être fort habile, et que, si je proposais, au contraire, quelque chose à La Haye, ils ne s'en servissent aussitôt à Londres, au moins pour y donner des soupçons que je fusse capable de me raccommoder avec eux. J'y prendrai pourtant tellement mes précautions,

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 29 juin 1607. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[2] Même dépêche.

en demandant beaucoup plus pour l'échange que je saurais certainement que les Espagnols ne me voudraient donner, qu'après que cette négociation aura longtemps traîné à La Haye et à Madrid, elle demeurera à la fin sans conclusion; car je ne demanderai pas seulement le troc des deux alternatives, mais j'ajouterai le Luxembourg à la Franche-Comté, prétendant que les Espagnols se sont trompés dans le choix qu'ils ont fait et qu'il est juste qu'ils payent leur faute, et même qu'ayant mis mes places au bon état qui se voit, le Luxembourg est encore un prix fort médiocre de l'avantage qu'aura l'Espagne de pouvoir tirer de mes mains des postes qu'ils ne pourraient pas espérer de ravoir toutes en cent ans d'une guerre heureuse. Vous direz encore au roi d'Angleterre que je prendrai soin de l'avertir par votre moyen, tous les ordinaires, de ce qui se passera dans cette comédie qui se jouera à La Haye et à Madrid, et, par le chemin que je prends, elle servira encore à ce que le roi de la Grande-Bretagne m'a conseillé, de travailler aussi à endormir les Espagnols[1].

En même temps qu'on travaillerait à entretenir les Hollandais dans cette fausse sécurité, il fut convenu que Louis XIV, pour renforcer la ligue formée contre eux et les attaquer de tous les côtés, avouerait, sous le plus grand secret, l'alliance anglo-française à l'évêque de Munster, à l'électeur de Cologne, et même à l'électeur de Brandebourg, afin de les décider à y entrer[2].

Au moment même où l'union de Louis XIV et de Charles II semblait se resserrer par de nouveaux liens, un événement funeste faillit la troubler et jeter entre les deux rois l'animosité qui existait déjà entre les deux nations. Madame avait quitté

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXVIII.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 6 juin et du 17 juillet 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

Douvres vers le milieu de juin. Le roi son frère lui avait accordé toutes les grâces qu'elle lui avait demandées et ne l'avait pas quittée sans attendrissement. Il avait répandu des larmes en lui disant adieu[1]. Il y avait à peine huit jours que cette aimable et brillante princesse était revenue d'Angleterre, lorsqu'elle fut saisie par des douleurs violentes qui l'enlevèrent en moins de vingt-quatre heures. Elle crut avoir été empoisonnée, et lord Montagu s'étant rendu avec le reste de la cour auprès de son lit avant qu'elle expirât, elle lui dit en anglais « de ne pas faire connaître la cause de sa mort au roi son frère, pour lui épargner cette douleur, et de l'engager surtout à ne point en tirer vengeance et à ne pas s'en prendre au roi, qui n'en était pas coupable[2]. »

Cette mort, qui était l'effet foudroyant d'une imprudence sur une constitution depuis longtemps ruinée[3], consterna la cour de Louis XIV et provoqua une violente irritation dans celle d'Angleterre. Des deux côtés du détroit on crut au poison. Louis XIV, qui s'était transporté de Versailles à Saint-Cloud, avant que Madame succombât à ses déchirantes douleurs, et qui avait montré une vive affliction, écrivit à Charles II:

Monsieur mon frère, la tendre amitié que j'avais pour ma sœur vous était assez connue pour n'avoir pas de peine à comprendre l'état où m'a réduit sa mort. Dans cet accablement de douleur, je puis dire que la part que je prends à la vôtre, pour la perte d'une

Lettre de Louis XIV à Charles II. Versailles, 30 juin 1670.

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 16 juin 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[2] *Histoire de Madame Henriette d'Angleterre*, par Mme de Lafayette; collection Petitot, tome LXIV, pages 458-459.

[3] Voir, dans l'ouvrage de Mme Lafayette, l'imprudence commise par Madame et les circonstances de la mortelle indisposition qu'elle provoqua.

personne qui vous était si chère aussi bien qu'à moi, est encore un surcroît à l'excès de mon affliction : le seul soulagement dont je suis capable est la confiance qui me reste que cet accident ne changera rien à nos affections, et que vous me conserverez les vôtres aussi entières que je vous conserverai les miennes. Je me remets du surplus au sieur Colbert, mon ambassadeur. Cependant, je demeure,

Monsieur mon frère,

Votre bon frère.

Signé LOUIS[1].

Charles II fut frappé de ce coup terrible et inattendu.

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 2 juillet 1670.

La douleur, écrivit M. de Colbert, que le roi de la Grande-Bretagne ressent de la mort de Madame ne se peut pas exprimer, et tous ceux qui sont dans les intérêts de l'Espagne ou de la Hollande commencent à débiter tout ce qui peut l'aigrir contre la France ; néanmoins milord Arlington me vient de dire que lui et tous ceux qui ont part à la grande affaire apporteraient tous leurs soins à empêcher que ce funeste accident n'y apportât aucun changement[2].

Il ajouta le lendemain, dans une lettre à M. de Lionne :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à M. de Lionne. Londres, 3 juillet 1670.

Le roi d'Angleterre est inconsolable, et ce qui augmente encore son affliction et son déplaisir, c'est qu'il y a bien des gens qui ne feignent pas de dire que Madame a été empoisonnée; et ce méchant bruit court si fort dans la ville, qu'il y a eu même de la canaille qui a dit qu'il fallait faire main basse sur les Français. Néanmoins sa majesté britannique ni personne de la famille royale n'ont rien dit qui témoigne qu'ils ajoutent aucune croyance à des discours si extrava-

[1] *Œuvres de Louis XIV*, tom. V, p. 469.

[2] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.

gants et si éloignés de la vérité. J'attends avec impatience de vos nouvelles sur les particularités de cette mort et des diligences qu'on aura faites, afin de pouvoir retirer les principaux de cette cour du penchant qu'ils ont à croire le mal et à recevoir les sinistres impressions qu'on leur veut donner. Dieu me fasse la grâce de pouvoir surmonter cette bourrasque, qui, à vous dire le vrai, monsieur, n'est pas peu à craindre.

Milord Arlington sort de chez moi et m'a prié, de la part du roi son maître, d'écrire à sa majesté que la sensible affliction qu'il a de la mort de Madame étant encore augmentée par les soupçons qu'on s'efforce de lui donner qu'elle a été avancée par des voies indirectes, il sera sensiblement obligé à sa majesté si elle veut bien faire des diligences qui puissent contenter le peuple, et faire voir que sa majesté et le roi d'Angleterre sont sensibles à la perte qu'ils ont faite d'une sœur si chère.

Le duc de Buckingham est dans les emportements d'un furieux, et si le roi n'était plus sage et plus prudent, et milord Arlington fort modéré et très-bien intentionné, on porterait ici les affaires dans de grandes extrémités[1].

On avait prévu à la cour de France, où s'étaient aussi propagés des bruits d'empoisonnement, toutes les suppositions auxquelles donnerait nécessairement lieu la mort de Madame. On avait fait ouvrir son corps en présence de l'ambassadeur d'Angleterre et de deux médecins anglais. M. de Lionne écrivit à ce sujet à M. Colbert une lettre pleine d'intérêt. La voici :

Un courrier que M. l'ambassadeur d'Angleterre dépêcha hier matin aura le premier donné dans votre cour la funeste et surprenante nouvelle de la mort de Madame, qu'un violent choléra-morbus

Extrait d'une lettre de M. de Lionne à M. Colbert.

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.

Versailles, 1er juillet 1670.

a emportée en dix heures de temps. Je vous dépêche aujourd'hui celui-ci pour vous porter les premières lettres de condoléance que le roi a voulu écrire au roi d'Angleterre et à toute la famille royale sur cette disgrâce commune, et demain sa majesté fait partir M. le maréchal duc de Bellefonds pour leur aller faire ce compliment de sa part, plus en forme et avec plus de dignité; et quoique ce ne soit pas la coutume d'employer à une pareille chose un officier de la couronne, sa majesté a voulu néanmoins, dans une rencontre si touchante, ne s'attacher point à l'usage, et a jeté les yeux sur ledit sieur maréchal, principalement pour deux raisons: l'une, parce qu'il a toujours été reconnu pour serviteur très-particulier du roi de la Grande-Bretagne et de Madame, et l'autre, parce qu'il s'est trouvé présent à Saint-Cloud à toute cette funeste et étonnante aventure, y étant arrivé une heure avant que Madame fût attaquée de son mal, et n'ayant point parti d'auprès d'elle tant qu'elle a vécu.

Il pourra mieux dire de vive voix que je ne le puis mander en quel état il a vu le roi, qui y était accouru et qui n'en partit point que cette princesse ne fût près d'expirer; quelles marques de tendresse et d'affection réciproque ils se donnèrent l'un à l'autre, combien de larmes il en a coûté à sa majesté; et, pendant son mal et depuis sa perte, le désespoir de Monsieur et l'affliction et consternation générale de toute la cour et de tout Paris.

Si quelque chose pouvait laisser de la consolation dans un accident de cette nature et dans une si grande perte, qui doit être par mille raisons éternellement regrettée, ce serait sans doute la manière de cette mort également sainte et chrétienne d'une part, et ferme et héroïque de l'autre : jamais on n'a vu une plus grande résignation à la volonté de Dieu, plus de passion et de dévotion de bien recevoir tous ses sacrements comme elle a fait, plus de confiance à la bonté et à la miséricorde divine. M. l'évêque de Condom, qui l'a assistée dans ce passage, dit là-dessus des choses merveilleuses; et, d'un autre côté, jamais il ne s'est vu une si grande fermeté d'âme, moins de crainte de la mort, plus de sécheresse dans

ses yeux pendant qu'elle voyait fondre en pleurs le roi, Monsieur, toute la cour et tous ses domestiques.

Je vous assure, monsieur, sans exagération, que je vois le roi touché d'une si vive et si continuelle douleur depuis cette disgrâce, que je crains extrêmement pour sa santé, d'autant plus que cet accident lui a fait quitter les eaux d'Encosse, dont il se trouvait bien et qu'il devait prendre encore quelques jours. Il faisait état aussi d'être jusqu'au 10 du mois en ce lieu de Versailles, mais il va ce soir coucher à Saint-Germain, s'étant expliqué qu'il ne pouvait demeurer plus longtemps dans une maison de plaisirs et de divertissements, pendant que la tristesse le dévorait intérieurement et qu'il avait de si grands et si justes sujets de s'affliger.

Comme le public ne manque jamais, dans des morts subites des grands princes, de soupçonner qu'elles peuvent avoir été précipitées, et que même, dans la violence du mal de Madame, on se prit indifféremment à toutes sortes de remèdes, dont chacun apportait le sien, comme de l'orviétan, de la poudre de vipère et tout ce qui pouvait chasser un venin qu'on avait dans le corps, le roi et Monsieur ont désiré que son corps fût ouvert en présence de nos plus fameux médecins, que M. l'ambassadeur d'Angleterre y assistât et y amenât ceux de sa confiance qu'il voudrait : cela se fit hier au soir; ledit ambassadeur y amena son médecin anglais et un chirurgien du roi de la Grande-Bretagne. On fit la dissection et l'ouverture en présence de tous et de plus de cent autres personnes qui étaient dans la chambre; et, à mesure qu'on examinait une partie, comme l'estomac, le foie, le cœur, le poumon, la rate, les intestins, etc. on écrivait en quel état on l'avait trouvée; ainsi, on a fait une relation fort exacte de tout, qui a été signée de tous les médecins et chirurgiens, et notamment des deux anglais, sans qu'il s'y soit rencontré aucune différence de sentiments. M. le maréchal de Bellefonds sera chargé de cette relation, signée comme je viens de dire.

Cependant je vous dirai par avance que, m'étant trouvé présent au rapport qu'en a depuis fait M. Valot à sa majesté, il lui a dit qu'il y

a bien plus à s'étonner comme Madame, ayant une si grande corruption dans le corps qu'ils y en ont trouvé, a pu vivre aussi longtemps qu'elle a fait, qu'il n'y en a d'être surpris qu'un mal de peu d'heures l'ait emportée, car il soutient qu'il faut qu'il y ait plus de trois ou quatre ans qu'elle ne vive quasi que par miracle. Il assure qu'en tout le cours de sa vie il n'a pas vu deux corps où il ait trouvé tant de corruption; tous les intestins étaient pleins de ce qu'ils appellent sanie et la gangrène commencée, le foie et le poumon et la rate entièrement perdus et gâtés. Il n'y a eu que la bonté du cœur qui l'a soutenue. Le roi nous dit là-dessus qu'il y avait plus de trois ans qu'elle se plaignait très-souvent d'avoir un point au côté qui l'obligeait à se coucher par terre des trois et quatre heures sans pouvoir trouver du repos en aucune posture qu'elle se mît. Je ne dois pas omettre, laissant le surplus à M. le maréchal, que M. Valot fit remarquer à la compagnie que le dedans de l'estomac est toujours livide quand il y a eu du poison, parce que c'est là principalement qu'il agit, et que celui de Madame s'est trouvé le plus beau du monde [1].

La lettre de M. de Lionne arriva à propos pour calmer l'effervescence qui régnait à la cour d'Angleterre. M. Colbert lui écrivit :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à M. de Lionne. Londres, 5 juillet 1670.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de votre main, du premier juillet, a fait ici d'admirables effets. Je la reçus à une heure après minuit, du jeudi au vendredi, et je m'en allai aussitôt la porter à milord Arlington, qui y vit la tristesse du roi et de toute la cour si vivement dépeinte, et des preuves si manifestes d'une mort toute naturelle, qu'il me parut fort consolé et persuadé qu'elle lui donnait moyen de détruire tous les soupçons qu'on avait donnés au roi son maître, à toute la cour et à toute la ville, que cette mort

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.

avait été précipitée; et en effet, il alla trouver le roi d'Angleterre à son lever, qui, ayant lu la lettre, envoya quérir le duc de Buckingham pour la lui faire voir, et ensuite elle fut communiquée aux principaux de sa cour et aux médecins, dont la plupart dirent que si ce qu'elle contient était justifié par la relation de ceux qui ont assisté à l'ouverture du corps, on ne devait pas avoir le moindre soupçon de poison. Le roi, néanmoins, me fit beaucoup d'objections lorsque je lui rendis la lettre que sa majesté m'a adressée, qui me firent bien voir qu'il n'était pas encore entièrement guéri des mauvaises impressions qu'on lui a données; mais comme je ne doute pas que M. le maréchal de Bellefonds n'achève de les effacer et de lui faire connaître la vérité, je croirais superflu de vous en informer.

Milord Arlington alla hier dîner à l'hôtel de ville pour désabuser le maire, et par lui toute la bourgeoisie. Je ne saurais assez me louer de toute la conduite qu'il a tenue depuis cette funeste nouvelle; je n'en dirai pas de même du duc de Buckingham, à qui il n'a pas tenu qu'on ait fait ici des pas capables de nous brouiller, et je vous assure que toutes les précautions que sa majesté a prises n'ont pas été inutiles[1].

Deux jours après, M. Colbert annonça à Louis XIV que les restes de défiance qui existaient encore peu auparavant avaient enfin tout à fait disparu.

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 7 juillet 1670.

Tous les soupçons, écrivit-il, qu'on avait voulu donner au roi d'Angleterre et aux principaux de sa cour, sur la mort de Madame, sont à présent entièrement dissipés, et il ne leur reste plus que la juste douleur d'avoir perdu cette grande princesse.

Le roi d'Angleterre me dit hier que je pouvais assurer votre majesté qu'il n'y a aucun changement dans ses sentiments, et au contraire, qu'il est si sensiblement touché de tous les témoignages

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.

d'amitié que vous avez donnés à Madame, qu'il se sent encore plus fortement engagé qu'auparavant à faire tout ce qui dépendrait de lui pour entretenir une très-étroite amitié et une parfaite correspondance avec votre majesté. Il m'avait envoyé quérir exprès pour me dire ce que je me donne l'honneur d'écrire à votre majesté [1].

Après le temps donné à la douleur et aux explications, Louis XIV ramena le roi d'Angleterre aux grandes affaires politiques qu'ils avaient à conduire de concert. Il dit à son ambassadeur que la mort de Madame « l'avait touché d'une plus vive et plus sensible affliction que qui que ce fût au monde, sans qu'il en voulût excepter le roi d'Angleterre lui-même[2]; » mais il ajouta qu'il fallait revenir aux « intérêts de leur liaison, et que ces intérêts ne changeaient pas du jour au lendemain, pour un accident à la vérité fort funeste et déplorable, mais entièrement étranger aux faits dont il était question, à savoir la catholicité du roi de la Grande-Bretagne et la guerre contre les Hollandais [3]. »

Ces importants intérêts furent alors repris. L'envoi du maréchal de Bellefonds à Londres, pour porter à Charles II des compliments de condoléance sur la mort de Madame, servit même à leur donner un nouveau tour. Le traité secret d'alliance n'avait été conclu et signé que par les conseillers catholiques du roi d'Angleterre. Il avait été soigneusement caché aux conseillers protestants et au duc de Buckingham lui-même, dont on redoutait les indiscrétions et les caprices. A l'approche de l'exécution, il importait cependant de gagner à l'alliance française les chefs du parti protestant, sans l'adhésion desquels il était difficile de rien entreprendre. On imagina de leur confier

[1] *Correspondance d'Angl.* v. LXXXVIII.

[2] Lettre de Louis XIV à M. Colbert, du 11 juillet 1670. (*Corr. d'Angl.* LXXXVIII.)

[3] *Ibid.*

la conduite d'une seconde négociation, qui, sauf le point du catholicisme, serait la répétition exacte de celle qu'on avait déjà conclue, en leur laissant croire qu'ils avaient l'initiative et qu'ils obtiendraient tout l'honneur du traité. Le duc de Buckingham se prêta de lui-même à ce projet, en manifestant le désir d'aller à Versailles, pour répondre, au nom de l'Angleterre, à la démarche affectueuse qu'avait faite la cour de France par l'envoi du maréchal de Bellefonds. Charles II, le duc d'York et le comte d'Arlington, avec lequel Madame avait réconcilié le duc de Buckingham à Douvres, saisirent avec empressement cette occasion de l'associer à leurs desseins. M. Colbert exposa d'une façon intéressante à Louis XIV comment le duc de Buckingham s'était offert lui-même à jouer le rôle qu'on lui destinait dans la curieuse comédie politique qui avait été imaginée à son insu.

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 14 juillet 1670.

Ce qui m'oblige présentement, écrivit-il, de dépêcher ce courrier à votre majesté, c'est la résolution que le roi d'Angleterre prend, de concert avec ledit sieur duc son frère et milord Arlington, d'envoyer vers elle le duc de Buckingham, qui témoigne le souhaiter passionnément, et, comme il est nécessaire que je sache au plus tôt si votre majesté agrée ce voyage ou non, et si je dois le presser ou dissuader, je prendrai la liberté de dire à votre majesté quelle en est la cause et quels effets elle peut produire, selon ce que j'en puis juger.

J'ai déjà informé votre majesté que ce duc était venu me voir pour se justifier de quelques emportements qu'il a eus à la nouvelle de la mort de Madame, et que, dans le même temps, il m'avait témoigné bien de l'envie de faire un traité de bonne union avec votre majesté, me disant qu'il ne fallait plus s'en tenir à des termes généraux, mais en venir au détail, et presser la conclusion d'une affaire si importante aux deux royaumes. Il me fit ensuite de vagues propositions d'une ligue offensive contre tout le monde, ajoutant à son or-

dinaire qu'il fallait leur abandonner la mer et nous contenter de la terre, et après avoir bien battu le pays, je le fis tomber d'accord que, puisque votre majesté voulait préférer l'alliance d'Angleterre à toute autre, et qu'elle consentait que dans le traité qui se ferait et dans les conquêtes que la jonction des forces pourrait donner sur les ennemis communs, elle y eût tous les avantages qu'elle pourrait raisonnablement désirer, c'était à lui et aux ministres du roi son maître, à mettre par écrit ce qu'ils souhaitent pour me le faire voir et en conférer, et que cependant on pourrait se donner des assurances réciproques de ne faire aucun traité avec les Hollandais.

Le jour d'après il alla trouver milord Arlington, à qui j'avais rendu compte de cet entretien, et lui témoigna être satisfait de la manière dont je lui avais parlé, et lui dit qu'il ne fallait plus perdre de temps à examiner quel parti il leur convenait de prendre, et que, pour cet effet, il serait à propos d'entrer en conférence avec milord Lauderdale et milord Ashley, et qu'auparavant il le priait de lui dire ses sentiments pour s'y conformer. Milord Arlington lui avoua, à ce qu'il m'a assuré depuis, que, dans l'état présent des affaires de l'Europe, il ne voyait rien de plus avantageux au roi son maître et à sa couronne qu'une étroite union avec votre majesté; mais il ajouta que, comme ceux qu'il lui nommait n'étaient ni si bien informés qu'eux deux des affaires des princes voisins, ni peut-être assez de ses amis pour qu'il pût s'ouvrir à eux sans réserve, il ne traiterait l'affaire que problématiquement et sans dire son avis, jusqu'à ce que les autres se fussent expliqués. Le duc de Buckingham y consentit, et le rendez-vous fut pris au lendemain, chez le milord Arlington, pour cette grande conférence, où les autres croyaient décider si l'Angleterre se joindrait à la France ou à la Hollande.

Pour ne pas ennuyer votre majesté, je n'entrerai point dans le détail de toutes les raisons que milord Arlington a dites tant pour l'un que pour l'autre parti; celles qui sont pour la France parurent si fortes au duc de Buckingham, qu'il se déclara entièrement pour votre majesté; milord Lauderdale, qui se range toujours, et avec

raison, du côté où il voit pencher son maître, fut aussi du même avis; Ashley n'y fut pas contraire, mais il dit que l'affaire était de trop grande importance pour être si promptement décidée; milord les pria tous de la tenir extrêmement secrète, sous prétexte que les Hollandais, en ayant le vent, pourraient accorder à votre majesté tout ce qu'elle leur demanderait. Enfin le duc de Buckingham, voyant bien que chacun courrait à une union à votre majesté, et que, s'il l'allait trouver, il en aurait tout le mérite auprès d'elle et du roi d'Angleterre, tira à part milord Arlington, et, l'ayant fait consentir d'admettre en tiers du secret qu'il avait à lui communiquer milord Ashley, lui dit que, votre majesté ayant envoyé ici une personne de très-grande considération, il croyait qu'on en devait aussi user de ce côté-ci avec la même honnêteté, et que, pour cela, il s'offrait d'aller en France, tant pour faire compliment à votre majesté sur le sujet de la mort de Madame, que pour savoir ce que vous avez dessein de faire en faveur de l'Angleterre, et pouvoir convenir des principaux points d'un traité.

Milord Arlington, qui appréhendait, à ce qu'il m'a dit, de lui donner de la défiance par un trop prompt acquiescement à sa proposition, et qui voulait d'ailleurs me la communiquer, lui répondit qu'elle était d'assez grande importance pour donner quelques jours à y penser; il a fait aussi connaître au roi qu'il est bien de son service de ne pas accorder sitôt audit duc ce qu'il demande, et il ne doute point que celui-ci, croyant que lui, milord Arlington, s'oppose à ce voyage, n'ait encore plus d'envie de le faire. L'inconvénient qu'il y trouve est que, comme Madame, étant à Douvres, nous a dit souvent à lui et à moi qu'elle plaignait fort l'ambassadeur d'Angleterre de ce qu'il n'avait aucune part à un traité de cette importance et qui était de sa fonction, ajoutant que c'était un fort honnête homme, et en parlant d'une manière à faire soupçonner qu'elle pourrait bien lui avoir dit qu'elle avait fait un traité entre la France et l'Angleterre contre la Hollande; cet ambassadeur ne manquera point, s'il le sait, de le dire au duc de Buckingham, et celui-ci, se

voyant trompé, pourrait revenir avec un dessein formé d'en traverser l'exécution et faire de la peine au roi; ce que je trouve encore à craindre, c'est que ce voyage, faisant un grand éclat, ne porte les Hollandais à sacrifier beaucoup de choses aux Anglais pour les retenir dans leur alliance, ou que, ne pouvant rien obtenir du roi, ils ne fassent toutes sortes de pratiques et de cabales avec les malintentionnés, qui sont en grand nombre, pour lui susciter des affaires qui l'empêchent d'exécuter ce qu'il aura promis; mais d'ailleurs je crois que, pour parvenir plus facilement à ce que votre majesté désire, et surtout à une prompte déclaration de guerre contre la Hollande, il est absolument nécessaire que le duc de Buckingham, milord Lauderdale et Ashley y aient part au plus tôt, et qu'ils la désirent, parce qu'ils presseront incessamment le roi leur maître de l'entreprendre, et ce prince, se voyant sur ce point fortifié des conseils de tous ceux qui l'approchent et qu'il estime, pourra bien prendre le parti de la commencer auparavant même de se faire catholique. Or, pour les y engager tous, il n'y a pas de meilleur moyen que de laisser faire cette seconde négociation par le duc de Buckingham, avec lequel ils sont tous liés d'amitié et d'intérêts; et comme le roi même et milord Arlington m'ont assuré que ses instructions seront concertées ici avec moi, votre majesté saura auparavant qu'il se rende auprès d'elle ce qu'il aura à lui demander et ce qu'elle lui accordera, qui ne sera proprement que ce qui est stipulé dans le traité, tant contre la Hollande que contre l'Espagne, en cas de mort du roi catholique. Quant à l'inconvénient que milord Arlington craint, s'il était vrai que l'ambassadeur sût que le traité est effectivement signé, il l'aurait déjà écrit au duc de Buckingham. Ainsi il y a apparence qu'il sait déjà que Madame a négocié et fort avancé cette affaire, mais non pas qu'elle ait rien conclu.

Puisque le roi et ceux qui pourraient avoir quelque jalousie de ce voyage l'approuvent et le souhaitent, je crois qu'il est aussi du service de votre majesté d'y donner les mains; et comme je ne doute point que ce duc ne revienne ici très-satisfait des marques d'estime et

bons traitements qu'il aura reçus de votre majesté, je suis aussi persuadé qu'il travaillera puissamment à faire promptement déclarer la guerre aux Hollandais, et que tous ses amis, se joignant à ceux qui ont part au secret, disposeront ici les membres du parlement à agréer l'alliance de France et à donner les moyens au roi d'attaquer les Hollandais. M. le comte de Grammont s'est si bien conduit ici et s'est acquis tant de crédit auprès du duc de Buckingham, qu'il pourra dire ses véritables sentiments à votre majesté mieux que moi, et le ménager adroitement, pendant qu'il sera en France.

Je dois encore informer votre majesté que milord Arlington, voyant que M. Van Beuninghen pourrait faire du mal par les intrigues qu'il aurait avec les factieux, s'il perdait toute espérance d'obtenir du roi ce qu'il demande, a prié sa majesté britannique de lui donner de bonnes paroles, et m'a dit qu'il en userait de même de son côté, se promettant que je n'en aurais aucune défiance, et que, si votre majesté était aussi assurée des électeurs de Brandebourg et de Cologne et de l'évêque de Munster qu'elle le doit être de l'Angleterre, il serait à propos qu'elle les disposât à entrer en négociations avec les Hollandais et à leur donner aussi de bonnes espérances, afin qu'ils ne se puissent défier de rien; ajoutant que ledit Van Beuninghen dit partout qu'il a de bons amis, que votre majesté est assurée de tous ces princes, et qu'on peut de là juger qu'elle forme de grands desseins, qui réussiront si l'Angleterre ne fait une ligue plus étroite avec la Hollande et tous les princes qui y voudront entrer contre la France[1].

Louis XIV entra dans ce nouveau projet, mais il y mit comme condition qu'il ne serait rien changé à ce qui était conclu. Il éprouva cependant quelques inquiétudes, que M. de Lionne communiqua à M. Colbert :

Ce que l'on considère ici pour plus fâcheux, lui écrivit-il, c'est, Extrait d'une lettre

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.

de M. de Lionne à M. Colbert. Saint-Germain, 19 juillet 1670.

sur l'issue de l'affaire, savoir s'il faudra à la fin découvrir la vérité, et avouer à des gens qu'on leur aurait fait jouer la comédie, et même un personnage très-fâcheux de Coignefest, qui pense, comme décrit le chevalier de Jacas, avoir fait le Pont-Neuf, et n'y a pas mis une pierre; et s'ils ne seraient pas alors plus irrités de s'être vus joués sur cette affaire, que si on leur eût gardé le secret jusqu'au bout; ou bien, sans leur dire jamais la vérité, s'il faudrait faire de nouveaux actes ostensibles conformes aux premiers, y retranchant le premier point, ce qui serait un peu embarrassant, et particulièrement dans la suite, à l'égard dudit premier point, quand il se manifesterait au public. On connaît mieux de delà l'esprit du principal que nous ne pouvons faire. Voilà nos réflexions sur les inconvénients qui sont à craindre; c'est à sa majesté britannique à juger si elle peut y mettre de bons remèdes, le roi s'en remettant entièrement à ce qu'elle jugera de plus à propos, après qu'il aura bien examiné le contenu en cette offre [1].

Lord Arlington et le chevalier Clifford, auxquels M. Colbert fit part de cette difficulté, ne s'y arrêtèrent point. Ils dirent qu'il ne fallait pas s'embarrasser d'une pareille crainte à l'égard du duc de Buckingham, qui se « laisserait toujours conduire à ce que désirerait son maître, et qui, vînt-il à savoir quelque jour la vérité, serait encore bien redevable à la bonté du roi des égards et des ménagements qu'il aura eus pour lui. » Ils ajoutèrent, relativement aux communications qui pouvaient être faites au duc, que le roi et M. de Lionne devaient lui cacher le projet de catholicité, mais s'ouvrir à lui sur la guerre de Hollande, sur le corps auxiliaire des cinq à six mille hommes anglais, sur le commandement des flottes par le duc d'York, sur le subside et sur le partage des conquêtes [2].

[1] *Correspondance d'Angl.* v. LXXXVIII.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 28 juillet 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

Le duc de Buckingham partit dans les premiers jours d'août pour se rendre en France. Louis XIV l'accueillit avec la plus flatteuse distinction, et n'eut pas de peine à l'engager dans la négociation simulée.

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 19 août 1670.

Je me suis conduit, écrivit-il à M. Colbert, avec le duc de Buckingham, depuis son arrivée, et tous ceux qui ont part au secret, auxquels il a pu parler, justement en la manière que le roi de la Grande-Bretagne vous avait témoigné qu'il était à propos de faire, c'est-à-dire, lui faisant connaître que j'aurais une passion extrême de mortifier ce grand orgueil des Hollandais jusqu'à leur vouloir déclarer la guerre pour abattre leur puissance, si le roi de la Grande-Bretagne pouvait entrer dans les mêmes sentiments que moi, et prendre conjointement la résolution de les attaquer aussi dans la même cause et dans le même dessein des princes de l'empire, pour rendre le parti plus fort et finir plus tôt ladite guerre. Ledit duc est d'abord entré dans cette ouverture avec plaisir et avec ardeur, témoignant d'être persuadé qu'il y rencontrait toutes les convenances et les avantages d'Angleterre, et que la considération de me servir l'obligerait encore à faire humainement tout ce qui dépendrait de lui pour faire réussir la chose promptement. Quand je le vis aussi bien disposé que je le pouvais souhaiter, je lui dis que je ferais dresser un projet, selon mes pensées, d'un traité qui se pourrait faire entre moi et le roi son maître sur cette affaire, ce qu'il approuva fort, et je chargeai Lionne de former en sorte ce projet, qu'il ne fût qu'un extrait en abrégé des articles de celui que vous avez signé, qui regardera le point de la guerre de Hollande. Lionne dressa le même jour cet écrit, et le porta sur le soir au duc de Buckingham, lui disant que je serais prêt de signer un pareil traité s'il y pouvait porter le roi d'Angleterre[1].

Le duc de Buckingham se prêta merveilleusement à cette

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.

comédie, discuta les articles du traité simulé avec toute l'ardeur désirable, et sa joie fut au comble quand Louis XIV lui promit d'insister auprès du roi d'Angleterre pour qu'il eût le commandement du corps auxiliaire anglais dans la guerre de Hollande[1]. Lorsqu'il quitta, le 10 septembre, la cour de Saint-Germain, il était à peu près convenu de tous les points, et Louis XIV, pour le maintenir dans ses bonnes dispositions, accorda une pension annuelle de dix mille livres à sa maîtresse lady Schrewsbury[2]. Le duc avait pris l'affaire si fort à cœur, qu'on était maintenant plus occupé à modérer qu'à presser son zèle. Le traité simulé dont M. de Lionne avait envoyé le projet rédigé devait passer sous les yeux du comte de Lauderdale et d'Ashley Cooper (Shaftesbury), qui n'avaient pas l'étourderie du duc de Buckingham, et il était à craindre que trop de précipitation à conclure *une affaire d'une si grande conséquence* ne leur inspirât des soupçons[3]. Louis XIV pensa que la négociation simulée devait durer au moins quinze jours, et, comme il avait le dessein de commencer la guerre au printemps de 1671, il chargea son ambassadeur de presser le roi d'Angleterre de tout préparer pour l'exécution du traité. Il lui fit demander que la déclaration de catholicité, au lieu de précéder celle de la guerre, la suivît ou tout au plus l'accompagnât, parce que cette détermination religieuse influerait, sans aucun doute, sur celle des princes protestants d'Allemagne à l'égard de leur ligue :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 17 sept. 1670.

Le roi d'Angleterre connaît comme moi, écrivait Louis XIV à

[1] Lettre de Louis XIV à M. Colbert, du 19 août 1670. (*Corr. d'Ang.* v. LXXXVIII.)

[2] Lettre de M. de Lionne à M. Colbert, du 10 septembre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

[3] Lettre de Louis XIV à M. Colbert, du 17 septembre 1670, et de M. Colbert à Louis XIV, du 25 août 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

M. Colbert, combien il importe, pour la sûreté et le bon succès de notre dessein, que l'électeur de Brandebourg soit de la partie, sans quoi les autres princes ne s'engageraient avec nous qu'en tremblant et par le seul crédit que je puis avoir sur leur esprit, et peut-être même ne voudraient-ils pas s'engager. Or, sur le sujet dudit électeur, le prince Guillaume de Furstemberg m'a rapporté que, lorsqu'il lui fit de son chef (et, comme le croit ledit électeur, sans mon su et ma participation) la première ouverture de cette guerre contre les Hollandais, présupposant qu'elle fût entreprise conjointement par la France et par l'Angleterre, comme le bruit en courait, la plus grande difficulté qu'il trouva dans l'esprit des deux ministres de ce prince, qu'il lui avait donnés pour commissaires, qui étaient le baron de Schwerin et le secrétaire de Meinders, fut la réflexion qu'ils firent aussitôt sur leur religion, considérant et lui exagérant les préjudices, disaient-ils, irréparables qu'elle pouvait recevoir si l'on abattait la puissance des Hollandais, qui pouvaient, dans un grand besoin, accourir avec de grandes forces et beaucoup d'argent au secours du parti protestant dans l'Allemagne, et qui même auraient intérêt de le faire; au lieu que, détruisant lesdits Hollandais, tout ledit parti demeurerait exposé à la discrétion des catholiques, et serait même insensiblement ruiné s'il arrivait jamais que je me joignisse à la maison d'Autriche pour le pousser. On peut tirer de là une conséquence fort juste, combien ces deux ministres s'appliqueraient à détourner leur maître d'un engagement avec nous contre les Hollandais, et peut-être même à le porter plutôt à les soutenir, s'ils avaient vu, avant la déclaration de guerre, que le roi de la Grande-Bretagne, lequel peut encore tant appuyer le parti protestant dans ses besoins, se fût rendu catholique lui-même. La particularité contenue dans cet article, et le raisonnement que j'ai fait dessus, requiert à mon sens qu'on y fasse de delà une très-grande réflexion, me paraissant impossible que cette circonstance de la disposition de l'esprit des deux ministres plus accrédités auprès de l'électeur de Brandebourg ne porte le roi de la Grande-Bretagne à juger comme je fais que, si l'on

veut, dans ce rencontre, former un parti considérable en Allemagne, comme il est si nécessaire de le faire, il faut que ledit électeur, non-seulement ne sache rien, avant que d'avoir signé le traité, du dessein de la catholicité, mais même dans les hostilités contre la Hollande, avant que la chose éclate [1].

M. Colbert eut une conférence avec Charles II, pour lui représenter qu'il importait au bon succès de leur dessein d'entrer en campagne contre les Hollandais au printemps suivant, et de ne pas faire précéder la guerre par la déclaration de catholicité. Charles II en convint; il dit qu'il ferait tout ce qui serait humainement possible pour être prêt. Mais il laissa voir encore quelque incertitude à cause de l'état de ses finances. Il assura qu'elles étaient épuisées par ses dépenses ordinaires et par celles qu'exigeaient la réparation de ses vaisseaux, l'approvisionnement de ses magasins, et la fortification de « Gravesend, Sheerness et Windsor, afin de tenir la ville de Londres dans son devoir [2]. » Il ajouta qu'il ne pourrait point entreprendre la guerre si son parlement ne lui accordait pas une augmentation de revenu de quatre cent mille livres sterling, qu'il espérait obtenir des deux chambres, dans ce moment bien disposées pour lui. Il parut moins pressé que son frère le duc d'York sur la déclaration de catholicité [3]. Il sentait tous les dangers de cette détermination, dont il n'était pas fâché d'éloigner le moment. Il n'avait pas de très-bonnes nouvelles d'Écosse [4]; et ayant l'intention, en devenant catholique, d'accorder à tous ses sujets le libre exercice de leur religion respective [5], il tenait

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXVIII.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 29 septembre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

[3] Même dépêche.

[4] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 25 août 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

[5] *Ibid.*

la main à la stricte observation des lois contre les non conformistes, afin de leur rendre la tolérance plus désirable et plus précieuse [1]. Il demanda, du reste, un peu de temps pour prendre sa dernière résolution, et sur le moment de la guerre et sur celui de sa catholicité [2].

Toutefois, comme le premier payement du roi de France devait avoir lieu trois mois après l'échange des ratifications, et que ce payement n'aurait pu s'effectuer sans parvenir à la connaissance de Buckingham, de Lauderdale et d'Ashley, et sans exciter leurs soupçons, Charles II se détermina à hâter la conclusion du traité simulé [3].

Pendant que ces négociations successives se poursuivaient entre les cours de France et d'Angleterre, et qu'on y concertait la ruine des Hollandais, ceux-ci avaient le pressentiment de la ligue formidable qui se formait contre eux. Leur envoyé Van Beuninghen n'avait rencontré à Londres que froideur et objections. On avait trouvé des raisons pour écarter ou pour faire traîner en longueur toutes ses propositions. Malgré ses pressantes instances, l'empereur n'avait pas été admis dans la triple alliance, et, de peur que le secrétaire d'état Trevor, qui n'était pas initié à la négociation avec la France, et qui inclinait beaucoup vers la Hollande, ne prît des engagements avec Van Beuninghen, Charles II lui avait adjoint Clifford et Ashley, afin qu'ils assistassent à toutes les conférences [4]. Les Hollandais, voyant qu'ils n'avaient rien à espérer de l'Angleterre, s'étaient tournés d'un autre côté, afin de pourvoir à leur sûreté qu'ils sentaient menacée; ils avaient engagé à

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 29 septembre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

[2] *Ibid.*

[3] Même dépêche.

[4] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 30 juillet 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

Mayence une négociation avec le député de l'empereur, l'électeur de Mayence, et Risaucourt, envoyé du duc de Lorraine, pour la formation d'un corps de treize mille hommes entre le Rhin, la Meuse et la Sarre, à la disposition des Provinces-Unies. Lorsque Louis XIV en eut connaissance, il se décida à porter un de ces coups hardis qui déconcertent les desseins des ennemis entreprenants et qui intimident les autres. Il fit marcher des troupes en Lorraine, et donna au maréchal de Créqui l'ordre de s'emparer de cette province, dont la capitale ouvrit ses portes et dont le duc s'enfuit sans essayer de se défendre. Louis XIV chargea M. Colbert d'apprendre au roi d'Angleterre la véritable cause de cette expédition.

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 29 août 1670.

J'ai pris la résolution, lui écrivait-il, de ne pas laisser passer le peu qui reste de la belle saison sans tâcher de mettre le duc de Lorraine hors d'état de me faire aucun mal, le traitant comme sa mauvaise volonté et toutes ses contraventions aux traités que nous avons ensemble le méritent. Pour cet effet, j'envoie un bon corps de troupes en Lorraine, sous la conduite du maréchal de Créqui, de celles qui étaient dans le camp Saint-Sébastien; et, afin qu'elles puissent trouver ledit duc moins préparé, je les fais marcher en corps droit vers Compiègne, ce qui donnera sans doute grande alarme en Flandre et dans les Provinces-Unies; mais elle cessera bientôt, quand on y apprendra que de Verberie elles auront tourné tout court et pris le chemin de Champagne : c'est un secret que personne ne sait encore ici, mais que vous devez dire au roi de la Grande-Bretagne et à milord Arlington, pour lesquels je ne veux ni ne dois plus avoir rien de caché.

La principale raison qui m'oblige à hâter cette affaire a été que j'eus avis, il y a quelques jours, que la négociation qui se traite à Mayence, entre le député de l'empereur, celui des États-Généraux, l'électeur lui-même, et Risaucourt, envoyé du duc de Lorraine, pour

l'établissement d'un corps de treize mille hommes entre le Rhin, la Meuse et la Sarre, s'échauffait fort, et qu'elle aurait pu facilement se conclure en peu de temps, si je ne rompais les mesures que tous ces princes peuvent prendre ensemble, en mettant ledit duc hors d'état de tenir ce qu'il promet, et par ce moyen étourdissant la plupart des autres. Le roi d'Angleterre connaîtra bien, je m'assure, qu'en ceci j'agis autant pour son intérêt que pour le mien, à présent qu'ils sont devenus communs, et que les Provinces-Unies auraient évidemment tiré un très-grand avantage dans le temps que nous résoudrons de les attaquer, s'il y avait eu sur le Rhin un pareil corps de troupes à leur disposition. Comme le projet qui a été dressé à La Haye de cet armement donnait cette disposition tout entière auxdites Provinces-Unies, il a été de la prudence et même d'une nécessité précise de prévenir ce coup, en ruinant tout ce beau projet par le moyen que je vais mettre en pratique. Je me conduirai à l'égard dudit duc selon que je le trouverai disposé, ou non, à me satisfaire sur les sûretés que je lui demanderai, et donnerai successivement avis de tout au roi de la Grande-Bretagne[1].

Le roi d'Angleterre et le comte d'Arlington approuvèrent cet acte de vigueur[2]. Les Hollandais furent de plus en plus alarmés. M. de Witt comprit que cette expédition était principalement dirigée contre les Provinces-Unies. Ses soupçons, depuis longtemps éveillés, furent confirmés par le départ du chevalier Temple, qui embarrassait son cabinet à La Haye, et que Charles II rappela, pour qu'il ne contrariât point sa nouvelle politique en agissant toujours dans le sens de l'ancienne. Afin de ne pas exciter une trop forte défiance, le comte d'Arlington annonça au chevalier Temple qu'il voulait conférer

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXVIII.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 8 septembre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

avec lui des affaires de Lorraine, de celles de l'empereur et de l'Espagne, et lui écrivit : « Sa majesté m'ordonne de vous faire savoir sa volonté, laquelle est que, sans retard, au reçu de la présente, vous reveniez *privément* en Angleterre, laissant en Hollande votre maison sur le pied où elle se trouve, ce dont vous informerez M. de Witt, ainsi que de l'intention du roi de vous renvoyer promptement à votre poste[1]. »

Mais M. de Witt ne se méprit pas sur ce rappel. Le rapprochant de l'invasion de la Lorraine, du voyage du duc de Buckingham à Paris, de l'entrevue de Madame et de Charles II à Douvres, il y vit un changement complet de politique de la part de l'Angleterre. Dans un entretien qu'il eut avec Temple, avant son départ, il ne lui cacha point ses craintes, et il insista fortement sur les sacrifices que les Provinces-Unies avaient faits à l'amitié de l'Angleterre, et sur l'inviolable fidélité qu'elles avaient montrée depuis deux ans à l'alliance anglaise. Temple, de son côté, ne dissimula point à M. de Witt qu'il partageait ses soupçons. Il lui dit que « s'il revenait, il en saurait davantage, et qu'il en devinerait bien plus encore s'il ne revenait pas[2]. »

Temple arriva à Londres en octobre, et toutes ses craintes furent confirmées par l'accueil qu'on lui fit à la cour. Lord Arlington avait annoncé à M. Colbert qu'on l'amuserait de belles paroles, afin de mieux tromper M. de Witt, auquel il était fort dévoué[3]. En effet, le ministre, qui recevait jadis Temple à bras ouverts, le laissa une heure et demie à sa porte, et, quand il parut, lui montra un visage froid, et ne lui parla

[1] Lettre de lord Arlington à sir W. Temple. Londres, 1er sept. (V. S.) 1670.

[2] Lettre de W. Temple au garde des sceaux. La Haye, septembre 1670.

[3] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 2 octobre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

que de lieux communs sur son voyage. Il évita avec soin toute conversation particulière. Il en fut de même de Charles II, auquel lord Arlington le présenta pendant sa promenade, et qui ne l'entretint ni de l'empereur, ni de la Lorraine, ni du motif de son rappel[1]. Le garde des sceaux Bridgeman et le secrétaire d'état Trevor, qui étaient ses amis, ne savaient rien. Ce fut du chevalier Clifford qu'il reçut le premier aveu d'un projet de rupture avec les États-Généraux. Ayant eu une longue conférence ensemble sur les affaires de Surinam et de la compagnie des Indes, ils s'échauffèrent mutuellement l'un pour les Hollandais l'autre contre eux. Temple ayant demandé à Clifford de lui dire, « au nom du ciel, ce qu'on pouvait faire de plus, » celui-ci s'emporta, et, ne restant plus maître de son secret, lui répondit : « Que certainement il lui dirait bien ce qu'il y avait de plus à faire, que c'était de faire connaître au roi et au monde entier avec quelle bassesse et quelle indignité les États avaient traité Charles II, de déclarer publiquement à quel point leurs ministres étaient une bande de gredins et de larrons, avec qui il ne convenait ni au roi, ni à aucun autre prince d'avoir jamais à négocier[2]. » En entendant l'expression de cette haine furieuse dans ce langage grossier, sir W. Temple comprit que son rôle était pour le moment fini.

Afin de compléter l'œuvre du rappel de Temple, lord Arlington annonça à M. Colbert qu'on allait envoyer à La Haye Downing, « qui était bon acteur et fort propre à faire querelle[3]. » Les Hollandais, pour n'être pas pris au dépourvu,

[1] *Mémoires de sir William Temple*, t. I, p. 339 à 341.

[2] Lettre de sir W. Temple à son père. Londres, 22 novembre 1670.

[3] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 2 octobre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

se préparaient à une guerre éventuelle, et armaient pour le printemps suivant soixante vaisseaux et douze mille hommes [1].

La nouvelle négociation avec l'Angleterre marchait toujours. Les commissaires protestants se montraient fort empressés, et le duc de Buckingham écrivait, le 6 octobre, à Louis XIV d'envoyer ses dernières résolutions sur les articles du traité, afin de le conclure avant la réunion du parlement, et de commencer la guerre au printemps. Il lui disait que, depuis son retour de France, Van Beuninghen lui avait proposé une somme considérable s'il voulait changer de parti, et qu'il était à craindre, si l'on ne se hâtait point, que l'argent des Hollandais ne trouvât plus d'accès auprès d'autres qu'auprès de lui [2]. Il assurait en même temps à M. Colbert que les Hollandais et les Espagnols lui avaient offert deux cent mille livres sterling, ce qui donnait à l'ambassadeur de grandes inquiétudes sur ses prétentions à venir [3].

Louis XIV, qui était alors encore dans l'intention d'attaquer les Hollandais vers le mois de mai de 1671, ne demandait pas mieux que de terminer cette négociation. Il aurait donc voulu que le roi d'Angleterre s'entendît de longue main avec la cour de Rome sur les conditions de sa catholicité, de peur que cette cour ne l'embarrassât par ses exigences s'il se déclarait avant d'être convenu de rien. Il donna d'excellentes raisons pour faire traiter cette négociation indirectement par les agents français à Rome.

Lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 17 sept. 1670.

Premièrement, écrivait-il à M. Colbert, le roi envoyant un de ses

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 29 septembre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

[2] Lettre du duc de Buckingham à Louis XIV, du 6 octobre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXVIII.)

[3] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 2 octobre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

sujets, il sera obligé de déclarer positivement au pape la résolution qu'il a prise de se faire catholique; il s'expose d'abord à deux grands inconvénients : l'un, qu'il court un risque évident et comme indubitable que ce secret ne soit divulgué, et passe aussitôt jusqu'aux Espagnols, par le cardinal Altiery lui-même, et surtout si son oncle, pendant cette négociation, qui sera longue et épineuse, vient à mourir.

L'autre inconvénient sera que la cour de Rome traitera alors avec un très-grand avantage, et se tiendra fort ferme et inflexible sur les conditions qu'on lui voudra imposer, et non pas en recevoir de lui, quand elle aura une fois su positivement que ledit roi a pris la résolution de venir à l'église.

Au lieu que, faisant négocier par une personne tierce, comme par un de mes ministres, qui ne parlera jamais de l'affaire que douteusement, parce que lui-même, si on le veut, n'en saura pas davantage, disant seulement de ma part que je vois de très-grandes dispositions dans l'esprit du roi de la Grande-Bretagne à abjurer l'hérésie, et que je croirais le pouvoir porter à faire ce grand pas si avantageux à notre religion, pourvu que sa sainteté me donnât le pouvoir d'accorder audit roi telles et telles conditions, qui seraient les mêmes qu'il m'aurait fait connaître secrètement qu'il désire pour faire suivre son exemple par grand nombre de ses sujets, on ne courra aucun risque de tomber dans les deux inconvénients ci-dessus touchés, car, quand le pape viendrait à mourir, son neveu ne pourrait jamais dire aux Espagnols ni à personne que le roi d'Angleterre veuille se faire catholique, puisqu'on ne lui aurait jamais dit, mais seulement qu'il y a de bonnes dispositions; et on négocierait aussi avec un très-grand avantage à Rome sur les conditions de cette déclaration [1].

Louis XIV proposa de charger de cette négociation l'évêque de Laon, l'un des plus habiles prélats de France, qu'il en-

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.

voyait à Rome avec son frère le duc d'Estrées[1]. Mais le roi d'Angleterre reçut froidement cette proposition. Il dit à M. Colbert qu'il avait fait choix d'un prêtre anglais pour traiter de sa conversion avec le pape, et qu'on s'occupait de lui dresser des instructions[2]. Sur de nouvelles instances de M. Colbert, le comte d'Arlington promit de presser le départ de l'envoyé anglais. Mais comme ce prêtre était alors au collége de Saint-Omer, et que, d'un autre côté, le pape était malade, le roi d'Angleterre ne se souciait pas « de confier ce secret à un moribond[3]. » Malgré des observations très-sensées de M. de Lionne contre la négociation directe, ce prince persista à n'en vouloir pas d'autre, parce que c'était le moyen d'éviter celle que lui offrait Louis XIV, et qu'au fond, dans le moment, il ne désirait en entamer aucune[4]. M. Colbert renonça provisoirement à des instances inutiles, et M. de Lionne lui écrivit « de laisser dormir cette affaire[5]. »

Louis XIV ne pressait même plus le roi d'Angleterre de consentir à ce que la guerre fût promptement déclarée. Il souhaitait la différer d'un an. Ses négociations avec les princes d'Allemagne avaient rencontré plus de difficultés qu'il n'en attendait. Il ne voulait pas s'engager, sans leur concours, dans la guerre de terre, ni commencer la guerre de mer sans être en état d'accabler en même temps son ennemi sur terre. Avancer l'époque où se déclarerait le roi d'Angleterre, c'était s'obli-

[1] Lettre de Louis XIV à M. Colbert, du 17 septembre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 29 septembre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

[3] Dépêche de M. Colbert à M. de Lionne, du 23 octobre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

[4] Dépêche de M. de Lionne à M. Colbert, du 4 novembre 1670, et dépêche de M. Colbert à M. de Lionne, du 23 octobre et du 6 novembre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

[5] Lettre de M. de Lionne à M. Colbert, du 25 novembre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

ger à lui payer d'énormes subsides pour le laisser dans l'inaction. Il donna ces nouvelles instructions à M. Colbert dans la lettre suivante :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Tours, 7 octobre 1670.

Comme je trouve de plus grands obstacles que je n'avais cru à ajuster avec les princes d'Allemagne tout ce qu'il faut pour notre commun dessein, et que je commence à éprouver que cette négociation aura ses épines et ses longueurs, qui la feront traîner plus que je n'aurais voulu, vous ne devez aussi vous plus mettre tant en peine que je vous l'avais ci-devant ordonné, de presser le roi d'Angleterre sur la déclaration de la guerre au printemps prochain, mais lui laisser prendre là-dessus ses résolutions de lui-même, sans les hâter par vos sollicitations, tenant pourtant en cela une conduite qui ne lui laisse pas apercevoir que j'aie moins de chaleur que j'en ai témoigné jusqu'ici à faire cette guerre, parce que, outre qu'en effet cela n'est pas, il pourrait en tirer une conséquence qui serait très-fausse, que j'eusse pris quelque pensée de m'accommoder avec les Hollandais, et n'agirait peut-être plus avec moi aussi sincèrement qu'il a fait.

Mais j'ai deux raisons principales de vous donner à présent cet ordre, bien contraire à tous ceux que je vous avais ci-devant donnés de hâter le plus que vous pourriez l'exécution du traité : l'une, parce que je vois clairement qu'il me sera impossible d'ajuster si bien toutes choses du côté de l'empire que les princes allemands puissent être prêts à faire agir leurs armées au plus tôt que vers les mois d'août ou de septembre de l'année prochaine, et il ne me semble pas qu'il fût de la prudence de commencer une guerre de mer que l'on ne soit aussi en état d'accabler en même temps notre ennemi par terre.

La seconde, que, si je ne faisais marcher toutes choses d'un pas égal en ces deux guerres différentes, qui ont une connexité si indispensable entre elles, il est aisé à voir que je tomberais dans un double inconvénient : l'un, le préjudice d'avancer à l'Angleterre les subsides,

peut-être une année entière, avant qu'elle dût songer à équiper sa flotte, l'autre, que dès que je serais entré dans le premier payement des trois millions stipulés pour la guerre, et que le roi d'Angleterre aurait effectivement équipé sadite flotte, je n'aurais aucune raison de vouloir me dispenser, après les six premiers mois, de payer le second terme audit roi, quand même il n'aurait point commencé à agir contre les Hollandais, puisque ce ne serait pas de son fait, mais du mien, que ce retardement d'action aurait procédé, et qu'ainsi j'aurais payé une somme de si grande considération durant une année entière sans en pouvoir tirer aucun fruit; il vaudrait bien mieux se conduire en sorte que les longueurs, qui sont d'ailleurs inévitables en cette affaire, procèdent s'il est possible de l'Angleterre même, et de l'irrésolution dudit roi et de son conseil, laquelle vous ne devrez plus vous efforcer de faire cesser, mais plutôt témoigner vous payer bonnement de toutes les raisons qu'ils vous allégueront sans doute, pour vous persuader qu'ils ne peuvent se hâter davantage. Je vous recommande seulement de vous conduire en ceci avec tant de délicatesse, que ledit roi et ceux qui ont part au secret ne puissent pas soupçonner que j'ai moins d'ardeur pour cette guerre que j'en ai fait paraître jusqu'ici, comme en effet ce changement n'est pas dans ma volonté, mais dans mon jugement, voyant une pure impossibilité à faire cadrer toutes choses des deux côtés de l'Angleterre et de l'Empire, dans un intervalle de temps aussi court que celui de l'hiver où nous entrons [1].

Toutefois Louis XIV autorisait M. Colbert à poursuivre la conclusion du second traité. Il lui permettait de joindre, comme il en avait reçu la demande, le subside pour la catholicité au subside pour la guerre. Mais il exigeait qu'au moment où on signerait le traité, on signât aussi un acte qui l'annulât.

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.

Tout ce que je viens de vous dire, ajoutait Louis XIV à M. Colbert, ne vous doit pas retenir de conclure et de signer le traité simulé, lorsque toutes choses seront prêtes du côté des nouveaux commissaires anglais, étant bon et important que le duc de Buckingham, Lauderdale et Ashley soient le plus tôt qu'il se pourra dans l'affaire de la stipulation de la guerre contre la Hollande, afin que cette connaissance les oblige à mieux résister dans le nouveau parlement, dans les conseils et partout ailleurs, aux tentatives ou instances des Espagnols ou de Van Beuninghen.

Quant à la condition du traité simulé, dont on vous a déjà parlé, et qui regarde le partage des conquêtes, vous devez vous en tenir à la même clause qui est dans le traité véritable, pour les mêmes raisons que vous me marquez.

Mais pour l'autre clause qu'on vous a demandé d'accumuler dans ledit traité simulé en une somme de cinq millions, comme pour la seule guerre de Hollande, tout ce que je suis convenu, par le traité véritable, de donner pour deux causes différentes, je trouve bon que vous accordiez cette satisfaction, qui ne m'importe de rien, au roi de la Grande-Bretagne; bien entendu qu'en même temps que vous signerez ledit traité simulé avec les nouveaux commissaires anglais, vous signiez avec les anciens, en vertu d'un nouveau pouvoir qui leur sera donné, un acte par lequel il soit déclaré que ledit traité simulé n'a été fait, conclu et signé, et ne sera ratifié que pour certaines considérations de la convenance du roi de la Grande-Bretagne, et que ledit traité est et demeurera nul et de nul effet, comme si jamais il n'avait été signé et ratifié, les deux seigneurs rois se tenant au traité signé à Douvres, le 22 mai 1670, lequel seul sera accompli et exécuté par eux en toute sa teneur; et ledit acte devra être ratifié par le roi de la Grande-Bretagne en forme authentique, et par moi aussi, s'il le désire et qu'il le juge nécessaire[1].

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.

Il paraissait d'autant moins facile de faire consentir le roi d'Angleterre à cet ajournement de la guerre, qu'il avait pris la résolution d'armer cinquante vaisseaux pour le printemps [1], et qu'il se montrait très-belliqueux. Sans avouer à cet égard le changement de desseins de son maître, M. Colbert chercha et trouva, dans le projet du traité simulé, des motifs naturels de contestation et de retard [2]. Les lords Buckingham, Ashley et Lauderdale, prenant leur négociation au sérieux, avaient inséré dans le second traité des clauses qui n'existaient pas dans le premier. Ils ne voulaient pas consentir à ce que le duc d'York, ou, en son absence, l'amiral anglais, reçût un pouvoir du roi de France pour commander les flottes réunies, sans que le roi de France reçût un pouvoir du roi d'Angleterre pour commander sur terre le corps auxiliaire anglais. Ils voulaient de plus ajouter à la part de l'Angleterre, dans les pays conquis, les îles de Gorée et de Woorne. Quand M. Colbert alla prier Charles II de faire entendre raison à ses commissaires et de les ramener aux termes du traité véritable, il trouva, à sa grande surprise, le roi d'Angleterre résolu à soutenir ces nouvelles prétentions et lord Arlington très-indécis [3].

L'indécision de lord Arlington fut considérée par le duc de Buckingham comme de la mauvaise volonté, et cette mauvaise volonté comme provenant de sa jalousie envers lui. Il n'en devint que plus empressé et plus accommodant. Il alla trouver M. Colbert et « lui témoigna toute la chaleur imaginable pour conclure cette affaire, disant qu'il voyait bien que milord Arlington était jaloux de n'y avoir pas la principale

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 16 octobre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, des 16 et 23 octobre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

part[1]. » M. Colbert lui fit comprendre la différence qui existait entre le petit corps auxiliaire anglais et la grande flotte française, et le décida, ainsi que les deux autres commissaires, à convenir que le roi de France donnerait pouvoir au duc d'York de commander la flotte française, sans que le roi d'Angleterre donnât pouvoir au général français de commander le corps auxiliaire anglais[2]. Mais après que cette difficulté eût été levée, il en survint une autre : les commissaires anglais exigeaient que le commandant de la flotte française fût l'amiral et non le vice-amiral. Louis XIV repoussa avec énergie et fierté cette prétention par laquelle les Anglais voulaient constater leur suprématie maritime, et il écrivit à son ambassadeur.

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 28 oct. 1670.

Je vous ai déjà fait savoir mes intentions sur les points qui sont tombés en contestation entre vous et lesdits nouveaux commissaires, hors sur une nouvelle que j'ai trouvée dans votre dernière dépêche, et qui m'a fort surpris pour l'injustice de la prétention; c'est quand ils veulent faire mettre dans le traité que mon escadre sera commandée par un amiral français, qui obéira aux ordres du duc d'York. Ils savent assez que l'amiral de France est aujourd'hui un enfant, et qu'il n'y en a point d'autre, mais ils veulent pourtant ce terme dans le traité, pour faire voir au monde, s'ils pouvaient, l'effet éclatant de leur prétendue souveraineté de la mer dans la Manche, en ce que j'aurais consenti moi-même que, dans une jonction de forces, mon amiral obéît à celui d'Angleterre; mais je ne passerai jamais par une si grande indignité, quand même tout le traité véritable ne devrait point avoir d'exécution: il faudra donc faire doucement entendre à vos commissaires, sans entrer dans le détail de ce que je

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 23 octobre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)
[2] *Ibid.*

viens de dire, pour ne rien aigrir, que, par l'arrivée de ce courrier, je ne vous ai pas donné pouvoir de passer ce mot d'*amiral*, et vous ai même mandé que je ne vous le donnerais jamais; et si les autres ne se rendent là-dessus, ce sera le cas auquel vous devrez recourir au roi leur maître, pour le prier et le presser de mettre la main lui-même à réduire ses députés aux choses qui sont déjà arrêtées et stipulées d'une autre sorte qu'ils ne les prétendent, lui faisant même connaître sur ce point-ci l'avantage que le duc d'York a déjà très-grand par le traité, d'avoir tout l'honneur du commandement général, et sur ma flotte même et celui qui la commandera dont on n'a aucun droit de me prescrire la qualité [1].

Cette difficulté fut aplanie comme la précédente; il fut seulement convenu que le commandant du corps auxiliaire anglais aurait la préséance sur tous les lieutenants généraux de l'armée de terre. Louis XIV consentit également que les deux îles de Gorée et de Woorne appartinssent à l'Angleterre dans le partage des conquêtes. Comme il avait pris son parti de reculer la guerre d'une année, il donna l'ordre à M. Colbert de le déclarer sans détour et sans délai au roi d'Angleterre. Voici la lettre dans laquelle il transmettait à M. Colbert ces instructions décisives :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Saint-Germain, 2 nov. 1670.

Mon intention est qu'aussitôt que vous aurez reçu cette dépêche, vous déclariez nettement et en confidence audit roi et aux anciens commissaires que, n'ayant point vu d'avancement sur le point de la catholicité, qu'on m'a toujours déclaré de sa part qu'il voulait faire précéder à la déclaration de la guerre, et sur ce qu'on m'a aussi fait entendre qu'on désirait, touchant celle-ci, d'être averti dix mois auparavant, je n'ai point travaillé (comme sans cela je me serais hâté de

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.

le faire) aux préparatifs de la guerre, ni à presser les princes allemands d'une conclusion qu'il me semble que, pour ne se priver pas d'un avantage aussi essentiel que sera celui de mettre lesdits princes dans le parti (sans quoi il serait peut-être bien malaisé de faire du mal aux Hollandais du côté de terre, puisqu'ils n'auraient qu'à mettre un gros corps d'armée dedans ou sous Maëstricht), il me semble, dis-je, que nous pourrions convenir dès à cette heure, comme d'un point fixe et immuable, que la guerre immanquablement se commencera au printemps de l'année 1672, et cela même, pour plus grande sûreté de tous, se pourra mettre dans le traité simulé, et si l'annulation s'en fait par un autre acte, on pourra déclarer dans ledit acte que c'est à la réserve du point qui regarde le temps du commencement de la guerre, lequel devra subsister en sa force et vigueur, quoique les autres points du traité simulé soient annulés.

En tenant cette conduite et résolvant les choses comme je viens de dire, nous y trouverons deux ou trois avantages considérables : l'un, que nous ferons de chaque côté nos préparatifs fort à loisir, beaucoup plus grands, et à meilleur marché que si nous forcions l'affaire ; le second, que les Hollandais, qui ne sauront pas notre secret, et auront toujours les mêmes frayeurs qu'ils ont déjà prises, se consumeront toute l'année prochaine en de très-grandes dépenses inutiles, qui les rendront moins capables, la suivante, d'une grande résistance, et le troisième, que le roi d'Angleterre aura toute une année devant lui à prendre bien son temps pour la déclaration de sa catholicité, s'il est encore dans la même intention de la faire précéder celle de la guerre.

Il reste seulement à voir comment on disposera à ce délai les nouveaux commissaires, qui paraissent si échauffés à faire la guerre dès le printemps prochain, qu'ils croient même en cela de me bien signaler leur zèle ; or là-dessus je ne vois rien de meilleur à leur dire que de leur faire connaître, d'un côté, l'indispensable nécessité d'avoir une armée d'Allemands, et même bien forte, parce qu'autrement les Hollandais pourraient avec leur argent engager facilement les princes

de l'empire à entreprendre leur défense, et de l'autre, faire entendre auxdits nouveaux commissaires que la saison se trouve déjà si avancée qu'il est impossible, en si peu de temps qu'il en reste jusqu'au printemps prochain, d'avoir formé ce parti de princes allemands, qui sont d'ordinaire très-longs à prendre leur résolution, et très-difficiles dans leurs négociations, à cause des compétences et des jalousies qu'ils ont entre eux, soit pour les commandements, soit pour empêcher que l'un n'y trouve pas mieux son compte et son avantage que l'autre; ces deux considérations sont si palpables et si convaincantes, qu'il est impossible que les nouveaux commissaires ne s'y rendent aisément [1].

Cet ajournement s'accordait peu avec les intentions alors manifestées par le roi d'Angleterre. Ce prince dit à M. Colbert « qu'il avait si bien pris ses mesures pour faire la guerre le printemps prochain contre les Hollandais, qu'il ne pouvait pas même la différer plus longtemps sans nuire extrêmement à ses affaires, qu'ainsi il était nécessaire de s'obliger par ce second traité de la commencer dans ce temps-là [2]. » Le duc d'York et le comte d'Arlington lui parlèrent dans le même sens. Ils ajoutèrent que l'armement de la flotte se poursuivait dans tous les ports, et que les demandes d'argent faites au parlement, réuni depuis le 24 octobre, n'avaient pas d'autre fondement; qu'il était impossible de consentir à un délai et que le gouvernement de leur pays était « comme une grosse cloche qu'on ne peut plus retenir quand une fois elle est ébranlée [3]. » En effet, Charles II avait demandé à la chambre des communes de payer ses dettes, montant à treize cent mille livres sterling, et de lui donner, en outre, huit cent mille livres sterling pour

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXVIII.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 7 novembre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

[3] *Ibid.*

équiper, au printemps suivant, une flotte de cinquante vaisseaux, afin de pouvoir prendre le parti qu'il jugerait le plus convenable à la gloire de son royaume et au bien de ses sujets[1]. La chambre des communes, qui voyait la France et la Hollande se préparer à la guerre, et dans laquelle tous les partis, poussés par des motifs bien divers, paraissaient cette fois d'accord pour satisfaire Charles II, lui accorda généreusement les sommes réclamées.

Louis XIV n'en insista pas moins pour que l'époque de la déclaration de guerre fût retardée. Il voulait même qu'elle ne fût pas fixée et qu'on la laissât à sa discrétion, « parce qu'il était chargé de former le parti des princes de l'empire contre la Hollande, et ne pouvait pas bien juger dans quel temps précis serait achevée cette négociation pleine de difficultés, à cause des différents intérêts de ces princes et de leurs jalousies, ni quand seraient prêtes leurs troupes, qui monteraient à trente mille hommes[2]. » Mais M. Colbert, qui vit s'éveiller les défiances de la cour d'Angleterre, disposée à attribuer ce ralentissement d'ardeur à des négociations secrètes avec les Hollandais, se garda bien d'exécuter ponctuellement cette partie de ses instructions et de demander qu'on accordât à Louis XIV une latitude aussi indéfinie pour déclarer la guerre. Il se borna à exiger un retard d'un an, avec obligation de commencer les hostilités au printemps de 1672. Ce retard, au fond, ne déplaisait pas à Charles II autant qu'il le disait. Il ne se montrait si pressé que parce que Louis XIV ne l'était plus. Il se résigna donc assez aisément à fixer l'entrée en campagne au mois de mai 1672; mais il fit paraître moins de condes-

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 10 novembre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

[2] Lettre de Louis XIV à M. Colbert, du 12 novembre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

cendance sur un autre point. Le roi de France, ayant manifesté l'intention de ne payer les deux millions promis pour la déclaration de catholicité qu'à condition de savoir l'époque précise de celle-ci, Charles II en fut très-irrité, et tout faillit se rompre. M. Colbert fit part à son souverain de cette nouvelle complication :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 17 nov. 1770.

M'étant rendu avant-hier au matin, écrivit-il à Louis XIV, dans la chambre du roi d'Angleterre, plutôt pour entendre ce qu'il aurait à me dire que pour lui demander audience, aussitôt qu'il me vit, il fit retirer tout le monde, à la réserve de M. le duc, son frère, en présence duquel il me dit qu'il ne me pouvait pas céler, qu'après toutes les pressantes sollicitations que je lui avais faites de se déterminer à faire la guerre contre les Hollandais dès le printemps prochain, il avait été surpris du retardement que votre majesté y apportait, d'autant plus qu'il avait déjà pris de son côté toutes ses mesures pour cette guerre, ayant déjà même fait de grandes dépenses pour ce sujet qu'il ne pouvait pas faire cesser sans courir risque de voir ralentir la bonne volonté que son parlement lui témoigne; enfin, quoique au fond je ne croie pas qu'il soit fort fâché de ce délai, il me dit tout ce qu'il jugea me pouvoir faire croire qu'il faisait beaucoup d'y consentir et d'y disposer les nouveaux commissaires, ajoutant néanmoins que les raisons que votre majesté en donnait lui avaient paru trop bonnes pour les désapprouver, et qu'après tout, puisqu'il dépendait d'elle, par le premier traité, de fixer le temps, il donnait les mains à ce qu'il fût arrêté par ce second pour le printemps de l'année 1672.

Qu'à l'égard de sa déclaration de catholicité, il se promettait bien de disposer ses affaires en sorte qu'il la ferait indubitablement dans peu de temps et au moins avant la guerre; qu'il n'y avait rien qui lui fût si fort à cœur, mais qu'il n'en pouvait pas fixer le temps, et qu'il n'y était point aussi obligé par le traité; qu'il ne se pouvait point d'ailleurs persuader que votre majesté eût la pensée de retarder sous

ce prétexte le payement des deux millions qu'elle lui a promis, d'autant plus, dit-il, que c'est un moyen sans lequel il ne peut faire avec sûreté ladite déclaration, étant obligé de faire de très-grandes dépenses pour fortifier ses places et pour se mettre en état que le repos de son royaume n'en fût pas troublé; et qu'enfin je ne pouvais pas proposer aucun délai pour ces payements, sans contrevenir formellement aux termes du traité.

Je le priai de se ressouvenir qu'il avait fait toujours parler à votre majesté, et s'était expliqué à moi de cette déclaration comme d'une affaire présente, et qui ne pouvait souffrir aucun retardement; que c'était sur ce fondement que votre majesté, agissant avec toute la bonne foi et toute la sincérité imaginables, s'était engagée au payement de ces deux millions, croyant que cette déclaration aurait son exécution avant même le premier payement, et ne pouvant pas s'imaginer qu'elle pût être différée jusqu'au second; que s'il ne jugeait pas à propos de se déclarer sitôt, votre majesté ne l'y pouvait pas obliger, mais qu'il n'était pas juste aussi qu'il vous demandât le payement de ce que vous avez promis avant qu'il eût résolu et qu'il fût certain du temps auquel il pourrait effectuer ses bons desseins, d'autant plus que pour lors il aurait plus besoin d'argent qu'à présent. Il me répliqua que, dans la fin de l'année prochaine, il pourrait se servir de celui que le parlement lui donnerait, mais que, ne le pouvant recevoir avant ce temps-là, l'assistance qu'il demande maintenant à votre majesté, suivant le traité, lui est si nécessaire, que le retardement causerait la ruine inévitable de tous ses desseins. Enfin, sans importuner votre majesté d'une longue contestation dans laquelle j'ai reconnu, et sur les visages et dans les paroles, beaucoup d'aigreur et de mécontentement, il suffit que je lui avoue que je me suis retiré sans obtenir aucune satisfaction.

L'entretien que j'ai eu ensuite avec milord Arlington m'en a encore moins donné. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas assez m'exprimer combien le roi son maître était outré de mes propositions; que c'était lui témoigner ouvertement qu'on se défiait de la promesse qu'il a

faite de se faire catholique, laquelle néanmoins lui tenait plus à cœur que jamais; que le retardement des payements promis était une manifeste contravention au traité, qui ne pouvait tomber dans l'esprit de votre majesté, dont le roi son maître savait que les paroles et les promesses étaient inviolables; que ledit roi croyait que ce ménagement venait de moi, et que je ne l'avais proposé que pour en faire ma cour à votre majesté; qu'il ne pouvait s'empêcher de me dire que ce procédé avait beaucoup diminué de l'estime et de la confiance que le roi son maître m'avait témoignées depuis que j'étais en ce pays. Après plusieurs contestations dont il est inutile d'importuner votre majesté, nous nous sommes séparés peu satisfaits l'un de l'autre. Je dois encore informer votre majesté qu'il me demanda si l'on comptait pour rien la conduite que le roi son maître avait tenue depuis quelque temps, en se défendant des pressantes instances qu'on lui a faites, tant pour l'inclusion de l'empereur dans la triple alliance, que pour la protection du duc de Lorraine, et dans toutes les autres affaires auxquelles votre majesté a intérêt. Enfin, sire, pour ne rien déguiser à votre majesté de l'état présent des affaires qu'elle m'a confiées, je vois que le roi d'Angleterre et ses commissaires sont si portés à croire qu'elle traite avec les Hollandais, qu'il y a tout sujet de craindre que, si je ne puis bientôt conclure et signer celui-ci, ledit roi ne prenne d'autres mesures[1].

M. Colbert mandait à Louis XIV qu'il avait cru absolument nécessaire de fixer le printemps de 1672 comme la dernière limite pour la déclaration de guerre, « afin d'ôter aux commissaires anglais une partie de leur défiance et la pensée qu'ils avaient que le roi de France ne voulait se servir de ce second traité que pour se procurer des avantages ailleurs. » Il ajoutait, avec beaucoup d'instance et de crainte, sur le payement des deux millions du subside :

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.

Quant au délai de trois mois que votre majesté demande pour le premier million de la catholicité, j'ose dire à votre majesté que j'aurais cru beaucoup obtenir, si j'eusse pu disposer le roi d'Angleterre à se contenter de recevoir, après l'échange des ratifications du second traité, le premier million, à condition que le second ne serait payé qu'après la déclaration de la catholicité; et je n'ai même aucune espérance de faire consentir ledit roi et les anciens commissaires à ce parti, quoiqu'il soit fort juste. C'est pourquoi j'espère que, sur le rapport sincère et fidèle que je lui fais à la hâte de l'état où sont les affaires qu'elle m'a confiées, elle voudra bien examiner s'il convient au bien de son service d'attendre que ledit roi et ses ministres reviennent d'eux-mêmes de leurs injustes prétentions, et qu'ils se rendent à ce que votre majesté désire, ou bien si je leur dois accorder tout ce qu'ils demandent, au cas que je ne puisse rien obtenir de ce qu'elle souhaite, et qu'il lui plaira me prescrire au plus tôt jusqu'à quel point je me puis relâcher[1].

Une nouvelle conférence qu'eut deux jours après M. Colbert avec lord Arlington ne fit qu'aggraver le danger d'une rupture. M. Colbert ayant répété au ministre anglais les raisons qui portaient son maître à différer le payement des deux millions, et ayant ajouté que le premier million ne pouvait être justement exigé par le roi d'Angleterre, à moins qu'il n'indiquât au roi de France l'année et le mois où il déclarerait sa catholicité, voici la réponse qui lui fut faite et qu'il transmit en toute hâte à Louis XIV :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 19 nov. 1670.

Milord Arlington m'a répliqué avec beaucoup d'émotion qu'il n'osait pas se charger de rapporter au roi son maître ce que je lui venais de dire, et qu'il me priait d'y faire une sérieuse réflexion;

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.

que sous la bonne foi du traité, le roi d'Angleterre avait refusé tous les avantages qui lui étaient offerts de toutes parts pour entrer dans de plus grands engagements contre la France; que sous l'assurance que ledit traité lui donne du payement des deux millions de livres dans cette année, il avait entrepris de fortifier ses places, munir ses magasins et faire toutes les autres dépenses nécessaires pour faire réussir cette déclaration, laquelle il espérait faire l'année prochaine; mais que votre majesté ne pouvait pas l'obliger par les termes du traité à la faire dans un certain temps, et prendre prétexte là-dessus à différer le payement des deux millions; qu'il fallait en cela s'en tenir aux termes formels du traité ou le rompre en tous ses points.

Je lui dis qu'en s'attachant aux mots dudit traité, il en fallait suivre aussi l'esprit et l'intention, d'autant plus que nous devions encore avoir la mémoire récente de ce qui s'est passé; qu'il savait bien qu'on avait toujours témoigné de la part du roi son maître à votre majesté un si grand empressement pour cette déclaration de catholicité, qu'on avait même dit qu'elle ne pouvait souffrir aucun retardement; que si elle n'en avait pas stipulé précisément le temps, c'est parce qu'elle avait cru plus honnête de le laisser au choix dudit roi, d'autant plus qu'elle était persuadée qu'elle ne pouvait pas être différée plus de trois mois après l'échange des ratifications; que c'était pour cela que votre majesté n'avait pas fait de difficulté de promettre de si promptes assistances; mais que si l'on n'était pas pressé de ce côté-ci d'en venir aux effets, il n'était pas juste aussi de presser votre majesté pour le payement. Il m'a quitté là-dessus brusquement sans me répliquer autre chose sinon que, puisqu'on ne s'en voulait pas tenir au traité, il n'avait plus rien à me dire [1].

Pendant que M. Colbert insinuait à Louis XIV de se relâ-

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.

cher sur le terme du payement, en lui faisant connaître toute la gravité de la situation, le duc de Buckingham, désespéré de tous ces délais dont il ignorait la véritable cause, en perdait l'esprit et le repos. Il faisait partir un exprès pour la cour de France et il écrivait à Louis XIV :

Lettre du duc de Buckingham à Louis XIV. Londres, 19 nov. 1670.

Sire, je serais au désespoir si votre majesté pouvait douter de mon zèle et de ma fidélité. Je lui dois tout par reconnaissance, mais je me sens encore plus fortement attaché à son service par des qualités que j'ai trouvées dans sa personne, qui la rendent aussi estimable et autant au-dessus du commun qu'elle l'est par son caractère. Ce sont elles qui m'ont obligé pour jamais d'être plus à votre majesté que tout ce qu'il y a dans ce monde et qui me feront toujours sans réserve lui déclarer nettement mes pensées sur toutes choses ; après cette assurance, comme de mon côté je me soumettrai toujours à son jugement, elle voudra bien, en retour, ne pas juger mal de moi pour l'emportement que je mets en tout ce qui la regarde. Enfin, sire, je ne me puis empêcher plus longtemps de dire à votre majesté que jamais chose ne m'a tant troublé l'esprit que la conduite de ce traité depuis notre retour de Newmarket. Le roi mon maître y était tombé d'accord avec votre majesté de tout ; il ne manquait plus rien que de dresser les articles, que nous devions signer dans deux jours, et qui, j'en suis assuré, pouvaient être écrits en moins d'un. M. d'Arlington les devait achever de concert avec M. l'ambassadeur ; mais depuis ce temps-là nous n'avons eu que des retardements. Le premier accroc fut sur les îles de Gorée et de Woorne, que M. l'ambassadeur a accordées depuis ; mais cela ne devait point retarder la chose, car le roi mon maître se résolut de signer le traité, laissant une place vide pour lesdites îles, sur les assurances que je lui avais données de l'affection de votre majesté, et que sans doute elle les y mettrait elle-même, après les raisons qu'on pourrait lui donner là-dessus. D'abord je le dis à M. l'ambassadeur, croyant de mon côté

avoir fait des merveilles; mais le lendemain, au lieu de conclure, nous eûmes une autre dispute sur le préambule et l'article touchant le prince d'Orange. Le roi mon maître consentit encore à tout ce qu'il demandait; mais cela ne nous profita de rien, car il trouva toujours de nouvelles difficultés, refusant de signer jusqu'au retour de son courrier. Présentement, nous sommes sur la dispute d'un de ces deux millions de livres qui devaient être payés lors de la signature du traité. Durant ce délai, on avait souvent prédit au roi mon maître qu'il aurait bientôt une marque infaillible des intentions de votre majesté; car, si elle avait changé de sentiment, elle hésiterait sur le payement de ces deux millions: cette prédiction, tombant si juste avec ce qui a suivi, achève de me confirmer dans un soupçon qui, depuis quelque temps, m'a donné beaucoup de peine, et je ne doute plus nullement que les deux messieurs qui devaient préparer toutes choses pour la conclusion du traité n'aient concerté de le rompre, et pendant que l'un met des scrupules dans la tête du roi mon maître, l'autre en fait autant auprès de votre majesté. Si je me trompe, excusez une faiblesse qui est un défaut de mon naturel: je ne puis être désintéressé pour les personnes que j'honore. Je considère cette affaire comme la seule qui puisse agrandir la renommée de votre majesté. Si nous entrons ici dans les trahisons qui nous sont offertes tous les jours avec empressement, votre majesté perdra la plus belle occasion du monde pour exercer les talents que Dieu lui a donnés, et qui sont capables de lui faire égaler, au moins, tous ceux qui l'ont précédée dans l'histoire.

Sire, je parle comme je pense. Si je fais mal, pardonnez-le-moi, et que votre majesté se ressouvienne, s'il lui plaît, que dès l'instant que je l'ai connue, j'eus le cœur si rempli d'admiration pour elle, qu'il me sera impossible à jamais d'avoir de l'attachement pour aucune autre chose, ou d'être en repos avant d'avoir trouvé quelque occasion de lui rendre service, et de faire connaître à votre majesté à quel point je lui suis redevable pour

toutes les obligations que j'ai reçues d'elle en tant de diverses façons.

Je suis, du profond de mon cœur,
Sire,
De votre majesté,
Le très-humble et très-obéissant serviteur,
Signé BUCKINGHAM.

P. S. Je supplie très-humblement votre majesté de me ménager un peu sur la franchise de cette lettre [1].

Mais il ne se borna point à écrire à Louis XIV. Poursuivi par l'idée que lord Arlington et M. Colbert souffraient avec peine que cette grande affaire s'achevât par ses mains, il s'adressa également à M. de Lionne, pour le supplier de lever les obstacles qu'il attribuait à leur jalousie.

Lettre du duc de Buckingham à M. de Lionne. Londres, 19 nov. 1670.

Je me vois obligé, lui écrivit-il, de vous envoyer ce courrier, notre affaire étant sur le point d'être rompue par les lenteurs de M. l'ambassadeur. Je ne croirai jamais que vous ayez changé de sentiment de l'autre côté de la mer; c'est pourquoi je mets la faute tout entière sur votre homme ici et sur un des nôtres, de qui les alliances domestiques ne semblent pas tout à fait compatibles avec celles que nous avons tâché d'établir pour le public. Il y a un mois que nous étions d'accord en tout et qu'il ne fallait qu'écrire une feuille de papier, que M. d'Arlington et M. l'ambassadeur devaient ajuster ensemble : cependant nous voici plus éloignés d'en venir à une conclusion que jamais. Quelques raisons que vous ayez de différer la déclaration de la guerre, quelles sont celles que vous pouvez avoir pour ne point signer promptement le traité? Chaque jour ici fait

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.

naître mille obstacles; le parlement est sur le point de faire des déclarations qui gâteraient tout ce que nous pourrions faire après, et cependant, étant incertains de ce que vous êtes résolus de faire, nous n'osons prendre les seuls moyens capables de nous en garantir. Pour l'amour de Dieu, si vous êtes encore dans l'intention de faire quelque chose avec nous, concluez-le promptement, et sachez que je ne puis rendre un service plus considérable au roi de France qu'en lui donnant cet avis en toute hâte. Enfin il y a de certaines gens ici fort changés depuis peu, mais je soupçonne fort que les offres d'argent n'ont pas été partout si mal reçues que chez,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé BUCKINGHAM.

P. S. Je ne serais pas bien aise que tout le monde vît cette lettre[1].

Louis XIV, voyant que sa *grande affaire* était en péril, n'insista plus; il céda. Il écrivit à M. Colbert de faire la concession et de la faire de bonne grâce.

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. Colbert. Versailles, 25 nov. 1670.

Je vous renvoie ce courrier en toute diligence, lui écrivit-il, pour vous dire qu'ayant vu dans vos deux dépêches, du 10 et du 17 de ce mois, l'état de votre négociation, et qu'elle est sur le point d'échouer et, comme on dit, de faire naufrage dans le port même, si je persiste à vouloir que vous exécutiez les derniers ordres que je vous ai donnés sur les termes des payements des deux millions pour la catholicité, mon intention est qu'aussitôt que ledit courrier sera arrivé à Londres, vous vous départiez de la teneur desdits ordres, et consentiez à laisser mettre l'article dans le nouveau traité comme il est dans l'ancien, sans y rien changer à l'égard des termes des

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.

payements desdits deux millions pour ladite catholicité. Je désire même que vous fassiez la chose de fort bonne grâce, et que vous disiez de ma part au roi de la Grande-Bretagne, qu'aussitôt que j'ai appris par vos dépêches la difficulté qui a arrêté la conclusion de cette affaire, je vous ai ordonné de faire là-dessus tout ce qu'il souhaite et même de l'assurer que, si j'avais pu juger de moi-même ce qu'il vous a dit du grand intérêt qu'il a que ces premiers payements lui soient faits dans le temps qui a déjà été stipulé, afin qu'il puisse faire tous les préparatifs nécessaires, et que le retardement desdits payements ne déconcerte pas les mesures qu'il veut prendre, tant pour l'un que pour l'autre dessein, j'aurais très-volontiers accordé ce qu'il me demande, quand même je ne l'aurais pas promis par le premier traité, avouant ingénument ce qu'il vous a dit, que je ne puis pas par justice l'obliger, s'il ne veut, à fixer le temps de sa catholicité, puisque, ledit premier traité n'en disant mot, il est évident que cela est entièrement remis à sa volonté; j'avais seulement cru que, s'il n'était pas si pressé de faire ladite déclaration, sans doute parce que toutes les choses qui la doivent précéder ne sont pas prêtes, il voudrait bien, de son côté, ne me pas presser sur les termes des payements.

Vous ajouterez à cela que le seul déplaisir qui me reste de ce petit accident, c'est que, quelques-uns de ses commissaires en ayant conçu des soupçons que je puisse traiter quelque autre affaire avec les Hollandais qui m'eût fait changer de pensée à l'égard de l'Angleterre, je ne veux pas me donner le chagrin de croire que le roi de la Grande-Bretagne, qui connaît mieux mon cœur et ma manière d'agir, ait été capable de concevoir de moi le même ombrage, et, s'il l'avait fait jamais, il n'aurait pu commettre une plus grande injustice; la suite de toutes mes actions et tout le cours de mon règne lui prouveront évidemment cette vérité par mille effets.

Quant au temps de la déclaration de la guerre, je demeure d'accord qu'il soit fixé par le nouveau traité au commencement du printemps de l'année 1672, et vous pouvez là-dessus vous départir

de la prétention, dont je vous avais écrit en dernier lieu, que le temps de ladite déclaration fût remis à ma volonté[1].

M. Colbert se hâta de communiquer à Charles II la décision de Louis XIV, et rien ne parut s'opposer désormais à la signature du nouveau traité. Il écrivit à son souverain :

Extrait d'une dépêche de M. Colbert à Louis XIV. Londres, 4 déc. 1670.

Je reçus avant-hier au soir, par le courrier de votre majesté, la dépêche dont il lui a plu m'honorer, du 26 de ce mois, et j'informai hier au matin le roi d'Angleterre de ce qu'elle contient, dont il me témoigna être sensiblement obligé à votre majesté, me disant qu'elle le tirait par là d'une peine et d'un embarras dont il ne lui eût pas été possible de sortir ; il m'assura aussi que votre majesté n'aurait pas sujet de se plaindre du retardement qu'il apporterait à se déclarer catholique, et qu'il ne prétendait pas de perdre un moment de temps à disposer de toutes choses, en sorte que ce dessein pût s'effectuer avec sûreté ; il me dit aussi qu'il avait été bien éloigné de croire que la difficulté qui arrêtait la conclusion du traité fût l'effet de quelque négociation avec les Hollandais contraire au traité que votre majesté a fait; qu'étant plus persuadé que personne du monde, que les promesses de votre majesté sont effectives, il ne lui tomberait jamais dans l'esprit qu'elle y veuille manquer, et enfin, il me pria de conclure et signer ce second traité incessamment, afin que ses nouveaux commissaires, dont il a besoin pour l'exécution, sussent au plus tôt à quoi s'en tenir, et qu'il puisse par là fixer leur inclination. M. le duc d'York, milord Arlington et Lauderdale n'ont pas témoigné moins de joie et de satisfaction de la facilité que votre majesté apporte à l'achèvement de cette affaire ; j'en ai voulu faire part aussi au duc de Buckingham, mais il m'a été impossible de le joindre, même après lui avoir demandé par écrit un moment d'audience; et, comme il me venait voir presque tous les jours avant

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.

cette difficulté, je ne sais si elle n'aura pas un peu ralenti la chaleur avec laquelle il se portait à faire ce qu'il croyait devoir plaire à votre majesté; je l'assurerai aujourd'hui de sa part, par une lettre, du bon gré qu'elle lui sait de la conduite qu'il a tenue [1].

Le duc fut, de son côté, au comble de ses vœux quand il reçut, en réponse à ses lettres, les deux lettres suivantes de M. de Lionne et de Louis XIV :

Lettre de M. de Lionne au duc de Buckingham. Paris, 15 déc. 1670.

Monsieur, je n'ai guère vu le roi plus touché d'aucune chose que de la marque essentielle de votre amitié que vous venez de lui donner par le soin obligeant que vous avez pris de lui dépêcher un courrier sur ce que l'affaire n'allait pas si vite de delà que vous le souhaitiez. Sa majesté me fit l'honneur de me dire ces propres paroles quand je lui présentai votre lettre et qu'elle l'eut lue : « Je me sais bon gré de me connaître bien en gens; vous voyez si je me suis trompé dans le jugement que j'avais fait du duc de Buckingham; je suis assuré qu'il m'aime sincèrement, autant que personne qui soit au monde, et je ne sais si vous-même pouvez avoir plus de zèle que lui pour tous mes intérêts; remarquez dans quelle inquiétude le met la crainte que notre affaire puisse manquer. » J'ai cru que je vous ferais plaisir de vous répéter les propres termes dont usa le roi, sans que j'y ajoute ni diminue rien. Au reste, monsieur, je vous prie de vivre dans un plein repos d'esprit, qu'âme qui vive, autre que sa majesté et moi, n'a vu ni verra vos lettres, ni toutes les autres que vous pourriez encore écrire. M. l'ambassadeur ne saura rien ni de l'expédition de votre courrier, ni de vos soupçons, qui lui donneraient trop de douleur, quoiqu'ils aient été fort obligeants pour le roi, et je vous assure que vous pouvez continuer à prendre la même confiance en lui sur toutes choses que vous me feriez la faveur de prendre en moi; vous lui devez d'ailleurs cette justice, car

[1] *Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.

il ne se lasse point de se louer infiniment dans toutes ses dépêches de votre manière d'agir. Si je pouvais avoir le bien de vous entretenir une demi-heure, je me promettrais de vous faire avouer que pour le bien de l'affaire même et pour un bon succès et infaillible, il a fallu indispensablement la remettre au temps que vous savez. Les difficultés sur les deux millions étaient à mon sens très-bien fondées; mais le roi a décidé lui-même, et a voulu passer sur toutes sortes de considérations pour obliger votre maître plutôt que de manquer à se lier avec lui d'une étroite amitié et commune de tous intérêts. Sa majesté attend maintenant à tous moments l'arrivée du courrier qui doit apporter le traité signé, et moi avec la même impatience les occasions de vous témoigner que personne au monde n'est avec plus de respect et plus de véritable passion que moi,

Monsieur,

Votre très-humble
et très-obéissant serviteur,

Signé LIONNE [1].

Lettre de Louis XIV au duc de Buckingham. Paris, 15 déc. 1670.

Mon cousin, je ne me suis pas pressé de renvoyer votre gentilhomme parce que, dans le temps qu'il est arrivé ici, j'étais assuré que toutes les difficultés qui sont nées de delà étaient déjà terminées, par les ordres que j'avais quelques jours auparavant envoyés à mon ambassadeur de conclure l'affaire à l'entière satisfaction du roi votre maître. Cependant je ne saurais plus être fâché de ces petits obstacles, qui vous ont fourni la matière de me donner une nouvelle preuve de votre amitié que j'ai extrêmement estimée, et qui me donnent lieu aujourd'hui de vous confirmer la mienne au point que je vous l'ai promise et que vous-même le pouvez souhaiter. Je me remets du surplus à ce que j'ai chargé Lionne de vous mander sur

[1] Cinq jours auparavant M. de Lionne avait annoncé à M. Colbert que son frère envoyait une lettre de change de dix mille francs pour la pension de lady Schrewsbury. Lettre du 10 décembre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

quelques points de votre lettre, et de celle que vous lui avez écrite, et notamment sur les soupçons très-obligeants pour moi que vous avez eus, et que je puis vous assurer n'avoir point eu de fondement, au moins pour ce qui regarde mon ambassadeur, comme je le veux croire aussi de l'autre personne : en tout cas, vous avez agi avec tant de chaleur et de force, qu'il aurait été malaisé que toutes choses n'eussent pas réussi à notre avantage commun. J'aurais passionnément désiré que l'effet qui doit suivre eût pu être plus prompt; mais, pour parvenir mieux et plus sûrement à nos fins, il a été indispensable de prendre un peu plus de temps. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Signé LOUIS[1].

La signature du traité ne rencontra plus que quelques difficultés de protocole auprès des nouveaux commissaires, difficultés relatives aux titres des deux souverains : elles furent réglées conformément au traité précédent[2]. Il avait été d'abord convenu que le nouveau traité, étant un traité simulé, serait annulé par une déclaration signée des anciens commissaires et confirmée par les deux rois; mais Charles II n'avait pas tardé à s'apercevoir des avantages que lui offrirait son maintien, et il en avait refusé l'annulation. « Ce traité, avait-il dit, était le seul qu'il pût rendre public, et malgré la confiance entière qu'il avait dans la bonne foi du roi de France, la prudence voulait qu'il eût dans les mains un acte dont il pût réclamer publiquement l'exécution, sans qu'on pût lui répondre par un autre acte de nullité, qui exciterait des trou-

[1] *Correspondance d'Angleterre*, volume LXXXVIII.

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 29 décembre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

bles dans ses états[1]. » Louis XIV s'était rendu à ces raisons et avait consenti à ce que le second traité subsistât, pourvu qu'il n'y fût rien inséré de contraire au premier[2]. Il avait donc été convenu et il resta admis, malgré les petits changements qui avaient été introduits dans le nouveau traité, qu'il aurait toute la valeur d'un traité réel. Il fut signé le 31 décembre 1670. Il était conforme au traité de Douvres, sauf que l'argent pour la catholicité était rejeté sur la première année du subside pour la guerre ; qu'aux places réservées au roi d'Angleterre dans le partage des conquêtes, on avait ajouté les îles de Gorée et de Woorne ; que la déclaration de guerre était fixée au printemps de 1672 ; et qu'on y stipulait la préséance du commandant du corps auxiliaire anglais sur tous les autres lieutenants généraux de l'armée de terre. Voici le texte de ce traité, qui fut signé par M. Colbert et par le duc de Buckingham, les lords Lauderdale, Arlington, Ashley et le chevalier Clifford :

Traité d'alliance entre Louis XIV et Charles II. Du 21-31 décembre 1670.

Au nom de Dieu tout-puissant, soit notoire à tous et un chacun que comme ainsi soit que le sérénissime et très-puissant prince Charles second, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne, et le sérénissime et très-puissant prince Louis quatorzième, par la même grâce, roi très-chrétien, auraient toujours donné tous leurs soins et toute leur application à procurer à leurs sujets une félicité parfaite, et que leur propre expérience leur aurait assez fait connaître que ce bonheur commun ne se peut rencontrer que dans une très-étroite union, alliance et confédération entre leurs personnes et les pays et états qui leur sont soumis; à quoi s'étant trouvés également portés, tant par la sincère amitié et affection que la proximité du sang, celle

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 30 octobre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

[2] Lettre de Louis XIV à M. Colbert, du 12 novembre 1670.

de leurs royaumes et beaucoup d'autres convenances ont établies entre eux, et qu'ils ont même conservées chèrement au plus fort des démêlés que les intérêts d'autrui leur ont fait avoir ensemble, que par le désir qu'ils ont de pourvoir pour toujours à la sûreté de leursdits pays et états, comme aussi au bien et à la commodité de leurs sujets, dont le commerce doit recevoir dans la suite du temps de notables avantages de cette bonne correspondance et liaison d'intérêts, lesdits seigneurs rois, pour exécuter ce louable désir, et pour toujours fortifier, confirmer et entretenir la bonne amitié et intelligence qui est à présent entre eux, ont commis et député chacun de sa part, savoir : ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne, le milord duc de Buckingham, grand écuyer de sa majesté, le milord comte de Lauderdale, commissaire et secrétaire d'état du royaume d'Écosse, le milord Arlington, premier secrétaire d'état, le milord Ashley, chancelier et sous-trésorier de l'échiquier et commissaire des finances, le sieur chevalier Clifford, trésorier de la maison de sa majesté et commissaire de ses finances, tous conseillers au conseil privé de sa majesté; et ledit seigneur roi très-chrétien, le sieur Charles Colbert, seigneur de Croissy, conseiller ordinaire de sa majesté en son conseil d'état, et son ambassadeur vers ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne; suffisamment autorisés, ainsi qu'il apparaîtra par la teneur desdits pouvoirs et commissions, à eux respectivement donnés par lesdits seigneurs rois, et insérés de mot en mot à la fin de ce présent traité, en vertu desquels pouvoirs ils ont accordé, aux noms des susdits seigneurs rois, les articles qui ensuivront.

1.

Il est convenu, arrêté et conclu qu'il y aura à toute perpétuité union vraie, confraternité, confédération, amitié, alliance et bonne correspondance entre ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne, ses hoirs et successeurs d'une part, et ledit seigneur roi très-chrétien, ses hoirs et successeurs de l'autre, et entre tous et chacun de leurs royaumes, états et territoires, comme aussi entre leurs sujets et vas-

saux, qu'ils ont et possèdent à présent ou pourront avoir, tenir et posséder ci-après, tant par terre que par mer et autres eaux.

2.

Item, a été convenu entre lesdits seigneurs rois, que ledit seigneur roi très-chrétien ne rompra ni n'enfreindra jamais la paix qu'il a faite avec l'Espagne, et ne contreviendra en chose quelconque à ce qu'il a promis par le traité d'Aix-la-Chapelle, et, par conséquent, il sera permis au roi de la Grande-Bretagne de maintenir ledit traité conformément aux conditions de la triple alliance et des engagements qui en dépendent.

3.

Lesdits seigneurs rois ayant chacun en son particulier beaucoup plus de sujet qu'ils n'en auraient besoin pour justifier dans le monde la résolution qu'ils ont prise de mortifier l'orgueil des États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, et d'abattre la puissance d'une nation qui s'est si souvent noircie d'une extrême ingratitude envers les propres fondateurs et créateurs de cette république, et laquelle même a l'audace de se vouloir aujourd'hui ériger en souveraine arbitre et juge de tous les autres potentats, il est convenu, arrêté et conclu que lesdits seigneurs rois déclareront et feront la guerre conjointement avec toutes leurs forces de terre et de mer auxdits États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, et qu'aucun desdits seigneurs rois ne pourra faire de traité de paix, de trêve ou de suspension d'armes avec eux sans l'avis et consentement de l'autre; comme aussi tout commerce entre les sujets desdits seigneurs rois et ceux desdits États sera défendu, et que les navires et biens de ceux qui trafiqueront nonobstant cette défense pourront être saisis par les sujets de l'autre seigneur roi, et seront réputés de juste prise; et tous traités précédents faits entre lesdits États et aucun desdits seigneurs rois ou leurs prédécesseurs demeureront nuls, excepté celui de la triple alliance, fait pour la manutention du traité

d'Aix-la-Chapelle; et si, après la déclaration de guerre, on prend prisonniers les sujets d'aucun desdits seigneurs rois qui seront enrôlés au service desdits États ou s'y trouveront actuellement, ils seront exécutés à mort par la justice dudit seigneur roi dont les sujets les auront pris.

4.

Et, pour faire et conduire cette guerre aussi heureusement que lesdits seigneurs rois espèrent de la justice de la cause commune, sa majesté très-chrétienne se chargera de toute la dépense qu'il conviendra faire pour mettre sur pied, entretenir et faire agir les armées nécessaires pour attaquer puissamment par terre les places et pays desdits États, ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne s'obligeant seulement de faire passer dans l'armée dudit seigneur roi très-chrétien et d'y entretenir toujours à ses dépens, tant que cette guerre durera, un corps de six mille hommes de pied, dont le commandant sera général et obéira à sa majesté très-chrétienne et à celui qui commandera en chef l'armée où ledit corps de troupes servira comme auxiliaire, et ledit général aura le pas et la préséance dans les conseils sur tous les autres officiers de ladite armée; lequel corps sera composé de six régiments de dix compagnies chacun et de cent hommes chaque compagnie; et lesdites troupes seront transportées et débarquées en tels ports ou havres et en tel temps qu'il sera concerté ci-après entre lesdits seigneurs rois, en sorte néanmoins qu'elles puissent arriver aux côtes de Picardie ou tel autre lieu qui sera concerté, au plus tard un mois après que les flottes seront jointes aux environs de Portsmouth, ainsi qu'il sera dit ci-après.

5.

Et, pour ce qui regarde la guerre de mer, ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne se chargera de ce fardeau et armera au moins cinquante gros vaisseaux et dix brûlots, auxquels ledit seigneur roi

très-chrétien s'obligera de joindre une escadre de trente bons vaisseaux français, dont le moindre portera quarante pièces de canon, et un nombre de brûlots suffisant, jusqu'à dix même, s'il est nécessaire, à proportion de ce qu'il y en devra avoir dans la flotte, laquelle escadre de vaisseaux français auxiliaires continuera à servir durant le temps de ladite guerre, aux frais et dépens de sa majesté très-chrétienne; et, en cas de perte de vaisseaux et d'hommes, ils seront remplacés au plus tôt qu'il se pourra par sa majesté très-chrétienne; et ladite escadre sera commandée par un vice-amiral ou lieutenant général français, qui obéira aux ordres de son altesse royale monseigneur le duc d'York, en vertu des pouvoirs que lesdits seigneurs rois donneront audit seigneur duc, chacun pour les vaisseaux qui lui appartiennent; et pourra ledit seigneur duc attaquer et combattre les vaisseaux hollandais, et faire tout ce qu'il jugera le plus à propos pour le bien de la cause commune, jouira aussi de l'honneur du pavillon, des saluts et de toutes les autres autorités, prérogatives et prééminences dont les amiraux ont coutume de jouir; et, d'autre part aussi ledit vice-amiral ou lieutenant général français aura, pour sa personne, la préséance dans les conseils, et pour son vaisseau et pavillon vice-amiral, celle de la marche sur le vice-amiral et vaisseau de ce nom anglais. Au surplus, les capitaines, commandants, officiers, matelots et soldats de l'une et l'autre nation se comporteront entre eux amiablement, suivant le concert qui sera fait ci-après, pour empêcher qu'il n'y arrive aucun incident qui puisse altérer la bonne union.

6.

Il a été aussi convenu et accordé que lesdits seigneurs rois déclareront et feront la guerre conjointement auxdits États-Généraux des Provinces-Unies, dans la fin du mois d'avril ou au plus tard au commencement de celui de mai de l'année 1672, après que l'escadre auxiliaire de trente vaisseaux de guerre français et dix brûlots sera arrivée aux environs de Portsmouth, pour être jointe à la flotte

anglaise; et afin que ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne puisse plus facilement supporter les frais de cette guerre, sa majesté très-chrétienne s'oblige de faire payer audit seigneur roi de la Grande-Bretagne, ou à ses ordres, pour chaque année que durera la guerre, la somme de trois millions de livres tournois, dont le premier payement, qui sera de sept cent cinquante mille livres tournois, se fera le 1er de février de ladite année 1672; le second, de pareille somme, au 1er de mai, et le restant, montant à quinze cent mille livres, se payera au 15 octobre, et ainsi consécutivement d'année à autre; et de plus, afin que ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne puisse plus facilement faire les préparatifs nécessaires pour cette guerre, sa majesté très-chrétienne s'oblige de faire encore payer audit seigneur roi de la Grande-Bretagne, outre les sommes ci-dessus, celle de deux millions de livres tournois en deux payements, dont le premier se fera quinze jours après l'échange des ratifications du présent traité, et le second trois mois après, sans que lesdits payements puissent être tirés à conséquence pour les années suivantes, pour lesquelles ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne se contentera de trois millions de livres tournois ci-dessus stipulés; toutes lesquelles susdites sommes seront payées en espèces, à l'ordre du roi de la Grande-Bretagne, à Calais, Dieppe ou Havre-de-Grâce, ou bien remises par lettres de change à Londres, aux risques, périls et frais dudit seigneur roi très-chrétien; lesdits seigneurs rois sont aussi convenus de remettre la manière d'attaquer ou de continuer la guerre à un règlement qui sera ci-après concerté; et de toutes les conquêtes qui se feront sur les États-Généraux, sa majesté de la Grande-Bretagne se contentera des places qui s'ensuivent, savoir : l'île de Walcheren, l'Écluse avec l'île de Cadsand, l'île de Gorée et l'île de Woorne.

7.

Et d'autant que la dissolution du gouvernement des États-Généraux pourra apporter quelque préjudice au prince d'Orange, neveu du roi de la Grande-Bretagne, et même qu'il se trouve des places,

villes et gouvernements qui lui appartiennent dans le partage qu'on se propose de faire du pays, il a été arrêté et conclu que lesdits seigneurs rois feront leur possible à ce que ledit prince trouve ses avantages dans la continuation et fin de cette guerre, ainsi qu'il sera ci-après stipulé dans des articles à part.

8.

Item, a été arrêté qu'avant la déclaration de cette guerre lesdits seigneurs rois feront tous leurs efforts, conjointement ou en particulier, selon que l'occasion pourra requérir, pour persuader aux rois de Suède et de Danemarck, ou à l'un d'eux, d'entrer en cette guerre contre les États-Généraux, au moins de les obliger à se tenir neutres; et l'on tâchera de même d'attirer dans ce parti les électeurs de Cologne et de Brandebourg, la maison de Brunswick, le duc de Neubourg et l'évêque de Munster. Lesdits seigneurs rois feront aussi leur possible pour persuader même l'empereur et la couronne d'Espagne de ne s'opposer pas à la conquête dudit pays.

9.

Il a été pareillement déclaré et accordé que toutes clauses et articles des traités dont lesdits seigneurs rois sont ci-devant convenus entre eux demeureront en leur force et vigueur, sans que rien compris dans ce présent traité y puisse déroger, et si dans aucun traité précédent, fait par l'un ou l'autre desdits rois avec quelque prince ou état que ce soit, il se trouve des clauses contraires à celles qui sont spécifiées dans cette ligue, lesdites clauses seront nulles, et celles qui sont contenues dans ce présent traité demeureront en leur force et vigueur.

10.

Et pour d'autant plus unir les esprits et intérêts desdits seigneurs rois et de leurs sujets, il a été convenu que le traité de commerce qui se fait à présent s'achèvera le plus tôt qu'il se pourra.

Lesquels points et articles ci-dessus énoncés, ensemble tout le

contenu en chacun d'eux, ont été traités, accordés, passés et stipulés entre le milord duc de Buckingham, le milord comte de Lauderdale, le milord Arlington, le milord Ashley, le sieur chevalier Clifford, commissaires du roi de la Grande-Bretagne; et le sieur Charles Colbert, ambassadeur ordinaire de sa majesté très-chrétienne, aux noms desdits seigneurs rois, et en vertu de leurs pouvoirs, dont les copies sont insérées au bas du présent traité; ils ont promis et promettent, sous l'obligation de tous et chacun des biens et états présents et à venir desdits seigneurs rois, qu'ils seront par leurs majestés inviolablement observés et accomplis, et de s'en bailler et délivrer réciproquement dans un mois du jour et date de ces présentes, et plus tôt si faire se peut, les lettres de ratification desdits seigneurs rois; et d'autant qu'il est absolument nécessaire, pour le bon succès de ce qui est stipulé par ce présent traité, de le tenir fort secret jusqu'à ce qu'il soit temps de le mettre à exécution, lesdits sieurs commissaires et ambassadeur sont demeurés d'accord qu'il suffira, pour la validité dudit traité, que les ratifications desdits seigneurs rois soient signées de leur propre main et cachetées du sceau de leur secret, que lesdits seigneurs rois déclareront dans lesdites lettres de ratification avoir pour cet effet la même force que si leurs grands y étaient apposés, ce que même chacun d'iceux s'obligera de faire aussitôt qu'il le pourra commodément et qu'il en sera requis. En foi de quoi lesdits sieurs commissaires et ambassadeur ont signé le présent traité, et à icelui fait apposer le cachet de leurs armes.

Fait à Whitehall, ce 21-31 décembre 1670.

(L. S.) Signé COLBERT.

(L. S.) Signé BUCKINGHAM.
(L. S.) LAUDERDALE.
(L. S.) ASHLEY.
(L. S.) CLIFFORD.
(L. S.) ARLINGTON.

Articles secrets.

Annexe du traité du 21 déc. 1670.

Il est convenu et arrêté que, comme l'escadre de trente vaisseaux et dix brûlots que le seigneur roi très-chrétien joindra à la flotte anglaise n'y sera que comme auxiliaire, ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne, prenant sûr soi cette guerre de mer, sa majesté très-chrétienne accordera encore en cette considération, au cas que son altesse royale monseigneur le duc d'York vienne à être obligé de se retirer par maladie ou autrement, ses pouvoirs et ses commissions à celui qui aura, à l'absence dudit seigneur duc, le commandement sur tous les vaisseaux anglais et qui sera sur le vaisseau où sera arboré le pavillon amiral d'Angleterre, en vertu desquels pouvoirs il commandera aussi au lieutenant général français, vice-amiral ou autre officier général commandant l'escadre de vaisseaux et brûlots de sa majesté très-chrétienne, lequel lieutenant général, vice-amiral ou commandant jouira, en l'un et l'autre cas, tant pour lui que pour son vaisseau et pavillon, des honneurs et préséances stipulés dans l'article 5 du traité signé par les commissaires du seigneur roi de la Grande-Bretagne et l'ambassadeur de sa majesté très-chrétienne, et daté cejourd'hui.

2.

Encore qu'il ait été dit par le quatrième article dudit traité, signé cejourd'hui par les commissaires et ambassadeur, que le corps d'infanterie que le roi de la Grande-Bretagne sera obligé de faire transporter et entretenir complet, à ses dépens, dans l'armée de sa majesté très-chrétienne, tant que la guerre durera, doit être composé de six mille hommes effectifs, il est néanmoins accordé qu'au cas que sa majesté de la Grande-Bretagne juge que l'état de ses affaires ne lui puisse permettre d'envoyer et d'entretenir à ses dépens le nombre entier de six mille hommes, sa majesté très-chrétienne se contentera d'un corps de quatre mille hommes d'infanterie, qui sera composé de quatre régiments de dix compagnies chacun, et de

cent hommes chaque compagnie, bien armés, et commandés ainsi qu'il est stipulé dans ledit article quatrième; bien entendu que ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne satisfera entièrement, aussitôt qu'il le pourra faire, à l'obligation dans laquelle il est entré par ledit article quatrième, en envoyant les deux mille hommes restant que la nécessité de ses affaires l'aurait obligé de retenir. En foi de quoi le milord duc de Buckingham, le milord comte de Lauderdale, le milord Arlington, le milord Ashley et le sieur chevalier Clifford, commissaires du roi de la Grande-Bretagne, et le sieur Charles Colbert, ambassadeur de sa majesté très-chrétienne, ont signé les présents articles secrets, et à iceux fait apposer les cachets de leurs armes, lesquels articles secrets auront pareille force et vigueur que s'ils étaient insérés dans le corps du susdit traité. Fait à Whitehall le 21-31 décembre 1670.

(L. S.) Signé COLBERT. (L. S.) Signé BUCKINGHAM.
(L. S.) LAUDERDALE.
(L S.) ARLINGTON.
(L. S.) ASHLEY.
(L. S.) CLIFFORD[1].

La ratification de ce traité et de ses articles secrets par Charles II est du 20-30 janvier 1671.

Au moment de conclure, l'ambassadeur de France insista auprès du roi d'Angleterre pour qu'il donnât une déclaration secrète qui maintînt en son entier ce qui était relatif à sa conversion dans le traité de Douvres. Charles II ne céda sur ce point qu'après avoir beaucoup résisté. Voici cette déclaration :

Déclaration de Charles II. Du 21-31 déc. 1670.

Charles, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne, France

[1] Au dépôt des archives du ministère des affaires étrangères. Les nouveaux commissaires anglais reçurent, comme les commissaires précédents, les présents diplomatiques d'usage.

et Irlande, défenseur de la foi, à tous qui ces présentes lettres verront, salut.

Comme ainsi soit que par le traité signé cejourd'hui, par notre très-féal et très-amé cousin le duc de Buckingham, notre grand écuyer; notre très-féal et très-amé cousin le comte de Lauderdale, notre commissaire et secrétaire d'état de notre royaume d'Écosse; notre très-féal et bien-amé le milord Arlington, notre premier secrétaire d'état; notre très-féal et bien-amé le milord Ashley, chancelier et sous-trésorier de notre échiquier et l'un des commissaires de nos finances; notre très-féal et bien-amé le sieur chevalier Clifford, trésorier de notre maison et l'un des commissaires de nos finances; tous conseillers en notre conseil privé, il ait été stipulé que notre très-cher et très-amé frère et cousin, le roi très-chrétien, nous doit faire payer ou à notre ordre la somme de deux millions de livres tournois, dont la moitié sera payée quinze jours après la ratification dudit traité, et l'autre moitié trois mois après, en considération des préparatifs que nous serons obligé de faire pour la guerre contre les États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, nous déclarons néanmoins que ladite somme de deux millions de livres tournois n'a été effectivement accordée par notredit frère le roi très-chrétien que pour nous assister à prendre les mesures nécessaires pour nous déclarer catholique, et nous réconcilier avec l'église romaine aussitôt que le bien des affaires de notre royaume nous le pourra permettre, ainsi qu'il est convenu par le traité fait et signé à Douvres, le 22 du mois de mai de l'année 1670, par notre féal et bien-amé le milord Arlington, conseiller en notre conseil privé et notre premier secrétaire d'état; notre très-féal et bien-amé le milord Arundel de Warder, notre très-féal et bien-amé le sieur chevalier Clifford, conseiller en notre conseil privé, trésorier de notre maison et commissaire de nos finances; notre féal et bien-amé le sieur chevalier Bellings, secrétaire des commandements de la reine, notre très-chère épouse, nos commissaires à ce nommés et autorisés, et par nous ratifié à Whitehall, le 14 juin de l'année

1670, dont nous avons promis et promettons de nouveau d'exécuter le contenu en tous ses points, sans que ce qui a été promis et inséré dans le susdit traité signé cejourd'hui puisse apporter aucun changement audit traité de Douvres, dans les articles et clauses qui le composent, mais plutôt les confirmer et corroborer.

Nous déclarons pareillement que pour nous rendre maître de l'île de Gorée et de l'île de Woorne, ainsi qu'il est spécifié à la fin du sixième article dudit traité, nous nous contentons de l'assistance des trente vaisseaux de guerre auxiliaires et dix brûlots français, sans que notredit frère le roi très-chrétien soit obligé de faire marcher son armée de terre vers ces quartiers, ou faire autre dépense quelconque pour faciliter la conquête desdites îles.

Donné à Whitehall, le 21 décembre 1670, de notre règne le vingt-deuxième.

Signé CHARLES R.

Par le commandement de sa majesté,

Signé ARLINGTON[1].

Louis XIV était parvenu à ses fins. Il avait engagé Charles II dans une entreprise qui avait pour but la ruine des Provinces-Unies, la sûreté et l'agrandissement de la France. Il l'y avait engagé malgré les intérêts évidents de la politique anglaise, qui lui prescrivait de maintenir l'équilibre sur le continent, et contre les sentiments les plus vifs du peuple de la Grande-Bretagne, que l'esprit de liberté et l'attachement au protestantisme rapprochaient de la Hollande et éloignaient de la France. Pour en arriver là, Louis XIV s'était servi de toutes les passions haineuses, avides, frivoles, jalouses et aveugles qui se partageaient la cour d'Angleterre. Les vieux ressentiments

[1] Annexe du traité conservé au dépôt des archives.

que la famille naguère errante des Stuarts conservait contre les Hollandais depuis le jour où, après avoir été expulsée de l'Angleterre, elle avait été éloignée de la Hollande sur un ordre de Cromwell; les besoins pécuniaires de Charles II, et ses projets de contre-révolution religieuse; le fanatisme ardent du duc d'York; la légèreté et l'entraînement des ministres anglais; et un fond de rivalité commerciale entre la Hollande et la Grande-Bretagne, avaient favorisé les desseins de Louis XIV. Après avoir aussi heureusement conclu cette alliance, il ne lui restait plus qu'à y faire entrer les princes d'Allemagne, et à obtenir la coopération ou la neutralité de la régence de Suède et de l'empereur.

SECTION II.

Négociation avec la Suède pour la détacher de la Hollande. — Ajournement de cette négociation, traversée par l'acte de garantie du traité d'Aix-la-Chapelle en faveur des Espagnols. — Mission de M. de Verjus auprès de l'électeur de Brandebourg, et de plusieurs princes d'Allemagne, pour les associer aux projets de Louis XIV contre les Hollandais. — Traités de neutralité et de passage de troupes avec l'électeur de Cologne, le duc de Hanovre, l'évêque de Munster, l'évêque d'Osnabrück. — Reprise de la négociation avec la Suède dans l'été de 1671. — Envoi du marquis de Pomponne à Stockholm. — Marche et résultats de la négociation dont il est chargé par Louis XIV. — Mort de M. de Lionne. — M. de Pomponne, nommé ministre des affaires étrangères, est remplacé à Stockholm par M. Courtin. — Péripéties nouvelles de la négociation et tableau de la Suède. — Conclusion, le 14 avril 1672, du traité par lequel la France s'engage à payer six cent mille écus de subside annuel à la Suède, et la Suède à envoyer seize mille hommes en Allemagne contre les princes qui marcheraient au secours des Provinces-Unies.

En détachant l'Angleterre de la Hollande et en l'engageant dans une alliance offensive contre cette république, Louis XIV s'était ménagé le plus puissant concours pour l'exécution de ses plans de vengeance et de politique. Sans la jonction des forces navales anglaises aux siennes, il n'aurait pas été en mesure de tenir la mer contre les Hollandais, qui, par le nombre de leurs vaisseaux, l'habileté de leurs marins et les succès qu'ils avaient obtenus dans leur dernière guerre avec la Grande-Bretagne, avaient une prépondérance maritime mar-

quée. Mais, après avoir pris les moyens les plus efficaces d'assaillir ses ennemis du côté de la mer, Louis XIV disposa tout pour les accabler du côté de la terre. Son projet étant d'envahir les Provinces-Unies par la Meuse et par le Rhin, la coopération ou la neutralité des princes de l'empire lui était nécessaire dans l'intérêt de cette attaque. Il s'attacha dès lors à faire entrer activement dans son alliance ceux des princes allemands dont les états confinaient avec les Provinces-Unies, afin qu'ils lui donnassent passage sur leur territoire, et à obtenir l'inaction des autres, afin qu'ils ne troublassent pas ses opérations.

Louis XIV ne perdit pas un moment ce résultat de vue depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, et il redoubla d'efforts lorsqu'il eut réussi dans sa négociation avec l'Angleterre. La Suède était, après l'Angleterre, la puissance la plus importante à gagner : entrée dans la triple alliance, elle pouvait être disposée à secourir les Hollandais, comme elle s'était montrée prête à défendre les Espagnols. Depuis quelques années son ancienne union avec la France s'était singulièrement relâchée. La pensée que Louis XIV avait eue un moment de faire monter sur le trône de Pologne un prince français, son alliance avec le Danemarck et avec plusieurs princes de l'empire, sa prépondérance en Allemagne, avaient d'abord alarmé, puis refroidi la Suède, et enfin provoqué de sa part l'attitude hostile qu'elle avait prise dans la triple alliance. L'influence du grand chancelier Magnus, comte de la Gardie, qui était d'origine française, et qui demeurait attaché à l'ancien système suédois, avait fait place, en grande partie, dans le sénat, à celle du vice-chancelier de Biœrnklow. Celui-ci s'était mis à la tête d'un parti nouveau, disposé à suivre d'autres voies. Ce parti pensait que, s'étant autrefois allié à la France contre la mai-

son d'Autriche, lorsque celle-ci menaçait l'Allemagne de son ambition, il fallait s'unir avec la maison d'Autriche contre la France depuis que cette dernière puissance s'était rendue redoutable à son tour par l'excès de sa grandeur et l'étendue de ses desseins.

Après la conclusion de la triple alliance et la paix d'Aix-la-Chapelle, le marquis de Pomponne avait été rappelé de Stockholm et envoyé à La Haye. Au commencement de l'année 1669, époque où Louis XIV essaya de ramener la Suède à son alliance, le résident français à Stockholm était M. Rousseau. M. de Lionne le chargea de renouer le fil interrompu des anciennes relations. Ses ouvertures ayant été bien accueillies, parce que l'Espagne ne s'empressait pas de payer à la Suède les quatre cent quatre-vingt mille écus qu'elle lui devait pour n'avoir point licencié pendant la dernière guerre le corps d'armée posté dans le duché de Brême, l'habile ministre de Louis XIV écrivit à M. Rousseau une longue lettre destinée à lui servir d'instruction, et rédigée de façon à pouvoir être communiquée au grand chancelier Magnus et au sénat. Il allait droit au fait, c'est-à-dire à la question d'argent. Il proposait de reprendre le traité tel à peu près qu'il avait été projeté en 1666 avec M. de Pomponne. Selon ce projet, la Suède devait s'opposer à ce que les possessions espagnoles du cercle de Bourgogne fussent comprises dans l'empire, et la France devait, à son tour, soutenir les prétentions de la Suède sur la ville de Brême. De plus, la Suède était tenue d'assister la France dans ses prétentions légitimes sur les Pays-Bas ou dans la poursuite des droits qui lui pourraient échoir à l'avenir. De son côté, Louis XIV devait s'engager à payer à la Suède plusieurs subsides montant ensemble à sept cent mille écus. Voici la lettre de M. de Lionne.

Extrait d'une lettre de M. de Lionne à M. Rousseau. Saint-Germain, 11 janv. 1669.

Le roi a vu avec plaisir, par le compte que vous m'en avez rendu dans votre lettre du 1er du mois passé, la manière dont M. le grand chancelier de Suède avait répondu aux nouvelles assurances que vous lui aviez données de sa part de la considération si particulière que sa majesté conserve pour l'alliance du roi son maître, et des sentiments où elle sera toujours de l'observer et de l'affermir. Elle ne les a jamais perdus dans les diverses agitations qui ont fait espérer depuis quelques années à leurs communs ennemis que l'union si célèbre et si ancienne de la France et de la Suède pouvait être ébranlée, et elle n'a rien oublié de ce qui dépendait d'elle durant tout le cours de l'ambassade de M. de Pomponne, pour dissiper des nuages, ou qui n'avaient dû jamais s'élever, ou qui avaient dû disparaître au moment que les faibles causes qui les avaient fait naître avaient été éclaircies. Elle sera toujours dans le même dessein, et par la facilité qu'elle apportera à renouer plus étroitement et plus sincèrement que jamais une alliance qui n'avait point dû être altérée, elle donnera lieu à M. le grand chancelier de rétablir les maximes anciennes de la Suède, qu'il a soutenues jusqu'à cette heure.

Mais afin de sortir des termes généraux, et pour le mettre en état d'achever un ouvrage qui lui doit attirer un très-grand mérite auprès du roi son maître, comme il lui acquiert une très-grande reconnaissance de la part de sa majesté, à cette heure principalement qu'il croit voir revenir les esprits de l'éloignement si peu fondé qu'ils avaient pris pour la France, sa majesté m'a commandé de lui confier par vous des marques plus précises du désir qu'elle a de rétablir sa première intelligence avec la Suède, afin de lui mettre ainsi entre les mains des moyens plus puissants de réussir contre les oppositions qu'il a trouvées jusqu'ici dans le sénat.

Ce qui porte le roi à lui faire cette ouverture n'est pas seulement l'intérêt qui le touche dans la conservation d'un allié, qui lui est aussi considérable que le roi de Suède, c'est celui même de la Suède qu'il regarde, et il ne peut souffrir sans quelque peine que l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande amusent cette couronne avec

peu de dignité, depuis près d'une année, du payement d'un subside dont la promesse avait assez fait de bruit dans le monde, et avait trop servi à la passion de ceux qui nous sont opposés en Suède. Sa majesté a démêlé aussi, par ce que M. le grand chancelier vous en a dit, la malignité des artifices dont on se sert contre la vérité à Vienne, pour faire croire qu'il ne reste plus aucun traité entre la France et la Suède, et elle voit par là combien les ennemis communs de l'une et de l'autre travaillent à accoutumer l'Europe à ces bruits pour nous en persuader enfin nous-mêmes.

L'extrême prudence de sa majesté ne lui fait que trop pénétrer que ces mesures contre la France cachent des intentions secrètes et plus dangereuses contre la Suède ; et il n'est pas nécessaire de faire envisager à M. le grand chancelier que les fruits que l'on se promet de la rupture d'une union qui s'est maintenue autrefois avec tant de réputation dans l'empire ne soient aussi véritablement contre la Suède qu'ils sont assurément contre la France.

Mais autant que sa majesté connaît, par la pénétration de ses lumières, quelles peuvent être dans l'avenir les suites d'une conduite qui n'a fait jusqu'ici que trop de progrès à Stockholm, autant croit-elle non-seulement de son affection ancienne pour la Suède, mais de la sincérité exacte qu'elle professe pour ses amis, de n'oublier rien de ce qui est en elle pour les prévenir. C'est sur quoi elle remet avec une entière confiance à M. le grand chancelier l'usage qu'il croira devoir faire des nouvelles dispositions qu'elle veut bien apporter à un renouvellement d'amitié avec cette couronne, et vous n'en donnerez part à personne qu'autant qu'il jugera à propos que vous le fassiez.

Voici donc quelles sont les pensées de sa majesté dans la situation présente des affaires, et la vue qu'elle aurait, en faisant cesser une fois pour toutes les plaintes qui se sont mêlées de part et d'autre dans nos négociations depuis sept ou huit années, de rétablir avec plus de force notre intelligence première, et de raccoutumer l'Europe à l'opinion qu'elle a toujours eue de la fermeté de nos liaisons.

La première atteinte qu'elles semblent avoir reçue a été sans doute dans le traité de la triple alliance, et, quoiqu'on l'ait voulu faire paraître à M. de Pomponne comme se bornant au seul dessein de faire obtenir au roi la cession de l'alternative qui devait conclure la paix, il n'a été que trop public et trop connu à M. le grand chancelier que ceux qui lui étaient contraires dans le sénat l'ont regardé comme un commencement d'engagement contre la France. Le traité qui fut signé peu après avec une si grande précipitation avec l'empereur en fut une suite, et l'on ne peut douter que ceux qui souhaitent de nous brouiller n'en regardent l'achèvement dans la ligue qui se propose aujourd'hui avec l'Espagne.

Le roi est persuadé que les véritables sentiments de la Suède ne vont point si loin, et il est très-assuré que ceux de M. le grand chancelier y sont tout à fait contraires : mais, parce que les affaires dans lesquelles on ne s'explique pas s'engagent souvent au delà de ce que l'on s'était proposé d'abord, et que l'affection de sa majesté pour l'intérêt du premier de ses alliés, autant que ses lumières pour le sien propre, doivent aller au-devant de tout ce qui est capable de les blesser, il a jugé de sa prudence, avant que les choses se portent plus avant, de détruire des plans qui ne sont pas moins formés contre la Suède que contre la France, et de renouveler l'ancienne intelligence qui les unit depuis si longtemps.

Pour cela il croirait que l'on pourrait reprendre le traité tel à peu près qu'il avait été projeté sur la fin de 1666 avec M. de Pomponne, et qu'en y comprenant les articles qui touchent la sûreté de ceux de Westphalie et le dedans de l'Allemagne, l'on y en ajoutât d'autres pour la défense de tout ce qui appartient, par les divers traités de paix, autant à la France qu'à la Suède dans l'empire.

Qu'il y eût un article qui marquât que le traité de la triple alliance, en cas même qu'il ait été ratifié, n'ayant eu de vue que la conclusion de la paix entre la France et l'Espagne, il a eu tout son effet dans le traité d'Aix-la-Chapelle, et que la Suède renferme présentement les obligations qu'elle y avait contractées, à la simple

garantie du même traité à laquelle elle est obligée par un des articles, comme médiatrice, sans qu'elle pût entrer avec personne dans aucune ligue qui se formerait sur ce sujet.

Que la Suède s'engageât aux mêmes termes qui étaient portés par ledit projet, d'appuyer par ses offices l'explication du cercle de Bourgogne en faveur de la France, lorsque la question en serait agitée dans une diète de l'empire, comme la France appuyerait de même par ses offices, en qualité de partie compaciscente la question de Brême en faveur de la Suède, lorsqu'il s'agira de la faire décider.

Que le roi n'ayant nul autre désir que d'entretenir fidèlement les traités de paix qu'il a avec l'Espagne, nommément celui d'Aix-la-Chapelle, la Suède, qui est déjà obligée par sa garantie, s'engage encore particulièrement de se joindre à sa majesté, si elle était troublée dans la possession de ce qui lui appartient aujourd'hui aux Pays-Bas, ou dans la poursuite des droits qui lui pourraient échoir à l'avenir; et que, l'un ou l'autre de ces cas arrivant, on spécifiât le corps de troupes avec lequel la Suède s'obligerait de l'assister, soit en Flandre soit en Allemagne, et les subsides qui devraient alors être payés pour la mettre plus en état d'agir.

Mais parce que sa majesté comprend que le simple bruit d'un renouvellement d'alliance entre la France et la Suède servirait de prétexte à l'Espagne, à l'Angleterre et à la Hollande pour ne point payer les subsides sur lesquels ils la remettent de si mauvaise grâce depuis longtemps, elle veut bien, et pour donner cette nouvelle preuve de son affection à la Suède, et pour la dédommager de la perte qu'elle pourrait faire, lui fournir une somme de trois cent mille écus; savoir : deux cent mille écus aussitôt après la signature et l'échange des ratifications du traité, et les cent autres l'année suivante, outre cent mille écus que sa majesté lui ferait payer par an durant quatre années, à commencer aussi après l'échange des ratifications. Faisant en tout lesdites sommes celle de sept cent mille écus, sur laquelle serait déduite celle de cinquante mille écus,

qui est due par le roi de Suède à sa majesté ; et le cas ci-dessus dit arrivant que la Suède se trouvât obligée d'assister sa majesté ou en Flandre ou en Allemagne, avec un corps d'armée qui serait réglé à six mille hommes de pied et six mille chevaux, sa majesté lui fournirait, par chacun an durant la guerre, la somme de quatre cent quatre-vingt mille écus.

Une marque si effective de ce que sa majesté veut donner, autant à son amitié qu'au bien de la Suède, doit mettre d'assez fortes armes entre les mains de M. le grand chancelier pour détruire le parti qui s'était formé contre la France dans le sénat, et pour fortifier celui qui paraît revenir au dessein de faire prendre de nouvelles forces à son alliance. Il n'y aurait rien, dans un tel traité, qui ne fût d'un égal avantage, autant pour la Suède que pour nous, puisqu'il enfermerait seulement la défense des droits légitimement acquis, et que, le roi n'ayant point de plus forte pensée que de maintenir fidèlement le repos qu'il vient de donner avec tant de modération à l'Europe, la Suède ne s'exposerait point au péril de troubler celui dont elle jouit.

Ceux qui sont opposés au bien et à la gloire qui ont toujours suivi l'union de la France et de la Suède ne manqueront pas de dire que cette proposition se fait à dessein principalement de détacher la Suède de la triple alliance, et de l'empêcher d'entrer plus avant dans la ligue que l'on sait qui se négocie. Mais, autant il est vrai que le roi souhaite de retirer celui de ses alliés qu'il considère le plus d'une liaison où l'on ne voit que trop que l'on le veut entraîner contre la France, autant il est vrai qu'il y considère l'intérêt propre de la Suède. Il ne peut, par son affection pour elle, lui voir prendre ses principales mesures avec des puissances dont la première application a toujours été de diminuer la sienne, et ne sentir pas quelque peine qu'en ruinant ses anciennes maximes on la conduise à quitter la plus assurée de ses alliances pour l'exposer au péril de celles qui lui doivent être le plus suspectes.

M. le grand chancelier est trop éclairé sur ces vérités, et M. de Pomponne a rendu compte au roi que ceux mêmes qui y étaient en effet le plus opposés ne cessaient point de mettre l'alliance de la France au nombre des premiers principes de leur état, en même temps qu'ils tâchaient de la combattre par des plaintes peu légitimes et par des soupçons sans fondement.

Peut-être que le temps est enfin venu de développer tous ces nuages, de dissiper par la bonne foi des froideurs dont on n'a guère pu connaître la véritable origine, et de ramener la Suède à ses véritables intérêts par la connaissance nouvelle qu'elle aura de la sincérité des intentions de sa majesté pour elle.

L'habileté et l'adresse de M. le grand chancelier seront capables d'achever l'ouvrage qu'il a commencé, et, pour moi, j'y serais particulièrement sensible par la part que je prends à la gloire qui lui en reviendrait: aussi ne pouvez-vous trop lui témoigner qu'autant que sa majesté est touchée de la manière dont il y a contribué jusqu'à cette heure, autant prendra-t-elle plaisir à lui donner des marques effectives de sa gratitude.

Vous exposerez de même à sa prudence l'usage que l'on peut faire du compliment dont M. Biœrnklow vous a chargé pour moi, et du remercîment que je désire que vous lui en ferez de ma part. Si M. le grand chancelier le juge à propos, ce vous sera un moyen, en l'accompagnant de toutes les marques de mon ancienne amitié et de mon estime pour lui, de lui témoigner avec combien de peine je l'ai vu s'éloigner des sentiments que je lui avais trouvés autrefois pour la conservation de notre alliance, et combien je souhaiterais de les lui voir reprendre; que la considération que j'ai pour lui augmente encore le désir que j'aurais de nous retrouver dans un même avis, et que je ne puis attribuer qu'à une fausse idée qu'on lui a donnée de la France, les sentiments qu'il a paru prendre contre elle, puisque j'ai trop d'opinion de ses lumières pour croire qu'il les eût pu changer si elle lui eût été bien connue.

Vous ne confierez qu'à M. le grand chancelier ces nouvelles pen-

sées de sa majesté, et vous vous conduirez pour les faire réussir selon qu'il le jugera à propos[1].

M. de Lionne ajouta à ces instructions la lettre particulière qui suit :

Extrait d'une lettre de M. de Lionne à M. Rousseau. Saint-Germain, 11 janv. 1669.

La lettre séparée que je vous écris avec celle-ci vous fera assez connaître que c'est à dessein que vous la puissiez montrer, comme de vous-même, à M. le grand chancelier; vous y verrez les intentions du roi pour renouer une alliance plus étroite avec la Suède, et pour la détacher de la ligue. Si elle est bien conseillée, on ne doit point douter qu'elle n'embrasse des conditions si avantageuses. Bien que l'on vous ordonne de ne donner part de ces ouvertures qu'à M. le grand chancelier, parce que l'on a cru par cette confiance l'engager davantage à les faire réussir, vous pourrez, sous le secret, les communiquer au sieur Cambrosius, sur l'affection duquel sa majesté compte fort, et auquel aussi elle est disposée de donner des marques de sa bonté. Si M. le grand chancelier vous laisse dans la liberté de vous servir du remercîment que vous ferez à M. Biœrnklow de ma part, sur le compliment que j'ai reçu de lui, pour tâcher de le ramener, vous pourrez adroitement lui glisser que, dans le service qu'il aurait l'avantage de rendre au roi son maître, en lui rendant l'amitié de la France, il aurait encore celui de faire une chose agréable au roi, qui prendrait plaisir assurément de le reconnaître. Il ne lui en faudrait pas davantage pour lui faire entendre qu'il pourrait en recevoir quelque récompense, mais cela, comme vous le jugez, ne se peut laisser deviner avec trop de délicatesse et sous des termes trop généraux, jusqu'à ce que l'on en vînt à quelque chose de plus précis.

Vous entretiendrez M. Gustave Spaar dans les favorables sentiments où il a toujours paru être pour la France, et aurez le même

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXV.

soin envers les sénateurs en qui vous en voyez de semblables. Pour la reine de Suède, vous lui ferez toujours connaître, et par vous-même, et par le sieur Cambrosius, le cas extrême que le roi fait de son amitié, et sa majesté ne doute point que, si la négociation que vous lierez sur ces nouvelles propositions a quelque suite, qu'elle n'ait une part principale à la faire réussir.

Quoique, dans la lettre que vous montrerez en confiance à M. le grand chancelier, je remette à sa prudence l'usage que vous pourrez faire plus ou moins du compliment que vous ferez de ma part à M. Biœrnklow, ce n'est pas au point de ne le lui point faire du tout, puisque je lui dois un remercîment, mais seulement de l'étendre plus ou moins, selon que vous jugerez, après l'avis de M. le grand chancelier, que la considération que vous lui témoignerez de ma part pourra le ramener à de meilleurs sentiments pour la France et pour le traité que nous proposons[1].

M. Rousseau fit part au grand chancelier du contenu de la lettre de M. de Lionne. Le grand chancelier se répandit en protestations de reconnaissance.

On ne peut, écrivit M. Rousseau à M. de Lionne, faire paraître plus de joie qu'il en témoigna de ces ouvertures, et il ne se peut rien ajouter au respect avec lequel il reçut les marques de la confiance que le roi lui faisait l'honneur d'avoir en lui. Il me dit qu'au moins son zèle ne pouvait être plus grand, et que, pourvu qu'il fût accompagné d'autant de bonheur, quelque pesant que fût le fardeau que sa majesté lui remettait, il espérait que des marques si solides de l'ancienne amitié du roi pour la Suède ne seraient pas infructueuses, et qu'il vous priait, monseigneur, de lui être caution auprès de sa majesté; qu'il contribuerait toujours tout ce qui serait en son pouvoir pour répondre à l'opinion avantageuse qu'elle avait de ses bonnes

Extrait d'une dépêche de M. Rousseau à M. de Lionne. Stockholm, 9 février 1669.

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXV.

intentions pour l'union des deux couronnes; qu'il avait vu avec déplaisir, dans ces derniers temps, que l'intérêt véritable de cet état eût cédé à la fatalité qui semblait nous vouloir désunir; que je savais les peines qu'il en avait souffertes pendant le séjour de M. de Pomponne en cette cour, et combien la réputation d'être Français lui avait attiré d'affaires sur les bras; qu'elle lui en avait fait encore depuis peu en Angleterre et en Allemagne, par la manière dont cette impression y avait fait recevoir le comte Gustave, son fils[1].

Le grand chancelier ajouta que ces propositions rencontreraient de graves difficultés; que le parti opposé à la France était très-puissant dans le sénat; que M. Biœrnklow était aussi animé que jamais; que plusieurs de ses partisans allaient jusqu'à dire « qu'il fallait prendre avec la maison d'Autriche contre la France les mêmes engagements que l'on avait pris autrefois avec la France contre la maison d'Autriche, parce que les vastes desseins de la dernière ayant fait naître alors ces liaisons, il fallait, pour balancer ces deux puissances, les tourner contre la France, aujourd'hui qu'elle ne paraissait pas avoir de moindres vues et de moindres forces[2]; » qu'ils ne manqueraient pas de traiter les nouvelles ouvertures de moyens employés pour les amuser; que d'ailleurs ils perdraient deux cent mille écus en préférant les subsides de la France à ceux de la triple alliance, qui montaient à cinq cent mille écus (480,000), la France ne leur proposant que trois cent mille écus pour le présent, et ne leur promettant le reste que pour l'avenir[3].

Toutefois le grand chancelier demanda et obtint l'autorisation de communiquer la lettre de M. de Lionne à plusieurs membres du sénat pour les convaincre de la réalité des

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXV. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

propositions de la France[1]. Quelques jours après, il annonça à M. Rousseau que ces ouvertures dont il « avait touché quelque chose » n'avaient pas été accueillies avec empressement; « qu'elles étaient venues un peu tard et qu'il était difficile d'arracher un arbre qui avait déjà pris de si fortes racines[2]. » Il ajouta néanmoins qu'il « n'en voulait pas désespérer[3]. » Ce qui rendait le gouvernement suédois peu disposé à accepter les offres de Louis XIV, c'était la négociation engagée depuis quelque temps à La Haye pour le payement des quatre cent quatre-vingt mille écus dus à la Suède, moyennant une garantie plus étroite qui serait donnée à l'Espagne. Voici ce qui se passait à cet égard. Dans le traité du 25 avril 1668, l'Espagne s'était engagée, sous la double garantie de l'Angleterre et des Provinces-Unies, à payer quatre cent quatre-vingt mille écus à la Suède pour la dédommager d'avoir conservé sous le drapeau l'armée qu'elle avait dans le duché de Brême pendant la précédente guerre, et que son intention était sans cela de licencier. L'article 7 de ce traité offrait aux rois d'Espagne et de France des actes de garantie mutuelle de leurs états. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, la France n'avait aucun intérêt à réclamer un pareil acte de garantie, n'ayant pas à craindre d'être troublée dans son état de possession par l'Espagne. Mais il n'en était pas de même de celle-ci, qu'effrayait son extrême faiblesse, et qui continuait à redouter les armes de la France. Aussi sollicita-t-elle vivement la garantie du traité d'Aix-la-Chapelle. Les Anglais et les Hollandais ne consentaient à la lui accorder que si elle acquittait le subside promis aux Suédois, qui seraient tenus

[1] Dépêche de M. Rousseau à M. de Lionne, du 23 février 1669. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXV.)
[2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

d'envoyer seize mille hommes dans les Pays-Bas, s'il y avait lieu, et trois mois après en avoir été requis. Les négociations à ce sujet durèrent quelque temps. L'acte de garantie fut dressé à La Haye en février 1669, et l'on convint de ne le signer qu'au moment où la reine d'Espagne s'engagerait au payement des quatre cent quatre-vingt mille écus. La reine d'Espagne ayant pris cet engagement, l'acte de garantie fut signé le 7 mai 1669 par les plénipotentiaires de l'Angleterre, de la Suède et des États-Généraux. Dans cet acte, conclu en conformité du traité d'Aix-la-Chapelle, les trois puissances convenaient d'accorder à la reine d'Espagne la garantie de ses états, qu'elle avait demandée avec instance, et de concerter entre elles les moyens de s'opposer désormais à une agression contre les Pays-Bas. Deux jours après, don Estevan de Gamarra, ambassadeur d'Espagne auprès des États-Généraux, signa un autre acte par lequel il promit, au nom de son gouvernement, de faire payer deux cent mille écus aux Suédois dans les villes d'Amsterdam ou de Hambourg aussitôt qu'il aurait entre les mains les ratifications de l'acte de garantie, et les deux cent quatre-vingt mille écus restant, en deux termes égaux, de huit en huit mois.

L'exécution de cet engagement traîna encore en longueur pendant près d'une année, parce que les Espagnols ne voulaient pas compter les premiers deux cent mille écus aux Suédois avant que chacun des confédérés eût fixé le contingent de troupes avec lequel il marcherait, en cas d'attaque, au secours des Pays-Bas. Cependant l'espoir de toucher bientôt cette somme suffit pour faire échouer dans le moment les propositions de Louis XIV. Plusieurs membres du sénat ne virent même dans ces propositions « qu'un amusement par lequel la France voulait les empêcher de profiter des avantages si considérables que l'Es-

pagne leur voulait faire[1]. » C'est ce que le grand chancelier ne cacha point à M. Rousseau. Comme il s'agissait d'argent, et que la Suède ne voulait y renoncer d'aucun côté, le grand chancelier ajourna les offres de Louis XIV, sans y renoncer. « Il espérait, disait-il, que la France était assez leur amie pour les laisser profiter des sommes considérables que leur proposait l'Espagne[2]. » M. de Lionne mit les Suédois tout à fait à leur aise. Comprenant qu'ils craignaient de perdre l'argent des Espagnols si ceux-ci apprenaient qu'ils négociaient avec la France, il écrivit à M. Rousseau : « Le roi, non-seulement ne verra point la conclusion de leur affaire des subsides d'Espagne avec peine, laquelle de soi ne peut empêcher que nous ne prenions des mesures ensemble; mais même sa majesté aura de la joie que les Suédois en tirent l'avantage qu'ils attendent, et sera bien plus aise que ces quatre cent quatre-vingt mille écus soient à Stockholm qu'à Madrid[3]. »

Cette première tentative ne fut pas poussée plus loin. Le grand chancelier, selon son habitude, partit au mois de mai pour la campagne, au moment même où se concluaient à La Haye les actes de garantie et de payement. La négociation resta suspendue jusqu'à l'année suivante. Lorsqu'il fut de retour, les pourparlers recommencèrent, quoique faiblement. Le grand chancelier ayant demandé à M. Rousseau « s'il n'avait rien à lui communiquer de nouveau sur les sentiments du roi pour le renouvellement d'amitié entre les deux couronnes, » M. Rousseau, qui n'ignorait point que les Suédois n'avaient encore rien reçu des Espagnols, lui répondit « que

[1] Dépêche de M. Rousseau à M. de Lionne, du 30 mars 1669. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXV.)

[2] *Ibid.*

[3] Lettre de M. de Lionne à M. Rousseau, du 3 mai 1669. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXV.)

cette affaire était dans le même état qu'avant son départ, mais que celle du payement des subsides ne lui paraissait guère plus avancée[1]. » Le grand chancelier en convint; mais les Espagnols, intéressés à se soumettre aux conditions pécuniaires de l'acte de garantie dans lequel ils devaient trouver leur sûreté future, pressés d'ailleurs par les Hollandais, qui étaient impatients de resserrer ainsi les liens de la triple alliance, se décidèrent deux mois après à consommer cette importante affaire. Le 1er mars 1670, l'acte de garantie de l'Angleterre, de la Suède et des Provinces-Unies fut échangé chez don Estevan de Gamarra avec l'ordre de l'Espagne de payer à la Suède les deux cent mille écus, qui lui furent comptés à Amsterdam.

Le moment où les Suédois recevaient une partie du subside espagnol n'était pas favorable au rétablissement de l'alliance française. Aussi le grand chancelier, après avoir assuré à M. Rousseau que le roi de France devait être sans inquiétude sur cet acte de garantie, lui dit qu'il ne fallait rien précipiter relativement à l'alliance, et il échappa aux embarras de sa position en retournant à la campagne[2]. Louis XIV avait bien essayé d'empêcher la Suède de ratifier le traité de garantie en lui offrant les quatre cent quatre-vingt mille écus de subside que lui accordait ce traité; mais son offre arriva trop tard; la ratification était déjà partie, et les Suédois, payés par l'Espagne, crurent pouvoir montrer de la fierté vis-à-vis de la France. Quoique Louis XIV vînt de leur donner un nouveau témoignage de son empressement, en soumettant à leur arbitrage et à celui de l'Angleterre, sans vouloir y admettre les Hollandais, les différends qu'il avait avec les Espagnols au sujet de

[1] Dépêche de M. Rousseau à Louis XIV, du 4 janvier 1670. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXV.)

[2] Dépêche de M. Rousseau à M. de Lionne, du 12 mars 1670. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXV.)

Link, de Condé et des écluses de Nieuport[1], ils ne craignirent pas de charger M. Ekblad, leur envoyé auprès de la cour de Saint-Germain, de se plaindre des offres de subside qu'on leur avait faites, et de demander si l'on imaginait que la Suède manquerait à sa parole pour de l'argent. Louis XIV fut surpris et choqué d'une démarche aussi inattendue. M. de Lionne en informa M. Rousseau, auquel il se plaignit des longs et fréquents voyages du grand chancelier, qui abandonnait la direction des affaires à des gens mal intentionnés pour la France, et disposés même à empoisonner les grâces que le roi voulait accorder à la Suède. « Ils en font faire, ajoutait-il, des reproches par le sieur Ekblad à sa majesté, comme si elle les avait offensés de les croire capables de faire tout pour de l'argent. Ils peuvent se tenir pour dit qu'on ne les offensera plus de la même manière, et ils n'ont qu'à se bien faire payer les grandes sommes que leur doivent encore les Espagnols[2]. »

M. Ekblad, qui s'attendait sans doute à des explications de nature à satisfaire la fierté des Suédois sans compromettre leur intérêt, vit avec effroi que ses reproches étaient pris au pied de la lettre et amenaient des refus hautains. Il chercha à revenir sur ses propres paroles :

Extrait d'une lettre de M. de Lionne à M. Rousseau. Saint-Germain, 1er août 1670.

Le sieur Ekblad, écrivit M. de Lionne à M. Rousseau, voulut, il y a quelque jours, rhabiller son dire et l'interpréter, mais je lui fis connaître que je ne prenais pas le change, que j'entendais très-bien le français, qu'il m'avait dit formellement, par ordre de la régence, que le roi son maître s'était tenu offensé de l'offre de sa majesté, qui l'avait cru mercenaire, et je conclus en l'assurant que le roi s'é-

[1] Lettre de M. de Lionne à M. Rousseau, du 21 février 1670. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXV.)

[2] Lettre de M. de Lionne à M. Rousseau, du 27 juin 1670. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXV.)

tait très-bien corrigé, et que jamais il ne ferait de pareille offense à la Suède et garderait son argent pour lui-même[1].

Les choses en restèrent là pendant près d'un an. Louis XIV, durant cet intervalle, chercha en Allemagne des alliés qui pussent remplacer pour lui la Suède : l'assistance ou la neutralité des princes de l'empire lui devenait d'autant plus nécessaire. Il s'était déjà occupé à les maintenir dans son alliance. Dès le 31 décembre 1669, il avait conclu avec l'électeur de Brandebourg un traité d'étroite amitié. L'électeur s'était engagé à ne pas entrer dans la triple alliance, et à user de toute son influence sur les ducs de Brunswick et de Lunebourg, et sur le landgrave de Hesse, pour les porter à renouveler la ligue du Rhin. Comme ce traité avait pour objet principal d'assurer à Louis XIV la possession des Pays-Bas, soit qu'il eût besoin de s'en rendre maître par les armes après la mort du roi d'Espagne, soit qu'il les obtînt amiablement du vivant même de ce roi, l'électeur devait appuyer ses droits. En cas de guerre, il s'engageait à lever une armée de six mille hommes d'infanterie et de quatre mille de cavalerie, que le roi se chargeait d'entretenir et de solder aussitôt qu'elle aurait dépassé la frontière de Brandebourg. De son côté, Louis XIV s'obligeait à payer quatre cent mille écus de subsides à l'électeur, en dix ans et par termes déterminés, et à lui faire céder en toute souveraineté les villes et forts de Gueldre, Venloo et Ruremonde[2].

Un traité à peu près semblable avait été signé avec le duc de Bavière à Munich, le 17 février 1670. Cet électeur avait promis de ne pas entrer dans la triple alliance, de travailler au renouvellement de la ligue du Rhin, de s'interposer entre

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXV.

[2] Traité secret et inédit, en latin. Au dépôt des affaires étrangères.

l'empereur et le roi pour amener une transaction amiable touchant la succession d'Espagne; et, s'il ne réussissait pas dans ce projet, de s'opposer au passage des troupes impériales avec trois mille hommes de cavalerie et six mille d'infanterie, pour la levée desquels il recevrait cent quatre-vingt mille écus, outre quarante mille florins d'Allemagne annuellement destinés à leur entretien. Comme l'électeur s'était cru obligé d'armer immédiatement, Louis XIV avait pris l'engagement de lui payer tous les ans un subside de cinquante mille florins d'Allemagne, de soutenir les prétentions du duc de Bavière sur quelques provinces d'Autriche, si l'empereur mourait sans enfants, et de faire épouser sa fille aînée au dauphin, dès qu'ils seraient l'un et l'autre en âge de se marier, tandis que l'électeur était allé jusqu'à promettre sa voix à Louis XIV pour l'élever à l'empire [1].

Mais ces mesures, qui concernaient la succession éventuelle de la monarchie espagnole, et que Louis XIV compléta en obtenant de la diète de Ratisbonne de ne pas placer le cercle de Bourgogne sous la protection de l'empire, ces mesures étaient insuffisantes pour l'exécution de ses nouveaux plans. Il avait besoin de faire concourir à ceux-ci tous les princes allemands dont les états bordaient le cours du Rhin du côté des Provinces-Unies ou bien se trouvaient situés dans leur voisinage. De ce nombre étaient l'électeur de Brandebourg, le duc de Neubourg, l'électeur de Cologne, l'évêque de Munster, les quatre princes de la maison de Brunswick, Zell, Hanovre, Wolfenbuttel, et évêque d'Osnabrück. Il paraissait d'autant moins difficile de les faire entrer dans une ligue contre les Provinces-Unies, qu'ils avaient presque tous à se plaindre de

[1] Stump, *Diplomatischer Beytrag.* Munich, 1817; in-8°, pages 58 à 62; et au dépôt des affaires étrangères.

leurs usurpations ou de leurs procédés hautains. Le gouvernement des États-Généraux s'était emparé de plusieurs places appartenant à ces princes; les trouvant à sa convenance pour étendre ou pour fermer ses frontières, il les avait fortifiées et y avait mis garnison hollandaise. Il en retenait quatre à l'électeur de Brandebourg dans le duché de Clèves, et un certain nombre au duc de Neubourg, à l'électeur de Cologne et à l'évêque de Munster; il se refusait à les rendre.

Comme le plus puissant des princes de l'empire de ce côté était l'électeur de Brandebourg après le roi de Suède[1], Louis XIV lui fit de très-bonne heure confidence de ses projets. Il envoya vers lui, en 1668 et 1669, le comte Guillaume de Fürstenberg, qui, l'ayant instruit de tout, le pressa de se joindre à la France et de profiter de l'occasion pour recouvrer les places qui étaient détenues par les Hollandais. Craignant de voir accabler un état protestant, et plus sensible à ce péril qu'au recouvrement de ses places, l'électeur n'accepta point les offres qui lui étaient faites de la part de la France. Il ne donna au comte de Fürstenberg que des réponses vagues, et promit seulement « qu'en une affaire de cette nature il ne serait pas contre le roi[2]. » Il garda à Louis XIV un profond secret, qu'observèrent également les autres princes du nord-ouest de l'Allemagne auxquels le comte de Fürstenberg avait fait les mêmes ouvertures[3].

Lorsque les deux traités de Douvres et de Londres eurent été signés, le 1er juin et le 31 décembre 1670, avec les conseillers catholiques et les conseillers protestants du roi d'An-

[1] Le roi de Suède était membre de l'empire pour le duché de Brême et le duché de Poméranie.

[2] *Compte rendu des Négociations avec l'électeur de Brandebourg, 1670, 1671;* par M. de Verjus. (*Correspondance de Prusse*, vol. VII.)

[3] *Ibid.*

gleterre, Louis XIV renouvela ses tentatives auprès des princes allemands dont les hésitations l'avaient décidé à différer la guerre d'un an. Il saisit la première occasion qui se présenta de renouer secrètement la négociation avec eux. L'évêque de Munster ayant eu une contestation au sujet d'Hœxter, dont il était seigneur en sa qualité d'abbé de la Nouvelle-Corbie, avec le duc de Wolfenbuttel qui s'en disait protecteur, Louis XIV envoya, au commencement de 1671, M. de Verjus en Allemagne pour offrir sa médiation à ces deux princes; mais cette offre de médiation couvrait des desseins plus importants.

M. de Verjus partit avec des lettres de créance pour tâcher de conclure contre la Hollande la ligue offensive vainement proposée par le comte de Fürstenberg. Il se rendit d'abord à Berlin, où il resta pendant trois semaines. Il n'y trouva pas l'électeur plus disposé à une guerre contre la Hollande. Ce prince, qui n'avait confié le secret de cette proposition qu'à son principal ministre, le baron de Schwerin, et au secrétaire Meinders, ne la divulgua point, mais, de plus en plus effrayé du sort qui menaçait l'un des principaux états protestants, il chargea M. Crockow, son résident auprès de Louis XIV, de lui demander quelle satisfaction il désirait des Hollandais, se promettant de la lui faire donner, de quelque nature qu'elle fût. M. de Lionne répondit à M. Crockow: « Que le roi ne prétendait à aucune satisfaction de la part des Hollandais, qu'il voulait seulement mortifier leur orgueil et abattre un peu cette puissance qui leur donnait l'audace d'offenser les plus grands potentats; qu'au reste les choses n'étaient plus en termes de pouvoir être accommodées; qu'il n'avait pas même les mains libres là-dessus, s'étant lié avec des amis dont il ne pouvait plus abandonner les intérêts, et

dont il préférait la satisfaction à la sienne[1]. » M. de Lionne ajouta que le roi espérait que l'électeur demeurerait au moins neutre, et que, dans tous les cas, il lui garderait un inviolable secret. M. Crockow donna sur l'un de ces points de bonnes espérances, et sur l'autre une promesse absolue[2].

M. de Verjus écrivit, de son côté, à Louis XIV qu'il ne fallait pas compter sur la ligue offensive, et, après avoir obtenu une promesse assez vague de neutralité, il quitta Berlin et se rendit à Bielefeld, où il devait traiter avec les autres princes et où l'électeur devait avoir un envoyé. M. de Verjus ne trouva pas le duc de Neubourg plus ardent que l'électeur, mais par d'autres motifs. Ce prince fit de fortes objections contre un traité de neutralité; il dit que les Hollandais y verraient une déclaration de guerre et ruineraient bientôt la moitié de ses états; que les subsides de la France devraient être au moins aussi forts que ceux qui lui avaient été donnés pour sa neutralité lors de la dernière guerre de Flandre, avec cette différence qu'il les avait naguère reçus pour fermer son territoire aux troupes impériales, tandis qu'on les lui offrait pour l'ouvrir maintenant aux troupes françaises; qu'il ne pourrait pas livrer passage aux uns et l'interdire aux autres, sans s'exposer aux ravages des premiers et aux attaques des seconds. Le duc de Neubourg refusa donc, tout en protestant de son fidèle attachement pour la France[3].

Des quatre ducs de la maison de Brunswick, deux ne voulurent prendre aucun engagement avec Louis XIV : ce furent les ducs de Zell et de Wolfenbuttel. Mais les deux autres, le duc de Hanovre et le duc évêque d'Osnabrück, conclurent des

[1] Lettre de Louis XIV à M. Colbert de Croissy, du 10 février 1671. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVII.)

[2] *Compte rendu*, de M. de Verjus. (*Correspondance de Prusse*, vol. VII.)

[3] *Correspondance de Prusse*, vol. VII.

traités de neutralité qui étaient des traités déguisés de coopération, et qui avaient l'avantage de coûter moins cher.

Le premier de ces traités fut signé le 10 juillet 1671, à Hildesheim, par M. de Verjus, au nom de Louis XIV, et par M. Groot, au nom de Jean-Frédéric, duc de Brunswick-Hanovre. Il y était stipulé : que le duc ne prendrait point le parti des Hollandais, ni d'aucun prince qui voudrait les défendre; qu'il ne permettrait ni à eux ni à leurs alliés de faire des levées dans ses états; qu'il s'efforcerait d'empêcher, au dedans et au dehors de l'empire, toute ligue en faveur des Hollandais; qu'il donnerait passage sur son territoire aux troupes françaises, pourvu que ce passage ne l'exposât point à y attirer la guerre; qu'il accorderait aux commissaires du roi l'autorisation d'y acheter des vivres, et leur assignerait les lieux propres à former des magasins; qu'il donnerait au roi toutes les assistances qu'on pouvait attendre d'un bon ami.

De son côté, Louis XIV s'engageait à payer au duc de Hanovre huit mille écus par mois pendant deux ans, et tant que la guerre durerait si elle commençait dans ces deux années; à réparer les dégâts que ses troupes commettraient en passant dans les états du duc; à faire restituer à lui, aux princes de sa maison, aux cercles de Westphalie et de la Basse-Saxe tout ce que les Hollandais leur avaient enlevé durant leur guerre contre l'Espagne; à l'assister d'hommes et d'argent s'il était attaqué, et à lui faire rendre à la paix son territoire, s'il en était dépouillé à cause de cette neutralité.

Le duc pouvait prendre part à la guerre dans l'année où elle aurait été déclarée, mais sans recevoir un subside plus fort. Par un article secret, la somme de huit mille écus était portée à dix mille, et le roi promettait (afin de ne pas alarmer l'Allemagne sur son ambition) de restituer à ceux dont elles

étaient la propriété les places qu'il prendrait sur les Hollandais, et de déposer entre les mains de quelques princes de l'empire les villes qui seraient enlevées aux Hollandais au delà de la Meuse, du Rhin et de l'Yssel[1].

Le lendemain 11 juillet, M. de Verjus signa un traité à peu près semblable avec le comte de Fürstenberg, plénipotentiaire de l'électeur de Cologne, qui était en même temps évêque souverain de Liége. Ce traité contenait les mêmes stipulations de neutralité, de passage, de vivres, de magasins en faveur du roi, qui de son côté promettait à l'électeur le payement d'une gratification annuelle de vingt mille écus, échu à la fin de mai, un subside mensuel de dix mille écus, la restitution de Rheinberg, occupée par les Hollandais, l'obligation imposée aux États-Généraux de renoncer à toutes prétentions sur les châteaux et seigneuries de la Rochette et de Lith, appartenant au grand chapitre de Liége, et une assistance efficace en cas d'attaque[2].

Par des articles secrets, l'électeur autorisa le roi à faire construire un pont sur le Rhin où bon lui semblerait, et à établir des magasins dans les places qui lui conviendraient; et Louis XIV s'engagea, s'il prenait Maëstricht et Wick, à les remettre à l'électeur[3].

Afin de récompenser la maison de Fürstenberg de ses services, et conformément à une promesse qui lui avait été faite en 1670, si le comte Guillaume réussissait auprès de l'électeur de Cologne, M. de Verjus signa le même jour avec l'évêque de Strasbourg, issu de cette maison, un traité par lequel toutes les possessions des Hollandais dans les bailliages de Daelem, de Fauquemont, de Rolduc, situées outre Meuse, appartiendraient, après avoir été conquises, à la branche de

[1] Au dépôt des affaires étrangères. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

Fürstenberg-Heilenberg, dont le chef était le comte Guillaume[1].

Avant la fin du mois de juillet, M. de Verjus fit entrer, par des engagements semblables, l'évêque de Munster et le duc-évêque d'Osnabrück dans les projets de la France. Le 28 juillet, il signa deux traités avec le doyen Smising et M. Wildembruck, plénipotentiaires de l'évêque de Munster. Par le premier de ces traités, qui au besoin était ostensible, l'évêque s'engageait à rester neutre, mais sans offrir ni passage, ni vivres, ni magasins pour les troupes du roi. Par le second, qui devait rester entièrement secret, et qui était seul obligatoire, l'évêque ouvrait ses états, et mettait ses ressources à la disposition du roi, qui lui donnait dix mille écus de subside par mois, et promettait de lui faire rendre à la fin de la guerre le château de Borkeloo avec Lichtenvoorde, le château de Neede avec le Westerwold et ses dépendances, et le fort de Bortang, Bredevort, Winster-wick, Aalten et Dinkperlo.

Outre les deux traités, il fut signé des articles séparés par lesquels le roi s'engageait à augmenter les subsides de l'évêque de huit mille écus par mois, et à lui envoyer trois mille chevaux et six mille hommes de pied, entretenus aux frais de la France, s'il était attaqué avant que la guerre eût été déclarée aux États-Généraux; à lui accorder cette augmentation de subside et à lui envoyer mille chevaux et trois mille hommes de pied, s'il était attaqué après la déclaration de guerre; à lui payer les huit mille écus de plus, et à lui envoyer les mille chevaux et les trois mille hommes de pied, si dans les trois mois après la signature du traité l'évêque se décidait à joindre ses troupes à celles du roi pour faire la guerre aux États-Généraux[2].

[1] Au dépôt des affaires étrangères. — [2] *Ibid.*

Enfin, le 23 octobre, M. de Verjus conclut à Cologne le quatrième traité de neutralité avec l'évêque d'Osnabrück. Le duc-évêque prit les mêmes engagements que son parent le duc de Hanovre, moyennant cinq mille écus par mois de subside, et les mêmes assurances de protection[1].

Avant de terminer sa mission, M. de Verjus fit une dernière tentative auprès de la cour de Berlin. Voici en quels termes il en rendit compte :

Négociations avec l'électeur de Brandebourg. 1671.

Je dis à l'envoyé de M. l'électeur de Brandebourg à Bielefeld que j'avais ordre de retourner à Berlin pour y faire un traité de neutralité, puisqu'on n'y en avait point voulu de ligue offensive, et lui touchai légèrement quelques mots des conditions les plus avantageuses que j'avais ordre d'accorder, sans en laisser entrevoir aucune qui pût être à charge ou faire peine à son maître, afin de mettre les ministres de Brandebourg en goût, et de leur faire souhaiter d'entrer en négociation sur les nouvelles propositions dont j'étais chargé. J'écrivis aussi à M. le baron de Schwerin l'ordre que j'avais de retourner, et lui témoignai que je me préparais à l'exécuter, quoique ce ne fût pas ma pensée, mais seulement pour avoir la sienne par écrit et pouvoir m'en servir en temps et lieu. Il me manda qu'on aurait de la joie de me voir, mais qu'il était obligé de m'avertir qu'on n'aurait rien de plus à me dire que ce qu'on m'avait déjà dit et qu'on ne pouvait aller un pas plus avant. Je lui écrivis encore qu'il faudrait bien que sur de nouvelles propositions il me fit de nouvelles réponses ; mais il ne m'en fit point là-dessus, et, ayant reconnu clairement, comme je m'en étais douté d'abord, que l'envoyé de M. l'électeur de Brandebourg à Bielefeld, auquel on m'avait dit qu'on donnerait tout pouvoir de traiter, n'en avait point d'autre que d'écouter ce qu'on lui proposerait et aux envoyés des autres princes amis, afin d'empêcher qu'on en vînt à aucune conclusion, et d'éloigner le dessein de sa majesté contre les Hollandais, j'entretins toujours quelque sorte de

[1] Au dépôt des affaires étrangères.

négociation languissante avec lui, où je lui en disais assez pour pouvoir lui maintenir un jour que je lui aurais tout communiqué, et pour le tenir persuadé qu'il savait tout ce qui se passait. De sorte qu'il a toujours cru que j'en étais avec les autres simplement aux mêmes termes qu'avec lui. Lorsque je partis dernièrement d'auprès des princes de la maison de Brunswick, pour venir à Cologne, appréhendant que M. l'électeur de Brandebourg, à qui on n'avait encore envoyé personne, et auquel, dans les rencontres que j'ai marquées, j'avais tant témoigné que j'avais ordre de retourner près de lui, ne trouvât mauvais qu'en étant si près je m'en éloignasse si fort sans l'aller trouver, et n'en prît quelque défiance, j'écrivis de Hanovre à M. le baron de Schwerin qu'étant pressé de me rendre à Cologne, tant pour l'affaire de cette ville-là qu'à cause du peu de temps qui restait aux médiateurs pour terminer celle d'Hœxter, je ne pouvais pas, comme je l'aurais souhaité, pousser jusqu'à Berlin; et en partant dernièrement de Cologne, je lui mandai encore que ce voyage ne m'empêcherait pas de le voir bientôt si, comme je le croyais, le roi ne choisissait pas quelque autre meilleur sujet pour aller de sa part auprès de M. l'électeur de Brandebourg[1].

Pendant ce temps, la négociation venait de faire un pas en Suède. Comme on n'y avait pas touché le reste du subside qui devait être payé par l'Espagne, on y éprouvait moins d'éloignement pour la France. Lorsque le comte Magnus revint de la campagne, en 1671, et reprit les conférences, il dit à M. Rousseau, en lui parlant des Espagnols et des Hollandais, « qu'on avait voulu être trompé et désabusé en Suède, et que les deux cas étaient arrivés[2]. » Louis XIV ayant désigné le marquis de Dangeau pour son ambassadeur à Stockholm, le grand chancelier témoigna à M. Rousseau qu'il serait bien plus

[1] *Correspondance de Prusse*, vol. VII.

[2] Dépêche de M. Rousseau à M. de Lionne, du 15 avril 1671. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXVI.)

opportun et bien plus utile d'y renvoyer M. de Pomponne. « Cette cour, lui disait-il, se gouverne autrement que les autres; M. de Pomponne la connaît, et, par l'estime générale qu'il y a laissée et le crédit qu'il s'y est acquis, il y serait revu avec joie, et il y ferait beaucoup plus en moins de temps[1]. » Le grand chancelier ajoutait « que c'était à Stockholm, et non à Londres ou à Paris, qu'il y avait quelque chose à faire; qu'ils y attendraient leurs amis; que la conjoncture était favorable à une réunion; que, si la France voulait traiter *moribus antiquis,* il voyait toutes les apparences d'un grand succès et qu'il fallait en profiter; qu'il n'avait aucun ordre de parler ainsi, et qu'il le faisait seulement comme comte de la Gardie et pour le bien commun des deux couronnes[2]. »

M. Rousseau fit part de cette conversation à M. de Lionne, et signala surtout l'insistance avec laquelle le grand chancelier avait demandé, à plusieurs reprises, l'envoi de M. de Pomponne à Stockholm. M. de Lionne ne laissa pas échapper cette ouverture. On était au printemps de 1671, et Louis XIV allait faire son voyage annuel de Flandre, à la tête de quarante mille hommes, pour fortifier ses nouvelles places et niveler une montagne qui dominait Ath. Comme il devait se trouver le 3 mai à Dunkerque, M. de Lionne invita M. de Pomponne, alors ambassadeur en Hollande, à se rendre dans cette ville, où le roi désirait l'entretenir d'une affaire importante et pressée. M. de Pomponne ne manqua point au rendez-vous, et M. de Lionne écrivit à M. Rousseau :

Extrait d'une lettre de M. de Lionne à M. Rousseau.

Venant d'apprendre que l'ordinaire pour Hambourg part dans une

[1] Dépêche de M. Rousseau à M. de Lionne, du 15 avril 1671. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXVI.)

[2] *Ibid.*

demi-heure, je n'ai le temps de vous dire autre chose, si ce n'est que s'étant heureusement rencontré que M. de Pomponne était venu ici rendre ses devoirs au roi lorsque j'y ai reçu votre dépêche, du 15 du mois passé, où vous rendez compte à sa majesté de l'entretien que vous avez eu avec M. le grand chancelier, et qu'il vous avait fait connaître que l'on verrait dans votre cour avec grand plaisir le retour de M. de Pomponne et que l'on en tirerait de bons arguments du désir qu'aurait le roi de renouer avec la Suède, je me suis aussitôt appliqué auprès de sa majesté pour lui faire changer la résolution de l'ambassade de M. le marquis de Dangeau en celle d'y envoyer, sans perte de temps, en sa place, ledit sieur de Pomponne, et y ai réussi dès que j'ai dit au roi que ledit sieur grand chancelier vous avait comme donné parole d'un très-bon succès de son voyage. M. de Pomponne y a déjà donné les mains sur un si bon garant, comme je pense qu'il vous l'écrira lui-même dès aujourd'hui. Vous pourrez en donner l'avis au grand chancelier en attendant que, par l'ordinaire prochain, j'aie plus de temps de vous entretenir sur la matière[1]. Saint-Germain, 7 mai 1671.

Avant de partir pour cette importante mission, M. de Pomponne, qui déjà, l'année précédente, avait reçu confidence, dans son entrevue de Lille, des projets du roi contre les Hollandais, apprit que le traité d'alliance offensive avait été conclu avec l'Angleterre, à Douvres le 1er juin, et à Londres le 31 décembre 1670. Il fut mis au courant de toutes les négociations entamées avec les princes de l'empire, dont quelques-unes étaient déjà parvenues, et dont plusieurs autres étaient sur le point d'arriver heureusement à leur terme. Des instructions très-détaillées, œuvre de l'habile M. de Lionne, lui tracèrent la marche qu'il devait suivre lui-même en négociant avec la Suède, et lui indiquèrent l'espèce d'assistance que Louis XIV

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.

attendait des Suédois pour l'exécution de ses nouveaux desseins. Le but de ce prince, en recherchant la coopération de la Suède, était moins de la faire agir contre la Hollande, que de la placer comme obstacle entre la Hollande et ceux des princes de l'empire qui voudraient lui porter secours. La coopération armée de la Suède ne devait donc être active qu'autant que Louis XIV le voudrait et au moment où il le demanderait. En rendant ainsi l'intervention militaire de la Suède conditionnelle, ce prince aimait mieux la désintéresser avec de l'argent qu'avec des cessions de territoire qui auraient mécontenté les princes de l'empire. Il offrait donc un subside de soixante mille écus par mois, au cas qu'il réclamât l'entrée d'une armée suédoise dans le duché de Brême et il réduisait le subside à deux cent mille écus par an, au cas que les princes de l'empire ne fissent aucun mouvement, et lui permissent de laisser les Suédois dans l'inaction.

Voici ces instructions :

Instructions de Louis XIV au marquis de Pomponne. Tournay, 8 juin 1671.

La mauvaise conduite que les Provinces-Unies des Pays-Bas ont tenue depuis quelques années avec sa majesté, leur ardeur et leur application si connues dans ces derniers temps de toute l'Europe pour former des liaisons contre la France, sous le prétexte d'autant plus injuste de la conservation de la paix d'Aix-la-Chapelle que les intentions de sa majesté sont plus sincères et plus religieuses pour le maintien de la tranquillité publique; leur ingratitude pour tant d'obligations anciennes et nouvelles dont ils sont redevables aux rois prédécesseurs de sa majesté et à sa majesté même; les contraventions qu'ils ont apportées depuis quelques mois, par leurs ordonnances touchant le commerce, au traité qu'ils avaient conclu avec sa majesté en 1662; enfin les suites dangereuses que pourraient avoir tant de mauvaises dispositions ont obligé l'extrême prudence de sa majesté à les prévenir, et à se déclarer hautement contre des enne-

mis véritables et qui se mettraient d'autant plus en état de nuire qu'ils demeureraient plus longtemps cachés.

Mais comme, dans le dessein que sa majesté avait de porter la guerre dans leurs provinces, particulièrement dans celles qui sont du côté de l'Allemagne, elle a déjà pris des mesures avec quelques-uns des princes de l'empire qui sont dans le voisinage, elle a jugé encore qu'il lui pourrait être utile de s'assurer de la Suède, autant pour rompre le nouvel engagement que cette couronne a contracté avec les états dans la triple alliance, que pour la faire rentrer dans les premiers intérêts qui l'ont liée si longtemps avec sa majesté; c'est dans cette vue que le roi a jugé de son service de rappeler de Hollande le sieur Arnauld de Pomponne, son ambassadeur extraordinaire auprès desdits États-Généraux, pour le faire passer en diligence et en cette même qualité en Suède; la connaissance qu'il s'est acquise de cette cour, dans le temps de l'ambassade qu'il y a ci-devant exercée, autant que son zèle et sa fidélité si parfaitement connus de sa majesté, ont porté le roi à lui confier le soin de cette négociation si importante, pour laquelle et pour le règlement de sa conduite elle a bien voulu lui faire donner la présente instruction.

Mais comme il est nécessaire, avant qu'il parte pour la Suède, qu'il prenne congé des États-Généraux, et qu'il ne faut point douter que son voyage ne soit un sujet de grandes réflexions et de nouvelles inquiétudes en Hollande, sa majesté a trouvé à propos qu'il répande dans le monde, à son retour à La Haye, qu'ayant supplié très-humblement sa majesté de lui permettre de repasser en France où ses affaires domestiques l'appellent, après une absence de près de six ans dans les ambassades de Suède et de Hollande, elle lui avait fait l'honneur de lui accorder cette grâce; mais, parce que le traité de simple alliance qu'elle a avec la Suède, et qui fut signé en 1662, expire au commencement de l'année prochaine, elle a voulu que pour le renouveler il fît, avant son retour en France, un voyage de peu de mois à Stockholm, d'autant plus qu'elle a jugé que, l'affaire étant na-

turellement disposée par elle-même, parce qu'elle ne contient que la confirmation d'une ancienne amitié et la mutuelle conservation des traités de paix de Westphalie, il la terminerait en peu de temps par les habitudes qu'il a ci-devant contractées en cette cour.

Sa majesté a déjà fait l'honneur audit sieur de Pomponne de lui confier elle-même les liaisons qu'elle a prises avec l'Angleterre pour agir de concert dans cette entreprise, et elle a voulu qu'il fût informé des mesures qu'elle travaille à établir avec les électeurs de Cologne et de Brandebourg, les ducs de Hanovre et de Neubourg, et l'évêque de Munster, soit pour les joindre à cette guerre, soit pour les renfermer dans les termes d'une neutralité; mais, comme sa majesté n'a pas tant besoin de l'action des princes d'Allemagne en sa faveur que de l'assurance qu'ils n'agiront point contre elle; elle a cru ne pouvoir, par aucun autre moyen, les tenir davantage dans cet état qu'en armant ou faisant craindre d'armer la Suède, dans leur voisinage. Les deux princes de Lunebourg-Zell et Osnabrück, qui paraissent sur le point de s'engager avec la Hollande, hasarderaient difficilement de faire sortir leurs troupes hors leurs pays, lorsqu'ils verraient la Suède dans le duché de Brême en état de se venger du secours qu'ils donnèrent contre elle à la ville de ce nom en 1666. Cette même vue arrêterait les autres puissances qui pourraient être contraires à sa majesté, et fortifierait celles qui lui sont alliées dans l'observation de l'action ou de la neutralité qu'elles lui auraient promises.

Pour arriver à la fin que le roi se propose et tirer cette utilité de la Suède, sa majesté juge se pouvoir servir de deux moyens: l'un de la joindre effectivement à la guerre que l'on voudrait faire à la Hollande; l'autre de la mettre seulement en état d'entretenir une armée dans les états qu'elle possède en Allemagne, avec obligation de rompre contre les princes de l'empire qui pourraient, à l'occasion de cette guerre, se déclarer en faveur des États-Généraux contre la France.

Mais, bien que la conduite que la Suède a tenue depuis près de

dix ans, si opposée aux maximes qui autrefois l'attachaient à la France, dût faire croire difficile de la porter à l'un ou l'autre de ces engagements, l'étroite liaison qu'elle professe avec l'Angleterre et les dispositions qui paraissent, par les dernières lettres du sieur Rousseau, résident de sa majesté à Stockholm, semblent y faire voir plus d'espérance.

Dans le même temps que sa majesté avait résolu d'envoyer le sieur de Pomponne pour entamer cette négociation, elle a été avertie par ledit sieur Rousseau que le grand chancelier, qui a toujours soutenu dans le sénat de Suède le sentiment de rétablir la première intelligence avec la France, lui avait témoigné qu'il y voyait les esprits plus disposés; que l'on s'y désabusait des nouvelles alliances que l'on avait prises, et que l'on y connaissait la solidité des anciennes; qu'il croirait la conjoncture favorable pour y réussir, mais que surtout il avait fait paraître un extrême désir que le sieur de Pomponne fût renvoyé en Suède, comme plus propre que tout autre, par la connaissance qu'il avait des esprits de cette cour et par la créance qu'il avait acquise, à achever une réunion à laquelle il avait travaillé avec beaucoup de sincérité et d'affection durant tout le cours de son ambassade.

Cette rencontre des sentiments en Suède, qui s'accorde avec ceux que sa majesté avait déjà pris, semble faire voir plus de jour d'en profiter, et se trouve d'autant plus favorable qu'elle ôte l'avantage à la Suède de se croire recherchée par la France.

C'est pourquoi le roi juge à propos que le sieur de Pomponne, après son arrivée à Stockholm, où il se rendra incessamment, et après avoir rendu au roi et à la reine de Suède les lettres de créance de sa majesté, auxquelles il joindra les témoignages de l'affection et de l'estime de sa même majesté, non-seulement pour ce prince, mais encore particulièrement pour cette princesse, qui a toujours soutenu le parti qui favorise l'alliance de la France, témoigne au grand chancelier qu'il est en quelque sorte la véritable cause de son voyage, qu'il lui dise que sa majesté a donné à la connaissance particulière

qu'elle a toujours eue de ses bonnes intentions pour maintenir l'amitié entre la France et la Suède, et à l'opinion qu'il lui a fait paraître d'une meilleure disposition dans le sénat, la nouvelle ambassade dont elle a chargé le sieur de Pomponne; qu'elle aurait pu, après tant d'épreuves qu'elle a faites de l'éloignement de la Suède pour elle, n'exposer pas encore cette nouvelle démarche au peu de succès que tant d'autres ont eu jusques à cette heure, mais que son amitié constante pour le roi de Suède, qui sans doute n'approuvera pas un jour les conseils qu'on lui a fait suivre jusques à cette heure dans sa minorité, l'avait portée de nouveau à seconder les bonnes intentions dudit sieur grand chancelier pour arriver au rétablissement d'une sincère intelligence, à laquelle sa majesté lui sait un gré particulier d'avoir contribué ses soins avec tant de fermeté et tant de constance.

Sa majesté pourrait croire qu'après cette première ouverture le sieur de Pomponne devrait attendre que le grand chancelier se déclarât le premier des moyens qu'il jugerait les plus propres pour arriver à la réunion qu'il souhaite, et que, sans s'expliquer des desseins du roi, il attendît les propositions qui pourraient lui être faites.

Mais parce que sa majesté juge en même temps qu'il y aurait péril à faire languir cette négociation, lorsque, du côté de la France autant que de celui de la Suède, on voudrait ménager l'avantage de s'expliquer le premier, qu'il serait à craindre que les malintentionnés dans le sénat de Suède n'attribuassent ce procédé à un amusement prémédité pour leur faire perdre les avantages qui pourraient leur être offerts par les États, et que le sieur de Pomponne, augmentant le trouble et les inquiétudes de la Hollande, il y aurait apparence que les États accepteraient leur sûreté et leur salut en déterminant la Suède en leur faveur par de grands subsides, sa majesté remet à la prudence du sieur de Pomponne, ou de confier d'abord au grand chancelier et ensuite aux commissaires qui lui seront donnés l'état entier de l'affaire, sur laquelle il leur fera premièrement promettre de garder le secret, ou, sans leur dire encore positivement la

véritable pensée de sa majesté, leur faire connaître seulement son légitime mécontentement des Hollandais; il pourrait leur laisser pénétrer ensuite qu'elle serait peut-être en dessein de s'en ressentir, et savoir, en ce cas, quels seraient les sentiments de la Suède.

Si ledit sieur de Pomponne trouvait quelque disposition pour faire entrer cette couronne dans l'affaire, il pourrait s'ouvrir alors de toute la conduite que sa majesté est résolue d'y tenir; surtout il devrait faire connaître que rien ne se fait sans participation et même sans concert avec l'Angleterre.

Cette communication plairait à Stockholm, non-seulement par l'étroite union qui s'y est établie depuis quelques années avec la cour de Londres, mais encore par la règle qu'on s'y est faite de ne se brouiller jamais en un même temps avec les deux puissances maritimes, parce que la Suède ne subsistant guère que par la mer, elle a besoin que l'une la lui tienne ouverte si elle était fermée par l'autre.

Il pourra de même s'expliquer des négociations que sa majesté a fait lier avec les princes d'Allemagne nommés ci-dessus, soit pour les faire agir, soit pour les tenir en neutralité. Cette communication paraîtra d'autant plus nécessaire, que la Suède ferait sans doute plus de difficulté de se déclarer seule dans l'empire en faveur de la France, lorsque nul prince ne se joindrait à son parti; mais parce que l'on ne peut dire encore quel sera l'effet des propositions qui se doivent faire de la part de sa majesté auxdits princes, ledit sieur de Pomponne se contentera de dire que sa majesté se tient au moins assurée de les engager à une neutralité, et ce parti s'accordera peut-être davantage avec les sentiments de la Suède, qui a paru jusqu'à cette heure vouloir plutôt les apparences de la guerre qu'une guerre véritable.

Sa majesté jugeant de même d'une fort grande importance d'aller au-devant des défiances qui pourraient naître en Suède qu'elle ne voulût se servir de l'occasion de la guerre qu'elle susciterait à la Hollande que pour attaquer les Pays-Bas espagnols en même

temps, et ne voulant pas qu'il puisse rester quelque scrupule sur la sincérité de ses intentions pour l'observation exacte du traité d'Aix-la-Chapelle, sur lequel la Suède a donné sa garantie au roi catholique, elle veut bien que le sieur de Pomponne puisse assurer en son nom qu'elle n'a aucun dessein de troubler l'Espagne aux Pays-Bas, à moins que cette couronne ne rompît la première, en joignant ses armées à celle des États par une déclaration ouverte de guerre, ou lui faisant la guerre en effet, quoique sans la déclaration, assistant lesdits États de troupes auxiliaires.

Il pourra aussi donner une grande marque que sa majesté considère autant et plus, en cette guerre, les intérêts de ses alliés que les siens propres, en faisant voir qu'en cas d'un succès favorable, elle fait état de remettre aux princes de l'empire qui lui sont unis les places qui leur sont retenues depuis bien longtemps par les Hollandais.

Dans le cas que le sieur de Pomponne trouvât les esprits assez favorablement disposés pour croire qu'ils pussent être déterminés plus aisément par la confiance qu'il pourrait témoigner que son voyage est une dernière marque de l'affection de sa majesté pour la Suède; que, bien que toutes les démarches pour la retenir dans ses anciennes maximes, même les offres si avantageuses qu'elle lui fit faire l'année passée, aient été sans effet, elle a bien voulu encore, pour un plus grand témoignage de son amitié, ne point entrer dans une nouvelle affaire sans lui en donner une part entière et sans l'y inviter; que la Suède lui ayant fait connaître autrefois les divers sujets de plainte qu'elle avait des Hollandais dans un temps que sa majesté, étant liée avec eux dans la guerre d'Angleterre, n'était pas en liberté de l'appuyer, elle sera bien aise de contribuer à lui en faire avoir raison, à cette heure que leur ingratitude et leur mauvaise volonté déclarée contre la France la met en liberté de s'en ressentir. Il s'expliquerait alors des mesures que sa majesté a prises autant à Londres qu'en Allemagne, et ferait voir à la Suède les avantages qu'elle trouverait à y entrer.

Les plus grands qui paraissent pour cette couronne semblent être le rétablissement de son commerce sur la diminution de celui de la Hollande, et la part qui lui pourrait être donnée dans les conquêtes qui se feraient sur les États; mais des subsides considérables ne seraient peut-être pas celui qu'elle considérerait le moins.

Celui que sa majesté se propose du traité qu'elle souhaiterait de faire avec elle ne serait pas tant, ainsi qu'il a déjà été dit, de la faire agir contre les Hollandais que de retenir, par la crainte de ses armes, les princes de l'empire qui auraient pensé à secourir les États.

Cet effet peut être produit en partie par le seul bruit qui se répandrait dans l'empire d'un engagement de la Suède avec la France; et la crainte de rappeler une seconde fois les Suédois en Allemagne, lorsque les armes de France s'y feraient entendre, serait peut-être capable d'y arrêter les résolutions qui s'y pourraient prendre.

Mais si la seule considération d'un traité ne suffisait pour arrêter les ligues qui se formeraient dans l'empire en faveur de la Hollande, sa majesté croirait alors important d'employer des moyens plus forts et de faire paraître effectivement la Suède armée en Poméranie ou dans le duché de Brême.

Pour obtenir l'une et l'autre de ces fins, sa majesté veut qu'en cas que le sieur de Pomponne trouve les esprits disposés à Stockholm à rentrer dans des mesures solides avec la France, il propose que la Suède s'engage à faire passer une armée de seize mille hommes dans le duché de Brême, composée de dix mille hommes de pied et de six mille chevaux, toutes les fois qu'elle en sera requise par sa majesté dans l'occasion présente de cette guerre.

Mais comme on ne peut lui demander ces assistances sans lui donner en même temps moyen d'en faire la dépense, et que, soit que le roi juge de son service de l'armer, soit qu'il considère l'avantage qui lui reviendra dans le public de la voir entrer dans ses intérêts, sa majesté veut bien l'engager par des subsides. C'est pourquoi elle donne pouvoir au sieur de Pomponne de lui en accorder de deux sortes, sous deux différentes conditions.

En cas qu'il puisse porter la Suède à se joindre à sa majesté contre les États et à envoyer une armée du nombre d'hommes ci-dessus dans le duché de Brême, lorsqu'elle en serait requise par sa majesté, avec obligation de rompre avec les États-Généraux et avec les princes de l'empire et l'empereur même, s'ils voulaient leur donner secours ou assistance contre sa majesté, alors sa majesté veut bien que le sieur de Pomponne lui accorde à toute extrémité, et après n'y être monté que par degré, un subside de soixante mille écus par mois, qui lui serait payé par avance de six mois en six mois, à commencer du jour qu'elle aurait été requise par sa majesté de faire passer l'armée susdite en Allemagne, et trois mois auparavant qu'elle serait obligée de l'avoir effectivement sur pied dans le duché de Brême.

Mais parce qu'il se pourrait faire que la seule crainte de s'attirer les armes et l'indignation de sa majesté empêcherait les princes de l'empire d'entrer dans le parti des États, et qu'ainsi, n'ayant pas besoin d'armer la Suède dans leur voisinage, elle ferait cette dépense inutilement, sa majesté, pour aller au-devant de cet inconvénient, pour obliger en même temps la Suède et pour l'engager par une utilité présente dans ses intérêts, veut bien qu'ensuite des obligations ci-dessus qu'elle aurait contractées de se joindre à sa majesté lorsqu'elle en serait requise, le sieur de Pomponne lui accorde par an, jusqu'au jour que sa majesté lui demanderait de faire passer ses troupes en Allemagne, et avec le même ménagement que ci-dessus, la somme de deux cent mille écus, qui lui seraient payés par avance, de six mois en six mois, du jour de l'échange des ratifications du traité, et lui seraient continués durant cinq années, soit que la guerre durât, soit qu'elle fût finie par la paix.

Bien que l'avantage presque le plus considérable que sa majesté se propose de tirer de la Suède soit de tenir par elle le reste de l'Allemagne sans action, sa majesté juge toutefois important de la faire entrer, par un article exprès du même traité, dans l'obligation de rompre avec la Hollande lorsque sa majesté le jugera nécessaire;

qu'il soit arrêté que cette armée aura ordre de se joindre à celle de sa majesté toutes les fois que sa majesté jugera en avoir besoin, et qu'elle sera obligée d'agir contre les princes de l'empire et l'empereur lui-même, en cas qu'ils portassent leurs armes au secours des États contre la France.

Mais parce que l'on ne peut guère douter qu'en cas que la Suède pût se résoudre à entrer en guerre contre les États, elle ne demandât à avoir part aux conquêtes qui la pourraient suivre, sa majesté ordonne au sieur de Pomponne d'apporter deux précautions dans cette affaire :

L'une, de faire dresser de telle sorte l'article par lequel la Suède s'obligerait à joindre ses troupes à celles de sa majesté, qu'il y soit précisément spécifié que son action contre les États dépendra entièrement de la volonté de sa majesté, et qu'elle ne pourra faire agir ses armes contre eux que lorsqu'elle en sera requise par sa majesté et que sa majesté le jugera nécessaire;

L'autre, qu'en cas que la Suède, entrant dans la guerre contre lesdits États, prétende avoir part dans les conquêtes, il tâche par toutes sortes de moyens d'en éluder la proposition, même en représentant le peu d'apparence que la Suède trouvât avantage à avoir quelques places dans des provinces si éloignées du reste de ses états; que si toutefois il se trouvait si vivement pressé qu'il ne pût se défendre d'admettre quelque tempérament, alors sa majesté trouve bon qu'il promette que la chose se réglera par une convention particulière qui se ferait sur ce sujet dans le temps que sa majesté pourrait requérir cette couronne de joindre ses forces aux siennes contre les États, parce qu'il paraîtra suffire de régler les suites de l'action dans le temps que l'action même sera demandée.

Mais parce qu'il pourrait arriver que la Suède, s'étant une fois résolue à entrer dans la condition de rompre avec les États lorsqu'elle en serait requise par sa majesté, ou tentée même par l'espérance d'avoir part aux dépouilles de la Hollande, ne voudrait pas demeurer inutile dans le duché de Brême et demanderait à faire agir ses armes

contre les États en même temps que le roi leur commencerait la guerre, en ce cas, auquel toutefois on croit voir moins d'apparence par le peu de pente qu'il a paru jusques ici en Suède pour entrer en aucune affaire importante durant la minorité, sa majesté veut que le sieur de Pomponne emploie tous ses soins pour la détourner de cette pensée et qu'il la renferme à agir, ainsi qu'il est dit ci-dessus, lorsque le roi le jugera à propos et qu'il l'en requerra; mais en cas qu'elle insiste si fortement sur ce point qu'il ne puisse le lui faire abandonner, il conclura, s'il le peut, sur tous les autres qui sont portés par son instruction et se chargera d'écrire sur celui-ci, parce que sa majesté, n'ayant point prévu qu'il lui pût être demandé, n'avait point réglé dans sadite instruction ce qu'elle en voudrait résoudre.

Bien que sa majesté ait ordonné ci-dessus au sieur de Pomponne de demander à la Suède de rompre avec les États, en joignant son armée avec celle de sa majesté lorsque sa majesté l'en requerrait, et bien que, pour ne rien omettre, sa majesté ait été même au-devant de la difficulté qui arriverait si la Suède s'attachait à être admise dans l'action pour entrer en partage des conquêtes, si toutefois, par un autre motif de cette couronne, ou de se brouiller moins avec la Hollande, ou de ne pas si fort éloigner son armée du reste de ses états, il arrivait qu'on voulût bien convenir en Suède de tenir, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, une armée de seize mille hommes dans le duché de Brême, avec obligation de rompre avec les princes de l'empire et l'empereur même, s'ils voulaient donner assistance aux États contre le roi, mais que l'on tînt ferme en même temps à ne vouloir point sortir d'Allemagne et ne point agir contre lesdits États, alors sa majesté veut que le sieur de Pomponne conclue sous cette seule condition, et que, sans obliger la Suède à joindre ses armes à celles de sa majesté, il se contente qu'elle demeure armée pour s'opposer, ainsi qu'il vient d'être dit, aux mouvements qui pourraient arriver dans l'empire contre les desseins de sa majesté.

Sa majesté veut aussi que le sieur de Pomponne puisse convenir qu'en cas que l'armée de Suède doive agir ou séparément ou con-

jointement avec la sienne, elle demeure sous le commandement du général suédois, qu'elle aurait sa part des quartiers dans le pays ennemi, mais qu'elle ne pourrait prendre ni vivres ni passages chez les princes alliés de sa majesté que de leur consentement.

Après ces points principaux, qui feront la plus importante et apparemment la plus difficile partie du traité, sa majesté juge que le reste pourra tourner sur les affaires du dedans de l'empire et la conservation des traités de Westphalie[1].

Ici les instructions prévoyaient le cas où la Suède voudrait obliger le roi à la soutenir dans ses anciennes prétentions sur Brême, demanderait à être appuyée dans ses réclamations sur la succession de Juliers, et prétendrait exclure de l'union contre la Hollande le Danemarck par un article même du traité. M. de Pomponne devait éluder ces exigences, et répondre que l'affaire de Brême devait être finie amiablement avant la fin du siècle, et que la France serait favorable à la Suède lorsqu'elle aurait à se prononcer comme partie compaciscente au traité de Westphalie; enfin que la succession de Juliers devait être poursuivie par les voies d'accommodement ou de la justice reçue dans l'empire. M. de Pomponne devait chercher à adoucir l'aversion de la Suède pour le Danemarck, qu'il serait peut-être utile d'admettre dans l'alliance; et, s'il n'y parvenait pas, il devait se borner à offrir une lettre particulière, dans laquelle Louis XIV déclarerait au roi de Suède que le Danemarck ne coopérerait point à la guerre qu'il se proposait de faire à la Hollande.

Louis XIV, après avoir autorisé M. de Pomponne à promettre de défendre la Suède contre l'empire, si elle était attaquée par suite de ce traité, sans étendre cette défense à la

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVI.

Livonie, si elle y éprouvait une agression de la part de la Pologne ou de la Russie, terminait ainsi ses instructions :

Quelque avantageuses que soient les offres que sa majesté fait faire à la Suède, et quelque espérance que l'on puisse concevoir d'un favorable succès, après le sentiment que le grand chancelier en a fait paraître, quelque apparence qu'il y ait même que la Suède entrera plus volontiers dans un parti où elle saura l'Angleterre engagée et craindra de se brouiller en même temps avec cette couronne et avec la France, sa majesté connaît trop néanmoins quelles sont les divisions du sénat, combien l'application du grand chancelier n'est pas toujours égale à son affection pour les surmonter, et à quel point la maxime s'est établie en Suède de n'entrer en aucune grande affaire durant la minorité du roi, pour ne pas prévoir les obstacles qui pourraient empêcher le succès de cette négociation; et comme elle juge qu'il ne serait pas de sa dignité que la Suède abusât trop longtemps des offres qu'elle lui aurait faites, elle donne pouvoir au sieur de Pomponne de partir de Suède lorsque, ayant employé tous ses soins et son adresse pour faire réussir l'affaire qui lui est commise, il perdrait l'espérance de la faire succéder selon les intentions de sa majesté; comme aussi sa majesté trouve bon qu'en cas qu'il pût avoir signé le traité aux conditions portées ci-dessus, il se serve du congé que sa majesté lui fait l'honneur de lui accorder dès à présent de quitter la Suède et de repasser en France.

Le roi, ayant fait ci-devant offrir une gratification considérable au sénateur Biœrnklow pour le rendre plus facile à rentrer dans des sentiments favorables pour la France, dont il s'est si fort éloigné depuis longtemps, et l'obliger à rétablir par ce bienfait ce qu'il a eu la principale part à détruire dans l'ancienne intelligence de la France et de la Suède, veut que le sieur de Pomponne lui confirme les mêmes offres et les mêmes assurances.

Mais, comme sa majesté veut reconnaître en même temps la constante et sincère affection que le grand chancelier de Suède a fait

paraître dans tous les temps pour maintenir le roi son maître dans une union étroite avec sa majesté, sa majesté veut que le sieur de Pomponne le puisse assurer en son nom, en cas que le traité succède, d'une gratification digne de sa majesté autant que de la satisfaction que sa majesté a toujours conservée et du gré particulier qu'elle lui sait de sa conduite.

Sa majesté, voulant aussi marquer au sieur Cambrosius les sentiments qu'elle a pour le zèle qu'il a fait paraître et les soins qu'il a toujours donnés pour contribuer et soutenir l'alliance de la France, veut bien le faire assurer, par le sieur de Pomponne, d'une pension de mille écus par an, dont le sieur de Pomponne lui portera la première année par avance.

La Suède doit au roi, depuis l'année 1666, une somme de cinquante mille écus qui lui fut alors prêtée par sa majesté. Le sieur de Pomponne ne parlera point de compenser cette dette, ou de la rabattre par années sur les subsides, qu'après que le traité aura été tout à fait conclu. Alors sa majesté lui fera savoir sa volonté et si elle voudra qu'elle entre en compte ou qu'elle la remette à la Suède.

Fait à Tournay, le 8 juin 1671.

Signé LOUIS.

Par le Roi :

Signé DE LIONNE[1].

Le lendemain la lettre suivante fut donnée à M. de Pomponne comme supplément d'instructions :

Je vous ai déjà fait connaître, dans l'instruction que vous avez reçue pour l'ambassade extraordinaire que je vous confie en Suède, qu'un des moyens les plus forts pour disposer cette couronne à entrer dans les mesures que je vous ai donné ordre de lui proposer serait de lui faire voir que l'Angleterre est unie avec moi pour faire

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. de Pomponne. Tournay, 9 juin 1671.

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVI.

la guerre aux États-Généraux; mais ayant considéré depuis que, plus cette communication serait agréable à Stockholm, plus on serait bien aise de s'y assurer de la vérité des paroles que vous auriez avancées, et que l'on voudrait peut-être exiger de vous, dans le traité que vous pourriez conclure, que vous y spécifiassiez positivement que l'Angleterre concourra avec moi pour attaquer lesdits États, je veux d'autant plus vous donner pouvoir de marquer, dans les articles dudit traité, l'union que j'ai avec l'Angleterre, que la connaissance d'une jonction si considérable attirera plus facilement celle que je désire d'établir avec la Suède, lorsque cette couronne se verra liée dans un même intérêt à la France et à l'Angleterre. J'approuve de même que, pour lui donner une certitude plus grande que je n'entreprendrai cette guerre que de concert avec le roi de la Grande-Bretagne, vous puissiez, en cas de besoin seulement, et pour lever toutes défiances, si vous les jugiez telles qu'elles puissent empêcher la conclusion de l'affaire, que vous puissiez promettre, dans le même article, que le reste du traité dont vous seriez convenu demeurera nul si la Suède n'a une confirmation entière et ne voit l'effet des mesures que vous lui aurez communiquées que j'ai prises avec l'Angleterre. La présente lettre servira, sur ce point, d'addition à votre instruction susdite[1].

M. de Pomponne partit de Tournay le 9 juin avec ces instructions, et retourna en Hollande pour prendre congé des États-Généraux. Il arriva le 12 à La Haye. Son rappel de cette ville et son envoi à Stockholm excitèrent au dernier degré la défiance des Hollandais, déjà sérieusement alarmés par l'intimité et les armements de la France et de l'Angleterre, par l'entreprise de Lorraine, et par des négociations dont ils surprenaient partout les traces, en Allemagne, à Vienne, à Madrid même[2],

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVI.

[2] Voir les sections III et IV de la IV[e] partie, dans le présent volume.

et qui paraissaient dirigées contre eux. Ils craignirent que la mission de M. de Pomponne n'eût pour objet de leur enlever l'alliance des Suédois, et M. de Witt laissa apercevoir à cet égard quelques inquiétudes, que M. de Pomponne s'attacha à dissiper avec beaucoup de dissimulation. Il lui dit qu'il n'allait à Stockholm que pour renouveler le traité de 1662, sur le point d'expirer, et que le roi, désireux d'entretenir les bons rapports qui existaient entre lui et les Provinces-Unies, devait envoyer à sa place M. Courtin, dont l'habileté et la conduite lors de la paix de Breda avaient mérité l'estime des États-Généraux.

M. de Pomponne prit son audience de congé des États le 30 juin, alla dire adieu le 1er juillet à M. de Witt, qu'il laissa dans de profondes alarmes malgré ses protestations, et, après avoir fait tous les préparatifs d'un départ qui ne devait être suivi d'aucun retour, il quitta La Haye le 9 juillet. Il se rendit à Amsterdam, et de là il passa en Suède, où il n'arriva que le 8 août. Quelques jours après il entra en conférence avec le grand chancelier, auquel il s'ouvrit entièrement sur les projets de son souverain, que devait seconder le roi d'Angleterre. Il exposa, dans une longue et curieuse dépêche, l'effet que produisirent sur le comte Magnus et sur le sénat les propositions de la France et le concert de celle-ci avec l'Angleterre. Il y fit connaître les mesures qui avaient été prises par le grand chancelier dans le sénat pour maintenir cette négociation secrète, et les commissaires qu'on lui avait donnés.

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. Stockholm, 19 août 1671.

Le 15 de ce mois, écrivit-il à Louis XIV, j'eus ma première conférence avec M. le grand chancelier. Après les premières civilités et l'extrême joie qu'il me témoigna de me revoir, je lui dis que, quelle que fût la mienne de me retrouver une seconde fois dans une cour pour laquelle j'avais toujours conservé une fort grande considéra-

tion, l'événement de mon voyage me ferait connaître si je lui serais ou non obligé de m'y avoir rappelé; qu'autant que ma satisfaction serait extrême si je pouvais contribuer au solide rétablissement de notre première intelligence, autant aurais-je de chagrin si j'y avais donné inutilement, comme autrefois, la longue et pénible course que je venais de faire; qu'il devrait s'attendre que je me prendrais à lui pour m'en garantir le succès, et qu'il était assez juste qu'il me demeurât responsable de l'événement de mon ambassade, puisque lui seul l'avait causée. Après lui avoir parlé en riant de cette sorte, je lui dis de quelle manière le désir qu'il avait fait paraître au sieur Rousseau que je repassasse en Suède et l'opinion qu'il avait témoignée que je serais peut-être capable d'y réussir, avaient déterminé votre majesté à m'y envoyer. J'y joignis en même temps, en lui rendant la lettre qu'elle lui a fait l'honneur de lui écrire, tout ce qui pouvait marquer davantage le gré qu'elle lui sait de l'affection constante qu'il a conservée pour maintenir son alliance, et lui dis que, comme elle avait voulu qu'il m'eût servi en quelque sorte de guide pour ce voyage, elle voulait de même que je prisse ses avis pour tout ce qui serait capable de le faire succéder heureusement; qu'ainsi je commençais par le prier de me faire connaître la situation de cette cour depuis que je l'avais quittée, quels progrès y avaient faits tant de nouvelles alliances, quel crédit l'Espagne s'y était acquis, quelle forte liaison s'y conservait toujours avec l'Angleterre, et en quelle étroite intelligence s'était changée l'aversion que j'y avais vue autrefois pour la Hollande.

Il reçut, avec toutes les marques de reconnaissance et de respect que j'en devais le plus attendre, et ce que je lui avais dit de la part de votre majesté et la lettre que je lui en avais rendue. Il me dit ensuite qu'il ne voulait pas croire qu'elle eût donné à ses avis seuls le voyage qu'elle m'avait fait entreprendre, mais qu'il avait vu le choix qu'elle avait fait, suivi d'un agrément si général en cette cour, qu'il ne pouvait avoir regret d'avoir parlé comme il avait fait sur mon sujet; qu'il me pourrait dire que les dispositions pour retourner à

la France lui paraissaient plus favorables, tant on avait trouvé peu de solidité dans les nouveaux engagements que l'on avait pris; mais qu'ainsi qu'il l'avait dit au sieur Rousseau depuis qu'il avait su que je venais, il ne pouvait porter un jugement certain sur mon voyage qu'il n'eût vu de quels pouvoirs et de quelles instructions je venais chargé; que je trouvais un royaume pacifique; que je savais les liaisons qui s'y étaient prises pour la conservation de la paix d'Aix-la-Chapelle, et que ce principe du repos de l'Europe subsistant, il ne voyait rien qui ne pût très-bien s'accorder avec un retour vers la France.

Je lui répondis sur ce premier obstacle qu'il m'apportait de la triple alliance, l'assurance que je lui donnai que la paix d'Aix-la-Chapelle n'avait point de plus ferme appui que l'intention de votre majesté de la conserver; que les trois puissances qui s'étaient unies dans une ligue sous ce prétexte auraient pu sans doute, par une autre conduite et avec d'autres égards, arriver à une fin qui lui était commune avec votre majesté, mais que, sans entrer dans les plaintes d'une affaire passée, ce que je pouvais lui dire pour lever les premiers ombrages que l'on concevait peut-être des propositions que j'avais à faire était que votre majesté n'avait aucun dessein contre l'Espagne, et que la triple alliance demeurerait longtemps inutile si elle n'était occupée qu'à repousser les atteintes que la France donnerait au traité d'Aix-la-Chapelle. Il parut soulagé par la déclaration que je lui faisais d'une appréhension qu'il avait sans doute conçue, et me dit que ce premier pas lui donnait bonne opinion pour les autres.

Je le jetai ensuite, afin de lui cacher davantage le point où je voulais en venir, sur leurs dispositions pour le dedans de l'empire, sur le succès qu'avait eu le traité que j'avais laissé signé il y a trois ans avec le sieur Passerode, et sur l'état auquel ils étaient présentement avec la Hollande. Il ne me dit pas sans quelque sorte de joie que ses ennemis et les nôtres, qui avaient fait passer ce traité avec l'empereur au-dessus des liaisons anciennes avec la France, n'étaient pas sans mortification du peu de cas que l'on en avait fait à Vienne; qu'il

y était demeuré sans ratification, et que l'on y avait fait paraître en toute rencontre une si grande négligence pour la Suède, qu'il était difficile qu'ils ne vissent avec confusion ce mauvais succès de leurs conseils. Il ajouta qu'ils n'avaient guère plus de sujet d'être satisfaits de l'Espagne; que l'on s'en était promis de grandes ouvertures lorsque don Fernando Nuñez avait été envoyé en cette cour; que l'on s'était attendu de l'y voir autorisé pour de grandes propositions, mais qu'à peine l'avait-on trouvé instruit des affaires déjà faites, et qu'il n'avait reçu que par la Suède même la communication qu'il avait demandée de tous les actes qui s'étaient passés dans la triple alliance. Il ne me fit pas paraître que l'on eût une satisfaction entière de la Hollande, et me dit que l'on remarquait assez qu'elle ne faisait cas de la Suède que lorsqu'elle croyait en avoir besoin; qu'elle n'avait contribué à ses avantages qu'aux dépens de l'Espagne; qu'elle avait retiré M. de Groot, son ambassadeur; qu'elle y avait renvoyé seulement M. Heinsius pour résident, qui même en était parti; que présentement elle n'y avait personne, et qu'elle n'avait pris la pensée d'y faire passer une nouvelle ambassade que depuis que votre majesté avait résolu de m'envoyer et que l'Angleterre y avait destiné M. Coventry. Il ne perdit pas cette occasion du discours sur la Hollande pour me faire souvenir de tout ce qu'il m'avait dit autrefois de l'ingratitude que votre majesté en devait attendre lorsqu'elle protégeait, non-seulement les États-Généraux contre l'Angleterre, mais encore contre le ressentiment que la Suède était près de faire éclater, et dont il disait que la considération seule de votre majesté l'avait garantie. Je convins avec lui de la rétribution si digne que nous en recevions, et de manière à le préparer au juste ressentiment que votre majesté en conserve.

Enfin, après l'avoir tenu assez longtemps sur les affaires générales, et sans lui rien laisser pénétrer de mon dessein, je lui dis qu'il était temps que je m'ouvrisse du sujet véritable qui m'amenait en Suède; qu'avec tout autre que lui, dont la manière sincère et honnête de traiter me serait moins connue, je pourrais avec plus d'ar-

tifice et de détours le préparer à la négociation que je devais entamer, mais que ces longueurs ordinaires des négociateurs devaient être levées d'entre nous après la longue expérience que nous avions l'un de l'autre; que j'allais lui donner une marque plus essentielle de l'amitié et de la confiance de votre majesté pour la Suède, mais qu'il voudrait bien que j'y attachasse auparavant des conditions expresses : l'une du dernier secret, l'autre d'une résolution prompte et décisive. Après qu'il m'eut témoigné que l'on me les observerait toutes deux, je continuai à lui dire que je ne pouvais lui rendre trop d'honneur sur la certitude de ses prophéties; que tout ce qu'il m'avait prédit tant de fois, que la France n'aurait pas de plus grands ennemis que les États-Généraux lorsqu'elle aurait contribué à les tirer avantageusement de la guerre d'Angleterre, était ponctuellement arrivé; que je ne rapportais point l'ingratitude dont ils avaient usé lorsque, votre majesté secondant avec tant de sincérité leur entremise pour arriver à la conclusion de la paix avec l'Espagne, ils avaient signé non-seulement une triple alliance, mais des articles secrets pour lui faire la guerre; que leur mauvaise volonté s'était encore plus déclarée depuis que le traité d'Aix-la-Chapelle avait assuré la tranquillité publique; que La Haye était devenue le centre de toutes les ligues qui se sont depuis agitées et qui s'agitent encore contre la France; que ces pratiques, quoique cachées, n'en étaient pas moins connues de votre majesté et n'étaient pas sans doute ignorées en cette cour, mais que la conduite publique et déclarée des États-Généraux en d'autres rencontres ne lui permettait pas de la pouvoir dissimuler; que j'avais inutilement demandé réparation à La Haye de diverses injustices qui avaient été exercées sur les sujets de votre majesté autant à la mer que dans les ports des Provinces-Unies; que des vaisseaux français avaient été attaqués aux côtes de Guinée par ceux des États-Généraux, contre le droit des nations et celui de nos traités en particulier, mais que ces mêmes traités avaient été violés publiquement et par une démonstration affectée aux yeux de toute l'Europe, par les ordonnances que les États-Géné-

raux avaient publiées contre nos manufactures; qu'il n'était pas de la dignité de votre majesté d'opposer plus longtemps la patience au procédé si méconnaissant d'une république qui lui était redevable de tant d'obligations, et qu'il était de sa prudence de prévenir des ennemis dont les mauvaises intentions deviendraient d'autant plus dangereuses que l'on leur donnerait plus de temps d'en cacher et d'en disposer l'exécution; qu'ainsi elle avait pris la résolution de repousser ces diverses offenses par les armes, et de contribuer à se rendre à soi-même et à ses alliés en même temps la liberté du commerce, que les États-Généraux semblent avoir usurpée sur toutes les nations; mais qu'elle n'avait pu concevoir une entreprise d'une si grande importance sans en donner à la Suède la communication qu'elle croyait devoir à son amitié; que, dans les précautions qu'un tel dessein l'obligeait à prendre du côté de l'empire et de l'Allemagne, elle n'avait pas voulu se déterminer sur les diverses dispositions qui s'y présentaient très-favorables, qu'elle n'eût su par moi auparavant quelles seraient celles que je trouverais à Stockholm; qu'elle souhaitait qu'elles fussent telles qu'elles pussent, dans une conjoncture si importante, nous faire rentrer dans les liaisons qui nous avaient si longtemps unis, mais que, pour moi, soit que les propositions dont j'étais chargé fussent admises, soit que l'on eût ici des raisons pour ne les pas embrasser, je ne pouvais me promettre qu'un succès avantageux de mon voyage, puisque, si les sentiments de la Suède répondaient à ceux de votre majesté, je m'estimerais heureux d'avoir été employé au renouement d'une amitié que j'avais toujours si fort désirée; et que, si les intérêts de cette couronne ne lui permettaient pas de se joindre à votre majesté dans le plan que je venais de lui faire, il serait impossible au moins que je ne la laissasse touchée des marques si précises de l'affection et de la considération de votre majesté que je lui aurais données.

Il parut surpris de l'ouverture que je venais de lui faire, bien qu'il me dît qu'il y avait longtemps que l'on en soupçonnait quelque chose; mais il le fut extrêmement lorsque, pour lui diminuer le cas

qu'il faisait de la grandeur de l'entreprise, je lui dis qu'elle était concertée de telle sorte que nous ne l'entreprenions point sans de puissants alliés; je m'ouvris alors par degrés des mesures que votre majesté avait prises avec l'Angleterre. Je lui fis voir que, loin de l'avoir contraire, nous pouvions espérer de l'avoir favorable, et je lui découvris enfin la jonction de desseins et d'action qui était entre votre majesté et le roi de la Grande-Bretagne. Ce fut à cette déclaration qu'il ne put cacher son étonnement. Il me dit que l'on avait bien cru en ce pays que l'Angleterre pourrait demeurer spectatrice et voir avec plaisir le péril de la Hollande, mais que l'on n'avait pas soupçonné qu'elle voulût avoir part à sa défaite, ni croire que nous fussions joints, M. de Coventry et moi, dans une même affaire et dans de semblables instructions.

Après cette première surprise et après être convenu de toute la manière obligeante dont votre majesté usait avec la Suède, il me dit, d'un air à me faire voir qu'il entrait assez par lui-même dans ma proposition, qu'il prévoyait une partie des difficultés qui y pourraient être apportées par ceux qui avaient toujours traversé notre alliance dans le sénat; qu'ils diraient que, quelque sûreté que la France parût donner à l'Espagne, elle détruisait adroitement la triple alliance en la divisant; qu'elle désarmait les Pays-Bas en les privant du commerce et de l'assistance des États-Généraux, et que, de cette manière indirecte, elle arrivait toujours à la domination qu'elle s'était promise de la Flandre. Il ajouta que, pour combattre les desseins de votre majesté, il prévoyait encore que l'on ferait de cette affaire une cause de religion; qu'il y a longtemps que l'on attribue à la France les desseins qui ont autrefois été le sujet de tant de plaintes contre la maison d'Autriche; que l'on l'accuse d'avoir pris sa place contre les protestants, et que ceux qui feraient valoir cette crainte ne la voudraient pas perdre par la vue du roi de la Grande-Bretagne, puisque ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il est soupçonné de pencher vers les catholiques; que, du reste, on ne croirait pas que les mesures de ce prince avec votre majesté suffisent pour déterminer l'Angle-

terre, puisque autant que l'on ne doutait pas que la cour ne nous fût favorable, autant savait-on que la nation nous était contraire.

A toutes ces difficultés qu'il apportait, non comme de lui, mais comme devant sans doute être faites par ceux qui ne verraient pas volontiers un rapprochement vers la France, je lui dis que c'était porter trop loin l'intérêt de l'Espagne que de l'étendre à une puissance qui en était tout à fait séparée, et ne faire qu'une querelle de la sienne et de celle des États-Généraux; que la Suède était garante du traité d'Aix-la-Chapelle, qu'il lui devait suffire qu'il demeurât inviolable; que l'Angleterre avait le même engagement et y était plus intéressée comme plus voisine; qu'elle était en un plein repos sur la parole de votre majesté, et que la tranquillité des Pays-Bas serait aussi assurée durant la guerre avec les États-Généraux, qu'elle le serait peu si l'Espagne voulait, ou se déclarer publiquement, ou joindre ses armes auxiliaires pour la défense des États-Généraux; que le dessein de votre majesté était contre cette république seule; qu'il s'étendrait contre tous ceux qui voudraient prendre les armes en sa faveur; qu'ainsi la paix ou la guerre serait entre les mains de l'Espagne, mais qu'elle ne serait jamais commencée par votre majesté, que cette couronne ne l'y eût nécessitée en appuyant ses ennemis; que pour la cause de la religion, je m'étonnais que de semblables spéculations pussent entrer seulement dans une affaire où l'Angleterre était jointe et où la Suède était invitée; que je me promettais que ceux qui seraient contraires à ma négociation chercheraient au moins des prétextes plausibles pour la traverser; que, pour ce partage de sentiments qu'il croyait diviser l'Angleterre entre l'inclination de la cour et la haine de la nation pour la France, je ne voyais guère qu'il pût subsister contre un intérêt qui serait commun à tout l'état, et que la haine, que l'on supposait si grande dans ce royaume, contre nous ne cédât à celle qui n'y était guère moindre contre les Hollandais, lorsqu'elle serait soutenue par la vue de profiter de l'abaissement de son commerce.

Il ne combattit pas mes raisons parce que, sans doute, il y entrait

par lui-même, mais il me dit qu'au cas que cette cour voulût entrer dans la pensée de votre majesté, il serait juste de pourvoir en même temps à la sûreté de la Suède et à ses avantages : qu'elle avait le Danemarck à ses portes, que le Moscovite et la Pologne pourraient profiter d'un engagement où ils la verraient en Allemagne; qu'elle n'était pas capable de soutenir par elle-même les dépenses d'un grand armement, et que, dans une guerre contre les États, il serait juste qu'elle en profitât pour l'utilité de son commerce. Je le mis en repos touchant le Danemarck, tant sur les dispositions de cette couronne pour vivre en bonne intelligence avec la Suède que sur la sûreté qui pouvait en être donnée par votre majesté. Je ne lui répondis sur le Moscovite et sur la Pologne que par le peu ou point d'apparence que ces deux puissances, épuisées de tant de désordres domestiques, songeassent à rompre avec la Suède. Je lui dis que les ordres que j'avais de votre majesté avaient prévenu le besoin que cette couronne aurait de quelque assistance pour soutenir la guerre, et lui fis voir qu'il serait aisé de concerter de l'avantage qu'elle tirerait pour son commerce du débris de celui des États-Généraux.

Il paraissait entrer avec plaisir dans les choses que je lui disais, mais, lorsque je lui fis valoir que la participation que votre majesté avait voulu donner de ses desseins en cette cour était un pur effet de son amitié, et que, quelle qu'en fût la résolution, il m'importait qu'elle fût prompte, il convint que l'on ne pouvait plus obligeamment les mettre hors d'état de pouvoir davantage reculer. J'augmentai même la réflexion qu'il y pouvait faire lorsque, m'ayant fait valoir la puissance de messieurs de Lunebourg et leur liaison avec les États-Généraux, il jugea, à l'air dont je le reçus, que nous n'étions peut-être pas trop en état de l'appréhender. Aussi lui dis-je que, s'il avait trouvé, avec quelque surprise, notre partie si bien faite du côté de l'Angleterre, peut-être verrait-il que nous n'étions pas en état de la faire moins bonne du côté de l'Allemagne, et par là il connaîtrait un jour davantage combien votre majesté donnait à son amitié pour la Suède lorsqu'elle lui offrait le choix et la préférence

sur les autres puissances avec lesquelles elle se trouvait en état de conclure; qu'il était de la prudence de cette cour de juger si elle voulait achever en repos le reste de cette minorité, ou de prendre part à la même gloire que les armes de France et de Suède avaient autrefois acquise en Allemagne, en cas qu'ils y eussent encore les mêmes ennemis à combattre; que je le priais seulement, ainsi que j'avais déjà fait, de répondre par le secret et par la diligence à un procédé dont on ne pouvait sans doute ne se pas sentir ici obligé; que cependant, parce que le deuil que je faisais prendre à ma maison ne pouvait me mettre sitôt en état de faire mon entrée et d'avoir ma première audience, il voulût bien que je lui remisse ma lettre de créance pour le roi de Suède, et que, sans être arrêté par ces cérémonies, il fît trouver bon à ce prince de me donner des commissaires avec lesquels je pusse entrer en conférence. Il se chargea de la lettre et me témoigna ne voir point de difficulté à la facilité que je demandais pour avancer ma négociation. Ainsi nous nous séparâmes, et j'aurais pu concevoir une bonne espérance de l'affaire, par celle qu'il m'en faisait paraître, si je connaissais moins que, dans les divisions de cette cour, la facilité que l'on trouve de son côté est un obstacle naturel de celui de ses ennemis.

Le jour suivant, qui était le dimanche, se passa sans qu'il pût rendre compte de la conférence que nous avions eue. Mais lorsque le sénat fut assemblé, le lundi, il témoigna qu'il avait à y parler des choses dont je l'avais entretenu; qu'avant de le faire il croyait nécessaire de pourvoir au secret, qui était la première condition que j'y avais attachée, et ainsi il fit résoudre, comme par une espèce de serment, que nul de ceux qui étaient présents ne révélerait ce qu'il aurait entendu, et qu'il ne leur serait pas même libre d'en parler entre eux hors du sénat. Il rapporta ensuite tout ce qu'il avait appris de moi, et fit résoudre que l'on me donnerait des commissaires, ainsi que je l'avais désiré. Le secrétaire du roi, qui avait été présent à cette délibération, m'en vint donner part au nom du roi et de la régence l'après-dînée, et, après m'avoir assuré de tout le secret que je souhai-

tais et que requérait l'importance de l'affaire, il me dit que l'on avait pris dans la chancellerie même, qui est le lieu naturel des affaires étrangères, les commissaires qui m'avaient été donnés, et me nomma MM. Sten-Bielk, Bioernklow et Gyllenstierna. Comme il n'y en a pas trois autres plus ouvertement déclarés contre la France, il me vit sourire lorsque j'entendis leur nom; il en comprit la raison, et me dit que l'on n'avait pu faire un autre choix dans une affaire dont, par leur fonction, la première connaissance leur devait toujours revenir. Mais comme je lui témoignai que je recevais avec plaisir les personnes que la régence avait choisies, je lui demandai quand je pourrais entrer avec elles en conférence. Il me répondit que ce serait quand je voudrais, mais que l'on avait cru que je serais peut-être bien aise d'attendre l'arrivée de M. Coventry. Je le chargeai de rendre compte au sénat que l'état de mes affaires, ainsi que je l'avais déjà exposé, ne me permettait pas d'attendre; qu'ainsi je le priais que je pusse dès le lendemain conférer avec mes commissaires.

Je vis, par un discours que le grand chancelier tint le soir même au sieur Rousseau, qu'il avait appris ma réponse. Il l'envoya quérir pour me faire savoir par lui les choses qu'il ne pouvait pas me dire lui-même. Il lui dit toutes les précautions qu'il avait prises le matin pour obliger le sénat au secret que je lui demandais, qu'il y devait faire lui-même le rapport de l'entretien que nous avions eu, parce que, ne pouvant éviter que les commissaires y rendissent compte de tout ce que je leur aurais communiqué, il avait cru qu'il en pouvait faire plus favorablement l'ouverture et prendre mieux les mesures que je désirais pour le secret. Il ajouta que mes propositions n'avaient point été reçues sans agrément de la plus grande partie du sénat, mais que ceux qui nous étaient opposés n'avaient point voulu croire que l'Angleterre entrât dans un concert de guerre avec votre majesté; qu'ils avaient témoigné qu'avant de discuter cette matière, il serait bon d'attendre l'arrivée de M. Coventry, et qu'ils avaient voulu faire passer pour un artifice de la France ce que j'avais dit des liaisons avec l'Angleterre au delà de ce qu'elles étaient, sans

doute afin de pénétrer par là adroitement quelles seraient les pensées et les intentions de la Suède. M. le grand chancelier, bien que très-éloigné de n'ajouter pas une foi entière à mes paroles, croit que pour ôter tout prétexte de doute et de défiance aux malintentionnés je pouvais remettre mes conférences jusques à ce que M. Coventry fût en cette ville et ne rien avancer qu'il ne fût alors en état de confirmer. Il continuait à bien espérer de l'affaire et témoignait en son particulier en passionner extrêmement le succès; surtout il me priait de ne pas trouver à redire sur le choix des commissaires qui avaient été nommés, parce que l'on ne l'avait pu éviter; qu'il tâcherait toutefois d'y faire joindre le maréchal Tott, mais qu'en tout cas ce maréchal et lui tiendraient la main que les choses fussent rapportées dans le sénat ainsi qu'elles se seraient dites en nos conférences.

Je renvoyai le sieur Rousseau, au même temps, pour le remercier de la communication qu'il m'avait donnée, non sans lui avouer toutefois ma crainte qu'une affaire déposée à la discrétion de tant de personnes demeurât longtemps secrète. Je le chargeai de lui témoigner ensuite que quelque déférence que j'eusse pour ses avis, l'état des affaires de votre majesté et les mesures qu'elle était obligée de prendre ne me permettaient point de remettre ma négociation à l'arrivée de M. Coventry; mais que, si l'on doutait de la vérité des choses que j'avancerais touchant l'Angleterre, j'offrais, pour guérir cette défiance, d'établir pour la première de nos conditions que toutes les autres demeureraient nulles si M. Coventry ne demeurait d'accord de tout ce que j'aurais dit sur ce sujet; qu'ainsi je le priais que je pusse, s'il était possible, travailler dès le lendemain avec mes commissaires. Le grand chancelier trouva que l'expédient que je proposais devait plus que suffire pour guérir l'incrédulité volontaire par laquelle on tâchait d'éloigner ma négociation, et témoigna que, si je ne pouvais avoir la conférence que je souhaitais le lendemain, il croyait au moins que je l'aurais le jour suivant.

J'avais appris, ce même jour, par une lettre que j'avais reçue de M. de Lionne, du 21 du mois passé, les dispositions qui continuaient favorables du côté de la maison de Lunebourg et la résolution que votre majesté avait prise d'y envoyer M. de Gourville; cette connaissance avait encore ajouté à la diligence que je m'étais déjà imposée, selon les ordres de votre majesté, pour presser une résolution précise de cette cour, parce que, ne faisant guère moins de cas de la liaison de ces princes pour les vues de votre majesté, que de celle de la Suède, je comprenais combien il importait de ne se pas mettre au hasard de la manquer en s'arrêtant trop aux longueurs et aux incertitudes de ce pays. Je ne puis, en effet, assez dire à votre majesté le peu de fondement que l'on fait, lorsqu'on le voit de près, sur un gouvernement où de petites divisions et des querelles particulières étouffent tout le soin des affaires publiques; où un faux amour de la paix et du repos de l'Europe cache une grande aversion pour la guerre et une nonchalance générale, et où il ne reste plus rien de la vigueur et de l'élévation qui y ont été autrefois; le plus grand mérite que j'y trouve est l'adresse de ne pas laisser pénétrer tous ces défauts au dehors et d'y soutenir encore, sans se mettre en état de la mériter, cette réputation de valeur et de prudence que les règnes passés ont acquise à cette couronne. Comme elle subsiste encore, toutefois, et que le nom de la Suède se maintient toujours en une grande considération en Allemagne, et qu'il est encore de plus de poids, dans la conjoncture présente, pour sa liaison étroite avec l'Angleterre, je n'oublierai rien, selon les ordres de votre majesté, pour déterminer cette cour aux liaisons que votre majesté en souhaite; mais si, comme je le crains, on tâche de tirer la négociation en longueur, au moins jusqu'à l'arrivée de M. Coventry, j'aurai soin, ainsi que votre majesté me l'ordonne, d'en informer M. de Gourville, qui trouvera peut-être plus de promptitude et plus de disposition chez les princes où votre majesté l'envoie. Rien ne pourrait causer un repentir plus fort et plus tardif en ce pays, et, comme l'on est déjà en jalousie de l'intelligence de la

maison de Lunebourg avec le Danemarck, on serait tout de bon en inquiétude pour le duché de Brême, si l'on voyait ces puissances appuyées de l'alliance de la France. Sans le faire trop naître, j'en laisserai concevoir le soupçon, et peut-être ne nuira-t-il pas à faire entrer dans les pensées que je souhaite d'inspirer.

L'on vient de m'assurer que le grand chancelier avait fait ajouter le maréchal Tott et le comte Wils-Brahé à la commission. Je prétends tirer quelque avantage de la nomination du premier, parce qu'outre que ses intentions ont toujours paru favorables pour l'alliance de la France, il a beaucoup de crédit et de considération en ce pays. Je ne vais rien oublier pour tirer une résolution précise, et j'aurai impatience de voir arriver ici M. Coventry, afin d'ôter ce prétexte aux longueurs que l'on tâche de m'apporter[1].

Le sénat ayant décidé qu'on ne s'engagerait à rien avant l'arrivée de l'ambassadeur d'Angleterre, la première conférence de M. de Pomponne avec les commissaires suédois eut lieu le 22 août sans aucun résultat. Les commissaires proposèrent d'abord la médiation de la Suède, pour essayer de mettre un terme au différend de la France avec les États-Généraux « autrement que par les voies des armes, » ce que M. de Pomponne déclina positivement. Ils insistèrent ensuite pour qu'on attendît M. Coventry, paraissant toujours douter de la réalité de l'accord entre la France et l'Angleterre[2]. Une seconde conférence, fixée au 9 septembre, ne fut pas plus heureuse. Les commissaires suédois dirent à M. de Pomponne « que, vu la constitution de leur état et pendant une minorité, ils ne pouvaient pas lui rendre une réponse positive sans attendre que toute la régence et ceux du sénat qu'ils avaient mandés fussent arrivés. » Ils ajoutèrent que le point de départ d'une alliance

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVI.

[2] Dépêche de M. de Pomponne à M. de Lionne, du 22 août 1671. (*Corresp. de Suède*, vol. XXXVI.)

devait être le fidèle maintien des trois traités de Westphalie, d'Aix-la-Chapelle et de Copenhague; à quoi M. de Pomponne répondit qu'on n'était pas moins disposé à les observer scrupuleusement en France qu'en Suède [1].

Deux jours après, le grand chancelier, espérant sans doute préparer par là de plus grands avantages à son pays, confia à M. de Pomponne les offres qui lui avaient été faites, et laissa entrevoir la possibilité d'un accord entre la Suède, l'Autriche, l'Espagne et la Hollande. M. de Pomponne en informa immédiatement sa cour.

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. Stockholm, 12 sept. 1671.

M. le grand chancelier, écrivit-il, m'a dit hier que M. de l'Isola avait proposé à M. Appelbom, leur ministre à La Haye, de reprendre le traité qui avait été commencé en cette ville, en 1668, entre l'empereur et la Suède, et que, sans y faire quelques changements sur la force des troupes que cette couronne devrait contribuer, il offrait de faire payer des subsides en temps de paix, auxquels l'Espagne et les États-Généraux même pourraient contribuer.

Il m'a dit ensuite que don Fernando Nuñez, envoyé d'Espagne, l'était venu trouver il y a deux jours pour lui proposer de donner un commencement à un plus grand traité d'alliance avec le roi son maître, par un traité de commerce; qu'il disait en avoir le pouvoir et qu'il lui en communiquerait le projet. Il a ajouté que ce même envoyé, ayant tâché en vain de le faire parler sur le sujet de mon voyage, lui avait dit que l'on savait assez que je venais proposer une jonction à la Suède pour faire la guerre à la Hollande; que ce dessein de la France n'était que trop public, mais que l'on ne devait pas douter que, sitôt qu'il éclaterait, il n'attirât contre votre majesté toutes les forces de la triple alliance; que le roi catholique ne pourrait point voir les États-Généraux attaqués sans courir à leur secours,

[1] Dépêche du marquis de Pomponne à M. de Lionne, du 9 septembre 1671. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXVI.)

et que l'empereur ne pourrait point se dispenser de fairé la même chose. Le grand chancelier me disait qu'il lui avait répondu qu'il n'avait de connaissance de ce dessein de votre majesté que celle qui s'en répandait dans les gazettes et dans les bruits du monde; qu'il ne savait point encore quel intérêt la triple alliance pourrait prendre dans cette affaire, et qu'avant toutes choses on voudrait savoir apparemment en Suède quel serait le sentiment de l'Angleterre; qu'à cela, ledit sieur Nuñez lui avait témoigné que l'on se voulait promettre que cette couronne agirait sans doute pour l'intérêt commun de la Hollande et de la triple alliance; qu'il était vrai, toutefois, que l'on pénétrait assez d'amitié et d'intelligence entre votre majesté et le roi de la Grande-Bretagne, mais qu'en ce cas même, si cette partie de la triple ligue manquait, l'empereur, l'Espagne et la Hollande se tiendraient assez forts et en assez grand repos du succès de l'affaire s'ils étaient assurés de la Suède. Je ne sais, sire, si je dois attribuer ce discours ou à don Fernando Nuñez, ou à M. le grand chancelier, et si celui-ci n'a point mis un ministre d'Espagne sur la scène pour faire valoir par lui la considération qu'il voulait donner à la jonction de la Suède. Je n'ai ni trop relevé ni trop négligé le poids qu'il voulait attribuer à cette couronne, mais le discours s'étant tourné sur d'autres affaires, il l'a ramené diverses fois, de lui-même et sans que j'y eusse aucune part, à l'application que l'on allait donner à ma négociation, au succès qu'il espérait que j'en pouvais attendre et à la joie qu'il aurait d'y contribuer. Ces paroles sont encore fort générales et peut-être ne sont-elles qu'un effet de ses bonnes intentions. Ce qui est certain, c'est que le parti qui lui était contraire et qui combattait l'union de la France a perdu sa plus grande force en la personne de Biœrnklow [1], et qu'il paraît une approbation assez grande aux propositions que j'ai faites [1].

Le vice-chancelier Biœrnklow, l'adversaire déclaré de la France, venait de mourir; mais cet avantage était tristement

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVI.

compensé par la perte irréparable que faisait alors la France dans la personne de M. de Lionne. Ce ministre supérieur succomba le 1er septembre 1671 à l'excès du travail, et peut-être aussi des plaisirs. Il était âgé de soixante ans, dont près de quarante s'étaient passés dans les grandes affaires. Associé à la politique de Richelieu sous son oncle Servien; confident principal de Mazarin; ayant eu une part glorieuse aux traités de Westphalie et des Pyrénées; négociateur heureux de la ligue du Rhin; guide éclairé de Louis XIV dans ses plus brillantes années, et arbitre en quelque sorte souverain de sa politique étrangère, rien n'égalait alors la clairvoyance de son esprit, la fertilité de ses expédients, la prudence de ses conseils, la sûreté de ses résolutions et l'aisance de son travail. C'était un homme d'état consommé. Quoiqu'il conduisît les négociations de la France avec toute l'Europe, et qu'il rédigeât lui-même les instructions, les mémoires, les dépêches de son ministère, il se ménageait du temps pour ses plaisirs, qu'il aimait autant que les affaires, et qui ruinèrent sa santé[1]. Il mourut après avoir tout disposé pour l'abaissement des Hollandais. Mais il aurait été nécessaire qu'il vécût encore assez de temps pour apporter dans l'exécution de ce projet difficile la même prudence et la même habileté que dans ses préparatifs.

Après avoir perdu cet *homme capable*[2], ainsi qu'il l'appelle lui-même, Louis XIV songea à le remplacer. « Je fus quelque temps, dit-il, à penser à qui je ferais avoir sa charge; et, après avoir bien examiné, je trouvai qu'un homme qui avait longtemps servi dans les ambassades était celui qui la remplirait

[1] « Il faisait tout lui-même, dit Saint-Simon dans ses Mémoires, avec une habileté et une supériorité sans égales; d'ailleurs sacrifiant sans ménagement sa fortune, sa santé, et jusqu'à sa paresse au jeu, à la bonne chère et aux autres plaisirs. »

[2] *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 458.

le mieux [1]. » Il choisit M. de Pomponne. « Je ne le connaissais, ajoute-t-il, que de réputation, et par les commissions dont je l'avais chargé, qu'il avait bien exécutées...... Mon choix fut approuvé de tout le monde, ce qui n'arrive pas toujours [2]. » Louis XIV nomma en même temps M. Courtin successeur de M. de Pomponne à Stockholm, et invita celui-ci à se rendre au plus tôt en France. M. de Louvois écrivit de son côté à M. de Pomponne pour le conjurer de se hâter, afin de le délivrer du fardeau des affaires étrangères dont le roi l'avait momentanément chargé, et qui lui pesait dans un moment surtout où le ministère de la guerre l'obligeait à faire tous les préparatifs de la campagne prochaine [3].

M. de Pomponne, en apprenant cette subite élévation qu'il n'avait pas recherchée, s'en montra honoré et reconnaissant. Mais il avait à cœur d'arracher une résolution à la régence de Suède avant de quitter Stockholm. Il craignait d'ailleurs que son départ précipité ne compromît la négociation. Il alla voir le grand chancelier, auquel il annonça son prochain départ, en lui demandant s'il croyait que l'alliance pût être renouée avant qu'il se rendît en France. Le grand chancelier lui répondit qu'on ne ferait rien qu'après l'arrivée de M. Coventry. Il ajouta qu'il comptait sur le rétablissement de l'alliance, mais qu'on désirerait savoir, « avant d'entrer dans aucun engagement, jusqu'où la France et l'Angleterre voudraient porter leur ressentiment contre la Hollande; que l'on pourrait bien souhaiter que l'orgueil de cette république fût abaissé, et qu'elle se relâchât de cette espèce d'usurpation qu'elle avait établie sur la plupart des autres nations dans le commerce,

[1] *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 458.

[2] *Ibid.*

[3] Lettre du marquis de Louvois au marquis de Pomponne, du 25 septembre 1671. (*Correspondance de Suède*, volume XXXVI.)

mais qu'il n'était pas de l'intérêt général qu'elle fût détruite[1]. »

Enfin M. Coventry arriva à Stockholm, le 12 octobre. Il confirma tout ce qu'avait avancé M. de Pomponne touchant l'union de la France et de l'Angleterre contre la Hollande. Il rassura les Suédois sur la stricte exécution du traité d'Aix-la-Chapelle. En même temps le connétable Wrangel et tous les sénateurs absents étaient revenus à Stockholm, où ils avaient été mandés. Le moment paraissait très-favorable. M. de Pomponne demanda une réponse précise à ses propositions. Il eut, le 17 octobre, avec les commissaires suédois, une conférence dans laquelle il les pressa de s'unir à l'Angleterre et à la France pour « affranchir le commerce du joug de la Hollande, » et si l'empereur et d'autres princes de l'empire marchaient au secours des Hollandais, de s'y opposer par les armes. Mais cette participation active à la guerre, soit contre la Hollande, soit contre l'empereur, parut trop énergique aux commissaires suédois et opposée aux maximes adoptées pendant la minorité du roi. Ils montrèrent une disposition qui, sans devoir être aussi utile à la France, n'était cependant pas à dédaigner pour elle. M. de Pomponne en rendit compte à Louis XIV dans les termes suivants :

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. Stockholm, 17 oct. 1671.

Aussi sont-ils passés à un troisième parti, de moins d'éclat comme de moindre péril: il a été de me demander s'il ne resterait point quelque moyen par lequel la Suède pût donner des marques du désir qu'elle aurait de complaire à votre majesté, en cas que, par les raisons qui venaient de m'être apportées, elle ne pût prendre un engagement qui pouvait ne pas convenir à la situation présente de son état; s'il ne se pourrait point faire que, sans s'obliger à faire

[1] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 30 septembre 1671. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXVI.)

la guerre, votre majesté connût sa bonne volonté, et que, par des intérêts réciproques, leur bonne intelligence pût s'affermir davantage et reprendre de nouvelles forces. Je n'ai pas besoin, sire, de faire voir à votre majesté que ce discours tend à une neutralité au delà de laquelle j'ai toujours douté que, sous cette minorité, la Suède fût capable de se porter, et elle juge assez que ces intérêts réciproques dont on me parle ne se proposent qu'aux dépens de quelque argent qu'il en coûtera à votre majesté. Je n'ai pas donné les mains à cette proposition; mais, bien que j'aie toujours insisté sur la jonction en cas que l'empereur fît la guerre, je ne l'ai pas tellement rejetée qu'ils puissent perdre toute espérance d'y réussir. Il me paraît assez de jour à croire que l'affaire se terminera par ce parti, et je ne sais, sire, si ce n'est presque point le plus avantageux que l'on doive souhaiter. On se reposerait peut-être dangereusement sur celui de faire la guerre, parce que l'on courrait fortune d'y être trompé dans le temps de l'exécution, et comme le nom qui reste à la Suède est presque ce qu'elle s'est conservé aujourd'hui de plus considérable, votre majesté tirerait de la réputation de l'avoir mise dans ses intérêts l'avantage le plus grand qu'elle en puisse attendre, et ferait perdre à ses ennemis celui qu'ils en peuvent principalement acquérir. Je vais presser, sire, autant que je le pourrai ce peu de bonne disposition qui paraît se découvrir, bien que le trop d'expérience que j'ai de l'irrégularité de cette cour m'empêche de m'en rien promettre jusqu'à une entière conclusion[1].

Malgré ses instances et la nécessité de son prompt départ, M. de Pomponne, voyant que la négociation n'avançait pas au gré de ses impatients désirs, adopta pour la hâter le moyen suivant :

Extrait d'une dépêche du marquis

Pour sortir, cependant, de ces termes généraux qui ne se termi-

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVI.

nent qu'à des entretiens dans les conférences, et pour presser la négociation en l'approchant davantage de la forme d'un traité, j'ai proposé que nous missions par écrit, moi, ce qui était des pensées et des demandes de votre majesté, et les commissaires du roi de Suède, ce qu'ils croiraient de l'intérêt de cette couronne. Ma proposition a été approuvée, et dans une conférence qui se tint hier chez moi, je remis à ces messieurs un projet de traité tel que j'ai cru que votre majesté pourrait le souhaiter, au sens de mes instructions, dont je ne joins point ici la copie, de crainte de l'exposer au péril des courriers ordinaires. Je leur témoignai, en le leur donnant, que, comme je leur remettais les conditions que votre majesté pouvait désirer, j'attendais d'eux celles qu'ils jugeraient à propos d'y joindre pour l'intérêt de la Suède. Nous nous promîmes respectivement de nous rendre nos papiers pour pourvoir à la sûreté du secret, en cas même qu'ils se trouvassent sans succès, et je pressai une prompte réponse, non-seulement par toutes les raisons que j'en avais déjà alléguées, mais par celles encore qui pouvaient faire soupçonner que votre majesté, ayant besoin de s'assurer d'amis dans le peu de mois qui restent jusques au commencement de la guerre, ne portât ailleurs des liaisons que la Suède aurait négligées. L'on me fit espérer plus de diligence que je n'en ai trouvé jusques à cette heure, mais avec tant d'exagération du temps que requiert une délibération si importante, que je crains fort que ce ne soit une préparation à de nouvelles longueurs[1].

de Pomponne à Louis XIV. Stockholm, 31 oct. 1671.

Ce moyen servit enfin à engager sérieusement la négociation. Le projet de traité remis par M. de Pomponne fut vivement discuté dans le sénat suédois. Pendant cette discussion, qui fut longue et animée, le marquis de Vaubrun arriva à Stockholm pour y précéder M. Courtin, tombé malade, et y remplacer M. de Pomponne, que sa cour rappelait de nouveau.

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVI.

M. de Pomponne demanda au grand chancelier son audience de congé; et comme le grand chancelier lui exprima sa surprise de le voir si pressé de partir dans le moment où « la négociation semblait le plus échauffée, et où le sénat délibérait depuis huit jours sur son projet, » il se décida à attendre encore, et il écrivit :

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. Stockholm, 14 nov. 1671.

Votre majesté me voit encore retenu en cette ville, entre le plus juste et le plus violent désir qui fut jamais de se rendre auprès d'elle et la crainte de perdre par une précipitation de quelques jours une conjoncture importante, lors même qu'elle paraît pouvoir devenir favorable pour son service[1].

Enfin il annonça à Louis XIV que le sénat avait pris la résolution de renouer avec la France. Voici la lettre dans laquelle il lui fit part des opinions et des débats qui avaient divisé et agité cette assemblée :

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. Stockholm, 21 nov. 1671.

J'eus l'honneur de rendre compte à votre majesté, par le dernier ordinaire, de la peine extrême en laquelle je me trouvais, ou de différer plus longtemps à obéir aux ordres si heureux qui m'appellent auprès d'elle, ou de déférer aux avis de la meilleure partie de cette cour, qui faisait dépendre le bon ou le mauvais succès de la négociation de ma présence ou de mon départ. N'osant refuser peu de jours à m'éclaircir de la vérité de ce sentiment dans une rencontre aussi importante au service de votre majesté, je résolus de les employer au moins à forcer, s'il était possible, la lenteur ordinaire de ce pays et une résolution prompte et décisive. Je vis le comte Tott, je fis parler au grand chancelier, parce qu'une petite indisposition l'empêchait de recevoir ma visite. Je fis agir auprès de quelques autres du sénat, et fis témoigner également à tous que j'étais déter-

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVI.

miné à prendre mon audience de congé à la fin de la semaine, si l'on ne me rendait avant ce temps la réponse que l'on m'avait fait espérer. Tous me répondirent d'une même sorte, et quelques autres du sénat m'en firent donner avis en secret que, si j'affectionnais le succès de l'affaire, il importait de tout que je ne l'abandonnasse pas; que ceux qui travaillaient à la traverser ne souhaitaient rien tant que mon éloignememt; que mon départ faisait leur espérance comme il la ferait perdre aux bien intentionnés. Le comte Tott me promit néanmoins de faire valoir les justes raisons que j'avais de ne pouvoir tarder davantage, et le grand chancelier me fit dire qu'il en ferait le même usage pour presser une conclusion. Tous deux me demandèrent toutefois de vouloir donner quelques jours au bien d'une affaire à laquelle et eux et tous ceux qui connaissaient l'avantage de l'alliance de la France donnaient tous leurs soins.

Il se passait cependant de grandes contestations dans le sénat, qui travaillait uniquement à cette délibération, et depuis longtemps nulle autre résolution n'avait été agitée avec tant d'assiduité et de partage de sentiments en Suède. Le grand chancelier joignait une application continuelle aux qualités de l'esprit et de l'éloquence qui lui sont très-naturelles, et à l'affection qu'il a toujours si constamment conservée pour l'alliance de votre majesté; le comte Tott y apportait la même force, la même chaleur et la même capacité, et ne confirmait que trop l'heureux augure que j'avais tiré de son passage de Livonie en ce pays dans le même temps que j'y arrivais. Toutes choses demeurèrent encore suspendues entre leurs bonnes intentions et l'opposition de ceux qui nous étaient peu favorables, jusqu'au jeudi 19 de ce mois, qu'ils se résolurent de faire l'un et l'autre leurs derniers efforts, et d'y faire servir même la résolution dont je m'étais déclaré, de vouloir laisser l'affaire indécise si l'on ne la terminait incessamment. Le grand chancelier avait travaillé le jour auparavant à mettre ses sentiments par écrit, et les avait appuyés de toutes les raisons qui le combattraient plus solidement pour les liaisons avec votre majesté et pour recevoir mes propositions. Cette journée

acheva de faire pencher la balance vers le parti qu'il avait toujours soutenu, et la résolution fut prise d'achever avec moi le traité dont j'avais donné le projet. Nous le vîmes l'après-dînée, M. le marquis de Vaubrun et moi, et la joie qui paraissait sur son visage nous eût assez dit le succès de l'affaire quand même il ne s'en serait pas expliqué; il le fit aussitôt que nous fûmes assis, et m'ayant dit en riant qu'il allait peut-être autant me presser sur quelques articles que j'avais pressé sur mon départ, il ajouta qu'il avait ordre de nous dire, de la part du roi son maître, que la résolution était prise de renouer non-seulement plus sincèrement et plus cordialement que jamais l'ancienne alliance qui lui était si chère avec votre majesté, mais d'entrer encore dans les propositions que j'en avais communiquées de sa part; qu'un des secrétaires de cet état était chargé de dresser un projet de traité pour répondre à celui que j'avais donné, et qu'il espérait qu'il me serait remis aujourd'hui par messieurs les commissaires; que je ne trouverais pas étrange que l'on n'eût pas admis généralement tout le mien, comme on croyait bien qu'il y aurait peut-être quelque chose dans la manière que je voudrais concerter dans le leur; que l'on m'avait fait voir les raisons de ne pas entrer en guerre ouverte avec la Hollande, mais que l'on avait trouvé, non-seulement tant de justice au fondement que j'avais posé d'une obligation imposée à la Suède par la garantie du traité de Munster, et à l'intérêt qui la touche dans le repos de l'Allemagne, mais encore tant de bonne foi aux assurances que j'avais données des intentions sincères de votre majesté de ne point attaquer l'empire et de ne point rompre le traité d'Aix-la-Chapelle, que l'on avait cru pouvoir hautement, et ainsi que j'en avais fait le plan, ou détourner l'empereur des secours qu'il voudrait donner à la Hollande, ou s'y opposer par la force si les voies amiables étaient sans effet. Il ne descendit pas plus particulièrement au détail des articles, mais il toucha celui de n'admettre point le roi de Danemarck dans les guerres qui pourraient naître en Allemagne, et que votre majesté ne voulût point le mettre en état de s'armer, pour ne pas donner un sujet

légitime de jalousie, lorsqu'elle n'a rien tant à cœur que d'entretenir la paix et la bonne intelligence avec cette couronne. Je l'assurai là-dessus que les intentions de votre majesté s'accordaient pleinement au désir de la Suède.

P. S. Il est près de sept heures du soir, lorsque M. le grand chancelier sort de chez moi d'une visite qu'il était venu rendre particulièrement à M. le marquis de Vaubrun. Il nous a confirmé que les choses étaient en bon état; que non-seulement il espérait bien du projet, mais qu'il nous pouvait dire qu'il était conclu entièrement de ce matin, et qu'il me serait apporté après-demain par les commissaires. Il nous a fait voir qu'il avait encore eu à combattre depuis avant-hier les nouveaux efforts qui avaient été faits pour le traverser, mais que le sénat était demeuré ferme[1].

Le principe de l'alliance étant admis, on passa à la discussion du projet de traité. M. de Pomponne et M. de Vaubrun eurent à ce sujet une longue conférence avec les commissaires suédois le 24 novembre. Les commissaires consentirent à ce que la Suède s'opposât par les armes à l'empereur ou à tout autre prince de l'empire qui voudrait secourir les Hollandais. Ils exigèrent la promesse que Louis XIV ne s'associerait point le Danemarck dans cette guerre; et M. de Pomponne, jugeant qu'il serait impossible de faire concourir à un même but les deux royaumes rivaux, adhéra à cette demande, mais par article secret. Le point le plus difficile à régler était celui des subsides. Les commissaires ayant demandé à connaître la somme qui était offerte à la Suède pour se mettre en état de remplir l'engagement qu'elle consentait à prendre, le plus vif désaccord éclata entre eux et les négociateurs français lorsqu'ils en apprirent la quotité. Voici comment M. de Pom-

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVI.

ponne raconta la discussion qui eut lieu à cet égard et les tentatives inutiles qu'il fit pour s'entendre avec les Suédois :

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. Stockholm, 28 nov. 1671.

Je dis alors aux commissaires que votre majesté voulait bien, ainsi que je l'avais déjà témoigné, séparer les subsides entre ceux qui seraient donnés devant l'action et ceux qui seraient payés lorsque votre majesté jugerait nécessaire de faire agir la Suède; que, puisque l'on m'avait prié de ne point marchander en offrant moins que j'avais ordre d'accorder, je leur dirais tout d'un coup ce qui était porté par mes instructions, et je m'expliquai là-dessus que votre majesté voulait en un cas accorder cinq cent mille livres, et quinze cent mille livres en l'autre. Je fis voir que l'un n'obligeait la Suède à aucune dépense, et que l'autre était aussi plus qu'aucun qui leur eût jamais été accordé au plus fort même des guerres d'Allemagne. Ils firent tous paraître un grand étonnement de la modicité qu'ils attribuaient à ces subsides. Ils ne mirent point de différence entre le temps de l'action et celui de ne point agir, parce qu'ils supposaient que non-seulement la Suède ne pouvait demeurer désarmée lorsque la guerre de Hollande ferait armer toute l'Allemagne, mais encore parce qu'un tel engagement avec la France, ne pouvant demeurer longtemps caché, l'exposerait à toute l'hostilité de l'empereur et du parti qui le suivrait, si elle ne se mettait de bonne heure en état de s'en défendre; que la comparaison du subside, lors de la guerre d'Allemagne, n'était pas juste, puisque, outre que la Suède s'y trouvait déjà engagée par elle-même, elle subsistait encore par les villes et les places qu'elle avait conquises, au lieu qu'à cette heure elle s'attirait des ennemis pour la seule querelle de la France, et n'avait que ses propres pays pour nourrir les troupes qu'elle ferait passer dans l'empire; qu'ainsi il ne fallait rien espérer de l'affaire si mes ordres étaient bornés à ce que je venais de leur dire.

Comme nous pûmes assez connaître qu'il ne nous était guère possible de nous approcher dans des prétentions si éloignées, et que la conférence se séparait quasi avec une rupture de toute la négocia-

tion, je crus devoir faire un second pas pour les rendre plus traitables. Nous étions déjà levés pour nous en aller, et lorsque la conversation durait encore avec assez de chaleur pour représenter la disproportion des offres à la grandeur de l'engagement, je leur dis qu'ayant épuisé tout mon pouvoir, ainsi que je leur avais témoigné, je prendrais sur moi tout ce que je ferais au delà; que, pour le bien de l'affaire, je voulais bien le hasarder toutefois dans l'espérance que votre majesté me ferait l'honneur de l'approuver; qu'ainsi j'augmentais le subside de cent mille francs en un cas, et de cent mille écus en l'autre, ce qui ferait deux cent mille écus avant l'action, et six cent mille lorsque votre majesté la demanderait. Ils ne parurent pas plus émus de cette offre, particulièrement sur ce qui devait précéder la prise des armes, soutenant toujours qu'ils ne pouvaient prendre cette liaison à votre majesté qu'ils ne s'obligeassent en même temps à avoir une armée en Allemagne pouvant porter plus avant les ordres de votre majesté. Nous nous séparâmes en cette sorte, et dès lors l'affaire prit un air dans le monde fort différent de celui qu'elle avait eu dans les derniers jours.

Pour n'y rien oublier, nous vîmes le lendemain M. le grand chancelier; nous relûmes les mêmes articles que nous avions déjà ouïs; mais lorsque nous vînmes aux secrets, nous vîmes que l'on en avait ôté les seuls qui nous étaient essentiels, et que l'on en avait laissé seulement quelques autres de peu d'importance; il ne voulut pas que nous crussions que l'on eût changé d'esprit pour cela, il nous assura que la résolution que lui et les bien intentionnés avaient eu tant de peine à emporter était toujours la même, de renouer entièrement avec la France et de faire pour elle la guerre en Allemagne si l'on la voulait troubler dans celle qu'elle aurait contre les Hollandais; qu'il s'agissait seulement de la possibilité de pouvoir exécuter l'obligation que l'on contractait; que, dans un armement qui semblait devoir être aussi général dans l'empire, il n'était pas de la prudence du roi son maître de laisser ses places désarmées lorsqu'il s'attirerait la haine et la jalousie des voisins par sa réunion avec la France;

que, par son seul intérêt, la Suède se trouverait nécessitée de faire passer des troupes dans le duché de Brême; qu'elle pouvait bien moins s'en dispenser lorsqu'elle se joignait à votre majesté; qu'il ne serait pas temps de faire des levées en Allemagne lorsque celles des princes du voisinage les rendraient incomparablement plus chères et plus difficiles; qu'il y avait six mois de l'année qu'il n'était presque pas possible, à cause de l'hiver et des glaces, de faire passer des troupes de Suède en Allemagne; qu'ils seraient chassés de Brême auparavant qu'ils pussent y remédier, si la querelle de votre majesté, leur attirant ses ennemis, ne les trouvait pas en état de se défendre; qu'ainsi, de quelque manière que ce pût être, ils avaient besoin d'être armés; que votre majesté ne devait pas séparer, dans cette occasion, le temps de la paix de celui de la guerre; qu'au moment que votre majesté aurait rompu avec la Hollande, il n'y aurait plus de paix en Allemagne que celle qui pourrait y être conservée par les armes; que l'argent que l'on lui demandait était pour le servir, et que la Suède s'obligeait à avoir une armée sur pied à l'heure même. Enfin il n'oublia rien de tout ce qu'il crut capable de nous persuader de la nécessité de ne mettre pas de différence entre les subsides, et nous voulut faire entendre que, la France ne voulant pas les aider à se mettre en état d'armer, ils seraient réduits à recevoir les assistances qui leur pourraient être faites d'ailleurs.

Nous opposâmes à ces raisons le peu d'apparence que la Suède fût attaquée lorsqu'elle ne se mettrait en état de rompre avec personne; la jalousie qu'elle donnerait, au contraire, si on l'avait en armes en Allemagne, et combien cette vue donnerait plutôt sujet de se fortifier de troupes à l'occasion de son voisinage; que les armements de l'empereur ou de ceux de son parti ne seraient pas si prompts que, votre majesté fournissant alors de plus grandes sommes, la Suède ne fût en état de les prévenir; qu'il y aurait bien plus d'apparence que les princes de l'empire ne se mêleraient pas dans une guerre qui se passerait hors de l'Allemagne, lorsque votre majesté

et la Suède même garantiraient leur tranquillité, et qu'ils demeureraient dans le repos que la crainte de la Suède armée serait peut-être capable de troubler; qu'enfin, le péril que courrait cette couronne n'était ni si proche que l'on témoignait se le persuader, ni tel qu'il dût être fort appréhendé s'il devenait plus véritable, lorsqu'elle serait appuyée des subsides et des assistances plus puissantes de votre majesté.

Nous ne pûmes lui faire changer de sentiment; il s'en ouvrit de même sorte l'après-dînée à l'ambassadeur d'Angleterre, et, comme la libéralité est une vertu aisée aux personnes qui n'en font point la dépense, cet ambassadeur nous vint voir à l'heure même pour nous faire voir l'importance de la rupture ou de la conclusion d'une affaire qui tiendrait toute l'Allemagne en bride lorsque votre majesté agirait contre la Hollande. Par là il nous exhortait, autant que la civilité le lui pouvait permettre, de ne pas regarder à quelques sommes de plus, si j'en avais le pouvoir. Je continuai à lui faire voir également, et que j'avais épuisé les ordres de votre majesté, et que, le subside avant l'action étant très-raisonnable, il ne m'était pas permis de le passer; mais, dans une conférence qu'il eut le lendemain, dans laquelle ses commissaires lui rendirent réponse sur les propositions qu'il avait faites en arrivant et qui avaient rapport à nos intérêts communs, ils lui répétèrent de nouveau que la réponse était prise de faire ce que j'avais souhaité; qu'ils le priaient de me le dire encore de leur part, parce que j'avais fait demander mon audience de congé pour le jour suivant, mais qu'en même temps il me remontrât leur impossibilité, leurs besoins et les raisons qui m'avaient déjà été alléguées. Le comte Tott nous avait parlé de la même sorte dans une visite qu'il avait rendue le matin à M. de Vaubrun, et, nous représentant que l'engagement était bien plus grand et pressant que lorsqu'il traita en 1662 avec votre majesté pour l'affaire de Pologne, il nous fit voir qu'on lui avait d'abord accordé trois cent mille écus avant l'action, qui avaient ensuite été réduits à deux cent soixante-six mille; qu'il s'agissait aujourd'hui d'un intérêt incomparablement plus grand; que la guerre contre la Hollande arme-

rait vraisemblablement l'Espagne, l'empereur et l'Allemagne; que la Suède devait envisager une guerre pareille peut-être à celle qui avait été finie à Munster; que, voulant bien s'y embarquer, purement par la considération et l'amitié de votre majesté, il était juste, non-seulement qu'elle n'en portât pas toute la dépense, mais qu'il lui était impossible de le pouvoir, même quand elle le voudrait. Au milieu de toutes les disputes sur les subsides, lorsque nous demandâmes à M. Coventry à quoi se portaient les prétentions de la Suède, il nous dit que les commissaires avaient toujours insisté à s'obliger de mettre présentement une armée de seize mille hommes sur pied, et de vouloir pour cela, dès cette heure, un subside égal durant les années que la guerre durerait. Il nous était aisé de voir que l'affaire était rompue si nous ne trouvions quelque expédient.

C'est ici, sire, où j'ai à demander pardon à votre majesté si j'ai pu prendre la liberté de faire quelque chose au delà de ses instructions, bien que je l'aie fait avec les précautions de ne la point engager si elle n'approuve pas ce que j'aurais fait. Ne pouvant espérer de conclure à deux cent mille écus de subsides avant l'action, et voyant que l'on m'objectait toujours que pour un engagement seulement de douze mille hommes en Pologne, où le roi de Pologne s'obligeait même de donner quartier aux troupes suédoises sitôt qu'elles y seraient entrées, votre majesté aurait bien voulu accorder deux cent soixante mille écus de subside avant qu'elle demandât à la Suède d'agir, je pris résolution d'aller jusque-là, afin de ne rien omettre pour conclure, ou au moins pour mettre la Suède dans son tort. N'osant le promettre au nom de votre majesté sans en avoir la permission, je me renfermai sous la clause qu'elle l'aurait agréable et aux termes dont on se sert dans les traités en ce pays, *sub spe rati.*

M. Coventry porta cette proposition à ces messieurs, et nous la confirmâmes hier matin, M. de Vaubrun et moi, à M. le grand chancelier. Je ne savais pas trop quel effet j'en devais espérer, mais je savais au moins qu'il ne se pouvait faire davantage, et qu'avec un véritable dessein de conclure, ou sans un trop grand désir d'avoir de l'argent, la Suède avait raison d'être satisfaite.

La réponse que j'attendais nous fut rendue hier, après dîner, par les commissaires. M. le comte Tott, qui portait la parole, expliqua fort au long les raisons que j'ai touchées ci-dessus à votre majesté du besoin indispensable dans lequel la Suède se trouvait de se précautionner, dès cette heure, contre les ennemis qu'une liaison si menaçante serait capable de lui attirer en Allemagne; qu'il avait ordre du roi son maître de nous dire qu'à moins qu'il n'y eût point de distinction pour le subside entre le temps de paix et le temps de guerre, quelque inclination qu'il y eût de donner cette marque de son amitié à votre majesté, l'état de ses affaires ne lui permettait pas de demeurer désarmé sitôt qu'il serait joint à elle ni d'en porter la dépense. Il y a ajouté une condition nouvelle de laquelle il ne s'était jamais parlé entre nous, que, comme en explication du traité de Munster, la Suède s'obligeait à s'opposer à l'empereur et aux princes de l'empire qui, contre l'engagement exprès du même traité, voudraient donner secours aux ennemis de la France, la France s'obligeât de même à s'opposer à tous les princes de l'empire qui voudraient secourir les Hollandais. J'ai répondu à la dernière qu'outre que la proposition n'en avait en aucun temps été faite à votre majesté et qu'ainsi j'aurais besoin d'avoir ses ordres devant que d'y répondre, qu'il y avait cette différence entre les prétentions de la France et de la Suède, que celle de la France était expressément portée dans le traité de Munster, au lieu que la Suède n'avait pas demandé cette précaution pour elle dans le traité d'Osnabrück; que, pour le subside, qui me paraissait faire notre plus grande difficulté, je m'étais offert de faire de moi-même tout ce qui pouvait marquer davantage mon désir de la surmonter, mais que, ne pouvant aller jusques où je voyais que la Suède portait ses demandes, ce que je pouvais serait d'en rendre compte à votre majesté, qui verrait toujours avec plaisir les dispositions que la Suède avait apportées pour lui donner des marques des liaisons qu'elle aurait été bien aise de prendre avec elle.

Nous nous séparâmes, sire, en cette sorte, et j'envoyai le jour même prier que je pusse avoir l'audience de congé que j'avais de-

mandée, et qui m'avait été promise; je l'attends aujourd'hui ou demain et je fais état de partir incontinent après. N'ayant pu conclure l'affaire sur une demande aussi grande de subsides et que votre majesté n'aurait pas assurément agréée, je croirais avoir gagné quelque chose d'avoir pu faire déclarer cette couronne à M. l'ambassadeur d'Angleterre, à M. Vaubrun et à moi de la résolution d'entrer en guerre pour votre majesté [1].

M. de Pomponne ne resta plus que cinq jours à Stockholm. Son audience de congé fut fixée au 30 novembre. Pendant ce peu de temps l'ambassadeur d'Angleterre, qui était extrêmement intéressé au succès de la négociation, s'entremit avec activité, et la cour de Suède, impatiente de conclure, le chargea d'être médiateur entre ses prétentions et les offres de la cour de France. Le sénat demeura presque constamment assemblé, et il ne se passa point une heure sans que M. de Pomponne et M. de Vaubrun ne travaillassent à régler entièrement cette affaire, ou avec M. Coventry, ou avec le grand chancelier, ou avec le comte Tott et les commissaires suédois.

Enfin le 2 décembre au matin tous les articles furent arrêtés. M. de Pomponne et le grand chancelier convinrent de ceux qui devaient former le traité public et de ceux qui devaient être réservés pour le traité secret. Le grand chancelier les présenta au sénat qui, après quelques petits changements, y donna son approbation. Ils furent rapportés le 3 à M. de Pomponne pour qu'il les remît lui-même à Louis XIV. La régence le chargea en outre « d'exprimer à son souverain le désir de la Suède d'entrer plus fortement que jamais dans ses intérêts, de raffermir son alliance avec la France, quoique dans une occasion où elle n'avait point de querelle qui lui fût propre, et de faire voir

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVI.

à sa majesté que la seule impossibilité de soutenir la dépense d'un tel engagement la réduisait à lui en demander le moyen [1]. »

Le traité ostensible était presque uniquement relatif à la conservation de la paix de l'empire, au maintien des traités de Westphalie, d'Aix-la-Chapelle, et à la confirmation de la garantie promise à la Suède par les traités de Roschild et de Copenhague. Quant au traité secret, il obligeait la Suède à prendre les armes contre l'empereur ou contre les princes de l'empire s'ils assistaient les Hollandais ou les Espagnols, dans le cas où ceux-ci se joindraient aux Hollandais contrairement à l'esprit du traité des Pyrénées. Il obligeait de plus la Suède à ne donner retraite dans ses ports qu'aux seuls vaisseaux de guerre anglais et français, tout en les laissant ouverts aux vaisseaux marchands hollandais. D'autre part, le roi de France s'engageait par ce traité à ne pas adjoindre le Danemarck à cette guerre sans le consentement de la Suède; à délivrer, lorsque la paix serait conclue, la Suède des entraves que les Hollandais avaient mises à sa navigation et à son commerce par le traité d'Elbing.

Il y avait quelques articles moins importants sur l'interprétation du traité d'Osnabrück, relativement à l'assistance réciproque que se devaient les deux couronnes dans les guerres de l'empire, et sur l'attaque, de la part de la France, des places fortes que les Hollandais occupaient aux bords du Rhin.

L'article important, controversé, l'article auquel tenait l'alliance, l'article des subsides fut laissé en blanc [2].

Le grand chancelier et le comte Tott pressèrent encore M. de Pomponne de signer le traité, en déclarant que les subsides n'y seraient convenus que *sub spe rati*, et qu'ils se con-

[1] Dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV, du 3 décembre 1671. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXVI.)

[2] *Ibid.*

tenteraient de six cent mille écus pendant l'action, si on leur en accordait quatre cent mille avant l'action. Ils auraient voulu qu'il y eût un engagement définitif, dans la crainte que le parti opposé à la France, excité et soutenu par les efforts des envoyés de la Hollande, de l'Autriche et du Brandebourg, ne fît changer de résolution à la régence avant que la réponse de Louis XIV ne fût arrivée. Mais M. de Pomponne ne crut pas devoir outrepasser ses instructions jusqu'à ce point. Les Suédois promirent toutefois de ne pas abandonner le projet de traité avant de connaître les intentions définitives de la France. M. de Pomponne terminait ainsi la dépêche dans laquelle il rendait compte de ces dernières opérations à son souverain :

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. Stockholm, 3 déc. 1671.

Tel est, sire, l'état où je laisse les affaires en ce pays; il me console en quelque sorte du temps que j'y suis demeuré depuis l'arrivée de M. de Vaubrun, puisque, contre les dispositions si contraires et établies si fortement ici depuis quelques années contre l'union avec la France, je laisse tous les esprits réunis à revenir. On peut dire que ce sentiment est aujourd'hui aussi général qu'il s'était conservé auparavant en peu de provinces, et que l'empereur, l'Espagne et la Hollande sont en état de perdre toutes les espérances qu'ils auraient pu fonder sur les nouvelles liaisons. L'on ne manque pas à m'exposer ce grand avantage et à me faire voir que ce renouvellement d'union avec votre majesté va plus attacher cette couronne à la France, qu'elle va donner plus de force à l'opinion établie depuis si longtemps en Allemagne que, quoi que la Suède fît, elle n'avait pu se séparer en effet de votre majesté. Il est vrai qu'elle met cet avantage à un haut prix, mais, bien qu'elle demeure ferme aux quatre cent mille écus, je ne sais si elle ne pourrait pas se contenter d'un million. C'est sur quoi la prudence extrême de votre majesté et l'état de ses liaisons en Allemagne seront seules capables de la déterminer. Je n'exclus cependant ni n'en admets l'espérance, afin de

gagner quelque temps sur les offres que les ministres de Hollande et de l'empereur pourraient faire; je témoignai même que l'état où je trouverai les affaires, lorsque j'aurai eu l'honneur de rendre compte de celles de ce pays à votre majesté, pourra lever cet obstacle, puisque, en cas qu'elle juge, comme l'on fait ici, qu'il se doive former contre elle un grand parti dans l'empire, elle se portera plus facilement à donner les moyens à la Suède de s'y opposer, et qu'en cas aussi qu'elle ait sujet d'y croire les choses plus tranquilles, la connaissance qu'elle en donnera à la Suède diminuera ses demandes pour le subside, en diminuant l'opinion du besoin qu'elle croit avoir de s'armer[1].

M. de Pomponne partit le soir même de Stockholm, laissant la négociation à M. Courtin. Louis XIV, en nommant M. Courtin ambassadeur en Suède à la place de M. de Pomponne, lui avait donné, le 17 septembre, un supplément d'instructions[2]. Croyant pouvoir s'assurer par d'autres négociations que nous exposerons bientôt[3], de la neutralité de l'empereur et des princes les plus importants de l'empire, il comptait ne rencontrer aucune opposition armée à ses projets contre la Hollande. Il était dès lors plus disposé à acheter la simple neutralité de la Suède que sa coopération active, parce que l'une devait être moins chère que l'autre. Il ordonna donc à M. Courtin, si les Suédois refusaient d'entrer en guerre contre les Hollandais et contre les princes de l'empire qui se déclareraient en leur faveur, de conclure avec eux un traité de neutralité par lequel ils s'engageraient, durant cinq années, et moyennant deux cent mille écus par an, à ne pas assister ses ennemis. Afin de tenir ceux-ci en crainte, le traité ostensible devait obliger les Suédois à envoyer

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVI.

[2] Lettre de Louis XIV à M. Courtin, du 17 sept. 1671. (*Corr. de Suède*, XXXVI.)

[3] Voir section III, IVe partie, dans le présent volume.

une armée de seize mille hommes dans le duché de Brême en cas de besoin; mais un article secret les dispenserait de cette obligation [1]. Malgré les dernières dépêches de M. de Pomponne, Louis XIV n'accepta pas les conditions des Suédois. A la fin de décembre, il persista d'autant plus dans le projet du simple traité de neutralité, conçu vers le milieu de septembre sous l'influence du marquis de Louvois, que l'empereur venait de s'engager à ne point le troubler dans l'invasion des Provinces-Unies [2]. D'accord avec M. de Louvois, il voulait garder pour les armements une partie des subsides consacrés aux négociations. Il écrivit donc, le 25 décembre, à M. Courtin : « Je ne puis, dans l'état présent de mes affaires, abandonner sans nécessité une somme si considérable qu'est celle qu'il faudrait donner aux Suédois pour s'armer et se mettre en état d'agir; je dis sans nécessité, parce que j'ai des assurances plus que morales que l'empereur ni les autres princes d'Allemagne qui ne sont pas dans mes intérêts ne se mêleront point de la défense des Hollandais [3]. » Ne pouvant pas s'entendre avec les Suédois sur les subsides *en cas d'action* de leur part, et même le souhaitant peu, Louis XIV prescrivit à M. Courtin de se contenter de leur neutralité, et de leur offrir par degrés jusqu'à deux cent mille écus de subsides annuels pour l'obtenir [4].

Mais il changea de sentiment lorsqu'il eut vu et entendu M. de Pomponne. Le nouveau ministre des affaires étrangères lui fit sans doute comprendre de quelle importance il était pour lui de s'attacher les Suédois et de les enlever à ses adversaires qui s'agitaient à Stockholm, dans le but et avec l'espoir de conclure une ligue entre eux, l'empereur, les Espagnols, les

[1] Voir section III, IVe partie, dans le présent volume.
[2] *Ibid.*
[3] Lettre de Louis XIV à M. Courtin, du 25 déc. 1671. (*Corr. de Suède*, vol. XXXVI.)
[4] *Ibid.*

électeurs de Saxe, de Brandebourg, de Mayence, de Trèves et les Hollandais. Cette ligue était fort à craindre, malgré les engagements de l'empereur et les promesses de l'électeur de Brandebourg. Aussi Louis XIV n'hésita-t-il plus. Il écrivit, le 22 janvier 1672, à M. Courtin, que, « sur le compte exact que Pomponne lui avait rendu de l'état où il avait laissé les affaires en Suède [1], » il se décidait à adopter le dernier projet de traité, en portant le subside avant l'action jusqu'à un million de livres. Comme les Suédois demandaient douze cent mille livres, en se fondant sur la nécessité d'armer immédiatement dans les duchés de Brême et de Poméranie, Louis XIV exigeait que cet armement fût rendu obligatoire, d'éventuel qu'il devait être, laissant toutefois à M. Courtin la faculté de céder encore à toute extrémité [2]. Il ne paraissait pas douter de l'acceptation des Suédois. « Je les veux croire trop raisonnables pour n'accepter pas avec joie les offres que je vous donne pouvoir de leur faire, et pour ne pas embrasser le double avantage d'un subside si considérable et du rétablissement entier de nos alliances [3]. »

Cependant, quelques jours après, ayant reçu de M. Courtin une dépêche écrite le 2 janvier, et annonçant qu'il serait difficile de faire céder les Suédois sur les quatre cent mille écus, Louis XIV prit enfin le parti de les accorder. Il en donna le pouvoir à M. Courtin et lui écrivit : « J'ai bien voulu, par les raisons que vous aurez vues dans ma lettre du 22 de ce mois, faire encore cet effort pour ne pas hasarder le succès d'une affaire que d'autres raisons me font croire avantageuse pour mes intérêts [4]. »

[1] Lettre de Louis XIV à M. Courtin, du 22 janvier 1672. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.)

[2] *Ibid.*

[3] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.

[4] Lettre de Louis XIV à M. Courtin, du 29 janvier 1672. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.)

Mais ses premiers refus et ses longs retards avaient compromis la position à Stockholm. Louis XIV semblait avoir manqué à la grande loi de la politique, qui est de se décider à propos. En effet, la lutte d'influence et d'achat qui se poursuivait à Londres, à Vienne, à Berlin, à Madrid même [1], de la part de la France pour attaquer, de la part des Hollandais pour se défendre, avait dans le moment son principal théâtre à Stockholm. L'ambassadeur d'Espagne, M. de Nuñez; celui d'Autriche, le baron de Groot; celui de l'électeur de Brandebourg, M. Brand, n'oubliaient rien pour détourner de l'alliance française les Suédois, auxquels M. Haren venait offrir des subsides considérables au nom des Hollandais, afin de les associer à leur défense. M. Courtin, désespérant de conclure le traité d'alliance active avec le premier chiffre contenu dans ses instructions, puisque M. de Pomponne n'y avait pas réussi en le portant plus haut, et même de parvenir au traité de simple neutralité, moyennant les deux cent mille écus, rendait ainsi compte à sa cour des intrigues qui s'agitaient autour de la régence suédoise, et des tentations pécuniaires qui menaçaient de la rendre hostile à la France :

Extrait d'une dépêche de M. Courtin à Louis XIV. Stockholm, 16 janv. 1672.

La déclaration que M. Nuñez fait ici publiquement du dessein que le roi d'Espagne a formé de secourir les Hollandais, la présence des envoyés de M. l'électeur de Brandebourg et du duc de Zell, dont les ministres voudraient bien traverser les desseins de votre majesté, et de quelques autres ministres de princes étrangers, comme du roi de Danemarck, de l'envoyé de l'électeur de Saxe et des ducs de Hanovre et Mecklenbourg, enflent, s'il faut ainsi parler, le courage d'une nation naturellement glorieuse, qui se voit plus recherchée qu'elle ne l'a jamais été, et qui, feignant, pour

[1] Voir section IV, partie IV, dans le présent volume.

vendre plus cher son alliance, qu'elle sera nécessairement obligée de s'armer en Allemagne dès le moment qu'on y pourra craindre les nouvelles liaisons qu'elle aura prises avec votre majesté, ne peut pas être convaincue du peu de nécessité de cet armement, parce qu'il ne m'est point permis de lui découvrir les sûretés que votre majesté croit avoir, que l'empereur et beaucoup de princes de l'empire ne se mêleront point dans la guerre qu'elle va commencer.

Dans ce moment on vient de me communiquer l'écrit présenté par le comte Molina au roi de la Grande-Bretagne. M. de Nuñez le répandit pour donner plus de poids à la déclaration qu'il y a déjà faite. Comme il paraît par les termes de cet écrit qu'il y a un traité conclu par lequel le roi d'Espagne s'est engagé d'assister les Hollandais de toutes ses forces, tout ce que nous pourrions dire, M. Coventry et moi, des propositions dont M. de Villars et M. de Sunderland sont chargés[1], ne persuadera pas que l'Espagne soit en liberté de les accepter. Cela joint aux offres de M. Haren, qu'on fait monter à sept cent mille écus, payables de trois mois en trois mois, à l'opinion qu'on a que l'empereur assistera le roi d'Espagne s'il est attaqué, et que M. l'électeur de Brandebourg et le duc de Zell se déclareront si la partie leur paraît bien faite, tout cela, dis-je, joint à la rétractation des offres de votre majesté, et à la haine que beaucoup de gens du sénat portent au chancelier, dont l'inapplication et la faiblesse leur est connue, pourra changer en peu de temps les dispositions que M. de Pomponne a vues naître et qu'il sait bien que l'argent seul pouvait maintenir[2].

Lorsque M. Courtin eut reçu les dépêches du 22 et du 29 janvier, dont l'une l'autorisait à offrir un million de livres, et dont l'autre lui permettait même d'accorder les quatre cent mille écus demandés par les Suédois, il reprit confiance et

[1] Voir section IV, partie IV, dans le présent volume.

[2] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.

crut l'affaire terminée. Il espéra conclure au moyen de la première somme; il écrivit donc :

Extrait d'une lettre de M. Courtin à Louis XIV. Stockholm, 17 fév. 1672.

Je reçus avant-hier les nouveaux ordres que votre majesté m'a fait l'honneur de me donner par sa lettre du 29 du mois passé, après lesquels j'ai lieu d'espérer que je mettrai la dernière main à l'ouvrage de M. de Pomponne; et que, lorsque le sénat sera rassemblé, il prendra enfin la résolution que votre majesté désire qu'il prenne. Je supplie très-humblement votre majesté d'être persuadée que je n'abuserai pas en cette occasion du pouvoir qu'elle me laisse, et que j'emploierai toute mon industrie pour accommoder le point du subside à un million de livres, ma résolution étant de me fixer à cette somme, qui me paraît plus que suffisante pour donner un témoignage aussi effectif qu'il sera utile au roi de Suède de l'amitié de votre majesté[1].

Mais quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il apprit du grand chancelier que rien n'était moins certain que la conclusion du traité aux conditions mêmes fixées naguère par la Suède. Il fit part à Louis XIV de ce changement de scène dans les termes suivants :

Extrait d'une dépêche de M. Courtin à Louis XIV. Stockholm, 24 fév. 1672.

Hier j'ai envoyé le sieur Rousseau pour prier M. le grand chancelier de me faire donner le projet du traité, supposant que les commissaires le doivent avoir laissé dans la chancellerie, et pour lui insinuer en même temps que j'étais obligé, suivant les ordres que j'avais reçus de votre majesté, d'essayer de porter les choses à une prompte conclusion. Mais autant il m'avait paru facile dans le dernier entretien que j'avais eu avec lui, autant ledit sieur Rousseau l'a trouvé difficile et éloigné de tout ce que votre majesté peut désirer. A l'égard du projet, il a dit qu'il fallait attendre les commissaires et les régents, et, pour ce qui regarde le fond de l'affaire, il a témoigné

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.

que la Suède était obligée, par divers traités, à assister les États-Généraux en cas qu'ils fussent attaqués; qu'il paraissait clairement que vous seriez l'agresseur, puisque votre majesté ne daignait pas seulement répondre lorsqu'on lui offrait toute sorte de satisfactions; que si après cela on voulait douter, il fallait donc prendre les traités pour des chansons (ç'a été le propre terme dont il s'est servi); que les Hollandais mettraient leurs cent vaisseaux à la mer, et qu'ils auraient cent mille hommes sur terre; que l'Espagne était déjà déclarée; que l'alliance de l'Angleterre était la moins assurée que votre majesté pût avoir; qu'elle dépendait du mouvement du peuple, qui haïssait plus les Français que les Hollandais; que toutes les mesures que je disais que votre majesté avait prises en Allemagne ne seraient bonnes que pour un temps; mais qu'il voulait passer pour un *schelme* si, un an après que l'affaire serait commencée, l'Allemagne ne mettait soixante mille hommes ensemble pour s'opposer aux desseins de votre majesté; que si la Suède voulait dire un mot (qu'il n'achevait pas), on verrait de grandes choses; que c'était une moquerie de croire que votre majesté ne songeât qu'à rétablir la liberté du commerce et faire rendre ce qui avait été usurpé par les Hollandais; qu'on voyait bien qu'elle avait de plus grands desseins, et que, plus on examinait l'engagement dans lequel votre majesté voulait faire entrer la Suède, plus il paraissait grand et dangereux; qu'ainsi il ne se chargerait de rien; qu'il attendrait que tout le monde fût revenu et puis qu'on verrait ce qu'il y aurait à faire; qu'il ne parlait point en ministre et qu'il disait toutes ces choses comme à M. Rousseau, avec la liberté qu'on pouvait prendre quand on se connaissait depuis longtemps.

En un mot, M. le grand chancelier a paru entièrement changé, non pas que je croie qu'il soit dans d'autres sentiments, mais c'est qu'il ne veut rien prendre sur lui, et qu'en cette occasion la crainte qu'il a de paraître trop partial lui fera affecter de dire son avis comme sur une affaire qui est indifférente [1].

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.

On avait cherché à intimider la régence et à la gagner. La Suède était aux enchères. Les Hollandais la pressaient de s'unir à eux pour de l'argent, et plusieurs princes allemands de former une ligue dans l'intérêt du protestantisme.

Extrait d'une dépêche de M. Courtin à Louis XIV. Stockholm, 2 mars 1672.

On a donné, écrivait M. Courtin, des commissaires aux envoyés de Saxe et de Brandebourg; celui de M. le duc de Hanovre est parti, au grand déplaisir du grand chancelier; celui de M. le duc de Zell ne perd pas de vue l'ambassadeur de Hollande, qui est inséparable de M. le comte de Nuñez; les deux premiers, qui sont d'assez honnêtes gens, disent que, sans le voyage de M. de Pomponne, leurs maîtres ne les auraient pas envoyés ici, et la Suède triomphe et croit persuader par ces conférences qu'elle est encore à la tête des protestants d'Allemagne, quoique dans le fait il y ait aussi peu d'amitié entre elle et M. l'électeur de Brandebourg, qu'entre elle et le Danemarck, c'est-à-dire un fond de défiance et de jalousie qui ne s'effacera jamais. Ce qui me surprend, c'est que M. l'électeur de Saxe, à cinquante-huit ans, incommodé dans ses affaires, paraisse assez alarmé d'un feu qui va s'allumer fort loin de ses états pour devenir le plus ardent solliciteur d'une ligue et d'un armement pour la conservation de la religion protestante[1].

Lorsque tous les régents et tous les membres du sénat furent rassemblés, et que les négociations recommencèrent, M. Courtin eut avec ses commissaires une conférence, dont la divulgation par un des membres du sénat amena les plus extrêmes et les plus inquiétantes agitations. M. Courtin les raconta d'une manière vive et fort intéressante :

Extrait d'une dépêche de M. Courtin à Louis XIV.

Il n'y a plus de secret dans la négociation dont votre majesté m'a fait l'honneur de me charger. La conférence que j'eus, il y eut

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.

hier huit jours, finit à dix heures du matin. Mes commissaires en allèrent sur-le-champ faire leur rapport au sénat. A deux heures après midi, M. Haren savait tout ce qui s'y était passé. Il employa l'après-dînée à visiter en particulier ces mêmes commissaires, qui sont aussi les siens; il se plaignit à eux de ce que, dans le temps qu'il venait demander, de la part de ses maîtres, l'assistance que la Suède est obligée de leur donner par divers traités, dont le premier est de l'année 1645 et le dernier de l'année 1667, il apprenait qu'on était sur le point non-seulement de refuser ce secours, mais encore de promettre qu'on empêcherait que les États-Généraux n'en reçussent de ceux avec qui ils avaient fait des traités d'alliance pour leur défense mutuelle; que si la Suède avait cette cruauté (ce fut le terme dont il se servit), ses maîtres, n'étant pas en état de résister à la France et à l'Angleterre, seraient réduits à se mettre sous la protection de l'une ou de l'autre de ces deux puissances, et puis que l'empire et la Suède même verraient quelles suites cela pourrait avoir, et si votre majesté, avec cent cinquante mille hommes qu'elle aurait sur pied, demeurerait en beau chemin et ne se laisserait point tenter par les espérances que tous les princes catholiques d'Allemagne lui donneraient; que, si la Suède exécutait ce qu'elle avait si solennellement promis à ses maîtres, ils étaient résolus de défendre leur liberté jusques au bout; qu'ils emploieraient leurs biens et leurs vies pour une chose qui leur était si chère; que l'Espagne venait de s'engager de les secourir avec toutes ses forces; qu'ils avaient des alliés très-considérables dans l'empire qui ne leur manqueraient pas si la Suède ne les retenait point, et que, si elle voulait être de la partie pour prévenir le feu qui s'allait allumer et qui dans la suite embraserait toute l'Europe, ses maîtres ne lui avaient pas seulement donné le pouvoir d'offrir sept cent vingt mille écus par an, payables en une seule fois et par avance, mais qu'ils ajouteraient à cette somme tout ce que la Suède pourrait désirer. Il n'était pas sorti de chez un de ces messieurs, que l'envoyé de Saxe, celui de Brandebourg (qui répond de la maison de Hesse) et celui du duc

Stockholm, 9 mars 1672.

de Zell, arrivaient qui se plaignaient, de la part de leurs maîtres, de ce que la Suède avait dessein d'ôter aux princes de l'empire la liberté qu'ils prétendaient leur avoir été réservée, par l'article 8 du traité de Munster, de faire des alliances avec des étrangers pour la conservation réciproque de leurs états; que, si la Suède prenait cette résolution, au lieu qu'il ne tient qu'à elle, présentement, de se mettre encore à la tête de tous les protestants d'Allemagne, qui sont prêts de se lier avec elle, et prendre des mesures pour s'opposer conjointement aux entreprises de ces prêtres (c'est ainsi qu'ils parlent de M. l'électeur de Cologne et de l'évêque de Munster) qui fraient le chemin, par la ruine des Hollandais, à la domination que votre majesté se peut acquérir en Allemagne, elle mettrait des princes au désespoir, qui hasarderaient leurs biens, leurs états, les biens de tous leurs sujets et leurs propres personnes pour se conserver cette liberté de faire ce qu'ils croiraient être nécessaire pour la défense de leur pays et de leur religion; qu'ils priaient donc le sénat de ne pas entrer dans un engagement dont les suites seraient si fâcheuses. Muller, député de M. le duc de Zell, tout à fait dévoué aux Hollandais, ajoutait que ce serait une inhumanité sans exemple de retenir les bras qui pourraient empêcher qu'on n'écrasât de pauvres gens qui n'avaient point offensé votre majesté, et qui, néanmoins, lui offraient toute sorte de satisfactions; que cela crierait vengeance devant Dieu. Il tenait d'autres discours de cette nature pour émouvoir à compassion et pour intimider les gens dont il connaît bien la faiblesse.

L'envoyé d'Espagne venait après eux et disait que le roi son maître voyait bien que, les Hollandais ruinés, il ne pourrait pas défendre le petit nombre de places qui lui restent aux Pays-Bas; qu'il faudrait qu'elles tombassent quasi d'elles-mêmes entre les mains de votre majesté; que c'était la raison pour laquelle il avait résolu d'essayer de se sauver avec ses alliés et d'en suivre le hasard, puisque aussi bien il était assuré de tout perdre quand il serait obligé de se défendre avec ses seules forces; qu'il priait la Suède de

ne pas s'opposer aux secours que les Hollandais se promettaient de tirer de l'empire; que l'empereur ratifierait le traité fait en l'année 1668; que le roi d'Espagne le garantirait aussi bien que celui que M. Haren offrait de conclure; qu'il croyait même que le roi son maître ne refuserait pas de fournir quelques sommes d'argent, si la Suède en avait besoin pour s'armer et se mettre en état d'arrêter le cours des grands desseins de votre majesté; qu'il était temps de se joindre tous pour en empêcher l'effet; autrement que, si on laissait passer cette année sans assister les Hollandais, leur ruine rendrait la puissance de votre majesté si formidable qu'il n'y en aurait plus aucune dans l'Europe qui la pût balancer.

Ces diligences, qui se faisaient de concert, durèrent jusques à dix heures du soir. Le lendemain, qui était le mercredi, les commissaires ayant rapporté au sénat tout ce qui leur avait été dit, il parut une grande altération dans les esprits. Il y eut des sénateurs qui dirent que quelqu'un d'entre eux avait révélé le secret qu'on avait juré de garder si solennellement; qu'il fallait rechercher d'où cela venait et en faire une punition exemplaire. On soupçonnait un sénateur nommé Knut de Kurc, dont la femme, morte depuis quelque temps, était Hollandaise. La plupart jugeaient bien que la cabale opposée à M. le grand chancelier avait donné cet avis pour obliger M. Haren à faire de grandes offres, et pour tenter, d'un côté, les sénateurs par un si grand avantage et leur faire appréhender, de l'autre, par les menaces des princes protestants, de s'engager dans une guerre contre eux, sur la fin d'une minorité, sans le consentement des états du royaume, au hasard de voir tous ces ennemis de la Suède, qui sont ses plus proches voisins et ceux qu'elle craint le plus, armés par les subsides que les Hollandais leur pourraient fournir et soutenus par les forces de l'empereur et du roi catholique.

Le lendemain, qui était le jeudi, j'eus mon audience publique, dans laquelle M. Sten-Bielke me répondit au nom du roi de Suède. Je fus surpris de ne point voir M. le grand chancelier à mon audience, où le grand amiral et tous les sénateurs étaient présents,

parce qu'il avait assisté aussi bien que tous les autres à celle de M. Haren. Je crus que c'était un tour de politique dont je ne me scandalise pas; mais ayant appris qu'il était allé à Carleberg, et le lendemain au matin ayant envoyé un de mes gens dans sa maison, où il y a beaucoup de domestiques français, je fus un peu surpris d'apprendre qu'il ne reviendrait de quatre jours. Comme on me rendait cette réponse, M. le comte Tott entra dans ma chambre. Je ne fis pas semblant d'avoir rien appris de nouveau. Il me conta d'abord tout ce que je viens de rapporter à votre majesté, et me dit qu'il trouvait un grand changement dans les esprits; que cela ne le rebutait point, qu'il ne changerait pas d'avis; que M. Haren les venait traiter comme des mercenaires; qu'on lui avait donné un grand mémoire contenant les sujets de plainte que la Suède a contre la Hollande; qu'on lui avait demandé s'il avait pouvoir de convenir de la satisfaction qui est due à cette couronne; qu'il avait répondu non, mais dit qu'il écrivait à La Haye; que la réponse serait telle qu'on la pourrait désirer, et cependant qu'il proposait de conclure un traité, pour après éluder cette satisfaction; qu'il était vrai qu'il faisait de grandes offres; et, après avoir comme compté dans son esprit, il me dit que je n'offrais guère plus que le quart de ce que cet ambassadeur proposait de donner; qu'encore voyait-on bien que ce n'était pas son dernier mot, ce qui me fit comprendre que cela pouvait monter à un million d'or ou à douze cent mille écus; que pour lui cela ne le tenterait pas, mais que ce qui faisait le plus d'impression dans le sénat, c'était la crainte d'un engagement qui embarquerait dans une guerre qui ne convient point à la Suède à la fin d'une minorité; que ce serait une chose embarrassante pour lui de prendre cela sur soi, néanmoins qu'il ne se dédirait pas; que c'était le bien de son pays, dont les intérêts seraient toujours de conserver une étroite liaison avec la France et l'Angleterre, mais que M. le grand chancelier ne soutenait pas l'affaire comme il devait; que, sur le bruit qu'on avait fait, il avait pris le parti à son ordinaire de s'en aller à la campagne, dans une conjoncture où, à tous les moments

du jour, la cabale qui lui est opposée prend de nouvelles forces et se fortifie par la connaissance qu'elle a de sa faiblesse [1].

Malgré tout cet éclat, la négociation reprit sa marche interrompue, et les commissaires suédois essayèrent de revenir sur les articles qui avaient été convenus avec M. de Pomponne. M. Courtin s'y opposa.

Extrait d'une dépêche de M. Courtin à Louis XIV. Stockholm, 16 mars 1672.

Je vois clairement, écrivit-il, que les Suédois ne sont pas contents de conclure un traité qui ne les engage que dans un cas qui n'arrivera point, qui serait celui du secours que l'empereur ou les princes de l'empire donneraient aux États; je vois, dis-je, que ces messieurs voudraient encore qu'il ne parût aucun engagement de leur part, ou le stipuler à une condition qui les en rendrait les maîtres et qui réduirait, s'il faut ainsi dire, votre majesté à craindre leur médiation, puisqu'ils se feraient constituer juges pour décider si votre majesté devrait ou ne devrait pas accepter la paix qui lui serait proposée, et feraient dépendre l'engagement qu'ils auraient pris de leur propre jugement. Mais ce n'est pas cela seul qui est à craindre; je vois encore qu'on voudrait stipuler de nouvelles explications sur le traité de Munster, en cas que l'empereur assiste le roi d'Espagne, et donner atteinte à la disposition du premier article de ce traité; en un mot, qu'on voudrait en faire un nouveau qui ne contînt que des paroles, qui ne liât point la Suède, et qui anéantît, à proprement parler, celui que M. de Pomponne a fait. Je n'ai pas cru que je dusse m'embarquer si avant avec des gens qui ne comptent pour rien leurs paroles ou leurs écrits; c'est pourquoi j'aime mieux m'en tenir précisément à mes ordres.

Cependant la régence de Suède arriva sans doute à la conclusion que Louis XIV était le plus fort et le plus solvable,

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.

car le grand chancelier dit à M. Courtin, qui alla le voir avant de fermer sa lettre du 16 mars, que dans huit jours l'affaire serait terminée. M. Courtin annonça cette nouvelle dans un post-scriptum ainsi conçu :

Post-scriptum de la dépêche de M. Courtin à Louis XIV. Stockholm, 16 mars 1672.

P. S. Je sors de chez M. le grand chancelier, et je n'ai que le loisir de faire savoir à votre majesté qu'après une conférence de deux heures, dans laquelle, en relisant les articles secrets, il m'a informé de tous les changements qu'on nous proposerait d'y apporter, il m'a paru que nous nousaccommoderions, lui et moi, sans altérer la substance des engagements portés par les articles donnés à M. de Pomponne. Il m'a promis de me faire donner dans quatre ou cinq jours le projet entier, contenant tous les articles que les commissaires auront ordre de signer, et nous sommes demeurés d'accord qu'avant que d'entrer en conférence avec eux, nous réglerions lui et moi toutes les difficultés que je pourrais former. Les dernières paroles ont été qu'il espérait que dans huit jours je pourrais assurer votre majesté que ce sera une affaire faite; s'il ne change point, j'espère qu'elle le sera dans la fin de ce mois. Il m'a dit encore que les commissaires avaient fait avec moi tout le contraire de ce qu'on leur avait ordonné; que le roi de Suède remarquait lui-même les derniers efforts de la cabale contraire, et qu'il lui dit hier qu'il avait un grand fardeau à supporter. La conclusion a été, avant les dernières paroles dont je viens de rendre compte, qu'il faudrait que le diable s'en mêlât si nous ne nous accommodions pas. Votre majesté sera surprise de tous ces changements; cependant la relation que je lui en fais est très-véritable[1].

M. Courtin, pour expliquer toutes ces variations, écrivait à M. de Pomponne une dépêche où il peignait fort spirituellement la cour et le sénat de Suède.

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.

Extrait d'une dépêche de M. Courtin au marquis de Pomponne. Stockholm, 23 mars 1672.

Si vous n'aviez point été en Suède, lui disait-il, vous auriez sujet de vous étonner de ce que je n'ai pas encore signé un traité dont il semblait que la conclusion ne dépendît plus que des ordres que vous m'avez envoyés; mais quand on a fait quelque séjour à Stockholm, connu la vanité des Gascons du Nord, la présomption qui leur persuade qu'on ne s'aperçoit pas de leur faiblesse et de leur pauvreté et qu'on ne se peut passer d'eux, le peu d'honnêteté qu'il y a dans leur conduite, les cabales qui règnent dans le sénat, la faiblesse et l'inapplication, d'un côté, de ceux qui le composent; de l'autre, l'animosité particulière de ceux qui, sans songer au bien de l'état, n'ont pour but que de traverser les desseins de leurs ennemis; tout cela joint ensemble fait qu'un homme aussi bien instruit que vous en êtes ne peut être surpris de tous les changements qui arrivent.

Si le sénat de Rome eût eu aussi peu de penchant pour la guerre que celui de Suède en a aujourd'hui, l'empire romain n'aurait pas été d'une si grande étendue. Ces messieurs qui gouvernent ici sont à peine rassemblés et ne parlent déjà que d'aller passer à la campagne trois semaines aux fêtes de Pâques, un mois à celles de la Pentecôte, et deux aux jours caniculaires; quand ils auront touché l'argent, ils ne songeront plus à rien qu'à attendre avec beaucoup d'impatience un autre terme pour le recevoir. Mais la prudence veut qu'on dissimule et qu'on s'accommode aux défauts d'un mauvais gouvernement qui est tantôt sur ses fins[1].

Depuis ce moment la négociation ne cessa pas de marcher, quoique avec lenteur, vers son terme. Tandis que l'ambassadeur de Hollande, les envoyés d'Espagne, de Saxe, de Brandebourg et de Zell sollicitaient les membres de la régence et du sénat dans un sens, M. Courtin et M. Coventry les visitaient de leur côté et les pressaient dans un autre[2]. Les Suédois auraient voulu s'engager avec la France et ne rien

[1] *Correspondance de Suède*, v. XXXVII.

[2] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 30 mars 1672. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.)

brusquer contre la Hollande, et ils dirent à M. Courtin que *d'un seul mot* il pouvait tout accommoder; mais M. Courtin leur répondit avec beaucoup de résolution, « qu'il n'y avait que deux mots dont il pût leur donner le choix, à savoir, de signer ou de partir[1]. » Après bien des discussions avec les commissaires et de longues délibérations dans le sénat, où les Suédois disaient « que les contestations avaient été les plus grandes qu'ils eussent vues depuis longtemps[2]. » M. Courtin fit maintenir le traité tel qu'il avait été remis à M. de Pomponne. L'article 4, qui concernait les places occupées dans l'empire par des garnisons hollandaises, était resté indécis. Louis XIV voulait pouvoir les attaquer si on ne lui garantissait pas pleinement que ces places ne serviraient pas à l'attaquer lui-même. Les Suédois craignaient au contraire qu'une pareille agression contre des places appartenant à des princes allemands, quoique gardées par des troupes hollandaises, ne fût regardée comme une violation de la paix de l'empire, et n'allumât la guerre dans leur voisinage. M. Courtin finit par obtenir que l'article autorisât Louis XIV à assiéger ces places sans enfreindre le traité de Munster, si des *sûretés suffisantes* ne lui étaient pas données *à sa satisfaction*[3]. Il consentit à ce que les Suédois, qui devaient s'opposer avec dix mille hommes de pied et six mille chevaux à ceux qui assisteraient les Hollandais, ne portassent, en attendant, que six mille hommes en Poméranie et dans le duché de Brême, outre les garnisons[4]. Quelques autres difficultés moins importantes furent aplanies. La France devait secourir la Suède si elle était attaquée, mais il restait à régler l'étendue des engagements que prendrait l'Angleterre dans ce cas. Les commis-

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 30 mars 1672. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.)

[2] Même dépêche.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

saires suédois exigeaient que l'Angleterre rompît avec tous ceux qui les attaqueraient pendant la durée de la guerre de Hollande, tandis que M. Courtin et M. Coventry entendaient borner cette rupture à l'empereur ou aux princes de l'empire qui attaqueraient la Suède parce que la Suède voudrait les empêcher de secourir les Hollandais. Les Suédois entendirent encore raison sur ce point [1]. Le grand chancelier, qui avait repris beaucoup d'influence, agissait de son mieux pour hâter la conclusion du traité.

Cependant il s'éleva une nouvelle difficulté. Les commissaires demandèrent que le payement du premier subside datât du 1er janvier de l'année courante. Mais l'ambassadeur français signifia positivement qu'il ne daterait, selon l'usage, que du jour de l'échange des ratifications [2]. Les Suédois se relâchèrent encore de cette prétention, et le sénat résolut enfin la signature du traité. « C'était une chose publique, écrivait M. Courtin, et la nouvelle servait d'entretien à toute la ville [3], » lorsque la maladie et la mort du fils du grand chancelier vinrent arrêter une dernière fois la conclusion de ce traité, que des obstacles successifs semblaient vouloir empêcher [4]. « La mort du fils de M. le grand chancelier, écrivait M. Courtin, est le plus fâcheux contre-temps qui me pût arriver. Il n'appartient pas à tout le monde d'avoir les sentiments d'un Romain, et de chercher sa consolation dans le sein de la république ; mais il me semble que ce ministre eût pu faire dire quelque chose aux commissaires qui leur eût marqué qu'il s'en remettait à eux pour ce qui était à faire avec moi. Au lieu de cela il abandonne tout,

[1] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 30 mars 1672. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, du 2 avril 1672. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.)

[4] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, des 2 et 6 avril 1672. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.)

peut-être pour pouvoir dire quelque jour que les choses se sont faites sans lui[1]. »

Enfin, comme les Suédois avaient besoin d'argent, comme ils attendaient le subside de la France pour pouvoir envoyer les six mille hommes dans le duché de Brême, ils se décidèrent à signer, en demandant que la ratification ne se fît pas attendre, et que les deux cent mille écus du premier terme fussent tenus prêts à Hambourg[2]. Le 13 avril ils adressèrent les articles ostensibles et secrets à M. Courtin, et le 14 le traité fut signé. En l'annonçant à M. de Pomponne, M. Courtin lui disait : « Je peux vous assurer de bonne foi que j'ai eu des peines incroyables, et que toutes les difficultés que j'ai trouvées autrefois avec M. l'électeur de Mayence, M. l'électeur de Brandebourg, M. l'électeur palatin et M. de Lorraine, n'étaient que des fleurs en comparaison des épines que j'ai rencontrées ici[3]. »

Les articles publics du traité stipulaient le renouvellement du traité conclu pour dix ans à Fontainebleau en 1661, le maintien et la garantie des autres traités, ainsi que de l'ordre établi par la paix de Westphalie. Mais toute l'importance du traité se trouvait dans les articles secrets. Ces articles portaient, comme principaux points : que le roi de Suède s'opposerait par les armes aux princes de l'empire qui voudraient secourir les États-Généraux des Provinces-Unies; que, dans ce cas, il ferait passer, à la réquisition du roi de France, seize mille hommes dans la Poméranie; qu'au besoin le roi de France y ferait aussi passer une armée; que le roi très-

[1] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, du 6 avril 1672. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.)

[2] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 13 avril 1672. (*Corr. de Suède*, XXXVII.)

[3] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, du 13 avril 1672. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.)

chrétien aurait le droit de regarder comme une rupture de paix dans l'empire le refus que feraient les places occupées par les garnisons hollandaises de garder la neutralité; que le roi très-chrétien payerait tous les ans au roi de Suède six cent mille écus pendant, et quatre cent mille écus avant la guerre; que le roi très-chrétien garantirait la paix entre la Suède et le Danemarck; que le Danemarck ne serait pas admis dans l'alliance sans le consentement commun des deux rois; enfin que la durée de l'intervention de la Suède dans l'empire s'étendrait à trois ans.

Voici le préambule de ce traité et le texte de ses articles secrets :

Nous, Claude Tott, comte de Carleby, libre baron de Surdby, seigneur d'Ekelsund et de Laclflehn, sénateur et grand écuyer de la sacrée majesté royale et du royaume de Suède, gouverneur général de Livonie; Sten-Bielke, libre baron de Corp, seigneur de Haddelholm, de Gesoohca et de Tonga, sénateur de la sacrée majesté royale et du royaume de Suède, et conseiller de la chancellerie; Nicolas Brahé, comte de Visinborg, libre baron de Cajana, seigneur de Ridboholm et de Salveyen, sénateur de la sacrée majesté royale et du royaume de Suède, amiral et conseiller de l'amirauté; et Jean Gyllenstierna, libre baron de Lundholm, seigneur de Strèche et de Dierksund, sénateur de la sacrée-majesté royale et du royaume de Suède, et conseiller de la chancellèrie, commissaires députés, munis d'un plein pouvoir de notre très-puissant prince et très-clément seigneur Charles, par la grâce de Dieu, roi de Suède, des Goths et des Vandales : voulons qu'il soit notoire à tous à qui il appartient que, conformément à l'article 21 de l'alliance faite à Fontainebleau, entre le roi de France et le roi de Suède, le 22 septembre 1661, par lequel il est dit que, si on le trouve à propos, ladite alliance pourra être prorogée du commun consentement des deux rois; et

qu'à ce dessein le très-puissant et très-chrétien prince et seigneur Louis XIV, roi de France et de Navarre, aurait envoyé à Stockholm, au commencement du mois d'août de l'année dernière 1671, l'illustrissime et excellentissime seigneur le sieur Simon Arnauld de Pomponne, conseiller d'état ordinaire et ambassadeur extraordinaire, et ledit sieur étant choisi pour secrétaire d'état, le sieur marquis de Vaubrun, maréchal des camps et armées de sa majesté, gouverneur de Philippeville, lequel étant aussi appelé en Lorraine, sa majesté très-chrétienne aurait envoyé l'illustrissime et excellentissime seigneur le sieur Honoré Courtin, conseiller d'état ordinaire et ambassadeur extraordinaire, muni d'un plein pouvoir. Les sérénissimes et puissants rois de France et de Suède faisant réflexion de quelle utilité et de quel avantage avaient été pour leurs états les anciens traités qui avaient été faits et observés inviolablement et religieusement, tant entre leurs majestés qu'entre les rois d'heureuse mémoire leurs prédécesseurs; et se ressouvenant aussi qu'ils ont principalement beaucoup servi pour la sûreté et la stabilité de la paix qui avait été rendue à l'empire par la jonction de leurs conseils et de leurs forces, ils n'ont jamais rien eu plus à cœur que de renouveler cette alliance, mais de lui donner encore plus de force en s'y engageant d'une manière plus étroite. Pour ce sujet, nous, commissaires députés et ledit ambassadeur extraordinaire, après nous être communiqué mutuellement nos pleins pouvoirs et nous être assemblés plusieurs fois, avons arrêté et sommes convenus d'observer de part et d'autre, pour marque d'amitié et alliance, les articles suivants :

1.

Articles secrets. Les deux sérénissimes et puissants rois de France et de Suède sont convenus expressément de la même chose par l'article 4 de leur alliance conclue ce même jour; à savoir, que non-seulement ils ne donneraient point de secours en aucune manière aux ennemis de l'empire et aux perturbateurs de la paix dans l'empire, mais encore que, si l'empereur ou quelque état voulait, contre la disposition

de la paix de Westphalie, attaquer dans l'empire par les armes et à force ouverte un des deux rois, ou donner aux ennemis de l'un et de l'autre roi un secours de troupes, ou de quelque autre manière, soit dedans, soit dehors l'empire, sous quelque raison ou prétexte que ce soit, en ce cas ils se secourront mutuellement et ils joindront leurs armes pour attaquer l'infracteur de la paix, supposé qu'il méprise un avertissement à l'amiable qu'on lui donnera auparavant.

2.

Quoique le roi très-chrétien soit persuadé que, s'il entreprend la guerre contre les États des Provinces-Unies des Pays-Bas et que les armes et troupes de sa majesté entrent en attaquant les provinces, villes, citadelles et lieux fortifiés desdits États, l'empereur ni aucun électeur ou prince de l'empire ne voudra s'y mêler ni aider par aucun secours lesdits États ennemis de sa majesté; si pourtant il arrive, contre cette espérance, que l'empereur ou quelque électeur et prince de l'empire veuille donner des troupes auxiliaires auxdits États, ou prendre les armes sous quelque prétexte que ce soit, tandis que cette guerre durera contre sa majesté très-chrétienne et ses alliés, pour lors, ce qui sans doute excitera la guerre en Allemagne et troublera la tranquillité de l'empire, le sérénissime roi de Suède s'opposera premièrement à ce mal naissant, par une voie amiable, et ensuite, si elle est inutile, par la force et par les armes.

3.

C'est pourquoi le sérénissime roi de Suède, comme très-zélé défenseur de la paix d'Allemagne, tâchera premièrement par un avertissement amiable de faire désister l'empereur, les électeurs ou princes de leur entreprise. Et si ces remontrances, faites en ami, sont inutiles, et si l'empereur ou tout autre prince ne veut pas se désister de fournir du secours aux États des Provinces-Unies contre le roi très-chrétien, pour lors le roi de Suède, qui cherchait la gloire de conserver la paix dans l'empire par une voie amiable,

tâchera de le faire par les armes, les rois alliés étant convenus par le moyen suivant de la manière dont toute cette entreprise serait ménagée.

4.

Lorsque l'empereur ou un électeur, ou prince de l'empire aura résolu d'envoyer des troupes auxiliaires contre sa majesté très-chrétienne aux États des Provinces-Unies, ou d'attaquer sa majésté ou ses alliés dans l'empire, pour lors le sérénissime roi de Suède, requis et averti à temps par le roi très-chrétien, à savoir trois mois auparavant, promet de faire entrer dans le duché de Brême ou dans la Poméranie une armée composée de dix mille fantassins et six mille chevaux, munie de toutes les choses nécessaires pour la guerre; laquelle armée attaquera à force ouverte l'empereur et les autres princes de l'empire qui lui seront unis pour donner du secours aux États des Provinces-Unies et qui voudraient causer quelque dommage au roi très-chrétien et à ses alliés; et il empêchera par toute sorte de voies, selon qu'il le pourra par les armes, qu'on envoie aucunes troupes auxiliaires aux États des Provinces-Unies contre le roi de France, et ledit sérénissime roi de Suède ne quittera point les armes que l'empereur ou les autres dits princes n'aient désisté de leur entreprise.

5.

Au reste, afin de donner une plus grande force à cette guerre (qui n'aura pour unique but que la paix et la tranquillité de l'Allemagne), le roi très-chrétien, selon l'exigence et le besoin de la chose, si les forces du roi de Suède et ses alliés ne suffisent pas contre l'empereur, les électeurs et princes qui lui sont unis, fera passer une armée en Allemagne, laquelle agira conjointement ou séparément avec l'armée suédoise selon les événements de la guerre, l'armée suédoise demeurant toutefois, en cas de jonction, sous le commandement du général français.

6.

Le roi très-chrétien promet pour cela qu'à raison du soin qu'il a, de même que le roi de Suède, de conserver la paix dans l'Allemagne, de s'opposer de la manière dont il est convenu par l'article 5, et par les avis et par les armes, à savoir par une bonne armée, et, selon l'exigence du danger, par les plus grandes forces qu'il pourra, si l'empereur ou quelque électeur, prince ou état de l'empire se mêle dans la guerre entre le roi de Suède et ses ennemis, soit qu'il se range entièrement de leur côté, soit qu'il leur envoie des troupes auxiliaires; et il ne quittera point les armes que l'empereur ou les autres dits princes ne se désistent de leur entreprise.

7.

Et puisqu'il ne faut pas douter que la paix de l'empire, qui est si fort à cœur aux deux rois alliés, ne soit troublée si le roi très-chrétien attaque par les armes les lieux situés dans l'empire et qui sont présentement occupés par les garnisons des États des Provinces-Unies, et que néanmoins on ne peut refuser le droit au roi très-chrétien de poursuivre en quelque lieu que ce soit les ennemis dont les armes pourraient lui nuire; pour cet effet le sérénissime roi de Suède déclare que l'empire ou le véritable seigneur des villes et lieux où il y a des troupes et citadelles donne à temps une entière sûreté au roi très-chrétien, par laquelle il sera pourvu que de cesdites villes et lieux gardés on ne fasse aucun acte d'hostilité sur les troupes du roi très-chrétien; que si on ne veut pas donner cette satisfaction à sa majesté très-chrétienne, et qu'elle soit obligée d'attaquer lesdites places par les armes, en ce cas le sérénissime roi de Suède regardera ce refus comme une rupture de paix dans l'empire.

8.

Si les deux rois alliés se trouvent obligés d'entrer en guerre contre l'empereur et les alliés, ils se promettent mutuellement qu'ils ne

feront aucune paix ni trêve avec l'empereur et ceux qui lui sont unis, que les deux rois n'y interviennent et n'y consentent, et qu'avec l'inclusion et la sûreté de leurs terres comme aussi l'entière satisfaction de l'un et de l'autre.

9.

Si le roi catholique, contre la disposition de la paix des Pyrénées, se joint aux États des Provinces-Unies, et que l'empereur, les électeurs et princes de l'empire lui donnent des secours, contre la véritable teneur de la paix de Westphalie, et trouble ainsi indirectement la sûreté que le roi très-chrétien doit se promettre de l'empire en vertu du traité de paix, pour lors le sérénissime roi de Suède, par le désir qu'il a qu'il soit pourvu à la conservation de la paix dans l'Allemagne, tâchera, par une remontrance à l'amiable, de faire désister l'empereur et les autres rois ou princes de leur entreprise; et si cela est inutile, il agira de la manière qu'il voudra pour le secourir dans cet événement.

10.

Comme on n'a rien résolu dans le traité public d'alliance touchant le secours mutuel qu'on doit se donner, et qu'on en a parlé seulement en termes généraux, on a jugé à propos de l'exprimer plus en particulier dans ces articles secrets : c'est pourquoi, ayant fait réflexion sur la nécessité des dépenses que le sérénissime roi de Suède sera obligé de faire pour la susdite entreprise, le roi très-chrétien, pour contribuer auxdites dépenses par manière de subside, fera payer tous les ans six cent mille écus; laquelle somme sera payée en deux termes, à savoir tous les six mois, la moitié à chaque terme, à Hambourg, sans aucune dépense du roi de Suède ni de son ministre député pour cela, et le payement se fera du jour de la réquisition du roi très-chrétien et lorsque l'armée de Suède commencera à entrer en action et à marcher vers l'ennemi.

11.

Afin que le sérénissime roi de Suède puisse être prêt à toute sorte d'événement et disposer toutes choses selon qu'on est convenu par les articles précédents, il aura au commencement de l'été prochain une armée de seize mille hommes, outre les garnisons, dans la Poméranie et dans le duché de Brême, et le roi très-chrétien promet de faire payer tous les ans au roi de Suède ou à ceux qui auront ordre de lui, en deux termes, comme on a dit dans l'article précédent, à compter du jour de la ratification des présents articles, en sorte que la moitié soit payée incontinent après ladite ratification à Hambourg, quatre cent mille écus, lequel payement sera toujours continué pendant que ce traité durera, si sa majesté très-chrétienne juge à propos de demander du secours au sérénissime roi de Suède, contre l'empereur ou les autres princes de l'empire, ou même que, la nécessité étant moins grande, il ne veuille pas s'en servir; de sorte pourtant que si le roi de Suède, requis et averti par le roi très-chrétien, envoie ladite armée en Allemagne, pour lors il lui sera seulement payé pendant tout le temps qu'elle sera en campagne la susdite somme de six cent mille écus tous les ans; que si avant la fin de ce traité la paix est rétablie en Allemagne et que ni le roi très-chrétien ni le roi de Suède n'aient pas besoin d'avoir une armée ni des troupes dans l'empire, en ce cas, pendant que ce traité durera, le roi très-chrétien payera seulement tous les ans au roi de Suède la même somme de quatre cent mille écus, qui lui avait été promise avant qu'il assemblât les troupes et l'armée dont il est parlé à la fin du susdit article et qu'il l'envoyât en Allemagne.

12

Sa majesté très-chrétienne voyant avec beaucoup de joie que la paix du nord qui a été rétablie par ses bons offices et sa médiation, par le traité de Copenhague, du 27 mai 1660, subsiste depuis longtemps et s'affermit tous les jours de plus en plus, et sa majesté

suédoise faisant assez connaître le désir sincère qu'elle a de demeurer en bonne amitié et en bon voisin avec le sérénissime roi de Danemarck; le roi très-chrétien connaissant aussi la bonne intention qu'a sa majesté danoise de conserver de tout son pouvoir la paix et la même amitié, et voulant par son entremise donner quelque force aux bonnes intentions de ces deux rois voisins, s'oblige par le présent article, comme il a déjà fait par le susdit traité de Copenhague, d'être leur caution commune, confirmant derechef et promettant très-expressément d'être le garant de tout ce dont on est convenu, et qui est compris dans ledit traité de Copenhague.

13.

Si le cas dont il est fait mention dans le présent traité arrive, que l'empereur ou quelqu'un des autres princes de l'empire, après avoir été avertis auparavant, ne veulent pas se désister de donner du secours aux États des Provinces-Unies contre la France, le sérénissime roi de Suède sera obligé de prendre les armes, conformément à la teneur du traité, contre l'empereur ou autres princes; et, parce qu'il peut être de l'avantage commun de faire entrer dans cette alliance offensive tous autres princes ou états, les rois alliés délibéreront entre eux s'ils doivent inviter le sérénissime roi de Danemarck à prendre les armes et à entrer dans leur alliance, s'il le juge à propos, pour la guerre d'Allemagne; de sorte pourtant qu'il ne sera permis à aucun des deux rois de France et de Suède d'inviter ledit roi de Danemarck à entrer dans ladite guerre et de se joindre dans leur alliance pour prendre les armes, si ce n'est du commun avis et consentement des deux rois.

14.

Et comme l'intention du roi de Suède est de garder très-religieusement la paix qui est entre lui et le sérénissime roi de Danemarck, le roi très-chrétien lui donnera sa garantie, qui est renouvelée par la force de cet article, que si, contre toute espérance, le roi de

Danemarck entreprenait quelque chose contre le roi et le royaume de Suède, en ce cas le roi très-chrétien, après avoir employé son entremise, secourra promptement de toutes ses forces le roi de Suède, travaillera à la conservation des traités selon leur véritable sens, comme ils ont été confirmés par sa garantie.

15.

Et comme ces articles secrets n'ont pas été faits pour nuire aux États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, ni à aucun autre dessein, mais seulement dans la vue de conserver la tranquillité de l'empire conformément à la paix de Westphalie; et le sérénissime roi de Suède ayant fort à cœur que l'amitié qui est entre sa majesté et les États-Généraux soit toujours conservée, aussi ne veut-il rien négliger de son côté afin que cela soit. C'est pour cela qu'il espère que non-seulement les États-Généraux ne recevront pas lesdits articles en mauvaise part, mais qu'ils auront aussi un empressement égal à celui du roi de Suède pour donner une nouvelle force à leur mutuelle affection, et qu'ils consentiront, lorsqu'ils en seront requis à l'amiable, que tout ce qui peut nuire en quelque manière que ce soit à leur mutuelle amitié et sincère et bonne correspondance soit éloigné.

Si pourtant il arrive, contre toute espérance, quelque autre chose de contraire, et que, ou à cause de cette alliance, les États des Provinces-Unies veuillent nuire en quelque manière que ce soit au sérénissime roi de Suède, ou même qu'ils veuillent l'empêcher de mettre ses vaisseaux sur mer, et lui ôter la liberté qu'ont tous les rois d'user de leurs droits dans toutes les choses qu'ils trouvent bon d'entreprendre selon l'usage de leurs royaumes, en ce cas le roi très-chrétien promet qu'il secourra le roi de Suède, selon l'exigence de la chose et du danger, jusqu'à ce qu'il ait obtenu une raisonnable et entière satisfaction; et outre ce, attendu la cause commune des deux rois, il ne conclura aucun traité avec les États-Généraux des Provinces-Unies qu'il ne soit pourvu aussi à la conservation des droits de sa

majesté suédoise, à la cession et restitution de ses revenus, et aux commerce et immunités de ses sujets avec la garantie.

16.

Cette alliance durera, en ce qui regarde l'éloignement des troubles qui pourraient être excités dans l'empire à l'occasion de la guerre entre le roi très-chrétien et les États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, pendant trois années, à compter du jour qui est exprimé dans le premier article du grand traité; et pour toutes les choses qui regardent la conservation et la sûreté de la paix de Westphalie que les deux rois de France et de Suède doivent se promettre de l'empire en vertu de ladite paix, elles demeureront toujours dans toute leur force et vigueur.

17.

Ces articles secrets, qui auront la même force que s'ils étaient insérés mot à mot dans l'alliance publique, seront confirmés par la ratification des deux rois de France et de Suède, dans trois mois à compter du jour qu'ils seront signés. A Stockholm, le 14e jour d'avril de l'année 1672.

(L. S.) Signé : H. COURTIN. (L. S.) Signé : C. TOTT.
(L. S.) STEN-BIELKE.
(L. S.) N. BRAHÉ.
(L. S.) JOH. GYLLENSTIERNA[1].

Le lendemain M. Courtin envoya le traité signé à Louis XIV par M. Rousseau. Il lui écrivit en même temps :

Extrait d'une dépêche de M. Courtin à Louis XIV. Stockholm, 15 avril 1672.

Votre majesté fera si glorieusement à l'avenir ses affaires par ses propres mains, qu'il était temps que je finisse celles qu'elle m'avait fait l'honneur de remettre entre les miennes. M. Rousseau, qui va porter à votre majesté les articles qu'elle m'a donné pouvoir de

[1] Au dépôt des affaires étrangères.

signer, est si bien instruit de tout ce qui s'est passé dans le cours de la négociation et de l'état des affaires de ce royaume, qu'il ne me reste plus qu'à assurer votre majesté, sans présumer que je sois en état de rendre de bons offices à M. de Pomponne auprès d'elle, que la conclusion du traité est le résultat de l'estime et de la créance que M. de Pomponne a acquises ici dans sa première ambassade. L'alliance de votre majesté avec le Danemarck et l'affaire d'Erfurt avaient tellement ulcéré les esprits, qu'il n'y avait que la sagesse, la prudence et la probité d'un homme comme lui qui fussent capables de les faire rentrer dans leurs anciennes liaisons, quoiqu'elles soient les seules qui puissent soutenir cet état contre tous ses voisins, qui sont ses ennemis. J'aurai soin de faire tenir des troupes toutes prêtes pour être transportées dans le pays de Brême ou dans la Poméranie, suivant l'obligation portée par le traité. Le projet en est déjà arrêté par le conseil de guerre, mais le transport ne se fera qu'après qu'on aura reçu les deux cent mille écus que votre majesté doit fournir lors de l'échange des ratifications, tant parce que le traité n'aura sa dernière forme que par cet échange, que parce que, dans la vérité, on n'a pas ici d'argent pour faire subsister les troupes hors du pays[1].

M. Rousseau trouva Louis XIV au camp devant Charleroi. Il y arriva le 6 mai, et le traité fut ratifié immédiatement[2].

Louis XIV, en approuvant tout ce qu'avait stipulé M. Courtin, le chargea d'offrir au grand chancelier un présent de vingt mille écus, soit en argent, soit en pierreries, en laissant à la discrétion de son ambassadeur la manière de lui faire cette offre[3].

[1] *Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.

[2] Dépêche de M. de Pomponne à M. Courtin, du 9 mai 1672. (*Corresp. de Suède*, vol. XXXVII.)

[3] *Ibid.*

Le 9 mai M. Rousseau se rendit à Paris pour faire apposer les sceaux sur les ratifications et pour retirer les lettres de change des deux cent mille écus du premier terme [1]. Il repartit ensuite pour Stockholm, où il fut de retour le 17 juin [2], et où l'échange des ratifications se fit le 13 juillet [3].

Il ne suffisait pas à Louis XIV d'avoir enlevé aux Hollandais leurs deux principaux alliés, d'avoir décidé l'Angleterre à envahir les Provinces-Unies de concert avec lui, la Suède à combattre tous ceux qui s'opposeraient à cette invasion, et plusieurs princes d'Allemagne à la faciliter ou à y concourir, il avait voulu empêcher que les États-Généraux ne fussent secourus. Tel avait été l'objet de ses négociations avec l'empereur et l'Espagne, que l'intérêt de leur politique ou les obligations de leur alliance disposaient à prévenir la ruine de cette république menacée.

[1] Dépêche de M. de Pomponne à M. Courtin, du 9 mai 1672. (*Corresp. de Suède*, vol. XXXVII.)

[2] Dépêche de M. Courtin à M. de Pomponne, du 22 juin 1672. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.)

[3] Dépêche de M. Courtin à Louis XIV, du 20 juillet 1672. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXVII.)

SECTION III.

Négociation de Louis XIV avec l'empereur Léopold pour l'empêcher d'entrer dans la triple alliance, et moyens employés à cet effet. — Maladie grave du jeune roi Charles II; révolte de don Juan; chute du père Nithard. — Instances et intrigues de la cour d'Espagne pour forcer la cour de Vienne à signer la triple alliance. — Disgrâce du prince d'Aversperg. — Pouvoir du prince Lobkowitz.—Habileté du chevalier de Gremonville, qui parvient à détourner l'empereur d'adhérer à la triple alliance. — Intervention inutile de l'empereur auprès de Louis XIV pour obtenir la restitution de la Lorraine. — Position difficile et dangereuse du chevalier de Gremonville à Vienne; scène violente et publique à laquelle se livre contre lui le prince Lobkowitz; excuses que ce prince est contraint de lui faire. — Négociation d'un traité qui oblige l'empereur à ne pas secourir les Hollandais. — Incidents de cette négociation. — Traité du 1er novembre 1671, par lequel l'empereur promet de rester neutre entre la république des Provinces-Unies et la France pendant la guerre projetée par Louis XIV.

Pour Louis XIV le comble de l'habileté consistait à priver les Hollandais de toute assistance lorsqu'il fondrait sur eux. Il le tenta avec beaucoup d'industrie et de prévoyance. Après s'être assuré de la coopération des Anglais, de la neutralité des princes limitrophes des Provinces-Unies, et pendant qu'il sollicitait l'intervention armée des Suédois contre tous ceux qui marcheraient au secours des Hollandais, il négociait à Vienne et à Madrid, pour paralyser la bonne volonté et prévenir les efforts de l'Autriche et de l'Espagne en faveur de ses futurs ennemis.

La cour de Vienne était dans une étroite et secrète union avec la cour de France depuis le traité éventuel de partage de la succession espagnole. Cette union, fondée sur un intérêt commun aussi grand, semblait devoir éloigner l'empereur Léopold de la triple alliance après la paix d'Aix-la-Chapelle, comme elle l'avait empêché de secourir les Espagnols pendant la guerre. D'un autre côté, la cour d'Espagne, qui exerçait un ascendant avoué sur le faible cabinet de Vienne, devait, d'accord avec les Hollandais, mettre tout en œuvre pour l'entraîner dans la dernière ligue. Il s'agissait de savoir laquelle de ces deux influences l'emporterait auprès de l'empereur. Cette incertitude donne beaucoup d'intérêt aux négociations qui vont être exposées. Pendant trois ans et demi qu'elles durèrent, Louis XIV se proposa successivement deux buts : le premier, d'empêcher l'empereur d'adhérer à la triple alliance; le second, de le décider, par un traité de neutralité, à ne pas secourir les Hollandais lorsqu'il les attaquerait.

Il prévit de très-bonne heure les sollicitations qui seraient faites au faible Léopold pour qu'il s'associât aux trois coalisés, et il craignit qu'il n'y cédât. Aussi, dès le 25 mai 1668, M. de Lionne écrivit au chevalier de Gremonville, dont l'habileté active, industrieuse et entreprenante seconda parfaitement les vues de son gouvernement dans cette nouvelle négociation :

Extrait d'une lettre de M. de Lionne au chevalier de Gremonville. Saint-Germain, 25 mai 1668.

On traite une triple alliance à Londres entre l'Angleterre, la Hollande et la Suède. Comme l'empereur pourra être recherché, après la chose faite, d'y entrer, il faudra songer de bonne heure aux défaites les plus plausibles que sa majesté impériale peut avoir pour s'en excuser, car vous voyez bien que, si elle entrait dans cette liaison, il serait malaisé que nos maîtres pussent jamais bien con-

certer ensemble les moyens d'exécuter ce qu'ils se sont promis, si le grand cas arrivait. Vous m'entendrez assez [1].

En même temps qu'il retenait l'empereur par le souvenir de l'important traité qu'ils venaient de conclure ensemble, Louis XIV entretenait le zèle de son principal ministre par l'espérance du cardinalat. Il se montrait fidèle à la promesse qu'il avait faite au prince d'Aversperg, et il écrivait en sa faveur au pape la lettre suivante :

Lettre de Louis XIV au pape Clément IX. Saint-Germain, 27 mai 1668.

Très-saint Père, à présent que la chrétienté a eu l'effet de la paix et en va jouir, je me crois obligé de rendre ce témoignage à votre béatitude, qu'après elle et moi aucun autre instrument n'a tant contribué à lui procurer ce bien que le prince d'Aversperg. Je recours donc de nouveau à votre sainteté, pour la supplier avec plus d'efficace et de chaleur que je n'ai encore fait, que ce grand service, rendu par ledit prince à toute la république chrétienne, ne demeure pas sans la récompense qui seule y peut être proportionnée, et que votre sainteté, seule aussi, lui peut donner par sa promotion extraordinaire au cardinalat, dont, en mon particulier, je professerai d'avoir autant d'obligation à votre béatitude que l'empereur même, que j'apprends lui avoir fait instamment la même supplication. Cependant, je prie Dieu, très-saint Père, qu'il conserve votre sainteté longues années au bon régime de son église.

A Saint-Germain-en-Laye, le vingt-septième de mai 1668.

Signé LOUIS [2].

Louis XIV écrivit de plus au cardinal Rospigliosi, neveu du pape, et au duc de Chaulnes, son ambassadeur à Rome, pour leur exprimer le même désir. Le chevalier de Gremonville

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXX.
[2] *Ibid.*

annonça toutes ces démarches au prince d'Aversperg, qui en témoigna une joie excessive. Comme ce ministre souhaitait ardemment le chapeau de cardinal, il se confondit en expressions de reconnaissance. Il promit de déjouer les projets de la triple alliance et dit « qu'il était résolu de ne se jamais plus fier auxEspagnols, puisque Pegnaranda même, qui avait toujours été son ami, le traitait de Judas [1]. »

Cependant la direction imprimée par la cour de Vienne à sa politique était si peu ferme et l'obéissance de ses agents si peu assurée, que M. de Passerode, ambassadeur de l'empereur à Stockholm [2], concluait, malgré son souverain, un traité d'union avec la Suède et que le baron de l'Isola déployait à Londres un zèle opiniâtre pour l'engager dans la triple alliance. Louis XIV demanda que M. de Passerode fût désavoué ou que tout au moins on ne ratifiât point le traité signé par lui [3]. « Je considère, écrivait-il au chevalier de Gremonville, qu'après la paix faite, nous devons, moi et l'empereur, dans tous les traités que nous aurions à faire avec d'autres princes, nous proposer, pour unique objet, de nous pouvoir servir de leur adhérence et de leurs forces pour nous mettre en possession de nos partages, le cas de l'ouverture de la succession d'Espagne arrivant, sans l'exprimer néanmoins dans lesdits traités, à cause de l'importance dont il est de garder ce secret, et par conséquent que tout traité qui ne nous conduit point à cette fin-là nous est entièrement inutile à l'un et à l'autre dans l'état présent des choses [4]. »

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à M. de Lionne, du 31 mai 1668, et dépêche du même, du 7 juin. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXX.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 14 juin 1668. (*Correspondance d'Autriche*, volume XXX.)

[3] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 17 juin 1668. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXX.)

[4] *Ibid.*

Lorsque le chevalier de Gremonville se plaignit de ce qui se passait à Stockholm et à Londres, le prince d'Aversperg blâma vivement la hardiesse de M. de Passerode et la pétulance téméraire du baron de l'Isola. « Il invectiva, dit le chevalier de Gremonville, fort librement contre le malheur de ce gouvernement, où chacun faisait à sa mode, puisque le Passerode, nonobstant ses ordres si précis, les engageait... et que l'Isola s'était dispensé de lui-même d'aller à Aix-la-Chapelle, sous prétexte que cette assemblée s'était désunie et qu'il devait assister à la négociation pour perfectionner la triple alliance [1]. » Le prince d'Aversperg promettait d'avoir renversé dans six semaines l'affaire de Suède; il s'engageait aussi à faire avorter la triple alliance en ce qui concernait l'empereur. Comme elle était uniquement composée d'états protestants et qu'elle alarmait la cour de Rome, il ajoutait « qu'il voulait montrer au pape qu'il serait le principal instrument pour la dissolution de cette grande ligue [2]. »

Le traité avec la Suède ne fut pas ratifié. Selon l'assurance que les princes d'Aversperg et Lobkowitz en avaient donnée au chevalier de Gremonville, on trouva dans quelques-uns de ses articles des motifs de ne pas le sanctionner [3]. Louis XIV avait eu moins de crainte de ce côté-là qu'il n'en conservait au sujet de la triple alliance [4]. Pour empêcher la cour de Vienne de se livrer à ses adversaires, il la tint en haleine par des propositions successives et des instances continuelles.

La première des propositions qu'il adressa à cette cour

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 21 juin 1668. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXX.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 26 juillet 1668. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXX.)

[4] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 6 juillet 1668. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXX.)

l'inquiéta beaucoup. Par suite de la guerre de dévolution, plusieurs pays faisant partie du cercle de Bourgogne et dépendant de l'empire étaient tombés sous sa domination. Avant la guerre, il avait annoncé la résolution de ne pas les soustraire à la juridiction de la diète; après la guerre, il se montra prêt à tenir sa parole. L'offre qu'il fit de les laisser dans la confédération germanique[1] alarma singulièrement l'empereur. Cette dépendance apparente, dans laquelle Louis XIV consentait à mettre ses nouvelles conquêtes, lui donnait dans la diète une entrée et lui promettait une influence également dangereuses pour la suprématie impériale. Aussi tous les efforts des ministres à Vienne tendirent à écarter l'offre d'une soumission aussi périlleuse. Le prince d'Aversperg assura au chevalier de Gremonville que les états de l'empire s'opposeraient à cette adjonction, et n'y verraient de la part du roi que le dessein secret de se faire nommer roi des Romains[2]. Comme Louis XIV voulait s'en remettre à leur décision[3], le prince d'Aversperg insista sur les ombrages que cette proposition donnerait à l'empire, et qu'excitaient encore davantage les représentations de la cour de Madrid[4].

Montrant plus de sollicitude pour la dignité du roi de France que le roi n'en avait lui-même, les deux princes d'Aversperg et Lobkowitz représentaient qu'il valait bien mieux incorporer simplement à son royaume les provinces conquises, que de les laisser dans la dépendance de l'empire[5]. L'em-

[1] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 10 août 1668. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXX.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 19 juillet 1668. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXX.)

[3] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 17 août 1668. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXX.)

[4] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 6 septembre 1668. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXX.)

[5] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 20 septembre 1668.

pereur tint le même langage au chevalier de Gremonville, et lui dit « que le roi trouverait beaucoup plus d'avantages à unir toute sa domination (ce fut son mot)[1]. »

Cette négociation dura deux mois, depuis la fin de juillet jusqu'à la fin de septembre. Louis XIV, qui voulait occuper la cour de Vienne sans l'indisposer, abandonna son projet. Il la rassura également du côté de la Hongrie, où se préparait une insurrection concertée avec les Polonais et les Turcs. Le comte de Zrin, seigneur hongrois, pensionné par le roi, en prévint le chevalier de Gremonville, auquel il demanda l'appui de la France[2]. Louis XIV refusa formellement de soutenir les mécontents hongrois, et M. de Lionne rédigea la dépêche de façon à ce que le chevalier de Gremonville pût la montrer à l'empereur[3]. C'était à la fois servir son allié et s'en faire craindre.

En même temps, pour ne donner aucun relâche à la cour inactive et indécise de Vienne, Louis XIV l'occupa de l'exécution du traité éventuel. Il lui proposa un projet de convention pour régler d'avance la prise de possession de leur lot dans la monarchie espagnole, comme on en avait réglé le partage[4]. L'empereur ne répondit à ces ouvertures qu'avec beaucoup d'hésitation. Il craignait, disait-il, « d'être obligé par là d'entrer dans une nouvelle confédération[5]. » Louis XIV se défendit de vouloir conclure un nouveau traité, puisque le premier sub-

(*Correspondance d'Autriche*, vol. XXX.)

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 20 septembre 1668. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXX.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 2 août 1668. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXX.)

[3] Lettres de Louis XIV et de M. de Lionne au chevalier de Gremonville, du 24 août 1668. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXX.)

[4] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 20 septembre 1668. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXI.)

[5] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 27 septembre 1668. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXI.)

sistait et suffisait. Il soutint, au contraire, que cette mesure complémentaire devait tourner à l'avantage de l'empereur bien plus qu'au sien, puisque, au moment de la prise de possession, l'Espagne serait moins facile à occuper que les Pays-Bas et le royaume de Naples[1]. La difficulté paraissait, en effet, s'accroître de ce côté pour Léopold, à cause des projets de don Juan. Ce prince ne dissimulait plus ses prétentions au trône d'Espagne, qui était dans le lot de l'empereur, et les nouvelles qu'on recevait de Madrid annonçaient une crise imminente[2].

Louis XIV, après la paix d'Aix-la-Chapelle, avait tenu à rassurer l'Espagne, ses projets se tournant alors contre la Hollande. A la naissance de son second fils le duc d'Anjou, il avait choisi le marquis de Villars, lieutenant général de ses armées, pour aller, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, l'annoncer à la régente d'Espagne. En même temps qu'il devait s'acquitter de cette mission de famille, le marquis de Villars était chargé d'une autre mission. Des instructions très-habiles lui prescrivaient de rétablir la confiance détruite entre la cour de Madrid et celle de Saint-Germain.

Extrait des instructions de Louis XIV au marquis de Villars. Saint-Germain, 16 août 1668.

Le marquis de Villars ajoutera ensuite, disaient ces instructions, que sa majesté lui a ordonné de parler aussi à la reine d'un autre très-grand sujet de joie qu'elle a eu depuis quelques mois, qui a été celui de la conclusion de la paix entre les deux monarchies, et que les choses se soient mises en état que rien ne l'empêchera à l'avenir de lui pouvoir donner toutes les marques de cette tendre amitié qu'elle a pour la personne du roi son fils, et pour la sienne, qu'elle a toujours conservée inaltérable pendant les divisions pas-

[1] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 9 octobre 1668. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXI.)

[2] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 24 août 1668. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXI.)

sées, et au milieu de l'action des armes, avec un très-grand désir, comme les effets l'ont bien montré, de rétablir la tranquillité publique, et de faire promptement cesser, par un bon accommodement, les maux dont la chrétienté était affligée en elle-même, dans le temps qu'elle est si fièrement attaquée au dehors par la redoutable puissance de l'ennemi commun.

Que sa majesté n'a présentement d'autre pensée plus fixe et plus invariable que celle de conserver cette paix, et d'entretenir avec plaisir et soin l'amitié qui a été heureusement rétablie entre leurs majestés. Qu'elle désire de ladite reine, tant pour son propre repos que pour le bien public, qu'elle ne conçoive pas le moindre doute de ces sentiments qu'elle lui fait témoigner, qui sont selon la pure vérité et non pas un simple compliment; et qu'enfin, en cette matière, le roi lui demande de n'ajouter pas facilement foi à quelques-uns de ses ministres qui la servent au dehors, lesquels ayant déjà eu très-grande part, par leur conduite tout à fait extraordinaire, à causer la dernière rupture, s'efforcent encore aujourd'hui à semer sans sujet dans le public de nouveaux ombrages et défiances des desseins de sa majesté[1].

Des explications plausibles étaient communiquées au marquis de Villars sur la demande des dépendances de Condé, de Link et des écluses de Nieuport, afin qu'il donnât ces explications à la régence espagnole. Il avait ordre d'assurer que le roi ne voulait point se faire céder ces postes importants sur des raisons mal fondées, ou se ménager, en cas de refus, ainsi qu'on le publiait, un prétexte de reprendre les armes, tandis que le reste de l'Europe, tenu dans des inquiétudes continuelles, se consumerait en dépenses. Il devait assurer aussi d'une manière générale que toutes les petites difficultés survenues en Flandre depuis la dernière paix,

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LVI.

par suite des prétentions ou des plaintes réciproques, s'aplaniraient facilement lorsqu'un autre gouverneur remplacerait le marquis de Castel-Rodrigo dans les Pays-Bas. Il était dit ensuite dans les instructions :

Pour tâcher de dissiper tous ces fantômes qu'on se pourrait former à Madrid sur les dépêches qui y vont de Flandre, ledit marquis de Villars déclarera, de la part du roi, aux ministres toutes les choses suivantes : Premièrement, que le roi ne veut rien du bien d'autrui et est incapable de le vouloir, mais qu'il ne croit pas aussi de pouvoir avec honneur et en conscience abandonner ce qui lui appartiendrait justement et à ses enfants. En second lieu, que sa majesté n'a aucune intention imaginable de troubler la paix quand on ne lui fera pas une injustice notoire et évidente, dont elle ne présupposera jamais que la reine régente soit capable, ni ceux qui ont l'honneur de la conseiller. Troisièmement, que sadite majesté n'a fait cette demande de Condé et de Link (et d'autres pareils postes qui pourraient lui appartenir sur les mêmes principes) que sur deux fondements, dont l'un lui paraît incontestable par la simple inspection et lecture du traité, qui est que toutes les dépendances des places cédées lui appartiennent aujourd'hui aussi légitimement que les places mêmes dont elles dépendent, et l'autre, qu'on lui a mis en fait que Condé et Link dépendent notoirement, le premier d'Ath et le second de Herg. En quatrième lieu, que, pour justifier ce dernier fait-ci, sa majesté consent, comme il est porté par l'écrit remis aux médiateurs, qu'il soit nommé de part et d'autre des commissaires des deux rois qui puissent examiner ensemble et à l'amiable, sur les lieux mêmes, la vérité ou fausseté dudit fait par tous les moyens dont ils pourront s'aviser pour le bien éclaircir. Et pour conclusion, que sa majesté promet d'être la première à se faire justice et à se condamner elle-même et se départir de ladite demande, si on lui fait voir par de bonnes raisons l'indépendance desdits Condé et Link, comme en échange elle se promet aussi de l'équité de la reine

d'Espagne que, si le contraire se trouve, elle y agira avec la même candeur et sincérité, et ne voudra pas, contre la foi d'un traité qu'elle a signé et ratifié, retenir ce qui ne lui appartiendrait pas légitimement.

Pour conclusion de ce mémoire, on fera remarquer audit sieur marquis que l'objet que sa majesté désire qu'il se propose, dans tous les discours qu'il tiendra à Madrid pendant le séjour qu'il y fera, doit être de rétablir dans les esprits une pleine confiance de l'inclination et du désir que sadite majesté a véritablement d'entretenir la paix, et de décréditer autant qu'il pourra toutes les informations contraires que Castel-Rodrigo y donne continuellement, qui n'ont d'autre fondement que dans son imagination, ou prévenue par sa mauvaise volonté, ou troublée par les mauvais succès que les affaires ont eus entre ses mains [1].

Le marquis de Villars était arrivé à Madrid vers la mi-septembre. Il avait écrit peu de jours après : « Qu'il avait été reçu avec toutes les honnêtetés imaginables, mais qu'il avait eu besoin d'expliquer les intentions de sa majesté sur la durée de la paix, dont on n'était pas bien persuadé [2]. » Louis XIV s'était décidé à l'accréditer comme son ambassadeur ordinaire [3], et, pour calmer encore plus les défiances de la cour de Madrid, il avait chargé M. de Villars « de prier la reine d'Espagne de vouloir tenir, avec l'empereur, sur les fonts de baptême, le duc d'Anjou, non-seulement comme une marque de l'estime singulière qu'il faisait de sa personne, mais encore comme une preuve réelle du désir qu'il avait de maintenir

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LVI.

[2] Dépêche du marquis de Villars à M. de Lionne, du 26 septembre 1668. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LVI.)

[3] Lettre de Louis XIV au marquis de Villars, du 16 septembre 1668. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LVI.)

la paix et une parfaite correspondance avec toute la maison d'Autriche[1]. »

Malgré ces démonstrations amicales du roi de France, le gouvernement espagnol n'avait pas cessé de travailler à étendre la triple alliance contre lui, en sollicitant les Suisses, les princes protestants de l'Allemagne et l'empereur d'y entrer[2]. Mais il était livré à de grands embarras intérieurs. Don Juan avait été relégué à son prieuré de Consuegra au commencement d'octobre[3]. Cette mesure hardie avait été suivie d'une autre plus décisive encore, mais exécutée sans précaution et sans succès. Voici en quels termes le marquis de Villars l'annonçait à sa cour :

Extrait d'une dépêche du marquis de Villars à M. de Lionne. Madrid, 24 oct. 1668.

Il y a quatre jours que le marquis de Salmes partit d'ici pour aller arrêter don Juan à Consuegra, à la tête de cent officiers réformés : cela s'est fait avec si peu de secret, que je pense que l'on avait envie de le faire fuir; en effet, il partit samedi avec quarante de ses domestiques; il est, dit-on, allé en Aragon, où il prétend être en sûreté par les coutumes de ce royaume, et par les amis qu'il a en ce pays-là et parmi les troupes qui sont en Catalogne. Il a écrit, à ce que l'on dit, une lettre à la reine, par laquelle il assure de sa fidélité pour le service de son roi, et qu'il se retire pour fuir la persécution de ses ennemis[4].

Le marquis de Villars manda peu de temps après que la cour était très-inquiète de la fuite de don Juan, et qu'elle était si mal informée, qu'elle ignorait le lieu où il s'était réfugié[5].

[1] Lettre de M. de Lionne au marquis de Villars, du 30 septembre 1668. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LVI.)

[2] Dépêche de M. de Villars à M. de Lionne, du 27 octobre 1668. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LVI.)

[3] Dépêche de M. de Villars à M. de Lionne, du 3 octobre 1668. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LVI.)

[4] *Correspondance d'Espagne*, vol. LVI.

[5] Lettre du marquis de Villars à M. de Lionne, du 7 novembre 1668. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LVI.)

Les desseins de don Juan inspiraient aussi des craintes à la cour de Vienne. Dès le mois de septembre, avant sa retraite à Consuegra et sa fuite en Aragon, la reine d'Espagne et le père Nithard avaient fait connaître à l'empereur le danger qui menaçait leur autorité. « Les dernières lettres d'Espagne, écrivait le chevalier de Gremonville à Louis XIV, leur font appréhender quelque grand événement ; mais, comme m'a dit le prince d'Aversperg, cette reine l'a écrit à l'empereur en quatre cents feuilles de papier, sans qu'on y puisse rien comprendre, à cause que cette pauvre princesse ne pénètre les choses que superficiellement ; le confesseur écrit aussi à l'empereur fort amplement, mais en cachant tout ce qui peut être contre lui : cela fait une confusion étrange[1]. » Le chevalier de Gremonville avait saisi cette occasion pour presser plus vivement le prince d'Aversperg d'entrer dans les vues qu'il lui avait proposées ; « tout cela m'a servi, ajoutait-il, à lui faire concevoir qu'il est beaucoup plus important à l'empereur qu'à votre majesté de convenir des moyens de parvenir à notre grand dessein[2]. »

L'évasion de don Juan jeta l'alarme à la cour de Vienne[3]. Le chevalier de Gremonville s'empressa de rassurer l'empereur et lui promit, d'après les ordres du roi, que toutes les propositions de don Juan lui seraient communiquées. Cependant il n'était pas très-certain lui-même des véritables intentions de Louis XIV à cet égard, et il demandait de nouvelles instructions[4], lorsqu'il reçut cette lettre remarquable :

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 27 septembre 1668. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXI.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 29 novembre 1668. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXI.)

[4] Dépêche du chevalier de Gremonville, du 6 décembre 1668. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXI.)

Extrait d'une lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville.

Saint-Germain, 23 nov. 1668.

Depuis les dernières lettres d'Espagne qui nous ont apporté la nouvelle de la sortie de don Juan de son prieuré de Consuegra, et les copies de la lettre qu'il a écrite à la reine, on n'en a point reçu d'autre avis, si ce n'est qu'il y a ici un billet à un particulier, qui porte que l'on envoyait le comte de Castrillo pour négocier avec ledit don Juan. Il y a aussi quelques lettres de mes frontières qui disent que celui-ci avait déjà huit cents chevaux près de lui, et d'autres, qu'il s'était élevé quelque bruit à Barcelone, sur des démarches qu'y avait voulu faire le duc d'Ossuna, vice-roi de Catalogne. Par les exemples de tout ce qui s'est passé dans les derniers mouvements de mon royaume, je n'ai que trop éprouvé, à mes dépens, que ceux qui ont été assez infidèles et assez hardis pour attaquer une fois l'autorité royale, en quelque manière que ce soit, n'ont pas accoutumé de s'arrêter aux premiers pas qu'ils font quand ils voient qu'on lâche le pied, et qu'une satisfaction remportée ne sert qu'à leur donner l'audace d'en prétendre et d'en demander de plus grandes. Il ne faut donc pas, ce me semble, croire bonnement que, si don Juan vient à bout par des menaces de forcer la reine d'Espagne à chasser son ministre, il se veuille arrêter en si beau chemin; mais plutôt qu'il poussera sa pointe par les mêmes voies jusqu'à ce qu'il ait dépouillé la reine de toute autorité réelle, ne lui en laissant peut-être au plus que les apparences, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il se soit rendu le maître absolu des affaires, auquel cas je tiendrais celles de l'empereur en Espagne en très-mauvais état, et je crois qu'à Vienne on en fera le même jugement. J'apprends même que les émissaires dudit don Juan commencent à semer dans l'esprit des peuples, plus ouvertement qu'ils n'avaient osé faire jusqu'ici, le bruit de cette fable de la supposition qu'on a faite autrefois du prince Baltazard pour celle de don Juan, que l'on tâche aujourd'hui de fonder sur l'amour que le feu roi d'Espagne avait pour la comédienne, incomparablement plus grand, à ce que disent lesdits émissaires, que celui qu'il portait à la reine sa femme. La populace est une bête sans raison qui, selon les conjonctures et suivant le mou-

vement des passions dont on l'agite, donne quelquefois autant de croyance aux mensonges les plus absurdes qu'aux vérités évangéliques. Comme l'empereur a plus d'intérêt que personne au maintien de l'autorité de la reine sa sœur, et que, par les traités que nous avons ensemble, je me suis rendu propres ses intérêts, outre la tendresse que j'ai pour sa personne, et l'amour aussi que j'ai pour la justice, j'ai cru que je ne devais pas balancer, en cette rencontre, à me déclarer ouvertement en faveur du parti le plus juste, et en considération principalement de l'empereur. J'ai déjà envoyé ordre au marquis de Villars de demander une audience expresse à la reine d'Espagne, pour lui faire mes compliments sur ce fâcheux incident et lui offrir ce qui peut dépendre de moi pour le soutien de son autorité. Comme en cela j'ai méprisé tout ce que don Juan pourrait, dans la suite de l'affaire, me faire offrir d'avantages pour mes intérêts particuliers si je voulais appuyer son parti, je ne doute pas aussi que la reine ne puisse tirer beaucoup d'utilité et reprendre même plus de vigueur, si elle en avait manqué, de la déclaration que j'ai faite de vouloir l'appuyer pour le maintien de son autorité. Je souhaite cependant qu'elle ait eu auprès d'elle des personnes qui lui aient donné des conseils fidèles et vigoureux, d'autant plus que je me souviens que la seule fermeté de la reine ma mère à soutenir le feu cardinal Mazarin sauva mon état, avec même cette différence qu'elle avait contraires à ses intentions les princes, les parlements et les peuples, et qu'elle avait d'ailleurs à soutenir contre les Espagnols une pesante guerre, au lieu que la reine d'Espagne n'a dans une pleine paix qu'à résister aux attentats d'une seule personne, qui manquera de tous les appuis étrangers et qui aura à peine assez d'argent pour la subsistance de sa propre maison, bien loin d'avoir de quoi fournir à lever et à maintenir des troupes en nombre qui puisse rien faire craindre [1].

La cour de Vienne, à laquelle le chevalier de Gremonville

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXI.

communiqua les résolutions de Louis XIV, s'en montra reconnaissante et rassurée[1]; mais ni l'empereur, ni l'impératrice douairière, ni les princes d'Aversperg et Lobkowitz n'étaient d'avis que la reine d'Espagne dût déployer, pour garder le père Nithard, la fermeté qu'avait montrée la reine de France en soutenant le cardinal Mazarin. Ils croyaient tous qu'il était de son intérêt de sacrifier son confesseur, et que le parti de don Juan se dissiperait ensuite, faute d'appui et de prétexte. L'empereur et l'impératrice lui écrivirent dans ce sens, et l'engagèrent à prendre un confesseur espagnol et à se former un parti qui pût maintenir son autorité[2].

Louis XIV s'était servi des troubles d'Espagne pour presser l'empereur de pourvoir d'avance à l'exécution du traité secret par une convention spéciale. La cour de Vienne, placée entre les sollicitations contraires, qui tendaient à l'engager ou dans la triple alliance ou dans une liaison plus étroite avec la France, espéra échapper à l'embarras de sa situation en prenant un troisième parti. Par une manœuvre habile, qui devait l'aider à gagner du temps et à enchaîner Louis XIV, elle lui proposa, dans un contre-projet, de dissoudre l'alliance protestante de la Hollande, de l'Angleterre et de la Suède, et de former une alliance catholique entre la France, l'Espagne et l'empereur. Voici l'écrit que le prince d'Aversperg remit au chevalier de Gremonville, et que le chevalier de Gremonville envoya par un courrier à Louis XIV.

Écrit remis par le prince d'Aversperg au chevalier de Gremonville.

On commence par faire observer que, tant que l'exécution des

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 13 décembre 1668. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXI.)

[2] *Ibid.*

points convenus dépend de circonstances fortuites, des événements du temps présent et de l'état dans lequel le monde se trouvera quand le cas viendra à échoir, discuter aujourd'hui sur le mode et les moyens d'exécuter, c'est se donner une tâche vague, superflue et sans aucun fondement. Il est donc plus à propos d'y surseoir. Vienne, 29 déc. 1668.

Mais ce qui, loin d'être inutile, sera, au contraire, un bon acheminement à l'exécution de l'accord, c'est de réfléchir sur ce qui se passe actuellement, afin qu'il ne naisse pas maintenant d'obstacle qui ensuite, le cas échéant, puisse facilement servir aux opposants, quels qu'ils soient, d'instrument pour empêcher ladite exécution, ou au moins pour la rendre plus difficile, plus dangereuse et plus sanglante.

On considère donc que les mêmes puissances circonvoisines qui, durant la dernière guèrre de Flandre et avant que la paix y mît un terme, avaient déjà résolu d'y prendre part, malgré des frais immenses et un résultat incertain, sans autre but que celui de ne pas voir la France trop agrandie, ces puissances, disons-nous, feraient maintenant les plus grands efforts, et formeraient entre elles les liens de confédération et d'amitié les plus étroits, pour, le cas avenant ensuite, s'en servir à l'effet d'empêcher l'exécution des points convenus, lorsque, soit à l'occasion des troubles qui agitent l'Espagne, soit à propos de la commission des dépendances des places cédées en Flandre, l'attitude de la France leur ferait conjecturer qu'il y a lieu de craindre une nouvelle rupture. On en infère clairement que l'intérêt de la France est, non-seulement de n'avoir aucune pensée semblable, mais de n'en avoir pas même les apparences, étant de la plus grande importance qu'elle ne procède pas d'une façon trop hautaine ou trop insidieuse pour ne pas éveiller de nouvelles jalousies.

On observera ensuite que, pendant que l'accord fait ne peut, ne doit être, et n'est en effet encore connu de personne, aucune confédération qui se ferait, soit aujourd'hui, soit plus tard, entre puissances quelconques, ne pourrait avoir pour but d'empêcher l'exécu-

tion dudit accord, puisque ces puissances parleraient seulement de la garantie de la paix dernièrement faite, garantie à exercer contre l'usurpateur ou l'envahisseur injuste, c'est-à-dire celui qui contreviendra à ladite paix. Ainsi, ce qui devra être mis à exécution, le cas échu, ne sera pas l'objet légitime desdites confédérations, puisqu'il n'y aura ni usurpation, ni invasion violente, ni chose possédée prise de force au possesseur.

En outre, et considérant, en sus de toutes ces garanties, non pas tant la justice du secours à accorder à l'envahi que celle de tenir en équilibre toute puissance quelconque, on ne peut douter que les confédérés, s'ils se trouvent en forces suffisantes, le cas échéant, et s'il leur paraît que la balance penche trop d'un côté, n'appliquent alors toutes leurs forces de garantie à empêcher l'exécution. On en peut inférer qu'il est nécessaire de trouver quelque moyen d'affaiblir en partie leur union par les raisons déjà dites, et de manière à ne pas donner de jalousie avant le temps.

On ajoute maintenant que, parmi tous les moyens qui peuvent être aujourd'hui les plus efficaces, se trouve celui que la France propose sans retard au gouvernement espagnol : une ligue défensive mutuelle pour les états et royaumes de chacun des deux souverains contre quiconque les envahirait par guerre ouverte, en y mettant pour condition que l'Espagne propose la même chose à l'empereur, et lui persuade d'entrer dans cette ligue sous des obligations proportionnées à ses états; on dirait à l'Espagne que, si elle ne le propose pas à l'empereur, la France est persuadée que la cour de Vienne agirait infailliblement avec trop de lenteur. On se sert de l'expression *par guerre ouverte*, afin que l'Espagne, déchirée d'ailleurs par des factions, ne se préoccupe pas de la crainte que la France ne cherche à se servir de l'occasion des troubles actuels de don Juan, et pour qu'elle ne s'inquiète plus de ce que cette puissance se propose d'empêcher la triple alliance. Quant à celle-ci, on croit qu'il n'en faudrait pas faire directement mention, parce qu'on suppose que quand l'Espagne verra se former une ligue pareille entre

les trois cours, elle prendra une telle sécurité qu'elle préférera cette nouvelle alliance à l'autre qui, toute pacifique qu'elle est, devra, si le cas d'effectuer la garantie survenait, lui coûter de grandes sommes payables à la Suède, tandis que, dans celle-ci, elle n'aura aucune dépense à faire, même au moment du secours. On pense que dans la proposition et la négociation de cette ligue il faudrait procéder avec adresse, ne pas offrir un trop grand nombre de troupes, ne pas prétendre dominer dans les pays secourus, ne pas dépasser l'effectif de secours, et autres causes de jalousies d'états.

Cette ligue sapera celle de la triple alliance, où l'Espagne n'entrerait pas afin d'esquiver une dépense; or, si elle n'y entre pas, l'alliance aura moins de force. De plus, le cas venant à échoir, la ligue qu'on propose servirait d'occasion, avec les circonstances du moment, pour disposer l'Espagne à l'exécution de l'accord. Enfin, cette ligue sera une ressource pour y faire entrer peu à peu qui on jugera convenable d'un commun accord, et en ménageant secrètement les choses dans ce but. Par exemple, après que le roi d'Angleterre aurait, comme on l'annonce, répudié la reine sa femme, on y ferait entrer le Portugal et quelque prince d'Italie, le tout en temps et lieu.

Cette ligue a contre elle une objection : c'est que, venant ainsi à se découvrir, la triple alliance se resserrera d'autant plus, et les hérétiques s'augmenteront. On peut répondre :

1° Pour quelque temps, et pour aussi longtemps qu'on le voudra, elle peut demeurer secrète.

2° Quand même elle s'ébruiterait sans que la triple alliance cessât d'être sur pied, on croit qu'elle ne laisserait pas, comme on dit, d'avoir la main à la pâte en dépit de l'autre. L'empereur et les deux rois pourraient d'ailleurs entrer dans celle-ci sans être pour cela obligés à faire aucune dépense pour autrui jusqu'au moment du besoin. Chacun contribuerait pour sa quote-part du secours. On ne croit pas que, s'ils y entraient, les autres pussent refuser de le faire, et, ces autres une fois entrés, si le cas de l'accord convenu surve-

nait, il leur sera plus facile d'empêcher toute tentative de la part de l'autre alliance, que s'ils se trouvaient seuls dans celle-ci.

On observe enfin qu'entre les deux rois et l'empereur il n'y a aucune difficulté de religion; on sait comment on rédigerait les instruments; tout consisterait dans le nombre des troupes à envoyer à l'envahi, et autres choses semblables, ce qui ne serait véritablement autre chose qu'une garantie. On en peut conclure d'abord que cette ligue ne peut donner de jalousie à personne, si ce n'est en tant qu'elle serait un indice d'amitié; ensuite elle serait une preuve que la France aspire au repos, et de cette manière un antidote contre ceux qui prêchent la grande nécessité de la triple alliance; enfin, elle serait conforme à cet article dans lequel le roi très-chrétien invite les princes d'Europe à la garantie [1].

Louis XIV ne fit pas attendre sa réponse. Elle était ainsi conçue:

Réponse à l'écrit italien du prince d'Aversperg. Paris, 21 janv. 1669.

Le roi convient de tous les principes que le mémoire établit, qu'il a trouvés très-solides, fort judicieusement pensés, et bien dignes de la prudence et de la grande capacité de l'empereur; mais sa majesté ne croit pas que l'expédient qui est proposé soit un moyen proportionné ni suffisant pour remédier au mal que l'on a sujet de craindre.

Pour expliquer mieux ce qu'on vient de dire, sa majesté convient de tous les principes suivants : 1° Que ce qui se passe aujourd'hui dans la formation de la triple alliance doit être considéré par leurs majestés comme un obstacle qui naît, sinon pour empêcher l'exécution de ce qui a été concerté entre elles, du moins pour la rendre plus difficile et la faire coûter plus cher. D'où l'on peut tirer la conséquence que, comme leursdites majestés ne peuvent avoir de plus grand intérêt au monde que celui de l'exécution des choses accor-

[1] Traduit de l'italien. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXI.)

dées, le cas venant à arriver, rien aussi n'est plus contraire au bien de leur service commun que la formation de cette triple ligue, laissant même à part la considération qu'elle se fait entre des potentats, tous protestants, qui peuvent avoir déjà conçu, ou prendre avec le temps, des desseins très-préjudiciables à la religion catholique.

2° Sa majesté convient de la force des raisons qui sont déduites dans le mémoire, pour prouver que la France doit, non-seulement être éloignée de toutes pensées de nouvelle rupture, mais même de toutes apparences qui pourraient causer de nouvelles jalousies, et le roi assure l'empereur qu'il en usera de la sorte autant qu'il sera en son pouvoir, c'est-à-dire à l'égard des apparences, car pour l'effet, sa majesté certainement n'a aucune pensée qui tende à rentrer en guerre, si elle n'y est elle-même tirée comme par les cheveux, ainsi qu'il pourrait arriver si les Espagnols voulaient soutenir de leurs forces le refus que le duc de Lorraine fait de désarmer.

3° Elle convient encore de tout le raisonnement si judicieux et si beau, contenu dans le mémoire, dans l'endroit où il est démontré que le grand cas ne peut jamais être un légitime objet des confédérations qui se peuvent faire présentement, et que néanmoins, le cas arrivant, ces ligues-là ne regarderaient pas tant à la justice de la cause qu'à l'intérêt politique de maintenir l'équilibre, et y emploieraient tous leurs moyens et leurs forces, s'ils étaient persuadés que la balance penchât trop de quelque côté, d'où le mémoire ensuite tire parfaitement bien la conséquence qu'il est nécessaire d'affaiblir en partie cette union, mais pourtant d'une manière qui ne donne point de jalousie avant le temps.

Mais, ces trois fondements posés, sa majesté n'a pu se laisser si facilement persuader que, pour parvenir au but qu'on doit avoir d'affaiblir cette ligue, ce fût un bon moyen, et assez proportionné au mal, de proposer promptement à la couronne d'Espagne une ligue défensive entre la France et elle, pour tous leurs royaumes et états, contre quelque invasion qu'on leur fît par guerre ouverte, demandant pour condition que la régence d'Espagne propose la même

chose à l'empereur, et le persuade d'y entrer à des conditions proportionnées à ses états, et tout cela sans que cette proposition ne fût faite qu'à dessein de traverser la dernière conclusion de ladite ligue.

Sur cela, sa majesté a considéré, en premier lieu, que le mémoire fait une fausse présupposition, faute d'avoir eu de delà une véritable information de ce qui se passe aujourd'hui à La Haye. Car le dessein des Hollandais est bien de donner et de faire donner par l'Angleterre et par la Suède, aux Espagnols, la garantie du traité d'Aix-la-Chapelle, comme le roi lui-même y a consenti par un article dudit traité, et peut-être d'y comprendre même tous les états de la monarchie, en quelque endroit qu'ils soient situés, mais non pas de recevoir la couronne d'Espagne dans la triple alliance, craignant qu'en cela ils offenseraient trop la France, et considérant d'ailleurs qu'ils donneront par cet acte de garantie la même sûreté à tous les états du roi catholique, qu'ils lui pourraient donner en le recevant lui-même dans la triple ligue. Ainsi, tout ce qui se dit dans le mémoire pour prouver que le roi d'Espagne, ayant sa sûreté dans l'alliance défensive que l'on propose, ne songera plus à entrer dans l'autre, devient tout à fait inutile, puisqu'on peut déjà être assuré que ledit roi ne sera point reçu dans la triple ligue, ce qui paraît pourtant être le principal fait et avantage qu'on prétend tirer de la proposition contenue dans ledit mémoire.

En second lieu, pour ne rien déguiser, la judicieuse objection que se fait l'auteur dudit mémoire a paru beaucoup plus forte à sa majesté que les réponses qu'il y donne, c'est-à-dire que, comme on ne pourrait probablement éviter que le secret de la nouvelle ligue des potentats catholiques ne fût bientôt divulgué par la conduite même que les nouveaux confédérés tiendraient, toute différente de celle qu'il semblerait au monde qu'ils devraient tenir selon leurs véritables intérêts, il est hors de doute que les co-ligués protestants en prendraient aussitôt sujet de resserrer encore plus étroitement le nœud de leur union, et redoubleraient notablement leurs dili-

gences et leurs efforts pour en accroître la force, n'épargnant aucun argent pour faire entrer dans leur ligue tous les autres princes hérétiques, quoique de différentes sortes de croyances, à quoi il leur serait très-aisé de réussir, et presque sans peine, quand ils feraient envisager à ceux-ci le grand danger où serait exposée leur religion par l'étroite liaison qu'auraient contractée ensemble les trois plus puissants potentats catholiques de l'Europe, et que, tous les autres princes catholiques étant adhérents et dépendants de l'une desdites trois puissances, ils ne devraient pas douter qu'ils n'entrassent bientôt tous dans les mêmes liaisons, et qu'ensuite, sur les exhortations du pape lui-même, tout ce grand et formidable corps ne se remuât bien fort à la destruction, ou au moins à l'oppression de la religion protestante, pour laquelle il ne resterait plus de salut ni de sûreté que dans ses propres forces, en faisant, à l'exemple des catholiques, une générale et étroite union de tous ses membres.

Il ne sert de rien de dire là-dessus que, pour ôter toute jalousie à la ligue des protestants, celle des potentats catholiques y pourrait aussi entrer, car, outre qu'il demeurerait toujours incertain si la chose serait praticable, si quelqu'un des potentats protestants ne s'y opposait point, si on pouvait convenir des conditions touchant les secours de troupes et d'argent, et sur plusieurs autres points entre tant de potentats de différentes croyances, qu'il ne serait guère plus aisé d'allier ensemble que le feu et l'eau, il est évident que cette négociation traînerait des années entières, pendant lesquelles les protestants auraient accru les forces de leur ligue par tous les nouveaux confédérés de leur secte, et, quand enfin on viendrait à bout de faire entrer une confédération dans l'autre, il se trouverait qu'on n'aurait rien avancé que de produire un monstre qui, par l'excessive grandeur de son corps, serait incapable de se remuer, que mille intérêts particuliers diviseraient tous les jours en parties, jusqu'à la résolution de la masse; et, si on objecte à cela que le bon effet qu'on en tirerait serait au moins qu'on aurait assuré qu'un des confédérés voulant entreprendre sur l'autre, le reste du corps assis-

terait l'attaqué contre l'agresseur, on répond que, sans qu'il soit besoin de produire cette monstruosité, la garantie que la triple alliance protestante veut bien donner à la France et à l'Espagne, sur l'observation du traité d'Aix-la-Chapelle, suffit seule pour donner à l'une et à l'autre la même sûreté.

En troisième lieu, sa majesté a fort considéré que, comme la nouvelle ligue que l'on propose entre les trois puissances ne pourrait, par la raison que l'on vient immédiatement de dire, rien ajouter à la sûreté de la durée de la paix, ne pouvant être, comme le mémoire l'a très-bien remarqué, qu'un signe d'amitié, il ne résulterait pas de ce nouveau traité le même bon effet qui est arrivé de celui qui fut fait à Vienne au commencement de l'année dernière; car, à moins qu'on ne prît en même temps d'autres mesures pour les convenances communes entre la France et l'Espagne, comme l'on a fait en celui de Vienne, il est certain que ledit nouveau traité ne guérirait en rien les ombrages et les méfiances que l'Espagne conçoit si injustement de la prétendue vaste ambition des desseins du roi, et il en arriverait infailliblement la même chose que l'on vient d'éprouver, quand le roi, à la considération de sa majesté impériale, a offert ses assistances et son appui à la reine d'Espagne contre don Juan, tant le marquis de Castel-Rodrigo leur a donné bonne opinion de la foi et des paroles de sa majesté; d'où l'on peut inférer de certitude que, non-seulement pendant le cours de la négociation du nouveau traité que l'on propose, mais après qu'il aurait été conclu, signé et ratifié, ce serait alors que l'Espagne aurait le plus redoublé ses méfiances, qu'elle prendrait plus de précautions sous main contre cette couronne, qu'elle ferait plus de liaisons secrètes avec la ligue protestante, comme si le roi n'eût eu autre dessein, en faisant un traité avec elle, que de la mieux endormir, et la prendre plus dépourvue d'amis et de toutes choses quand sa majesté voudra l'attaquer.

Pour conclusion, sa majesté, nonobstant tout ce qui vient d'être dit, trouve très-bonne la pensée de l'empereur, est très-disposée,

et principalement pour la considération de lui complaire et de serrer encore mieux le nœud de leur union, d'entrer avec sa majesté impériale dans une alliance défensive avec la couronne d'Espagne; mais elle ne croit pas que la chose soit praticable, ni même utile, mais plutôt dommageable aux trois puissances, par les fortes raisons qui ont été ci-devant déduites, si ce n'est qu'à l'exemple de ce qui s'est pratiqué à Vienne on puisse prendre en même temps, entre la France et l'Espagne, d'autres mesures de commune convenance et plus particulières que ne serait une simple alliance défensive, et que ces mesures-là soient capables de produire principalement deux effets, l'un de donner à l'Espagne une entière confiance à la foi et à la sincérité de l'amitié que le roi lui promettrait, et l'autre, qui paraît encore ici plus important et plus nécessaire, d'ôter une fois pour toutes aux Hollandais, qui sont ceux qui meuvent tous les autres, toute matière, occasion et sujet de travailler à former et grossir des ligues pour les opposer comme des barrières aux desseins qu'ils présupposent que sa majesté a de s'agrandir de leur côté plus qu'elle ne l'a fait dans la dernière guerre, et leur faire perdre par nécessité, et arracher même jusqu'à la racine, tous leurs ombrages et leurs jalousies; et à dire vrai, s'il ne se peut trouver un moyen de cette nature et qui produise les deux effets que l'on vient de dire, sa majesté juge qu'elle ne pourrait jamais faire avec les Espagnols qu'une liaison plâtrée, et qui ne fût sujette à beaucoup plus d'inconvénients réels et très-considérables qu'on n'en pourrait jamais tirer d'avantages pour le bien public.

Cependant, pour la satisfaction de l'esprit de l'empereur, que le roi désire passionnément en toutes rencontres, il est à remarquer que, quand sa majesté parle d'un moyen de cette nature, elle ne le fait pas pour réduire la chose à des impossibilités physiques ni morales, car il se rencontre heureusement que ce moyen-là a déjà été trouvé par les Espagnols, et proposé par eux-mêmes à sa majesté; s'il est vrai qu'ils aient agi sincèrement dans une négociation qu'ils ont fait entamer depuis six semaines par un de leurs ministres qui

a caractère d'ambassadeur, avec deux ministres que sa majesté emploie au dehors, dont l'un aussi a le même caractère, ainsi que sa majesté impériale l'apprendra par le compte exact et fidèle qu'elle charge le chevalier de Gremonville de lui en rendre en toute confiance, et sa majesté est prête d'y donner d'autant plus d'attention, qu'il lui semble que l'empereur, dans le même expédient, trouverait aussi parfaitement ses convenances et ses avantages.

Fait à Paris, le 21 janvier 1669[1].

En chargeant le chevalier de Gremonville de communiquer cette réponse à l'empereur, Louis XIV lui développait la proposition qu'il devait faire en son nom, et qui consistait à échanger immédiatement les Pays-Bas espagnols contre des possessions françaises sur la frontière d'Espagne.

Extrait d'une lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville. Paris, 21 janv. 1669.

J'ai vu, lui disait-il, le mémoire en langue italienne que le prince d'Aversperg vous a mis en main, et l'ai trouvé merveilleusement bien couché par écrit, rempli de raisonnements très-judicieux, et enfin bien digne de la grande suffisance de son auteur. Vous verrez la réponse que j'y ai faite, à laquelle je n'ai rien à ajouter de particulier, si ce n'est que tout le but du mémoire ne tend qu'à me lier les mains sans que j'en tirasse aucun avantage, et à procurer aux Espagnols le plus grand qu'ils puissent désirer; car, par le moyen que l'on propose, ils seraient assurés de demeurer en paix jusqu'à la majorité de leur roi, ou jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un temps auquel leurs affaires étant en meilleur état, et leurs parties mieux faites, ils croiraient d'avoir toujours d'assez justes sujets de rompre avec moi. Cependant tout le fondement ou le prétexte de ce grand avantage qu'on veut procurer à l'Espagne n'est autre que de faire craindre l'état où les affaires pourraient se trouver quand le cas du

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXII.

traité secret arriverait, et toute l'utilité que j'en recevrais ne serait que dans l'imagination.

Voici maintenant ce que vous avez à dire à l'empereur sur l'expédient trouvé par les Espagnols mêmes, dont il est parlé à la fin de ma réponse.

Le baron de Batteville, avant son départ pour Lisbonne, parla à diverses reprises au marquis de Villars d'un dessein qu'il avait, disait-il, formé et déjà fait approuver par la plupart des ministres, qui est que le roi d'Espagne me cédât le reste des Pays-Bas, moyennant d'autres choses que je céderais du côté de l'Espagne, et d'autres accommodements dont il ne s'expliqua point, mais entendant peut-être que je m'obligerais à l'assister pour la conquête du Portugal.

Comme ledit Batteville fut pressé de partir avant que le marquis eût pu avoir ma réponse sur le compte qu'il m'avait rendu de cette proposition, il dit audit marquis qu'il continuerait à en parler au sieur de Saint-Romain, mon ambassadeur en Portugal, jugeant même que Lisbonne serait un lieu fort propre à traiter et à y conclure une affaire de cette nature, parce que, les autres princes n'ayant presque aucune relation ni commerce en cette cour-là, personne ne soupçonnerait jamais rien de cette négociation.

Le baron étant depuis arrivé à Lisbonne a tenu audit de Saint-Romain le même discours qui suit, sans que j'y change, ajoute ou retranche un seul mot.

Qu'il avait premièrement formé dans son esprit une machine dont il s'était déjà ouvert au marquis de Villars pour faire céder à la France le reste des Pays-Bas; qu'il l'avait ensuite fait approuver par le cardinal d'Aragon, le marquis d'Ayetone, les comtes de Castritto et de Pegnaranda, et par les autres ministres qu'il avait tous attirés à son avis, hors le confesseur et le marquis de Castel-Rodrigo, ayant estimé que le premier y serait contraire à cause de l'intérêt de l'empereur, et l'autre pour les raisons qui étaient assez connues. Qu'il savait que j'avais quelque bonté pour lui; que le mérite de

51.

ma personne lui rendait ce bonheur-là plus cher que ma qualité de roi; qu'il souhaitait avec ardeur de me plaire et de mériter ma faveur en faisant le service du petit roi son maître; qu'il avait considéré que j'étais un prince d'un mérite extraordinaire, dans la fleur de mon âge et heureux. Que j'avais dans mon royaume les meilleurs soldats et les plus aguerris, et les plus grands capitaines de la chrétienté et en plus grand nombre; que j'étais encore plus riche en argent qu'aucun autre monarque, et qu'il était raisonnable que je me prévalusse de tous ces grands avantages; que, si je faisais semblant aujourd'hui de n'y penser pas, ce serait être trop simple que de le croire; que je devais m'en prévaloir, et que je le ferais sans doute en son temps; qu'il avait d'ailleurs considéré qu'en Espagne on avait choisi, par l'avis du comte de Pegnaranda, le plus méchant parti des deux alternatives de paix que j'avais proposées, et que le reste des Pays-Bas, en l'état qu'il est demeuré, n'était pas seulement inutile, mais extrêmement à charge à l'Espagne; que les quarante mille hommes qu'elle y entretenait maintenant mangeaient le pays et épuisaient les finances de leur monarchie, sans me causer aucune incommodité ni dépense extraordinaire et sans assurer ces provinces-là, puisque je pouvais les attaquer avec quatre-vingt ou cent mille hommes toutes les fois que bon me semblera; que toutes les ligues dont il se parlait étaient une méchante ressource, et qu'on ne pouvait y faire de fondement assuré à cause des grands changements qui arrivent journellement aux intérêts des princes et dans leurs propres états; et qu'enfin, tout bien considéré, il jugeait que le meilleur parti pour le roi d'Espagne était de me donner le reste des Pays-Bas en échange de quelques autres du côté d'Espagne pour établir entre nous une bonne et perpétuelle amitié et étroite intelligence qui nous donnerait moyen de faire sans jalousie chacun nos affaires, l'un au nord, et l'autre au midi, en Italie, aux Indes et ailleurs. Qu'il voyait bien que, si je l'aimais mieux, je pourrais, en rompant la paix, prendre de force ce reste des Pays-Bas; mais qu'outre qu'en cela je ferais paraître, contre mon intention, un désir immodéré de m'a-

grandir, cette conquête me coûterait beaucoup d'hommes et d'argent, que je pourrais employer bien plus à propos après cet accommodement, lequel m'acquerrait, par une voie sans envie, ces belles provinces; mais que le secret y était absolument nécessaire, et que, s'il m'importait de le garder pour l'amour de l'Angleterre et de la Hollande, il ne leur importait pas moins de leur côté pour l'amour des Flamands et de l'empereur.

Voilà non-seulement en substance, mais mot à mot, ce qui s'est passé de Batteville à Saint-Romain, et celui-ci n'y a pu rien répondre si ce n'est qu'il m'en rendrait compte; mais si la négociation devait aller de langue, je n'y aurais pas grand' foi, à moins qu'elle ne fût transplantée à Vienne et que l'empereur ne s'en rendît le maître et ne se fît venir les pouvoirs de la traiter, auquel cas je vous enverrais les miens. Je vous dirai même là-dessus que je sais à n'en pouvoir douter que plusieurs des ministres d'Espagne, et principalement tous ceux qui connaissent mieux la Flandre et qui savent en quel état elle est demeurée, sont persuadés que le parti dont parle Batteville est incomparablement meilleur pour l'Espagne que l'appui ni les garanties des ligues qui se traitent; mais pourtant que je ne donnerai aucune créance ni aucune foi à une pareille négociation que je ne sache auparavant que l'empereur l'ait jugée de la convenance de l'Espagne, et principalement de la sienne propre; et je souhaiterais notamment que toute l'affaire passât par ses mains, d'autant plus qu'il pourrait donner sa garantie de part et d'autre de la fidèle et ponctuelle exécution du traité dont on serait convenu.

Vous voyez bien maintenant que, si cette affaire pouvait avoir lieu, elle produirait pleinement les deux effets dont il est parlé dans la fin de ma réponse au mémoire; car, d'un côté, l'Espagne n'aurait plus sujet de concevoir aucun ombrage imaginable de mes desseins, et, de l'autre, les Hollandais n'auraient plus de matière de former des ligues sous prétexte d'opposer des barrières à mon plus grand agrandissement dans les Pays-Bas.

Quant à la personne de la reine d'Espagne, le maintien de son

autorité et la subsistance de son ministre contre les attentats de don Juan, il est évident que rien ne lui pourrait mieux convenir qu'un pareil traité.

Pour les raisons qui peuvent persuader que l'empereur y trouverait aussi sa convenance, il me semble d'en voir quatre ou cinq très-fortes qui lui devraient faire souhaiter la chose par son propre intérêt, et notamment après ce qui a déjà été établi entre nous sur le grand cas, s'il arrivait.

La première, que ledit empereur m'ayant déjà cédé tous ses droits et prétentions sur les Pays-Bas, et par conséquent ne songeant plus à en devenir le maître en aucun temps, et néanmoins, à cause du secret qu'il faut garder là-dessus, ne pouvant s'expliquer à personne de cette cession qu'il m'a faite en échange d'autres que je lui ai faites réciproquement, il doit souhaiter (et même pour se tenir plus libre en tout temps pour les affaires de Hongrie) de n'être jamais embarrassé par les instances des Espagnols de leur accorder des troupes pour venir aux Pays-Bas, et d'être même toujours obligé de s'en défendre par des raisons qui ne paraîtraient pas être fort bonnes quand il ne pourrait dire les véritables causes de ses refus.

La seconde, pour mieux soutenir l'autorité de la reine sa sœur et de son gouvernement contre les attentats de don Juan, qui vont tout directement à s'emparer de l'une et de l'autre, ce qui arrivant porterait le plus dangereux coup à l'empereur qu'il ait à craindre s'il arrivait ouverture à la succession de la monarchie, et cette considération paraît ici extraordinairement forte pour l'intérêt dudit empereur.

La troisième, pour ne pouvoir jamais être enveloppé malgré lui dans une guerre qui lui coûterait inutilement beaucoup d'hommes et d'argent, et au préjudice même de la sûreté de ses états du côté du Turc, qui pourrait prendre l'occasion de l'attaquer lorsqu'il verrait ses forces occupées ailleurs et si loin; j'ai dit inutilement, puisqu'il ferait cette guerre pour des pays auxquels il s'est obligé de ne rien prétendre.

La quatrième, pour pouvoir former une sincère et étroite union entre cette couronne et toute la maison d'Autriche, exempte de tous ombrages et jalousies et capable de détruire aisément tous les grands projets que pourraient former entre eux les potentats protestants au préjudice et à la dépression de la religion catholique.

Et la cinquième, parce que la France, acquérant principalement les Pays-Bas, ne gagnerait rien de plus que ce qu'elle s'est déjà assurée d'avoir dans le cas de la mort du roi d'Espagne, au lieu que, par ce traité dont on parle, l'empereur, dans le même cas, gagnerait pleinement et paisiblement un grand royaume et divers états très-considérables en toutes les quatre parties du monde, desquels royaume et états n'ayant point été parlé dans le traité éventuel, comme se trouvant déjà démembrés de la monarchie d'Espagne, quoique je pusse en prétendre avec raison le partage ou quelque compensation ailleurs de la portion qui m'en appartiendrait, je ne ferais pas difficulté de me relâcher en sa faveur, tant pour l'amitié que j'ai pour lui qu'en considération de ce qu'il aurait contribué à me faire jouir dès à présent du reste des Pays-Bas, bien que j'en eusse donné en partie la récompense du côté d'Espagne, et sacrifié beaucoup d'argent et d'hommes pour donner moyen à l'Espagne de conquérir le Portugal, en quoi même j'aurais peut-être agi contre mon propre intérêt; car il est assez problématique de juger s'il ne vaut pas mieux pour moi que je demeure comme je suis et le Portugal comme il est, démembré de la couronne d'Espagne, que de m'étendre plus avant du côté de Flandre, et laisser réunir ce royaume-là à ladite couronne.

Il n'est pas vrai que la triple alliance ait jusqu'à présent invité aucun prince catholique à y entrer; oui bien de prêter leur garantie à l'Espagne, ce qui est bien différent, puisque j'ai consenti moi-même à cette garantie par le traité d'Aix-la-Chapelle; et on ne doit pas concevoir moins de jalousie et d'ombrage des fins secrètes que peut avoir une alliance toute composée de potentats hérétiques et qui ne convient aucun catholique d'y entrer, mais seulement des pro-

testants. Cependant l'Isola va ou est déjà allé à La Haye et dit que c'est pour l'entrée de l'empereur dans la triple ligue.

Il ne faut jamais que vous demeuriez d'accord de la thèse que veut soutenir ledit prince, que l'empereur entrant dans la triple alliance ne contreviendrait en aucune façon au traité que nous avons fait ensemble; mais il me semble qu'il a un très-beau moyen de se défendre de faire ce pas, sans même désobliger l'Espagne ni lui donner aucune défiance imaginable de ce qui s'est passé entre nous, qui est qu'il ne peut entrer dans une alliance si étroite avec des hérétiques, contre les exhortations si pressantes que lui fait au contraire sa sainteté, dont elle peut avoir tant de besoin dans les affaires de Hongrie, en cas que le Turc emportât la Candie, qui est prête à tomber, ou qu'il fît la paix avec la république de Venise; mais que, comme tout l'effet que la couronne d'Espagne prétend tirer de son entrée dans la triple ligue ne peut être autre que de lui garantir avec les autres confédérés le traité d'Aix-la-Chapelle, il est prêt à lui donner en particulier ledit acte de garantie pour tous ses états, en quelque endroit qu'ils soient situés, avec les mêmes obligations de l'assister selon son pouvoir et la force de ses états, que pourront prendre entre eux lesdits confédérés, ce qui doit être la même chose pour la sûreté de l'Espagne[1].

Louis XIV écrivit encore le même jour au chevalier de Gremonville, pour lui suggérer d'autres moyens de détourner l'empereur de s'associer à la triple alliance.

Extrait d'une lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville. Paris, 21 janv. 1669.

Je vous fais cette lettre à part de ma grande dépêche, pour vous dire que je tiens qu'il est de la dernière importance pour le bien de mon service d'empêcher que l'empereur n'entre dans la triple alliance, pour toutes les raisons que vous pouvez assez juger. Voici maintenant de quelle manière j'estime que vous devez vous conduire

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXII.

en cette affaire. Il faudra, en premier lieu, reconnaître bien à fond si l'empereur et ses deux ministres voudront entrer dans la proposition que les Espagnols m'ont faite, d'un échange du reste des Pays-Bas; s'ils s'échaufferont à la vouloir faire réussir comme étant un moyen qui ôtera à jamais toute jalousie et ombrage entre la France et la maison d'Autriche, et par conséquent toute occasion et toute crainte d'une nouvelle guerre; car, si cela se passait de cette sorte, l'empereur verrait bien qu'il serait fort superflu et lui serait même préjudiciable d'entrer dans la triple ligue. Si vous voyez au contraire qu'ils reçoivent froidement cette ouverture, ou qu'ils croient qu'elle ne peut réussir, et enfin qu'ils vous en ôtent toute espérance, vous leur ouvrirez l'expédient dont mon autre dépêche fait mention, qui est que l'empereur offre à l'Espagne de lui donner en son particulier un acte de garantie du traité d'Aix-la-Chapelle, ce qui produira le même effet, pour la sûreté de tous les états de cette monarchie-là, que s'il entrait dans la triple alliance. Que si ce second expédient même ne suffisait pas, alors, à la dernière extrémité, je vous donne pouvoir d'en proposer un troisième, qui est que, comme l'Espagne et l'empereur appréhendent que je ne me veuille servir du prétexte du différend des dépendances des conquêtes pour recommencer une nouvelle guerre, je veux bien leur guérir l'esprit sur ce sujet, afin qu'ils n'aient jamais à craindre aucune mauvaise suite dudit différend, et que, pour cet effet, j'offre que, s'il ne peut être terminé à l'amiable dans la conférence de Lille, j'en remettrai la décision à des arbitres; et pour marquer encore que je veux en cela procéder de bonne foi, je n'en choisis point d'autre que le pape et l'empereur, à quoi vous pourrez ajouter que je m'en remettrais volontiers à l'empereur seul sans deux considérations qui me paraissent très-fortes: l'une, qu'il semble que je doive ce respect-là au chef de la chrétienté, par l'autorité et l'entremise duquel la dernière paix s'est conclue; l'autre, plus puissante encore, c'est afin que les Espagnols ne soupçonnent rien de l'union et de l'étroite intelligence que j'ai avec l'empereur, comme sans doute ils en concevraient de grands ombrages si je l'avais pris

seul de mon choix pour notre arbitre, au lieu qu'il paraîtra dans le monde que le pape sera le mien et l'empereur celui de l'Espagne. Si vous êtes obligé, par les considérations ci-dessus, à vous ouvrir de ce troisième expédient, vous en demanderez à l'empereur et aux ministres un secret inviolable, au moins jusqu'à ce que j'aie reçu votre réponse à cette dépêche. Cependant, pour ne vous en ouvrir qu'à la dernière extrémité, vous devez faire réflexion que, dès que vous l'aurez proposé, je ne dois plus rien espérer de la négociation de l'échange du reste des Pays-Bas, que les Espagnols eux-mêmes ont été les premiers à entamer et à me proposer[1].

Avant que ces dépêches de Louis XIV arrivassent à Vienne, le prince d'Aversperg paraissait beaucoup compter sur le succès de sa proposition. Il désirait ardemment une triple alliance catholique, pour échapper aux instances des Espagnols et calmer leurs craintes sans compromettre les effets du traité éventuel. « J'enverrais des volumes, écrivait le chevalier de Gremonville à Louis XIV, si je rendais compte par les détails des raisonnements qu'il m'a faits depuis huit jours sur ce sujet; il dit qu'il verra clairement, par la réponse, si votre majesté veut s'appliquer tout de bon au grand dessein pour la succession, considérant que les démarches qu'elle fait causent de sérieuses jalousies, qui pourront insensiblement composer une générale union au préjudice irréparable du même dessein, et peut-être encore faire découvrir notre intelligence, qu'il croit devoir être très-soigneusement cachée pour en venir heureusement à bout. Il m'a confirmé, comme il est vrai, que l'ambassadeur d'Espagne ne fait que leur crier aux oreilles le renouvellement de la guerre que votre majesté médite pour le printemps prochain[2]. »

[1] *Correspondance d'Autriche*, v. XXXII.

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 31 janvier 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXII.)

Les Espagnols voyaient, dans la question des *dépendances*, un prétexte que s'était ménagé Louis XIV pour les attaquer de nouveau au printemps et les accabler. Ils n'en pressaient que plus vivement l'empereur de s'unir à eux, et le marquis de Malagon, leur ambassadeur, lui avait demandé, dans une audience qu'il venait d'avoir, «une déclaration précise de refuser ou d'accepter sa jonction avec la triple alliance[1].» Le parti espagnol répandait à Vienne les bruits les plus alarmants sur les projets de la France; il faisait honte à l'empereur de l'indifférence qu'il montrait pour sa maison, de la faiblesse à laquelle il était réduit dans l'empire, où il laissait Louis XIV plus maître que lui. Léopold supportait avec peine ce blâme, et le prince Lobkowitz dit au chevalier de Gremonville « que ce jeune et faible prince se trouvait bien embarrassé des reproches qu'on lui faisait de ce qu'il restait en inaction, dans le temps que tous les potentats de l'Europe voulaient s'unir pour contenir le roi et se préparer contre sa grande puissance; que tous les princes, et ceux même qui semblaient être les plus amis du roi très-chrétien, écrivaient qu'il ne songeait qu'à opprimer tout le monde, et sollicitaient l'empereur de prendre une vigoureuse résolution; outre que l'ambassadeur d'Espagne représentait que, si dans la guerre passée on n'avait rien voulu faire pour eux, au moins, pour les préserver dans la tempête qui les menaçait, sa majesté impériale n'avait qu'à se joindre à la triple union, qui ne l'obligerait à aucune imaginable dépense de levées ou de recrues[2]. »

Le prince Lobkowitz ajouta que le prince d'Aversperg et lui ne savaient comment refuser, et que « tout le monde allait

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 7 février 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXII.)

[2] *Ibid.*

les accuser d'être plus ministres du roi que de l'empereur[1], » d'autant plus, dit-il en riant au chevalier de Gremonville, « qu'on écrit de toutes parts que vous n'avez qu'à ouvrir la bouche pour me faire faire tout ce que vous voulez[2]. »

Cette situation s'aggrava lorsque la réponse de Louis XIV arriva à Vienne et fut connue de la cour impériale. Le chevalier de Gremonville, après avoir reçu les dépêches du 21 janvier, vit le prince d'Aversperg, auquel il les communiqua avec d'habiles ménagements :

Extrait d'une dépêche de M. de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 24 fév. 1669.

Il me demanda d'abord, écrivit-il à Louis XIV, si la proposition avait été reçue; à quoi je lui répliquai que j'avais à lui communiquer un écrit, en réponse de celui qu'il m'avait mis en main, que je lui venais lire; mais il me montra tant d'impatience de savoir la résolution en substance, que je m'avançai de lui dire que son projet avait été infiniment loué et approuvé de votre majesté, pour l'infaillible succès et établissement duquel elle désirait seulement une condition. Je commençai donc la lecture de la traduction que j'avais fait faire en italien, à cause qu'il n'entend pas trop bien la langue française.

Il l'écouta attentivement, sans interrompre, mais non pas sans pâlir ou rougir plusieurs fois, selon les raisonnements qui lui semblaient justificatifs ou contraires à sa proposition. Il voulut aussi, avant que de s'expliquer de rien, en faire lui-même une autre lecture. Après quoi il me dit qu'il s'était toujours imaginé qu'il y avait quelque grand mystère caché dans la prétention des dépendances des conquêtes, en cette conjoncture que les esprits étaient encore si alarmés, outre l'indifférence que votre majesté avait témoignée pour les alternatives, et sa ferme résolution ensuite de s'en

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 7 février 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXII.)

[2] *Ibid.*

vouloir tenir à cette résolution. Mais il s'écria, ce me semble avec quelque tendresse, « Plût à Dieu que votre roi m'eût fait communiquer cette pensée-là avant les brouilleries d'Espagne, car j'aurais pu en cela lui ménager quelque chose de bien utile; » mais qu'il voyait à présent ce projet fort difficile à faire réussir, sans m'en expliquer les causes; qu'il avait peine à croire que les Espagnols fissent de bonne foi cette proposition, s'ils en avaient eu la pensée; car il n'était pas sans soupçon que ce ne fût une cabale ou une chimère du baron de Batteville, qui passait parmi les Espagnols pour aussi visionnaire et entreprenant que l'Isola l'était cru ici [1].

Le refus fait par Louis XIV de s'unir étroitement avec les deux branches de la maison d'Autriche, et le peu de fondement que la cour de Vienne trouvait à l'échange des Pays-Bas espagnols, disposèrent de plus en plus l'empereur et ses ministres à entrer dans la triple alliance. Le chevalier de Gremonville se donna des peines infinies pour les en dissuader. Il alla du prince Lobkowitz au prince d'Aversperg. Il exaltait la vanité du premier en lui vantant sa toute-puissance sur l'empereur; il retenait le second par l'espérance du cardinalat. Il les flattait tous deux de l'idée de terminer l'importante négociation de l'échange des Pays-Bas, qui augmenterait considérablement le lot de l'empereur, par l'abandon du Portugal à ses prétentions et à ses armes. Il se rendait ensuite auprès de l'empereur, dont *il fallait sans cesse,* selon l'expression d'un de ses ministres, *raccommoder l'horloge* [2], et qui flottait d'une résolution à l'autre. Il lui rappelait le traité éventuel qu'annulerait son adjonction à la triple alliance, le menaçait du mécontentement du pape, qui verrait avec grand déplaisir un

[1] *Correspondance d'Autriche,* v. XXXII.

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 24 février 1669. (*Correspondance d'Autriche,* vol. XXXII.)

prince aussi catholique se lier à des états hérétiques, et lui développait les avantages qu'il trouverait dans l'arrangement proposé par Louis XIV. Le chevalier de Gremonville déployait dans ces conférences une éloquence intarissable. Son activité, son adresse et ses raisons n'auraient peut-être pas suffi pour arrêter dans ce moment la cour de Vienne, si Louis XIV, jugeant à merveille la position, n'avait pas rassuré cette cour par une démarche décisive. Afin d'enlever aux Espagnols l'influence de la crainte, il prit l'engagement de ne pas les attaquer, et, dans une lettre adressée au pape, il donna sa parole publique de ne rien entreprendre contre eux de toute l'année. Il transmit copie de cette lettre au chevalier de Gremonville, en le chargeant de détruire tous les faux bruits répandus sur un projet d'agression de sa part et sur un prétendu accord avec don Juan, au moyen desquels on altérait la confiance de l'empereur. Il lui dit :

Extrait d'une lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville. Paris, 15 fév. 1669.

Afin que vous puissiez faire toucher au doigt à l'empereur et à ses ministres toutes ces vérités, vous n'aurez qu'à leur montrer la copie, que je vous adresse, d'une lettre que j'ai écrite il n'y a que deux jours à notre saint-père le pape, par laquelle ils verront que, sans que j'en aie eu aucun autre motif que ma seule et pure bonne volonté, je me suis moi-même volontairement lié les mains, par la parole que j'en ai donnée à sa sainteté, à ne pouvoir attaquer les Espagnols de toute l'année présentement courante, ce qu'on jugera bien que je n'aurais eu garde de faire sans aucune nécessité, si j'avais eu la moindre pensée de favoriser don Juan et d'appuyer ses prétentions, car en ce cas-là j'aurais bien su me tenir au moins toujours en état de me prévaloir des offres qu'il m'aurait pu faire pour mes avantages, et de pouvoir l'appuyer dans les fins qu'il peut avoir, ou même, sans attendre ses recherches, lui faire offrir cet appui que je suis assuré qu'il aurait accepté avec grande joie, sachant, à n'en pou-

voir douter, qu'il a reçu comme un coup de massue, qu'il était bien éloigné d'attendre, les offres contraires que j'ai faites à la reine d'Espagne, et que même elles lui ont ôté la hardiesse de recourir à moi, de crainte de se faire un trop grand préjudice auprès des peuples, quand il n'en aurait pas tiré le fruit dont je lui avais fait perdre l'espérance.

Cette même parole que j'ai donnée au pape fera voir aussi à toute la chrétienté si j'ai jamais eu la pensée de me prévaloir du différend des dépendances des conquêtes, pour en prendre l'occasion d'altérer le repos public qui a été rétabli au traité d'Aix-la-Chapelle, et fera voir d'un autre côté à l'empereur que j'ai trouvé un moyen bien plus sûr que l'alliance défensive dont on vous avait parlé, pour faire cesser tous les ombrages de la couronne d'Espagne, et pour faire comprendre à tout le monde que la formation et la conclusion de la triple alliance n'est pas d'une nécessité si indispensable que les Hollandais épouvantés ont voulu se le persuader à eux-mêmes et le persuader aux autres.

Cependant vous pouvez dire à l'empereur que je me réjouis avec lui de ce que tout le vif-argent de l'Isola, dont il vous a parlé si galamment, n'a pu venir à bout de nous jeter dans l'embarras que nous avons sujet l'un et l'autre d'appréhender, puisque tout ce qu'ont pu produire à La Haye ces nouvelles démarches de ce Mercure (ce nom-là lui convenait merveilleusement bien en Angleterre) n'a été autre chose que de voir refuser par les États-Généraux, à ma considération et de crainte de m'offenser, de recevoir la couronne d'Espagne dans la triple alliance, ensuite de quoi on aurait pu d'abord presser l'empereur d'y entrer aussi, au lieu qu'à présent il aura un beau prétexte de s'en défendre, au moins jusqu'à ce que les Espagnols y aient été admis. Mais, en échange de cette admission, qui a été constamment rejetée, il a été résolu que, pourvu que les Espagnols payassent à la Suède les quatre cent quatre-vingt mille écus que l'Angleterre et la Hollande lui ont promis pour eux, en ce cas-là, les trois états ligués donneraient au roi très-chrétien et

au roi catholique la garantie du traité d'Aix-la-Chapelle ; et Gamarra avait promis cette somme, déclarant pourtant qu'il n'avait pouvoir que pour deux cent mille écus, mais qu'il espérait d'obtenir le reste de la reine sa maîtresse, sur lettres qu'il lui écrirait.

Le chevalier de Gremonville se servit habilement de cette communication. Il vit sur-le-champ l'empereur et ses divers ministres, et voici comment il raconta les entretiens qu'il avait eus avec eux :

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 16 mars 1669.

Je dis à l'empereur qu'il me restait à lui communiquer une résolution que votre majesté venait de prendre, capable de guérir entièrement les ridicules terreurs des Espagnols, et lui expliquai le contenu de la lettre qui était adressée au pape, dont je lui laissai copie, remplie de si beaux sentiments et bien différents de l'interprétation que lui donnaient messieurs les Espagnols, lesquels pourtant n'avaient cru trouver leur sûreté qu'en ladite parole; et après que j'eus posé la matière par le détail, il me dit avec une joie qui parut sur son visage, que je ne lui pouvais apporter une nouvelle meilleure, puisque par là tous les soupçons allaient cesser, et conclut qu'il ne fallait pas s'étonner si les Espagnols cherchaient de tous les côtés leur sûreté, faisant, dit-il, à la mode de ces malades qui se servent indifféremment de toutes sortes de remèdes.

Au sortir de mon audience, je m'en allai chez le prince d'Aversperg, et je lui fis la lecture de la lettre écrite au pape, dans laquelle il m'interrompit pour me dire que votre majesté était incomparable dans la politique, sortant par un si beau biais de cet embarras que lui croyaient causer les machinations de cette triple alliance; et après avoir exagéré les avantages d'une pareille résolution qu'il estime si fort, il me dit que c'était en effet une trêve que les Espagnols avaient demandée dans la paix, haussant les épaules et s'écriant qu'ils avaient

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIII.

perdu toute prudence. Mais comme je lui dis que votre majesté croyait les guérir par là plutôt de leurs soupçons que par cette ligue défensive qu'il avait proposée, il me répondit en me serrant la main qu'il me priait de lui dire dans deux mois si l'on serait en France dans les mêmes sentiments. Je tâchai de le faire mieux expliquer, mais il s'en remit à une autre fois.

Continuant à exagérer amplement la déplorable conduite des Espagnols, non-seulement en ce qui leur devait attirer un reproche si honteux, mais encore pour les termes d'un acte qui a été dressé secrètement à La Haye, et même signé par leur ambassadeur, touchant cette union qu'il venait de faire, qu'ils baptisent du nom de *garantie*, pour faire avaler, comme ils disent, plus doucement la pilule à votre majesté, pendant qu'ils font les démarches de la dernière bassesse, il me dit en très-grande confidence que dans cet acte dont il me parlait le roi d'Espagne requérait « la protection, garantie et sauvegarde ; » ce sont les trois termes de la triple union.

Nous convînmes donc que j'en parlerais aux autres ministres comme d'un avis qu'on m'aurait donné de La Haye, d'autant, dit-il, que cela servirait au dessein pour l'échange des Pays-Bas, et encore à mieux décréditer l'Isola, qui avait bonne part à cette violence, ce que je crus fort utile pour refréner un peu cette vanterie que faisait l'ambassadeur d'Espagne, à savoir que cette union de La Haye avait causé la cessation de tous les desseins de votre majesté sur la Flandre.

Les ministres furent fort étonnés que je susse ce fait particulier, sur lequel sujet je leur fis considérer s'il n'eût pas mieux valu que les Espagnols se fussent de bonne foi accommodés avec la France touchant les dépendances, que d'aller demander protection et sauvegarde à un peuple qui avait été leur sujet. Le prince Lobkowitz me dit simplement que les mêmes Espagnols cherchaient toute sorte d'abris pour se sauver de la tempête. Le comte Lamberg ne fit que hausser les épaules sans me vouloir dire son sentiment; mais Schwartzemberg, qui s'érige en leur dictateur, me répondit que,

si le feu roi Henri le Grand avait dit qu'il ne fallait pas regarder à la cérémonie d'entendre une messe pour s'acquérir le royaume de France, à plus forte raison les Espagnols pourraient bien donner de belles paroles pour conserver leur monarchie; quoique pourtant il ne voulut jamais avouer que ce prétendu acte eût été stipulé et signé dans ces termes; mais comme je lui fis considérer qu'ils auraient dû bien plutôt s'accommoder avec sa majesté, il me répliqua qu'ils disaient que, quand même ils seraient disposés de donner à votre majesté toute la Flandre, quelle sûreté pourraient-ils prendre pour leurs autres états[1]?

Le principal motif de l'adjonction de l'empereur à la triple alliance avait disparu, grâce à l'habileté de Louis XIV. La cour de Vienne avait quelque répit du côté des Espagnols, devenus inattaquables pour un an, et dont les états allaient d'ailleurs être garantis par l'Angleterre, la Suède et la Hollande, qui n'avaient pas voulu admettre l'Espagne dans la triple alliance. Le chevalier de Gremonville se proposait de poursuivre la négociation relative à l'échange difficile des Pays-Bas, lorsque survint une crise violente dans la santé du jeune roi d'Espagne. Le marquis de Villars l'annonça à Louis XIV:

Extrait d'une dépêche du marquis de Villars à Louis XIV. Madrid, 20 fév. 1669.

J'ai tenu deux jours un gentilhomme prêt à envoyer à votre majesté, ayant même envoyé des relais à vingt lieues d'ici secrètement, car le roi d'Espagne a été fort malade, et l'on le croyait mort. L'on cachait autant que l'on pouvait son mal, mais j'étais averti du palais même. Cela commença par un rhume. Il fut saigné du bras, la fièvre le prit, mais une fièvre déréglée avec des redoublements de quatre en quatre heures, et un vomissement auquel il est fort sujet, mais plus violent qu'à l'ordinaire, et une autre incommodité qu'il a eue plusieurs fois, qui est de pisser du sang,

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXII.

mais qui le prit avec beaucoup de véhémence. On a fait des prières publiques, et par une saignée du pied, samedi au soir, son mal diminua tout à coup; il dormit la nuit, et depuis ce temps-là il a été toujours mieux. Il ne peut vivre longtemps sans miracle; les médecins le jugent comme cela[1].

En recevant cette nouvelle, Louis XIV ne perdit pas de temps. Il dépêcha un courrier à Vienne et il chargea le chevalier de Gremonville de proposer à l'empereur deux choses: d'abord, de publier le traité secret aussitôt qu'on apprendrait la mort du roi d'Espagne; en second lieu, d'échanger dès à présent des lettres patentes destinées à rester secrètes, comme le traité, jusqu'à la mort du jeune roi, mais annonçant leur entier accord. Voici la lettre écrite à ce sujet par M. de Lionne:

Extrait d'une lettre de M. de Lionne au chevalier de Gremonville. Saint-Germain, 8 mars 1669.

Le roi m'a ordonné de vous adresser, par un courrier exprès, l'extrait d'un article de lettre du marquis de Villars, du 20 février, par lequel vous verrez le péril qu'a couru le roi d'Espagne, et qu'encore qu'il se porte mieux, les médecins jugent qu'il ne peut vivre longtemps sans miracle.

Sur cet incident et ce pronostic des médecins, le roi croit que, si l'on veut agir avec prudence et grande utilité, il n'y a pas un moment de temps à perdre à prendre ensemble des mesures, c'est-à-dire à concerter entre lui et l'empereur ce que l'un et l'autre doivent faire d'abord, dès que l'on recevrait la nouvelle que Dieu eût appelé à soi ce jeune prince; et, en cela, il semble que l'empereur y ait encore incomparablement plus d'intérêt que sa majesté, à cause de don Juan et des vues qu'on ne peut douter qu'il ait, au moins pour les royaumes d'Espagne.

Cependant, pour gagner jusqu'aux instants dans une affaire de

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXII.

si grande considération, où la prévention peut donner le gain de la partie, ou au moins diminuer très-notablement les obstacles, sa majesté m'a chargé de vous dire ses sentiments sur la matière.

En premier lieu, elle est persuadée que l'on tirera, de part et d'autre, un très-grand avantage, si, dès le premier avis qu'on aurait de la mort du roi d'Espagne, on rend publics le traité éventuel et la convention que leurs majestés ont faits sur leurs partages, par le motif de maintenir la chrétienté en repos, ce qui devra infiniment plaire à tout l'empire, et ne pourra choquer que l'Angleterre et la Hollande, à cause de ce qui a été stipulé entre leursdites majestés pour les Pays-Bas.

En second lieu, qu'il serait encore extrêmement utile, voire nécessaire, pour la plus grande facilité des prises de possession desdits partages, que leursdites majestés, sans aucun délai, s'envoyassent dès à présent l'une à l'autre des lettres patentes en bonne et authentique forme, par lesquelles on pût faire voir à tous les peuples de la chrétienté qu'elles se sont accommodées ensemble amiablement sur tous les différends qui pouvaient naître entre elles, pour leurs diverses prétentions à la succession de la monarchie d'Espagne, et que ces mêmes patentes, contenant les conditions de cet ajustement, déliassent les peuples des pays et états qu'elles se sont cédés l'une à l'autre, de tous devoirs, hommages, obéissances, sujétion et serment de fidélité pour être rendus sans difficulté à l'autre majesté, ordonnassent aux gouverneurs des places et aux magistrats de les remettre, déclarant, pour conclusion, que leurs majestés se sont promis l'une à l'autre de soumettre, par la force de leurs armes communes, les peuples et les gouvernements qui voudraient, directement ou indirectement, aller à l'encontre des partages dont elles sont convenues.

Avec de pareilles déclarations, qui seraient dès à présent réciproquement fournies et tenues secrètes, comme le traité même, jusqu'à ce que le grand cas arrivât, sa majesté ne doute pas que, malgré tous les efforts de l'Angleterre et de la Hollande, elle ne se mît

bientôt en possession des Pays-Bas, à quoi l'empereur a un grand intérêt, afin qu'elle fût plus tôt en état de l'assister puissamment à la prise de possession de son partage; car les peuples de Flandre voyant que celui qu'ils auraient pensé de reconnaître pour souverain les aurait cédés et, par conséquent, qu'ils n'en pourraient recevoir aucune assistance ni d'autre appui que des seuls étrangers, ce qui rendrait bientôt leur pays le théâtre de la guerre, et faisant réflexion d'ailleurs que le roi, outre son propre droit, y aurait joint encore celui de l'empereur, et qu'aucun autre prince du monde n'en aurait aucun de penser à devenir leur maître, lesdits peuples, dis-je, prendraient sans doute aussitôt la résolution de reconnaître la domination du roi, et de s'y soumettre sans violence et sans attendre l'effet des armes du roi.

Mais il est encore incomparablement plus important à l'empereur, pour les raisons qui sont aisées à juger, eu égard aux desseins de don Juan, que les deux patentes que j'ai dites se trouvent avoir été fournies réciproquement quand le grand cas arriverait, et surtout que celle du roi fût à Madrid, dans un paquet bien cacheté, entre les mains de l'ambassadeur de l'empereur, pour n'être ledit paquet ouvert qu'à la mort du roi d'Espagne, et cela, afin que les peuples n'ignorant pas longtemps l'obligation où se trouve le roi d'assister l'empereur pour la prise de possession des royaumes d'Espagne, ils en fussent moins susceptibles de s'engager avec don Juan et d'adhérer aux rébellions qu'il aurait méditées.

Sa majesté croit même qu'il serait très-bon que, pour opprimer le parti de don Juan dans sa naissance, et soutenir et donner cœur à celui qu'auraient formé la reine et ses serviteurs, l'empereur ne perdît point de temps à passer en personne en Espagne, et, pour la sûreté et la commodité de son passage, sa majesté lui offre de faire trouver quinze galères dans les ports du Génovesat, et bon nombre de vaisseaux, s'il le jugeait nécessaire; prenant en passant la possession de l'état de Milan, à quoi il ne rencontrerait aucune difficulté; mais il ne faudrait pas qu'il permît, s'il était possible, que

le duc d'Ossuna, qui est fort ami de don Juan, allât présentement gouverner ledit état de Milan, comme on dit que l'emploi lui a été offert de Madrid, peut-être pour le tirer de celui de Catalogne, où il est devenu suspect. Cette offre d'une armée navale doit être aussi accompagnée de celle du passage de l'empereur par ce royaume, s'il aimait mieux venir par terre, pour sa plus grande commodité, et il y recevrait tous les honneurs qui sont dus à sa dignité, et tels qu'il pourrait lui-même souhaiter.

Voilà les premières pensées qui sont tombées dans l'esprit de sa majesté dès qu'elle a vu la lettre du marquis de Villars. Si l'empereur croit qu'il faille tenir une autre conduite, elle le prie de lui communiquer ce qu'il en aura pensé, et cela sans perte de temps, la matière étant trop importante pour être négligée ou différée, sadite majesté jugeant que le pire parti en cette rencontre serait de n'en prendre aucun, et même qu'il serait plus préjudiciable à l'empereur qu'à elle. Un enfant sujet à pisser du sang, né d'un père âgé, cassé et mal habitué, que les médecins assurent ne pouvoir vivre longtemps et sans miracle, certes, cela mérite bien que l'on ne s'endorme pas par trop de confiance, et pourvu que l'on veuille prévenir les desseins de don Juan et les efforts de l'Angleterre et de la Hollande, par un bon concert de ce que chacun aura à faire, il est comme impossible que les choses n'aillent selon les souhaits et l'intérêt de leurs majestés.

Si on se trouve de delà en même avis que sa majesté, priez le prince d'Aversperg de dresser lui-même les déclarations et patentes que leurs majestés auront à se fournir l'une à l'autre, et, envoyez-en promptement le projet, et même, si vous pouvez, l'original, ce qui vaudrait encore mieux, en donnant votre promesse d'en fournir un pareil du roi, dans le temps que vous résoudrez.

Depuis ma lettre écrite, l'ambassadeur de Savoie m'a communiqué confidemment une lettre en chiffre que l'abbé Dini, agent de son maître à Madrid, lui écrit, qui, outre tout ce que mande M. de Villars, ajoute que la santé du roi d'Espagne est comme

déplorée, et que tous les médecins ne lui donnent qu'un assez court terme de vie. Ils croient qu'il a une pierre dans la vessie. J'ai vu aussi d'autres avis de lettres particulières qui confirment toutes les mêmes choses. Vous voyez, par toutes ces circonstances, combien il est nécessaire que l'on prenne promptement toute sorte de mesures, et plus même pour l'intérêt de l'empereur que pour celui du roi. Je m'assure que les deux princes ministres conviendront en cela du raisonnement qu'on fait ici[1].

La situation était devenue fort grave en Espagne : en apprenant la maladie de son débile frère, don Juan avait quitté l'Aragon. Assez faiblement accompagné, mais soutenu par le vœu populaire, il s'était avancé sans obstacle jusqu'à Torrejon, à trois lieues de Madrid. Son approche seule avait produit une révolution de cour, que M. de Villars racontait en ces termes :

Extrait d'une dépêche du marquis de Villars à Louis XIV. Madrid, 6 mars 1669.

La cabale de don Juan a prévalu sans beaucoup de peine, et la violence n'a pas été nécessaire. Comme il approchait, à six lieues d'ici, avec ses trois cents chevaux d'escorte, il envoya dire à la *junta* que, si l'inquisiteur général ne sortait à l'heure même, il entrerait le soir dans Madrid, et qu'il saurait bien les moyens de le mettre dehors. La *junta*, après s'être assemblée, députa le cardinal d'Aragon, et pria M. le nonce d'aller trouver la reine et lui dire que, pour éviter de plus grands malheurs, il était à propos que l'inquisiteur se retirât; quelques grands furent au palais lui dire la même chose, et le cardinal d'Aragon et M. le nonce allèrent au logis de l'inquisiteur l'obliger à partir sur l'heure, sans même prendre congé de la reine. Il ne résista point; le cardinal se mit dans son carrosse pour le garantir de la violence des peuples, qui lui criaient des injures en passant. Il va son grand chemin de Saint-Sébastien, et

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXII.

don Juan vint, le même jour, coucher à Torrejon, à trois lieues d'ici, où il a été visité de beaucoup de gens. Il a des corps de garde avancés, et envoie des partis sur les grands chemins. L'on appréhende quelques désordres ici; beaucoup de gens se sont précautionnés d'armes; il a fait des assemblées de peuple, mêlées de quelques gens de qualité, qui crient la nuit: *Viva el rey don Juan!* et *muera el mal govierno!* Le cardinal d'Aragon et M. le nonce ont négocié tous ces jours passés, et étaient incessamment sur le chemin de Torrejon, et ils ont enfin résolu don Juan à aller à Guadalaxara, où il alla hier. L'on dit qu'il y sera quelques jours, qu'il viendra voir la reine ici, et que de là il s'en ira à Consuegra. Pour l'inquisiteur, il ne s'est point expliqué quelle route il prendra, s'il ira en Allemagne ou à Rome; apparemment il traversera la France; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'avait jamais cru être forcé à s'en aller, et qu'il n'en savait rien une heure auparavant.

Je pense que don Juan aura de la peine à contenir son ambition, qu'il ne soit à la tête des affaires et des conseils, et qu'il n'en dispose à sa fantaisie. Le roi d'Espagne se porte un peu mieux et se remet tout doucement. Je vis le confesseur, peu de jours avant qu'il partît, prévoyant bien que, s'il ne prenait d'autres précautions, il était perdu. Il a été impossible, pendant la marche de don Juan, qui a été d'un mois, de faire prendre aucune résolution au confesseur. Je lui proposai d'envoyer quelque personne de qualité avec huit cents chevaux qu'on avait ici, et deux ou trois cents officiers réformés des plus assurés, s'opposer à don Juan s'il voulait s'approcher de Madrid, et de lui envoyer ordre de demeurer à Consuegra. Je puis dire à votre majesté, sire, que je n'ai rien à me reprocher là-dessus; mais je connus l'inutilité de tous mes expédients, et assurément il lui était aisé, avec un peu de résolution, d'obliger don Juan ou à retourner sur ses pas, ou, au moins, à ne point venir aux portes de Madrid, où il n'y a rien que je n'aie fait pour réveiller les ministres dans une conjoncture si pressante, jugeant

que l'intérêt du service de votre majesté n'était pas que don Juan usurpe l'autorité.

Don Juan n'a point voulu remercier sa cavalerie; elle est même augmentée de trois cents de ses amis ou domestiques qui l'ont suivi. Il demande que l'on ôte le président de Castille, et je pense qu'il désirerait fort que le cardinal de Montalte eût ce poste-là. Il n'y a pas apparence que la reine ni les conseils y consentent[1].

Dès qu'il connut l'entreprise de don Juan et la chute du père Nithard, Louis XIV envoya de nouveaux arguments à son ambassadeur pour déterminer la cour de Vienne à l'échange des lettres patentes qu'il proposait. Il pensa que l'empereur y répugnerait d'autant moins qu'il verrait les obstacles à sa prise de possession s'accroître par les projets ambitieux et les succès alarmants du fils naturel de Philippe IV. Il écrivit donc au chevalier de Gremonville :

Extrait d'une lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville. Saint-Germain, 29 mars 1669.

Si dans ma dernière dépêche je vous prouvais déjà, par plusieurs fortes raisons, que l'empereur avait plus d'intérêt que moi dans la prompte exécution de la proposition que je faisais, je puis maintenant y ajouter que ces raisons-là ont redoublé de force de plus de moitié au moins, selon mon sens, et suivant le jugement que j'en ai fait depuis que j'ai su ce qui vient de se passer à Madrid, dans l'expulsion de l'inquisiteur général, par les voies violentes que don Juan a pratiquées pour y parvenir, et qui ont si bien réussi, quoiqu'il n'eût, en apparence, qu'une poignée de gens, qu'il a cru ne devoir pas s'arrêter en si beau chemin. On ne sait pas encore, à l'heure que j'écris ceci, comment aura fini toute cette tragédie, qui renouvelle dans ma mémoire le pitoyable spectacle des dissensions intestines qui agitèrent mon royaume pendant les dernières années de ma minorité; mais dix raisons pour une doivent faire croire et

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LVI.

craindre que don Juan, ayant pour lui la faveur des peuples et ne pouvant plus prendre aucune confiance en la reine, qu'il a si mortellement offensée, ne mettra aucunes bornes à ses prétentions, qu'il n'ait effectivement dépouillé cette princesse de toute son autorité pour s'en revêtir, et je ne sais même si, à la fin, il voudra lui en laisser une légère apparence; car, après avoir fait chasser le confesseur, par la seule menace qu'il a faite d'entrer dans Madrid, où le peuple était tout ému en sa faveur et prêt à se soulever, il a demandé aussitôt l'expulsion du président de Castille, en la place duquel il veut faire mettre le cardinal de Montalte; il a grossi sa troupe de trois cents de ses amis; il mettait toujours en tête de ses demandes le bien public et la décharge des peuples. Je vous adresse une relation de son voyage depuis Barcelone jusqu'à Saragosse, qui fera connaître à l'empereur, par les acclamations qui lui ont été faites partout, à quel point il a gagné les esprits de tous les Espagnols, et quels effets, dans un esprit immodérément ambitieux, peut produire cette confiance d'avoir tous les peuples entièrement favorables à ses desseins; et en cela, les deux princes ministres verront combien ils se sont abusés quand ils ont jugé que, la reine éloignant l'inquisiteur général, tout prétexte manquerait à don Juan de l'inquiéter davantage, et que ce coup d'état lui ôterait toute sa force.

Je veux conclure de tout ce que dessus que, les affaires d'Espagne étant en l'état que nous les voyons, et ces royaumes-là, par notre traité, devant être dans le partage de l'empereur, il a beaucoup plus d'intérêt que moi que nous échangions promptement entre nous les actes qui sont nécessaires pour faire voir à tous les peuples d'Espagne, dès l'instant de l'événement de la mort du roi, si elle arrivait, que je serai pour lui contre don Juan, et que je l'assisterai de toutes mes forces contre toute usurpation de nos droits, sur lesquels nous nous sommes accommodés pour épargner l'effusion de tant de sang chrétien, qui aurait été indispensablement versé si nous fussions entrés en guerre l'un contre l'autre; encore ne peut-on dire si cette précaution anticipée suffira pour arrêter le torrent de

la grande disposition de l'esprit des peuples à tous les avantages de don Juan, d'autant plus que, s'emparant aujourd'hui de toute l'autorité, il aura moyen de placer dans les postes les plus importants ses créatures et ses amis les plus affidés, et d'en acquérir tous les jours de nouveaux, en leur faisant ou procurant des grâces.

Si on demeure d'accord de delà d'échanger lesdits actes, je vous ai chargé de prier le prince d'Aversperg, pour gagner du temps, d'en dresser lui-même le projet et de me l'envoyer par le retour du courrier. Quant au secret, je crois que l'empereur ne doutera non plus de moi que moi de lui, que nous ne le gardions de part et d'autre aussi bien que celui du traité même a été jusqu'ici inviolablement gardé.

Je ne puis finir sur cette matière sans vous dire une réflexion que je fais, qui est que je suis persuadé, jugeant qu'on le sera aussi dans la cour où vous êtes, que, si don Juan se rend maître des affaires d'Espagne, l'empereur ne pourra plus prendre des mesures avec ce gouvernement-là qui soient sûres, et qui ne tendent à son préjudice plutôt qu'à son bien et à ses avantages, et partant que le meilleur parti que nous puissions embrasser serait de rendre uns et communs tous nos intérêts généralement dans toutes les affaires que nous aurons, en quelque part de la chrétienté que ce puisse être, sans avoir plus rien de distinct et de séparé, non-seulement nous réjouissant sincèrement, mais procurant de tout notre pouvoir les avantages l'un de l'autre, moi l'accroissement de son autorité dans l'empire, et lui, ailleurs, celui de mes forces et du nombre de mes amis, sans concevoir plus aucun ombrage ni jalousie de tout ce qui peut me mettre en état d'agir fortement : c'est à quoi, si on y était disposé de delà, vous pouvez assurer que je le suis entièrement de ma part, et que, si nous faisons cette sorte de liaison, je ne manquerai non plus à l'empereur en toute sorte d'affaires et de rencontres que je serais capable de manquer à mon propre frère ou à mes enfants [1].

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXII.

La cour de Vienne était beaucoup moins entreprenante que celle de Saint-Germain. Aussi la maladie du roi d'Espagne ne la disposa point à sortir de sa circonspection inactive. L'empereur refusa catégoriquement de rendre public le traité éventuel et d'échanger les lettres patentes. Il craignait qu'une publicité prématurée ne compromît tous leurs arrangements, et il dit trois fois au chevalier de Gremonville dans son audience : « Per l'amore di Dio, teniamo il trattato celato[1]. » Ce fut également l'avis des princes d'Aversperg et Lobkowitz. Le prince d'Aversperg fit connaître le sien avec beaucoup de véhémence. Il dit que publier le traité éventuel serait unir contre leur dessein tous les princes de l'Europe, déjà effrayés de la trop grande puissance du roi. Il ajouta que, « si le grand cas arrivait, » il fallait procéder tout autrement à l'exécution. Voici comment il entendait qu'on devait s'y prendre :

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 19 mars 1669.

Il croit, écrivait le chevalier de Gremonville à Louis XIV, que votre majesté devait aussitôt faire appeler le nonce du pape pour lui dire en général qu'elle a de justes prétentions sur la succession, mais que la déférence filiale qu'elle veut montrer à sa sainteté et l'amour passionné qu'elle a pour la chrétienté l'obligeaient à la prier d'interposer sa médiation, afin que les choses se passassent sans la prise des armes dans laquelle tous les princes d'Europe s'intéressaient, d'autant, dit-il, que sa sainteté, ne pouvant refuser une si belle offre, ne manquerait pas de la faire communiquer à l'empereur, lequel, de son côté, montrerait aussi d'y vouloir volontiers donner les mains ; après quoi il est à croire que, sans aucune perte de temps, sa sainteté pourrait désigner le lieu de ladite conférence à Florence, Mantoue, Parme, ou enfin en quelque autre lieu d'Italie; qu'à cet effet l'empereur nommerait lui, prince d'Aversperg, député plénipoten-

[1] *Pour l'amour de Dieu, tenons le traité secret!* Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 29 mars 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXII.)

tiaire, afin, dit-il, qu'ayant déjà eu la conduite et le secret de cette affaire, il pût mieux la ménager au but de vos majestés, ainsi que de sa part elle pourrait envoyer une personne de sa plus grande confiance, afin que, sur cette apparence tous les princes de l'Europe, et particulièrement ceux d'Italie, pussent prendre confiance au pape, lequel il me dit savoir, à n'en point douter, qu'il serait plus qu'aucun autre en cela contraire à votre majesté, sans qu'il m'ait voulu donner un plus grand éclaircissement, sinon que votre majesté daignât se confier encore en cela à sa parole; que cependant l'empereur dépêcherait en Espagne une procuration à cette reine pour y gouverner en sa place jusqu'à son arrivée, avec cette circonspection, afin de mieux captiver les Espagnols, que ce ne serait proprement que pour présider au conseil d'état; qu'il écrirait encore à tous les grands d'Espagne et à don Juan même, de façon qu'ils pussent beaucoup espérer de la générosité de sa majesté impériale, laquelle enverrait exprès en même temps des gentilshommes en Angleterre et en Hollande pour montrer de vouloir concerter les moyens de s'opposer aux desseins de votre majesté; qu'elle, de sa part, pourrait envoyer en Suède pour en découvrir aussi les sentiments, et cependant engager adroitement ces trois puissances à s'armer sur les espérances des subsides qu'on ferait semblant de leur offrir, pendant que vos majestés s'armeraient puissamment et que, se trouvant en état de faire bien leur coup, alors les députés, à la conférence mentionnée, montreraient être d'accord de la même convention stipulée dans le traité éventuel pour en faire la déclaration dans les parlements de vos majestés, et en même temps marcher pour prendre possession chacun de ses portions; mais que, pour mieux engager le pape à autoriser et ratifier tout ce que l'empereur pourrait accorder, il ferait témoigner exprès, dans les pourparlers de la conférence, sa défiance d'une seule garantie envers votre majesté; qu'en outre, il estimait à propos qu'on ne parlât en aucune façon du royaume de Naples, afin que sa sainteté se pût flatter qu'en vertu de cette prétendue convention que fit autrefois Charles-Quint, sa majesté impériale n'y

penserait pas, d'autant qu'autrement, dit-il, sa sainteté ferait tous ses efforts pour conserver ce patrimoine au saint-siége, ayant tant blâmé le pape Innocent X de l'avoir manqué quand les Espagnols et les autres peuples le lui offrirent, et que, par conséquent, elle pourrait former une ligue que Venise et la Savoie voudraient aussi passionnément.

Il ajouta qu'ils avaient ici encore autre chose à ménager pour ne pas découvrir sitôt le traité éventuel, à cause de la ratification qu'en doit donner l'impératrice, pour laquelle mieux surprendre, l'empereur lui ferait fournir une ample procuration pour autoriser tout ce qu'il aurait ajouté à la conférence, qui ne serait pourtant que le même contenu dans le traité éventuel.

Voilà, sire, ce qu'il m'a découvert de ses premières pensées, s'en étant allé aux bains pour deux jours, où il prétend les rédiger plus mûrement par écrit. Je ne le vois pas très-éloigné de faire envoyer réciproquement les lettres patentes, pour les mettre en usage selon les incidents qui pourraient arriver[1].

Le prince Lobkowitz insista, de son côté, sur le danger de rendre le traité public. Il loua la prévoyante activité du roi, dit qu'on devait se préparer pour ne pas manquer *un coup de cette importance*, crut qu'on réussirait en se concertant, mais ajouta, selon ce qu'écrivait le chevalier de Gremonville à Louis XIV :

Extrait d'une lettre du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 29 mars 1669.

Que si l'on donnait la moindre publicité à notre traité, l'affaire se rendrait fort douteuse, à cause, dit-il, que votre majesté ne connaissant peut-être pas tous ses ennemis, ou au moins tous les princes qui conspiraient à donner des bornes à ses vastes desseins, dont l'empereur avait une pleine connaissance, et que ces mêmes-là, qui étaient presque irréconciliables, et déjà trop jaloux de sa

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXII.

puissance, venant à découvrir cette étroite liaison de vos majestés, feraient humainement tous leurs efforts pour empêcher et s'opposer à la prise de possession par un moyen qu'ils avaient en main, à savoir d'établir sur l'heure, par leur force et garantie, don Juan sur le trône d'Espagne, ne doutant pas, dit-il, qu'alors les Vénitiens, qui déjà montrent appréhender que ce secours que votre majesté envoie en Candie puisse à la fin tomber sur Naples ou en Sicile, ne manqueraient pas de faire leur paix à quelque prix que ce fût, pour avoir plus de moyens de fomenter les Turcs contre l'empereur et leur fournir même de l'argent, comme il s'est vu en pareille occasion; et qu'ainsi il fallait croire qu'ils ne s'appliqueraient qu'à former une ligue dans l'Italie pour en empêcher l'entrée aux étrangers, pendant que les Hollandais, de leur côté, achèveraient de former le projet de leur union par celle de la plus grande partie des princes d'Allemagne [1].

Les craintes manifestées par l'empereur et par ses ministres paraissaient d'autant plus fondées, que les Espagnols qui se trouvaient à la cour de Vienne ne cachèrent pas leurs sentiments de répugnance pour un prince étranger lorsqu'ils apprirent la maladie grave de leur jeune roi. Le comte de Maradas, grand maître de la maison de l'impératrice douairière, dit ouvertement, en présence du chevalier de Gremonville, du comte de Schwartzemberg et de plusieurs seigneurs de la cour, « que les Espagnols étaient bien résolus de ne vouloir ni Allemand, ni Français, mais seulement don Juan [2]. » Les dames espagnoles de l'impératrice douairière tenaient un pareil langage devant l'empereur lui-même [3]. Lorsqu'on apprit à Vienne les premiers succès de don Juan et le renvoi subit du

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXII.

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 4 avril 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXII.)

[3] *Ibid.*

confesseur, l'impératrice mère, auprès de laquelle était dans ce moment l'empereur, dit que c'était une forte brèche faite à l'autorité royale, que don Juan n'en resterait point là, et que, si elle avait été à la place de la reine, plutôt que de céder, elle aurait accepté l'offre du roi de France, qui mettait à sa disposition toutes ses forces pour la garantir de cette violence. Le marquis de Malagon eut la hardiesse de répondre « que, si la reine y avait seulement pensé, on l'aurait renfermée dans un couvent. » L'empereur rougit, et l'impératrice répliqua vivement : « qu'au moins elle aurait emporté dans un couvent sa réputation[1]. »

Quoique la cour de Vienne ne fût point sans alarmes, les événements de Madrid ne la décidèrent pas davantage à souscrire aux propositions de Louis XIV. L'empereur dit au chevalier de Gremonville que la reine sa sœur avait été bien aise de trouver un pareil prétexte d'éloigner une personne qui ne pouvait lui causer que des malheurs sans lui procurer aucun avantage[2]. Le prince Lobkowitz et le prince d'Aversperg crurent, avec assez de sagacité, qu'une fois le confesseur renversé, tous les ministres qui avaient favorisé don Juan se tourneraient contre lui, et encourageraient la résistance de la reine, qu'ils avaient intimidée jusque-là[3]. Ils ne se trompaient pas. Don Juan n'avait pas su tirer parti de sa fortune : il avait laissé échapper le moment d'agir.

Après son arrivée à Torrejon et le départ du grand inquisiteur, le gouvernement espagnol était tombé dans la plus extrême confusion[4]. « Si le lendemain, comme l'écrivait au

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 11 avril 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXII.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêches du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 11 et du 25 avril 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXII.)

[4] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 15 mars 1669. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LVI.)

chevalier de Gremonville M. de Lionne, qui connaissait le prix du temps et le bonheur ordinaire de l'audace, don Juan fût entré dans Madrid, non-seulement il se fût rendu maître des affaires, il eût établi ses créatures dans les conseils et chassé tous ceux qui lui étaient contraires ou suspects, mis la reine dans le couvent *de las Descalzas*, mais il aurait pu se faire proclamer roi, tant il avait pour lui la faveur des peuples[1]! » Les portes de Madrid n'étaient point gardées; on n'avait aucune troupe; la seule ressource était dans un régiment des gardes, projeté mais non formé, et à l'organisation duquel s'opposait don Juan[2]. Cet ambitieux, trop prudent et trop peu résolu, se laissa persuader que le jeune roi ne pouvait pas vivre deux ans et qu'il devait ajourner ses desseins jusqu'à sa mort[3]. Il consentit à se retirer jusqu'à Guadalaxara; mais il s'y rendit en armes et il écrivit à la reine d'éloigner le président de Castille et le marquis d'Ayetone, auquel était destiné le nouveau régiment des gardes de trois mille hommes. Le marquis de Villars exprima sa surprise de voir don Juan faire trembler la cour avec deux ou trois cents chevaux et une poignée de partisans. Il dit qu'il était honteux que les serviteurs du roi et de la reine n'assemblassent point leurs amis pour lui résister, et que, si le marquis d'Ayetone voulait le faire, il s'offrait de monter à cheval et de se joindre à lui avec tout ce qu'il y avait de Français dans Madrid[4]. Deux jours après, la reine dépêcha don Diego Correa, général de la cavalerie, vers don Juan, pour lui ordonner de renvoyer ses troupes dans leurs

[1] Lettre de M. de Lionne au chevalier de Gremonville, du 30 avril 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXII.)

[2] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 16 mars 1669. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LVI.)

[3] Lettre de M. de Lionne au chevalier de Gremonville, du 30 avril 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXII.)

[4] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 20 mars 1669. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LVI.)

quartiers, et, s'il s'y refusait, de casser les capitaines et de mettre à leur place les lieutenants. Don Juan, au lieu d'obéir, arrêta don Diego Correa. Pendant huit jours Madrid fut « dans l'appréhension d'un bouleversement général, et tout le monde était occupé à cacher ce qu'il avait de plus précieux dans les couvents [1]. »

Le cardinal d'Aragon, chargé de négocier un arrangement avec don Juan, obtint que don Diego Correa conduirait les troupes dans leurs quartiers à Tolède et à Ocaña; que don Juan lui-même se retirerait à Consuegra; qu'on lui laisserait le gouvernement des Pays-Bas, rendu indépendant des conseils et de la *junta;* qu'il serait à la tête de la *junta del alivio,* destinée à soulager les peuples et à diminuer les charges des principales villes; que le frère de son secrétaire sortirait de prison; que tous ses amis seraient rétablis dans leurs postes, et qu'il viendrait après Pâques baiser les mains de la reine à Madrid [2]. Depuis ce moment les affaires de don Juan allèrent en déclinant.

Extrait d'une dépêche du marquis de Villars à Louis XIV. Madrid, 3 avril 1669.

Je ne pense pas, écrivit M. le marquis de Villars, qu'il retrouve de sa vie un temps comme celui qu'il a perdu, qui n'a duré que vingt-quatre heures, pendant lequel il a été en pouvoir d'établir et de chasser qui bon lui aurait semblé, et de se rendre le maître généralement de toutes choses; mais les conseils, ayant reconnu leur faute et leur négligence, se sont réunis, et comme, auparavant la sortie du confesseur, ils intimidaient la reine catholique sur toutes choses, présentement il n'en est plus de même; ils la fortifient autant qu'ils peuvent, quoique cela ne soit pas nécessaire; elle est fort ferme et piquée de tous les bruits que l'on a semés ici sur la naissance de don Juan d'Autriche, et même qu'il n'était pas impos-

[1] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 20 mars 1669. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LVI.)
[2] *Ibid.*

sible qu'il pût avoir une dispense pour se pouvoir marier avec la reine catholique; elle lui a refusé opiniâtrément la permission de venir ici. Je pense que, s'il y vient, il n'y séjournera pas. La reine n'a pas manqué de conseils; l'amirante et le président de Castille ont assemblé leurs amis[1].

Quelque temps après, le marquis de Villars ajoutait : « Il me semble que don Juan doit être suffisamment persuadé qu'il n'y a pas de retour pour lui en cette cour[2]. » Il resta cependant jusque vers le milieu de juin à Guadalaxara, et le 18 de ce mois il s'éloigna pour se rendre à Saragosse[3].

Le mauvais succès de cette entreprise, en rassurant la cour de Vienne, la disposa encore moins à adopter les projets de Louis XIV. Ce prince multiplia ses propositions, soit pour ne laisser aucun repos au cabinet impérial, soit pour essayer s'il ne parviendrait pas à l'entraîner dans ses voies. Ne pouvant décider l'empereur à la publication du traité secret, ni à l'échange des lettres patentes, il lui proposa de prendre pour prétexte la révolte de don Juan, et de conclure un second traité ostensible, où il serait déclaré que l'empereur et le roi avaient réglé préalablement et à l'amiable les affaires de l'Espagne et des Pays-Bas pour éviter toute effusion de sang dans la chrétienté. Par les articles de ce traité, le roi aurait cédé à l'empereur le royaume d'Espagne et le duché de Milan; l'empereur au roi les Pays-Bas et la Franche-Comté, en se promettant une mutuelle assistance. Quant au royaume des Deux-Siciles et aux Indes, le pape aurait été choisi pour mé-

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LVI.

[2] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 1er mai 1669. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LVI.)

[3] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 19 juin 1669. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LVI.)

diateur, tout en convenant, par un article secret, que le traité de 1668 conservait toute sa force[1]. Au cas où l'empereur ne voudrait pas consentir à ce nouvel expédient, Louis XIV en indiquait un autre : il proposait de feindre publiquement un échange des Pays-Bas, dont on n'expliquerait point les conditions particulières, et à la suite duquel l'empereur remettrait au roi un ordre général à tous les gouverneurs des places dans les Pays-Bas et dans la Franche-Comté de lui obéir après la mort du roi d'Espagne[2]. En retour, Louis XIV devait donner à l'empereur une déclaration semblable, pour qu'il obtînt la même obéissance en Espagne et dans le duché de Milan[3].

Ces diverses offres furent rejetées par le cabinet de Vienne. L'empereur et ses deux principaux ministres développèrent les motifs de leur refus au chevalier de Gremonville. Ils lui dirent que ces projets destinés à faciliter à l'empereur et au roi de France l'entrée en possession de leur lot respectif la contrarieraient; que les Espagnols s'offenseraient certainement de la manière dont on disposait d'eux; qu'au lieu de se préparer à la soumission, comme l'espérait le roi, ils se prépareraient à la résistance; qu'ils expulseraient la reine et la mettraient dans un couvent; qu'ils se décideraient peut-être à déclarer don Juan fils légitime du feu roi et à l'établir sur le trône, pour conserver par là l'intégrité de leur monarchie; qu'ils lui confieraient tout au moins le gouvernement, et le rendraient maître de l'éducation du jeune roi[4]. Ne rien faire

[1] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 16 mai 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXII.)

[2] Mémoire de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 16 avril 1669. (*Correspondance d'Autriche*, volume XXXII.)

[3] *Ibid.*

[4] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 21 mai 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIII.)

de nouveau et attendre leur parut encore le meilleur moyen d'assurer l'exécution future du traité de partage.

Louis XIV, voyant l'opposition formelle que rencontraient à Vienne, et la publication du traité secret, et l'adoption d'un nouveau traité ostensible, et le feint échange des Pays-Bas, renonça à ces trois projets et y substitua le projet suivant. Aussitôt après la mort du roi d'Espagne, Louis XIV enverrait publiquement un courrier pour proposer à l'empereur de négocier, afin d'éviter l'effusion du sang. L'empereur accepterait sans délai, et dans un terme de douze jours on rédigerait le traité tel qu'il existait déjà[1]. Cette dernière offre était conforme à un projet contenu dans un mémoire que le prince d'Aversperg remit au chevalier de Gremonville, et que celui-ci envoya à Louis XIV. Louis XIV, se trouvant enfin d'accord sur ce point avec la cour de Vienne, chercha à prévenir l'entrée de l'empereur dans la triple alliance, que sollicitaient de plus en plus les Espagnols. Il donna de nouvelles assurances de ses vues pacifiques, et, pour ôter toute crainte aux Espagnols, il offrit à l'empereur d'être arbitre dans le différend des dépendances, qui seul pouvait provoquer la guerre[2]. « Je vous fournis un beau champ, écrivit-il au chevalier de Gremonville, de faire excessivement valoir non-seulement la sincérité de mes pensées et de mes intentions sur la durée de la paix, mais combien je souhaite de m'accommoder aux désirs, convenances et conseils de l'empereur, puisque je veux bien le choisir lui-même pour principal, voire et, au besoin, seul arbitre du plus grand intérêt qui me reste

[1] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 8 juin 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIII.)

[2] Réponse de Louis XIV au mémoire remis le 3 juin par le prince d'Aversperg, du 19 juin 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIII.)

encore à démêler avec un prince de sa maison, et que je ne lui demande pour cela qu'une condition, qui est qu'il ne s'embarrasse point dans une liaison avec des potentats qui peuvent si facilement devenir nos ennemis communs[1].»

Le chevalier de Gremonville reçut ces dépêches à propos. L'ambassadeur d'Espagne pressait de nouveau et vivement l'empereur d'entrer dans la triple alliance. Il reprochait à la cour de Vienne sa léthargie; il accusait ses ministres d'être livrés à la France, et de se laisser conduire par le chevalier de Gremonville, dont la reine d'Espagne avait même demandé l'éloignement à l'empereur. Il ne comprenait point ce qui pouvait empêcher l'empereur de «prendre une résolution qui devait être le plus unique et dernier établissement d'un véritable repos dans l'Europe[2].» Il demandait avec plus d'instance que jamais que l'empereur s'associât à l'acte de garantie, et qu'il s'engageât, par un écrit de sa propre main, à défendre les Pays-Bas s'ils étaient attaqués par la France[3]. Les ministres étaient ébranlés et presque décidés, lorsque ces dernières communications arrivèrent[4]. Le chevalier de Gremonville courut chez le prince d'Aversperg, le prince Lobkowitz et l'empereur; il les conjura de ne pas renverser leur propre ouvrage par une condescendance sans motif pour les vaines terreurs des Espagnols. Il leur représenta combien cette ligue protestante pouvait être funeste à la religion et à leur grand dessein. Comme il leur dit que l'ambassadeur d'Espagne se vantait d'avoir réussi, on lui assura que l'empereur avait répondu, relativement à la triple alliance, que les choses

[1] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 19 juin 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIII.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 4 juillet 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIV.)

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

ne pressaient pas, et relativement à l'engagement écrit de défendre les Pays-Bas en cas d'attaque, « qu'il avait tellement à cœur les intérêts de sa maison, que sa propre réputation l'obligerait à faire ce qu'il devait sans s'y engager par écrit, ce qui se pratiquait seulement parmi les marchands [1]. » Malgré ces assurances, le chevalier de Gremonville vit l'empereur, qui lui dit : « Recordate che non prenderemo mai in questo particolare resoluzione senza farne dare comunicazione [2]. »

Le prince Lobkowitz ne soutint pas moins qu'ils avaient besoin « de donner quelque apparente satisfaction aux Espagnols et à plusieurs princes qui leur reprochaient de se laisser abuser et mener par le nez [3], et qu'après avoir été blâmé de toute l'Europe pour avoir laissé attaquer la Flandre sans la défendre, l'empereur ne pouvait pas refuser un coup de plume pour assurer la paix publique [4]. »

Quant à l'arbitrage sur la question des dépendances, l'empereur ne l'accepta point. Le prince d'Aversperg n'y vit pas une garantie suffisante de paix. Il dit qu'à défaut de ce motif il ne serait pas difficile d'en trouver un autre pour attaquer l'Espagne, et que les prétextes ne manquent jamais [5]. Le prince Lobkowitz ajouta qu'on n'osait pas se charger de l'arbitrage, de peur de s'exposer à quelque déplaisir [6] et de dévoiler à la cour d'Espagne l'intelligence étroite qui unissait l'empereur à Louis XIV.

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 4 juillet 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIV.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 8 juillet 1669. (*Corr. d'Aut.* vol. XXXIV.) « Soyez certain que nous ne prendrons jamais de résolution à ce sujet sans vous en donner communication. »

[3] Même dépêche.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 21 juillet 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIV.)

En apprenant que l'offre d'arbitrage avait été refusée, Louis XIV ressentit beaucoup d'étonnement et de méfiance. Il écrivit au chevalier de Gremonville :

Extrait d'une lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville. Saint-Germain, 7 août 1669.

Je vous avouerai que, peut-être dans tout le cours de ma vie, je n'ai été plus surpris d'aucun événement que je le fus de voir de quelle manière l'empereur, par le conseil de ses ministres, a reçu l'offre que je lui avais faite, si obligeante, à ce qu'il me semblait, de remettre à sa propre décision, nonobstant la partialité que je sais bien qu'il doit avoir pour l'Espagne, le jugement du différend qui est né sur le fait des dépendances des conquêtes, et en quels termes il y a répondu ; car j'avais bien prévu que pour les mêmes raisons que ledit écrit touche, peut-être ne voudrait-il pas accepter cet arbitrage; mais mon offre ne se restreignait pas à sa personne seule. Il était parlé dans mon mémoire de divers autres partis et expédients; il pouvait me prendre au mot pour la seule personne du pape, ou pour lui donner d'autres adjoints, et c'était, à mon sens, un assez grand avantage que je lui mettais en main de procurer à la couronne d'Espagne, de l'assurer (bien mieux que ne peut jamais faire la triple alliance, quand elle deviendrait quintuple et sextuple) de n'être plus inquiétée sur le différend desdites dépendances que je voulais soumettre à un arbitrage, qui était tout ce que le prince Lobkowitz vous avait témoigné désirer, pour donner un moyen honnête à son maître de se défendre de toutes les instances que l'ambassadeur d'Espagne lui faisait pour l'obliger à entrer dans ladite triple ligue.

La conséquence que je tirai d'abord d'une si grande froideur sur une avance de cette nature, à laquelle les ministres de l'empereur m'avaient eux-mêmes invité, fut que je jugeai dès lors que la résolution était déjà prise, dans son conseil, de le faire entrer dans la triple alliance, et je ne me suis pas trompé dans ce jugement, puisque les dernières nouvelles de Bruxelles, venant d'une personne à qui les ministres d'Espagne ne laissent rien ignorer de leurs plus

secrètes résolutions et affaires, m'assurent que le baron de l'Isola doit avoir reçu ou recevra bientôt l'ordre de passer à La Haye et le pouvoir d'y conclure un traité au nom de l'empereur, pour son entrée dans ladite triple alliance[1].

Louis XIV chargea le chevalier de Gremonville d'en faire une *douce plainte* à l'empereur, sans avoir le projet de se relâcher en rien de l'amitié et de la secrète liaison qui les unissaient. Il croyait l'adhésion à la triple alliance résolue; mais les choses n'étaient pas aussi avancées. La cour de Vienne, qui avait des intérêts contraires à ménager, et qui était fort timide, craignait à la fois d'indisposer l'Espagne et de mécontenter la France. Elle permit au baron de l'Isola de se rendre à La Haye, mais elle restreignit ses pouvoirs. Cette restriction fut due à l'activité des démarches et à la vivacité des plaintes du chevalier de Gremonville. Il accabla l'empereur et ses ministres de ses visites et de ses arguments; le traité éventuel, les convenances de l'amitié, l'intérêt du catholicisme, les secrètes liaisons du baron de l'Isola avec don Juan, le mécontentement des Hongrois, la division des Polonais, l'ambition des Turcs, furent mis en avant avec une habileté et une ardeur qui eurent de l'influence sur l'empereur. Pressé de se déclarer, par la Hollande et l'Espagne, ce prince était de plus en butte aux instances des électeurs de Brandebourg et de Mayence, et de plusieurs autres princes de l'empire, qui le priaient de leur donner l'exemple, et qui s'engageaient à le suivre. Aussi répondit-il au chevalier de Gremonville qu'il aurait égard à toutes ses raisons, qu'il était décidé à maintenir la bonne correspondance qui existait avec le roi son maître, mais « qu'il avait à garder quelque conve-

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIV.

nance avec sa maison; qu'il devait avoir égard à l'empire, et tâcher, par sa conduite, de satisfaire, s'il se pouvait, tout le monde[1]. »

Quelques jours après, le chevalier de Gremonville écrivit à Louis XIV ce qui suit, qu'il venait d'apprendre du prince Lobkowitz :

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 19 sept. 1669.

Il me dit d'abord que je ne dusse pas tant appréhender les pleins pouvoirs qu'avait l'Isola, puisqu'il m'avait procuré un ordre de l'empereur, par une lettre exprès, qui les lui ferait relire plus de trente fois et lui ferait tourner la tête; qu'il me devait donc avertir très-confidemment que je dusse continuer à parler comme j'avais fait, et surtout montrer me railler toujours avec les autres ministres qu'ils voulussent confier une affaire de cette importance au baron l'Isola, qui attendait sa fortune des Espagnols, et lequel avait tant de commerce avec don Juan; et que, du reste, je ne montrasse aucunement appréhender qu'il pourrait conclure, puisque par là il espérait que je réussirais dans ma négociation, à laquelle il me protestait de vouloir incessamment continuer ses très-humbles services, d'autant plus que maintenant la bonne correspondance régnant entre vos majestés donnait le moyen d'accorder leurs intérêts, qui devaient être indissolubles après le traité qui s'est fait. Il me dit cent autres choses avec tendresse, au moins en apparence; de quoi je l'ai fort remercié et assuré que votre majesté lui saurait bon gré de tout ce qu'il faisait pour elle, dont je lui donnerais part.

Il me pria de ne pas l'engager de parole avec votre majesté, mais qu'il se contentait que je me plaignisse toute ma vie de lui s'il ne m'aidait pas à renverser cette triple alliance, pourvu que nous marchassions de concert ensemble. Comme je le pressais un peu plus de me dire ce que j'avais à espérer, puisque autrement votre majesté

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 12 septembre 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIV.)

pourrait prendre des précautions, il me répondit que, par la résolution qui s'était prise sur le rapport de mon audience, on avait mis les fers aux pieds et mains de l'Isola, ce qui le fera donner au diable, en se trouvant si éloigné des belles espérances qu'il venait de donner aux Espagnols, et m'assura que je me dusse mettre l'esprit en repos de ce côté-là; que je procurasse seulement d'être bien averti, de notre ambassadeur à La Haye, de toutes les avances que ferait le baron sur lesquelles je pusse trouver occasion de dauber sa légèreté et sa conduite. Voilà, sire, où j'en suis, m'ayant dit qu'on ne me donnerait pas d'autre réponse, sinon que l'empereur ferait réflexion à ce que je lui avais représenté; et en effet, le prince d'Aversperg m'a dit simplement le même, ayant esquivé adroitement d'entrer en matière, mais affectant de me faire plus d'honnêtetés que jamais, et de m'assurer en général qu'il contribuerait de son mieux à la satisfaction de votre majesté [1].

Ce ministre de l'empereur était extrêmement refroidi. Les espérances qui lui avaient été données d'être nommé cardinal venaient de s'évanouir. Sur les instances du maréchal de Turenne, qui s'était converti au catholicisme, Louis XIV avait été obligé de solliciter le chapeau pour son neveu, le duc d'Albret. De son côté, l'empereur l'avait demandé pour le prince de Bade[2]. Comme on ne pouvait pas confier le secret du traité éventuel à M. de Turenne, on n'avait pas été en mesure de lui faire comprendre qu'il était utile de préférer le prince d'Aversperg à son neveu, et d'obtenir qu'il se désistât de ses prétentions [3]. *C'eût été le poignarder,* disait Louis XIV. Le neveu de M. de Turenne fut promu, sous le

[1] *Correspondance d'Autriche*, v. XXXIV.

[2] Lettre de M. de Lionne au chevalier de Gremonville, du 15 février 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXII.)

[3] Lettre de M. de Lionne au chevalier de Gremonville, du 24 août 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIV.)

nom de cardinal de Bouillon, en même temps que le prince de Bade[1]. Le prince d'Aversperg se crut joué, et M. de Lionne recommanda au chevalier de Gremonville de mettre à profit la rivalité des deux ministres de l'empereur, et de regagner sur le prince Lobkowitz l'influence qu'il allait perdre sur le prince d'Aversperg[2].

Dès ce moment, en effet, le chevalier de Gremonville eut des conférences plus fréquentes avec le prince Lobkowitz et avec l'impératrice douairière. Celle-ci lui donna sur les effets du mécontentement du prince d'Aversperg un avis qu'il s'empressa de transmettre à Louis XIV.

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 10 oct. 1669.

L'impératrice douairière m'a donné un avis de très-grande importance; ce n'a été pourtant qu'après m'avoir fait jurer que je tiendrais la chose parfaitement secrète, puisque autrement elle n'aurait plus les moyens de savoir rien de la personne qui lui communique les pratiques du prince d'Aversperg, outre les préjudices que j'en recevrais pour les intérêts de votre majesté : c'est, dit-elle, qu'elle a des indices presque certains que le prince d'Aversperg a renoué avec les Espagnols une très-secrète intelligence; lesquels n'ayant pu donner leur première nomination au cardinalat, par l'engagement où était cette couronne avec le père Nithard, ils lui ont promis, en revanche, une somme de cinq cent mille florins de cette monnaie, dont les assignations lui auraient déjà été données à Naples, et ensuite afin de s'en servir pour obtenir la nomination du roi de Pologne, moyennant que ledit prince d'Aversperg s'oblige de faire entrer l'empereur dans la triple alliance, ou en toute autre union et garantie qui pût assurer les états de cette monarchie-là contre les desseins de votre majesté[3].

[1] Lettre de M. de Lionne au chevalier de Gremonville, du 24 août 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIV.)

[2] Même dépêche.

[3] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXV.

Louis XIV semblait avoir prévu la défection du prince d'Aversperg. En même temps que son ambassadeur la lui annonçait, il lui faisait écrire, par M. de Lionne, d'offrir au ministre autrichien deux cent mille francs comme dédommagement du cardinalat ou comme moyen de l'obtenir.

Extrait d'une lettre de M. de Lionne au chevalier de Gremonville. Suresne, 12 oct. 1669.

Sa majesté, écrivit M. de Lionne au chevalier de Gremonville, m'ayant mandé, de Chambord, que je songeasse à ce qu'elle pourrait faire pour regagner le prince d'Aversperg, après y avoir longtemps rêvé, il m'est tombé dans l'esprit une pensée que j'ai proposée d'ici à sadite majesté, et je vois, par sa réponse, qu'elle l'a si fort approuvée, qu'elle m'ordonne de vous envoyer un courrier exprès pour vous la porter avec plus de diligence.

Cette pensée est d'offrir audit sieur prince une somme d'argent, pour lui donner moyen d'avancer son cardinalat, même dans la prochaine promotion que le pape fera, et j'ai raisonné de cette sorte : ou que la somme étant considérable, elle fera le coup que l'on souhaite, ou que ledit prince connaîtra par là l'estime que sa majesté fait de lui, la sincère passion qu'elle a pour sa plus grande élévation et pour ses avantages, et comprendra, en tous cas, que sadite majesté a voulu chercher une voie de lui faire un beau présent qu'il puisse accepter avec honneur; et plût à Dieu qu'il l'eût déjà reçu et qu'elle pût se bien assurer de son affection.

La somme que sa majesté a résolu de lui donner, s'il la veut recevoir, est deux cent mille francs. Peut-être pourrait-il vous dire qu'on sait assez que les neveux de ce pape-ci ne sont pas gens à vouloir recevoir de l'argent et des régales si considérables pour des affaires, surtout de cette nature, et cela peut être vrai, quoique les parents de sa sainteté doivent être et demeurer après sa mort les moins accommodés de tous ceux qui ont eu l'honneur d'appartenir à aucun autre pape. Mais vous lui répliquerez là-dessus que je vous ai mandé qu'ayant fait un séjour de sept ans à Rome, j'y ai appris que de cette somme il pourrait acheter de certains lieux de mont,

ou de certains offices de la cour, tous deux de telle nature, qu'ils ont accoutumé de vaquer par les promotions au cardinalat au profit du pape, qui en fait des régales à ses parents, et que le roi et l'empereur renouvelant pressamment leurs instances à sa sainteté en faveur dudit prince, son affaire pourrait être merveilleusement aidée par ce moyen indirect.

Le roi fera remettre ladite somme à Vienne ou à Rome, à la disposition dudit prince, selon qu'il le désirera le plus, et pour le secret, vous le lui promettrez inviolable et lui en donnerez toutes les paroles et sûretés, même par écrit, qu'il pourra souhaiter[1].

Le chevalier de Gremonville eut à s'acquitter de la proposition délicate qu'il était chargé de faire au prince d'Aversperg. Il continuait toujours ses démarches pour empêcher l'accession de l'empereur à la triple alliance. Après avoir obtenu du prince Lobkowitz et de l'empereur une nouvelle assurance que les pouvoirs donnés au baron de l'Isola étaient une concession apparente faite aux Espagnols, mais qui ne conduirait à rien de réel[2], il alla voir le prince d'Aversperg. Il lui parla dans le même sens, mais le prince d'Aversperg lui répondit « que si le roi n'avait pas envie de recommencer la guerre, la jonction de l'empereur à tous ces projets-là ne pouvait lui causer aucun préjudice, pendant que l'empereur donnerait quelque satisfaction aux Espagnols, et contenterait encore toute la chrétienté, qui désirait cette déclaration pour le plus grand affermissement de la paix publique[3]. »

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV.

Ce discours, écrivit le chevalier de Gremonville à Louis XIV, me

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXV.

[2] Dépêches du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 31 octobre et du 15 novembre 1669. (*Corr. d'Autr.* vol. XXXV.)

[3] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 15 novembre 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXV.)

Vienne, 15 nov. 1669.

donna beaucoup prétexte de lui parler en la manière que je m'étais proposé, lui faisant considérer, comme son véritable ami, après m'avoir témoigné tant de fois abhorrer les secrets desseins de cette triple ligue et conseillé si pressamment de nous appliquer à cela, quel jugement votre majesté ferait de le voir à présent dans des sentiments si contraires, que je lui avouais moi-même d'avoir déjà conçu quelque soupçon que ce fût un effet du ressentiment qu'il pouvait garder dans son cœur à cause de la satisfaction qu'il n'avait pu obtenir à Rome; que sans doute le prince Lobkowitz, qui n'approuvait aucunement la triple alliance, se pouvait apercevoir du même motif qui le faisait agir, et par là peut-être en découvrir la cause, dont il pouvait tirer un avantage à lui particulier; que je le priais donc de faire réflexion au préjudice que pourrait souffrir cette grande estime qu'il s'était acquise, outre que je lui devais dire, de lui à moi, qu'il dût se prendre garde des Espagnols, qui ne pardonnaient jamais, lesquels lui feraient de beaux semblants pendant quelque temps qu'ils en pourraient tirer avantage, pour le sacrifier après à leur haine; et enfin, sire, je lui fis peur de plusieurs choses, c'est-à-dire que votre majesté pouvait peut-être attribuer ce changement de dispositions à son chagrin de n'avoir pas été fait cardinal, après qu'elle y avait contribué; mais que, s'il voulait faire un autre beau coup, il lui serait aisé de reprendre ce projet de ligue avec l'empereur pour établir par là une paix perpétuelle, sur laquelle il m'avait promis de vouloir penser et dont je croyais fermement qu'il était encore le maître, puisque cet ouvrage ne serait pas moins glorieux pour lui que celui du traité éventuel, afin d'éviter encore par là de donner des jalousies à votre majesté, qui en prendrait de très-justes par cet engagement où l'on voulait mettre l'empereur, qui serait sans doute attribué à ses conseils et qui pourrait causer d'étranges révolutions dans les affaires.

Comme je m'aperçus fort bien que toute ces considérations l'avaient touché et lui donnaient quelque alarme, puisqu'il voulait commencer à s'en justifier, je le prévins en le priant de me per-

mettre de lui parler sur ce sujet à cœur ouvert et en véritable ami; mais que je désirais pour cela qu'il me donnât parole de ne point m'interrompre, afin que j'eusse plus de moyen de lui découvrir des choses qui lui pouvaient être d'un très-grand avantage et qui regardaient encore sa réputation. Je l'engageai donc comme cela à me promettre qu'il m'écouterait sans mot dire. Je commençai par exagérer l'estime que votre majesté faisait de son habileté et du mérite qu'il s'était acquis dans cet étabissement, qui s'était fait d'amitié et d'intérêt entre vos majestés; qu'en cette considération, elle avait désiré passionnément lui pouvoir procurer le cardinalat, pour lequel elle avait employé ses meilleurs offices à Rome, ainsi qu'il en avait pu voir des preuves convaincantes par la puissante expression de plusieurs lettres qu'elle avait écrites ou fait écrire à Rome; qu'elle n'avait donc cessé d'employer sa recommandation et qui continuait incessamment, témoin la lettre que je lui avais voulu communiquer, laquelle M. de Lionne avait écrite au cardinal Rospigliosi, que je pris occasion de lui lire, ce que je fis en français et que j'expliquai ensuite en italien pour lui faire mieux comprendre; et comme il me le permit, sans en montrer de scrupule, ainsi que les autres fois, cela me fit croire que l'expédient ne lui déplaisait pas, et en conséquence donna lieu d'espérer que l'offre que j'avais à lui faire de cette somme d'argent ne lui serait pas si intolérable. Je recommençai donc à lui témoigner la grande envie que votre majesté avait de l'obliger et de lui prouver toute sorte de satisfaction, et que, pour cet effet, on avait pensé de delà à tous les moyens qui se pouvaient pratiquer et particulièrement à celui très-solide que je lui venais proposer, à savoir que votre majesté lui offrait tout autant d'argent qu'il faudrait et qu'il croirait nécessaire pour pouvoir obtenir la grâce du cardinalat.

Mais à peine eus-je lâché cette parole, qu'il se leva comme un furieux, en s'écriant que je le voulais perdre. Je le sommai de la parole qu'il m'avait donnée de ne me point interrompre; sur quoi s'étant rassis sans me plus rien répliquer, il se boucha les oreilles. Mais je

ne continuai pas moins à lui faire considérer que cette offre lui était honorable, provenant de la générosité d'un monarque très-incomparable, qui voulait par là récompenser la vertu et le travail d'un si important ouvrage, afin de pleinement satisfaire encore à l'engagement qui lui avait été donné, lui alléguant sur ce sujet ceux qui n'avaient pu dispenser votre majesté d'obliger M. de Turenne. Je m'efforçai donc de le persuader à ne faire aucun scrupule d'accepter cette offre, lui ayant fait le détail des moyens qu'il aurait d'employer cet argent pour l'obtention de la grâce qu'il désirait, ce qui se pratiquait journellement à Rome; qu'il s'agissait de faire voir à votre majesté, en cette occasion d'une délibération de si grande importance, la candeur et la sincérité des sentiments qu'il m'avait toujours témoignés, et particulièrement sur ce même projet de la triple alliance, ou de toute autre union qui allait à la même fin, et dont les suites pourraient, à moins d'un miracle, renverser les beaux desseins du traité éventuel. J'ajoutai à tout cela que je le priais de croire, pour tâcher de reprendre sa confiance, que j'avais agi de mon mieux pour faire réussir son affaire, témoin la proposition que je lui venais de faire; que, du reste, je l'assurais d'un secret inviolable et de la plus sainte estime que votre majesté pouvait concevoir envers un personnage de son mérite et de sa capacité, qui pouvait se rendre encore plus glorieux par des miracles qu'il avait en main, en réunissant pour jamais l'auguste maison de France avec celle d'Autriche, ce que je croyais se pouvoir faire aisément par cet échange des Pays-Bas, dont il se parlait, et qui causait à présent et dans l'avenir toutes les jalousies et les craintes des renouvellements de la guerre entre ces deux puissantes couronnes, m'étant mis à exagérer l'impossibilité que je trouvais, par le mélange de tant de frontières, à une longue durée de la paix, ainsi que lui-même autrefois n'était pas disconvenu avec moi de cet inconvénient, quand il blâmait le marquis de Castel-Rodrigo sur le choix des alternatives.

Je m'aperçus bien, par ses répliques, qu'il n'avait pas trop fermé les oreilles, car il me répondit assez juste sur tout mon dire, hors

sur l'article qui concernait l'offre de l'argent, qu'il ne mentionna plus, croyant peut-être d'avoir assez témoigné n'y pas vouloir entendre, par le reproche qu'il m'avait fait. Il me répondit donc qu'il était très-persuadé des généreux offices que votre majesté lui avait daigné rendre à Rome, qu'il lui en serait très-sensiblement obligé toute sa vie; qu'il savait très-bien que les papes ne faisaient pas tout à la fois ces sortes de grâces; qu'il lui suffisait donc que votre majesté l'en eût voulu rendre digne par l'offre qu'elle lui avait fait faire et la lui vouloir procurer, ainsi que de l'estime et agrément qu'elle avait bien voulu donner à la bonne volonté et au bon succès qu'il avait eus pour concilier les intérêts de vos majestés, qui était le plus considérable avantage qu'il espérait tirer de ses travaux en cette affaire; qu'il suppliait donc votre majesté de lui conserver ses grâces et ses faveurs, puisque celles qu'elle voudrait aujourd'hui employer à Rome pourraient causer sa ruine au lieu de quelque bonne fortune, par la raison qu'on a si mal impressionné le pape, qu'il était à craindre que la recommandation de votre majesté n'indiquât tout autre mystère que celui de la paix et de la réunion parfaite de vos majestés par l'établissement du traité éventuel; que, du reste, il aurait à se consoler si la chose pouvait jamais éclater, puisque tout le monde dirait que la grâce demandée au pape par deux si grands princes comme vos majestés indiquerait assez le fondement de quelque considérable service, sur quoi les curieux spéculatifs pourraient découvrir le secret du traité éventuel, bien qu'en ce cas il s'en consolerait par l'exemple de celui des Pyrénées, qui n'avait pas plus fait que l'important partage d'une si considérable succession, en suite duquel votre majesté et le roi d'Espagne avaient comblé leurs premiers ministres de toutes sortes d'honorables prérogatives et de bienfaits immenses; qu'il n'avait jamais prétendu entrer en comparaison avec M. de Turenne, de qui le mérite était extraordinaire. Quant à mon particulier, il n'avait jamais douté que je ne l'eusse aidé du meilleur de mon cœur, par mon propre intérêt qui m'y devait aussi convier, à l'exemple d'une si illustre récom-

pense qu'il en aurait tirée, et s'expliqua ensuite avec des honnêtetés extraordinaires en mon endroit, jusque-là qu'il offrit à coopérer à faire valoir la bonne volonté que l'empereur avait pour moi, afin de me procurer auprès de votre majesté quelque considérable bienfait, ainsi que sa majesté l'impératrice lui en parlait souvent.

Je lui répondis que je me servirais volontiers des moyens qu'il me proposait par surabondance, pourvu qu'il m'en donnât l'exemple en acceptant les offres que je lui faisais de la part de votre majesté; mais, refusant de m'écouter, il m'embrassa en me disant que les deux princes nos maîtres nous destinaient peut-être des grâces que nous ne nous imaginions pas; et, ayant quitté le discours, il se mit à exagérer les moyens d'ôter aux Espagnols ces frayeurs qu'ils avaient d'une nouvelle guerre, de laquelle les moindres apparences leur faisaient ombrage; ce qui me servit à lui reparler de cette ligue, sur lequel sujet il me dit, *l'ho avuta nelle mie mani*, mais que, pour l'amour de moi, il ne laisserait pas d'y vouloir repenser, quoiqu'il y vît les dispositions bien changées. Il ne laissa pas de montrer de vouloir coopérer à quelque tempérament qui pût assurer la paix présente, et faire cesser les jalousies que l'on voulait donner à vos majestés; quant au traité éventuel, qu'il m'avait toujours protesté que c'était un ouvrage pour l'heureux accomplissement duquel il emploierait de bonne foi toutes ses pensées et ses talents; et me dit ces propres paroles, que, quelque incident qui pût jamais arriver, il aurait jusqu'à la mort la passion de le maintenir, ainsi que j'avais pu remarquer les soins qu'il en avait pris dans le passé, qui lui avaient donné l'ouverture de me dire quelquefois librement ses sentiments, pour parvenir plus sûrement aux effets, si le grand cas arrivait; qu'il continuerait de même entre nous deux, si je ne l'avais pour désagréable, me priant de me ressouvenir qu'il me recommandait sur toutes choses le secret de cette affaire, duquel il croyait que dépendait la gloire, le plus grand et plus sûr avantage qu'en pouvaient tirer vos majestés.

Je montrai de reprendre une entière confiance à ses paroles, dont

votre majesté aurait grand plaisir quand les effets en paraîtraient, et particulièrement touchant la triple alliance ou toute autre union d'un pareil mystère. Mais, soit qu'il dissimule adroitement, ou qu'en effet il veuille reprendre une autre conduite moins réservée avec moi, qui pût faire perdre à votre majesté le soupçon qu'il eût tout à fait changé de parti, je l'ai vu depuis ce temps-là beaucoup plus souvent, affectant de me parler lui-même en quelque confidence chez l'empereur, et, en effet, il m'entretient bien plus librement sur toutes les affaires générales; ce n'est pas que, sur celle dont il s'agit, il ait voulu entrer dans un plus particulier engagement que celui que je rapporterai ci-après, mais seulement, en général, que votre majesté louerait et estimerait toujours le procédé de l'empereur. Quant au prince Lobkowitz, j'ai dit déjà la bonne volonté qu'il avait, ayant effectivement pris concert avec l'impératrice douairière, afin de ménager l'esprit de l'empereur pour les désirs de votre majesté; à quoi elle a agi de son mieux par une manière très-judicieuse, quoique indirecte, ainsi qu'elle me l'a rapporté[1].

Mais le mécontentement ou la réconciliation du prince d'Aversperg ne devait plus être d'aucun danger ou d'aucune utilité pour la politique de Louis XIV. Celui-ci, dont l'offre d'arbitrage relative aux dépendances avait été refusée par l'empereur, qui craignait de se brouiller avec les Espagnols, et par le pape, qui s'en était excusé sur ce qu'étant le père commun des fidèles, la prudence ne lui permettait pas de désobliger l'une des deux parties, écrivait au chevalier de Gremonville qu'il se confiait dans la parole de l'empereur, et qu'il comptait que les négociations de l'Isola à La Haye seraient sans résultat. Il l'engageait à ménager beaucoup le prince

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXV.

Lobkowitz, lorsqu'une disgrâce soudaine vint justifier cette recommandation et changer la face de la cour de Vienne. L'empereur fit donner au prince d'Aversperg l'ordre de ne plus reparaître devant lui, et de partir, sous trois jours, pour ses terres de Styrie. Voici comment le chevalier de Gremonville raconta à Louis XIV cet événement inattendu.

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 12 déc. 1669.

P. S. J'ajoute à la ci-jointe dépêche une nouvelle d'assez grande importance, c'est la disgrâce de M. le prince d'Aversperg, qu'un de ses très-confidents amis m'est venu donner, sur le prétexte d'une autre affaire; il m'a raconté ce qu'il dit avoir ouï de la propre bouche dudit sieur prince, à savoir que le chancelier Hocher l'est allé trouver chez lui, il y a trois heures, pour lui déclarer que la volonté de l'empereur était qu'il ne parût plus à la cour, et que, dans trois jours, il se retirât dans ses terres en Styrie, jusqu'à nouvel ordre; qu'il s'écria d'abord si c'était là la récompense de trente ans d'un fidèle service, sans avoir jamais voulu s'éloigner pendant huit jours pour vaquer à ses affaires particulières. Il se mit ensuite à pleurer, en ne songeant qu'à ses enfants, sans pénétrer encore, ou montrant au moins l'ignorer, la véritable cause de son malheur. J'ai voulu, avant que d'envoyer cette dépêche, en savoir davantage de l'impératrice douairière, à laquelle j'ai envoyé demander audience, qu'elle m'a accordée aussitôt, en me disant d'abord qu'elle était bien aise de me voir, pour apprendre de moi le fondement d'un si extraordinaire événement, duquel l'empereur la venait d'envoyer avertir, avec cette prière de ne s'en mêler pas. Mais, comme je m'aperçus bien qu'elle avait pris le devant, croyant que je la venais prier en faveur dudit prince, je commençai à me railler avec elle qu'elle eût si bien réussi; et, comme elle ne s'attendait pas à cela, je n'ai pu tirer autre chose, sinon qu'elle ne savait cette affaire qu'à travers les nuages et que, par conséquent, elle ne voulait pas m'en parler avec incertitude. Je n'ai pas eu loisir de voir le prince Lobkowitz, dont les sourdes manœuvres lui ont fait emporter cette victoire; mais,

comme me l'a su très-bien dire la même impératrice, l'on va mettre sur moi toute la cause de sa disgrâce, car tout le monde croit que nous étions encore dans une très-parfaite intelligence. Il est vrai que j'agissais de mon mieux pour le maintenir, et ce n'était pas sans fondement que je ménageais la satisfaction qu'il désirait, pour en retirer quelque grand avantage pour votre majesté, ainsi que j'en ai touché quelque chose dans mes dernières dépêches. Il faudra voir si ce changement me réussira mieux, comme je le dois espérer de la bonne volonté du prince Lobkowitz [1].

Le prince Lobkowitz restait maître des affaires. Son premier soin fut d'assurer l'ambassadeur de France du zèle qu'il voulait apporter à servir le roi, zèle qui n'avait été contrarié jusque-là, disait-il, que par la rivalité du prince d'Aversperg [2]. Cependant il n'y avait pas à se fier à ses démonstrations, car c'était lui qui avait habilement amené la chute du ministre exilé. Il l'avait fait accuser d'intelligence avec la France par la régence d'Espagne, qui en avait adressé des plaintes à l'empereur sans lui laisser la liberté de les rejeter. Le chevalier de Gremonville exposait ainsi cette intrigue:

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 2 janv. 1670.

L'impératrice douairière m'a bien voulu enfin communiquer confidemment les véritables causes de la disgrâce du prince d'Aversperg, et qui avaient le plus obligé l'empereur de prendre une pareille résolution : il est certain que le prince Lobkowitz n'a rien oublié du plus fin et artificieux pour l'inculper des affaires que lui-même a suggérées et plus aidé à terminer, ayant ramassé tout ensemble, outre les plaintes qu'il a fait venir de tous côtés, pour ne pas manquer son coup, qui fut absolument résolu ensuite de l'arrivée d'un courrier d'Espagne, que cette reine-là fit dépêcher par le comte de Petting,

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXV.

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 17 décembre 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXV.)

sous le prétexte de donner part de sa convalescence. Ce fut le motif de cette audience extraordinaire que l'ambassadeur d'Espagne demanda à huit heures du soir, en laquelle il exposa en peu de mots qu'il avait ordre, et de la reine et du conseil, de prier sa majesté impériale de ne communiquer au prince d'Aversperg aucune des affaires qui concernaient l'Espagne, par des fondements qu'on avait de delà qu'il fût non-seulement contraire, mais trahît encore les intérêts des deux maisons; et, qu'à moins qu'il ne daignât promettre de ne plus s'en servir ou de ne lui en pas parler, on protestait de rompre toute sorte d'amitié et de liaison pour en chercher ailleurs. Cette déclaration fut accompagnée d'une lettre de la reine catholique, qui s'expliquait en termes plus doux, mais non moins efficaces, qui étaient en substance, qu'avec le temps on lui ferait savoir les causes qu'elle avait d'en user de cette manière.

Voilà, sire, ce qui donna le grand fondement au prince Lobkowitz d'abattre son ennemi.

Les amis du prince d'Aversperg répandent le bruit que l'empereur lui envoya dire en dernier lieu (ce qui est très-vrai), par le chancelier Hocher, qu'il se mît l'esprit en repos, puisqu'il n'y avait point dans sa disgrâce le moindre soupçon de trahison, ce qui leur sert à montrer que la mesure n'est en effet qu'une prédomination de ses envieux et ennemis. Cependant, soit que les espagnolisants ne trouvent pas bon cette confiance apparente que le prince Lobkowitz me renouvelle, contre quasi mon intention même, et les plus fréquentes conversations que j'ai eues depuis avec l'impératrice, ou qu'en effet les amis du prince d'Aversperg aient voulu, pour leur avantage, faire croire la chose, on s'est servi de l'occasion que j'ai été retenu pendant plusieurs jours chez moi, à cause d'un rhume, pour faire entendre que je suis allé m'aboucher avec le prince d'Aversperg, dont je ménageais le retour par le moyen de l'impératrice; laquelle en ayant été avertie, cela m'obligea à sortir plus tôt, m'ayant conté que c'était une cabale très-raffinée. Elle ne m'a pourtant point encore voulu avouer que le prince Lobkowitz en eût pris de la

jalousie et lui eût parlé; mais elle m'a dit seulement qu'elle envoya chercher un certain conseiller d'état qu'elle ne m'a point voulu nommer (le comte Albert de Zinzendorff, comme je le croirais par les indices), pour lui déclarer comme elle avait fait que, si l'empereur ou le prince Lobkowitz avaient le moindre avis ou prissent scrupule d'une pareille invention, elle lui protestait de le faire aller plus loin que le prince d'Aversperg. Mais ce qui me fait croire que le prince Lobkowitz en sait quelque chose, c'est qu'il me dit hier au soir, chez la même impératrice, en montrant se rire, que l'on nous voulait mettre mal ensemble, et il m'allégua pour cela un fondement sans aucune apparence de vérité.

Je lui répondis en deux mots que, s'il était aussi ferme que je le voulais être dans la conduite que nous avions jusqu'ici gardée ensemble, l'enfer même ne nous désunirait pas, de quoi je répondrais pour ma part, puisque j'avais les ordres de votre majesté, sur le péril de ma fortune et de sa disgrâce, de n'agir que par ses conseils et directions. Mais, sans m'écouter, il m'embrassa devant tout le monde, et puis se tournant vers le comte de Maradas, conseiller d'état, corps et âme de l'ambassadeur d'Espagne, il lui dit ces propres paroles : « Esto caballero puede, con su desteridad y afeccion á la paz publica, hacer una tripla union, mas estrecha que la otra, entre los reyes de Francia y España y l'emperador[1]. »

Le prince Lobkowitz avait fait jouer les plus secrets ressorts pour ruiner la puissance du prince d'Aversperg. Tandis qu'il promettait à l'ambassadeur d'Espagne l'adjonction de l'empereur à la triple alliance[2], il prévenait secrètement les Espagnols à Madrid et à Bruxelles que, s'ils n'avaient pas été secourus

[1] Ce gentilhomme peut, par sa dextérité et son attachement à la paix publique, faire une triple alliance, plus étroite que l'autre, entre les rois de France, d'Espagne et l'empereur. (*Corr. d'Autr.* vol. XXXVI.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 26 décembre 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXV.)

pendant la guerre de Flandre, et si l'empereur ne s'était pas encore uni, dans leur intérêt, à la Hollande, à la Suède et à l'Angleterre, ils devaient l'attribuer aux conseils et à la résistance du prince d'Aversperg[1]. La perte de celui-ci avait dès lors été résolue. Le prince Lobkowitz, devenu dépositaire unique de la confiance d'un souverain jeune et indécis, allait être assez embarrassé. Doué de sagacité et de prudence, il n'avait pas la décision de caractère du prince d'Aversperg, et il n'aimait pas la pratique des affaires, parce qu'il craignait la responsabilité des résolutions. Faible et ardent, astucieux et expansif, ambitieux et circonspect, il redoutait, avant tout, de se compromettre. Il voulut conserver auprès de l'empereur la position de conseiller, et ne pas prendre celle de ministre agissant, afin de ne pas s'exposer par des mesures, qui engagent toujours plus que des paroles. Il essaya même de diminuer pour lui le danger des conseils directs, en évitant de les donner le premier. Il invita le chevalier de Gremonville à faire arriver les propositions de la France à la cour de Vienne par la cour de Madrid[2], ce qui était rendre tout impossible d'avance.

Il redoutait à tel point l'esprit entreprenant et les instances presque irrésistibles de cet ambassadeur, qu'il tenta de le plier à ses lents et vagues procédés de négociation, ou à lui faire quitter la place. Le chevalier de Gremonville en fut instruit par l'impératrice douairière, avec laquelle ses rapports devinrent alors de plus en plus fréquents et confidentiels. Voici en quels termes il instruisit Louis XIV de cette nouvelle situation :

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 9 janvier 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVI.)

[2] Dépêche du 26 décembre 1669. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXV.)

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 9 janv. 1670.

J'avais prié l'impératrice douairière de vouloir toucher, comme d'elle-même, au prince Lobkowitz la confiance que je prenais aux paroles qui m'avaient été données, à savoir que l'empereur ne se mêlerait jamais dans toutes ces sortes d'unions. Elle se servit donc d'un beau prétexte pour lui parler de la matière, en lui disant qu'agissant comme je faisais, en vertu des ordres de votre majesté, avec tant de zèle et de chaleur, pour l'accomplissement du mariage en Pologne[1], j'avais quelque raison de me plaindre qu'au lieu qu'on s'appliquât de bonne foi à ne laisser point achever ladite triple union, l'Isola en semblait être le principal boute-feu.

Il lui répondit que j'étais trop subtil, me plaignant du mal avant que de le sentir; et puis il me blâma que je m'avançasse peut-être trop librement à faire espérer des choses à votre majesté qui pouvaient peut-être en effet réussir comme je me le persuadais, mais que pourtant les paroles qu'on m'avait données n'avaient pas le sens si précis dont je me flattais. Ne laissant pas de protester toujours que votre majesté n'aurait point en cela aucun sujet de se plaindre de l'empereur, et qu'ainsi je serais bon marchand de ma négociation.

Voilà, sire, ses propres termes, à quoi répliqua ladite impératrice, ainsi que nous l'avions concerté ensemble, que je me confiais entièrement à son amitié, et espérais beaucoup plus de faveur de lui dans son ministère pour les intérêts de votre majesté, qui verrait mal volontiers la jonction de l'empereur à la triple alliance, par le seul motif que cela préjudicierait à l'union et à l'amitié qui régnaient entre vos majestés. Mais, soit qu'il s'imaginât que ce discours se fît exprès pour le mettre dans un engagement peut-être contraire à celui qu'il aurait pu avoir donné aux Espagnols, ou en effet contre la maxime qu'il se propose, il lui fit réponse avec un peu de chaleur, feinte ou véritable (comme il use souvent de cet artifice), que je devrais me contenter qu'il m'avait procuré une grande estime auprès

[1] De sa fille l'archiduchesse Éléonore-Marie, qui épousa, le 27 mai 1670, Michel Coribut Wieçnowieçki, élu roi de Pologne le 10 juin 1669.

de votre majesté, mais qu'en cas que je prétendisse le violenter dans la convenance que l'empereur devait garder envers sa maison, s'il avait bien su me procurer une grande fortune auprès de votre majesté par une lettre à mon insu, que l'empereur lui avait fait écrire, il aurait bien le moyen aussi de me ruiner; et qu'enfin il avait tant d'amitié et de liaison avec M. de Lionne, qu'à la moindre insinuation ou prière qu'il lui pourrait faire pour me retirér d'ici, cela se ferait.

Ce discours étonna étrangement l'impératrice, qui a bien jugé (ainsi que j'ai fait) qu'il n'avait autre but que de m'épouvanter, croyant me tenir par là plus réservé à ne lui demander point des choses qui pussent être contraires à ses maximes. Mais ladite impératrice m'a rapporté qu'elle lui dit exprès, pour sonder jusqu'où irait son caprice, et s'il y aurait de la fermeté, ou pour le rendre aussi plus circonspect à ne pas s'embarquer si légèrement à rien entreprendre directement contre les intérêts de votre majesté, qu'elle lui conseillait de se bien ménager avec moi, puisque je n'ignorais pas tous les moyens dont il s'était servi pour perdre le prince d'Aversperg, qu'il lui était si important de cacher au monde et particulièrement aux Espagnols. Mais tout cela ne le toucha pas, et il dit toujours fermement que, si je ne faisais point à sa mode, il saurait bien en faire venir ici un autre que moi; quoique ensuite il se relâcha à dire mille biens de ma conduite passée, de laquelle, dit-il, il voulait se rendre le maître par la peur qu'il me ferait de ruiner ma fortune, qui n'était encore qu'en herbe et en espérance, montrant de dire toutes ces particularités en grande confidence.

Ce n'est pas qu'en même temps il n'assurât ladite impératrice d'une véritable amitié qu'il avait pour moi, et d'être toujours dans la même envie de faire réussir mes négociations; mais qu'il me devait conseiller de ne pas tant donner à espérer à votre majesté, et de ne pas m'imaginer qu'il conseillât jamais l'empereur d'abandonner plus l'Espagne, et de manquer à ce qu'il devait envers l'em-

pire; que, du reste, nous fissions *nos affaires,* puisque nous nous accorderions bien comme cela, ne voulant jamais, dit-il, changer de cette inclination naturelle qu'il avait d'honorer votre majesté et de lui complaire en toutes choses, qui seraient de la raison et de la convenance aussi de l'empereur.

L'impératrice et moi, sire, avons bien philosophé sur tout ce discours, et voilà comme elle raisonne: qu'il est à croire que, si les Espagnols ont voulu, pour l'amour de lui, pousser à bout le prince d'Aversperg, ils auront aussi en même temps exigé de lui qu'il agirait tout au contraire des sentiments de l'autre, qui ne s'est jamais voulu engager précisément en son particulier de faire entrer l'empereur dans la triple alliance, d'autant plus que l'ambassadeur d'Espagne et sa faction se vantent déjà que cette cour va changer du blanc au noir et de conduite, et que l'empereur même témoigne assez vouloir en user autrement, pour la défense et conservation de sa maison[1].

Louis XIV partagea les soupçons du chevalier de Gremonville et de l'impératrice douairière. Il écrivit à son ambassadeur pour le diriger dans sa conduite avec le prince Lobkowitz et le rassurer sur ses menaces :

Extrait d'une lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville. Saint-Germain, 31 janv. 1670.

L'affaire de la triple alliance va être comme achevée, les Espagnols s'étant enfin relâchés, non pas sur les persuasions de l'Isola, mais sur des ordres exprès, venus de Madrid, au gouverneur de Flandre, de payer les deux cent mille écus à la Suède. On verra bientôt maintenant le parti que le prince Lobkowitz conseillera à l'empereur de prendre, ou de manquer aux paroles qu'il m'a données par votre canal, ou de satisfaire les Espagnols par sa jonction à la triple ligue. Je vous avoue que le discours que ce ministre a tenu à l'impératrice douairière sur votre sujet me donne fort mau-

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVI.

vaise opinion des intentions qu'il aura à l'avenir pour mes intérêts, et je ne m'éloigne pas de la pensée qu'a eue cette judicieuse princesse que, si les Espagnols ont voulu, pour l'amour de lui, pousser à bout le prince d'Aversperg, ils auraient aussi en même temps exigé de lui qu'il agirait tout au contraire des sentiments de l'autre, qui n'avait jamais voulu s'engager précisément, en son particulier, de faire entrer l'empereur dans la triple alliance. Je crois donc que vous lui devez parler clairement et fermement pour lui faire connaître indirectement que vous ne vous épouvantez pas de ses menaces, sans commettre en rien l'impératrice qui vous les a rapportées, et pour le faire expliquer s'il est, en effet, dans le dessein de s'abandonner entièrement aux Espagnols, ou de se tenir dans la maxime qu'il vous a toujours fait paraître de vouloir maintenir l'empereur en véritable amitié avec moi. Vous pourrez après ajouter à cela que je vous ai moi-même donné avis d'ici que le marquis de Malagon s'était vanté, depuis la disgrâce du prince d'Aversperg, de vous faire bientôt chasser de Vienne; que, pour votre particulier, vous le recevriez comme une grâce qu'ils vous auraient procurée, parce qu'il y avait plus de dix-huit mois que vous me demandiez pressamment la permission de revenir, sans l'avoir jamais pu obtenir, mais que je vous avais écrit là-dessus, dans ce rencontre, que les Espagnols pourraient bien avoir le crédit de porter l'empereur à me prier de vous rappeler, mais non pas celui de m'y obliger, à moins qu'il ne vous congédiât lui-même, ni à envoyer aucun autre en votre place, non que je ne connaisse qu'il est de quelque préjudice aux affaires d'un prince de maintenir auprès d'un autre un ministre qui lui soit devenu désagréable, mais par la raison que je verrais clairement d'où le coup viendrait, et que je ne me croirais pas fort obligé à y rien déférer.

Si l'impératrice vous le permettait, vous pourriez passer plus avant, et dire au prince, en termes bien intelligibles, qu'il se trompe fort s'il croit qu'une de ses lettres à Lionne pût suffire pour votre prompte révocation ou pour préjudicier à votre fortune, parce qu'en

outre que vous savez que Lionne n'aura jamais cette volonté, vous savez encore mieux qu'il n'a pas le crédit auprès de moi de me faire faire le moindre mauvais traitement à une personne que je connais, qui m'a bien servi, et qui ne serait persécutée que pour plaire aux Espagnols et regagner mieux leur estime et leurs bonnes grâces; que c'est à l'empereur à voir s'il doit s'engager, pour leur complaire, à faire ce pas, lequel, dans la résolution où je serais de n'envoyer personne en votre place, irait à commencer à dissoudre cette étroite union que nous avons contractée ensemble, et dont chacun de nous peut, dans la suite des temps, recevoir tant d'avantages, comme, d'un autre côté, recevoir tant de préjudice si nous nous trouvons une fois entièrement opposés, et dans des maximes et des intérêts contraires.

Si Lobkowitz est bien sage, il verra qu'il y a peut-être plus d'écueils et plus dangereux dans le nouveau chemin où il pourrait faire marcher l'empereur que dans celui où il est. S'il s'y tient et aux paroles qu'il m'a données, je ne manquerai pas le premier au secret du traité éventuel, mais quand on m'en donnerait une juste cause et que je ne pourrais plus faire état de l'amitié de l'empereur. Je ne sais si le prince Lobkowitz pourrait se mieux assurer que le prince d'Aversperg de celle des Espagnols quand on m'aurait obligé à faire imprimer toutes vos dépêches. Je passe plus outre, et soutiens qu'il est beaucoup plus important à l'empereur qu'à moi de maintenir notre union et notre traité, et que tout ce qu'il peut attendre de la sienne avec les Espagnols, lesquels, après tout, par d'autres considérations, ne lui feront jamais ni préjudice ni mal, sa plus grande liaison avec eux ne contrepèserait pas, à beaucoup près, ce qu'il aurait perdu en la mienne. Car, en premier lieu, l'empereur peut-il croire que don Juan, s'il voyait jamais la teneur du traité éventuel, ne se tînt pas infiniment heureux, dans le cas de la mort du roi d'Espagne, d'en pouvoir prendre les conditions pour soi, si je les lui offrais, et n'est-il pas évident qu'il me serait plus facile de l'établir pour roi dans l'Espagne, où il a tous les peuples favo-

rables, que d'y faire reconnaître l'empereur, dans l'aversion que cette nation a pour tous les étrangers, et particulièrement pour les Allemands?

En second lieu, quoique je ne sois pas d'humeur à faire jamais des menaces, et particulièrement de celles dont l'effet me donnerait à moi-même un extrême déplaisir pour l'amour que j'ai pour la personne de l'empereur, je puis pourtant dire, sans la moindre présomption de vanité, que, quand sa conduite m'y obligerait, par l'esclavage où il rentrerait, lui et toute sa cour, à l'égard des Espagnols, abandonnant toutes ses volontés et tous ses intérêts aux leurs, ou plutôt à leurs caprices, ni la triple alliance n'est si bien affermie que je ne la puisse dissoudre, quand il me plaira d'y jeter beaucoup d'argent, ni je ne manquerai même d'autres moyens de donner tant d'affaires et d'embarras à l'empereur, qu'il ne se trouverait guère en état de m'incommoder ni d'accourir à la défense desdits Espagnols, si j'avais résolu de les attaquer. Je n'entends pas même parler des moyens que j'en aurais si facilement dans la Hongrie, parce que ma piété m'empêchera toujours de recourir à ceux-là; mais dans la seule Pologne, où le mariage de sa sœur l'obligera toujours d'appuyer le nouveau roi, il me serait si aisé d'y exciter de si grandes nouveautés que, si le prince Lobkowitz les pouvait savoir, il tremblerait lui-même toutes les fois qu'il lui passe dans la pensée de faire, en faveur de l'Espagne, quelque chose qui puisse me déplaire justement, ou être contraire à mes intérêts et à l'union qu'il a tant contribué à établir entre moi et son maître.

Cependant je laisse à votre prudence et discrétion, qui me sont bien connues, de dire tant et si peu que vous l'estimerez à propos de ce que je vous mande, selon que vous verrez d'en avoir, ou non, un absolu besoin pour ramener l'esprit dudit prince dans les maximes dont il semble qu'il prenne si fort le chemin de s'écarter. Mais prenez garde de ne dire certaines choses que comme de vous-même, par manière de raisonnement. Le mal me semble pressant, et qu'il peut être utile, ou qu'il ne le sera jamais, d'y obvier dans

sa naissance, avant qu'il ait fait un progrès qui le rendrait irremédiable [1].

En même temps que Louis XIV cherchait à intimider le prince Lobkowitz, il avait voulu rassurer la cour de Vienne sur ses desseins. Il avait ordonné au chevalier de Gremonville de lui annoncer qu'à défaut de l'empereur et du pape, il avait confié à l'Angleterre et à la Suède l'arbitrage des dépendances [2], et qu'il allait faire au printemps un voyage pacifique en Flandre, «sans aucun dessein, ni prochain, ni éloigné, de contrevenir en quoi que ce fût, au traité d'Aix-la-Chapelle, ni de troubler par aucune prétention, à l'égard de la couronne d'Espagne, la bonne intelligence et l'amitié rétablie par ce traité.» Il l'avait chargé d'en renouveler à l'empereur sa parole royale, qu'il avait fait donner également à la reine d'Espagne par son ambassadeur à Madrid [3].

Les négociations du chevalier de Gremonville avec le prince Lobkowitz furent lentes et souvent troublées par des caprices et par des reproches. Le chevalier de Gremonville lui arracha l'assurance plus formelle que l'empereur n'entrerait point dans la triple alliance. L'empereur se réservait seulement de garantir la paix d'Aix-la-Chapelle, ce qui n'était ni dangereux ni blessant pour Louis XIV, qui y avait consenti par un article même du traité [4]. L'entreprenant chevalier ne voulait pas même y consentir, montrant en cela plus d'exigence que son souverain, qui l'invita à se relâcher sur ce point, pourvu que l'empereur s'engageât à ne secourir les

[1] *Correspondance d'Autriche*, v. XXXVI.

[2] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 3 janvier 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVI.)

[3] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 17 janvier 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVI.)

[4] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 25 février 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVI.)

Espagnols que s'ils étaient attaqués *directement*. Louis XIV demandait que dans le cas où les Espagnols voudraient porter secours aux Hollandais, ils fussent considérés comme agresseurs et que la garantie devînt nulle[1]. Il ne permit cependant au chevalier de céder sur la garantie qu'à la dernière extrémité[2].

Cette discussion sur la garantie dura quelque temps : sur ces entrefaites, le roi exécuta son voyage en Flandre, qui alarma un peu la cour de Vienne. L'empereur et le prince Lobkowitz se montrèrent disposés à sacrifier les Hollandais aux ressentiments de Louis XIV, pourvu que les Espagnols fussent épargnés. Le prince Lobkowitz alla jusqu'à dire que l'empereur était obligé de garder beaucoup de ménagements avec l'Espagne, à cause de la position de la reine; que l'Isola n'était *qu'une poupée* donnée aux Espagnols pour les amuser, et que lui serait enchanté « de voir une bonne armée de France dans la Hollande[3]. »

Louis XIV, sans avouer encore ses projets contre les Hollandais à la cour de Vienne, voyait avec satisfaction qu'elle était loin de s'y montrer contraire. C'était le moment où l'électeur de Mayence, le duc de Lorraine, le gouverneur des Pays-Bas, le grand pensionnaire de Hollande et le baron de l'Isola préparaient sur le Rhin une concentration de troupes, dans laquelle ils voulaient faire entrer l'empereur. Louis XIV en prévint son ambassadeur pour qu'il l'empêchât[4]. Il n'y avait rien à craindre de ce côté, l'empereur étant embarrassé par les mouvements de la Hongrie et les agitations mena-

[1] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 15 mars 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVI.)

[2] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 21 mars 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVI.)

[3] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 10 avril 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVI.)

[4] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 17 mai 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVII.)

çantes de la Pologne. Aussi, imitant l'exemple des petits princes d'Allemagne, l'empereur alla jusqu'à solliciter un subside de Louis XIV. Il est curieux de voir comment, après beaucoup de détours, le prince Lobkowitz hasarda cette demande :

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 18 mai 1670.

S'étant mis à parler ambigument et à mots couverts des moyens que votre majesté avait de s'acquérir à jamais l'empereur pour ami, je fus obligé de le prier de s'expliquer un peu mieux, puisque je tâcherais de contribuer à ses intentions; sur quoi il me dit franchement que l'empereur n'avait guère d'argent pour faire ce grand armement, qu'il fallait donc que l'empire lui en contribuât; et continuant à me faire des discours pour m'obliger peut-être à lui en offrir de la part de votre majesté, sur lesquels voyant que je ne prenais point feu, mais que je me tenais toujours sur les ordres que votre majesté pourrait faire renouveler à ses ministres, il me déclara que la grande union qui avait si longtemps duré entre les Espagnols et l'empereur provenait des continuelles assistances d'argent que ceux-ci lui avaient fait contribuer; mais qu'ayant cessé, la confidence avait aussi manqué, et qu'ensuite leurs affaires avaient toujours été en décadence; qu'il croyait donc que, si votre majesté voulait employer ces mêmes moyens-là, il se pourrait former une union indissoluble qui lui apporterait des avantages considérables; puis, montrant de se reprendre, il me dit ces propres paroles : « Je n'ai garde de proposer cela à l'empereur, car il accepterait très-volontiers (dans le besoin où il en est) tout l'argent que votre roi pourrait faire offrir, et par là se trouverait obligé de faire tout ce qu'il voudrait. » Et portant la main à sa gorge, il me dit que nous les tiendrions par là; mais il ne tarda pas à exagérer le bénéfice qui reviendrait à vos majestés de cette union plus étroite et si bien cimentée. Je montrai de l'applaudir et de vouloir coopérer à son intention; sur quoi il ajouta, pour conclusion, que votre majesté avait à faire deux choses pour s'assurer pleinement de l'empereur : l'une, qui était de ne le point traverser pour contredire en ses affaires et prérogatives dans

l'empire, et l'autre, de lui fournir les mêmes assistances que les Espagnols ont fait autrefois, puisque, de sa part, il correspondrait à tout cela au double, et que je m'en confiasse à sa parole, qui ne m'avait jamais manqué. Je lui fis espérer d'en écrire exprès, à quoi il m'invita, pour voir, dit-il, ce qui se pourrait pratiquer.

Tout ce discours et cet empressement me fait bien découvrir son intention, en quoi je croirais que votre majesté aurait un très-beau moyen de s'assurer pour longtemps de l'empereur, pour en profiter plus librement ailleurs[1].

Voici la réponse que Louis XIV fit à son ambassadeur sur cette proposition de subsides :

Extrait d'une lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville. Saint-Germain, 20 juin 1670.

Vous devez appliquer toute votre industrie à éluder le plus honnêtement qu'il vous sera possible d'entrer dans l'ouverture que le prince Lobkowitz vous a faite touchant les assistances d'argent que je pourrais donner à l'empereur, dont il vous a présupposé que je retirerais beaucoup d'avantages aux occasions; et pour cela vous pourrez dire audit prince qu'ayant estimé à propos de n'écrire qu'à Lionne de ce qu'il vous en avait dit, afin qu'il ménageât la chose selon qu'il la croirait réussible ou non, en quoi vous aviez eu en vue de ne pas compromettre la dignité de l'empereur, Lionne vous a répondu qu'il n'avait pas cru devoir me montrer cet article de votre lettre, pour ne me donner pas inutilement le déplaisir et le dégoût de croire que l'empereur me voulût faire acheter par de l'argent les effets de l'amitié que, sans cela, nous nous sommes déjà promise, et qu'il avait d'autant plus jugé d'en devoir user de la sorte, qu'il avait vu que tout le prétexte de cette insinuation d'avoir de mon argent avait manqué par l'accommodement des mouvements de la Croatie, et depuis cela encore de ceux de Hongrie, où l'empereur même pouvait gagner de pouvoir entretenir son armée dans ce royaume-là et aux dépens du pays, sans parler même des grandes

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVII.

sommes qu'il retirera en confisquant tout le bien des coupables; que Lionne avait ajouté à cela qu'il voyait continuellement de si bons mouvements en moi pour tous les avantages de l'empereur, qu'il ne faisait aucun doute que, dans des occasions importantes où il aurait un absolu besoin de ses amis, je ne l'assistasse volontiers et même avec plaisir de ma bourse et de toute autre chose; mais que, Dieu merci, les affaires de l'empereur étaient aujourd'hui en tout autre état que celui-là, et notamment depuis le retour de ce courrier, qui a apporté tant d'assurances qu'il n'y avait rien à craindre, au moins de toute cette campagne, du côté des Turcs [1].

Trois jours avant ce refus de soudoyer la cour de Vienne, Louis XIV, qui venait de conclure le fameux traité secret de Douvres, avait écrit au chevalier de Gremonville pour qu'il sondât les dispositions de l'empereur relativement à une union étroite avec l'Angleterre. Il ne lui avait rien communiqué jusque-là de ses négociations avec le roi de la Grande-Bretagne, et il ne lui laissa pas soupçonner leur heureuse issue. Une nouvelle crise survenue dans la santé du jeune roi d'Espagne lui offrit l'occasion de pénétrer ce qu'il désirait savoir, en déguisant avec beaucoup de naturel et d'adresse ce qui s'était passé et conclu entre Charles II et lui. Dans le cas où mourrait l'enfant débile, dont une maladie grave menaçait chaque année la vie déjà si incertaine, trois obstacles se présentaient à l'accomplissement du traité de partage : 1° l'ambition de don Juan; 2° la résistance des princes d'Italie; 3° la triple alliance. Ce dernier obstacle lui paraissait seul sérieux, parce que les trois puissances protestantes qui composaient la triple alliance voudraient sans doute s'opposer à l'accroissement de forces que donnerait le partage de la mo-

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVII.

narchie espagnole aux deux grandes puissances catholiques, et s'alarmeraient de leur union. Il importait donc de la dissoudre d'avance, et d'en détacher l'Angleterre en lui offrant une part de cette succession. La dépêche dans laquelle Louis XIV exposa à son ambassadeur sa politique et l'état de ses négociations avec l'Angleterre, du point de vue de la cour de Vienne, est un écrit digne d'être reproduit en entier :

Je vous fais cette lettre à part pour vous dire que les douze ou quinze jours de temps qui se sont passés, pendant que le roi d'Espagne a été malade, m'ayant fait envisager de plus près l'accident qui pouvait arriver de l'ouverture à la succession de ses états, je fis aussi beaucoup de raisonnements en moi-même sur toutes les choses qu'il me semblait que je pouvais faire, et l'empereur de son côté, ou nécessaires ou utiles, pour nous mettre plus aisément, et sans y rencontrer de grands obstacles en possession de nos partages, suivant les conventions de notre traité.

Extrait d'une lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville. Saint-Germain, 17 juin 1670.

J'eus d'abord l'inquiétude de n'avoir jamais su si on s'était souvenu à Vienne d'envoyer au comte de Petting le paquet fermé dont il était parlé dans quelques-uns des écrits italiens qui vous ont été remis depuis ledit traité, pour n'être ledit paquet ouvert par ledit comte que dans le cas de la mort du roi d'Espagne, et vous jugerez bien que si la chose n'a pas encore été exécutée, on n'y doit pas perdre un moment de temps, car, quoique ledit roi soit hors d'affaire pour cette fois-ci, il ne manque pas de gens, de ceux même qui approchent de plus près sa personne, qui sont fort persuadés que le terme de la fin de sa vie n'est pas bien éloigné. Mais l'empereur en doit savoir des nouvelles plus certaines et mieux fondées par la reine sa sœur.

J'envisageai ensuite trois sortes d'obstacles les plus considérables que nous rencontrerions au dedans de l'Espagne, qui est la personne

de don Juan, aimé dans le royaume d'Aragon et dans ses dépendances contiguës, et ayant pour lui la canaille de Madrid. Pour le prince de Portugal, il ne me faisait pas de peine, si ce n'est en tant que les grands qui ne voudraient pas don Juan sur le trône se serviraient peut-être de lui pour le faire entrer en lice, mais il me semblait que ma jonction avec l'empereur aurait bientôt dissipé ce projet.

Les deux autres obstacles au dehors étaient la triple alliance et l'union qui se pourrait faire des princes d'Italie.

Celle-ci ne me donnait aucune peine, et particulièrement laissant quelque temps en suspens, s'il était jugé nécessaire, les affaires de ce pays-là, dont il ne serait pas malaisé de diviser les princes entre eux; et, à toute extrémité, quand tous ensemble se seraient unis, ils ne me paraissaient pas avoir assez de forces ni de moyens pour oser seulement entreprendre de résister à ce que j'y pourrais envoyer de troupes, dès que je serais un peu dégagé des affaires des Pays-Bas, et à ce que l'empereur, de son côté, pourrait y faire descendre d'Allemands, en cas que l'état de Milan et les gouverneurs des places n'eussent pas d'abord reconnu ses ordres, comme il y a néanmoins toute apparence qu'aucun desdits gouverneurs ne les refuserait, puisqu'ils seraient entièrement conformes au testament du feu roi d'Espagne notre beau-père.

L'empire en corps, ni ses princes et états en leur particulier, ne me donnaient aucune peine, tous étant nos amis ou adhérents de l'un ou de l'autre, et je faisais même état d'en armer quelques-uns pour m'assister dans la prise de possession des Pays-Bas, parce que, comme la moisson aurait été assez ample, je croyais que la prudence voulait que j'en sacrifiasse quelque partie à d'autres princes qui m'aideraient à la cueillir, pour me trouver plus tôt dégagé de ce côté-ci, et par conséquent être plus en état d'assister l'empereur dans l'Espagne aux affaires que don Juan lui aurait pu susciter, et j'aurais tenu ce sacrifice pour bien employé.

Il restait la triple alliance, qui me faisait seule plus de peine que

tous les autres obstacles ensemble. Je considérais bien qu'après la mort du roi d'Espagne, par raison, cette ligue de soi-même devait être dissoute, puisqu'elle n'a été formée que pour garantir ses états au roi d'à présent, et que cette obligation que les confédérés ont contractée entre eux ne pouvait s'étendre à rien après sa mort; mais je faisais réflexion en même temps que les mêmes raisons qui avaient porté les trois puissances unies à se liguer pour sauver ses états audit roi les porteraient encore à renouveler entre elles la même liaison, pour empêcher qu'une partie desdits états aussi considérable que le sont les Pays-Bas ne pût augmenter la puissance de ma couronne, dont ils témoignent déjà avoir tant d'ombrage, même sans cet accroissement; et je considérais de plus que, la triple ligue étant composée de potentats tous trois protestants, ils n'auraient pas manqué de concevoir une inexprimable jalousie de mon étroite union avec l'empereur, et qu'à la puissance si considérable que l'un et l'autre nous possédions déjà séparée se joignît de surcroît toute la vaste étendue des états de la monarchie d'Espagne, ce que la crainte, qui grossit toujours les objets, leur aurait fait envisager comme devant un jour causer la ruine de tout le parti protestant, et par conséquent leur aurait conseillé en bonne politique de s'opposer conjointement de toutes leurs forces et de toutes celles de leurs amis et confrères de religion, au premier établissement de cette formidable puissance catholique qui, sans cette opposition, se devait presque toute réunir en deux seules têtes.

En même temps que je considérais cet inconvénient, qui me paraissait grand et comme inévitable, mais qui ne me rebutait pas, parce qu'en des occasions de cette importance d'honneur et d'intérêt il faut vaincre ou mourir, je ne laissai pas de m'appliquer à songer à tous les meilleurs moyens qui se pourraient pratiquer pour détourner le mal, ou au moins pour l'affaiblir et en diminuer le danger. La maxime *divide et impera* me tomba d'abord dans l'esprit; je crus, ou qu'il n'y avait rien à faire qu'à attendre avec résolution le coup des efforts de cette union des protestants, ou qu'il fallait trouver les

moyens de les diviser en eux-mêmes par des intérêts particuliers, et surtout, s'il était possible, d'en détacher le plus gros cordon de cette triple ligue, qui était l'Angleterre. Ma sœur se trouvait heureusement, pendant la maladie du roi d'Espagne, auprès du roi son frère ; je lui dépêchai aussitôt un courrier exprès sur cet incident, et la chargeai de sonder ledit roi pour savoir si, en cas que Dieu appelât à soi le roi catholique, et que par conséquent la triple ligue se trouvât de soi-même dissoute, l'objet qui l'avait fait former ayant cessé, ledit roi n'aurait point de répugnance de se joindre à moi pour m'aider à la poursuite de nouveaux droits qui me seraient échus sur la succession des états d'Espagne; et pour ne l'épouvanter pas d'abord, comme si ma proposition eût dû l'engager dans une guerre immortelle et pleine de dangers et d'embarras insurmontables, j'ordonnai à ma sœur de lui dire confidemment que mon dessein n'irait pas à vouloir tout engloutir, que je donnerais moi-même des bornes et des règles à mon ambition, et qu'encore que je pusse prétendre, par la nullité notoire de la renonciation de la reine, que toute cette succession m'appartiendrait, mon intention néanmoins était de faire toutes choses possibles pour m'accorder à l'amiable avec ceux qui prétendaient aussi y avoir droit, comme l'empereur, s'il était dans la même disposition que moi, de nous en ajuster ensemble, sinon et à son défaut avec d'autres, quoiqu'ils ne puissent être à notre égard qu'usurpation, comme avec don Juan d'Autriche, ou le prince de Portugal, ou le duc de Savoie, pour faire conjointement des affaires à l'empereur, qui n'aurait pas voulu s'accommoder, mais se tenir précisément au testament du feu roi d'Espagne, qui lui donne tout, et rien au duc de Savoie, qu'après lui et tous ses descendants.

Ma sœur, qui a de l'esprit, et pour laquelle le roi son frère a beaucoup de considération, sut si bien profiter de tout ce que je lui avais mandé qu'elle me renvoya, par le même courrier, des choses bien plus satisfaisantes que je n'aurais osé l'espérer, car non-seulement elle tira la parole dudit roi que si le cas arrivait il serait très-

disposé à se joindre à moi et m'assister de toutes ses forces de terre et de mer pour la poursuite de mes droits, me voulant donner cette marque de la passion qu'il a toujours eue d'unir nos intérêts, pourvu néanmoins que je lui fisse trouver aussi quelques avantages dans cette assistance, qu'il me prêterait, afin, disait-il, de pouvoir mieux gouverner ses peuples, qui ne l'aideraient pas lui-même, et au contraire y trouveraient beaucoup à dire s'ils n'y voyaient l'avantage et la gloire de l'Angleterre et de toute la nation; non-seulement, dis-je, ma sœur tira cette première parole qui était déjà beaucoup, puisque, étant mise à effet, elle sape les fondements de la triple ligue, mais ma sœur ayant insisté, sous prétexte que le cas pouvait arriver d'une heure à l'autre, et ayant vivement pressé ledit roi de s'expliquer de quels avantages il se pourrait contenter pour me promettre la jonction de ses forces aux miennes et au prince que j'aurais mis dans mes intérêts ou avec lequel je me serais accommodé, enfin, après plusieurs consultations dudit roi avec ses plus confidents ministres, il avait déclaré à ma sœur qu'il entrerait dans tous les engagements que je voudrais, m'assisterait d'une grande flotte et de toutes les troupes que je voudrais faire lever dans ses états, pour l'exécution de mon dessein, pourvu que j'en voulusse soutenir à mes frais toute la dépense généralement, tant de l'armement des vaisseaux, victuailles, solde des équipages et des soldats, levées, transport et entretien de troupes, et que outre cela je m'engageasse à lui faire avoir Ostende et Blankenberg et quelques autres forts dans les Pays-Bas, et l'île de Minorque dans la mer Méditerranée, et que réciproquement je lui promisse de l'assister à se rendre maître de tout ce que les Espagnols possèdent dans les Indes occidentales de l'Amérique.

Je n'aurais pas pu répondre à cela que pour ce qui regarde mon fait; mais, comme la négociation était en ces termes, la nouvelle de la guérison du roi d'Espagne arriva, et je m'en prévalus pour mander à ma sœur que, mon frère s'impatientant fort de son retour, elle ne devait pas tarder à revenir, sans s'arrêter davantage à Douvres

pour une affaire qui était, à la vérité, de la dernière considération, mais qui serait aussi de trop longue discussion, et qui même ne paraissait plus si pressée depuis le rétablissement de la santé du roi catholique; qu'elle devait seulement remercier très-vivement le roi son frère, de ma part, des bonnes dispositions qu'il lui avait témoignées de s'unir à moi et d'entrer dans mes intérêts dans une rencontre de si grande importance, dont je me tenais fort obligé, et, qu'avec plus de loisir, maintenant que nous n'étions pas pressés du temps, je lui ferais savoir par mon ambassadeur mes sentiments sur les conditions qu'il avait demandées pour cette jonction de ses forces, qui me paraissaient un peu hautes.

J'ai pris ce temps pour avoir celui de savoir les sentiments de l'empereur avant que de continuer à faire une seule démarche en cette affaire. Je ne sais pas quelle pensée on aura là-dessus à Vienne, mais, en mon particulier, je suis persuadé et convaincu que ni moi ni l'empereur n'avons rien à désirer ni à faire de plus avantageux pour la sûreté et pour la facilité de l'exécution de notre dessein, si le grand cas arrivait, que d'y faire entrer l'Angleterre, et j'oserais quasi dire qu'à quelque prix que cela puisse être nous en aurions toujours bon marché.

Ma raison est que, si la triple ligue subsiste et se renouvelle entre les trois plus puissants états protestants, auxquels il ne faut pas douter que tous les autres protestants d'Allemagne et du Nord ne se joignent d'abord, pour empêcher l'union et l'accroissement de presque toute la puissance catholique en deux seules têtes, nous rencontrerons de très-grands obstacles dans toutes les entreprises que nous voudrons faire pour la prise de possession de nos partages. Cette ligue grossie, comme je l'ai dit, donnera le cœur et l'audace aux princes d'Italie, qu'ils n'auraient pas sans cela, de s'unir aussi premièrement entre eux, et ensuite à ladite ligue protestante pour soutenir et appuyer don Juan contre l'empereur, dans l'Espagne, dans le duché de Milan et dans les Indes, et contre moi dans les Pays-Bas; au lieu que, détachant la seule Angleterre de cet

intérêt, tous les autres se trouveront d'abord si étourdis et si étonnés de voir les trois puissances de la chrétienté, sans difficulté les plus considérables, unies pour une même fin, qu'aucun autre état n'osera seulement songer à se remuer ou à faire aucune démarche pour s'y opposer en faveur de don Juan, qui connaîtra bien lui-même de devoir, à la longue, être perdu sans ressource, quand il aurait d'abord eu la faveur de l'acclamation de quelques peuples en Aragon, et de la canaille de Madrid; et il ne faut pas douter que les grands, qui lui seront d'ailleurs contraires, ne fissent bientôt ouvrir les yeux à ces mêmes peuples pour leur faire connaître qu'ils ne devraient pas, pour appuyer l'intérêt d'un bâtard contre les successeurs légitimes, s'exposer à la perte certaine de leurs biens, de leurs vies et de leur honneur, en voulant soutenir, dans un petit canton infertile, une guerre éternelle contre les trois plus grandes puissances de l'Europe jointes ensemble.

Mon intention, dans cette dépêche, n'est pas de rien persuader ou déconseiller à l'empereur; elle est seulement de l'informer de ce qui s'est passé assez naturellement à Douvres dans l'occasion qu'en a fournie l'indisposition survenue au roi d'Espagne, et ensuite d'apprendre ses sentiments sur la même matière, auxquels je me conformerai entièrement. Je suis convaincu, pour les raisons que je viens de toucher, que nous ne pouvons rien faire de plus utile que d'engager l'Angleterre dans notre intérêt commun. Mais, si l'empereur en juge autrement, je me tiendrai précisément à notre traité, et n'y demanderai aucune innovation, ce que je vous charge de faire bien entendre au prince Lobkowitz, et qu'en tout ce que j'ai dit, je n'ai d'autre but que de chercher le mieux, sans laisser le bien qui s'est fait, si on n'était pas d'avis à Vienne de ce mieux.

Je considère que ce que le roi d'Angleterre a dit à ma sœur a été la première demande, et que, si on juge à propos, au lieu où vous êtes, de poursuivre cette négociation, il y aura peut-être moyen d'obtenir de lui quelques relâchements.

Pour ce qui regarde mon fait, quoique j'aie un très-considérable intérêt de ne laisser point prendre pied aux Anglais en terre ferme, au milieu des états qui me devraient appartenir, et un pied si considérable que serait un port de mer, et des postes de l'importance d'Ostende et de Blankenberg, ce qui pourrait, avec le temps, produire de grandes divisions entre nous, je me laisserais porter à accorder la chose si l'empereur me le conseillait, la jugeant ou nécessaire, ou fort utile pour notre intérêt commun, et particulièrement s'il m'en voulait aussi donner l'exemple en relâchant quelque chose de ce que le roi d'Angleterre demande encore, et qui tombe sur son partage, sans que ledit roi sache rien du préjudice que l'un ou l'autre de nous en devons recevoir.

Faites la guerre à l'œil, voyez quels seront les sentiments de l'empereur sur tout le contenu en cette dépêche, qui aura ou n'aura point de suite selon qu'il l'aura estimé à propos, et mandez-moi ce qu'on vous aura dit, et ne manquez pas surtout de faire remarquer que, ni de ce que ma sœur a dit en Angleterre, ni de ce qui se passera à l'avenir, si l'empereur est d'avis de poursuivre sa négociation, le roi de la Grande-Bretagne ni ses ministres ne découvriront jamais que je sois déjà d'accord de tout avec l'empereur, traitant seulement avec les Anglais, s'il est jugé à propos à Vienne que je le doive faire, sur le pied que je ne m'accommoderai avec aucun prince qui ait droit ou prétention à la succession des états de la monarchie d'Espagne, qu'en ménageant pour le roi d'Angleterre telles ou telles conditions, qui seraient celles que je serais préalablement convenu avec l'empereur que nous pourrions lui accorder, sans quoi je ne lui accorderai quoi que ce soit et me tiendrai à notre traité[1].

Au moment où le chevalier de Gremonville reçut cette dépêche, ses communications avec le prince Lobkowitz étaient interrompues par une rupture qui avait éclaté entre eux.

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVII..

Comme il était parvenu, avec l'aide de l'impératrice, à obtenir du prince Lobkowitz la promesse que l'empereur s'engagerait à ne pas entrer dans la triple alliance, et qu'il le sommait de tenir son engagement, le prince ne put échapper à ses instances qu'en l'évitant d'abord et en se fâchant ensuite. Voici comment le chevalier raconta cette querelle, qui ne devait pas être la plus vive, et dont il devait se tirer, ainsi que des autres, avec tout le succès que donnent le plus parfait sang-froid, beaucoup de dextérité et un courage hardi :

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 5 juin 1670.

Trois jours s'étant passés pendant lesquels le prince Lobkowitz esquiva de me parler, et que je remarquai que l'ambassadeur d'Espagne l'avait vu deux fois, cela m'obligea encore à faire avertir l'impératrice douairière que j'avais peur de son autre résolution, bien au contraire de celle qu'elle et moi désirions; et, en effet, l'ayant sollicité de mettre fin à cette affaire, il lui tint un langage bien différent, en ce que, dit-il, il voyait dans ce dessein-là d'étranges obstacles, et surtout en ce que le secret se pût conserver, dont la découverte pourrait causer de considérables préjudices à l'empereur, montrant clairement qu'il ne voulait pas faire la chose, mais la suppliant de me conseiller de me contenter des termes où nous étions. Ladite impératrice douairière eut la bonté de me faire savoir, après minuit, cet étrange changement, en me recommandant pourtant que je ne témoignasse pas d'en rien savoir, mais seulement de m'en aller le lendemain à Laxembourg pour découvrir mieux ses sentiments, afin qu'après nous pussions mieux penser ensemble à ce qu'il y aurait à faire pour le regagner. Je le trouvai au sortir du conseil, et il m'invita à dîner chez lui, sur le prétexte de plusieurs choses de conséquence dont il avait à m'entretenir. Il affecta de me cajoler, et de boire diverses fois à la santé de votre majesté et à la sincère et bonne union avec le roi d'Espagne.

A l'issue du dîner, il me dit qu'il s'en allait à la conférence, comme en effet, mais qu'il me priait de l'attendre, dans le besoin qu'il avait de me parler; et, comme au sortir de ladite conférence, nous eûmes vu monter l'empereur en carrosse, qui s'en allait à la chasse, il s'avança vers moi pour me dire qu'il se trouvait étrangement las et que nous pouvions remettre la partie pour une autre fois. Je lui répondis civilement que j'attendrais toujours sa commodité, mais qu'il me permît seulement de lui représenter, en deux mots, que l'ambassadeur d'Espagne faisait de certaines démarches qui me devaient obliger à le venir solliciter de vouloir donner la dernière main à ce concert que nous avions pris ensemble avec l'impératrice douairière.

Il entra aussitôt dans un grand emportement, en me disant que je mettais des caprices à la tête de ladite impératrice douairière et en me demandant quelle part elle devait prendre dans la triple alliance; que je devais donc me contenter de ce qu'il m'avait dit tant de fois là-dessus; que je prenais la mouche de tout, et qu'il voulait avertir l'empereur des désordres que pouvaient produire de certaines causeries, et enfin me fit plusieurs autres discours, à peu près de cette manière, qui n'allaient qu'à me fermer la bouche et m'obliger, sans doute, à ne plus penser à tout ce que nous avions concerté. Je voulus le radoucir en lui disant que votre majesté se confiait, en effet, entièrement à ses paroles.

Son feint emportement éclata encore davantage en me déclarant et se tournant devant le chancelier Hocher, qui nous suivait d'assez près, que toutes ses paroles ne devaient être d'aucun effet s'il ne me les donnait pas de la part de l'empereur, et qu'il n'était pas le prince d'Aversperg pour se laisser mener par le nez. Sur quoi je lui dis, toujours en riant, que je commençais à m'apercevoir qu'il pourrait être quelque chose de ce que les Espagnols se vantaient, qu'il se fût engagé nouvellement avec eux de faire entrer l'empereur dans la triple alliance, moyennant un collier de la Toison pour le comte de Nostiz. Je n'eus pas lâché la parole, qu'il sembla que je l'eusse voulu

poignarder, s'écriant que ce fussent toutes ces menteries de gens qui le voulaient ruiner dont il se voulait plaindre à votre majesté. Mais quoique sur l'heure je lui témoignasse que j'avais bien cru que c'étaient toutes inventions, au lieu de recevoir cette honnêteté, il en fit un mauvais usage, en me menaçant qu'il écrirait à votre majesté, et qu'il ne tarderait guère à me faire sortir de cette cour; mais, comme je connais le personnage, qui n'est pas de la nature du lion, je lui repartis brusquement que, si j'étais vindicatif, je pourrais peut-être l'en faire partir le premier; sur quoi il s'écria si l'on devait traiter comme cela avec un principal ministre de l'empereur, qui portait une épée à son côté aussi bien que moi, en mettant la main sur la garde. Je me mis encore à rire, en lui disant que je n'avais destiné la mienne que pour le service de ses amours; mais cela l'aigrit au lieu de le ramener, en me menaçant qu'il ne tenait qu'à lui de me ruiner auprès de votre majesté, et que cet incident me coûterait le bâton de maréchal de France, que l'impératrice douairière et lui avaient eu dessein de me faire donner avant trois mois. Je lui dis qu'il allât amuser de ces vaines espérances d'autres gens que moi, et que j'y renoncerais si je croyais l'obtenir par son moyen; mais que j'en voulais user plus honnêtement à son égard, puisque je ne laisserais pas de continuer mes vœux et mes bons offices auprès de l'empereur pour l'établir premier ministre, à quoi j'avais déjà tant travaillé; et voyant que rien ne l'adoucissait et que son extravagance pouvait aller plus loin, je lui tournai tout d'un coup le dos et le laissai assez étonné au milieu de la grande suite de ses domestiques. Je m'en revins à la Favorite pour donner part de tout cela à l'impératrice douairière, qui n'en fut point surprise, en ce qu'elle croit très-prudemment que ledit prince a voulu faire cette boutade, croyant m'intimider et me faire perdre par là les soins que j'avais pris pour l'effet de ce prétendu concert[1].

Le prince Lobkowitz pouvait d'autant moins donner suite

[1] *Correspondance d'Autriche*; vol. XXXVII.

à l'assurance formelle obtenue par l'ambassadeur de France, qu'il en avait fait accorder quelque temps auparavant une toute contraire à l'Espagne. Le chevalier de Grémonville parvint à le savoir par l'entremise de l'impératrice douairière. Voici comment il raconta l'intrigue au moyen de laquelle l'ambassadeur d'Espagne avait obtenu cet engagement, vers le mois de juillet de l'année précédente :

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 5 juillet 1670.

Je viens maintenant au détail assez curieux de ce qui s'est passé dans la négociation que fit l'ambassadeur d'Espagne pour obtenir cet écrit à l'égard de la triple alliance. Ce fut environ trois semaines après l'élection du roi de Pologne, que lui étant tombé entre les mains copie, ou l'original, comme il dit, de ce prétendu traité fait entre madame Sobiesky et M. de Chavagnac pour assurer l'élection du prince de Lorraine, il s'en servit auprès des deux princes ministres pour les persuader que votre majesté n'avait eu autre intention que d'amuser l'empereur pour M. le duc de Neubourg, témoin qu'après l'exclusion de M. le prince de Condé, elle avait pensé à traiter avec le prince de Lorraine, au préjudice du concert qui s'était pris; et comme alors les deux princes ministres étaient sensiblement chagrins par leurs espérances perdues, ainsi qu'ils ne me le cachaient pas, il ne fut pas malaisé audit ambassadeur de les surprendre en promettant au prince d'Aversperg que, s'il voulait procurer l'inclusion de l'empereur dans la triple alliance, il lui remettrait entre les mains, comme il fit, des lettres de change d'une somme considérable d'argent, ainsi que j'écrivis alors, pour s'en servir à obtenir la nomination de Pologne, ou par tout autre moyen qu'il pût pratiquer, s'excusant de ne lui pouvoir offrir la nomination d'Espagne qu'il avait refusée auparavant, en ce que la reine sa maîtresse l'avait promise au père Nithard, le flattant encore qu'avec cela il pourrait devenir premier ministre. Quant au prince Lobkowitz, il lui promit librement de l'aider à le mettre dans le poste de premier

ministre. Tous deux acceptèrent le parti, et sans perte de temps l'ambassadeur fit proposer l'affaire dans la conférence, sur laquelle le prince d'Aversperg s'était si bien préparé, qu'ayant fait un discours très-énergique et éloquent, il lui fut aisé de surprendre les autres ministres. Ce n'est pas que le prince Lobkowitz ne montrât faire quelques petites oppositions ; mais enfin l'affaire fut terminée unanimement, à savoir, que l'empereur donnerait parole à l'Espagne de ne l'abandonner plus, avec cette addition que, s'il était besoin pour sa plus grande sûreté, il se ferait comprendre dans la triple alliance. Cette clause était une échappatoire dont se voulait servir le prince d'Aversperg à l'égard du traité secret. Au sortir de la conférence il en fit porter la nouvelle à l'ambassadeur, le conseillant d'en aller incontinent remercier l'empereur; lequel, l'ayant rapporté au prince Lobkowitz, voulut de son côté avoir du mérite, et s'en étant allé chez ledit ambassadeur pour se réjouir de ce qui s'était passé, lui fit appréhender que les promesses ou paroles du prince d'Aversperg étant peu sûres, il lui devait conseiller de demander à l'empereur ladite parole en écrit, conçue aux termes qu'il est et sans aucune réserve, c'est-à-dire de promettre d'entrer purement dans le projet de la triple alliance ou garantie, ce qui, dès le jour même, lui fut accordé par sa majesté, après qu'elle eut demandé l'avis audit prince Lobkowitz, qui s'y conforma aisément, étant de concert avec l'ambassadeur; mais comme il voulut prendre celui du prince d'Aversperg, il s'y opposa d'abord, à cause que cela changerait la nature de son dessein, et sur le prétexte encore de la difficulté que le prince Lobkowitz y pourrait faire; mais il n'osa refuser d'y consentir quand l'empereur lui dit qu'il lui avait déjà conseillé, ce qui lui fit bien apercevoir qu'il y avait en cela quelque mystère, de sorte que ce fut alors qu'il m'avertit, par ordre de l'empereur, qu'on n'avait pu refuser de donner quelque espérance audit ambassadeur, qui n'était en effet d'aucune substance, selon la résolution du conseil, mais qui avait été notablement altérée, à l'avantage dudit ambassadeur, par le prince Lobkowitz, qui s'était chargé

de la lui porter; mais, quand je m'en plaignis à lui, il montra si fort se moquer d'une pareille bagatelle dont se contentait ledit ambassadeur, avec mille protestations qu'il me fit de n'être jamais d'opinion que l'empereur se mêlât dans tous ces projets-là, qu'il leur fut aisé après cela de me cacher qu'ils eussent accordé un écrit si positif.

Je ne doute point que le prince Lobkowitz ne se soit bien remis avec les Espagnols par cette artificieuse pratique, qui lui aura servi encore à perdre le prince d'Aversperg, pendant qu'il croit beaucoup faire pour votre majesté en me voulant leurrer que tous ses projets ne s'achèveraient point, comme c'est en effet à quoi il travaille, puisque autrement il ne se pourrait maintenir en crédit des deux côtés[1].

Lorsque le chevalier de Gremonville connut cet incident, il se rendit auprès de l'empereur, lui rappela pathétiquement les soins qu'avait pris le roi pour le maintien de leur union, les promesses qui lui avaient été faites par ses ministres, les assurances qu'il avait constamment données lui-même, le dédain avec lequel on avait traité les démarches de l'Isola, qu'on appelait *visionnaire*, et qu'on disait « abandonner aux Espagnols comme une poupée aux enfants; » puis il ajouta : « Que le roi son maître avait été étrangement surpris, après tout cela, d'apprendre la vanterie que faisaient les Espagnols, d'avoir obtenu de lui, depuis si longtemps, une parole par écrit, de laquelle ils faisaient même voir le contenu[2]. »

« Je n'eus pas lâché le mot, écrivit le chevalier de Gremonville à Louis XIV, que l'empereur devint pâle comme un mort,

[1] *Correspondance d'Autriche*, volume XXXVII.

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville, du 19 juin 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVII.)

ce qui m'aurait assez fait découvrir la vérité, si je ne l'avais sue d'ailleurs. »

Il feignit de ne pas y croire, dit que ce serait la plus *horrible contravention* aux paroles données et au traité secret, et obligea l'empereur à de nouvelles protestations[1]. Il eut depuis trois conférences avec le chancelier Hocher pour faire révoquer cet écrit. Le chancelier lui répondit toujours, comme l'avait fait le prince Lobkowitz, de ne pas s'inquiéter d'une démarche qui ne mènerait à rien[2].

En effet, les instances, les plaintes, les menaces du chevalier de Gremonville eurent le résultat qu'il souhaitait. L'empereur, intimidé, prit de nouveau la résolution de ne pas entrer dans la triple alliance, et le chancelier Hocher rédigea une déclaration dans laquelle l'empereur annonçait qu'il ne pouvait s'y joindre sans donner beaucoup de jalousie à la France, et la provoquer à lui susciter de grands embarras, en se mêlant de plusieurs affaires qu'elle rendrait dangereuses pour lui. Cette déclaration fut remise à l'ambassadeur d'Espagne, et le double fut envoyé au comte de Petting, ambassadeur d'Autriche à Madrid, pour qu'il en donnât communication aux ministres d'Espagne.

L'ambassadeur d'Espagne s'en montra furieux. L'impératrice douairière annonça au chevalier de Gremonville que cet ambassadeur « menaçait et fulminait étrangement; » et une personne de la cour qui lui donnait des avis utiles vint lui dire : « Quelle comédie faites-vous avec le prince Lobkowitz? On dit dans le monde que vous avez eu un grand démêlé avec lui, pendant que l'ambassadeur d'Espagne s'est

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville, du 19 juin 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVII.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 26 juin 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVII.)

ouvert à un ami confident, qui me l'a rapporté, qu'il ne tarderait guère à faire une déclaration qui surprendrait tout le monde, à savoir que l'Espagne renonçait à l'amitié et à l'union de l'empereur, qui en usait si mal, pour se joindre plus étroitement avec des princes plus généreux, plus politiques et mieux intentionnés à la conservation de cette monarchie-là [1]. » Le chevalier de Gremonville ne douta plus de ce nouveau revirement de la cour de Vienne : il était parvenu à ses fins.

Lorsque le chevalier de Gremonville reçut la dépêche du 17 juin, qui l'invitait à sonder la cour de Vienne sur l'adjonction de l'Angleterre au partage de la succession espagnole, et à l'union étroite des deux cours, il regretta amèrement le ministre exilé : « Rien n'est si grand, écrivit-il à Louis XIV, ni si judicieusement projeté, et j'avoue que j'ai désiré que le prince d'Aversperg fût encore ministre pour en avoir la communication, car je suis assuré qu'il aurait conçu tant de plaisir et d'estime pour de si admirables raisonnements et des projets si bien pensés, que j'aurais espéré qu'en deux jours de temps il m'aurait procuré des résolutions de l'empereur peu différentes du désir et des intérêts de votre majesté [2]. » Il ajoutait que le comte Lamberg était trop faible et tout à fait incapable de traiter une si grande affaire; que le chancelier Hocher avait de l'application et du talent, mais qu'il était presque uniquement occupé de l'administration de l'empire, et que le prince Lobkowitz serait « embarrassé ou au moins irrésolu dans un incident de cette importance. » Il vit l'empereur, qu'il pria

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 24 juillet 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVII.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 10 juillet 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVII.)

[3] *Ibid.*

de lui indiquer le ministre avec lequel il pourrait s'ouvrir sur certaines précautions que la nouvelle maladie du roi d'Espagne avaient suggérées à son souverain. L'empereur lui désigna le prince Lobkowitz [1].

Le chevalier de Gremonville n'avait pas vu le prince Lobkowitz depuis leur rupture. Louis XIV lui ayant ordonné de rétablir ses anciens rapports avec le ministre autrichien [2], et l'empereur le lui ayant indiqué comme commissaire, la réconciliation fut très-facile. Le chevalier alla trouver le prince, qui l'embrassa avec effusion, en lui disant « que tous les diables conjurés ensemble ne lui pouvaient ôter l'amour qu'il avait pour lui [3]. » Il le rassura de nouveau au sujet de l'Espagne, qu'on voulait amuser seulement, et lui affirma que les mouvements sur le Rhin, projetés par l'électeur de Mayence, le duc de Lorraine, etc. étaient de vaines intrigues de princes « qui voulaient avoir de quoi faire bouillir la marmite [4]. » Il écouta ensuite avec une grande attention la lecture de la dépêche de Louis XIV, sur la beauté de laquelle il s'extasia, en demanda la traduction italienne pour la communiquer à l'empereur [5], et remit quelques jours après, au chevalier de Gremonville, la réponse suivante :

Ecrit remis par le prince Lobkowitz au chevalier de Gremonville.
Vienne, août 1670.

Sa majesté impériale a reçu avec beaucoup de reconnaissance la communication confidentielle que le roi très-chrétien lui a fait donner par le chevalier de Gremonville, de tout ce qui s'est fait entre feu Madame, duchesse d'Orléans, et le roi d'Angleterre son frère, savoir :

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 10 juillet 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVII.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 24 juillet 1670. (*Correspondance d'Autriche*, volume XXXVII.)

[3] Même dépêche.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

Que l'Angleterre s'unisse avec ses forces à la France en l'assistant d'une puissante flotte et de troupes à lever dans ses états, aux conditions suivantes :

Que la France prenne généralement à sa charge toutes les dépenses relatives à l'armement de terre et de mer;

Qu'elle s'engage à faire avoir à l'Angleterre Ostende et Blankenberg dans les Pays-Bas, l'île de Minorque dans la Méditerranée, et l'aider à se rendre maîtresse de tout ce que les Espagnols possèdent dans les Indes occidentales de l'Amérique;

Sur quoi le roi très-chrétien serait prêt à tout accorder si sa majesté impériale le lui conseille, et s'arrangerait même pour laisser prendre une partie de ce que demande l'Angleterre sur la portion qui était tombée en partage à la France.

Sa majesté impériale répond :

Qu'elle ne peut approuver qu'il soit donné suite à ce traité, parce que, comme il est difficile qu'il demeure secret, sa majesté impériale ayant déjà appris, par ses correspondances, qu'on en parle tout bas en Hollande et en Angleterre, il en résulterait le plus mauvais renom et une méfiance immédiate envers elle et le roi très-chrétien, de la part de tous les princes catholiques.

Il n'est d'ailleurs pas permis à sa majesté impériale de donner un pareil scandale et de causer un tel préjudice à l'impératrice son auguste épouse, en cédant la possession des Indes, supérieure de beaucoup à ce que l'Angleterre recevrait dans les Pays-Bas de France.

D'un autre côté, sa majesté impériale ayant des avis certains de la bonne santé dont jouit, avec espoir d'une longue vie, le roi catholique, il lui paraît convenable de ne pas aller plus loin à l'égard du traité susdit, mais de s'en tenir au *statu quo* antérieur[1].

Louis XIV n'insista pas davantage pour obtenir de l'empereur qu'il admît l'Angleterre au partage éventuel de la mo-

[1] Trad. de l'italien. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVII.)

narchie espagnole. Il écrivit à son ambassadeur qu'il abandonnait cette négociation [1].

Le prince Lobkowitz, devenu plus empressé pour la France, s'engagea formellement à faire repousser les projets du duc de Lorraine pour la formation d'un camp sur le Rhin, et les sollicitations des Hollandais, qui demandaient à être compris dans le corps de l'empire. Il dit au chevalier de Gremonville qu'il voulait « renoncer à sa part du paradis, et passer pour le plus grand schelme du monde, » si l'empereur ne se bornait pas à écouter les propositions de cette nature sans les accepter [2]. Mais la situation se compliqua bientôt. Le marquis de Malagon communiqua à l'empereur une réponse menaçante à la déclaration qui lui avait été remise peu de temps auparavant, et annonça que, si sa majesté impériale ne prenait pas une détermination conforme à la parole qu'il avait autrefois donnée à l'Espagne et aux véritables intérêts des deux maisons, celle d'Espagne n'hésiterait pas à se séparer de celle d'Autriche pour contracter d'autres alliances [3]. D'un autre côté, l'occupation de la Lorraine par les troupes françaises vint agiter l'empire et embarrasser la cour de Vienne. Le duc de Lorraine, Charles IV, soumis envers la France, par le traité des Pyrénées et par le traité de Paris du 28 février 1668 [4], à un assujettissement qui lui pesait, puisque son territoire était traversé par une grande route destinée à servir de passage aux troupes françaises de Metz en Alsace, et dont la souveraineté, à une lieue de largeur, appartenait au roi de France, avait peut-être espéré se soustraire à cette position dépen-

[1] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 31 août 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVII.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 2 août 1670. (*Correspondance d'Autriche*, volume XXXVII.)

[3] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 12 août 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVII.)

[4] Léonard, *Traités de paix*, tome III.

dante. Contrairement aux traités qui le liaient à la France, et excité par les Hollandais, il s'était entendu avec les électeurs de Mayence et de Trèves pour concentrer un corps de troupes sur le Rhin. Louis XIV arrêta cette petite coalition en s'emparant de la Lorraine, où il envoya, ainsi que nous l'avons vu, le maréchal de Créqui avec une armée. Comme la Lorraine dépendait de l'empire, la diète de Ratisbonne s'émut, et l'empereur fut sollicité de prendre sous sa protection ce pays[1], dont le souverain s'était réfugié à Cologne, et dont l'héritier présomptif était depuis plusieurs années à la cour de Vienne. Il se décida à envoyer le comte de Windisgratz comme ambassadeur auprès de Louis XIV, pour intercéder en faveur du duc de Lorraine et offrir sa médiation. Cette démarche releva dans sa cour les espérances du parti espagnol. Les ennemis de Louis XIV annoncèrent partout que les instructions données au comte de Windisgratz étaient très-menaçantes, et qu'on allait enfin mettre la France à la raison.

Le chevalier de Gremonville rencontrait à la cour des visages hostiles, et il faisait face à cette mauvaise position avec beaucoup d'aisance et de sang-froid. Le prince Lobkowitz, pour se mettre dans les bonnes grâces des deux partis, donnait en particulier au chevalier de Gremonville les assurances les plus amicales, et en public lui cherchait les querelles les plus capricieuses et les plus bizarres. L'ambassadeur alla demander des explications à l'empereur sur la nature des instructions de son envoyé, et lui dit très-clairement que le roi ne rendrait jamais la Lorraine si on paraissait vouloir l'y forcer. L'empereur lui répondit qu'il n'avait pas pu refuser cette apparente satisfaction aux cris de tout l'empire,

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, des 7 et 9 octobre 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVII.)

mais qu'il désirait sincèrement que sa demande n'aboutît à rien qu'à mieux dispôser le roi en faveur du duc de Lorraine [1].

Louis XIV fut vivement irrité lorsqu'il apprit cette intervention de l'empereur dans l'affaire de Lorraine. Il s'en plaignit avec hauteur, et dit que le prince Charles de Lorraine, auquel son oncle Charles IV avait cédé son duché, prenait la plus détestable voie pour en obtenir la restitution.

Extrait d'une lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville. Saint-Germain, 20 nov. 1670.

Comment, écrivit-il au chevalier de Gremonville, les ministres de l'empereur, qui se rendent si grands protecteurs du prince Charles, ou ce prince lui-même, lequel témoigne en cela avoir aussi peu d'esprit et de jugement que de résolution, entendent-ils que je puisse être capable de voir si peu mes intérêts que je veuille souffrir que l'affaire de Lorraine s'accommode par le moyen d'une députation de l'empire; que ceux qui ne connaissent pas mon humeur pourraient juger m'avoir en quelque manière donné la loi, et même qu'il m'en arrivât le préjudice que le prince que j'aurais établi dans cet état, lequel est contigu aux miens, en eût plus d'obligation à d'autres qu'à moi, et qu'il crût même de pouvoir continuer à me harceler impunément sur l'espérance de la garantie de tout le corps de l'empire? Si le prince Charles eût vu de ses yeux, ou seulement autant qu'un autre homme doué d'un très-médiocre sens, n'aurait-il pas regardé la voie qu'il a si ardemment sollicitée comme la plus contraire qu'il pouvait choisir à la fin qu'il se propose, et comme celle même qui, lui produisant aujourd'hui cette fin, si j'étais assez débonnaire pour faire ce qu'il veut, ruinerait pour jamais entre moi et lui toute confiance, et par conséquent causerait à la fin sa perte en quelque autre rencontre.

Quand je serais propre frère de l'empereur, engendrés tous deux

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 8 novembre 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVIII.)

par un même père et conçus dans les flancs d'une même mère, que nous serions d'ailleurs unis d'amitié autant que deux frères l'ont jamais été, l'intérêt politique ne me permettrait pas que, moi étant roi de France et lui empereur, je rétablisse le duc de Lorraine dans son état à sa prière, et il n'aurait aucun sujet raisonnable de trouver mauvais le refus que je lui en ferais, ni de se plaindre que j'eusse manqué à l'amitié qui est ou doit être entre deux frères; à plus forte raison dois-je tenir cette conduite, étant nés de deux maisons qui, quoique étroitement liées par le sang, ont toujours, depuis près de deux siècles, été opposées par leurs intérêts.

D'ailleurs, pour m'épargner l'indispensable nécessité où m'a réduit le duc de Lorraine, de m'emparer de son état pour en chasser un prince si brouillon et si malintentionné sur tout ce qui me regardait et sur la paix même, n'ai-je pas, trois mois auparavant, fait offrir à son neveu tout ce qui me justifie aujourd'hui si pleinement dans le monde, que je n'ai jamais eu intention de profiter de la dépouille de leur maison? et quand ensuite j'ai été forcé d'en venir à l'exécution, n'ai-je pas fait déclarer dans toutes les cours que je n'en voulais qu'à la personne du duc, et non pas à son état, mon dessein étant alors, si je ne pouvais prendre mes sûretés avec l'oncle ou le neveu, d'y établir un prince de la maison auquel je pusse prendre confiance?

C'était donc au duc et au prince à me faire savoir les dispositions où chacun d'eux était de me contenter et de me donner ces sûretés, et, en tout cas, de me requérir, et seulement d'eux à moi, en toute humilité et soumission, que je voulusse bien leur donner les effets de ce que mes ministres avaient dit dans toutes les cours par mon ordre. Il fallait, par ce premier pas respectueux et raisonnable, m'obliger à faire voir au public, par l'effet même, quel était le fond de mon cœur, et non pas mendier des appuis étrangers auxquels ils semblassent devoir plus qu'à moi-même, s'ils obtenaient l'un ou l'autre ce qu'ils désirent.

Tout cela est si clair, qu'encore aujourd'hui et depuis même le

départ du comte de Windisgratz, s'il est sorti de Vienne quand votre courrier y arrivera, le prince Charles, s'il a un peu de sens commun, devrait se jeter lui-même aux pieds de l'empereur pour le supplier de rappeler ledit comte par un courrier exprès, et cela d'autant plus qu'il a pu assez voir les bonnes entrailles de son oncle lorsque, non-seulement il ne lui a pas envoyé la nouvelle cession de ses états qu'il lui demandait en meilleure forme, mais a retenu même la défectueuse sans vouloir la rendre à l'écuyer, de crainte que, avec tous ses défauts, son neveu ne pût s'en servir contre lui; et il la donnera encore bien moins à l'avenir, en bonne ni en mauvaise forme, tant qu'il aura le moindre espoir de pouvoir engager l'empereur dans une guerre contre moi.

Ce n'est pas qu'à mon égard je ne fasse aussi peu de cas de cette cession que je ferais d'une chanson, et, soit que le prince Charles me la représente ou ne me la puisse pas représenter, ses affaires n'en sont ni seront ou plus avancées ou plus reculées auprès de moi: le nœud de la difficulté ne consiste pas en cela. La Lorraine m'appartient aujourd'hui à divers titres très-légitimement, tant en vertu de nos traités que par le droit de conquête, où l'on ne regarde jamais qu'au possesseur présent, lequel aurait pu conquérir lui-même sur le conquérant s'il avait été plus heureux; et même, pour le duché de Bar, j'ai un autre titre de surcroît aux deux précédents, qui est celui de la confiscation du fief d'un vassal pour crime de félonie. Je puis donc ou retenir ces deux duchés, ou céder mon droit à qui il me plaira, sans compter pour rien ni la cession du prince qui a été dépouillé, ni le droit de ses prétendus héritiers[1].

Louis XIV prétendait, en vertu du traité des Pyrénées, pouvoir disposer de la Lorraine à la première rébellion de son duc, sans que l'empire eût à s'en mêler. Il trouvait étrange que l'empereur, dont il soutenait avec la plus amicale sollicitude les intérêts en Pologne, où il venait de marier sa sœur,

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVIII.

et en Hongrie où l'on était toujours prêt à se révolter, tandis qu'il pouvait, en acceptant les offres qui lui étaient journellement faites dans ces deux pays, les soulever au point d'y occuper longtemps l'empereur[1], lui suscitât des difficultés partout et favorisât partout ses ennemis. Il ne voulut plus rester incertain sur l'entrée de l'empereur dans la triple alliance; et, comme le baron de l'Isola publiait que c'était une affaire arrêtée, puisqu'il avait reçu l'ordre et les pouvoirs nécessaires pour la conclure, Louis XIV ordonna au chevalier de Gremonville de le savoir positivement. Il lui dit donc :

Priez vivement l'empereur de ma part, à l'arrivée de ce courrier, que, sans m'amuser davantage, il m'éclaircisse nettement et franchement de sa véritable et précise dernière intention, tant sur son entrée dans ladite ligue que sur l'affaire de Lorraine, c'est-à-dire, jusqu'où il prétend pousser celle-ci, quand il verra que, ni mon honneur, ni ma gloire, ni mon intérêt ne m'auront pas permis de pouvoir répondre à son envoyé aussi favorablement que, sans cette considération-là, je l'aurais désiré par le seul motif de lui complaire et que peut-être je l'aurais fait, s'il s'était contenté de vous témoigner, à vous seul en particulier, ce qu'il pouvait souhaiter de moi[1].

Mais cette partie de sa dépêche qu'il chargeait le chevalier de Gremonville de lire à l'empereur n'était pas la plus vive : il y sommait la cour de Vienne de se décider entre son amitié et son inimitié, et il disait :

Après tout, ni l'un ni l'autre de ces deux coups où l'honnêteté a été si peu gardée ne m'embarrassera pas extrêmement. Le prince

[1] Lettre de M. de Lionne au chevalier de Gremonville, ajoutée à la lettre de Louis XIV, et du 20 novembre comme elle. (*Corresp. d'Autriche*, vol. XXXVIII.)

[1] *Correspondance d'Autriche*, volume XXXVIII.

Lobkowitz lui-même, connaissant bien que cette conduite n'est pas soutenable, a été forcé de vous dire qu'il me conseillait de chercher de mon côté mes convenances. Je les chercherai sans doute, et ne suis pas fort en peine de les trouver, en cas qu'entre ci et là on n'ouvre les yeux à la raison, dans votre cour, mieux qu'on ne l'a fait depuis un mois. Je lui laisserai assez de temps pour se raviser, si elle veut, et ne précipiterai rien; mais je ne m'endormirai pas aussi à préparer et disposer les choses qui peuvent me garantir du mal qu'on me voudrait faire. Ce sera à l'empereur à choisir s'il veut, ou que je demeure son bon ami, ou que je prenne d'autres mesures; je ne vous cèlerai pas même que je souhaite fort qu'il prenne plutôt le dernier parti que le second; mais quand je fais ce souhait, je puis dire sans vanité que c'est bien plus par l'amitié et la tendresse que j'ai pour sa personne que par aucun motif d'intérêt. Il peut bien arriver qu'on me fasse du mal, personne ne doit s'en croire exempt en ce monde; pour de la peur, on ne me la fera pas assurément, et rien ne sera capable de me faire commettre une bassesse ou une indignité; aussi bien, plus j'aurai d'affaires, plus j'aurai de gloire, si je sais m'en tirer heureusement; et qui a de bonnes troupes et de l'argent pour en avoir, dans un besoin, quatre et six fois autant, doit, à mon sens, se mettre bien plus en peine de n'avoir pas matière d'employer et ces troupes et cet argent, qu'il ne peut être fâché que d'autres lui fournissent cette matière, et particulièrement quand on y peut acquérir de la gloire [1].

Le chevalier de Gremonville traduisit cette dépêche en italien pour la communiquer à l'empereur, afin qu'il n'en perdît pas un mot, et il la lui lut en entier. Il écrivit ensuite à Louis XIV qu'il ne l'avait jamais vu si attentif.

Il ouvrit fort les yeux, dit le chevalier de Gremonville, et par conséquent les oreilles, sur la proposition que votre majesté faisait de lui

Extrait d'une dépêche du chevalier

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVIII.

de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 18 déc. 1670.

laisser le choix du parti d'être son bon ami ou de ne l'être pas; et à peine eus-je achevé l'endroit qui contenait le plaisir que votre majesté aurait qu'il acceptât le premier, il me dit, avec un visage riant et une marque de beaucoup de tendresse, ces paroles : « Anche noi prendiamo volentieri il medesimo partito, sperando che qual si voglia incidente non ci potrà dividere[1]. » Je lui répliquai que cette seule déclaration suffirait à votre majesté pour la persuader qu'il ne s'engagerait jamais en rien contre ses intérêts, quand d'ailleurs les siens et ceux d'Espagne seraient à couvert. Il me répliqua : « Avremo sempre questa intenzione[2]. »

Pendant ce temps, le comte de Windisgratz arrivait à Versailles. Le roi le reçut en audience publique, et comme le comte de Windisgratz sollicita d'entrer en conférence avec ses ministres, il lui dit qu'il traitait lui-même ses affaires. La manière dont Louis XIV rejeta toute espèce de médiation dans sa querelle avec le duc de Lorraine fut aussi péremptoire que sa dernière lettre avait été fière. Voici la relation de cette audience et de ses réponses.

Relation des audiences données par Louis XIV au comte de Windisgratz. Versailles, 27 déc. 1670.

M. le comte de Windisgratz s'acquitta, en premier lieu, du compliment qu'il avait à faire au roi, de la part de l'empereur, sur la convalescence de monseigneur le dauphin. A quoi sa majesté ayant répondu avec les honnêtetés convenables, ledit comte ensuite lui fit instance de nommer quelques-uns de ses ministres pour commissaires; sadite majesté repartit qu'elle était son meilleur ministre et qu'elle-même aussi serait son commissaire. Il représenta là-dessus qu'il aurait beaucoup de papiers à produire et qu'il avait intérêt de désirer qu'ils fussent examinés; sa majesté répliqua qu'elle s'en donnerait volontiers la peine.

[1] « Nous aussi nous prendrons le même parti, espérant que quelque incident que ce soit ne pourra nous diviser. »

[2] « Nous aurons toujours cette intention. » (*Correspondance d'Autriche*, volume XXXVIII.)

Comme un nombre infini de lettres de tous les endroits de la chrétienté avaient été vues ici, qui parlaient du voyage et de la mission dudit sieur comte en ces termes, qu'il venait, de la part de l'empereur et de l'empire, intimer au roi la restitution de la Lorraine, elle lui voulut donner ses audiences en public, afin qu'il y eût plusieurs témoins de ce qu'il dirait à sa majesté, quoiqu'elle ne doutât nullement qu'il ne lui parlât avec toute sorte d'honnêteté et de circonspection, suivant ce que l'empereur lui-même et M. le prince Lobkowitz en avaient assuré le chevalier de Gremonville; mais il fallait, pour l'honneur de sa majesté, que le monde en demeurât persuadé, ce qui ne se pouvait bien faire sans assistance de témoins.

Le comte, le lendemain, fit faire des instances très-pressantes à M. de Lionne, par l'abbé Dubuisson, pour tâcher d'obtenir, par son entremise, que sa majesté eût agréable de se départir de la résolution qu'elle avait prise de traiter elle-même avec lui, jusque-là qu'il s'expliqua qu'il serait obligé de dépêcher un courrier exprès à Vienne pour avertir l'empereur de cet incident, ses instructions portant qu'il traiterait avec des commissaires nommés par le roi et non pas avec sa majesté elle-même. Mais sa majesté ayant persisté dans sa première résolution, ledit comte se réduisit à demander que les audiences suivantes, au moins, ne fussent pas publiques comme la première, ce que le roi eut la complaisance de lui accorder; et, partant alors pour aller passer huit jours à Versailles, elle lui fit dire de venir le jour de la troisième fête, qui est aujourd'hui 27.

On ne doit pas omettre d'informer ledit sieur de Gremonville d'un petit incident, afin qu'il en sache la vérité, en cas que le comte en écrivît différemment à Vienne. Voici ce que c'est : dans le temps qu'il s'expliquait de vouloir dépêcher un courrier exprès, il est vrai que le roi dit à son lever à M. le maréchal de Gramont : « Si vous aviez à traiter quelque chose, ne seriez-vous pas plus aise de le traiter avec moi-même qu'avec des commissaires? cependant l'envoyé de l'empereur dit qu'il ne le peut faire, et qu'il veut là-dessus dépêcher un courrier à Vienne. « Chacun répondit que c'était une grâce

que sa majesté lui voulait faire, et dont il avait plutôt occasion de la remercier que de s'en plaindre, et il ne fut dit autre chose. Cependant ledit sieur comte, le jour suivant, se plaignit au marquis de Béthune, qui l'était allé visiter, qu'on le traduisait en ridicule; et ledit marquis sut qu'il venait d'entretenir au long l'ambassadeur de Hollande. Il ne faut pas après cela aller au devin pour juger qui est la personne qui pouvait lui avoir exagéré un discours très-innocent; et sa majesté a même eu la bonté, ce matin, dès que le comte l'a abordé, de lui dire comme la chose s'était passée, n'étant pas d'humeur ni de condition à désavouer ou déguiser ce qu'elle a véritablement dit, et elle y a ajouté beaucoup de choses obligeantes de l'estime qu'elle faisait de sa personne, comme il est vrai, aussi bien que du caractère qu'il porte. Quant à l'affaire même, ledit comte n'a pas tenu un long discours à sa majesté, il a seulement fait des instances très-respectueuses à sa majesté de vouloir bien, en considération de l'empereur, recevoir à grâce M. le duc de Lorraine, qui était très-disposé de lui donner toute satisfaction. Pour le roi, il a premièrement fait connaître au comte que les paroles du traité de Münster, qui semblent laisser à l'empereur et à l'empire la faculté d'employer leurs offices, et non pas leurs armes, pour l'accommodement de ce prince avec sa majesté, ne se doivent entendre que pour le seul temps auquel il n'était pas encore rétabli dans ses états; mais que le même traité renvoyant cette affaire à celui d'Espagne, où tous ses intérêts furent depuis réglés, et ledit duc étant, ensuite du traité des Pyrénées et de celui de 1661, rentré dans ses états, et ayant fait après cela diverses contraventions essentielles, l'empereur ni l'empire n'ont plus la même faculté, si sa majesté ne le veut, d'employer même de simples offices en sa faveur.

Sa majesté s'est principalement arrêtée à l'article du traité des Pyrénées qui porte que, si le duc, après son rétablissement, contrevient à ce qu'il aura promis, elle s'est réservé tous les mêmes droits qu'elle avait auparavant acquis sur l'état de Lorraine pour le poursuivre, du consentement même des Espagnols, qui ont ainsi sti-

pulé la chose, en telle manière qu'elle verra bon être, c'est-à-dire sans que l'Espagne s'en puisse mêler, et par conséquent encore moins l'empire, qui avait renvoyé l'affaire à cette couronne-là. Que ce seul article fait le fondement de toute la justice du procédé de sa majesté, les contraventions que ledit duc a faites à tous ses engagements étant si notoires à tout le monde, qu'il y a sujet de s'étonner qu'elle ait pu les souffrir aussi longtemps qu'elle a fait.

Sa majesté les a réduites à trois genres : l'un, l'armement, levées et continuel entretènement de troupes, quoiqu'il eût été dit dans les deux traités qu'il ne pourrait demeurer armé;

Le second, les intelligences, ligues, associations et pratiques dudit duc avec tous les autres potentats ou princes auprès desquels il a pensé pouvoir nuire à sa couronne, contre les paroles formelles des traités; et sur cet article sa majesté a dit, en passant, audit comte, une partie des choses que ce prince a fait négocier dans plusieurs cours, comme le sieur de Gremonville en aura vu le détail dans le mémoire qui lui fut adressé dernièrement.

Le troisième, ses attentats et ses entreprises dans le duché de Bar, contre son souverain, dont il est vassal en cette partie et lui en a prêté l'hommage à genoux, et sa majesté a renvoyé ledit comte, pour cet article, à ce qui en est dit dans le dernier mémoire présenté à la diète par le sieur Gravel.

Sa majesté a ajouté à cela que, quand même toutes ces diverses contraventions ne seraient pas aussi notoires au public qu'elles le sont, on l'en devrait croire sur sa simple parole, après ce qu'elle avait déclaré de n'avoir pas dessein d'en profiter.

Enfin, le roi a conclu de cette manière, en disant au comte : « J'ai voulu, pour la considération que je fais de la personne, de la dignité et de l'amitié de l'empereur, écouter tout ce que vous aviez à me dire, et vous faire entendre aussi toutes les raisons que j'ai eues de faire ce que j'ai fait; mais après cela il est nécessaire que tout ceci finisse. Vous direz à l'empereur, à votre retour, qu'il n'est potentat ni prince au monde de la recommandation duquel je fasse plus

de cas que de la sienne, et qu'en effet j'y aurai grand égard quand je prendrai ma dernière résolution en cette affaire, mais que je suis assuré qu'il estimerait peu ma prudence si je souffrais qu'elle fût traitée par aucun médiateur, pour mon ami qu'il soit, et notamment depuis une certaine coutume qui s'est introduite dans le monde de vouloir rendre les médiateurs garants de tout ce qu'ils ont traité et fait promettre aux parties. Comme je connais par mille expériences la mauvaise foi, la légèreté et les continuels artifices du duc, je ne veux pas laisser naître l'occasion qu'il pourrait, par ces mêmes artifices, donner à l'empereur de s'intéresser en sorte, dans ses affaires, qu'il en pût arriver dans la suite des temps de la mésintelligence et des démêlés entre nous-mêmes. J'ai encore une autre raison de ne souffrir point de médiation dans ce différend, c'est le bruit qui s'est répandu dans le monde que vous veniez m'intimer ici, de la part de l'empereur et de l'empire, la restitution de la Lorraine. Mon honneur s'y trouvant donc si avant intéressé, je veux bien vous dire que, si j'avais à rendre cet état à la prière de quelqu'un, je le ferais plutôt sur celle de l'empereur que de tout autre prince, mais je vous déclare en même temps que je ne le rendrai jamais à la prière de qui que ce soit. Cet état-là m'appartient, et personne aujourd'hui n'y a un meilleur droit que moi, par les raisons convaincantes que je vous ai dites. C'était mon intention de le rendre à un prince de la maison, comme je l'ai d'abord fait entendre à tous les princes, et l'empereur sait fort bien qu'il n'a pas tenu à moi que cela n'ait déjà été fait. A présent je puis avoir changé d'intention, au moins à l'égard de l'oncle et du neveu, par leur mauvaise conduite, qui n'a guère mieux valu l'une que l'autre; quand, au lieu d'aller mendier des secours et des appuis étrangers, ils se mettront mieux dans leur devoir et recourront à moi, sans entremetteurs, avec les soumissions qu'ils me doivent, je verrai alors ce que j'aurai à faire. »

Le comte a dit là-dessus qu'il avait préparé un mémoire sur leurs intérêts, et que, si sa majesté l'avait agréable, il le lui remettrait.

Sa majesté a reparti qu'elle recevrait toujours fort agréablement tout ce qui lui serait présenté au nom de l'empereur, mais que, quelque chose que pût contenir le mémoire, il ne pourrait pas changer sa résolution de ne souffrir aucune médiation en cette affaire. Le comte n'a pas insisté davantage là-dessus, et a dit seulement que M. de Lorraine se trouverait embarrassé par quelles voies il pourrait s'adresser à sa majesté. A quoi elle a reparti que, pourvu qu'il fût en cette disposition, il en trouverait bien facilement les voies; et là-dessus ledit sieur comte s'est retiré[1].

Le refus de Louis XIV d'accepter la médiation de l'empereur dans l'affaire de Lorraine, d'admettre son intercession en faveur du duc dépossédé ou de son neveu, les plaintes du comte de Windisgratz sur l'inutilité de sa mission, les reproches de plusieurs princes allemands qui taxaient de faiblesse le chef de l'empire, les menaces de la cour d'Espagne qui l'accusait d'une longue et criminelle indifférence pour les intérêts de sa maison, les intrigues opiniâtres et les engagements hardis du baron de l'Isola à La Haye, changèrent de nouveau les dispositions et l'aspect de la cour de Vienne. Cette cour, qui flottait sans cesse entre des craintes opposées et des résolutions contraires, se montra prête alors, pour apaiser et satisfaire les Espagnols, à entrer dans la garantie du traité d'Aix-la-Chapelle.

Cette garantie avait été négociée à La Haye. Les Hollandais voulaient la rendre défensive pour tous ceux qui la signeraient, afin de s'assurer de puissants auxiliaires, s'ils étaient attaqués par la France, comme ils le craignaient. Le chevalier de Gremonville, dont les efforts n'avaient pu prévenir cette concession de la cour impériale, essaya d'en

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVIII.

neutraliser l'effet. « Je suis depuis huit jours, écrivit-il à Louis XIV, dans une violente négociation, jusqu'à pouvoir dire qu'aucune entreprise ou action de guerre, pendant vingt-quatre ans que je l'ai faite, ne m'a presque jamais causé tant de travail d'esprit et de corps[1]. » Il pouvait se présenter deux cas où les Espagnols réclameraient la garantie de l'empereur : le premier, s'ils étaient attaqués directement par le roi ; le second, s'ils étaient attaqués pour avoir porté secours aux Hollandais. L'ambassadeur de France avait ordre, s'il ne pouvait pas empêcher la garantie, de la faire limiter au premier cas. Ce fut l'objet de longues discussions avec les ministres de l'empereur. Ceux-ci prétendaient que le roi ne devait pas s'étonner si l'empereur défendait les Espagnols, attaqués chez eux pour avoir accordé aux Hollandais des troupes auxiliaires, ainsi qu'ils en avaient le droit en vertu de l'art. 3 du traité des Pyrénées.

Le chevalier de Gremonville n'ayant pas pu les convaincre par ses raisonnements, fit jouer de secrets ressorts pour les empêcher d'accorder aux Espagnols une garantie aussi contraire aux projets de la France, puisqu'elle aurait couvert les Hollandais. Il se servit de l'impératrice douairière, qui désirait ardemment le mariage de sa dernière fille avec Monsieur, frère de Louis XIV. Il le lui laissa espérer[2]. Il fit plus, il agit puissamment sur elle, par sa *dame confidente,* pour qu'elle décidât l'empereur à lui donner parole qu'il ne secourrait point les Hollandais.

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville

Me voyant, écrivit-il à M. de Lionne, pressé par les avis de toutes

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 11 janvier 1671. (*Correspondance d'Autriche,* vol. XXXIX.)

[2] *Ibid.*

à M. de Lionne. Vienne, 11 janv. 1671.

parts que les négociations pour l'inclusion de l'empereur en la triple alliance s'avançaient à leur dernière conclusion, je me déclarai à ladite confidente, que je lui ferais donner un bon présent, et un autre à l'impératrice douairière, d'une garniture de diamants, digne d'elle et du monarque qui le lui ferait, sans que personne au monde le sût qu'elle à qui j'en parlais, pourvu qu'elle me fît obtenir ladite parole, lui indiquant la manière dont elle se devait servir pour y bien réussir. De quoi s'étant bien informée, elle prit temps pour voir ce qu'il y aurait à faire, quand, le lendemain, elle me témoigna que sa maîtresse s'emploierait à cela, sans s'expliquer d'accepter ou de refuser le présent, quand pourtant de mon côté j'agirais avec la même vigueur que j'avais fait[1].

En effet, le chevalier de Gremonville, après avoir longuement entretenu l'impératrice douairière du mariage de sa fille avec Monsieur, lui dit: « qu'il fallait au moins que l'empereur ne pensât plus à se mêler dans toutes les affaires de La Haye[2]. » Elle lui répondit : « Vos assurances ont jusqu'à ce jour retardé la conclusion de cette grande affaire; mais si l'empereur, par suite des importunités dont on le presse, y entrait, je l'en ferais sortir[3]. »

Le chevalier de Gremonville poursuivit son but par des voies secrètes. Il sollicita de l'empereur l'engagement qui devait laisser les Hollandais sans défense. Il ajouta donc dans sa lettre à M. de Lionne :

Nous continuâmes ce dessein de concert, et, trois jours après, elle me fit dire par la même confidente que l'empereur me donne-

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIX.

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 11 janvier 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIX.)

[3] *Ibid.*

rait parole de sa propre bouche qu'il ne se mêlerait en rien avec les Hollandais, en cas de différend avec votre majesté. Mais quand j'eus gagné ce point, je fis comprendre que cela ne suffisait pas pour la satisfaction du roi, si l'on ne donnait pas ladite parole par écrit. Cette nouvelle proposition la surprit un peu; mais, lui ayant renouvelé qu'à proportion de l'affaire le présent serait plus considérable, elle entreprit d'obtenir la chose. C'est ce qui se négocie avec un concert admirable entre elle et moi. Que si l'affaire ne réussit pas, je ne serai tenu de rien; que si le mariage proposé se conclut, on pourra faire passer l'un pour l'autre; et enfin j'espère de trouver une défaite, si le roi n'approuvait pas l'avance que j'ai faite, que je vous supplie d'excuser ou de n'en rien dire, quoique je crusse qu'un pareil engagement nous dût être profitable à l'avenir[1].

On lui remit d'abord une déclaration écrite de l'empereur, qui promettait d'une manière indirecte de ne pas assister les Hollandais. « Quand même, y était-il dit, sa majesté impériale entrerait dans la garantie de la paix d'Aix-la-Chapelle, elle ne s'écartera pour cela en rien de l'amitié qu'elle porte au roi très-chrétien son frère et cousin, et ne contreviendra pas à la paix de Westphalie, mais procurera seulement d'une manière efficace que la paix d'Aix-la-Chapelle, pour le bien de la chrétienté, demeure à tous égards ferme et invariable[2]. » Cette déclaration était trop vague pour satisfaire l'ambassadeur de France. Il réclama de la part de l'empereur une parole précise qu'il garderait secrète, en obtint la promesse, et insista pour que cette parole fût donnée par écrit[3].

Pendant ce temps, le baron de l'Isola concertait à La Haye,

[1] *Correspondance d'Autriche*, v. XXXIX.

[2] Déclaration de l'empereur Léopold sur la garantie du traité d'Aix-la-Chapelle, du 11 janvier 1671, traduite de l'italien. (*Corresp. d'Autriche*, vol. XXXIX.)

[3] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 11 janvier 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIX.)

avec M. de Witt, un projet qui engageait l'empereur dans la triple alliance, et faisait de lui un défenseur décidé des Provinces-Unies. Par le sixième article de ce projet, l'empereur s'obligeait à rompre avec la France si Louis XIV attaquait les Hollandais; et par le septième, à faire la guerre à l'évêque de Münster, si celui-ci joignait contre eux ses armes à celles du roi. Louis XIV envoya la copie de ces deux articles au chevalier de Gremonville, en le chargeant de demander des explications et d'adresser des plaintes très-vives à la cour de Vienne[1]. Le chevalier de Gremonville le fit. Tous les ministres de l'empereur désavouèrent le baron de l'Isola[2], et l'accusèrent d'avoir excédé ses pouvoirs. Les comtes de Schwartzemberg et de Lamberg, qui le protégeaient, le blâmèrent tout comme le chancelier Hocher et le prince Lobkowitz, qui lui étaient contraires. La cour de Vienne voulait bien défendre les Espagnols, mais elle ne s'intéressait pas du tout à la sûreté des Hollandais. Les ministres de l'empereur les livraient même depuis longtemps dans leurs entretiens aux vengeances de Louis XIV, et dans cette occasion le prince Lobkowitz s'expliqua plus clairement que jamais. Voici ce qu'écrivit le chevalier de Gremonville :

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 22 janv. 1671.

Le prince Lobkowitz, causant avec moi très-profondément sur la matière, dans l'antichambre de l'empereur, et ayant aperçu le ministre de Hollande qui nous observait, me dit ces propres paroles: « Voilà ce pendard de Hollandais qui ne croit pas que nous conférons ensemble pour la ruine de son pays; car il faut que la France venge sur eux l'Espagne; mais que surtout votre roi ne manque pas son

[1] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 1er janvier 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIX.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 22 janvier 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIX.)

coup ; nous le laisserons faire tout à son aise. » Et en ce rencontre, je lui fis reconfirmer que, quelque avantageuse proposition qu'ils pussent jamais faire à l'empereur de les admettre dans l'empire, on ne les y recevrait pas (si pourtant son conseil était cru), en me promettant, de lui à moi, que jamais il n'entrerait dans cette opinion. Je ne veux pas répondre s'il s'en ressouviendra, comme de bien d'autres choses dont il m'a tant de fois parlé avec la même énergie. Mais je remarque une chose, sire, que quasi personne, au moins les plus honnêtes gens, ne parle à ce même ministre de Hollande ; et en ayant demandé la raison à un de ces messieurs, il me dit tout en colère qu'on les regardait comme des rebelles à cette maison, avec lesquels l'empereur n'avait jamais voulu avoir grand commerce. Il est constant qu'on ne les plaindra pas ici, quoi qu'il leur arrive[1].

Louis XIV avait eu lieu de se rassurer d'un autre côté sur l'acte de garantie réciproque. L'Angleterre, avec laquelle il était d'accord, venait de rejeter le projet de La Haye, et le comte d'Arlington avait écrit au baron de l'Isola pour condamner les articles 6 et 7. Louis XIV envoya une copie de la lettre du ministre anglais au chevalier de Gremonville, en lui annonçant que cette affaire avait ainsi changé de face, et que les confédérés eux-mêmes ne voulaient pas s'engager à une défense mutuelle[2]. Il lui manda en même temps que le comte Windisgratz s'était de nouveau présenté à son audience, non plus pour offrir la médiation de l'empereur dans l'affaire de Lorraine, mais pour se borner à lui adresser *ses prières et ses intercessions*. Louis XIV avait répondu sèchement « qu'il les considérerait beaucoup en temps et lieu, quand l'un et l'autre

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIX.

[2] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 27 février 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIX.)

des princes se mettraient en leur devoir et lui donneraient ses sûretés[1]. »

Ce refus d'accéder même à des prières mortifia beaucoup l'empereur. Le chevalier de Gremonville chercha vainement à adoucir, dans son audience, ce qu'il y avait d'absolu dans la résolution blessante de son souverain. Il remarqua que l'empereur, contre son ordinaire, avait « un visage sérieux et une manière de parler sévère[2], » et le chancelier Hocher ne lui déguisa point combien il se ressentait de ce procédé inattendu.

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 19 mars 1671.

Il me demanda permission, écrivit le chevalier de Grémonville à Louis XIV, de me dire sur ce sujet, avec liberté, de lui à moi, son sentiment, en ce que l'empereur avait espéré que votre majesté ferait quelque chose en sa considération pour ces princes-là, s'étant pour cet effet attaché à une simple prière et recommandation, en conformité du second point de la première déclaration que votre majesté avait bien voulu donner au comte de Windisgratz, outre que j'avais fait espérer d'aider à cela par mes relations, après que j'avais pu comprendre par les paroles du prince Lobkowitz que sa majesté impériale ne désirait proprement qu'une apparence à l'égard de la restitution de la Lorraine, pendant que votre majesté s'en serait conservé tous les avantages en la manière qu'elle m'avait fait autrefois proposer, en s'écriant : « Qu'est-ce que ne dirait point tout le monde, que votre majesté eût voulu donner un refus si à plat à l'empereur, auquel on reprochait d'ailleurs qu'il eût toujours tant fait paraître de bonne volonté envers votre majesté ! » Je ne manquai pas de lui vouloir faire comprendre qu'elle n'en avait pu user autrement; sur quoi il ne me fit autre réplique qu'en haussant les épaules, et

[1] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 27 février 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIX.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 19 mars 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIX.)

disant que cette cour était toute scandalisée d'une pareille déclaration [1].

La situation du chevalier de Gremonville devint alors de plus en plus difficile dans cette cour. L'ambassadeur d'Espagne voyant que le baron de l'Isola était désavoué par l'empereur, ce qui lui inspirait du découragement et l'envie de quitter La Haye, attribua cette détermination à l'irrésistible influence du chevalier de Gremonville. Il résolut donc de le faire expulser de Vienne, ou de l'en faire partir à force de dégoûts. Après avoir renversé le prince d'Aversperg, il suspectait le prince Lobkowitz, et l'accusait d'être d'intelligence avec la France [2]. Le pauvre prince Lobkowitz, qui se laissait facilement intimider, et qui voyait s'élever contre son autorité, dans le cabinet impérial, l'ambition du comte de Schwartzemberg et du burgrave Martinitz, n'osait plus conférer avec le chevalier de Gremonville, ni même le voir. Le chevalier reçut de l'impératrice douairière la confidence des cabales espagnoles, dont le prince Lobkowitz lui donna la confirmation dans un lieu tout à fait écarté. Voici en quels termes il les raconta à sa cour :

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 19 mars 1671.

L'impératrice douairière me témoigne vouloir me redonner un peu de confidence, pourvu qu'elle fût très-secrète ; m'ayant raconté les cabales qu'on faisait pour me faire partir de cette cour, ou pour n'y avoir quasi plus de commerce, jusque-là même qu'elle me voulut dire que l'empereur l'avait priée de ne plus permettre que j'eusse aucune confidence, ni même que je parlasse avec sa dame favorite et mon amie, dont les Espagnols se formalisent ainsi que les plus

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIX.

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 26 février 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIX.)

gens de bien de sa cour; et que, pour cet effet, elle me priait, bien loin de lui parler, de ne l'approcher de quelque temps, m'accordant en échange, pour marquer qu'elle continuait de considérer mon caractère et d'estimer ma personne particulière, la liberté de nous écrire. Je me suis engagé à lui complaire, mais comme je voulus lui faire considérer l'esclavage où elle s'allait mettre si elle ne résistait pas à ces premières tentatives de l'ambassadeur, qui la voudra dominer, elle me dit en extrême confidence qu'est-ce que je voulais qu'elle pût faire, après que l'empereur avait ordonné au prince Lobkowitz, sous peine de sa disgrâce, de n'avoir plus aucun commerce avec moi, ni de ne me parler plus de la moindre affaire.

Et comme je montrai me rire que ce fût une petite cabale dudit prince, elle me répondit que je m'en apercevrais bien quand il ne me parlerait jamais plus, si ce n'était dans un couvent ou autre lieu plus secret, et cela causé non-seulement par les offices de l'ambassadeur d'Espagne, mais encore par les plaintes que plusieurs seigneurs de la cour avaient faites à l'empereur, sur le prétexte de leur zèle et affection envers sa gloire et réputation, et entre autres le grand écuyer Martinitz et Schwartzemberg, qui avaient fait leurs efforts pour cela, dans la conjoncture d'une lettre de la reine d'Espagne à l'empereur, laquelle lui écrivait ne pouvoir plus se maintenir s'il n'empêchait pas les pratiques que le prince Lobkowitz faisait avec moi, entièrement contraires aux communs intérêts de leur maison, outre une relation du comte de Petting, remplie de plaintes que ces ministres-là lui avaient faites sur le même sujet, et que tout cela ensemble avait obligé l'empereur à lui défendre tout commerce avec moi, qu'elle ne croyait pas qu'il me pût rendre jamais. Je lui reprochai qu'elle eût commencé le branle, dont elle se lasserait peut-être la première, devant se ressouvenir de la manière du prince Lobkowitz d'être toujours bien avec la France; sur quoi elle me témoigna qu'elle ne pouvait faire autrement, à moins que de se mettre dans de très-grands embarras, mais qu'elle ne laisserait pas de conserver avec moi une très-secrète confidence; pourvu que je

ne me souciasse pas des apparences, je ne tarderais guère à découvrir si elle agit franchement avec moi.

P. S. Je reviens de la messe d'un couvent, où par hasard j'ai rencontré le prince Lobkowitz, qui m'a parlé un bon demi-quart d'heure, pendant lequel il m'a embrassé au moins dix fois, me priant de continuer à être son bon ami, et de lui donner quinze jours sans nous communiquer, parce qu'on avait écrit d'Espagne des choses épouvantables contre lui de notre secrète intelligence, qui avait été une méchaneeté du baron de l'Isola, fomentée encore par ses ennemis. Mais comme je lui dis qu'il devait compter aussi parmi ceux-là le comte de Windisgratz, il me répondit qu'il s'en vengerait en temps et lieu, ainsi que des Espagnols, qui ne savaient pas connaître le bien qu'il leur avait voulu procurer; que, du reste, il serait toute sa vie très-fidèle et zélé serviteur de votre majesté, qu'il ne tromperait jamais, et que, pour cet effet, je sollicitasse vivement le chancelier Hocher, pendant que sous main il aiderait à mes affaires. Mais comme je lui représentai que les irrésolutions qui se pratiquaient pourraient faire changer les desseins de votre majesté, il me recommanda de les maintenir, puisque tous les autres ministres ne pourraient rien faire sans lui, et que je dusse être en repos tant qu'il aurait la part qu'il a dans les affaires de l'empereur, et conclut en se plaignant que l'impératrice douairière était trop capricieuse et ne s'attachait qu'aux apparences, mais qu'il travaillait à la ramener. Il m'a prié de lui envoyer lire par mon secrétaire ce que votre majesté m'ordonnait de lui communiquer, dont il lui serait toute sa vie très-obligé. Je ne l'ai jamais vu si plein de douceur et d'un pareil esprit de vengeance, que Dieu lui conserve, s'il lui plaît[1].

L'ambassadeur d'Espagne veillait avec une diligence extrême à ce que tout le monde évitât le chevalier de Gremonville. « Le dessein qu'il a formé, écrivait celui-ci quelques

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIX.

jours après, fait de grands progrès, et l'on ne feint pas de dire qu'il prétend m'obliger à sortir de cette cour, par le dégoût et la honte que j'aurai de voir que personne n'ose plus m'accoster, ni me parler, après avoir gagné les puissances, qui se sont déjà assujetties à consentir que le premier ministre et la dame confidente n'aient plus de commerce avec moi. Tout le monde le remarque, et les gazettes même ont dit qu'on m'avait fait insinuer sous main que je ne dusse plus reparaître à la cour[1]. » Le prince Lobkowitz, qu'il vit encore en secret, lui dit que la reine d'Espagne avait écrit à l'empereur une lettre dans laquelle, tout en ne voulant pas douter du *zèle* et de la *probité* du prince Lobkowitz, elle avertissait l'empereur « qu'on l'accusait d'une très-secrète intelligence avec l'ambassadeur de France, et de s'être laissé corrompre par de grandes sommes d'argent[2]. » Le prince Lobkowitz suppliait le chevalier de Gremonville de se plaindre hardiment à l'empereur de la conduite de ses ministres à son égard.

L'ambassadeur ne manqua point de le faire. Il dit à l'empereur que le roi apprendrait avec grand déplaisir l'éloignement qu'on lui montrait dans sa cour, par complaisance pour les Espagnols; « que tout le monde le fuyait comme un pestiféré; » qu'on accusait hautement le prince Lobkowitz d'avoir été corrompu par lui, et que le pauvre prince Lobkowitz n'avait même pas osé recevoir son compliment des bonnes fêtes, de peur d'être soupçonné de quelque nouvelle atteinte de corruption; que l'ambassadeur d'Espagne n'avait pas craint, dès que le chancelier Hocher avait été déclaré sous-commissaire, de lui adresser des menaces s'il accordait la moindre chose à la

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 25 mars 1671 (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIX.)

[2] *Ibid.*

France, et s'il ne lui communiquait pas toutes les propositions qui lui seraient faites. Il ajouta qu'il était de la dignité de sa majesté impériale de ne pas laisser établir un aussi détestable usage, qui exciterait au plus haut degré la méfiance et le mécontentement du roi. L'empereur lui répondit fort obligeamment de se moquer de tous les projets que pourrait former l'ambassadeur d'Espagne, puisque son intention était que ses ministres continuassent avec lui les communications qu'ils avaient toujours eues. Il lui désigna cependant le chancelier Hocher comme le ministre auquel il devait accorder une entière confiance, qu'il avait chargé d'examiner ses propositions et qui y répondrait en son nom[1].

En même temps qu'il cherchait à rétablir sa position compromise, le chevalier de Gremonville n'oubliait pas l'objet de sa négociation actuelle. Depuis que l'Angleterre avait refusé d'accéder à l'obligation d'une défense réciproque entre tous les garants de la paix d'Aix-la-Chapelle, Louis XIV ne craignait plus l'entrée de l'empereur dans la triple alliance. Il ne s'agissait donc plus pour lui de l'en détourner, mais de lui arracher la promesse écrite qu'il ne défendrait pas les Hollandais s'il les attaquait. Aussi les instances perpétuelles de son ambassadeur ne furent plus dès lors relatives à la triple alliance, mais à la Hollande. Dans cette même audience, le chevalier de Gremonville demanda une résolution précise sur ce point à l'empereur, qui lui répondit : « Dovete esser persuaso delle mie sincere ed affettuose intenzioni per tutte le convenienze del vostro serenissimo re, quando non pregiudicassero a quelle di mia casa, e che piglierò confidenza di ricevere maggiori soccorsi e retribuzioni d'affetto di parte di sua maestà che dagli Olandesi, e

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 2 avril 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIX.)

per conseguenza è facile da credere il partito ch' havrò da prendere quando dovesse succedere qualche differenza[1]. » C'était annoncer une bonne disposition, mais ce n'était pas prendre un engagement; le chevalier de Gremonville ne put pas en tirer davantage.

Il eut des conférences avec le chancelier Hocher qui ne réussirent pas mieux[2]. L'occupation de la Lorraine, la partialité de l'Angleterre, qu'on soupçonnait d'être gagnée par Louis XIV, des armements qui s'opéraient dans le cercle de Westphalie, un différend qui existait entre la ville de Cologne et l'électeur, et dans lequel on craignait l'intervention de Louis XIV en faveur de l'électeur son allié, et surtout des troubles survenus en Hongrie, et auxquels on ne croyait pas la France étrangère, inspiraient de sérieuses inquiétudes à la cour de Vienne. Les seigneurs hongrois supportaient impatiemment le joug de l'empereur, qui s'emparait de leurs places fortes et aspirait à rendre la couronne de Hongrie héréditaire. Le comte Nadasti, qui n'avait pas pu obtenir la charge de palatin de Hongrie, le comte Pierre Serin, vice-roi de Croatie, auquel la cour de Vienne avait refusé le gouvernement de Carlstadt, s'étaient entendus avec le prince transylvain Ragotski, le comte Taltembach et le marquis de Frangipani pour opérer un soulèvement. Ils avaient demandé l'assistance de Louis XIV, qui, dans l'état de ses relations amicales et de son étroite union

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 2 avril 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIX.) « Vous devez être persuadé de mes sincères et affectueuses intentions pour toutes les convenances de votre sérénissime roi, quand elles ne préjudicieront point aux convenances de ma maison, et croire que j'ai l'assurance de recevoir plus d'assistance et un plus grand retour d'amitié de la part de sa majesté que de celle des Hollandais; par conséquent qu'il est facile de juger quel parti j'aurai à prendre s'il devait survenir entre eux quelque différend. »

[2] Dépêches du chevalier de Gremonville à Louis XIV, des 9 et 23 avril 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIX.)

avec l'empereur, ne la leur avait pas accordée. La conspiration fut découverte. L'empereur fit avancer des troupes, le comte Taltembach fut arrêté et les comtes Nadasti, Serin et le marquis Frangipani, sollicités de se confier à la clémence impériale, se rendirent tandis que leurs partisans se soulevaient. Ils furent décapités. L'empereur fit dire pour eux quatre mille messes, confisqua leurs immenses biens, en donnant une pension de deux mille livres seulement à chacun de leurs enfants, et, après avoir comprimé l'insurrection, établit plus fortement son autorité en Hongrie. Quoique la France n'eût pris aucune part à cette révolte, la cour de Vienne feignit de croire qu'elle l'avait fomentée.

Les dispositions de l'empereur en devinrent moins amicales, et il disait « qu'il fallait penser à se précautionner contre l'agrandissement de sa majesté très-chrétienne, qui se rendait trop puissante en toutes manières; que son intention était de ne jamais vouloir le premier lui causer le moindre préjudice, mais seulement concourir à arrêter ce grand torrent de bonne fortune[1]. » Le chevalier de Gremonville essaya vainement, pendant tout le cours du mois d'avril, d'arracher au chancelier Hocher et à l'empereur l'engagement désiré par Louis XIV; on lui remit même, le 6 mai, une note qui était un véritable refus, et qui était ainsi conçue :

Note du chancelier Hocher. Vienne, 6 mai 1671.

Sa majesté impériale a ordonné qu'on s'en référât, sur les nouvelles instances du sieur chevalier de Gremonville, aux réponses qu'elle a antérieurement données; elle désire par-dessus tout que la paix d'Aix-la-Chapelle, dont le maintien importe à toute la chrétienté, demeure hors d'atteinte, et, quant au reste, elle a déjà fait savoir

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 16 avril 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIX.)

qu'elle regardait comme trop prématurée la demande d'une déclaration déterminée et spéciale sur des éventualités d'avenir incertaines et dont les causes et les circonstances sont ignorées. Il doit suffire au roi très-chrétien que l'empereur ne veuille rien faire de contraire aux articles des traités d'Aix-la-Chapelle ou de Münster, au préjudice de sa majesté très-chrétienne; que, si sadite majesté accomplit les offres et assurances données en son nom par ledit sieur de Gremonville, l'empereur soit résolu à ne lui donner aucun sujet de plainte ou de mécontentement, et qu'il réponde au contraire à son amitié par une sincère réciprocité de bons offices[1].

En relevant cette note, le chevalier de Gremonville déclara au chancelier Hocher que le roi agirait de son côté comme il l'entendrait. Pour que le chancelier ne crût pas que c'était une vaine menace qu'il faisait sans y être autorisé, il lut textuellement la phrase suivante, que le roi lui avait écrite dans une lettre du 3 avril : « J'ai seulement à vous dire que, si l'empereur veut se retenir la liberté d'aider et de secourir contre moi qui bon lui semblera, je me réserve aussi la même liberté, et celle de prendre mes avantages partout où je pourrai[2]. » En entendant cette déclaration, le chancelier se leva tout troublé de son siége[3]; il donna ce jour-là, et il confirma quelques jours plus tard[4] à l'ambassadeur, l'assurance qu'on prendrait l'engagement de ne pas secourir les Hollandais, pourvu qu'il ne fût pas question des Espagnols dans cet engagement. L'empereur, en effet, pour ne pas s'ex-

[1] Traduite du latin. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XL.)

[2] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 3 avril 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XL.)

[3] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 6 mai 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XL.)

[4] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 14 mai 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XL.)

poser aux inimitiés de Louis XIV, consentait à ne pas intervenir dans ses querelles, en exceptant les états de l'empire et ceux du roi d'Espagne. Il refusait d'expliquer ses intentions dans le cas où les Espagnols, se déclarant les auxiliaires des Hollandais, seraient à leur tour attaqués par le roi. Le chancelier Hocher prétendait seulement que les Espagnols n'oseraient pas se livrer à cette *folie*, et que l'empereur aurait assez d'influence sur eux pour les en empêcher[1]. Le chevalier de Gremonville continua à demander qu'on abandonnât les Espagnols, s'ils se rendaient agresseurs en devenant sans raison les auxiliaires des Hollandais[2].

Mais Louis XIV se montra moins exigeant. Dès qu'il apprit que la cour de Vienne était disposée à lui accorder une déclaration formelle de neutralité à l'égard des Hollandais, il n'insista point pour y faire comprendre aussi les Espagnols en cas d'agression de leur part. Il dépêcha immédiatement un courrier au chevalier de Gremonville, et lui écrivit :

Extrait d'une lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville. Dunkerque, 18 mai 1671.

Il m'est de la dernière importance, pour des raisons qu'il serait assez inutile de vous mander, de tirer si cela est humainement possible et promptement, cette parole que je demande à l'empereur de me donner par écrit, quand même il ne serait aucunement fait mention dans ledit écrit de ce qui regarde le roi d'Espagne et les résolutions qu'il pourrait prendre; car, si le cas de ladite guerre arrive, je mettrai en tel état mes forces, que les Espagnols auront à y songer plusieurs fois avant que de se résoudre à s'y embarrasser, et à s'attirer sur eux-mêmes un orage qui serait préparé pour d'autres.

C'est pourquoi je ne veux pas même que, si vous obtenez la pre-

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 14 mai 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XL.)

[2] *Ibid.*

mière partie dudit écrit, vous fassiez aucune instance pour y insérer que l'empereur promet encore de faire sincèrement des offres à Madrid, pour empêcher que les Espagnols ne prennent part à cette guerre, et j'aime mieux qu'il ne soit du tout point parlé d'eux dans cette promesse que de réduire la chose à des offres, lesquelles ou ne se feraient pas de bonne foi, ou ne serviraient de guère, quand les conseils de Madrid auraient d'ailleurs la disposition de faire le contraire. Ce n'est pas que je refuse alors que l'empereur ne s'emploie auprès d'eux, ou pour me donner cette preuve de son amitié, ou pour le propre bien des Espagnols. Mais je le quitte de bon cœur d'en insérer l'obligation dans l'écrit qu'il me donnera. J'entends parler des simples offices, car s'il voulait accorder l'autre obligation que je lui demandais, cela serait encore mieux, mais je ne m'y attends plus[1].

Avant que le chevalier de Gremonville reçût cette lettre, il survint de nouveaux incidents à la cour de Vienne, et la crise de sa propre situation éclata. Le prince Lobkowitz avait cessé tous ses rapports avec lui. Il avait tenu à rassurer entièrement les Espagnols, qui le menaçaient du même sort que le prince d'Aversperg, et qui poussaient contre lui le comte Schwartzemberg et le burgrave Martinitz, promettant de faire nommer l'un prince de l'empire, et l'autre premier ministre. Il s'était plaint ensuite à l'empereur d'être abandonné par lui, d'être par là privé du respect qu'il obtenait auparavant, et de manquer de l'autorité nécessaire pour soutenir le fardeau de ses affaires. L'empereur, trouvant ces observations fondées, avait rendu toute sa confiance au prince Lobkowitz, et lui avait redonné la direction suprême de son gouvernement. Il avait affecté de renvoyer à sa disposition les affaires de la

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XL.

plus grande importance, et la plupart des conférences s'étaient depuis lors tenues chez lui [1].

Ce rétablissement de son crédit éloigna encore davantage le prince Lobkowitz du chevalier de Gremonville. Il évita non-seulement de lui parler, mais aussi de le saluer [2]. Il entra même dans le projet de lui faire quitter Vienne, afin de n'être plus embarrassé par sa présence, ni compromis par leurs anciennes relations. Il y avait dans ce moment, à la cour impériale, un redoublement de haine et de dangers pour le chevalier de Gremonville, que tout le monde fuyait, auquel on imputait la révolte des Hongrois, qu'on accusait de séduire les ministres et d'écrire d'une manière irrespectueuse sur l'empereur, et qui soutenait ce violent orage sans rien perdre de son esprit et de sa courageuse contenance. Voici ce qu'il écrivait sur cette situation presque désespérée :

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 21 mai 1671.

Une dame de qualité, qui a une grande considération dans cette cour, et une particulière intelligence de toutes les intrigues, de laquelle j'ai toujours tiré de très-bonnes lumières, quoique depuis quelque temps nous ayons affecté de ne plus paraître si unis ensemble, m'envoya prier de l'aller voir, et, après m'avoir fait faire mille serments que je ne mentionnerais point son nom dans les dépêches, à cause, dit-elle, que le comte de Windisgratz avait mandé qu'il avait su et saurait à l'avenir la moindre chose que j'écrirais à votre majesté, me demanda si je ne m'apercevais point d'un étrange changement; et, après un réciproque rapport de plusieurs incidents qui me devaient faire ouvrir les yeux pour veiller à ma sûreté, elle me conseilla que je dusse me bien précautionner, d'autant que, le comte de Windisgratz étant hors de France, on

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 14 mai 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XL.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 21 mai 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XL.)

pourrait peut-être aller bien au delà du mépris, et que pour cet effet je me prisse garde comme j'allais la nuit, puisqu'on formait d'étranges desseins.

Je la conjurai de me parler un peu plus clairement; mais, soit qu'elle n'en sût pas davantage, elle ne me voulut dire autre chose, sinon que bien des gens, et même de la plus haute considération, conspiraient contre moi; ce qui m'obligea à lui demander si je ne pouvais pas me confier entièrement à l'impératrice douairière et au prince Lobkowitz. Elle me répondit en général que je me prisse garde de tout le monde, puisqu'on avait intérêt que je ne remportasse pas en France quelques secrets qu'on m'avait confiés et l'intelligence que j'avais de cette cour; outre, dit-elle, que les Hongrois avaient déposé si étrangement contre moi, qu'ils m'avaient fait l'instigateur de tous leurs abominables desseins; mais qu'on ajoutait à tout cela que le comte de Windisgratz avait mandé que j'écrivais avec mépris de leurs majestés impériales, comme si je parlais des dernières personnes du monde, et que tout cela ensemble faisait qu'on ne pouvait plus me souffrir, croyant, dit-elle, qu'un homme pourrait s'imaginer de mériter beaucoup que de m'exterminer par quelque biais que ce pût être.

Deux jours après, le sieur Gondola, colonel réformé, et qui a parole de l'empereur pour le premier régiment de cavalerie vacant, à condition qu'il épouse une fille du palais, me dit que, pourvu que je ne l'obligeasse à nommer personne, il me confierait un secret d'importance : que c'était, dit-il, qu'un personnage du gouvernement, de ses amis et qui montrait être aussi des miens, lui avait dit en grande confidence de m'avertir, comme de lui-même, que je dusse penser à me retirer d'ici, puisqu'il n'y avait point de sûreté pour moi; mais qu'à ce discours, lui ayant fait considérer que l'empereur devait répondre de ma personne, quand ce serait même par un incident tout imprévu et le plus naturel, il lui avait répliqué qu'on avait assez fait entendre à votre majesté qu'on ne me pouvait plus voir ici, et que, montrant de ne vouloir pas comprendre, on

se pourrait servir de tout pour s'en délivrer, et particulièrement depuis ce qu'on venait de découvrir par le procès des Hongrois. Mais le colonel me suggéra que ce n'était pas tant l'affaire des Hongrois, que la rage qu'on avait ici de la résolue et méprisante négation de votre majesté à l'égard des affaires de Lorraine [1].

Malgré quelques confidences de l'impératrice douairière, qui ne voyait plus le chevalier de Gremonville que rarement et avec un extrême embarras, celui-ci la crut engagée dans ce complot. Elle était Espagnole et de plus s'intéressait vivement au comte Canossa, qui détestait le chevalier, et qu'elle voulait faire gratifier par les Espagnols d'une chevalerie de Calatrava. Aussi ajoutait-il :

J'ai grand soupçon que l'impératrice douairière elle-même est le boute-feu de toute cette affaire; car je remarque par plusieurs apparences, outre des avis certains que j'ai, qu'elle est dans une très-confidente liaison avec les Espagnols, gagnant la femme de l'ambassadeur par de continuels présents qu'elle lui fait. Je me doute encore que le prince Lobkowitz est de la partie, d'autant que tous deux ne pouvant, sans manquer à l'honnêteté et à la reconnaissance, que je peux dire sans vanité m'être dues avec tant de justice, m'éloignent non-seulement de la confidence que j'ai eue si longtemps avec l'un et l'autre, mais encore du moindre commerce, qu'ils sont forcés de ne m'accorder plus, sous prétexte de leur conservation. De sorte que j'ai lieu de croire qu'ils doivent désirer de me voir hors d'ici, et peut-être aussi de s'en défaire tout à fait, sur les mêmes fondements que cette mentionnée dame m'a rapportés, et se servir pour cela du prétexte de la méchante impression du peuple, dont l'impératrice me voudrait faire tant appréhender la furie, considérant tous deux que j'ai en main leurs plus importants secrets, et qu'ils

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XL.

peuvent concevoir que je puisse, à l'avenir, les découvrir, ou traverser par les moyens qu'ils savent que j'ai ici. Et en effet, sire, je croirais faire encore mieux avec eux, tout éloigné que je serais, que non pas présent dans cette cour, où les Espagnols ont trop pris le dessus. Je considère encore une autre raison qui peut obliger l'impératrice à me vouloir hors d'ici, c'est la jalousie que je cause au comte de Canossa, qui a tant servi à l'engager avec les Espagnols et dont elle ne saurait quasi plus se retirer; car je tiens pour certain que toute cette aliénation qu'elle me montre n'est pas tant au regard du public, que pour satisfaire ce comte, d'autant qu'il a connaissance d'un reste de notre confidence, que lui-même n'a pu encore gagner auprès d'elle, dont il a conçu tant de dépit, qu'il s'est découvert depuis six jours, qu'il avait gagné une sous-femme de chambre, pour empoisonner un de ses valets de garde-robe, qui est mon confident, et en qui ladite impératrice se confie sans réserve, laquelle néanmoins, pour étouffer le bruit qui commençait à s'en répandre, l'a fait enfermer dans un couvent, avec ordre de l'empereur que personne ne lui parle, aimant mieux laisser croire qu'elle est grosse; mais ledit valet de garde-robe m'a tout conté. Il y a plus de deux ans que je l'avertis que ladite femme avait grand commerce avec la marquise d'Éril, à qui elle contait toutes les plus secrètes nouvelles du palais.

Mais ce qui pourrait me causer un soupçon encore mieux fondé que l'impératrice agit contre moi, c'est, s'il se trouve vrai, ce que m'a fait dire le prince Lobkowitz par une certaine personne de sa grande confidence, laquelle m'est venue conter qu'étant un de ces jours à souper avec le prince, il lui avait demandé ce que je dirais quand je saurais que ladite impératrice avait procuré de la reine d'Espagne au comte Canossa une chevalerie de l'ordre de Calatrava avec une pension de deux mille écus, ce qui montrerait assez l'effet de toutes les pratiques secrètes qu'il avait avec les Espagnols.

Si cela est vrai, sire, comme je m'en éclaircirai au premier jour, il n'y aura quasi plus à douter que ladite impératrice ne soit de

l'intelligence pour me faire sortir d'ici, quoiqu'en apparence elle me proteste toujours tant d'affection pour les intérêts de votre majesté, pendant que le prince Lobkowitz m'a recommandé plusieurs fois de ne m'y pas confier.

Cependant le prince en agit aussi avec moi d'une étrange manière : il se peut que la peur de se perdre le rende ainsi circonspect, mais, quoi qu'il en soit, il y a à croire qu'il fera tout contre la France pour se maintenir, outre que la peur de l'imminente majorité du roi d'Espagne lui donne une grande peine. Je vois qu'on permet à tout le monde de parler et d'écrire impunément contre la France; l'on m'a renvoyé de plusieurs endroits une gazette qui avait couru ici, portant que l'empereur, aussitôt après l'exécution des Hongrois, m'avait fait dire de ne plus paraître à sa cour. Je ne sais si ce n'aurait point été un artifice pour me le faire savoir, ce qui m'obligea à en parler hier au chancelier Hocher en lui donnant le *foglietto,* lequel ne me répondit autre chose, sinon qu'il le voulait faire voir à l'empereur. Je pourrais encore rapporter plusieurs apparences qui me feraient quasi croire qu'on médite de me dresser un piége; la raison veut pourtant que je ne doive rien appréhender; mais, d'une autre part, je vois tant de mépris et si peu d'honnêteté, je veux dire parmi de certaines gens, car il y en a d'autres qui en usent très-bien, quand il n'y aurait pas encore cette impression qu'on me rapporte avoir été inspirée à l'empereur, que j'aurais grande peine à pouvoir vivre ici en cette manière, outre que les espagnolisants affectent de persuader que votre majesté appréhende beaucoup la déclaration de l'empereur, et qu'elle ne me tient ici que pour l'empêcher par le moyen des intelligences secrètes que j'ai avec des ministres et d'autres gens gagnés, quoique la fermeté et la hauteur avec laquelle votre majesté vient d'agir dans les affaires de Lorraine les doive assez désabuser qu'on se soucie fort peu de ce qu'il peut arriver[1].

Le chevalier de Gremonville, toujours la tête haute, le

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XL.

cœur ferme, l'esprit libre, mettait son adresse à découvrir et à déjouer les projets de ses ennemis, protestait avec indignation contre les calomnies dont il était l'objet, et se plaignait vivement des étranges procédés de la cour impériale. Il n'en poursuivait pas moins imperturbablement avec le chancelier Hocher sa négociation, qui n'avançait pas, lorsque survint, entre lui et le prince Lobkowitz, une scène décisive. Le prince Lobkowitz se ménagea une occasion solennelle de rompre brutalement avec lui. Voici comment le chevalier de Gremonville raconta cette scène extraordinaire :

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 26 juin 1671.

J'ai mandé par plusieurs fois tous les artifices imaginables dont usaient les Espagnols pour m'obliger à sortir de cette cour, jusqu'à avoir forcé le prince Lobkowitz non-seulement à ne plus traiter d'affaires avec moi, mais de leur promettre encore de ne me parler jamais plus, et j'oserais quasi avancer, de leur aider à me faire quitter mon poste. Cette espèce de divorce durait depuis deux ou trois mois, ne nous voyant qu'à la dérobée, et ne nous parlant que par intervalle, ainsi que j'en ai informé, lorsque le jour de la naissance de l'empereur, l'ayant prié le matin, dans l'antichambre, de me donner lieu de le pouvoir entretenir une demi-heure sur des matières très-importantes, il me pria de l'en excuser, au moins chez lui, mais de me rendre à la comédie, où nous pourrions causer sans aucun scrupule, selon notre coutume; et elle était que je faisais porter un siége pour m'asseoir auprès de son banc, lequel servait encore au grand chambellan et aux deux grands maîtres de la maison impériale.

J'arrivai donc dans la salle des comédies et j'y pris ma place à l'accoutumée, lorsque l'empereur étant arrivé, et ledit prince s'en étant venu à moi, que je saluai fort civilement, il me dit tout en colère que je ne devais pas me mettre à son poste; à quoi je répliquai que j'étais venu pour le servir selon notre concert. Il me repartit avec la même furie, en haussant les mains comme pour me

repousser, que je devais me retirer ou qu'il me le ferait faire par force. Je m'aperçus bien alors qu'il y avait en cela un dessein formé, et sans faire autre chose que de me retourner vers le comte de Kö-nigseck, vice-chancelier de l'empire, qui était aussi avec le président des finances, les comtes de Montecuculli et Schwartzemberg, je les pris à témoin de la manière très-impropre avec laquelle le prince Lobkowitz en usait avec moi, puisque le seul respect que je devais rendre à leurs majestés impériales m'empêchait d'exercer mes ressentiments contre un pareil procédé, et puis je me retirai. Pendant ce peu de temps le prince ne proféra pas une seule parole, si ce n'est que, m'ayant vu partir, il se leva en vomissant mille injures, ainsi qu'on me l'a rapporté, car je n'en pouvais rien entendre. Chacun conte la chose différemment; mais en voilà, sire, la pure vérité qu'on ne peut déguiser, ayant découvert que ç'a été un guet-apens pour m'exciter à quelque chaleur, du prétexte de laquelle on se voulait servir pour me tendre un piége et en régaler les Espagnols. Tout le monde s'est étonné que je n'ai pas laissé de paraître ensuite de cet incident, sans crainte qu'on m'en fît un autre, mais je n'ai pas cru être plus assuré chez moi qu'en la présence de leurs majestés impériales, qui doivent être, ce me semble, autant et plus offensées que je ne le puis être.

Dans un entretien que j'eus le lendemain avec l'impératrice douairière, je lui racontai la chose; mais, comme je voulus montrer croire que ce pouvait être un cas fortuit et une suite de ces emportements ordinaires dont il n'était pas souvent le maître, je fus le plus surpris du monde quand elle me dit que le prince lui avait déclaré qu'il avait fait cela à dessein pour se délivrer une bonne fois des embarras que je lui pouvais causer, ne voulant pas, dit-il, que la France le perdît comme elle l'avait fait pour le prince d'Aversperg, et pour se purger, par cette éclatante apparence, des soupçons qu'on avait donnés à l'empereur qu'il fût corrompu et d'intelligence avec moi, particulièrement dans toutes les intrigues des Hongrois, ainsi qu'elle me jura que les Espagnols et ses ennemis l'en avaient accusé.

Ladite impératrice douairière ne m'a point celé de ne vouloir pas répondre de ma sûreté; je veux croire que c'est pour me faire peur, afin d'avoir plutôt le mérite auprès des Espagnols, ou pour sa satisfaction particulière, de m'avoir fait sortir, en ce qu'une personne très-fidèle m'a assuré qu'il y avait plus de quatre mois qu'elle s'était vantée de me vouloir faire connaître qu'elle réussissait à ce qu'elle entreprenait. Ce n'est pas que son intérêt présent n'aille à continuer avec moi une espèce de confidence, comme elle me l'a offerte et promise secrètement, pour les avantages de votre majesté, mais c'est qu'elle considère aussi les siens, tant pour les affaires de Pologne que de Mantoue, sa pensée étant d'établir les deux comtes Canossa dans ce gouvernement-là, pour en disposer à sa mode par la faveur et autorité des Espagnols; mais sur la fin de la conversation elle me protesta que, si je découvrais rien ici de ce qu'elle me venait de confier, elle ne me le pardonnerait jamais, me permettant seulement d'en rendre compte à votre majesté, qu'elle croyait obliger en m'avertissant de toutes choses si confidemment [1].

Le chevalier de Gremonville alla auprès de l'empereur pour lui représenter « les effets que pouvait produire un si étrange procédé, sur lequel on ne pronostiquait pas moins qu'une rupture. » Il dit qu'on avait manqué à son souverain dans sa personne, et ajouta en parlant à l'empereur :

Quant à mon particulier, si je devais prendre cela pour une offense, et que je ne l'eusse pas vengée sur l'heure, par la seule considération de la majesté du lieu où j'étais, je croyais que le prince Lobkowitz était si brave et avait tant d'honneur que lui-même m'en enverrait offrir satisfaction en la manière que je le pourrais désirer avant que je la lui demandasse, d'autant qu'on était bien persuadé que, s'il avait osé me faire la moindre partie de ce qui s'était passé à la

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XL.

comédie, dans les prairies de Luxembourg, où nous nous étions vus quelquefois sans montrer tant de fierté, on aurait bien connu ce que je sais faire pour contenir les gens dans leur devoir; mais qu'enfin la chose ne pouvait s'excuser, dans l'éclat qu'elle avait fait, sans une réparation [1].

L'empereur ne parut pas attacher à cet incident beaucoup d'importance. Il lui répondit « qu'il croyait que c'était un pur effet d'un peu de chaleur que le prince Lobkowitz et lui avaient l'un contre l'autre, et qu'il ne pensait pas que cela pût causer la moindre altération entre les deux cours [2]. »

Mais ce n'est pas aussi doucement que Louis XIV devait prendre l'affront fait à son ambassadeur. Déjà, lorsqu'il avait appris, par sa dépêche du 21 mai, les embarras et les périls de sa position, il lui avait adressé la lettre suivante pour l'empereur :

Lettre de Louis XIV à l'empereur Léopold. Tournay, 14 juin 1671.

Monsieur mon frère et très-aimé cousin, la manière si différente du passé dont les ministres de votre majesté et toute sa cour vivent à présent avec le commandeur de Gremonville ne m'eût pas obligé toute seule d'en écrire à votre majesté, parce qu'il m'aurait suffi de savoir qu'elle le vît toujours d'aussi bon œil qu'elle fait; mais comme il a reçu divers avis qui pourraient faire craindre que sa personne n'eût plus à Vienne la sûreté que le droit des gens donne partout aux ministres des princes, et cela par les cabales que fait contre lui l'ambassadeur d'Espagne, qui s'est mis dans l'esprit un dessein injurieux à l'autorité de votre majesté, de le réduire enfin à quitter son poste, j'ai estimé à propos qu'elle en fût informée, afin qu'elle ait agréable de faire entendre à ses ministres et à ses courtisans ses véritables sentiments à l'égard d'un gentilhomme qui nous a si bien

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XL.
[2] *Ibid.*

servis dans le traité de notre étroite union. Un seul mot de votre majesté dissipera tous ces complots, et elle ne peut me refuser la justice de le dire, à moins que mes ennemis ne l'eussent déjà portée à vouloir se retirer de l'amitié que nous nous sommes promise, qui est une chose que je suis bien éloigné de pouvoir croire après le traité que nous avons fait ensemble. Au reste, il ne s'agit pas seulement du droit des gens dans la sûreté d'un ministre qui a caractère public, il est question aussi de mon propre honneur; car si, depuis notre traité, votre majesté a quelque plainte à faire de sa conduite touchant les Hongrois, qui ont été si justement punis de leurs détestables crimes, je m'offre, en m'en fournissant des preuves, à le faire châtier exemplairement, comme il le mériterait sans doute, pour avoir contrevenu à mes ordres et à mes intentions. Mais sachant, au contraire, que, toutes les fois que ces scélérats ont pu s'adresser à lui, il les a dissuadés, autant qu'il a été en son pouvoir, de rien faire contre la fidélité et l'obéissance qu'ils devaient à leur légitime souverain, dont même les preuves par écrit se seront trouvées dans leur procès, je demande à votre majesté d'en rendre témoignage au monde, comme je voudrais lui rendre la même justice en pareil cas. Cependant je prends la confiance de mettre, par cette lettre, sous sa protection la personne du même commandeur, et, me remettant à ce qu'il lui exposera plus particulièrement de vive voix sur cette affaire, je lui souhaite les plus parfaits contentements qu'elle puisse désirer[1].

Louis XIV disait en même temps au chevalier de Gremonville de tenir ferme à son poste, où il espérait qu'il serait traité avec plus de douceur et de considération. Il ajoutait : « Si vous désempariez en la manière même que les Espagnols et leurs adhérents voudraient vous y obliger, outre que mon honneur s'y trouverait notablement intéressé, mon service ne saurait recevoir un plus grand préjudice, puisque les Espagnols, se

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XL.

trouvant le champ fort libre, ne tarderaient guère à se rendre maîtres absolus de votre cour et de toutes ses résolutions, et que, quand je me résoudrais à envoyer quelque autre en votre place, à quoi j'aurais grande peine, il n'y ferait qu'une très-pitoyable figure, et ne saurait résister au torrent de l'entière domination desdits Espagnols[1]. »

Lorsqu'il connut l'outrage que s'était permis à son égard le prince Lobkowitz, il lui écrivit:

Extrait d'une lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville. Ath, 4 juillet 1671.

Le courrier Dubuisson m'a rendu vos deux dépêches du 16 de l'autre mois, par l'une desquelles j'ai appris l'insulte que le prince Lobkowitz vous a faite dans une assemblée publique. Deux jours après le résident d'Espagne apporta à Lionne un paquet que l'on doit avoir envoyé par un courrier exprès à Bruxelles, parce que la date des lettres était à deux jours près aussi fraîche que celle des vôtres. C'était une lettre du chancelier Hocher à Lionne, accompagnée d'une prétendue relation du fait, et vous trouverez ci-jointe la copie de l'une et de l'autre, aussi bien que d'une lettre qu'on a fait écrire par le comte de Windisgratz à M. de Turenne, en ayant encore écrit une semblable au maréchal de Gramont[2].

Maintenant je vous envoie ce courrier exprès pour porter avec plus de diligence audit chancelier la réponse que j'ai ordonné à Lionne de lui faire, dont vous trouverez aussi la copie ci-jointe[3]; elle vous apprendra que je ne me contente pas de faire connaître à l'empereur, par le moyen dudit chancelier, que je m'attends de sa justice et de notre amitié qu'il ordonnera qu'on vous donne une satisfaction proportionnée à l'injure, mais que je me tourne aussi, en ce rencontre, du côté des Espagnols pour leur faire craindre que, comme ils ont été les seuls promoteurs et instigateurs de cet atent-

[1] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 14 juin 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XL.)

[2] Ces pièces manquent.

[3] Cette pièce manque.

tat, je pourrai bien, s'il n'est promptement réparé, m'en prendre plutôt à la main qui a poussé l'instrument qu'à l'instrument même.

Toutes ces pièces vous informeront suffisamment de tout ce que je pourrais vous dire de mes sentiments et de mes intentions sur la matière dont il s'agit; j'y ajouterai seulement que le bien de mon service requiert que cette affaire s'accommode et même, s'il est possible, avant la venue des lettres d'Espagne, et que, par cette raison, vous devrez vous contenter d'une satisfaction dès que vous la jugerez assez raisonnable pour votre honneur, sans contester trop pour l'obtenir plus grande, si vous y prévoyez des longueurs et des difficultés.

Je ne vous parlerai d'aucune autre affaire, parce que je vois bien que la conjoncture est très-impropre pour espérer d'y rien avancer, et que l'honneur même ne permet pas de s'appliquer à y travailler[1].

La réparation demandée par le roi fut sur-le-champ accordée à son ambassadeur. Le prince Lobkowitz fit des excuses publiques au chevalier de Gremonville, qui écrivit à Louis XIV :

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 24 août 1671.

Je renvoie ce courrier pour porter à votre majesté les résolutions du succès de mon démêlé avec M. le prince Lobkowitz, par la médiation des deux nonces Alberizzi et Nerli. Il fut convenu que ledit prince adresserait à votre majesté une lettre d'excuse et de soumission, et qu'il me ferait son excuse dans l'antichambre de l'empereur; que je ne pouvais consentir à aucun autre lieu que chez l'empereur, où la première action s'était passée. Enfin, sire, il employa toute sorte d'inventions pour n'en point venir à ce point-là. Il esquiva les deux jours de fête, croyant que l'antichambre ne serait pas si remplie, et il fut décidé que le lendemain, au sortir du conseil, je m'y trouverais accompagné et en témoin des deux nonces; nous nous y rendîmes donc sur les onze heures; mais le bruit de

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XL.

cette entrevue s'étant répandu, tout le monde ne manqua pas de s'y trouver en si grande foule, que jamais les antichambres n'avaient été si pleines ni le conseil plus complet, s'y étant rencontrés quatorze ou quinze conseillers d'état; il en sortit tout le dernier, pensant que nous étions, les deux nonces et moi, à l'attendre environ deux pas éloignés de la porte de la chambre du conseil. Il s'avança vers nous, ayant fait une très-profonde révérence particulièrement adressée à moi, ainsi qu'on l'a fort observé, et avec un visage tout riant me dit en français ces propres paroles : « Monsieur le commandeur, j'ai grand déplaisir de ce qui s'est passé; je vous en demande excuse, désirant votre amitié, et vous priant de vouloir continuer à être bons amis comme nous avons toujours été. » Il montra avoir peur de ma réplique, ayant voulu se retirer, quoique j'eusse fait comprendre aux deux nonces qu'elle ne lui serait pas désagréable. Je lui repartis donc que je prenais une entière confiance en ce qu'il continuerait dans l'honnêteté et sincérité des sentiments qu'il me venait de témoigner; qu'ainsi j'oublierais de bon cœur le passé, et continuerais ainsi dans l'amitié, estime et vénération que j'avais toujours eues pour son grand mérite. Sur quoi nous nous saluâmes très-civilement. Peu de temps après, il affecta de prier, devant tout le monde, une personne de l'impératrice douairière de lui aller dire qu'il venait de la servir ponctuellement en la manière qu'elle lui avait prescrite. Et puis, se retournant vers plusieurs courtisans des plus qualifiés, il leur parla en ces propres termes : « Messieurs, il faut bien prendre garde à ce qu'on dit, car quelquefois une parole peut brouiller de grands monarques. » Sur quoi on s'est moqué qu'il récitait la leçon que M. de Lionne lui avait enseignée. Toutes les conditions de l'accommodement ne tardèrent guère à être publiées, et l'universel fut étonné que la réparation ait été à un tel point, après les fanfaronnades qui s'étaient faites; il s'est dit tout d'une voix qu'il ne pourrait pas avoir donné une plus grande satisfaction à M. le prince Charles de Lorraine, lequel se trouva aussi à la cérémonie, ensuite de laquelle tout le monde me vint faire de très-honnêtes compli-

ments. Ainsi les apparences ont bien changé tout d'un coup pour moi, et s'il y avait à prendre quelque consolation dans une injure reçue, je l'aurais eue tout entière d'avoir vu humilié le plus superbe des hommes[1].

Voici l'écrit stipulé pour l'accommodement par les deux nonces :

Écrit pour l'accommodement entre le chevalier de Gremonville et le prince Lobkowitz. Vienne, 18 août 1671.

Vu les réponses venues de France, relativement aux relations de l'accident survenu, le 9 juin dernier, au théâtre public des comédies, entre le prince Lobkowitz et le sieur commandeur de Gremonville, nous avons jugé que les devoirs spéciaux de nos charges nous obligeaient à nous interposer pour un accommodement convenable et pour le commun repos; de quoi ayant traité avec les deux parties, ainsi qu'avec sa majesté impériale, sadite majesté nous dit que l'événement lui avait causé un grand déplaisir, mais que bien certainement la cause en avait été toute fortuite et non préméditée, ni machinée par les Espagnols ou par aucun autre; que l'ambassadeur d'Espagne n'a joué aucun des rôles dont on parle dans les réponses venues de France, que par conséquent il n'a aucunement donné lieu dans cette cour à de pareilles plaintes; que le sieur prince a assuré sa majesté que, dans le cas dont il s'agit, il n'eut jamais l'intention de faire une injure ou un tort quelconque audit sieur commandeur (ce dont il a toujours été et sera toujours fort éloigné, tant pour ce qui regarde sa personne même, qu'à cause de son caractère d'envoyé de sa majesté très-chrétienne), mais seulement de remplir les devoirs spéciaux de sa charge de majordome major de sa majesté en empêchant qu'on en vînt peut-être à confondre les places; et que si, en s'en acquittant, il s'était servi de quelque expression qui eût paru peut-être mal d'accord avec les sentiments ci-dessus, on ne devait aucunement l'attribuer à un défaut de considération

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XL.

de sa part envers ledit commandeur, mais à une certaine vivacité de caractère.

Les mêmes sentiments nous ont été ensuite et immédiatement exprimés par le prince lui-même, lequel déclara qu'il était désolé non-seulement de ce qui était arrivé, mais qu'à l'occasion de cet accident le sieur commandeur ou d'autres pussent imaginer qu'il n'eût pas conservé pour sa personne l'estime et la considération qui se doivent à un homme d'honneur, comme il a toujours reconnu et reconnaît encore qu'il en est un, ayant encore aujourd'hui à son égard la même volonté qu'il a toujours eue de le traiter avec la distinction qui lui est due, et qu'il lui a sans cesse témoignée.

Ayant ensuite rapporté audit commandeur tout ce qui nous avait été articulé par l'empereur et par le prince, le sieur commandeur nous déclara à son tour que si, dans cette circonstance, il avait semblé à qui que ce fût qu'il agît ou parlât en homme qui a du ressentiment, ç'avait été tout à fait contre son intention, attendu le respect sans bornes que le sieur commandeur a porté et ne cessera jamais de porter à sa majesté impériale, respect qui l'empêcha seul, dans le moment, de se satisfaire lui-même en la manière qu'il aurait fait en toute autre occasion. Il nous déclara en même temps, qu'après ce qui avait été dit avec tant de bonté par l'empereur, comme aussi après ce qui avait été affirmé et exprimé par le prince, non-seulement il veut professer et professe en effet pour ledit prince la même estime et considération qu'auparavant, ainsi qu'il convient à un personnage de sa qualité et aux fonctions élevées qu'il exerce, mais demeure en outre entièrement assuré que, ni les ministres d'Espagne ni d'autres, dans l'affaire dont il s'agit, ni, par le passé, l'ambassadeur actuel de sa majestécatholique, n'ont fait aucune des choses à eux imputées ci-dessus, et il se persuade que, sous l'un ni l'autre rapport, il ne reste aucune cause ou incertitude qui altère ou puisse altérer l'heureuse paix qui existe entre les majestés de ces trois grands souverains.

Enfin et en conformité avec l'accord susdit, le sieur prince s'abou-

cha avec le sieur commandeur et ratifia de vive voix, d'une manière plus efficace encore, ses sentiments particuliers sur ce qui était arrivé, ainsi que son désir de demeurer avec lui dans les mêmes dispositions que par le passé.

Donné à Vienne, le 18 août 1671.

Signé : L'ARCHEVÊQUE DE FLORENCE, *Nonce extraordinaire.* L'ARCHEVÊQUE DE ***, *Nonce ordinaire*[1].

Le prince Lobkowitz exagéra la comédie dans la réconciliation autant que dans la rupture.

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 27 août 1671.

Dans une première visite que j'ai rendue au prince Lobkowitz, écrivait le chevalier de Gremonville, il a affecté de me renouveler mille protestations d'une vénération et affection inviolables envers votre majesté, de pester contre les Espagnols, et de me faire paraître une entière confidence en plusieurs matières, comme de me témoigner des tendresses et amitiés extraordinaires; et que si, par le passé, il avait dû, pour les apparences, déguiser le fait de ce qui s'était passé entre nous, pour tâcher de m'adosser le tort et s'en décharger, comme en ce monde un chacun devait faire pour soi, il voulait pourtant m'avouer que la chose était arrivée comme je la représentais, hors que c'eût été un guet-apens, et qu'il avait voulu seulement faire voir à l'ambassadeur d'Espagne et au burgrave Martinitz, au milieu desquels il s'était trouvé, que nous n'avions plus d'intelligences, et cela pour les mieux abuser.

Et puis, ayant pris un bâton que j'avais entre les mains, il me dit que je lui en donnasse mille coups, qu'il les méritait pour la folie qu'il avait faite; et enfin, sire, quoique je sois accoutumé à ses manières, je fus surpris de lui voir faire une infinité de tabarinages; concluant que c'étaient des folies dont il ne fallait plus parler, puisqu'il me voulait faire connaître qu'il était et serait encore à

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XL.

l'avenir très-sincèrement de mes amis. Je répondis à tout cela avec toutes sortes d'honnêtetés, et avec un sérieux avertissement qu'il se gardât bien de se plus compromettre de cette façon, d'autant qu'il était aisé de se faire venger contre lui; sur quoi il me renouvela des promesses d'une secrète et très-sincère intelligence à l'avantage des intérêts de votre majesté[1].

Au plus fort de ses tribulations et de ses dangers, le chevalier de Gremonville n'avait pas cessé de poursuivre ses négociations. Il avait reproché au chancelier Hocher ses lenteurs, et avait accusé la cour de Vienne de l'amuser, depuis quinze mois, de promesses qu'on retirait après les avoir faites [2]. Il semblait qu'après la lettre de Louis XIV, du 18 mai, conforme aux intentions du cabinet impérial, et n'exigeant la déclaration de neutralité qu'à l'égard des Hollandais, sans y comprendre les Espagnols, tout dût s'arranger; mais il n'en fut rien. Le chancelier Hocher laissa écouler les semaines sans donner de réponse sur une proposition qu'il avait faite lui-même, et qui avait été agréée. Lorsque le chevalier de Gremonville le pressait, il lui disait « que cette résolution était de si grande importance, qu'il fallait bien y penser [3]. » L'empereur, de son côté, écoutait les instances du chevalier de Gremonville sans y céder, promettant de faire examiner sa demande [4]. Enfin le chancelier Hocher s'attacha à lui persuader que le roi devait se contenter de la déclaration verbale par laquelle l'empereur avait promis de ne pas secourir les Hollandais [5].

[1] *Correspondance d'Autriche*, volume XL.

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 28 mai 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XL.)

[3] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 16 juin 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XL.)

[4] *Ibid.*

[5] Dépêches du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 16 juin et du 2 juillet 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XL.

Ceci se passait au mois de juin 1671, au moment même où la position du chevalier de Gremonville devenait intolérable à la cour de Vienne. Le chevalier ne s'étant pas contenté de cette déclaration verbale, et ayant menacé d'envoyer un courrier à sa cour afin d'annoncer qu'on retirait l'offre précédemment faite, pour revenir à une promesse antérieure et vague, le chancelier Hocher lui demanda quelques jours[1]. Il lui fit espérer ensuite la déclaration écrite, moyennant que le roi ne soutînt pas les mécontents de Pologne, ne se mêlât point des différends des villes de Cologne, de Strasbourg, ni de ceux qui pourraient survenir entre des princes ou des villes de l'empire, et qui devraient être jugés par la chambre de Spire ou le Conseil aulique; qu'il ne formât aucune ligue en Allemagne, et qu'il n'accordât de secours à personne contre l'autorité, la dignité ou les convenances de l'empereur[2]. Mais le chevalier ne voulut pas aller aussi loin, et dit que le roi s'engagerait sincèrement à soutenir les intérêts de l'empereur et ceux de l'empire en conséquence des traités de Westphalie, d'Aix-la Chapelle, et du traité secret de partage[3].

Quelques jours après le chancelier Hocher proposa au chevalier de Gremonville des articles préliminaires et vagues, auxquels le chevalier répondit par un projet de convention précise qu'il dicta au chancelier[4]. Comme les instances de l'ambassadeur de France devenaient plus vives dans leur expression, et qu'elles étaient entremêlées de froideurs calculées, la cour de Vienne craignit sérieusement d'aliéner la France. Aussi le chancelier Hocher l'engagea à demander de pleins

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 2 juillet 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XL.)

[2] *Ibid.*

[3] Même dépêche.

[4] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 9 juillet 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XL.)

pouvoirs pour signer une convention[1], et il finit par lui remettre le texte du projet suivant, par lequel l'empereur s'obligeait à ne se mêler d'aucun différend qui pourrait survenir entre le roi et les princes de la triple alliance, spécialement les Hollandais.

Propositions faites par le chancelier Hocher.
20 juillet 1671.

La paix de Westphalie sera fermement maintenue et subsistera sans interruption entre sa majesté impériale, tous les états vassaux et sujets de l'empire d'une part, et sa majesté très-chrétienne de l'autre. A cet effet on ne devra, directement ou indirectement, par soi-même ou par d'autres, contrairement à la teneur de ladite paix, par voies de raisonnement ou de fait, commettre aucune hostilité, soit au dedans soit au dehors de l'empire; on ne devra ni pratiquer des inimitiés, ni donner sujet de plaintes, encore moins assister par armes, argent, troupes, munitions, conseils ou autre espèce de secours, les sujets qui se trouveraient fauteurs de troubles ou en état de rébellion contre l'autorité desdites majestés.

Et comme, en vertu de la paix susmentionnée, il n'est permis à aucun des états de l'empire de se faire justice à lui-même par la force et par les armes, les différends nés ou à naître devant être déférés au jugement civil pour voir suivre, sans intervention d'états, la sentence définitive du juge, le roi très-chrétien ne devra fournir aucune assistance, si minime qu'elle soit, en armes, argent, hommes, conseils ou autre secours quelconque, par lui-même ou par d'autres, à ceux qui armeraient ou feraient effectivement la guerre; encore moins empêcher qu'on exécute contre ceux-là les déterminations ordonnées par les constitutions de l'empire et pour la conservation du repos public.

S'il survenait des différends entre les susdites majestés, ces différends seront, sans violence ni litige, ajustés à l'amiable ou par voie d'arbitrage, et il suivra de même que s'il venait à s'en élever entre

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 20 juillet 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XL.)

sa majesté très-chrétienne et un ou plusieurs états vassaux ou sujets de l'empire, dans ce cas aussi toutes les prétentions seront conciliées par bon accord et non par la force ou les armes.

Et attendu que la conservation de la paix d'Aix-la-Chapelle importe si fort à la chrétienté et à tout l'empire romain, le roi très-chrétien promet à l'empereur de la maintenir inviolable et de n'y contrevenir en aucune manière, sa majesté impériale promettant aussi, de son côté, d'employer auprès du roi catholique tous les bons offices possibles pour qu'il ne se fasse rien de contraire à ladite paix et pour qu'elle demeure stable dans l'intérêt du repos universel.

Dernier article concerté avec sa majesté impériale.

Sa majesté impériale promet de maintenir et même de promouvoir tous les intérêts de sa majesté très-chrétienne, et au particulier elle promet de ne se mêler d'aucun différend ou d'aucune guerre à intervenir entre sadite majesté très-chrétienne et les princes de la triple alliance, spécialement les Hollandais; en retour, sadite majesté très-chrétienne promet de venir en aide à tous les intérêts de sa majesté impériale, soit pour ce qui la concerne personnellement ou pour ce qui regarde l'empire, et particulièrement pour ce qui touche la sérénissime maison d'Espagne et la confirmation de tous les traités [1].

Louis XIV accepta ce projet de convention, et l'envoya à son ambassadeur ainsi amendé :

Extrait d'une lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville. Versailles, 3 août 1671.

Je vous renvoie en toute diligence votre écuyer pour vous porter le plein pouvoir que l'on a désiré de delà que vous eussiez pour signer la convention dont vous m'avez adressé le projet.

Je vous dirai en premier lieu qu'après avoir mûrement examiné la matière et les termes auxquels cet écrit est conçu, je suis demeuré d'accord de la substance, mais qu'il m'a semblé que l'on a pris grand

[1] Traduit de l'italien. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XL.)

soin de vous faire parler bien intelligiblement et avec toutes les précautions les plus précises sur toutes les choses auxquelles on me veut obliger et lier, et qu'on n'a pas eu le même égard dans celles qui doivent lier l'empereur, que l'on a passées fort légèrement et en termes même sujets à diverses explications.

Voici donc ce que je désire qui soit ajouté à l'écrit, et l'on trouvera, je m'assure, qu'il ne change rien à la substance.

Au premier article, après les mots *di ragione o di fatto*[1] il faut insérer ceux-ci, « trà detta maestà e stati vassalli e sudditi dell' imperio, usare alcuna, etc.[2] »

Au second article il faut ajouter à la fin : « E reciprocamente detti stati dell' imperio viveranno con sua maestà christianissima in buona amicizia e corrispondenza, conforme alla disposizione dei trattati di Westphalia, nè potranno dare minimo ajuto d'armi, danaro, gente, consiglio, nè qualsivoglia altra sorte, per se o per altri, a quelli che diventassero all' avvenire nemici aperti della corona christianissima[3]. »

Mais, comme il pourrait arriver que l'on vous disputât cette dernière clause qui commence *nè potranno dare minimo ajuto, etc.*[4], parce que l'empereur croira peut-être qu'elle serait au préjudice des Espagnols, s'ils devenaient mes ennemis, et prétendra que les états de l'empire en ce cas les peuvent assister, quoique je prétende formellement le contraire par le traité de Münster, je trouve bon qu'à toute extrémité vous puissiez vous relâcher en cet article de cette dernière clause, *non potranno dare minimo ajuto,* plutôt que de consentir d'en excepter les Espagnols, ce qui serait contraire à ce que j'ai jusqu'ici

[1] « Par voies de raisonnement ou de fait. »

[2] « Entre lesdites majestés et les états vassaux et sujets de l'empire, commettre aucune hostilité, etc. »

[3] « Et réciproquement lesdits états de l'empire vivront avec sa majesté très-chrétienne en bonne amitié et correspondance, conformément aux dispositions des traités de Westphalie, et ne pourront donner le moindre secours d'armes, d'argent, d'hommes, de conseil, ou de toute autre nature, par eux-mêmes ou par autrui, à ceux qui deviendraient à l'avenir ennemis déclarés de la couronne de France. »

[4] « Et ils ne pourront donner le moindre secours, etc. »

soutenu, que les états de l'empire ne les pourront assister en cas de nouvelles guerres.

Au dernier article, après ces mots « e specialmente con gli Olandesi[1], » il faut ajouter « e con questa parola *non mescolarsi* s'intende che detta maestà cesarea non farà leghe con nessun potentato della triplice alleanza a difesa sua contro sua maestà christianissima, o con altri per il medesimo effetto, nè darà a detti potentati e principi diventati nemici della corona christianissima minimo ajuto d'armi, danaro, gente, consiglio, nè di qualsivoglia altra sorte, per se o per altri[2]. »

Vous pourrez promettre que le secret qu'on vous demande de cette nouvelle convention sera gardé ici avec le même soin et la même bonne foi que l'on a gardé celui du traité éventuel[3].

Après que Louis XIV eut adressé au chevalier de Gremonville les pleins pouvoirs nécessaires, et que le chevalier fut sorti triomphant de sa querelle avec le prince Lobkowitz, il semblait que la convention dût être immédiatement signée; mais, fidèle à son système de lenteurs et de tergiversations, la cour de Vienne ne se hâta point de conclure. Le reste du mois d'août et tout le mois de septembre se passèrent dans des discussions de détail et des conférences sans résultat[4]. Le chancelier Hocher présenta plusieurs contre-propositions, une entre autres qui déférait à des arbitres l'affaire de Lorraine.

[1] « Et spécialement avec les Hollandais. »

[2] « Et par ces mots *ne se mêler*, il est entendu que sadite majesté impériale ne fera de ligue avec aucun potentat de la triple alliance pour le défendre contre sa majesté très-chrétienne, ou avec d'autres dans le même but, et ne pourra donner auxdits potentats ou princes devenus ennemis de la couronne de France le moindre secours d'armes, d'argent, d'hommes, de conseil, ou autre de quelque nature que ce soit, par elle-même ou par d'autres. »

[3] *Correspondance d'Autriche*, vol. XL.

[4] Dépêches du chevalier de Gremonville à Louis XIV, des 24 août, 10 et 17 septembre 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XL.)

Le chevalier de Gremonville ne voulut rien entendre à cet égard, et il écrivit à Louis XIV :

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 7 oct. 1671.

Je fus hier soir chez le chancelier Hocher, que je trouvai avec un papier à la main, et qui me dit d'abord que l'empereur l'avait chargé de m'en faire la lecture, et de m'assurer que si, comme de sa part, il apportait toutes les facilités pour achever la confédération dont il s'agissait, et pour complaire entièrement à votre majesté, il espérait aussi qu'elle en userait de même à sa considération pour les affaires de Lorraine. Il commença la lecture dudit écrit, mais quand j'entendis l'article qui concerne la Lorraine, je lui protestai que, s'il voulait que nous parlassions de la convention, il fallait laisser ce point-là pour une autre fois; sur quoi il me pria d'écouter le reste, qui commençait par l'article touchant le différend des villes d'Alsace et des vassaux des Trois-Évêchés dont on ne m'avait jamais fait aucune mention. Je répliquai simplement que cela ne valait pas la peine d'être inséré dans un traité de cette conséquence. Quand il vint au dernier article, il s'expliquait, dit-il, pour que j'en fusse averti, que l'empereur avait des confédérations et traités avec la Pologne, MM. l'électeur de Brandebourg, le duc de Neubourg et MM. les électeurs ecclésiastiques de Mayence et Trèves. Je répliquai que, pendant notre négociation, on avait su en France qu'il en venait de stipuler un tout récemment avec les deux derniers; ce qu'il n'osa me désavouer, mais que ce n'était qu'une confirmation du même qui avait été fait il y a deux ans, qui ne regardait aucunement la France. Je répliquai à tout cela que votre majesté pourrait aussi sans doute avoir des traités avec d'autres princes, et que le réciproque se pratiquerait; de quoi il convint.

Il fit ensuite une longue déduction sur le dernier article, tant pour la liberté que l'empereur se voulait réserver, de maintenir les traités qu'il a déjà faits et ceux qu'il voudrait faire, que pour la conservation de la garantie qu'il avait promise à quelques princes. Je répliquai au premier point que votre majesté voudrait aussi le

réciproque pour le regard de la défense de son royaume; à quoi il montra consentir, comme d'expliquer que cette garantie s'entendrait simplement pour les traités entre M. l'évêque de Münster et les Hollandais et celui d'Oliva: et comme, en après, il me voulut représenter que, quant à l'article qui concernait la Lorraine, l'empereur avait bien voulu trouver un biais, qui n'engageait pas à grand' chose vos majestés, je lui protestai que je ne pouvais rien écouter sur ce point-là; mais, quand il me promettrait de n'en parler plus, je répondrais au reste, qui me semblait n'être pas tout à fait dans les intentions qu'il m'avait données, puisque je voyais que ces nouvelles propositions excluaient non-seulement une partie des additions si raisonnables que votre majesté avait faites, mais qu'on changeait encore plusieurs termes du premier projet qui m'avait été remis, et dans lequel votre majesté n'avait pas altéré la moindre parole, ce qui me faisait remarquer qu'on ne cherchait que de nouveaux prétextes pour prolonger les affaires ou pour ne les point conclure: sur quoi je lui protestai qu'il en arriverait peut-être une prompte résolution de votre majesté à l'égard de la réunion de la Lorraine à la couronne de France.

J'envoyai ensuite mon secrétaire porter au prince Lobkowitz une lettre dans laquelle je combattais les nouvelles prétentions de sa cour, et pour lui représenter en même temps que, s'il y avait quelque chose dedans qui ne lui plût pas, il avait ordre de la reprendre. Il ne la voulut point lire en sa présence, mais l'entretint plus d'une heure sur les matières, l'ayant voulu persuader que, si votre majesté pouvait en quelque sorte complaire à l'empereur dans cet engagement où il était pour la Lorraine, elle devait espérer en contre-échange qu'il ne lui causerait jamais aucun préjudice dans tous ses desseins, hors contre sa maison, et qu'il me priait d'envoyer promptement à votre majesté cette dernière proposition par écrit que le chancelier m'avait donnée, que votre majesté ne refuserait peut-être pas; que cependant je ne dusse pas négliger de manger souvent avec le grand chambellan, et de boire le petit coup avec lui, pour

tâcher, dans le vin, de le prendre en parole, comme il réussissait à bien d'autres; et puis il dit à mon secrétaire, en très-grande confidence, protestant qu'il le dénierait si je décelais, que je dusse faire quelques présents à sa femme et à ses deux filles, en les priant qu'elles lui parlassent bien de moi, ce qu'elles entreprendraient sans doute; auquel sujet il me ressouvient que, dans l'occasion de la proposition de l'échange des Pays-Bas, il me conseilla la même chose, de gagner par des présents toute la maison dudit comte Lamberg, grand chambellan, ainsi que j'en avais fait les pratiques par le moyen de l'impératrice douairière, laquelle agit toujours très-bien pour moi.

Voilà, sire, où j'en suis; mais comme votre majesté a daigné me témoigner un grand empressement pour la dernière résolution de cette affaire-là, j'ai cru devoir dépêcher ce courrier, afin de pouvoir avoir plus promptement ses royales instructions et volontés sur le point dont il s'agit, et sur tous les termes que contient ce second écrit, pendant que je ne laisserai pas de continuer à montrer de l'indifférence pour ladite convention.

Je ne dois pas oublier d'ajouter que, m'étant cru obligé aussi à faire expliquer plus clairement le chancelier Hocher, il m'a donné intention, de la part de l'empereur, qu'il ne se ferait aucune proposition dans l'empire au sujet du duc de Lorraine, que nous n'eussions ajusté ou rompu la négociation de ladite convention, et c'est ce qui me fait encore désirer plus promptement les ordres de votre majesté[1].

Il adressa en même temps au roi le nouvel écrit qui lui avait été remis par le chancelier Hocher.

Écrit remis par le chancelier Hocher

On insérera dans le premier article les termes de l'instrument de la paix, d'après lesquels aucune des deux parties ne doit se-

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XL.

courir les ennemis de l'autre; on ajoutera qu'il ne sera pas permis de donner aucune espèce de secours aux sujets ou vassaux qui seraient fauteurs de troubles, de guerre, de sédition ou de rébellion.

au chevalier de Gremonville. 7 octobre 1671.

On mentionnera dans le second, ou dans un article séparé, le différend relatif à la Lorraine, à peu près de la même manière qu'on l'a fait dans l'instrument de la paix entre sa majesté et la France, c'est-à-dire :

Que ce différend sera soumis à des arbitres à nommer par les parties, ou s'arrangera par quelque autre voie amiable, et qu'il sera loisible à l'empereur, et aux électeurs, princes et états de l'empire, d'en faciliter et promouvoir l'accommodement par leur entremise amicale, ou par d'autres moyens d'intervention officieuse.

Pour meilleure entente du second article, on y dira aussi que les points en litige entre le roi très-chrétien et les vassaux des évêchés de Metz, Toul et Verdun, et ceux qui regardent les dix villes impériales de la préfecture de Haguenau, seront décidés par les arbitres déjà élus, sans y appliquer la force des armes.

Ce que le sieur commandeur de Gremonville ajoute au troisième article peut y être laissé, puisqu'on doit insérer au premier les termes mêmes de l'instrument de la paix, qui défendent de secourir les ennemis des parties; encore moins est-il loisible à sa majesté impériale de renoncer et de déroger à ce qui est permis aux états en vertu dudit instrument lui-même et des constitutions de l'empire, ou de toute autre façon.

On ajoutera au troisième article, pour déclaration plus complète, que sa majesté très-chrétienne ne s'oppose pas à ce que l'empereur promette et donne au roi catholique la garantie de la paix d'Aix-la-Chapelle.

Le quatrième article et son appendice se doivent expliquer comme il suit :

Qu'on ne devra donner aucun secours contre le roi très-chrétien aux trois princes ligués hors des cercles, limites ou fiefs dépendant

de l'empire, et qu'on ne pourra faire avec d'autres aucune ligue dans le même but.

On ajoutera en outre que toutes ces choses se doivent entendre de manière que par elles on ne déroge en rien aux confédérations que l'empereur a conclues ou conclura avec les rois, princes et états de l'empire; comme aussi, qu'elles ne préjudicient en rien à l'obligation prise par sa majesté impériale de maintenir la garantie de la paix qui a suivi entre les autres.

Le tout devra demeurer très-secret, s'en suive ou non la confédération [1].

Mais Louis XIV, déjà impatienté des temporisations continuelles de la cour de Vienne, fit écrire au chevalier de Gremonville par le marquis de Louvois, que la mort de M. de Lionne avait placé momentanément à la tête des affaires étrangères, de renoncer à sa négociation si elle n'avançait pas plus vite. Cette lettre du nouveau ministre donnait la mesure de son caractère.

Extrait d'une lettre du marquis de Louvois au chevalier de Gremonville. Saint-Germain, 16 oct. 1671.

Je répondrai par cette lettre à celle que vous avez écrite au roi le 16 du mois passé, et à celles qui y étaient jointes pour feu M. de Lionne, de la même date. Sa majesté commence à se persuader que l'empereur a changé de résolution à l'égard de la mutuelle convention, ou que, lorsque l'on vous a dit que l'on la voulait bien signer, l'on n'avait d'autre intention que de vous amuser, en empêchant par ce moyen le roi, pendant la belle saison, de songer à attaquer Cologne. Si vos premières dépêches n'apprennent à sa majesté que les ministres de l'empereur n'aient changé de conduite, elle sera obligée de changer de son côté, et de penser, par des voies tout opposées, à empêcher l'empereur de se mêler des affaires que sa majesté peut avoir la campagne prochaine.

[1] Traduit de l'italien. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XL.)

Comme ce qui a empêché sa majesté de rendre la Lorraine aux instances de l'empereur a été que sa majesté n'a pas voulu que le monde pût croire que la crainte que l'empereur ne prît le parti du duc de Lorraine eût obligé sa majesté à le remettre en possession de son pays, rien n'est plus propre à faire qu'il n'y soit de sa vie que la résolution que l'on vous a dit que l'empereur a prise, d'envoyer chez tous les princes d'Allemagne pour les exciter à se mêler de cette affaire, puisque ces princes joints ensemble étant plus à craindre que l'empereur seul, si après une telle déclaration sa majesté faisait quelque chose en faveur de la maison de Lorraine, tout le monde aurait bien plus lieu de croire que la crainte des forces de tout l'empire la lui aurait fait prendre.

Si, lorsque cette lettre vous sera rendue, l'affaire de la mutuelle convention est encore en même état, sa majesté désire que vous cessiez de la solliciter, et que vous attendiez paisiblement le parti que l'empereur pourra prendre sur icelle, disant aux ministres de l'empereur qui pourront vous en parler, que vous vous êtes lassé de solliciter une affaire pendant trois ou quatre mois que deux heures de temps pouvaient finir; et que sa majesté ayant connu, par les manières dont on a usé avec vous sur ce sujet, que l'empereur n'était plus dans les mêmes bonnes dispositions pour sa majesté qu'il y avait été par le passé, elle vous a commandé d'attendre quelle serait sa résolution, et de lui donner tout le temps qu'il lui plairait pour la prendre [1].

Quand Louis XIV reçut le nouvel écrit du chancelier Hocher, du 7 octobre, il s'en montra très-indisposé. Il refusa positivement d'admettre la moindre apparence d'intervention dans l'affaire de Lorraine, ainsi que dans les démêlés avec les vassaux des Trois-Évêchés et avec les dix villes impériales d'Alsace. Il enjoignit au chevalier de Gremonville de tout rompre si on ne

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XLI.

concluait pas immédiatement d'après les bases naguère convenues[1]; mais, avant que cette lettre parvînt au chevalier de Gremonville, la négociation avait été heureusement terminée.

Après de nombreuses conférences avec le chancelier Hocher, des sollicitations instantes faites à l'empereur, des appels indirects adressés au prince Lobkowitz, le chevalier de Gremonville, à l'aide de raisonnements adroits, de menaces opportunes et d'une indifférence inquiétante, arriva habilement à ses fins[2]. Il obtint qu'il ne fût fait aucune mention des affaires de Lorraine ni de celles d'Alsace dans la convention projetée, et il consentit à ce que l'empereur y fût autorisé à accorder la garantie du traité d'Aix-la-Chapelle aux Espagnols. Le prince Lobkowitz lui avait dit que c'était une condition *sine quâ non*, les Espagnols pouvant connaître cette convention, ou même les conjonctures pouvant obliger à la leur communiquer; que l'empereur ne saurait dès lors manquer aux paroles qu'il leur avait données à cet égard; que d'ailleurs cette garantie ne leur serait donnée qu'*en cas de besoin*, comme elle leur avait été promise. Il avait juré « sur sa réputation que, tant que ses opinions auraient crédit, cette garantie ne se stipulerait jamais, parce que, si elle était stipulée, l'empereur dépendrait des Espagnols, tandis que les Espagnols dépendraient de l'empereur tant qu'elle ne le serait pas[3]. » Ce prince, questionné par l'empereur sur ce qu'il y avait à faire, lui répondit « qu'il devait en user comme un certain médecin qui l'avait guéri autrefois d'une maladie très-périlleuse, en ce

[1] Lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville, du 15 octobre 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLI.)

[2] Dépêches du chevalier de Gremonville à Louis XIV, des 13, 15 et 22 octobre 1671. (*Correspondance d'Autriche*, volume XLI.)

[3] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 6 novembre 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLI.)

que, proposant une saignée (à laquelle sa femme et ses amis s'opposaient, à cause qu'il se publiait par la ville que pour lui avoir tiré trop de sang on le faisait mourir), le même médecin avait protesté que, si elle ne se faisait pas, il mourrait assurément, mais, que, la faisant, il y aurait quelque apparence de vie; que de même, si cette convention s'achevait, il y avait toutes les apparences d'espérer que la paix se conserverait entre la France et la maison d'Autriche; mais que, si elle ne se concluait pas présentement, il pronostiquait une imminente et certaine guerre, par des raisons très-judicieuses qu'il allégua[1]. » L'empereur se décida d'après cette considération, et prit enfin son parti. Dans une dernière conférence avec le chancelier Hocher, et après une longue contestation, le chevalier de Gremonville arrêta les articles de ce nouveau traité, et fixa le jour où il serait signé. Il écrivit à Louis XIV.

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 6 nov. 1671.

Nous convînmes enfin des points du traité en la manière qu'ils sont couchés par écrit, ainsi que du jour de la signature, ce qui a été exécuté avec toute sorte de dignité et de ponctualité de part et d'autre, le 1er de ce mois; de quoi il me protesta, par une démonstration d'un excès de joie, que nous pouvions nous vanter, lui et moi, que nous venions de former la triple ligue catholique, qui allait servir à s'opposer à tous les desseins secrets des protestants; que, du reste, il pouvait m'assurer que l'empereur nourrissait une très-sincère intention de maintenir une véritable bonne correspondance avec votre majesté, ne doutant pas que les Espagnols ne se tinssent *quieti in tutte le maniere* (ce furent ses termes) et qu'ils ne voudraient jamais penser à se mêler en rien avec les ennemis de votre majesté, quand de sa part elle en userait avec une réciproque

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 6 novembre 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLI.)

circonspection et complaisance; il ajouta que je découvrirais bientôt les grandes machines qui se faisaient contre les fondements de cette union, que bien des gens appréhendaient; et en effet, sire, j'envisageais dans cette crise d'affaire plusieurs négociations qui s'élevaient contre les desseins présents de votre majesté, et surtout l'activité du ministre des Hollandais, qui s'est vanté déjà plusieurs fois d'avoir un coup assuré pour gagner cette cour par des offres considérables d'argent, pour se faire comprendre entre les états de l'empire, qui est la secrète visée de M. l'électeur de Mayence, dans le dernier traité qu'il a fait avec l'empereur, m'ayant semblé de pouvoir ruiner de fond en comble tous ces beaux projets par la conclusion de la mutuelle convention que j'envoie à votre majesté.

Mais comme je croyais, sire, n'avoir plus qu'à le féliciter des soins qu'il avait pris dans cette négociation, il me dit qu'il avait ordre de l'empereur (ainsi qu'il m'en parlerait encore dans ma première audience) de me demander tous les meilleurs offices que je pourrais auprès de votre majesté pour quelque convenable tempérament dans les affaires de Lorraine; s'étant mis à exagérer au long tous les biais que j'ai écrits autrefois, pour faire triompher également la justice et générosité de votre majesté, je ne pus me dispenser, sire, de m'engager aux mêmes offices dont je m'acquitte avec toute sorte de zèle et de soumission pour satisfaire à ma parole.

Le lendemain de la signature dudit traité, le prince Lobkowitz m'envoya son secrétaire, pour me convier de me trouver dans le cloître d'un couvent où l'empereur allait ce matin-là entendre la messe, et ensuite y dîner, là où il me voulait entretenir de plusieurs choses. Je m'y rendis, et d'abord qu'il m'aperçut, il vint m'embrasser, en me disant que je venais d'achever une affaire qui procurerait à votre majesté la conquête des dix-sept provinces des Pays-Bas, qui vaudrait mieux pour sa grandeur et sa gloire que tout l'empire ensemble; et, après m'avoir fait une grande cajolerie sur le mérite que j'en aurais auprès de votre majesté, et sur le bonheur d'avoir

établi par là ce que tous ces fameux négociateurs du vieux temps n'avaient osé s'imaginer, à savoir, une sincère amitié et parfaite correspondance entre les très-augustes maisons de France et d'Autriche, il me dit que, par le même traité, il croyait aussi tenir les Espagnols par les oreilles, s'étant mis à exagérer encore une fois que l'empereur allait être le maître de les faire agir à sa mode, ou, autrement, de les laisser seuls faire des folies, mais qu'ils s'en garderaient bien; et d'autant que, votre majesté les laissant en repos, ils se contiendraient dans leurs limites, pendant que partout ailleurs elle pourrait faire ses affaires; et puis, m'ayant fait donner le serment, à son ordinaire, de ne le jamais déceler de tout ce qu'il m'allait dire, ou qu'il le dénierait, si j'en parlais jamais, il me dit que lui et moi devions rentrer dans notre ancienne amitié et plus secrète confidence, pour le maintien de ce que nous venions de faire, en nous moquant de toutes les apparences, pendant que peu à peu nous y accoutumerions les Espagnols, qu'il n'appréhendait pas tant que l'esprit faible de l'empereur, qui s'était laissé empaumer par eux ou leurs adhérents, sans songer à ce qu'ils faisaient, et que lui seul y prenait garde; qu'il avait donc à me recommander plusieurs choses, à savoir, que votre majesté ordonnât à ses ministres du dehors de parler honnêtement et sans affectation de l'empereur, et de ne s'opposer point si violemment à ce que sa majesté impériale peut désirer en de certaines choses qui regardent le dedans de l'empire, d'autant que cela lui servirait, à lui, prince Lobkowitz, à procurer aussi à votre majesté d'autres avantages; que, pour ce même effet, il avait déjà fait résoudre l'empereur d'écrire une lettre de sa propre main au baron de l'Isola, pour lui recommander d'être circonspect, non-seulement dans ses négociations, mais encore dans ses paroles ou écrits à l'égard de la France, en ce qu'on l'avait laissé jusqu'à présent faire trop le cheval échappé, pour complaire aux Espagnols.

Ayant demandé au prince Lobkowitz si les Espagnols n'avaient pas connaissance du présent traité, il balança un peu à me répondre,

et puis me dit qu'ils n'en sauraient rien, mais que, quand ils le sauraient, ils le tiendraient très-secret, pour plusieurs raisons, et particulièrement de peur que les Hollandais, se voyant abandonnés par eux, ne se voulussent accommoder à leurs dépens; mais peut-être que, dans cinq ou six mois, on pourrait leur communiquer s'ils pressaient trop de leur accorder la garantie, afin qu'on pût leur faire voir que l'empereur s'en était réservé la liberté [1].

Le chevalier de Gremonville adressa en même temps à Louis XIV le texte du traité, qui était ainsi conçu :

Au nom de la très-sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Traité entre l'empereur Léopold et Louis XIV. Vienne, 1er nov. 1671.

Comme ainsi soit que le sérénissime et très-puissant prince et seigneur Léopold, empereur élu des Romains, toujours auguste, roi de Germanie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie et de Sclavonie, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Brabant, de Styrie, de Carinthie et de Carniole, marquis de Moravie, duc de Luxembourg, de la haute et basse Silésie, de Wirtemberg et de Tech, prince de Souabe, comte de Habsbourg, de Tyrol, de Kibourg et de Gorice, marquis du Saint-Empire, de Burgau, et de la haute et basse Lusace, et seigneur de la Marche Esclavonique, de Pornau et de Salins, d'une part; et le sérénissime et très-puissant prince et seigneur Louis XIV, roi très-chrétien de France et de Navarre, d'autre part; Après avoir considéré l'état présent des affaires, auraient jugé qu'il leur serait avantageux, pour établir leur mutuelle sûreté, de s'engager réciproquement de telle manière, qu'ils pussent avoir une confiance plus entière dans l'amitié l'un de l'autre, les députés de leurs majestés, munis de leurs pleins pouvoirs; savoir, de sa majesté impériale, le sieur Jean-Paul Hocher, baron libre, conseiller du conseil

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XLI.

secret de sadite majesté, et chancelier de sa cour et d'Autriche ; et de la part de sa majesté très-chrétienne, le sieur Jacques Brethel de Gremonville, chevalier et commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, lieutenant général de ses armées, et envoyé extraordinaire auprès de l'empereur, ont fait et conclu le présent traité au nom de leurs susdites majestés.

1.

La paix de Mûnster demeurera ferme et inviolable, et ne sera jamais rompue entre sa majesté impériale, tous les états, vassaux et sujets de l'empire, d'une part; et sa majesté très-chrétienne, de l'autre. Un des deux princes n'aidera point les ennemis présents ou à venir de l'autre, sous quelque prétexte que ce soit, directement ou indirectement, d'armes, d'argent, de vivres, de conseils ou autrement, ainsi qu'il est porté dans le susdit traité de paix auquel on se rapporte. Et il ne sera point permis à l'une de leurs susdites majestés d'assister de quelque espèce de secours qu'on puisse imaginer, ni de recevoir sous sa protection les sujets ou vassaux de l'autre qui auraient excité contre l'autre une sédition, émotion, rébellion ou désertion, de quelque manière ou en quelque lieu que ce soit.

2.

Attendu qu'il n'est permis par cette paix à aucun état de l'empire de poursuivre son droit par la force ou par les armes, mais que s'il y a quelque différend déjà mû ou qu'il s'en meuve par la suite quelqu'un, chacun doit agir par les voies de la justice, et que ce qui a été réglé par la sentence du juge doit être mis à exécution sans distinction d'état, ainsi que les lois de l'empire touchant l'exécution des sentences l'ordonnent. Le roi très-chrétien ne donnera aucun secours, directement ou indirectement, soit d'armes et de troupes, soit d'argent, de vivres, de conseils ou autrement, ni par

lui ni par les autres, à ceux qui tâchent ou qui tâcheront de poursuivre par la voie des armes : et il n'empêchera point non plus qu'on ne mette en exécution, contre ces sortes de personnes, les lois et les constitutions de l'empire, établies pour la défense et la conservation de la tranquillité publique. A l'égard des différends qui sont ou pourront être à l'avenir entre sa majesté impériale et sa majesté très-chrétienne, ils seront terminés par une amiable composition; et, si on n'en peut convenir, par des arbitres nommés de chaque côté en pareil nombre; et, s'ils ne peuvent s'accorder, par un arbitre choisi par les deux parties. La même chose sera observée entre le roi très-chrétien et les sujets ou vassaux de l'empire, touchant les différends déjà mus ou qui pourraient s'émouvoir à l'avenir entre sa majesté très-chrétienne et lesdits états, sujets et vassaux de l'empire, soit qu'il n'y en ait qu'un ou qu'ils soient plusieurs, en sorte que tous ces différends ne seront point terminés par les armes, mais par une amiable composition, ou par les arbitres des deux parties, en excluant toute sorte de violence. Et comme il a été dit, dans le premier article, que l'un des deux princes ne pourra en aucune façon donner du secours aux ennemis de l'autre, tout ce qui est porté dans le traité de Münster, touchant les états de l'empire, doit être censé répété ici, comme s'il était inséré mot à mot.

3.

Comme il est de l'intérêt de l'empereur, de tout l'empire, et même de toute la chrétienté, que la paix d'Aix-la-Chapelle soit conservée en son entier, et que sa majesté impériale en désire avec raison, à cause de cela, la conservation, le roi très-chrétien promet à l'empereur de l'observer exactement dans tous ses chefs ou articles, sans aucune exception, afin qu'il soit ainsi libre à sa majesté impériale de promettre et de donner au roi catholique sa garantie de ladite paix d'Aix-la-Chapelle ; et, s'il est besoin, elle emploiera efficacement, auprès dudit roi catholique, tous les offices nécessaires afin qu'il ne fasse rien contre cette paix, mais qu'elle demeure stable pour le bien

du repos universel. Afin donc que l'amitié mutuelle entre l'empereur et le roi très-chrétien se conserve mieux à l'avenir, chacune des parties aura soin de l'utilité, de l'honneur, et des avantages de l'autre, et même du roi catholique. Sa majesté impériale, en considération de la promesse que le roi très-chrétien vient de faire d'observer ladite paix d'Aix-la-Chapelle, s'oblige et promet que, pourvu que ladite paix soit conservée en son entier de la part du roi très-chrétien, s'il s'élevait une guerre ouverte hors des cercles et fiefs de l'empire, que les états ou vassaux de l'empire possèdent, entre le roi très-chrétien d'une part, et les rois d'Angleterre et de Suède, et les états des Provinces-Unies, de l'autre part; en ce cas il ne se mêlera point de cette guerre, ni par lui ni par autre, si ce n'est par une entremise de ses offices pour procurer la paix; et il ne fera aucune confédération avec ces rois ou états pour leur défense ni avec d'autres dans le même but, et contre le roi très-chrétien, et il ne donnera dans le cas ci-dessus, soit auxdits rois d'Angleterre et de Suède, ou aux États-Généraux, s'ils sont ennemis du roi très-chrétien, aucun secours en armes, argent, conseil, ou quelque autre chose que ce soit, et tout cela pour une plus grande confirmation de leur véritable amitié et des traités de paix qui ont déjà été faits.

On ne dérogera point par cette confédération à celles que l'empereur a faites jusqu'à présent ou fera à l'avenir pour la défense des terres ou fiefs de l'empire ou de ses royaumes et provinces, de même que par cette convention on ne déroge pas non plus à l'alliance ou aux alliances que le roi très-chrétien a faites ou fera pour la défense du royaume de France; avec néanmoins ce tempérament et explication, que l'empereur ni le roi très-chrétien, sous prétexte ou pour raison des alliances qu'ils ont conclues ou concluront à l'avenir, ne feront ou ne stipuleront aucune chose qui soit contraire à cette convention, que cette confédération ne préjudiciera aussi en rien aux garanties que l'empereur ou le roi très-chrétien ont promises dans la paix d'Oliva, et ensuite dans la paix qui a suivi, en l'année 1666, entre lesdits États-Généraux et l'évêque de Münster.

Cette alliance sera gardée fort secrète, et ne sera en nulle façon communiquée à qui que ce soit sans le consentement de l'autre partie. Leurs majestés auront aussi soin, et feront en sorte qu'elle ne soit pas publiée et divulguée par ceux de leurs sujets qui en ont présentement connaissance.

Toutes ces choses ont été conclues entre lesdits plénipotentiaires de leurs majestés, en vertu des pleins pouvoirs qu'ils en ont reçus de leurs maîtres, et qu'ils ont échangés réciproquement, sous la promesse que lesdits plénipotentiaires des deux parties ont faite de délivrer et échanger dans six semaines, à compter de ce jour, les ratifications de l'empereur et du roi très-chrétien.

En foi de quoi ce présent traité a été signé, et muni du sceau des armes desdits sieurs plénipotentiaires. Fait à Vienne, le premier jour de novembre de l'année 1671.

(L. S.) Signé : Le chevalier DE GREMONVILLE,
(L. S.) JEAN-PAUL HOCHER, L. B.[1]

Louis XIV fut aussi satisfait que surpris de la promptitude inattendue de cette conclusion :

Extrait d'une lettre de Louis XIV au chevalier de Gremonville. Versailles, 17 nov. 1671.

J'ai reçu, écrivit-il au chevalier de Gremonville, par le courrier que vous m'avez dépêché, votre lettre du 12 de ce mois, avec le traité que vous avez signé avec le chancelier Hocher, dont j'ai été d'autant plus agréablement surpris que je croyais avoir lieu de me persuader que l'empereur n'avait plus intention d'entretenir entre nous l'union qui a été jusques à présent, tant à cause des longueurs et dilations affectées avec lesquelles on traitait avec vous que par les discours que les ministres de l'empereur tenaient dans toutes les cours de l'Europe. J'ai entendu avec beaucoup de plaisir la lecture du susdit traité, dans lequel, quoique vous ayez consenti en mon

[1] Au dépôt des affaires étrangères.

nom que l'empereur donnât la garantie du traité d'Aix-la-Chapelle, je trouve le surplus de mes intérêts si bien ménagé, et tous les termes nécessaires pour ma sûreté si bien expliqués, que je n'ai rien à y désirer, et vous sais au contraire bon gré d'avoir outrepassé mes ordres en cet article pour obtenir tous les autres; et je vous témoignerai la satisfaction que j'en ai en toutes les rencontres qui pourront s'offrir pour vos avantages.

Cependant, je désire que vous alliez à l'audience de l'empereur et qu'après lui avoir témoigné la joie que j'ai eue de voir par le traité que vous avez signé avec le chancelier Hocher notre bonne intelligence confirmée pour longues années, nonobstant les diligences que nos ennemis communs faisaient pour l'empêcher, vous l'assuriez de ma part que le secret dudit traité sera aussi religieusement gardé que l'on a fait à l'égard du précédent, et que j'observerai celui-ci aussi bien que le précédent avec une ponctualité et une sincérité dont il aura tout lieu d'être satisfait; que, pour commencer à lui en donner des marques, vous lui fassiez part du contenu en ma dépêche du 13 de ce mois, et lui disiez que pour lui faire voir que c'est de bonne foi que je ne songe point à attaquer les Espagnols, je le prie de leur garantir l'exécution de ce que je viens de leur promettre, aux conditions auxquelles je m'y suis engagé, et que, s'il juge que je puisse faire quelque chose de mieux pour la satisfaction de la reine d'Espagne, et pour l'assurer que je n'ai aucune pensée de contrevenir au traité d'Aix-la-Chapelle, je le prie de m'en faire part; qu'il est vrai que sur ce qu'on m'avait donné avis que le comte de Monterey avait, par ordre de la reine d'Espagne, signé un traité avec les Hollandais, par lequel la reine d'Espagne s'obligeait de me déclarer la guerre en cas que je la leur fisse, j'ai donné ordre au sieur Dupré, il y a environ six semaines, de déclarer à la reine d'Espagne que je ne prétendais plus exécuter un écrit que je lui avais fait donner au mois d'avril, pour l'empêcher d'écouter les propositions que lui faisait le sieur de Beverningh de faire une ligue avec ses maîtres, suivant que vous verrez plus particulièrement par

la copie de l'instruction que je fis envoyer en ce temps-là audit Dupré, et du susdit écrit; mais que, pourvu que les Espagnols veuillent bien s'obliger à ne point secourir les Hollandais, je suis prêt à renouveler la parole que j'avais donnée par le susdit écrit, et à faire tel autre traité de plus étroite alliance qui me sera proposé par l'empereur en faveur des Espagnols.

Que le ministre d'Espagne à La Haye ayant donné part aux États-Généraux qu'il a reçu un plein pouvoir de la reine d'Espagne pour traiter avec eux, et leur ayant offert des troupes auxiliaires en cas qu'ils fussent attaqués, l'empereur n'a point de temps à perdre s'il veut empêcher que les Espagnols n'attirent la guerre dans leur pays, et que par les emportements du comte de Monterey, qui est entièrement gouverné par les Hollandais, ils ne sacrifient ce qui leur reste de pays en Flandre à la défense des États-Généraux; que je le prie instamment de faire dépêcher un courrier à Madrid pour persuader à la reine sa sœur de prendre garde au pas qu'elle va faire, et de l'examiner encore mûrement auparavant que de s'y engager; qu'ayant encore six mois d'ici au temps que les armées pourront agir, elle peut, sans se faire aucun préjudice, mander au ministre qu'elle a à La Haye de ne rien conclure sans un nouvel ordre, et cependant examiner les propositions que les ambassadeurs de France et d'Angleterre auront à lui faire pour l'empêcher d'exposer ses états en Flandre pour la défense de ses sujets rebelles, et les laisser démêler les différends qu'ils se sont attirés par leur insolence seule; et que vous finissiez votre audience en lui disant que dorénavant je lui donnerai part bien volontiers de tout ce que je croirai le plus propre à empêcher que je n'aie aucun démêlé avec les Espagnols, et ce avec la même confiance que j'espère qu'il voudra bien me faire informer de ce qu'il pourra désirer à cet égard de son côté[1].

Le chevalier de Gremonville exécuta les ordres de son sou-

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XLI.

verain. Tout avait changé pour lui dans la cour de Vienne, et les dispositions à son égard étaient devenues aussi gracieuses qu'autrefois. Il avait écrit à Louis XIV :

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 12 nov. 1671.

J'eus une audience de l'empereur le 2 du courant, et je la commençai par l'allégorie des enfantements les plus tardifs qui étaient les meilleurs, et qu'ainsi j'avais lieu d'espérer que le traité que je venais de signer, qui avait souffert de si grandes longueurs et contestations, subsisterait plus longtemps dans les fondements d'une plus étroite amitié et bonne correspondance entre la France et la maison d'Autriche; ayant ensuite exagéré ce que je rapporte en substance, et selon le concert que j'en avais pris avec le prince Lobkowitz, tous les avantages que sa majesté impériale rencontrait en cette affaire, tant pour sa gloire et ses propres intérêts que pour le mérite de sa conscience; quant au premier chef, en ce qu'il venait d'établir une si belle union qui conserverait les états et tous les intérêts du roi catholique; quant à ses convenances particulières, elles n'étaient pas moins considérables, puisque par ce traité il allait assurer la tranquillité dans l'empire et y trouver sa plus grande sûreté envers les Turcs ou une entière liberté d'agir contre eux, dont les desseins étaient encore fort incertains; quant au regard de la religion, vos majestés auraient le mérite d'avoir dissipé tous les méchants desseins de la triple alliance auxquels les autres princes protestants semblaient secrètement adhérer.

Je laisse en arrière, sire, plusieurs autres circonstances qui lui ont pu donner à connaître en cela son plus grand avantage, et qu'ainsi je ne doutais point qu'il ne s'appliquât à maintenir les Espagnols pour ne se mêler en rien dans ce qui pourrait arriver à l'avenir, lui ayant insinué qu'il pouvait les obliger à dépendre de sa majesté impériale, et non pas elle d'eux; et qu'enfin je pouvais dire avec son chancelier, qui s'en était conjoui avec moi, que nous venions d'établir une triple ligue catholique qui pouvait causer de très-bons effets pour les communs avantages de vos majestés, et en

ce rencontre j'exaltai la prudence dudit chancelier, et les louanges du prince Lobkowitz, que je comparai à un aigle perçant dans la politique. Il me répondit qu'en effet les ouvrages devenaient plus parfaits quand on y donnait un plus grand soin et un plus long travail, ayant toujours eu intention de parvenir à cette union entre la France et sa maison, de laquelle dépendait, s'il faut dire, la sûreté et le repos de tout le reste de la chrétienté; qu'il n'oublierait donc rien pour la maintenir, ne doutant pas que les Espagnols, de leur part, ne se missent dans leurs limites, quand votre majesté ne les molesterait pas; et qu'en effet il avait regardé encore en ce traité l'avantage de la religion catholique, dans une conjoncture que les princes protestants se rendaient si puissants; et il conclut en me chargeant d'assurer votre majesté qu'il conserverait inviolablement son amitié et son affection envers elle, aussi bien que les fondements du traité, et il eut la bonté ensuite de me vouloir rétribuer le réciproque du mérite que j'avais donné à son chancelier et au prince Lobkowitz, en me daignant dire que je me devais tenir bien heureux et content d'avoir coopéré et perfectionné un si grand ouvrage, me pronostiquant que ma fortune en recevrait un considérable accroissement; sur quoi il eut pour agréable de m'offrir tout ce qui pourrait contribuer à ma satisfaction. La modestie ne devait pas me permettre de rapporter ce particulier, mais je l'ai cru nécessaire pour donner à connaître que les dispositions me semblent en quelque façon changées, au lieu des défiances qu'il avait conçues contre moi, ce qui peut servir à l'avenir, si j'avais à revenir traiter d'autres affaires d'aussi grande conséquence.

Je dois répéter, sire, qu'il me parut dans toute cette audience un grand changement dans la manière si bonne et si honnête dont il avait usé envers moi : outre que le jour auparavant le prince Lobkowitz m'avait dit que sa majesté impériale avait parlé de mon zèle et de ma probité en pleine conférence, ainsi que le chancelier Hocher ne manquerait pas de me le rapporter, comme il fit dès le soir même avec des termes tout à fait obligeants; mais avec tout

cela, sire, moi qui ai fait seize ans entiers la guerre sur la mer, et qui par conséquent en sais un peu l'usage, je trouve les agitations de cette cour-ci assez semblables à celles-là, par les continuels clameurs qui viennent d'Espagne contre moi, qui causent à leur tour et subitement l'orage et le calme. C'est pourquoi je n'oserais quasi plus répondre de rien, car en effet le prince Lobkowitz m'a dit que ce dernier ordinaire encore le comte Petting écrivait avec un artifice étrange que la plupart des vieux satrapes du conseil d'Espagne, hors Pegnaranda, doutaient encore de quelques intelligences en tout notre démêlé et accommodement, en ce qu'ils renversaient toutes leurs cabales pour me faire sortir de cette cour. Mais le lendemain de mon audience, de loin qu'il m'aperçut, il vint à moi avec un visage riant en me criant (ce que tout le monde put entendre) ces paroles, *l'aquila, l'aquila;* et, m'ayant pris par la main, il me mena à un coin de la chambre pour me dire que l'empereur lui avait rapporté que je l'avais fait un aigle perçant jusques aux nues dans la politique, m'ayant remercié que je lui eusse attribué ce qu'il ne méritait pas; mais qu'il espérait par les suites mieux mériter la qualité de très-humble et très-fidèle serviteur de votre majesté, qu'il aimait et honorait à l'égal de l'empereur son maître; et puis me dit que la garantie n'était proprement qu'une apparence, puisqu'il n'en serait point besoin pendant que votre majesté aurait à faire ses affaires ailleurs ; outre qu'ils étaient bien assurés que les Espagnols n'innoveraient rien, s'ils n'avaient tout à fait perdu le bon sens, en me disant un secret dont j'eusse, dit-il, à faire mon profit, que l'Espagne craignait la France comme la perdrix le faucon, et par conséquent n'avait garde de lever la tête dans cette conjoncture; qu'il avait pensé ne devoir point communiquer aux Espagnols ce dernier traité (au moins de fort longtemps), pour ne les mettre point en jalousie que l'empereur eût transigé pour eux, pendant qu'ils prétendaient le gouverner, et que même il n'osait écrire ces sortes de choses-là à la reine sa sœur, en ce qu'elle ne les entendait pas, et que par la voie des dépêches le comte de Petting s'en servirait très-mal, et causerait plutôt de

la confusion dans les esprits et dans les affaires ; que du reste M. de Pegnaranda étant sage et politique, il retiendrait les autres s'ils voulaient faire quelque nouveauté contre votre majesté, sans que de ce côté-ci ils se dussent mêler de leur rien conseiller sur ce qu'ils voudraient faire au contraire, comme ces petits enfants qui veulent tout ce qu'on ne veut pas; et puis, s'étant mis à rire de tout son cœur, il me dit que le plaisir serait, quand votre majesté fondrait sur les Hollandais, à voir venir ici des ambassadeurs de leur part, et autres princes leurs adhérents, ou qui sont à leurs gages, au sujet de quoi je ne manquerais pas de bien faire l'empressé, pendant que lui et moi ririons bien de toutes ces apparences[1].

L'échange des ratifications fut datée du 15 décembre et se fit le 18[2]. Le but de Louis XIV était atteint. Il avait fait admettre par l'Angleterre, par la Suède, par plusieurs princes de l'empire, et par l'empereur lui-même, l'invasion et la ruine de la Hollande. Il avait ainsi obtenu le concours des uns et la neutralité des autres pour l'accomplissement de son dessein.

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XLI.

[2] Ratification du traité du 1er novembre 1671, au dépôt des affaires étrangères, et dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 24 décembre 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLI.)

SECTION IV.

État des esprits en Hollande après la paix d'Aix-la-Chapelle. — Envoi de M. Arnauld de Pomponne comme ambassadeur auprès des Provinces-Unies. — Tentatives réitérées du grand-pensionnaire Jean de Witt pour remettre son pays dans l'amitié de Louis XIV. — Rupture commerciale qui précède la rupture politique. — Derniers efforts pour apaiser Louis XIV : lettre des États-Généraux à ce prince; sa réponse. — Négociation des Hollandais en Europe pour se procurer des alliés. — Traité d'assistance mutuelle, du 17 décembre 1671, entre l'Espagne et les Provinces-Unies. — Inutiles efforts des rois de France et d'Angleterre, à Madrid, pour empêcher la ratification de ce traité. — Tableau de la cour de Vienne après sa conclusion. — Alliance offensive, conclue le 26 avril, entre l'électeur de Brandebourg et les Provinces-Unies. — Renouvellement de l'union offensive de la France et de l'Angleterre par le traité de White-Hall, du 12 février 1672. — Attaque d'une flotte marchande hollandaise par des vaisseaux anglais sans déclaration de guerre. — Déclaration de guerre de la France.

Pendant que Louis XIV avait préparé avec tant d'habileté, de persévérance et de succès la ruine des Provinces-Unies; pendant qu'il avait brisé les liens à peine formés de la triple alliance; pendant qu'il avait décidé l'Angleterre à concourir à l'invasion de la Hollande, et l'électeur de Cologne, l'évêque de Münster, le duc de Hanovre, le duc-évêque d'Osnabrück à la faciliter par l'offre de troupes, de vivres, de passages, la Suède à la protéger par l'envoi d'un corps d'armée en Allemagne, l'empereur à la souffrir par sa neutralité; qu'avaient fait les Hollandais pour éviter un aussi imminent désastre et sauver leur république?

Après le traité d'Aix-la-Chapelle, ils avaient été heureux du rétablissement de la paix en Europe et s'étaient montrés glorieux d'avoir obligé de grandes puissances à la conclure [1]. Le commerce, qui faisait le fondement de leur existence, avait repris son cours [2]. Ils conservaient toutefois une incurable défiance contre la France, et, dans le sein même de l'oligarchie bourgeoise qui gouvernait alors les Provinces-Unies, il se formait un parti dont les tendances étaient favorables au pouvoir de la maison d'Orange ainsi qu'à une étroite union avec l'Angleterre. Ce parti, dont les rangs se grossissaient tous les jours [3], inspirait quelques craintes à M. de Witt. Aussi le grand-pensionnaire, après avoir arrêté les progrès alarmants des armes françaises du côté des Pays-Bas, aurait-il voulu rétablir l'ancienne alliance avec Louis XIV. Il sentait que l'inimitié de ce roi puissant était aussi à craindre que son ambition. Il proposa au comte d'Estrades de conclure un traité entre le roi et les États-Généraux pour contraindre les Anglais de renoncer à la prétention de faire baisser tous les pavillons sur mer sans rendre le salut [4]. Afin de satisfaire l'ambition de Louis XIV et de calmer les justes inquiétudes des Provinces-Unies, il offrit d'insérer dans ce traité une clause portant, qu'en cas de mort du roi d'Espagne, le roi et les États prendraient les armes pour chasser les Espagnols des Pays-Bas et mettre ceux-ci en république. A cette condition les États-Généraux auraient abandonné le reste de la monarchie espagnole à Louis XIV [5].

[1] Lettre de M. de Witt au chevalier W. Temple, du 27 avril 1668. (*Memoirs*, tome II, p. 256.)

[2] Lettre du comte d'Estrades à M. de Lionne, du 3 mai 1668. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXVII.)

[3] Dépêche du comte d'Estrades à M. de Lionne, du 10 mai 1668. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXVII.)

[4] *Ibid.*

[5] Dépêche du comte d'Estrades à M. de Lionne, du 31 mai 1668. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXVII.)

Ces ouvertures ne furent pas acceptées. Louis XIV aurait voulu avant tout que la triple alliance fût dissoute [1], et les Hollandais ne pouvaient pas y renoncer au moment même où ils venaient de la conclure. La sécurité des États-Généraux était profondément troublée par la crainte des projets qu'ils attribuaient à Louis XIV sur les Pays-Bas [2]; les prétentions qu'il conservait sur Condé, le fort de Link et les écluses de Nieuport, leur semblaient, ainsi qu'à tout le monde, un prétexte pour recommencer bientôt la guerre. Leur défiance s'accrut lorsque Louis XIV fit partir M. Colbert de Croissy pour Londres. «L'ambassade que le roi envoie en Angleterre, écrivit M. de Wicquefort, donne ici de l'inquiétude; il y a plusieurs avis de Paris qui disent que c'est pour la plus importante négociation qui se soit faite dans ce siècle, et l'on est persuadé que c'est pour tâcher de gagner les Anglais par les avantages du commerce [3]. » Ne pouvant plus se rassurer du côté de la France, les Hollandais cherchèrent des alliés et des protecteurs en Europe. Ils songèrent à fortifier et à étendre la triple alliance en y introduisant l'empereur et les cantons suisses [4]. Ils résolurent de lever deux compagnies suisses de quatre-vingts hommes chacune, sous le commandement de M. de Bonstetten, à condition que les cantons leur accorderaient trois mille hommes, s'ils en avaient besoin [5]. Le prudent M. de Witt, qui craignait l'ambition du jeune prince d'Orange,

[1] Lettres de M. de Lionne au comte d'Estrades, des 18 et 25 mai, et du 8 juin 1668. (*Corr. de Hollande*, vol. LXXXVII.)

[2] Dépêche du comte d'Estrades à M. de Lionne, du 24 mai 1668, et lettre de M. de Wicquefort à M. de Lionne, du 24 mai 1668. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXVIII.)

[3] Lettre de M. de Wicquefort à M. de Lionne, du 9 août 1668. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXVIII.)

[4] *Ibid.*

[5] Lettre de M. de Wicquefort à M. de Lionne, du 9 août 1668. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXVIII.)

dont il voyait le parti s'agrandir, désirait faire de ces deux compagnies une sorte de *régiment des gardes* en garnison à La Haye et entièrement indépendant de cette maison[1].

La charge de M. de Witt comme grand-pensionnaire de Hollande expirait alors; il rendit les comptes politiques de sa brillante administration aux états de la province; ceux-ci lui décernèrent des louanges et des récompenses également méritées. « Avant de se séparer, écrivit M. de Wicquefort, les États de Hollande ont donné à M. de Witt une décharge et dédommagement de tout ce qu'il a fait en son ministère, avec un éloge très-avantageux et un présent de dix-huit mille écus, auquel la noblesse, en son particulier, en a ajouté un de six mille, dont on lui a fait une constitution de rente, qui est une faveur en ce temps, où l'on va racheter les rentes[2]. » M. de Witt consentit en même temps à servir encore la province pendant cinq ans en qualité de grand-pensionnaire[3].

Les États-Généraux s'engagèrent de plus en plus dans les voies où ils étaient entrés. Ils écrivirent aux cantons suisses[4] pour les inviter à entrer dans la triple alliance. Se croyant assurés des cantons protestants, ils firent solliciter les cantons catholiques par la cour d'Espagne[5]; ils agirent aussi auprès des princes de l'empire et pressèrent la Suède d'user de son influence sur les souverains de la maison de Brunswick-Lunebourg[6]. Ils eurent auprès de la cour de Vienne d'ardents ins-

[1] Lettre de M. de Wicquefort à M. de Lionne, du 9 août 1668. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXVIII.) Voir Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. II, p. 48.

[2] Lettre de M. de Wicquefort, du 9 août 1568.

[3] *Ibid.*

[4] Lettre des États-Généraux des Provinces-Unies aux conseils, avoyers, landammans et sénateurs des cantons suisses et trois ligues grises, du 19 septembre 1668. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[5] Lettre de M. de Wicquefort à M. de Lionne, du 31 janvier 1668. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[6] *Ibid.*

tigateurs de leurs projets dans l'ambassadeur d'Espagne et dans le baron de l'Isola, que M. de Witt avait fait venir à La Haye[1].

Les dispositions hostiles et les craintes des Hollandais s'accrurent encore lorsque M. Van Beuninghen revint de Paris. Il répandit les plus vives inquiétudes sur les desseins de Louis XIV à l'égard des Pays-Bas, et dit qu'il ne pouvait plus y avoir d'amitié ni de confiance entre la France et les Provinces-Unies, et qu'il fallait chercher des amis ailleurs[2]. Aussi les États de Hollande d'abord et les États-Généraux ensuite adoptèrent les moyens les plus propres à assurer aux Espagnols la garantie du traité d'Aix-la-Chapelle par la triple alliance, en faisant payer les subsides dus à la Suède[3]. Le comte d'Estrades, ayant été rappelé de Hollande et mis en possession de son gouvernement de Dunkerque, avait quitté La Haye vers le milieu d'octobre[4]. Louis XIV avait nommé à sa place, en qualité d'ambassadeur auprès des États, M. Arnauld marquis de Pomponne, qui jouissait d'une grande réputation de capacité. Comme il ne se hâtait pas de le faire partir, M. de Wicquefort se plaignait de la dangereuse indifférence que la cour de Saint-Germain montrait pour la Hollande. Il écrivait :

Extrait d'une lettre de M. de Wicquefort à M. de Bondy. La Haye, 7 janv. 1669.

Je suis extrêmement étonné de voir que l'on néglige cet état et ses affaires de la façon que l'on fait, en souffrant que l'Espagne y prenne la place que la France tenait autrefois et dans les intérêts et dans les affections de ces peuples. L'on s'est persuadé à la cour que

[1] Voir section III, partie IV, dans le présent volume.

[2] Lettre de M. de Wicquefort à M. de Lionne. La Haye, 15 octobre 1668. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXVIII.)

[3] Lettres de M. de Wicquefort à M. de Lionne, des 27 décembre 1668 et 3 janvier 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXVIII et LXXXIX.)

[4] Lettre de M. de Wicquefort à M. de Lionne, du 18 octobre 1668. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXVIII.)

l'on n'aurait pas beaucoup de peine à détacher l'Angleterre de la triple alliance, ou, si M. de Colbert ne réussissait point à Londres, que M. de Pomponne travaillerait toujours avec succès à La Haye, et ferait rentrer ces messieurs dans leurs premières maximes. Mais elle pourrait bien se tromper et prendre de fausses mesures, parce que, pendant que la France n'a ici personne qui parle pour elle, l'on s'engage avec l'Espagne si avant, que l'on ne s'en pourra plus dédire. M. Van Beuninghen a fait de si méchants rapports de l'intention de la France, qu'il était nécessaire que l'on détrompât ces messieurs de l'impression qu'il leur en a donnée; mais c'est ce que l'on a négligé de faire; et cependant les ennemis de la France y ont fait de si grands progrès, que tout ce que M. de Pomponne pourra faire, tout habile et capable qu'il est, ce sera de détromper ces messieurs de l'opinion qu'ils ont des desseins que l'on forme encore contre les Pays-Bas. C'est sur cette opinion que se forment toutes les délibérations et tous les conseils, qui vont à s'unir encore plus étroitement avec l'Angleterre et avec la Suède, et comprendre l'Espagne dans la triple alliance, et à y faire entrer les cantons suisses et les princes de la maison de Brunswick. L'on y travaille tous les jours, en sorte qu'il ne s'en passe point qu'il n'y ait conférence pour cela[1].

La négociation qui se poursuivait alors à La Haye pour faire payer les Suédois et obtenir la garantie du traité d'Aix-la-Chapelle en faveur des Espagnols, afin de compléter la triple alliance, décida Louis XIV à envoyer M. de Pomponne à La Haye. Il fallait calmer les alarmes des États-Généraux avant d'être en mesure de rompre avec eux. Louis XIV donna dès lors à M. de Pomponne les instructions suivantes :

Extrait des instructions remises au marquis de Pomponne.

La constitution présente des affaires de l'Europe faisant juger à sa majesté que les démarches et les résolutions des États-Généraux

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.

des Provinces-Unies des Pays-Bas sont celles d'entre tous les potentats auxquelles sadite majesté doit donner le plus d'attention, elle a cru que rien aujourd'hui n'était plus important pour le bien de ses affaires que de remplir le poste de son ambassadeur en Hollande, d'un personnage en qui une fidélité à toute épreuve fût jointe à une suffisance extraordinaire et à une expérience consommée; et dans cette vue elle rappela, il y a quelques mois, le sieur de Pomponne de l'ambassade de Suède, pour l'envoyer à La Haye, n'estimant pas de pouvoir trouver dans toute l'étendue de ses états un sujet qui ait au même degré que lui toutes les qualités requises pour s'acquitter dignement d'un emploi non moins épineux qu'important dans les conjonctures présentes. Paris, 6 fév. 1669.

Sa majesté désire donc que ledit sieur de Pomponne se rende à La Haye avec toute la diligence qu'il pourra, et, après sa réception avec les honneurs accoutumés, il remettra aux États-Généraux sa lettre de créance, dont l'exposition devra rouler sur deux points.

Le premier, sur les assurances de la continuation de l'affection et de l'estime de sa majesté; le second, sur l'intention qu'elle a très-sincère d'entretenir inviolablement le traité de paix conclu à Aix-la-Chapelle, sadite majesté remettant le reste à la prudence et discrétion dudit sieur ambassadeur.

Le principal objet qu'il doit se proposer dans sa conduite et dans ses discours, c'est de tâcher de détruire dans l'esprit de ces peuples-là les mauvaises et, pour la plupart, les fausses impressions que le sieur Van Beuninghen s'est particulièrement étudié de leur donner, au retour de son ambassade de France, dans la relation qu'il a faite aux États de ses négociations, et des sentiments où il leur a dit d'avoir laissé sa majesté, tant à leur égard que sur les affaires publiques.

Sa majesté ne désire pas que ledit ambassadeur attaque personnellement ledit Van Beuninghen, quoiqu'il l'eût assez mérité, ne se pouvant rien ajouter ni à la mauvaise volonté qu'il a fait paraître

contre cette couronne, dans tout le cours de son ambassade, ni à ses emportements et aux cabales qu'il a faites dans sa cour, dont elle avait ample matière de faire de très-justes plaintes; mais elle se contente que ledit sieur ambassadeur s'attache seulement à détruire autant qu'il pourra les impressions qu'a produites son discours aux États, qui consistent à peu près, en substance, à leur avoir voulu faire appréhender que le roi ne met point de bornes à son ambition; qu'il la poussera plus avant qu'il n'a encore fait dans la première conjoncture qu'il croira lui être favorable pour cela, sans aucun égard ni à sa parole ni à la foi des traités; que sa majesté a un vif ressentiment dans l'âme de la conduite qu'ont tenue les États-Généraux, auxquels seuls elle attribue la nécessité où on l'a mise de faire la paix et d'arrêter le cours de ses conquêtes dans les plus belles espérances de leurs progrès infaillibles; qu'elle n'oubliera rien, ou par principe de vengeance, ou par intérêt d'état, pour leur susciter des embarras et des ennemis, et le devenir peut-être elle-même, surtout pour faire des liaisons avec d'autres princes tendant à la ruine ou à un notable amoindrissement des profits de leur commerce, concluant qu'il n'y a point de salut pour eux qu'en songeant de bonne heure à des ligues qui puissent mettre des obstacles et des barrières aux vastes desseins de sadite majesté et à l'accroissement de sa puissance, laquelle, a-t-il dit, doit être plus redoutable à tous les autres états que ne l'a jamais été celle de la maison d'Autriche dans sa plus grande force et union. Sa majesté croit superflu, avec une personne de l'habileté et de l'expérience dudit sieur de Pomponne, de lui suggérer dans ce mémoire les considérations dont il pourra se servir pour déraciner ou au moins affaiblir toutes ces impressions et ces vaines frayeurs, que ledit Van Beuninghen a données. Voici pourtant comme il en doit parler au sieur de Witt, qui est le premier mobile de tout ce qui se fait et se résout dans leur état.

Il lui dira que sa majesté voit avec déplaisir l'éloignement de l'amitié des Provinces-Unies, et d'autant plus qu'elle n'a rien moins mérité par sa conduite que les écarts qu'elles prennent, mais plutôt

des sentiments et un procédé de leur part qui y fût directement contraire, soit par la gratitude qu'elles doivent avoir des dernières obligations qu'elles ont à sa majesté dans l'occasion de la guerre d'Angleterre et de Hollande, et dans celle de l'attaque de l'évêque de Münster, qui, jointes ensemble, pouvaient, sans les assistances de sa majesté, données si puissamment et si à propos, faire courir grand risque à la propre subsistance de leur état, que par le sacrifice que sadite majesté a fait depuis, à leur seul intérêt ou à leur désir, de tous les grands avantages qu'elle avait raison de se promettre dans la continuation de la guerre avec la couronne d'Espagne; qu'à dire vrai, quand sa majesté fait réflexion à tout ce qui s'est passé si récemment en ces deux affaires capitales, et qu'elle voit la rétribution que six mois après elle en reçoit des États-Généraux, qui ne s'appliquent plus qu'à chercher d'autres amis que la France, aux dépens même de leur bourse, et à négocier et promouvoir des ligues et unions, dont l'apparence au moins est qu'elles se forment contre cette couronne, sa majesté ne peut attribuer cela qu'à un malentendu qui arrive entre elle et leur état, celui-ci concevant faussement de vaines frayeurs des choses auxquelles sa majesté ni ne songe ni ne veut songer; que ledit ambassadeur a charge d'assurer ledit sieur de Witt qu'elle a un sincère et véritable dessein d'entretenir la paix; qu'il est bien vrai, pour ne lui rien celer de ses plus secrets sentiments, que, dans un cas qui paraît fort éloigné, qui est celui de la mort du roi d'Espagne, auquel elle souhaite une longue vie et qui a déjà heureusement passé tous les périls des maladies de la jeunesse, elle ne croirait pas ni pouvoir avec honneur, ni devoir avec justice abandonner entièrement les intérêts de la reine et de ses enfants, mais que de même, dans une pareille rencontre, elle ferait gloire d'avoir la même modération qu'elle a pratiquée en la dernière, et déférerait beaucoup aux intérêts de ses amis et à leurs conseils; que le sieur Van Beuninghen a jeté souvent des discours, qu'il faudrait dès à présent prendre des mesures ensemble sur ce cas-là, mais que sa majesté a feint de ne les pas entendre, non qu'elle

n'y eût disposition de sa part, mais parce que ledit Van Beuninghen étant emporté au point qu'il l'est, fort souvent déraisonnable et toujours mal affectionné à cette couronne, elle n'a pas jugé du bien de son service de discuter avec lui une matière de si grande considération, mais seulement avec le sieur de Witt, dont elle connaît et a éprouvé la prudence, la capacité et l'affection; qu'elle n'a pas voulu aussi mettre la même matière entre les mains du sieur d'Estrades, lequel, étant homme de guerre, ne peut avoir toute la suffisance nécessaire pour négocier une si grande affaire; mais que dans la seule vue de la commettre à l'habileté du sieur de Pomponne, elle l'a rappelé de l'ambassade de Suède, et retiré en même temps de celle de Hollande ledit sieur d'Estrades, afin que ledit sieur de Pomponne, succédant à son emploi, la pût digérer et traiter avec ledit sieur de Witt, dans le secret qu'il est nécessaire d'y garder.

Ce fondement une fois posé, qu'il n'est pas impossible ni impraticable que sa majesté ne prenne des mesures avec les États-Généraux sur le cas de la mort du roi catholique, sa majesté considère encore deux autres sujets de frayeur que lesdits États conçoivent, et sur lesquels, s'accommodant à la faiblesse de leurs raisonnements et de leurs craintes, elle veut bien tâcher d'en guérir leur esprit, si cela est possible[1].

Ces deux points étaient relatifs, l'un aux dépendances des places qui lui avaient été cédées, l'autre à l'échange même de ces places pour des possessions plus éloignées des frontières hollandaises. Sur le premier, Louis XIV s'en remettait aux conférences de Lille, et, s'il le fallait, à des arbitres; sur le second, il attendrait de s'expliquer jusqu'à ce que les États-Généraux eussent décidé à cet échange le gouvernement espagnol[2]. Quant aux mesures à prendre, en cas de mort du

[1] *Corresp. de Hollande*, vol. LXXXIX.

[2] Instructions remises à M. de Pomponne. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

roi d'Espagne, M. de Pomponne devait provoquer les propositions de M. de Witt, sauf à insinuer lui-même que le roi ne pourrait pas s'engager dans une pareille négociation si les États-Généraux ne changeaient pas de conduite à son égard, c'est-à-dire s'ils ne renonçaient pas à toutes leurs démarches pour faire solder la Suède et compléter la triple alliance[1]. Comme le duc de Lorraine demandait à y être reçu, M. de Pomponne avait ordre de déclarer «que si ce prince inquiet, brouillon, inconstant et sans foi, obtenait son admission dans la triple alliance, on donnerait au roi l'occasion de le pousser hors d'un état où il ne s'appliquait qu'à chercher le moyen de troubler de nouveau la chrétienté[2].» En même temps qu'il prescrivait à M. de Pomponne de rassurer les Hollandais, Louis XIV n'aurait pas été fâché de susciter à M. de Witt un rival d'autorité dans le prince d'Orange, et de voir naître des divisions dans les Provinces-Unies. Il disait donc dans ses instructions à M. de Pomponne :

Ledit sieur ambassadeur dira à M. le prince d'Orange que, comme sa majesté ne doute nullement qu'il ne donne bientôt lieu par ses actions de concevoir pour lui la même estime qu'on a eue pour ses pères, elle veut avoir aussi la même affection pour lui que les rois ses prédécesseurs ont eue pour eux, et le même désir de contribuer autant qu'elle pourra à tous ses avantages; du reste, elle ne lui prescrit rien de particulier sur la conduite qu'il aura à tenir avec ce prince, si ce n'est en général de bien observer tous ses mouvements et ses inclinations, et tâcher de bien reconnaître de quoi il se peut rendre capable, remettant le reste à la prudence et à la discrétion dudit sieur ambassadeur, et se contentant de lui faire remarquer que, dans le chemin où marchent aujourd'hui les Provinces-Unies,

[1] Instructions remises à M. de Pomponne. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)
[2] *Ibid.*

si contraire aux intérêts de cette couronne, elle a sujet de croire et de dire que toutes les divisions qui pourraient arriver au dedans de leur état seraient de quelque avantage au bien de son service [1].

Louis XIV chargeait son ambassadeur des deux lettres suivantes pour les États-Généraux et pour le prince d'Orange :

Lettre de Louis XIV à MM. les États-Généraux. Paris, 6 fév. 1669.

Très-chers, etc. Ayant accordé, comme vous l'aurez déjà su, au sieur d'Estrades la permission qu'il nous avait instamment demandée de revenir en France pour aller nous continuer ses services dans le gouvernement de Dunkerque, nous avons aussitôt appliqué notre pensée à remplir le poste qu'il occupait de notre ambassadeur extraordinaire auprès de vous, d'un sujet qui, pour sa suffisance et pour son zèle, nous pût donner les mêmes satisfactions que nous avions dudit sieur comte, et nous avons jeté les yeux pour cet emploi sur le sieur Arnauld, seigneur de Pomponne, conseiller en nos conseils d'état et privé, lequel en toutes occasions nous a donné des preuves signalées d'une singulière prudence et d'une capacité non commune. Nous envoyons donc présentement vers vous ledit sieur de Pomponne, en ladite qualité de notre ambassadeur extraordinaire, auquel vous pourrez en toutes occasions, pendant le cours de son ambassade, donner la même créance que vous feriez à nous-même, lorsqu'il vous représentera ce qui peut regarder le bien public et nos intérêts particuliers; mais particulièrement quand, à son arrivée et dans la suite, il vous assurera de la continuation de notre estime et très-constante affection pour le bien de votre état. Cependant nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Signé LOUIS [2].

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.
[2] *Ibid.*

Mon cousin, ayant choisi le sieur Arnauld, seigneur de Pomponne, conseiller en mes conseils d'état et privé, pour aller exercer l'emploi de mon ambassadeur extraordinaire en Hollande, je l'ai expressément chargé de vous assurer de l'affection particulière et de l'estime que j'ai pour votre personne. Sur quoi et sur toutes les choses qu'il vous représentera de ma part pendant son ambassade, touchant mes intérêts et les vôtres, en ce qui regardera le bien public, vous pouvez lui donner une entière foi et créance. Cependant, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Écrit à Paris, ce cinquième jour de février 1669.

Lettre de Louis XIV au prince d'Orange. Paris, 5 fév. 1669.

Signé LOUIS [1].

M. de Lionne écrivait en même temps à M. de Witt :

Je profite avec plaisir de la favorable occasion que le départ de M. de Pomponne me donne de vous renouveler les assurances de mon service; je m'assure que vous le trouverez aussi galant homme que je suis certain qu'il va être charmé d'un mérite autant extraordinaire qu'est le vôtre, et je ne puis m'empêcher de porter quelque envie à l'un et à l'autre du plaisir que vous aurez à traiter souvent ensemble dans les conférences où je souhaite passionnément de pouvoir entrer en tiers, et pour ma satisfaction et pour mon instruction. Vous êtes tous deux si raisonnables et si habiles qu'il ne me tombe pas dans l'esprit que vous ne trouviez facilement les moyens de rétablir entièrement une confiance qui n'a déjà été que trop altérée, ou sur des soupçons mal fondés ou par des informations peu véritables [2].

Extrait d'une lettre de M. de Lionne à M. de Witt. Paris, 6 fév. 1669.

Pendant qu'on dressait les instructions de M. de Pomponne, Louis XIV avait appris que M. de Witt avait fait rejeter la de-

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.
[2] *Ibid.*

mande des Espagnols d'être compris dans la triple alliance. On leur avait offert, s'ils payaient les Suédois, la garantie de la paix d'Aix-la-Chapelle, à laquelle on associerait tous les états de l'Europe qui consentiraient à y prendre part[1]. M. de Witt, avec son habileté et sa prudence ordinaires, n'avait pas voulu accéder à une mesure offensante pour la France et inutile au fond pour l'Espagne.

M. de Pomponne arriva à La Haye le 24 février 1669. Le lendemain même il vit M. de Witt. Il le trouva « d'un esprit libre, facile et ouvert, » se réjouissant beaucoup de sa nomination comme ambassadeur auprès des Provinces-Unies. Après avoir exprimé à M. de Witt les sentiments d'estime et d'amitié que le roi éprouvait pour lui, M. de Pomponne ajouta que, « sans autre préparation et sans ces détours d'adresse et de finesse qui faisaient presque tout le mystère des négociations, il allait lui faire voir nûment quels étaient les sentiments du roi sur la conjoncture présente des affaires générales[2]. » M. de Witt montra beaucoup de joie de le voir agir avec cette liberté, l'assura qu'il en tirait un bon augure pour le rétablissement de l'ancienne intelligence entre les deux états, et promit de garder la même ouverture dans toutes les affaires qu'ils auraient ensemble[3].

M. de Pomponne, fidèle à ses instructions, lui rappela tout ce que la France avait fait depuis un siècle pour l'établissement, la grandeur et la défense des Provinces-Unies. Il lui dit ensuite qu'au lieu de la reconnaissance et de l'affection qu'il attendait des États-Généraux, le roi ne les avait pas vus sans surprise et sans déplaisir se placer à la tête des ligues qui

[1] Instructions remises à M. de Pomponne.

[2] Dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV, du 25 février 1669. (*Correspondance de Hollande*, volume LXXXIX.)

[3] *Ibid.*

se formaient contre lui; qu'il désirait savoir, une fois pour toutes, les motifs qui leur inspiraient une conduite si opposée à celle qu'il se promettait de leur part, afin d'en montrer le peu de fondement. Il insista sur la modération du roi, qui voulait conserver la paix de l'Europe et qui ne pourrait être contraint à prendre les armes que par la mort du roi d'Espagne; et, après avoir suivi avec une cordialité apparente toutes les recommandations contenues dans ses instructions, il termina en lui disant «que, pour répondre à la franchise sur laquelle ils avaient établi tout commerce, et avec laquelle il venait de lui parler, il croyait pouvoir apprendre de lui l'état véritable des ligues qu'ils venaient de conclure avec les ministres d'Espagne et l'empereur [1]. »

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. La Haye, 28 fév. 1669.

M. de Witt me répondit, écrivit M. de Pomponne à Louis XIV, que je ne serais point trompé à ce que j'attendais de sa sincérité; et après m'avoir fait paraître une reconnaissance respectueuse du cas que je lui avais dit que votre majesté faisait de son mérite et de son affection pour la conservation de son alliance, il me dit que personne n'était plus touché que lui de ce qu'ils devaient à sa protection, mais qu'en même temps il avait le zèle qu'il devait pour sa patrie, et que votre majesté devait pardonner à ses voisins, s'ils concevaient quelque crainte d'une puissance qui n'en avait point eu de semblable dans l'Europe. Il entra là-dessus dans une longue énumération des obligations dont ils étaient redevables à la France, et me dit qu'il en avait rappelé plus d'une fois le souvenir devant ceux qui composent ce gouvernement. Il exposa le salut qu'ils tenaient en quelque sorte de votre majesté dans cette dernière guerre; que, sans elle, le Danemarck ne se joignait point à eux, que la Suède se déclarait contraire; que Brandebourg ne leur était point assuré; qu'ils

[1] Dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV, du 28 février 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

avaient d'autres princes à craindre du côté de l'Allemagne, et que la guerre de Münster aurait fait leur plus grand péril, si les troupes de votre majesté n'eussent paru à leur secours; que, bien que son armée navale n'eût point combattu, elle leur avait été d'un avantage signalé par l'appréhension qu'elle avait donnée aux Anglais, et par le détachement des vingt-quatre frégates qui s'étaient avancées, sous le prince Robert, dans la Manche, lors de la seconde bataille; qu'enfin ils sentaient comme ils devaient l'égard qu'elle avait eu à leur entremise dans ses différends avec l'Espagne, et reconnaissaient que sa seule modération l'avait arrêtée dans la conquête toute certaine des Pays-Bas.

Après cette déduction des obligations qu'ils avaient à votre majesté, il passa au plan de l'intérêt présent de leur état, et de la tranquillité qu'il leur importait de maintenir pour la sûreté de leur commerce : qu'elle ne pouvait presque plus être troublée par aucun de leurs voisins; que l'Espagne, qui en avait été autrefois le plus redoutable, n'était plus en état de leur faire ombrage; qu'ils s'étaient éprouvés avec l'Angleterre, et qu'ils n'appréhendaient pas la Suède; que les états de la maison d'Autriche étaient trop séparés pour porter une même force dans les Pays-Bas; que la France seule, puissante en hommes et en argent, toute unie en elle-même, leur pouvait faire craindre des efforts qu'ils ne peuvent attendre que faibles et divisés de tous les autres; que leur salut dépendait de la barrière que forme encore ce qui reste des Pays-Bas au roi catholique, et évitait cent petits différends qui naîtraient tous les jours si nous étions plus voisins, et dont même, en de petites choses, ils ont à tout moment des exemples avec l'Espagne; que cette maxime avait toujours fait la première de leur état, et qu'en tous les temps ils l'avaient fait connaître à votre majesté.

Il m'apprit là-dessus la négociation qu'il avait liée avec M. d'Estrades, au commencement de son ambassade en 1663, pour s'assurer que votre majesté ne tenterait rien sur la Flandre du vivant du feu roi d'Espagne et du prince son fils; que le projet en avait été

fort près de la signature d'un traité, et qu'elle n'avait été suspendue que par la connaissance plus exacte que votre majesté eut alors du droit de dévolution qui appartenait à la reine; que, dans le dessein qu'elle prit de le poursuivre, elle avait bien voulu leur promettre de ne rien entreprendre par les armes sans le concerter avec eux, et là-dessus il toucha légèrement quelques plaintes que votre majesté ne leur eût point donné avis de la guerre qu'elle allait porter en Flandre; mais il ajouta que, le ciel ayant béni ses armes et rendu la paix à la chrétienté, il ne fallait plus s'appliquer qu'à la rendre inébranlable, et qu'elle faisait la seule application de cet état; qu'il me ferait voir que c'était dans cette unique vue qu'ils avaient travaillé dans la suite de la triple alliance, dont il m'expliquerait le détail, et dans laquelle ils croyaient que votre majesté ne trouverait rien qui pût lui déplaire; mais, comme il revenait toujours aux appréhensions légitimes qu'ils pouvaient concevoir du voisinage de votre majesté, soit qu'elle recommençât la guerre, soit que Dieu voulût disposer du roi d'Espagne, et qu'il me témoignait souhaiter qu'en ce cas votre majesté voulût bien leur faire connaître ses intentions, je crus qu'il était temps de m'expliquer de l'ordre que j'avais de votre majesté, sur ce sujet.

Je lui dis que, dans cette rencontre même, votre majesté ne s'éloignerait point de donner une nouvelle preuve de son amitié à cet état; que M. Van Beuninghen étant auprès de M. de Lionne, il lui avait souvent jeté des discours qu'elle avait témoigné de ne pas entendre, parce que, les dispositions de ce ministre n'étant pas telles qu'elle eût pu prendre confiance en lui, elle avait réservé à la prudence et à l'affection du seul M. de Witt une négociation de cette importance et qui requérait ensemble un grand secret, dont elle m'avait chargé et que je lui demandais; que je lui dirais néanmoins qu'en vain entrerions-nous dans une affaire qui devait être si agréable à ces provinces, si nous ne voyions jour à les ramener dans l'ancienne confiance dont elles s'étaient écartées, et qu'il importerait peu de prendre quelque concert sur un article, quand l'intelligence ne

serait pas entière entre tous les autres. Il me témoigna également, et qu'il entrait dans une restriction si juste, et qu'il ressentait fort une disposition si favorable de votre majesté, parce qu'elle pouvait aller au-devant des inconvénients qu'il voyait sujet d'appréhender. Aussi, comme je lui avais remis de songer à l'union qu'il pourrait faire de cette ouverture, afin de l'engager, selon mon instruction, à s'ouvrir le premier de ses sentiments, il me promit de s'y appliquer avec tout le secret qui devait être l'âme d'une affaire si considérable.

Ce que je lui avais dit de M. Van Beuninghen lui donna lieu de me parler de lui et de justifier ses emportements, dont j'avais touché quelque chose, quoique avec beaucoup de modération, sur la chaleur naturelle de son esprit et de son humeur, qui ne dissimulait rien toutefois de ses grandes qualités et des bonnes intentions qu'il a pour conserver à cet état l'alliance si avantageuse de votre majesté; mais, quelque favorablement qu'il m'en parlât, je suis trompé si je ne découvris quelque petit éloignement entre eux, et peut-être naît-il de la jalousie qu'inspire d'ordinaire le partage d'autorité[1].

M. de Witt s'expliqua avec la même netteté sur tous les autres points. Il dit qu'on n'avait pas voulu recevoir l'Espagne dans la triple alliance, parce que, la triple alliance n'ayant pour objet que de garantir la paix d'Aix-la-Chapelle aux deux parties, ni l'une ni l'autre ne pouvait y être admise, vu qu'on ne se servait pas de garant à soi-même, et qu'y recevoir l'Espagne, c'eût été changer un traité pour le maintien de la paix en une ligue dont la France aurait eu un juste sujet de se plaindre. Il ajouta que l'acte de garantie, déjà dressé, n'était pas encore signé, parce que le payement des subsides promis par l'Espagne à la Suède devait être effectué auparavant; et

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.

il affirma que ces grandes ligues dont on faisait tant de bruit se réduisaient à un acte parfaitement conforme à ce que le roi lui-même avait souhaité par l'article 7 du traité d'Aix-la-Chapelle[1]; que cette garantie était autant pour la France que pour l'Espagne; qu'ils n'avaient point offert à l'empereur d'y entrer, mais qu'ils y avaient invité le Danemarck, les Suisses, l'électeur de Brandebourg et la maison de Brunswick, ne croyant rien faire en cela de contraire aux intentions manifestées par le roi lui-même[2]. M. de Witt parut un peu inquiet du différend pour les *dépendances* qui se débattait aux conférences de Lille, et il exprima le désir que le roi consentît à le soumettre à des arbitres, si les commissaires nommés de part et d'autre ne parvenaient pas à s'entendre[3].

Cependant M. de Pomponne rassura un peu M. de Witt sur les intentions qu'on prêtait à sa cour, en lui communiquant une lettre de Louis XIV à Clément IX. Dans cette lettre, le roi donnait au pape «sa parole d'entretenir inviolable, pendant toute l'année courante, la paix d'Aix-la-Chapelle, sans y contrevenir par aucune hostilité ou voie de fait contre aucun des états, pays ou places de la domination de la couronne d'Espagne, pour quelque cause, occasion ou prétexte que ce pût être[4].» En envoyant cette lettre à M. de Pomponne, ainsi qu'une autre lettre qu'il avait écrite lui-même dans le même sens à M. Quiñonez, chargé d'affaires d'Espagne en France, M. de Lionne lui disait: «Vous pourrez en tirer grand avantage et faire connaître à toutes les Provinces-Unies la

[1] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 28 février 1669. (*Corresp. de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[2] Lettre de M. de Pomponne à M. de Lionne, du 28 février 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[3] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 28 février 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[4] Lettre de Louis XIV au pape Clément IX. Paris, 13 février 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

fausseté des impressions que M. Van Beuninghen leur a données, c'est-à-dire que le roi n'est pas *un engloutisseur de pays et d'états à tort et à travers* [1]. » M. de Witt sembla prendre confiance dans le caractère et dans les paroles de M. de Pomponne. Celui-ci lui ayant fait envisager le périlleux changement que les Provinces-Unies avaient opéré dans leurs alliances, en abandonnant un ami ancien et puissant pour se liguer avec des ennemis récents et divisés, M. de Witt en convint. M. de Pomponne lui dit alors ces paroles sensées et profondes :

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. La Haye, 7 mars 1669.

Si j'étais Hollandais, je pourrais bien voir avec peine la situation de cet état, mais je n'en changerais point les anciennes maximes qui l'ont établi; je pourrais bien regarder avec inquiétude la puissance si voisine de la France, mais je verrais avec une bien plus grande crainte les moyens de m'en garantir; ne pouvant éloigner la France, et ne pouvant lui opposer que l'Espagne, l'Angleterre et la Suède, j'envisagerais comme un bien moindre péril de me confier à un allié dont j'ai toujours éprouvé l'affection et les assistances, que de m'abandonner à des puissances, les unes irréconciliables, les autres souvent ennemies, et quelques-unes nouvellement offensées. M'accommodant à une disposition du ciel que je ne pourrais changer, je préférerais un moindre danger à un plus grand, et un ami puissant et éprouvé à des ennemis réconciliés et toujours suspects. — M. de Witt avoua, avec quelque amertume, que les États-Généraux ne sauraient compter sur leurs nouveaux alliés. Il entra même dans la haine qu'ils doivent toujours attendre de l'Espagne, dans le peu d'amitié qu'ils se doivent promettre de la Suède, et surtout dans les occasions toujours proches où ils sont d'un démêlé avec l'Angleterre. Il ne les faisait pas consister seule-

[1] Lettre de M. de Lionne à M. de Pomponne, du 15 février 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

ment dans l'intérêt du commerce, mais autant, pour le moins, dans celui du pavillon.

M. de Pomponne ajoutait sur les dispositions des États-Généraux :

Ils fondent une assez forte opinion de puissance sur la ligue qu'ils ont faite, non pour attaquer votre majesté, mais pour défendre contre elle les Pays-Bas; mais ils connaissent en même temps l'incertitude de ces sortes de liaisons. Ils ne prévoient que trop que, cette première chaleur étant passée, ils peuvent difficilement vivre sans démêlés avec leurs nouveaux alliés, et ils connaissent en ce cas combien leur ruine serait certaine si la France leur était contraire. Surtout ils ne sont pas sans une vive appréhension de divisions domestiques, et il n'est pas impossible qu'ils croient que M. le prince d'Orange, que tout le monde me dit croître avec beaucoup d'esprit et d'application, ne puisse s'accommoder longtemps de la condition de personne privée et sans charge. Ces réflexions populaires ne se font pas peut-être par tous ceux qui ont part au gouvernement, et qui sont encore remplis de l'opinion qu'ils ont conçue de leurs forces dans la guerre d'Angleterre; mais je suis trompé si elles ne passent souvent par l'esprit de M. de Witt, et c'est par là que je suis persuadé que, pouvant n'avoir pas plus d'amitié pour la France, il aura au moins plus de prudence et d'habileté pour la ménager dans les apparences et dans les manières. Les villes de cette province, et particulièrement celle d'Amsterdam, n'en font pas de même; les plaintes contre la France s'y répandent hautement; on veut que toute son application soit à les ruiner par la ruine du commerce, et l'on y cherche tous les moyens de nuire au sien indirectement [1].

Malgré l'accord apparent de M. de Pomponne et de M. de Witt, la situation des deux pays l'un vis-à-vis de l'autre était

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.

changée sans retour; Louis XIV, ne ménageant plus les Provinces-Unies et voulant favoriser l'industrie et le commerce de ses propres sujets, avait mis des droits sur les marchandises et sur la navigation des Hollandais. Des inquiétudes relatives au commerce[1] se joignirent à la crainte du voisinage; cette crainte était universelle. M. de Guent et M. Van Beuninghen, qui avaient été l'un et l'autre ambassadeurs auprès de Louis XIV, s'exprimèrent à M. de Pomponne presque dans les mêmes termes que l'avait fait M. de Witt. M. de Pomponne remarqua «qu'un même esprit animait cette république et qu'un même esprit la faisait parler[2]; que la maladie était désespérée et que nulles raisons n'étaient capables de guérir les frayeurs et les mauvaises dispositions qu'il y trouvait[3].» Il représenta à M. de Guent et à M. Van Beuninghen «le péril du principe qu'ils s'accoutumaient insensiblement à établir, que les qualités de voisins et d'amis de la France étaient incompatibles[4];» mais ce fut inutilement, et les États-Généraux cherchaient leur sûreté, non plus dans un retour de confiance, mais dans une union générale contre les envahissements de la France. «Enfin, sire, écrivait M. de Pomponne à Louis XIV, je ne vois ici qu'une application continuelle à faire un tel ralliement dans l'Europe, qu'il serve de barrière à votre majesté toutes les fois qu'elle pourrait entreprendre quelque chose dans les Pays-Bas[5].»

[1] Lettre de M. de Pomponne à M. de Lionne, du 14 mars 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[2] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 21 mars 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[3] Dépêche de M. de Pomponne à M. de Lionne, du 21 mars 1669. (*Correspondance de Hollande*, volume LXXXIX.)

[4] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 21 mars 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[5] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 14 mars 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

C'est ainsi, du reste, que la cour de Saint-Germain envisageait la position, et de son côté elle mettait tout en œuvre pour déjouer les plans des États-Généraux et pour préparer l'abaissement de leur puissance. M. de Lionne disait à M. de Pomponne : « Le mal se trouve déjà fait et il y a peu d'apparence de se promettre que les États-Généraux veuillent aujourd'hui se retirer de cette triple alliance dont ils se glorifient tant, comme d'un ouvrage qu'ils ont seuls fabriqué et dans lequel ils fondent le salut des Pays-Bas et le leur propre; et il n'y aura que les événements qui puissent justifier s'ils auront pris le bon ou le mauvais parti[1]. » Il ajoutait d'une manière menaçante qu'il croyait que les Hollandais auraient pris *le mauvais parti.*

Louis XIV recevait dans ce moment les nouvelles les plus rassurantes des dispositions de la cour de Vienne et des cantons suisses à l'égard de la triple alliance[2]; l'empereur ne semblait pas vouloir y entrer, et les deux cantons de Fribourg et de Schwitz avaient remis à l'ambassadeur de Louis XIV une déclaration écrite de s'y refuser. La cour de Saint-Germain se flattait que les autres cantons, pour toucher les pensions de la France et ne pas se diviser, rejetteraient les offres de la Hollande[3]; elle concevait en même temps l'espoir de détacher l'Angleterre et la Suède de la ligue qu'elles avaient faite avec la Hollande[4]. M. de Lionne mandait toutes ces nouvelles à M. de Pomponne, en l'invitant à ne répondre aux défiances qu'on lui montrait que par des assurances générales de

[1] Lettre de M. de Lionne à M. de Pomponne, du 15 mars 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[2] Lettre de M. de Lionne à M. de Pomponne, du 28 mars 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[3] Lettre de M. de Lionne à M. de Pomponne, du 22 mars 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[4] Lettre de M. de Lionne à M. de Pomponne, du 28 mars 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.

bonne amitié. Il lui disait encore, avec une joie qui annonçait des désastres futurs pour les Hollandais :

Extrait d'une lettre de M. de Lionne au marquis de Pomponne. Saint-Germain, 19 avril 1669.

Monsieur, prenez bon courage sur ce que j'ose avancer que, plus les Hollandais feront de démarches, plus ils relèveront la gloire du roi sans lui faire de mal, et plus ils auront quelque jour occasion de s'en repentir; et il est bon au contraire qu'ils accumulent leurs fautes, puisqu'il ne nous est pas possible de les remettre dans le bon chemin; car sa majesté en sera d'autant plus justifiée dans le monde, si la conjoncture se présente jamais d'appesantir sa main sur un état qu'elle a pour ainsi dire créé, élevé toujours, sauvé deux fois, depuis deux ans, de sa dernière ruine, et qui paye toutes ces obligations du beau et ridicule projet de vouloir jeter toute la chrétienté sur les bras de sa majesté. Le ciel est trop juste pour souffrir qu'une si extraordinaire ingratitude ait de bonnes suites pour ceux qui sont capables de s'en noircir [1].

M. de Witt, de plus en plus possédé par l'idée de soustraire les Pays-Bas espagnols à l'ambition de la France et d'en former une barrière pour les Provinces-Unies, adressa successivement deux propositions à M. de Pomponne. Étendant la sollicitude des alliés jusqu'à la succession d'Espagne, il voulut les faire en quelque sorte juges des prétentions du roi et de l'empereur, et il émit même la pensée de régler d'avance entre eux cette succession par un traité éventuel. M. de Pomponne écrivit à ce sujet :

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. La Haye, 11 avril 1669.

M. de Witt me dit que, pour aller au-devant des mouvements qu'un si grand accident (l'ouverture de cette succession) pourrait causer dans la chrétienté, il croirait que votre majesté ne pourrait

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.

point trouver mauvais que l'on traitât avec elle des moyens de les prévenir, et qu'on liât même une semblable négociation avec l'empereur; que le roi d'Espagne, bien que son ambassadeur qui est ici y paraisse fort opposé, ne serait point blessé que l'on traitât d'une succession à laquelle, par sa mort, il n'avait plus d'intérêt, et que votre majesté et l'empereur, qui seuls y peuvent prétendre, s'en étant accommodés, le reste de l'Europe demeurerait en repos; que cette espèce de traité éventuel n'était pas une chose nouvelle; que le prince Guillaume de Fürstenberg lui avait confié, lorsqu'il était ici, qu'il en avait fait quelque proposition à Vienne; qu'il me priait d'y vouloir faire quelque réflexion, et, si je le jugeais à propos, d'en toucher quelque chose à votre majesté. Il ajoutait de grandes précautions pour m'assurer qu'il ne s'en était ouvert à personne, mais qu'il regardait cet expédient comme capable d'aller au-devant de beaucoup d'inconvénients fâcheux. Je ne répondis à tout ce discours qu'autant qu'il le fallait pour lui faire expliquer toute sa pensée [1].

Louis XIV, qui avait avec l'empereur un traité éventuel de partage ignoré de M. de Pomponne, et par lequel lui étaient assurés les Pays-Bas espagnols que M. de Witt avait pour but de lui enlever dans le sien, éluda cette proposition. M. de Lionne écrivit à M. de Pomponne:

Extrait d'une lettre de M. de Lionne au marquis de Pomponne. Saint-Germain, 19 avril 1660.

De quel droit M. de Witt veut-il que les Provinces-Unies s'érigent en juges des différends que le roi pourrait avoir avec l'empereur, si quelque jour il y avait ouverture à la succession des royaumes de la monarchie d'Espagne? C'est vouloir pousser la garantie du traité d'Aix-la-Chapelle bien au delà de la justice et de ce que les parties elles-mêmes ont entendu; et, dans un cas qui changerait en un instant la face des affaires du monde, il n'appartiendrait pas à des

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.

marchands, qui sont eux-mêmes des usurpateurs, de décider souverainement des intérêts des deux plus grands monarques de la chrétienté.

Quant au traité dont M. de Witt vous a aussi parlé, qu'il appelle éventuel, et dont il vous a prié d'écrire, vous pourrez lui dire que souvent MM. de Mayence et de Cologne ont fait ici à sa majesté cette proposition, et qu'elle leur a toujours témoigné qu'on trouverait en elle beaucoup de disposition d'y entendre, et même d'en faciliter de sa part les conditions, dans la vue principalement d'épargner l'effusion du sang chrétien, si Dieu appelait à soi le roi d'Espagne; mais qu'aussi souvent que lesdits électeurs ont voulu faire à Vienne la même ouverture et les mêmes instances, ils n'y ont trouvé aucun accès, soit que l'empereur par lui-même ne soit pas disposé à cet accommodement éventuel, soit qu'il n'ose en cela choquer la volonté des Espagnols, depuis qu'ils se sont élevés, avec même une espèce de fureur, contre cette proposition du partage de la succession de leur roi pendant sa vie, jusqu'à vouloir faire châtier publiquement le père Roxas, évêque de Stephania, qui avait été jusque-là leur grand négociateur en Allemagne, et dont ils étaient d'ailleurs très-satisfaits, pour cela seul qu'il s'était chargé, à l'instigation de l'électeur de Mayence, de dire un mot à Madrid de cette pensée. Pour conclusion, vous pourrez dire à M. de Witt que, vu les choses qui se sont déjà passées, il faut qu'avant que le roi s'explique de son intention, sa majesté sache que l'empereur ait changé de sentiments sur cette affaire, c'est-à-dire qu'il ait témoigné de vouloir entendre parler de cette négociation, nonobstant tout ce qu'en diront ou penseront les Espagnols. Mais, comme vous dites fort bien, quand elle devrait réussir, ce ne pourrait jamais être par l'entremise des Hollandais[1].

A défaut d'un traité éventuel dont le roi repoussait l'offre,

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.

M. de Witt songea à reprendre la négociation commencée en 1663 avec le comte d'Estrades, pour ériger les Pays-Bas en république libre. Ce moyen l'aurait encore conduit à son but, qui était la formation de la barrière préservatrice si ardemment désirée par les Hollandais. Voici comment M. de Pomponne en rendit compte à Louis XIV :

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. La Haye, 2 mai 1669.

M. de Witt me dit que la dernière guerre que votre majesté avait commencée, contre l'espérance qu'elle avait donnée aux États de ne rien entreprendre sans leur participation, laissait une défiance difficile présentement à surmonter; que néanmoins, si votre majesté voulait bien que l'on reprît les projets qui avaient été ouverts autrefois avec M. d'Estrades, et que je le pusse assurer qu'elle voulût entendre aux mêmes conditions, il se chargerait encore de cette négociation avec espérance de succès. Je témoignai n'être pas bien instruit du fondement sur lequel on avait traité dans ce temps, et, l'ayant prié de m'en informer, il me dit que les propositions étaient de mettre les Pays-Bas en une république libre sous la protection de votre majesté et la garantie de cet état, s'il s'en souvenait bien, et de laisser à votre majesté Aire, Saint-Omer et Cambrai. Je ne descendis pas au détail de ces conditions. Je lui dis seulement que, par les conquêtes de votre majesté, l'état de la Flandre était aujourd'hui fort changé, et que le plan de cette nouvelle république serait fort diminué de ce qu'il était alors, puisque votre majesté occupe la meilleure partie de ce qui la devait composer. Il convint de cette différence que le temps avait apportée, mais il me dit que l'on pourrait suivre la même pensée pour ce qui restait, et faire même un échange avec votre majesté qui lui fût plus commode en l'approchant de ses frontières. Je n'entrai dans aucune discussion de cette pensée, et, sans y donner ni refuser mon approbation, j'écoutai ce qu'il me dit de l'avantage qui reviendrait à votre majesté d'échanger pour jamais le voisinage de la maison d'Autriche à un petit état qui serait toujours sous la dépendance, d'assurer le repos de toute l'Europe et de gué-

rir ses alliés des appréhensions qu'ils ont de le voir maître de tous les Pays-Bas [1].

Mais Louis XIV n'accueillit pas mieux cette seconde proposition que la première, et M. de Lionne écrivit à M. de Pomponne :

Extrait d'une lettre de M. de Lionne au marquis de Pomponne. Saint-Germain, 10 mai 1669.

Il ne sera point nécessaire de relever davantage ce que le sieur de Witt vous a dit, de la pensée qu'il avait eue autrefois de mettre les Pays-Bas en république. Vous y avez déjà répondu tout ce qui se pouvait dire de mieux, qui était que les nouvelles conquêtes de sa majesté avaient rendu ce projet comme impraticable, et ce sera maintenant à lui, s'il veut pousser la chose, à s'expliquer des échanges dont il vous a parlé [2].

M. de Witt revint à la charge, et dit à M. de Pomponne que, si le roi voulait témoigner l'intention de reprendre ce projet de république, lui-même croirait pouvoir y travailler utilement.

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. La Haye, 15 mai 1669.

Je lui dis, écrivit M. de Pomponne à Louis XIV, que je remettais toujours à sa prudence les voies qu'il en croirait les meilleures, mais j'y ajoutai, comme de moi-même, et avec la franchise dont nous faisons profession d'agir ensemble, que, moins en ce temps que jamais, la recherche d'un tempérament sur la Flandre qui viendrait de votre majesté me paraîtrait convenable à sa dignité; que le monde, qui juge presque toujours sur les apparences, et qui s'est peut-être formé une fausse idée de cette triple alliance, pourrait attribuer à une trop grande réflexion, que votre majesté ferait sur cet obstacle, les mesures auxquelles elle se porterait; que je lui pouvais dire avec ma sincérité ordinaire que votre majesté en avait une

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.

[2] *Ibid.*

tout autre opinion; qu'elle connaissait la faiblesse toujours inséparable des ligues, qu'elle démêlait particulièrement l'intelligence peu durable de celle-ci, et que, si elle était capable d'entrer à quelque expédient sur les Pays-Bas, ce serait plutôt pour continuer à donner des marques de son amitié à cet état, que par aucune crainte des oppositions qui se pourraient former à la justice de ses prétentions; que je doutais même si, dans un concert sur ce sujet, elle approuverait que l'Angleterre et la Suède y entrassent avec la Hollande, pour ne pas nourrir l'opinion du poids que l'union de ces trois puissances semble se vouloir établir dans l'Europe; que, enfin, dans une affaire de cette importance, il me paraissait que les premières démarches devaient venir de messieurs les États; que ce que votre majesté pourrait faire était d'écouter leurs propositions, et que, puisque l'appréhension du voisinage de votre majesté faisait leur maladie, il était juste qu'ils en cherchassent les remèdes.

Il demeura d'accord de ma délicatesse sur les premiers pas, mais il croyait y pourvoir par ce qu'il m'avait dit autrefois, qu'en ne confiant qu'à lui ou à une ou deux autres personnes de cet état la pensée de reprendre cet ancien projet, elle les mettrait en mesure d'agir hardiment et de porter les États à faire toutes propositions. Quant à la difficulté que je faisais qu'un semblable traité se négociât de concert avec l'Angleterre et la Suède, comme ils sont toujours ici attentifs à ne pas donner le moindre sujet à une division qu'ils jugent que nous cherchons et qui leur serait si préjudiciable, il me dit que, loin de croire que l'intervention de ces trois couronnes ne fût pas avantageuse à votre majesté, il croirait de son service qu'elles s'en mêlassent, parce que, ses prétentions, en cas de la succession d'Espagne, ne s'étendant pas aux seuls Pays-Bas, mais passant au delà des Alpes et des Pyrénées, il lui importerait de n'être traversée par personne lorsque ses armes seraient occupées dans ces pays éloignés, et que eux et leurs alliés, n'ayant intérêt qu'à ce qui est dans leur voisinage, ils la laisseraient agir partout ailleurs lorsque la Flandre serait couverte; que les États n'avaient d'autre vue que de

pouvoir assurer dans ce coin de terre la liberté de leur commerce; que, du reste, ils verraient sans jalousie l'augmentation de la puissance de votre majesté, et qu'une petite république telle que celle qui se formerait de ce qui reste aujourd'hui dans ces quartiers au roi catholique lui serait en effet toujours soumise, et conserverait une barrière à ses États, à laquelle ils croient que leur sûreté est attachée.[1]

M. de Lionne répondit à l'ambassadeur de France :

Extrait d'une lettre de M. de Lionne au marquis de Pomponne. Saint-Germain, 24 mai 1669.

Je vous ai déjà mandé que sa majesté ne veut faire aucun pas pour témoigner la première aux États-Généraux qu'elle est disposée à cette formation d'une république dans les Pays-Bas, parce que le monde et eux-mêmes ne manqueraient pas, comme vous l'avez fort bien dit au sieur de Witt, d'attribuer la cause de cette démarche, et de toutes les autres qu'elle pourrait faire de la même nature, à quelque crainte qu'elle aurait eue des redoutables forces de la triple alliance, quoique sa majesté connaisse très-bien la faiblesse toujours inséparable des ligues, et la très-probable brièveté de la durée de celle-ci, pour tant de considérations qui sautent aux yeux sur la moindre réflexion qu'on y fait.

Il est donc inutile de discuter si les Anglais et les Suédois doivent se mêler ou non d'une négociation que sa majesté n'a dessein ni de finir ni même de commencer, et vous pouvez seulement continuer à écouter tout ce que le sieur de Witt vous en dira, pourvu qu'il soit auparavant demeuré d'accord que l'Angleterre ni la Suède n'y auront point de part et même n'en sauront rien ; mais vous ne devriez, même en ce cas, vous y conduire qu'ayant toujours en vue d'amuser seulement le tapis par une négociation secrète, qui pût donner aux deux autres états de tels ombrages qu'ils en fussent plus disposés à se détacher de la Hollande, sur la proposition qu'on leur

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.

en ferait, et en eussent même trouvé une légitime cause, ou au moins un prétexte plausible[1].

Les choses en restèrent là pour le moment, et M. de Pomponne écrivit à M. de Lionne :

Extrait d'une lettre du marquis de Pomponne à M. de Lionne. La Haye, 13 juin 1669.

J'eus hier une assez longue conversation avec M. de Witt, mais dont je ne vous puis rien rapporter d'important, parce que, sans doute que, ne m'ayant pu engager à faire les premières propositions touchant un accommodement avec le roi sur la Flandre, après les tentatives qu'il en avait faites, il ne veut plus donner lieu de me faire connaître qu'il le désire[2].

C'est vers ce temps qu'il fut question de la fameuse médaille dans laquelle M. Van Beuninghen était représenté sous la figure de Josué arrêtant le soleil. M. Van Beuninghen, indigné de la supposition qu'on pût la lui attribuer, eut à ce sujet un entretien fort curieux avec l'ambassadeur de France, qui en rendit ainsi compte à sa cour :

Extrait d'une lettre du marquis de Pomponne à Louis XIV. La Haye, 2 mai 1669.

M. Van Beuninghen, qui n'était revenu que la veille d'Amsterdam, me vint trouver hier matin. Il avait en sa main un petit papier, qui était l'extrait d'une lettre particulière qui avait été écrite ici de Paris, et qui lui imposait une pensée qu'il disait non-seulement n'avoir jamais eue, mais dont il serait au désespoir qu'on l'eût pu juger tant soit peu capable. C'était touchant une médaille où l'on dit qu'il est peint en Josué qui arrête le soleil. Il ajouta, avec toute la chaleur que vous lui connaissez, que, bien loin d'avoir eu une imagination si extravagante, et dont l'interprétation pourrait lui imputer quelque manquement à un respect qu'il conservera toujours, il m'assurait qu'il n'y avait personne ni en France, ni en ce pays,

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.
[2] *Ibid.*

qui pût dire l'avoir ouï parler qu'avec la dernière estime de toute la conduite de la France dans la dernière paix; qu'il avait reconnu qu'elle l'avait seule voulu donner, lorsqu'il était en ses mains de conquérir sans péril le reste des Pays-Bas, et que personne ne parlait avec tant de louanges que lui de la nation en général; que, s'il avait été assez malheureux qu'on l'eût soupçonné d'avoir donné quelque fondement au bruit ridicule qui s'était répandu de cette médaille, et dont, comme il est vrai, on n'avait point ouï parler ici que depuis qu'il en a été écrit de Paris, il me priait, monsieur, de vous écrire, et de vous en témoigner la peine qu'il m'en venait faire paraître aussitôt qu'il l'avait appris. Je l'assurai que je vous rendrais le compte qu'il souhaitait, et que, pour moi, j'étais aisément persuadé qu'il n'avait point de part à cet emblème ridicule. Mais j'y ajoutai en riant que quiconque l'avait inventé avait cru en trouver le fondement sur le peu d'inclination qu'il avait fait paraître pour la France, sur les discours qu'il avait tenus publiquement durant la négociation de la paix à Saint-Germain, et sur la relation qu'il avait faite aux États-Généraux, au retour de son ambassade.

Je ne vous dirai point, monsieur, combien il se justifia et combien il nia absolument mille discours qu'on lui a attribués, parce qu'il me dit s'en être assez éclairci avec vous, non plus que l'affection qu'il veut que l'on croie qu'il a pour la France, qu'il préfère, dit-il, à toutes les nations du monde. Mais, touchant sa relation, il ne s'en défendit point et me dit avoir satisfait purement à ce qu'il croyait de sa conscience et du bien de sa patrie, en donnant part à ses maîtres des connaissances qu'il avait acquises; qu'il leur avait fait regarder la France comme le plus puissant état, et par sa force et par ses conseils, qui eût été depuis des siècles dans l'Europe; qu'il fallait ou prendre auparavant des mesures avec elle, ou se résoudre à devenir ses sujets, si elle était une fois maîtresse des Pays-Bas; que, pour aller au-devant des inconvénients qui les lui pouvaient faire tomber entre les mains, il avait proposé l'arbitrage, suivant l'esprit du traité des Pyrénées, touchant les places contestées dans les

limites, et quelques mesures avec cet état, en cas de la mort du roi d'Espagne; que d'abord on ne s'était pas éloigné de l'écouter, que depuis on avait fermé toute porte à la négociation; qu'il jugeait de là que la France envisageait la conquête entière de la Flandre; qu'en ce cas, il y allait de leur salut d'intéresser tous les princes de l'Europe, et particulièrement leurs voisins, à s'opposer à une puissance qui leur deviendrait à tous également formidable, et qui leur ferait porter le même joug; que ce qu'il avait dit alors, il me le disait encore; qu'ils ne devaient rien tant souhaiter que de conserver par tous moyens l'amitié de la France, mais que, lorsqu'elle ne voudrait recevoir aucun tempérament sur les Pays-Bas, il ne leur resterait d'autre parti, ou que de hasarder de périr en s'y opposant, ou de capituler de bonne heure avec elle; qu'elle pourrait trouver de tels avantages en modérant ses prétentions, qu'étant sans contredit le premier état de l'Europe, elle en serait éternellement l'arbitre, toujours crainte et toujours révérée de ses voisins et de ses alliés.

Je ne voulus point réduire cette conversation aux termes d'une confidence réglée, et ne l'ayant soutenue qu'autant qu'il le fallut pour le faire expliquer de ses sentiments, je vous les rapporte, monsieur, tels sans doute que vous les avez fort connus lorsqu'il était à Paris[1].

M. de Lionne répondit:

Extrait d'une lettre de M. de Lionne au marquis de Pomponne. Saint-Germain, 10 mai 1669.

J'ai rendu compte au roi de tout ce que M. Van Beuninghen vous a dit sur le sujet de la prétendue médaille de Josué. Sa majesté l'a eu fort agréable, et a dit qu'elle l'avait trouvé et éprouvé si habile homme, qu'elle ne jugerait jamais qu'il eût été capable de commettre une si grande et si téméraire extravagance, et qu'ainsi il ne doit point se mettre en peine que tous les faux bruits qui ont couru aient fait aucune impression sur son esprit.

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.

La défiance de M. de Witt était devenue plus grande depuis que la proposition d'ériger les Pays-Bas en république avait été si froidement accueillie par Louis XIV. Dès ce moment il était demeuré persuadé que « la France voulait la Flandre entière, et n'en admettrait pas même le partage; qu'il fallait songer à la défendre ou à recevoir le joug[1]. » C'était là son langage et celui dont se servaient aussi « les peuples et ceux qui avaient part au gouvernement de l'état[2]. » Mais un incident nouveau vint ajouter à ses alarmes et le convaincre encore davantage que Louis XIV avait pris irrévocablement son parti à l'égard des Provinces-Unies.

La triple alliance, qui n'avait point encore agi en commun, hasarda alors une démarche à l'occasion de quelques plaintes des Espagnols sur plusieurs procédés du gouvernement français dans les Pays-Bas, considérés comme des infractions aux traités existants. Les députés des États-Généraux, au nombre desquels était M. de Witt, se présentant comme autorisés par les ministres d'Angleterre et de Suède, vinrent trouver M. de Pomponne et lui exposèrent les griefs des Espagnols, afin qu'il les soumît à son souverain. Ces griefs étaient de peu d'importance, et la plupart avaient pour cause les rapports de voisinage, que la défiance et la mauvaise volonté des Espagnols rendaient hostiles[3]. M. de Pomponne, après avoir donné quelques éclaircissements à la députation, fit part de cette démarche à Louis XIV, qui la traita avec une grande hauteur et ne voulut pas même y répondre. Il écrivit à son ambassadeur :

[1] Dépêche de M. de Pomponne à M. de Lionne, du 11 juillet 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[2] *Ibid.*

[3] Dépêche de M. de Pomponne à M. de Lionne, du 29 août 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

J'ai vu dans votre dépêche du 29 de l'autre mois le compte exact que vous m'avez rendu de ce qui s'est passé chez vous, lorsque des députés des États-Généraux, autorisés, à ce qu'ils vous ont dit, des ministres d'Angleterre et de Suède, vous ont représenté divers chefs de plaintes que les Espagnols font contre moi, comme si en plusieurs choses je contrevenais aux traités des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle; sur quoi toute la réponse que je désire que vous leur fassiez est que, reconnaissant visiblement par tant d'efforts que les choses qui me regardent sont toujours vues à La Haye, depuis quelque temps, d'un autre œil qu'on ne les voit ailleurs, je n'ai rien à répondre de ce lieu à tout ce qu'on vous a dit; mais que, si l'ambassadeur du roi de la Grande-Bretagne, qui réside auprès de moi, veut me parler, par ordre de son maître, sur les mêmes matières, non-seulement je l'écouterai avec plaisir et attention, mais que je me promets de lui faire facilement connaître que, bien loin de contrevenir en rien à la paix, c'est à moi à me plaindre beaucoup des continuelles et injustes vexations que le gouverneur de Flandre fait à mes sujets en toutes les manières dont il peut s'aviser, dans la vue sans doute de tâcher à me porter à des ressentiments qui engagent les choses à une rupture, ce que j'éviterai pourtant autant qu'il me sera possible, comme je l'ai fait jusqu'ici[1].

Extrait d'une lettre de Louis XIV au marquis de Pomponne. Saint-Germain, 11 sept. 1669.

M. de Lionne ajoutait :

Vous verrez, par la lettre que le roi vous écrit, ce qu'il désire que vous répondiez à la belle harangue que les États vous ont envoyé faire au nom, à ce qu'ils prétendent, de la triple alliance. Il ne serait pas bon d'accoutumer ces messieurs à se charger de vous fatiguer de toutes les quérimonies des Espagnols, qui n'auraient plus de fin si on ne leur barrait court le chemin qu'ils ont commencé de prendre[2].

Extrait d'une lettre de M. de Lionne au marquis de Pomponne. Saint-Germain, 11 sept. 1669.

M. de Pomponne s'acquitta de l'ordre qu'il avait reçu, et

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.
[2] *Ibid.*

communiqua à M. de Witt la réponse du roi, dans les termes mortifiants de la dépêche du 11 septembre. M. de Witt en parut surpris et affecté. Il justifia les États des dispositions peu favorables qu'on les accusait d'avoir pour la France, et assura M. de Pompone qu'ils avaient agi bien plus énergiquement auprès de l'Espagne sans en avoir été requis; mais M. de Pomponne insista :

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. La Haye, 19 sept. 1669.

Je lui dis alors, écrivit-il à Louis XIV, qu'il me paraissait étrange que l'on relevât ici avec tant de force les moindres murmures contre la France, et que, lorsque cette république avait deux rois pour associés dans la triple alliance, elle affectât en quelque sorte de se mettre à leur tête pour en porter toutes les paroles; que j'avouais avoir été surpris lorsque j'avais vu M. Temple se remettre sur eux de ce soin et vouloir parler par la bouche de leurs députés; qu'aussi il paraîtrait peut-être étrange à tout le monde qu'un état qui devait être uni par tant d'anciennes et tant de nouvelles obligations à la France, voulût en quelque sorte devenir le siége de tout ce qui se formait contre elle; que, de toute cette conduite, il ne devait point s'étonner qu'on les soupçonnât de quelque prévention en faveur de l'Espagne.

M. de Witt répliqua avec une dignité modeste et sans déguiser la peine qu'il ressentait :

Qu'il ne savait s'il devait regarder ou comme un bonheur ou comme un malheur les rencontres qui avaient fait, depuis quelques années, que les plus grandes affaires de l'Europe s'étaient traitées en Hollande, et il me cita là-dessus le concert pour les guerres du Nord et la paix de Breda, que votre majesté avait bien voulu qui y fussent conclus. Il l'attribua seulement à la situation et à la constitution de cet état, qui, en le mettant après toutes les têtes cou-

ronnées, fait que l'on en convient aisément comme d'un lieu sans conséquence. Mais ensuite il s'étendit fort pour m'assurer qu'ils n'étaient si éloignés de rien que de la prévention dont ils étaient soupçonnés pour l'Espagne. Il me fit valoir l'aversion qu'ils avaient comme sucée avec le lait pour cette nation, les restes qui demeuraient toujours d'une haine nourrie par tant de sang et par de si longues guerres, la conviction qui doit faire une des premières maximes de cet état, qu'il ne manquera jamais à l'Espagne que la force et l'occasion de perdre des peuples que, jusques à cette heure, elle ne peut s'empêcher de traiter de rebelles, et qu'enfin il m'avouait que, pour lui, son inclination ne pourrait jamais se tourner vers cette couronne. Je ne fus point surpris de lui voir expliquer si fortement son chagrin, parce que j'étais informé de la contestation qui dure avec tant de chaleur depuis ces derniers jours entre lui et don Estevan de Gamarra [1].

La tristesse ressentie par M. de Witt n'était pas sans cause. Les difficultés grandissaient de jour en jour pour les États-Généraux; c'était le moment où l'Espagne, comprenant que le salut de la Hollande était attaché à l'indépendance des Pays-Bas, témoignait fort peu de reconnaissance pour une protection aussi intéressée et ne s'empressait point de remplir les conditions premières de la garantie qui lui avait été promise.

Si l'Espagne était inerte, l'Angleterre n'était pas sûre; elle n'offrait aucun appui solide à M. de Witt, à cause de l'instabilité de son gouvernement et du caractère perfide de son roi. La Suède, de son côté, était toujours chancelante, et son avidité l'entraînait vers celui qui payait le plus et le mieux. Ceux des princes de l'empire que l'on espérait adjoindre à la ligue ne pouvaient agir qu'à force de subsides [2]. En cas de rupture, tout

[1] *Corresp. de Hollande*, vol. LXXXIX.

[2] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 19 septembre 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

le poids de la guerre et de la dépense devait d'abord tomber sur les États-Généraux, et, ainsi que le disait M. de Witt, « comme les résolutions sont longues dans une ligue, ils auraient beaucoup souffert avant qu'ils fussent en état de recevoir du secours [1]. »

Toutes ces difficultés et les ressentiments redoutables du roi de France préoccupaient fortement M. de Witt et auraient découragé une âme moins ferme que la sienne. Il regrettait sans doute de s'être engagé dans les voies dangereuses d'où il ne lui était plus permis de sortir. Il n'était pas le seul, et le fougueux M. Van Beuninghen, moins sage politique, mais aussi bon patriote que lui, le regrettait hautement.

Extrait d'une lettre du marquis de Pomponne à M. de Lionne. La Haye, 16 sept. 1669.

Le monstre de la triple alliance, écrivait M. de Pomponne au ministre de Louis XIV, me paraît perdre de jour en jour quelque partie des forces que l'illusion commune lui avait attribuées, et je ne sais si c'est dans la vue des fausses mesures que cet état a prises que, parlant il n'y a pas longtemps à M. Van Beuninghen des anciennes maximes que l'on a ici abandonnées en s'éloignant de la France, il me dit qu'il voudrait avoir donné un doigt et qu'il fût en leurs mains d'y revenir. Il entendait par là ce que l'on me dit ici tous les jours, que la France a quitté tous les sentiments qu'elle a eus autrefois pour cet état, qu'elle ne veut plus de concert et de liaison avec lui [2].

Cependant M. de Witt ne perdit pas courage. Après avoir essayé de dissiper les ombrages qui éloignaient les Provinces-Unies de la France, la conviction que le roi avait résolu de

[1] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 19 septembre 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[2] *Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

les ruiner le gagna aussi. Il envisagea cette puissante inimitié sans s'en dissimuler le danger, et ne chercha plus qu'à se prémunir contre elle. Il demanda dans l'assemblée des États qu'on prît des mesures de représailles contre le commerce français et qu'on préparât des armements. M. de Pomponne écrivit à Louis XIV :

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. La Haye, 3 oct. 1669.

M. de Witt avait jusqu'ici combattu la pensée de fermer indirectement le commerce de France, en mettant de nouvelles impositions sur les marchandises qui s'en tirent; il appuya fortement cet avis dans l'assemblée des États, et fit décider que l'on nommerait des commissaires pour examiner et pour résoudre cette affaire.

Il fit aussi résoudre dans la même assemblée de conclure avec divers officiers étrangers, qui s'obligent à servir cet état lorsqu'il en aura besoin, et de fournir les troupes auxquelles ils s'engageront, l'infanterie un mois après qu'ils auront été avertis.

Cette résolution des États, qui est devenue publique, donne lieu à divers raisonnements. Ce qui est vrai, si je dois créance à un avis qui m'a été donné de bon lieu, c'est que ces gens ici prennent assez le parti d'une rupture, tant ils sont persuadés que, d'une manière ou d'autre, elle ne peut manquer d'arriver, et qu'ils croient devoir profiter de ce qui reste encore de chaleur à la triple alliance, qu'ils connaissent se refroidir de jour en jour. Nul autre n'avait fait paraître plus d'éloignement que M. de Witt pour un parti si périlleux; si j'en crois des gens instruits, nul autre ne témoigne à cette heure plus de résolution pour le hasarder ou au moins pour s'y préparer, tant il est convaincu que les dispositions de la France rendent le mal inévitable.

Ceux qui l'ont vu dans l'affaire d'Angleterre disent qu'il y agit à peu près de la même sorte; que tant qu'il crut en pouvoir sortir par accommodement, il y donna tous ses soins, mais qu'aussitôt qu'il en perdit l'espérance, il se chargea seul, et non sans péril, du dangereux conseil de faire la guerre à une grande puissance. C'est en effet

assez son esprit, et le temps qu'il donne à délibérer, devant que de prendre une résolution, est suivi de beaucoup de fermeté lorsqu'il l'a prise. Cependant je vois des personnes qui croient qu'il ne se laisse aller à celle-ci que parce qu'il ne peut résister au torrent qui l'emporte; mais d'autres, qui entrent plus avant dans ses intérêts et dans son ambition, jugent qu'il pourrait désirer la guerre pour rompre diverses intrigues que l'oisiveté et la paix donnent temps de former contre son autorité. Il l'avait en effet combattue en diverses occasions qui, bien que de peu d'importance, donnent quelquefois le mouvement principal à un gouvernement populaire, mais qui cesseraient toutes, lorsqu'un intérêt général et public, faisant oublier les particuliers, rendrait son expérience et sa capacité plus nécessaires. Une des plus considérables raisons, et sur laquelle il fait peut-être autant de réflexions, est la situation présente de M. le prince d'Orange. Bien que ce prince ne se donne pas toute l'action qu'il devrait, il conserve encore assez d'affection parmi les peuples, et quelques-uns de la chambre de la noblesse lui paraissent toujours attachés; il croirait dissiper par la guerre les cabales qui se peuvent nourrir en sa faveur durant la paix, et ferait état, en licenciant d'abord les troupes françaises, de leur ôter un corps qu'il soupçonne, et non sans raison, d'avoir toujours beaucoup d'amitié pour lui. Voilà, sire, à peu près les diverses vues que l'on a ici, dans une conjoncture qui y paraît importante et que j'ai cru devoir exposer à la prudence si pénétrante de votre majesté; elle démêlera mieux que personne la vérité des apparences dans ces sortes de raisonnements, et saura en profiter pour ses intérêts et pour sa gloire.

Je dois y ajouter que les bruits qui continuent, je ne sais sur quel fondement, d'un échange des Pays-Bas avec votre majesté, contribueront fort à nourrir l'inquiétude de ce pays; si les Espagnols ne les ont fait naître, au moins ne travaillent-ils pas à les détruire. En quelques entretiens que j'ai eus avec don Estevan de Gamarra, je remarque assez que, ne se récriant point contre une semblable pensée et ne l'appuyant aussi, il est peut-être bien aise que la crainte que

ces peuples en conçoivent les porte à de nouveaux pas auprès de l'Espagne pour l'en détourner [1].

M. de Lionne ne demandait pas mieux que de voir Louis XIV attaqué pour qu'il ne fût pas obligé de se faire l'agresseur. Aussi répondit-il avec une incomparable aisance à M. de Pomponne :

Extrait d'une lettre de M. de Lionne au marquis de Pomponne. Saint-Germain, 9 oct. 1669.

Il n'y a point à douter que M. de Witt, tout habile qu'il est, ne se soit trouvé et surpris et embarrassé de la réponse que vous avez eu ordre de lui faire sur le premier pas auquel il avait engagé la redoutable triple alliance. La teneur des lettres de Londres à M. Temple, sur le consentement qu'il y avait donné, aura encore accru à mon sens et la mortification et peut-être les jalousies dudit sieur de Witt, qu'il ne soit pas si bien le maître des volontés de leurs nouveaux alliés qu'il se l'était peut-être imaginé. Et je vous dirai, pour votre satisfaction, que, s'il travaille dans toutes les cours à nous faire tout le mal qu'il peut, nous ne nous endormons pas à parer à ses coups et même à riposter, et que peut-être nous y réussirons mieux que lui, quoiqu'il ait à présent un si bon second en M. le baron de l'Isola; mais je vous prie que cette lumière que je vous donne ne soit que pour vous seul, sans qu'aucun de vos discours puisse jamais sentir la menace. Contentons-nous de paraître l'enclume, et n'omettons pas de tâcher à devenir le marteau.

Depuis ce que dessus écrit, j'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois, que j'envoie encore aujourd'hui au roi en original. Mon sentiment particulier sur les préventions et sur la fierté de M. de Witt est que *no será tan bravo el leon como le pintan* [2], et qu'il peut avoir deux fins : l'une, de faire voir que la réponse que vous lui fîtes dernièrement ne l'a point embarrassé et qu'il continue à marcher même avec audace dans le même chemin où il allait, sachant bien que ce

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.

[2] « Le lion ne sera pas si brave qu'on le dit être. »

ne sera pas par aucune faiblesse ou marque de crainte qu'il obligera le roi à considérer leur état et à lui redonner son amitié ; l'autre que doutant toujours que l'intention du roi ne puisse être d'allumer une nouvelle guerre, il veut faire voir, par sa contenance et par les précautions qu'il prend, que ses maîtres se disposent à la soutenir avec force et sont déjà résolus à tout événement. Du reste, je ne pense pas qu'il lui tombe dans la pensée de les faire rompre les premiers avec cette couronne, et plût à Dieu qu'il la prît et qu'il la pût exécuter! Le roi n'aurait à souhaiter autre chose que de n'être point l'agresseur, et, selon toutes les choses que je vois, j'oserais bien répondre qu'il ne saurait porter à cette résolution ni les Anglais, ni les Suédois, et peut-être les Espagnols encore moins que tous [1].

M. de Witt fit décider d'augmenter les troupes des Provinces-Unies [2]; il obtint de la seule province de Hollande qu'elle lèverait six régiments d'infanterie et trois régiments de cavalerie; les six autres provinces devaient mettre sur pied à peu près le même nombre de régiments [3]. Louis XIV, qui n'était pas encore prêt à attaquer les Hollandais, les laissa se livrer à des alarmes dispendieuses.

M. de Witt, sentant le péril s'accroître, se retournait en tout sens pour y faire face. Tantôt il voulait disposer l'Espagne à se contenter d'un tribut que les Pays-Bas catholiques lui payeraient à titre de souveraineté, en leur laissant le soin de se défendre eux-mêmes et de choisir leurs alliés; tantôt il reprenait avec M. de Pomponne le projet de les ériger en république [4]. Il entretenait même l'ambassadeur de France de leur partage, tout en déclarant celui-ci préjudiciable, parce

[1] *Corresp. de Hollande*, vol. LXXXIX.

[2] Dépêche de M. de Pomponne à M. de Lionne, du 24 octobre 1669. (*Corrrespondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[3] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 19 décembre 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[4] Dépêche de M. de Pomponne à M. de Lionne, du 24 octobre 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

que l'Angleterre voudrait y avoir sa part et qu'il n'y aurait « rien de plus désavantageux pour la France et pour la Hollande que de lui donner le moindre pied à terre[1]. » M. de Pomponne avait éludé de répondre, mais Louis XIV, qu'il prévint de cette nouvelle ouverture, chargea son ambassadeur de mander à M. de Witt qu'il n'était pas fâché de connaître dans quel cas les États-Généraux s'entendraient avec lui pour former cette république[2]. M. de Witt lui répondit que ce serait en cas d'agression de l'Espagne contre la France, ou en cas de mort du roi d'Espagne[3]. M. de Witt ajouta, comme l'écrivit M. de Pomponne à Louis XIV :

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. La Haye, 28 nov. 1669.

Qu'il savait que son sentiment n'était pas ici celui de tout le monde; que beaucoup soutenaient qu'en quelque manière que ce pût être, il était de leur salut de conserver ce reste de Pays-Bas à l'Espagne; que ce lien attachait encore la maison d'Autriche à la défense des dix-sept provinces; que cessant d'y avoir intérêt, elle cesserait de s'appliquer à les soutenir, et qu'après la perte de ce qu'elle y possède, tout ce qu'elle y a possédé autrefois demeurerait exposé sans secours à la puissance de votre majesté. Il poussait encore ce raisonnement sur la faible assistance que ces mêmes gens disaient que l'on pouvait attendre de l'Allemagne et de l'Angleterre, lorsqu'elles ne seraient plus appuyées de l'Espagne, faisant voir la France en état de s'étendre autant qu'elle le voudrait sur le Rhin et dans l'empire, après qu'elle aurait surmonté la plus forte barrière qu'elle a eue à y combattre jusqu'à cette heure. Mais, bien qu'il semblât convenir que la force de ces raisons était capable de balancer les

[1] Dépêche de M. de Pomponne à M. de Lionne, du 31 oct. 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[2] Lettre de Louis XIV à M. de Pomponne, du 15 novembre 1669. (*Correspondance de Hollande*, volume LXXXIX.)

[3] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 28 novembre 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

siennes, il disait voir toujours plus d'avantage à s'accommoder avec votre majesté qu'à entrer dans un parti qui lui fût contraire, et témoignait trouver assez de sûreté pour la nouvelle république qu'elle aurait établie, non-seulement en sa parole royale, mais en celle qu'elle voudrait bien que l'Angleterre et cet état donnassent avec elle, de la prendre sous leur garantie et sous leur protection. C'était en cette sorte et dans ces deux cas qu'il appuyait toujours sur les mesures qu'il m'avait proposées, et disait ne croire pas que l'on pût autrement, ni même que votre majesté voulût rompre sans occasion la paix de l'Europe, et priver l'Espagne de la domination qui lui reste aux Pays-Bas, mais parce que les démêlés qui pourraient survenir entre votre majesté et le roi catholique laisseraient peut-être peu de temps entre la négociation et le parti que cet état serait obligé de prendre. Il continuait à me proposer que votre majesté voulût bien que l'on travaillât dès cette heure avec lui aux conditions de ce projet, afin qu'étant assuré de sa volonté, il s'en servît dans les occasions, ainsi qu'elle le jugerait à propos, pour ramener cet état dans l'intention qu'elle aurait eue. Je n'entrai dans tout ce discours qu'autant qu'il le fallut pour le faire expliquer de tous ces sentiments, et sans approuver ni combattre ses avis[1].

Louis XIV lui répondit:

Extrait d'une lettre de Louis XIV au marquis de Pomponne. Saint-Germain, 6 déc. 1669.

Vous direz au sieur de Witt que, comme des deux cas dont il vous a parlé, le premier vraisemblablement n'arrivera jamais, qui est que les Espagnols voulussent m'insulter, et le second demeurera toujours fort incertain, leur roi se portant, Dieu merci, fort bien et ayant pour son âge une santé robuste et vigoureuse, il sera assez à temps de parler du projet dont il est question et de s'y appliquer quand, contre toute attente sur le premier, et contre nos espérances sur le second, l'un ou l'autre serait arrivé, sans faire hors de toute nécessité l'injure à un roi vivant de disposer de son bien avant que Dieu

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.

lui-même ait disposé de sa personne, d'autant plus qu'il est impossible que de pareils traités, avec un état populaire où tant de têtes doivent en avoir communication, pussent demeurer longtemps secrets[1].

Par cette réponse Louis XIV voulait éluder la négociation que désirait introduire M. de Witt[2]. Celui-ci, en l'apprenant de M. de Pomponne, parut s'en contenter. Cependant, comme il aurait sincèrement souhaité rétablir les anciens rapports d'amitié et de confiance avec la France, et supprimer la cause de désaccord qui existait entre elle et les Provinces-Unies, il demanda à M. de Pomponne, afin de ne pas renoncer encore à l'ouverture qu'il avait renouvelée, si, « lorsque les occasions arriveraient, il aurait les pouvoirs nécessaires pour traiter[3]. » Louis XIV, prévenu de cette question et de cette insistance, écrivit à son ambassadeur :

Extrait d'une lettre de Louis XIV au marquis de Pomponne. Saint-Germain, 3 janvier 1670.

Vous direz au sieur de Witt, la première fois que vous le verrez, que je vous ai mandé que vous auriez ce pouvoir, et même vous pourriez, comme pour lui témoigner plus de confidence, lui demander en quelle forme et avec quels termes et quelles clauses il croit que ce pouvoir dût être conçu, parce que vous prendriez soin de vous le faire venir entièrement conforme à ses sentiments[4].

M. de Witt s'expliqua alors sur les clauses d'après lesquelles on fonderait la nouvelle république. Il dit que, l'un des deux cas échéant, on inviterait les Pays-Bas espagnols à s'affranchir, ou on les y contraindrait par les armes ; il reprit le plan de 1663, d'après lequel, pour mieux fermer la frontière de la

[1] *Corresp. de Hollande*, vol. LXXXIX.

[2] Lettre de Louis XIV à M. de Pomponne, du 29 novembre 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[3] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 19 décembre 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[4] *Correspondance de Hollande*, vol. XC.

France, on devait lui annexer Cambrai, Aire, Saint-Omer, Furnes, Bergues, Link, et les châtellenies de Cassel, de Bailleul et de Poperinghe, tandis que les États-Généraux devaient recevoir Ostende, Passchendal, Bruges, Damme, Blankenberg, et tout ce qui restait à l'Espagne de la Gueldre et du pays d'outre-Meuse. Mais comme les conquêtes de Louis XIV avaient beaucoup diminué les Pays-Bas catholiques, il proposait que la France et la Hollande renonçassent à tout agrandissement, bien que la Hollande fît ainsi le sacrifice d'Ostende, qui lui aurait donné toute la côte de la mer, si importante pour elle. Il ajoutait que le roi devrait échanger « les places les plus avancées de ses conquêtes, qui perçaient et divisaient les Pays-Bas espagnols de tous les côtés, afin de donner à cette république une force raisonnable, contre Cambrai, Aire, Saint-Omer, ces portes toujours ouvertes pour entrer dans le royaume et qui seraient par là fermées [1]. »

Mais Louis XIV, qui craignait que M. de Witt ne se servît de cette négociation apparente pour le compromettre auprès des Anglais et des Espagnols, coupa court à ces pourparlers par la dépêche suivante :

Extrait d'une lettre de Louis XIV au marquis de Pomponne. Saint-Germain, 17 février 1670.

Pour répondre à votre dépêche du 30 de l'autre mois, je vous dirai en premier lieu qu'il ne faut pas que le sieur de Witt prétende, avec toute l'habileté qu'il a, de m'engager insensiblement à une négociation que je lui ai fait déclarer par vous-même qu'il fallait remettre à d'autres temps, c'est-à-dire quand l'un des deux cas dont il a parlé serait arrivé. Cependant je vois qu'il ne vous a entretenu que des conditions de ce traité-là, et non pas simplement, comme je l'avais entendu, des formes et des clauses du pouvoir que j'ai trouvé bon de vous envoyer, quand elles auraient été concertées entre vous,

[1] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 30 janvier 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

afin que l'on perdît moins de temps à négocier et à conclure, lorsque l'un des deux cas surviendrait. C'est tout ce que je peux vous dire en réponse à la plus grande partie de votre dépêche [1].

Louis XIV ne se trompait pas. M. de Witt voulut faire usage à Madrid et à Londres de ces ouvertures, dans lesquelles il avait bien vu que la France était entrée un moment *pour l'amuser* [2], afin d'inspirer de la jalousie à l'Angleterre et d'unir l'Espagne aux Provinces-Unies par une étroite alliance défensive [3]. M. de Witt s'était convaincu de plus en plus que les indispositions de Louis XIV étaient irremédiables, lorsqu'à la suite de son refus hautain de répondre à la députation des États-Généraux, et de l'offre blessante de donner des explications à l'ambassadeur d'Angleterre, il avait choisi, dans la *question des dépendances*, l'Angleterre et la Suède pour arbitres, à l'exclusion de la Hollande. En recevant cette communication, M. de Witt « n'avait pas pu cacher quelque secrète mortification [4]. » Aussi, secondé sans doute par la crainte qu'inspira aux Espagnols le voyage militaire que Louis XIV devait faire au printemps dans les pays de ses nouvelles conquêtes [5], il avait alors décidé ceux-ci à payer les deux cent mille écus promis aux Suédois, et leur avait fait délivrer le fameux acte de garantie de leurs états [6].

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XC.

[2] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 23 janvier 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[3] Dépêche de M. de Boissy, archevêque de Toulouse, à Louis XIV. Madrid, 19 mars 1670. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LVIII.) — Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 24 avril 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[4] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 6 février 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. CX.)

[5] Lettre de Louis XIV à M. de Pomponne, du 17 janvier 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[6] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 30 janvier 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.) Voir plus haut, pages 281-284 du présent volume.

Une députation des États-Généraux vint communiquer officiellement à M. de Pomponne cette conclusion et offrir une garantie semblable du traité d'Aix-la-Chapelle à la France[1]. Mais Louis XIV préférait rester entièrement étranger à la triple alliance, et ne pas encourager par son exemple les princes d'Allemagne à la reconnaître[2]. Il refusa donc la garantie, en se plaignant qu'elle ne fût pas réciproque puisqu'il n'y était fait mention que de « la France attaquante et jamais attaquée. » Il ajoutait du reste fièrement « que cela lui importait peu, et que la plus sûre garantie de la paix serait toujours son désir de la maintenir[3]. »

M. de Witt, possédé par des craintes qui n'étaient que trop fondées, ne cachait du reste pas son plan. Outre l'union étroite qu'il cherchait à établir entre la Hollande et l'Espagne, afin de les rendre solidaires l'une de l'autre, et, si la guerre éclatait, d'y entraîner la cour de Vienne à la suite de la cour de Madrid, il voulait associer à l'acte de garantie une partie de l'Europe. Il exposait lui-même ses projets à M. de Pomponne, qui écrivit au roi :

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. La Haye, 3 avril 1670.

Dans un entretien que j'ai eu avec M. de Witt, il m'a dit que, de la part de cet état même, on avait invité le duc de Lorraine à entrer dans la garantie du traité d'Aix-la-Chapelle; que cela roulait toujours sur le même esprit qu'il m'avait ci-devant déclaré, et qu'il croyait très-innocent, de faire entrer autant de princes qu'ils pourraient dans une garantie que votre majesté même avait agréée; qu'il me dirait qu'il n'y en avait point qu'ils n'y conviassent; qu'il avait eu

[1] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 27 mars 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[2] Lettre de Louis XIV à M. de Pomponne, du 7 mars 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[3] Lettre de Louis XIV à M. de Pomponne, du 4 avril 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

hier un long entretien avec M. Goens, pour y porter le roi de Danemarck; qu'il allait de ce pas conférer sur le même sujet avec les envoyés de Brandebourg qui sont ici; qu'ils faisaient traiter la même chose avec MM. de Lunebourg; qu'ils y faisaient même inviter M. l'évêque de Münster, et qu'ils l'avaient fait proposer aux envoyés de Mayence et de Trèves qui avaient été en cette ville. Il a continué ensuite le plan, qu'il m'avait commencé, des diverses liaisons qu'ils veulent prendre avec presque toute l'Allemagne. Il les a toujours établies égales entre la France et l'Espagne, et a ajouté aussi que, dans cette vue, ils tâcheraient de convenir des troupes avec lesquelles chacune de ces puissances devrait agir; qu'ainsi que l'Angleterre, la Suède et cet état se sont déjà engagés au corps qu'ils devraient entretenir, ils souhaiteraient de même que Brandebourg voulût promettre d'avoir douze mille hommes prêts en cas de besoin, la maison de Lunebourg quatorze, le roi de Danemarck et les électeurs à proportion, et le duc de Lorraine dix mille, s'il est en cette liberté par ses traités avec votre majesté; que tous ces princes ne pourraient tenir ces troupes que dans leurs propres terres, ni les faire agir qu'en cas de rupture, soit du côté de France, soit du côté d'Espagne; que, dans cette vue, il me pouvait dire par avance que, si le dessein du duc de Lorraine était véritable, les États-Généraux ne contribueraient point à ce corps, qu'il prétendait assembler aux environs du Rhin.

J'ai voulu le faire expliquer plus amplement sur ce grand ralliement dont il venait de me faire voir que les États jetaient les fondements; et je lui ai demandé quels engagements ils prétendaient que toutes ces puissances eussent entre elles. Il me dit qu'il ne prétendait point qu'elles en eussent d'autres que de se promettre respectivement d'agir toutes ensemble, en cas que la garantie devînt nécessaire, et de s'assister en cas qu'elles fussent attaquées pour cette même garantie. Je lui ai témoigné que je voyais par là la Hollande engagée à la défense de toute l'Allemagne, puisque, quelque démêlé qui y naquît, celui qui recourrait à leur assistance attribuerait tou-

jours à la garantie le sujet de sa querelle; que l'entreprise était grande, et que je voyais cet état embarqué dans la plus grande partie des guerres qui pourraient naître en Europe. Il m'a témoigné qu'ils sauraient toujours bien séparer les véritables querelles qui naîtraient de la garantie d'avec celles qui auraient une autre source, mais qu'aussi il ne serait pas juste que des princes, dont les forces sont moins considérables, la promissent, s'ils ne se croyaient à couvert des ressentiments qu'elle leur pourrait attirer, par la protection qu'ils recevraient de tous ceux qui seraient intéressés. Il a excepté l'empereur seul du nombre de ceux que cette ligue serait obligée de défendre, parce qu'il était assez fort par lui-même pour se garantir, et que les États et les puissances qui leur sont jointes ne voudraient point s'embarrasser dans les guerres qui pourraient naître contre le Turc dans la Hongrie et dans l'Autriche[1].

Mais ces tentatives rencontrèrent partout des obstacles, et M. de Witt apercevait tout le danger de sa position. L'Espagne, se sentant moins menacée que la Hollande, hésitait à s'associer à ses périls. L'empereur révoquait les pouvoirs qu'il avait donnés au baron de l'Isola[2]; les Suisses n'avaient pas rempli l'attente des Provinces-Unies; le Danemarck ne voulait pas entrer dans une ligue qui l'unirait à la Suède et le séparerait de la France; le Brandebourg refusait à la fois de se joindre à Louis XIV pour écraser les Hollandais, et de courir les mêmes aventures que les Hollandais en se confédérant contre Louis XIV. Des autres princes d'Allemagne, les uns étaient disposés à s'allier avec la France, les autres n'osaient pas s'associer à l'acte de garantie sans y être encouragés par l'exemple de l'empereur. Aussi M. de Witt, qui flottait sans cesse entre des projets

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XC.

[2] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, des 3 et 24 avril 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

de défense et des désirs de réconciliation, priait M. de Pomponne, qui devait aller saluer le roi à son approche de la frontière, d'assurer Louis XIV de ses dispositions empressées [1]. Il lui demandait de plus de convenir avec lui des instructions à l'aide desquelles son ami M. de Groot, qui devait se rendre auprès de Louis XIV en qualité d'ambassadeur, pourrait le mieux travailler « au rétablissement de l'ancienne intelligence [2]. » Le grand pensionnaire revint à ce propos sur la formation d'une république dans les Pays-Bas espagnols [3]; mais M. de Pomponne répondit à toutes ces ouvertures avec une indifférence décourageante [4].

Louis XIV ne se montra pas moins froid envers les États-Généraux, qui, en apprenant son arrivée dans leur voisinage, lui envoyèrent une députation avec la lettre suivante :

Lettre des États-Généraux à Louis XIV. La Haye, 23 avril 1670.

Sire, dès que nous avons su que votre majesté approchait des frontières de cet état, nous n'avons pas voulu manquer à lui rendre les devoirs auxquels nous obligent les sentiments respectueux que nous avons toujours eus pour sa personne. Pour cet effet, nous avons bien voulu lui dépêcher M. de Wassenar d'Opdam, du corps de la noblesse de la province de Hollande, et gouverneur de Willemstadt, pour assurer votre majesté de la continuation de notre constante affection pour le bien de ses affaires, et pour la prospérité de sa personne et famille royale. Il plaira à votre majesté d'en recevoir les véritables protestations par la bouche dudit sieur de Wassenar, et, pour cet effet, l'admettre, l'ouïr, et lui donner créance entière en ce qu'il dira de notre part sur le sujet de sa commission. Et d'autant que cette lettre ne servira qu'à cette fin, nous ne la ferons pas plus longue, sinon pour prier Dieu, sire, de combler le règne de votre

[1] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 8 mai 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[2] Même dépêche.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

majesté de félicité, et bénir votre personne royale de santé et de très-longue vie.

De votre majesté,

bien humbles serviteurs,

les États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas.

Signé JACQUES DE COERVERDEN.

Par ordonnance d'iceux;

Signé : *** [1].

A La Haye, le 23 avril 1670.

Louis XIV leur répondit sèchement :

Lettre de Louis XIV à MM. les États-Généraux. Lille, 25 mai 1670.

Très-chers et très-grands amis, alliés et confédérés, nous avons reçu des mains du sieur d'Opdam la lettre que vous nous avez écrite pour nous assurer de vos respects, et de la passion que vous avez de conserver l'alliance qui est entre nous, avec les témoignages des souhaits que vous faites pour notre prospérité et pour le bien de nos affaires. Sur quoi nous vous pouvons assurer que, comme nous recevons avec plaisir les témoignages de votre bonne volonté, nous serons aussi toujours prêt, de notre côté, à vous donner des marques de la nôtre. Et la présente n'étant à autre fin, nous ne la ferons plus expresse que pour prier Dieu qu'il vous ait, très-chers et très-grands amis, alliés et confédérés, en sa sainte et digne garde.

Écrit à Lille, le 25 mai 1670.

Signé LOUIS [2].

En même temps que les embarras de M. de Witt augmentaient au dehors, sa position s'affaiblissait au dedans. M. Van

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XC.

[2] *Ibid.*

Beuninghen devenait pour lui un dangereux adversaire; il disposait d'Amsterdam, où il était plus puissant que M. de Witt; son influence se fortifiait même dans les États[1], et il commençait à faire cause commune avec le prince d'Orange, qui deux ans auparavant était allé en Zélande, où les états de la province l'avaient mis en possession de la dignité de premier noble[2]; et dont le parti, soutenu par l'Angleterre et appuyé sur le peuple, grandissait à mesure que l'âge du prince le rendait plus capable d'en être le chef. Les deux partis de l'aristocratie bourgeoise et du stathoudérat populaire furent appelés à se prononcer dans une question qui agita tout le pays, celle de l'entrée du prince d'Orange au conseil d'état. Voici ce que M. de Pomponne écrivit à ce sujet :

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. La Haye, 1er mai 1670.

La plus importante affaire qui soit aujourd'hui en ce pays, et qui y est le plus considérée, est celle de M. le prince d'Orange pour entrer dans le conseil d'état. Elle est remise à l'assemblée qui se doit ouvrir le 15 de ce mois, et se peut dire partager tout ce gouvernement. Ce premier pas est regardé par les amis du prince d'Orange comme le pouvant mener à tous les autres, et cette raison fait toute l'opposition que le pensionnaire y apporte. Mais ce qui fortifie la partie du prince n'est pas seulement ce qui lui reste d'affection parmi le peuple et de gens attachés aux intérêts de sa maison, c'est encore toute la faction contraire à M. de Witt. Elle est d'autant plus puissante, qu'Amsterdam en est à la tête. Cette ville, dont le crédit est grand dans la Hollande, est gouvernée principalement par M. Valkenier, homme habile à qui M. Van Beuninghen est fort uni. Tous deux sont opposés au pensionnaire, et par là ils se joignent au prince d'Orange, pour l'abattre s'il est possible.

[1] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 28 novembre 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

[2] Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. II, pages 46, 47 et 58.

Le pensionnaire travaille depuis longtemps à attirer à lui toute l'autorité, par celle de la Hollande qu'il avait élevée au-dessus des six autres provinces : Amsterdam tâche aujourd'hui de prendre le même poste et de s'attribuer la première considération en Hollande, comme la Hollande l'a sur le reste de l'État. C'est ce qui ne convient pas à M. de Witt, parce qu'il lui est autant aisé de se conserver par les suffrages des autres villes de Hollande, qu'il lui serait difficile de se rendre maître de celui d'Amsterdam. Ainsi la division est fort grande entre eux, et cette crise se peut dire capable, ou de faire tomber, ou d'élever davantage le pensionnaire. Le prince d'Orange n'oublie rien en tout ceci de ce qui peut dépendre de son industrie et de son esprit, et agit en toutes choses avec beaucoup de conduite. Ni lui, ni M. le pensionnaire ne me parlent point de leurs intérêts, parce que, peut-être, ils craignent l'un et l'autre de se rendre suspects s'ils s'adressaient à la France. Beaucoup de gens croient toutefois que M. de Witt regarde toujours un rapprochement de votre majesté comme un moyen de se maintenir, en se rendant nécessaire à renouer avec elle. Il est vrai que jusqu'ici ses manières sont plus honnêtes que d'aucun autre, et qu'il m'a fait paraître diverses fois de bons sentiments, dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à votre majesté[1].

M. de Pomponne alla voir à Lille Louis XIV, qui l'instruisit de ses projets contre la Hollande et de la négociation qu'il était sur le point de conclure avec l'Angleterre. A son retour il trouva terminée l'importante affaire qui s'agitait en Hollande lors de son départ. Le prince d'Orange l'avait emporté, et M. de Witt, avec sa résolution et son habileté ordinaires, voyant qu'il ne pouvait pas empêcher l'entrée du prince dans le conseil d'état, l'y introduisit lui-même. M. de Pomponne écrivit :

Extrait d'une dépêche

La plus grande affaire que j'ai trouvée à mon retour en ce pays

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XC.

du marquis de Pomponne à Louis XIV.

La Haye, 5 juin 1670.

a été la conclusion de celle de M. le prince d'Orange. Après des contestations qui avaient partagé tout cet état, autant dans les provinces en général que dans celle de Hollande en particulier, enfin son parti l'a emporté, et il fut établi le dernier du mois passé dans le conseil d'état, avec l'une et l'autre voix pour délibérer et pour conclure, en la même place que le prince d'Orange son père y avait autrefois occupée.

Nulle autre occasion n'avait jusqu'ici tant fait paraître de division dans cet état. Le parti qui y est contraire à M. de Witt y a pour le moins autant servi ce prince que celui qui lui était favorable, et la ville d'Amsterdam, dont M. Van Beuninghen était à la tête, a autant agi par son opposition pour l'un que par son inclination pour l'autre. Les disputes dans l'assemblée de Hollande ont passé sur ce sujet jusqu'à des paroles assez rudes, à des reproches et à des menaces. M. de Witt n'a rien oublié pour remontrer le péril que courrait la république, si ce premier pas mettait M. le prince d'Orange en état de monter à la même puissance que l'on se souvenait d'avoir vue avec tant de danger entre les mains de son père; mais, n'ayant pu arrêter une délibération qu'il voyait passer contre son avis, il s'est fait honneur de la nécessité. Il a facilité lui-même les moyens de finir l'affaire et de lever le retardement de quelques provinces qui n'avaient pas encore le pouvoir entier de leurs supérieurs. Il a pris soin d'introduire M. le prince d'Orange dans les États-Généraux, et a fait enfin de bonne grâce ce qu'il ne faisait pas volontiers. Il a toutefois fait ajouter quelques conditions à l'entrée de ce prince dans le conseil d'état : l'une, qu'il ne pourra opiner dans les affaires qui regarderont ses parents au quatrième degré, et par là ils veulent entendre l'Angleterre, l'électeur de Brandebourg et peut-être la France; l'autre, que, lorsqu'il devra être établi à vingt-trois ans dans la charge de capitaine et amiral général, la commission ne lui en pourra être donnée que pour un an, et autant que l'état aura besoin de ses services; mais, qu'en cas que l'on lui voulût conférer la charge pour toujours, la résolution n'en pourrait être prise que par unanimité

de voix dans la Hollande. Cet arrêté a été admis par toutes les villes, à l'exception d'Amsterdam, qui, ne s'étant point expliquée, s'est réservé la faculté de donner ou de refuser son consentement. Ainsi, il pourrait arriver un jour que cette résolution demeurerait sans force, lorsqu'elle n'aurait point l'aveu d'une si puissante ville[1].

Le prince d'Orange, qui n'avait alors que vingt ans et qui annonçait déjà l'ambition et l'habileté qu'il montra plus tard, fit savoir indirectement à M. de Pomponne combien lui serait utile un compliment du roi sur son succès[2]. Louis XIV ne désirait rien plus que la désunion intérieure en Hollande. Six mois auparavant il avait écrit, à propos de la rivalité de M. de Witt et de M. Van Beuninghen : « Il n'y aurait pas grand choix à faire sur les personnes de de Witt ou de Van Beuninghen, pour dire si je dois plus désirer que l'autorité demeure au premier ou qu'elle passe au second, celui-là étant plus habile et plus modéré, et celui-ci moins dissimulé et plus emporté. Ce qui me serait meilleur, dans les dispositions où l'un et l'autre se trouvent, serait le balancement de la puissance et l'accroissement de leurs divisions[3]. » Pour augmenter des divisions qui devaient servir ses projets, il s'empressa alors de contenter le désir du prince d'Orange; il chargea son ambassadeur de le féliciter dans les termes les plus gracieux. « Mon intention est, écrivit-il à M. de Pomponne, que vous fassiez, en mon nom et de ma part, un compliment très-affectueux audit prince, l'assurant que j'ai ressenti une parfaite joie de cet événement, dont il retire un avantage si considé-

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XC.

[2] Dépêche de M. de Pomponne à M. de Lionne, du 5 juin 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[3] Lettre de Louis XIV à M. de Pomponne, du 6 décembre 1669. (*Correspondance de Hollande*, vol. LXXXIX.)

rable, que je prévois n'être qu'un degré pour parvenir bientôt à d'autres plus grands, c'est-à-dire à l'établissement de la même autorité que ses pères ont avec tant de justice et de mérite possédée dans l'état, à quoi je serai très-aise d'avoir occasion de contribuer [1]. »

M. de Pomponne fit, le 17 juin 1670, une visite officielle au prince d'Orange, qui la reçut avec toutes les marques de la joie, du respect et de la reconnaissance [2]. En rendant cette visite à l'ambassadeur de France, le prince d'Orange lui remit une lettre de remercîments pour Louis XIV, qui lui répondit de sa propre main [3]. Le prince d'Orange, de plus en plus touché, adressa au roi la lettre suivante :

Lettre du prince d'Orange à Louis XIV. La Haye, 3 juillet 1670.

Sire, quelques mesures que je puisse avoir à garder dans les respects que je dois à votre majesté, je me trouve si sensiblement touché de l'honneur qu'elle a bien voulu me faire elle-même de m'écrire, et de cette dernière grâce qu'il lui a plu ajouter à celle dont je lui étais déjà redevable, que je n'ai pu m'empêcher, et j'ai cru même de mon devoir, de lui en témoigner de nouveau ma très-humble reconnaissance. Votre majesté demeurera donc persuadée, s'il lui plaît, que je considère, et tout autrement que je ne puis dire, ces précieuses marques de l'honneur de sa bienveillance. Nulle autre toutefois ne me peut toucher plus glorieusement que l'opinion si juste et si favorable qu'elle veut bien avoir de moi, que je répondrai toujours, par mes actions et par mon zèle pour son service, à la passion que mes pères ont eu l'avantage de signaler tant de fois pour l'honneur et pour l'intérêt de sa couronne. Cependant,

[1] Lettre de Louis XIV à M. de Pomponne, du 13 juin 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[2] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 19 juin 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[3] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 19 juin 1670, et dépêche de Louis XIV à M. de Pomponne, du 27 juin 1670. Ces deux lettres du roi manquent.

sire, et en attendant que le ciel me fasse naître quelques occasions favorables, où je serais assez heureux pour lui donner des preuves de cette vérité, votre majesté trouvera bon que je lui demande la grâce de me conserver quelque place dans l'honneur de son souvenir, et la justice de me croire toujours, avec tous les respects et tout le zèle que je dois,

Sire,

De votre majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé G. PRINCE D'ORANGE[1].

A La Haye, le 3 juillet 1670.

Le prince d'Orange se rendit peu de temps après en Angleterre, où le roi son oncle le reçut avec les plus vifs témoignages d'amitié. Il voulait même lui faire confidence de l'union secrète qui venait d'être conclue entre lui et Louis XIV, et l'associer à la ruine de sa patrie, dont un débris lui aurait été promis en souveraineté. Mais Louis XIV détourna Charles II de cette confidence dangereuse, en lui montrant combien il serait imprudent de découvrir un secret de cette importance à un prince dont l'extrême jeunesse devait faire craindre l'indiscrétion, et dont les vrais sentiments étaient d'ailleurs encore incertains[2]. A son retour d'Angleterre, le prince obtint un surcroît d'influence, et les États-Généraux lui accordèrent une pension de cinquante mille florins[3].

Le reste de l'année 1670 s'écoula, pour M. de Witt, dans des alarmes croissantes, qui furent causées par le voyage de madame Henriette à Douvres, par celui du duc de Buckingham à Paris, par l'occupation soudaine de la Lorraine, et par

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XC.

[2] Lettre de Louis XIV à M. Colbert, du 2 novembre 1670. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. LXXXVIII.)

[3] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 4 décembre 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

le départ inquiétant du chevalier Temple. M. Van Beuninghen fut envoyé en Angleterre au commencement de juin pour connaître le but de la visite de madame Henriette à son frère, et pour raffermir la triple alliance. Il ne découvrit rien, n'ayant vu d'abord à Londres que le garde des sceaux Bridgman et le secrétaire d'état Trevor. Ceux-ci, ignorant ce qui se traitait à Douvres, n'eurent pas de peine à lui affirmer qu'il ne s'était fait aucune proposition ni de part ni d'autre[1]. Lorsque le roi d'Angleterre fut de retour, M. Van Beuninghen reçut de ce prince dissimulé, auquel la fausseté était non-seulement familière, mais même agréable, l'assurance la plus positive qu'il voulait demeurer ferme dans l'amitié promise aux États-Généraux et inébranlable dans le maintien de la triple alliance[2]. M. Van Beuninghen n'en conservait pas moins de vagues inquiétudes sur la solidité de l'union avec l'Angleterre. Il engageait ses maîtres à lever toutes les difficultés commerciales qui pouvaient l'ébranler, et à satisfaire l'Angleterre. Mais les concessions à faire étaient trop importantes et la rivalité était trop profonde entre deux peuples commerçants, dont l'un voulait garder la mer et l'autre aspirait à s'y étendre. Les Hollandais s'étaient fait céder Surinam à la dernière guerre, et ils exigeaient que les Anglais qui voudraient en partir n'emportassent que leurs meubles et laissassent toutes les usines ainsi que les esclaves employés à l'exploitation du sucre. Ils avaient obligé le roi de Madagascar à chasser les Anglais et les Portugais de son île, pour ne commercer qu'avec les Hollandais, et ils prétendaient maintenir cet état de choses, qui excluait la compagnie anglaise des mers de l'Inde. Afin de conserver à leur propre

[1] Dépêches de M. de Pomponne à Louis XIV, des 5 et 12 juin 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[2] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 3 juillet 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

compagnie le monopole de ce commerce, ils voulaient défendre aux Anglais non-seulement de se présenter dans les pays de leur domination, mais même dans les lieux qui ne leur appartenaient pas et aux abords desquels ils avaient établi des forts pour la commodité de leurs propres relations. Il était impossible que les deux peuples s'entendissent et que l'un des deux intérêts se sacrifiât à l'autre. Aussi, après bien des efforts et de longues conférences, soit pour régler l'affaire de Surinam, soit pour concilier les deux compagnies des Indes, M. Van Beuninghen retourna dans son pays sans avoir rien fait[1].

Les démarches en faveur du duc de Lorraine ne furent pas plus heureuses. L'expédition exécutée contre ce prince, qui avait ardemment embrassé la cause des États-Généraux, inspira d'abord à ceux-ci de grandes alarmes, et les laissa ensuite dans une extrême agitation[2]. Ils ne pouvaient pas se persuader que ce mouvement de troupes fût uniquement dirigé contre la Lorraine, et ils le regardaient comme le prélude d'une attaque préparée contre eux-mêmes. Quand ils se furent un peu rassurés à cet égard, ils cherchèrent à effrayer l'Angleterre, l'Autriche, l'Empire, la Suède, sur cette invasion subite, exécutée sans déclaration de guerre et sans demande de satisfaction, au mépris des usages européens et même des traités[3]. Ils prétendirent que le duc de Lorraine était compris dans la garantie du traité d'Aix-la-Chapelle et de celui des Pyrénées, et que l'Espagne était obligée de l'assister. Le duc avait invoqué la protection des États-Généraux;

[1] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 27 novembre 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[2] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 4 septembre 1670. (*Correspondance de Hollande*, volume XC.)

[3] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 18 septembre 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

ceux-ci chargèrent leurs ministres à Londres et à Stockholm de réclamer l'intervention des rois d'Angleterre et de Suède, et envoyèrent pour le même objet M. de Beverningk à Bruxelles, et de là à Madrid[1]. Mais tout ce mouvement n'aboutit à rien, et Louis XIV, qui n'accueillit ni la médiation ni même les intercessions de l'empereur son allié en faveur du duc de Lorraine, répondit avec une froideur encore plus hautaine aux démarches de ses adversaires : il fut inexorable[2]. Cet incident entraîna même le rappel du chevalier Temple, par lequel Charles II, secrètement uni avec Louis XIV, ne voulut pas être compromis dans l'affaire de Lorraine, comme il l'avait été dans celle *des dépendances*. Les Provinces-Unies perdirent du même coup un allié dans le duc de Lorraine et un ami dans le chevalier Temple. M. de Witt, qui avait la confiance la plus grande et la mieux fondée dans sa droiture et dans son affection, ne le vit partir qu'avec un extrême regret et de vives inquiétudes[3].

M. de Witt proposa alors de nouveaux armements; il demanda de porter les troupes de terre jusqu'à soixante et dix mille hommes, et d'équiper soixante vaisseaux[4]. Les États-Généraux envoyèrent des commissaires avec le rhingrave à Maëstricht, pour réparer les fortifications et y placer les troupes et les munitions nécessaires. Ils mirent aussi en état de défense Bois-le-Duc, Breda et Berg-op-Zoom[5]. M. de Witt fit en même

[1] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 9 octobre 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[2] Lettre de Louis XIV à M. de Pomponne, du 3 octobre 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[3] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 2 octobre 1670. (*Correspondance de Hollande*, volume XC.)

[4] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 18 septembre 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[5] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 23 octobre 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

temps envoyer en France, comme ambassadeur, M. de Groot, fils du célèbre Grotius, dont l'esprit conciliant lui était connu et le dévouement assuré, afin de justifier auprès de Louis XIV les intentions des Provinces-Unies, et lui adresser des représentations en faveur du commerce hollandais, avant d'user de représailles contre le commerce français[1]. M. de Groot devait essayer en même temps de rétablir les anciens rapports avec ce prince. Louis XIV était à Chambord lorsque l'ambassadeur hollandais arriva à Paris. Il vit M. de Lionne et eut avec lui un entretien que celui-ci communiqua à M. de Pomponne :

Extrait d'une lettre de M. de Lionne au marquis de Pomponne. Paris, 17 oct. 1670.

M. de Groot m'est venu voir il y a trois jours; il me rendit la lettre que les États m'ont écrite et me voulut remettre celle de créance qu'il a pour sa majesté. Je lui dis de la garder pour la présenter lui-même, et que cependant je ne ferais aucune difficulté de traiter avec lui en la qualité qu'elle lui donne. Voici en peu de mots toute la substance de ce qui se passa entre nous : — Grandes protestations de sa part du désir qu'avaient ses maîtres de regagner les bonnes grâces de sa majesté, et de la disposition qu'il y apportait en son particulier, me conjurant de lui en ouvrir les moyens et de lui donner mes bons conseils pour le faire parvenir à ce but, qui est d'ailleurs la plus forte passion de M. de Witt, son bon ami. Je lui repartis que je voyais avec déplaisir les choses fort gâtées; que, s'il avait été ici au lieu de M. Van Beuninghen, elles ne l'auraient jamais été, ou du moins ne le seraient pas au point qu'elles le sont; mais que rien au monde n'était inaccommodable quand on y apportait une droiture d'esprit, de la modération et de bonnes intentions; que le succès de son ambassade dépendrait de ses instructions, etc. etc. etc. et que je serais ravi

[1] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 24 juillet 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

d'avoir lieu de lui donner la gloire d'avoir rajusté ce que d'autres ont fort gâté.

Il me parla fort, et n'appuya presque en rien que sur ce seul point, de l'ordre qu'il avait de supplier le roi de diminuer la nouvelle imposition sur les denrées qu'ils apportent en France. Je lui demandai s'ils prétendaient que ce fût une contravention au traité de 1662 : il me répondit que non, mais qu'ils demandaient la chose en grâce à sa majesté. Sur quoi, après lui avoir fait considérer si eux-mêmes pouvaient croire d'être en état d'obtenir des grâces de sadite majesté, à moins qu'ils ne changeassent auparavant quelques maximes qui produisent tout le déconcert, je lui déclarai ingénument, comme ne voulant jamais l'amuser de fausses espérances, qu'il n'avait point d'autre moyen d'obtenir la révocation, ou seulement quelque diminution du nouveau tarif, qu'en nous apportant de bonnes raisons qui nous pussent persuader que la France y perd un peu plus qu'elle n'y gagne. Le sieur de Groot se fit fort de cela; mais je doute beaucoup qu'il en vienne à bout, et M. Colbert, à qui j'ai dit cette conversation, s'en est fort moqué [1].

M. de Groot lui remit en même temps pour Louis XIV le mémoire suivant, qui contenait des vues commerciales fort avancées, exprimées dans le plus intéressant langage :

Mémoire de M. de Groot à Louis XIV. Paris, 10 oct. 1670.

Les États-Généraux des Provinces-Unis des Pays-Bas, mes maîtres, qui n'ont rien tant à cœur que de bien conserver et cultiver une alliance qui leur a de tout temps été si chère, si utile et si glorieuse, comme l'est celle de votre majesté; considérant que la bonne correspondance qui est entre les princes et états ne se maintient pas tant par la vertu des traités faits entre les souverains que par l'amitié mutuelle de leurs sujets, qui, trouvant leur satisfaction dans leur utilité, et leur utilité dans le commerce réciproque, s'unissent d'au-

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XC.

tant plus étroitement que leur bonne intelligence se rencontre d'ordinaire accompagnée de leur intérêt; et s'apercevant de plus en plus que depuis quelque temps, et spécialement depuis qu'il a plu à votre majesté de charger au delà de l'ordinaire les denrées et marchandises venant de leurs provinces dans ce royaume, cette belle liaison, cette affection mutuelle des deux peuples, se diminue et dissipe peu à peu, à mesure que le trafic s'étouffe sous la pesanteur des impositions dont il est chargé; m'ont commandé de représenter à votre majesté, comme je fais très-humblement par la présente, qu'il est impossible que le trafic, qui est l'âme de la société humaine, ne se ruine absolument si votre majesté, par sa bonté ordinaire, tant pour subvenir aux nécessités de ses propres sujets que de ceux desdits seigneurs États, ne trouve bon de le remettre dans sa première liberté, en le déchargeant de toutes les impositions dont il a été chargé extraordinairement depuis quelques années.

Il est très-certain, sire, que la félicité des peuples consiste principalement en la facilité de leur subsistance, et qu'on peut dire avec raison qu'une personne qui vit commodément vit heureusement; que cette commodité a pour sa première cause le travail et l'industrie de l'homme, et pour la seconde, le débit du provenu de ce travail, et pour la finale, l'acquisition de ce qui lui défaut en échange de ce qu'il a de trop; que la première de ces causes étant très-défectueuse sans les deux autres, et que ces deux-là dépendant absolument du commerce, ou plutôt le faisant elles-mêmes, il est facile à colliger qu'il n'y a rien de plus utile, pour rendre la vie de l'homme agréable et commode, que d'en faciliter les voies.

Si à cela nous ajoutons que Dieu, par sa providence toute divine, ne voulant pas seulement donner tout ce qui pourrait servir à la félicité de sa créature, mais le lui voulant encore donner par un moyen qui peut établir une amitié et une société universelle par toutes les parties du monde, a de telle sorte diversifié la nature des terres et des climats, que chaque pays portant quelque chose de particulier et qui n'est pas commun aux autres, et voulant débiter

ce qu'il a de superflu en échange de ce qui lui manque, il eût besoin de cette correspondance universelle et de ce débit mutuel que nous appelons commerce; il est facile à comprendre que ceux qui facilitent ledit commerce facilitent aussi les moyens qui rendent les peuples heureux et contents, et qu'au contraire, ceux qui le rendent difficile, en lui bouchant les entrées par des impositions si excessives qu'elles en défendent le débit, empêchent leurs sujets de jouir non-seulement de ce qui croît ailleurs, mais encore de pouvoir revendre en échange ce qu'ils ont chez eux, et par une même action contraignent leurs peuples à demeurer chargés de ce qu'ils ont de trop et à ne pouvoir acquérir ce qu'ils ont de besoin.

Les seigneurs États-Généraux, qui prévoient bien qu'en cas que votre majesté demeure dans ce dessein de continuer les charges qui ont été mises sur les marchandises étrangères, les autres princes et états, qui ont le même droit chez eux, en useront de la même sorte, et, par ce moyen, mettront le commerce au point qu'on sera à la fin nécessité d'y apporter du remède, et de remettre les affaires dans le même état où elles ont été anciennement; mais comme ils aiment bien mieux d'être obligés de ce bien à la bonté et à la générosité de votre majesté qu'à aucun autre motif ni nécessité, ils m'ont ordonné de prier très-instamment votre majesté, qu'en considération de l'ancienne alliance qu'ils ont l'honneur d'avoir avec elle, il lui plaise de les tant gratifier que de faire ôter les impositions extraordinaires qui ont été mises sur les marchandises venant de leurs provinces, et de les faire remettre sur le même pied qu'elles ont été du temps du dernier traité fait en l'année 1662, assurant votre majesté qu'ils le tiendront pour une obligation singulière, dont ils ne manqueront pas de témoigner leur reconnaissance dans les occasions qui s'en pourront présenter.

C'est sur quoi le soussigné ambassadeur, après avoir prié votre majesté de vouloir, par sa bonté ordinaire, excuser la voie dont son indisposition l'oblige d'user, avant que de lui avoir encore rendu ses devoirs en public, supplie très-humblement votre majesté de

vouloir rendre une réponse favorable et conforme aux désirs de ses maîtres. Fait à Paris, ce 10 octobre 1670.

Signé GROOT [1].

M. de Lionne répondit brièvement à ce mémoire, au nom de Louis XIV, « que sa majesté était dans l'exécution des traités et ne voulait rien changer aux établissements qu'elle avait faits touchant le commerce [2]. » De leur côté les États-Généraux, n'espérant sans doute aucune modification dans les tarifs français, s'étaient décidés à user de représailles. Ils avaient interdit entièrement les eaux-de-vie de vin et mis des droits très-forts sur les soieries, le sel et les autres marchandises ou denrées de France. Ils avaient épargné davantage les vins parce qu'ils ne pouvaient pas les remplacer [3]. M. de Pomponne, en communiquant cette résolution à sa cour, ajoutait : « Quelque incommodité qu'ils croient apporter à notre commerce, ils ne peuvent disconvenir du préjudice que le leur en recevra, et qu'ils ne privent un grand nombre de leurs sujets d'un négoce qui faisait leur principale subsistance [4]. » Louis XIV, à son tour, fit mettre, par un arrêt du conseil, de nouvelles impositions sur les harengs et les épiceries importés de Hollande en France, et défendit de charger aucune eau-de-vie sur des vaisseaux hollandais, ce qui affecta beaucoup M. de Witt [5].

Cette rupture commerciale n'était pas propre à rétablir l'union politique. Aussi envisageait-on en Hollande la guerre comme inévitable, et beaucoup même la désiraient pour

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XC.

[2] Lettre de M. de Lionne à M. de Pomponne, du 28 novembre 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[3] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 20 novembre 1670. (*Correspondance de Hollande*, volume XC.)

[4] *Ibid.*

[5] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 13 janvier 1671. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCI.)

anéantir à leur début le commerce et l'industrie de la France.

La persuasion constante d'une guerre avec votre majesté pour l'année prochaine, écrivait M. de Pomponne à Louis XIV, n'est plus ici un sentiment dont on se cache. Ceux de l'état et les peuples mêmes en parlent ouvertement, et ceux qui croient qu'elle se pourrait faire conjointement avec l'Angleterre et la Suède, l'empereur et l'Espagne, témoignent fort la désirer. Les discours plus ordinaires sont que le préjudice que cet état reçoit de la France dans le commerce rend la paix avec elle plus ruineuse qu'une rupture, et qu'une guerre générale dans l'Europe, qui troublerait nos premiers établissements dans les manufactures, dans la navigation et dans le négoce, les détruirait tout à fait, et que ces provinces, conservant cependant ces avantages, qui ont jeté chez elles de si profondes racines, en reprendraient la possession entière après une paix. Tous font bien ce même raisonnement, et tous auraient bien la même intention, mais beaucoup appréhendent que les mesures avec tant de puissances, sur lesquelles on se fonde, ne soient pas si assurées, et que cet état, dépourvu de protection et d'alliés, ne se trouve exposé sans défense au juste ressentiment de votre majesté[1].

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. La Haye, 23 oct. 1670.

Effrayés de cette perspective les États-Généraux redoublèrent d'efforts en Europe, pour gagner des alliés ou raffermir la fidélité de ceux qu'ils avaient déjà. Ils envoyèrent même des agents auprès de l'évêque de Münster[2] et du roi de Danemarck, dont l'entrée dans la triple alliance aurait entraîné celle de l'électeur de Saxe, des ducs de Lunebourg, du landgrave de Hesse[3]. Ils se décidèrent même à accorder des satisfactions

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XC.

[2] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 3 juillet 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[3] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 23 octobre 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

humiliantes pour eux à l'Angleterre qui les demandait. Le *Royal-Charles*, pris dans la dernière guerre, était encore gardé à Helvoet-Sluys, près de l'embouchure de la Meuse, comme un trophée de la supériorité hollandaise sur la marine britannique. Un tableau de la victoire de Chatham, où M. Corneille de Witt, commissaire des états sur la flotte hollandaise, était peint appuyé sur un canon, se trouvait publiquement exposé dans l'hôtel de ville de Dordrecht. Les Anglais se montrèrent blessés de ces souvenirs de leur défaite et désirèrent qu'on les fît disparaître. Dans la délibération secrète provoquée à ce sujet les avis furent partagés. « Les uns, dit M. de Pomponne, trouvèrent de la bassesse à se dépouiller durant la paix des marques de la gloire qu'ils avaient acquise durant la guerre; d'autres, moins sensibles à cette délicatesse, et plus touchés du péril de désobliger une couronne qui faisait la première et aujourd'hui la plus nécessaire de leurs liaisons, préféraient les conseils moins fiers mais plus assurés, aux honorables mais plus dangereux [1]. » Ceux-ci l'emportèrent en grande partie: ils firent décider que l'on ôterait les armes du *Royal-Charles*, dont on dénaturerait la forme, et que l'on romprait le moule des médailles qui avaient offensé le roi d'Angleterre [2].

M. de Beverningk fut envoyé en Espagne pour conclure une ligue défensive [3]. C'était un homme fort capable, et M. de Pomponne disait de lui: « Il est sans contredit un des plus habiles de ce gouvernement, et beaucoup ne lui préfèrent pas M. de Witt; il est vrai qu'il ne l'égale pas toute la jour-

[1] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 20 novembre 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[2] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 27 novembre 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[3] Lettre de M. de Pomponne à M. de Lionne, du 27 novembre 1670. — Lettre de M. de Lionne à M. de Pomponne, du 5 décembre 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

née, et qu'il perd souvent avec la sobriété du matin le mérite et la capacité qu'il a eus jusqu'au dîner[1]. » Les Espagnols devaient craindre les dangereuses conséquences d'une pareille ligue, qui pouvait attirer sur la Flandre l'orage dont les Provinces-Unies semblaient seules menacées. Mais, comme le disait M. de Lionne, « ils considèrent pourtant que, laissant ruiner celles-ci, ils n'auraient que la grâce du cyclope, d'être mangés les derniers, ce qui les met dans d'étranges embarras [2]. »

Du reste Louis XIV, s'attachant à déjouer partout les négociations des États-Généraux, entretenait chez eux des alarmes qui leur occasionnaient des dépenses ruineuses[3]; il se proposait de visiter au printemps de 1671 ses provinces de Flandre avec une armée de trente mille hommes[4]. Il annonça au roi d'Angleterre et à l'empereur que l'Espagne était tout à fait en dehors de ses desseins; les Hollandais l'apprirent indirectement, ce qui augmenta leurs frayeurs [5]. Louis XIV mit de l'affectation à ne pas les tranquilliser, et M. de Pomponne, impitoyable exécuteur de ses volontés, laissa M. de Witt donner carrière à ses inquiétudes sans chercher à les calmer. Ce projet de voyage et les armements de la Hollande ayant décidé le parlement d'Angleterre à voter un supplément de crédit de huit cent mille livres sterling pour la flotte, M. Van Beuninghen, qui était revenu en Hollande,

[1] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 9 octobre 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[2] Lettre de M. de Lionne à M. de Pomponne, du 5 décembre 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[3] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 25 décembre 1670. (*Correspondance de Hollande*, volume XC.)

[4] Lettre de M. de Lionne à M. de Pomponne, du 12 décembre 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

[5] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 25 décembre 1670. (*Correspondance de Hollande*, vol. XC.)

s'en applaudissait comme d'un témoignage rassurant de la défiance britannique [1], ce qui faisait dire à M. de Lionne avec une joie cruelle :

Extrait d'une lettre de M. de Lionne au marquis de Pomponne. Paris, 9 janv. 1671.

M. Van Beuninghen doit bien se moquer intérieurement du faux pas qu'il croit certainement que nous avons fait, lorsque nous avons donné part au roi d'Angleterre du voyage du roi, ce qui a obligé son parlement à augmenter si volontiers et si considérablement les sommes d'argent qu'il lui avait déjà accordées; la pauvre dupe enragera bien quand il verra le dénoûment de la comédie, où, avec toute son habileté, il a joué si longtemps en Angleterre un très-mauvais personnage. Il faut avouer que les Anglais sont admirables pour savoir bien dissimuler et trouver des défaites [2].

Mais le roi de la Grande-Bretagne fit bientôt connaître sa partialité pour la France. Tandis que Louis XIV, sur sa demande et sur celle de la Suède, accordait un an de plus pour l'arbitrage *des dépendances*, qui n'avait pas fait un pas, grâce à l'inertie espagnole, Charles II refusait de recevoir l'empereur dans la triple alliance, rejetait les articles 6 et 7 du projet de défense réciproque conçu par le baron de l'Isola et M. de Witt entre les garants du traité d'Aix-la-Chapelle [3]; il donnait en même temps de grands embarras à M. de Witt. Cet habile homme, sentant combien il lui importait, dans un tel moment de péril, de s'assurer d'une ville aussi importante qu'Amsterdam, où dominaient ses adversaires cachés, venait de l'emporter sur les partis réunis de M. Van Beuninghen et du prince d'Orange. Il avait empêché MM. Valkenier et Van Beu-

[1] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 8 janvier 1671. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCI.)

[2] *Correspondance de Hollande*, vol. XCI.

[3] Lettre de Louis XIV à M. de Pomponne, du 30 janvier 1671. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCI.)

ninghen d'être élus bourgmestres[1]. Tandis qu'il établissait son empire dans la ville qui avait surtout fait entrer le prince d'Orange dans le conseil d'état, le roi d'Angleterre demandait pour son neveu la charge de capitaine général, qu'avaient exercée ses ancêtres. Les lettres dans lesquelles M. Boreel, ambassadeur des Provinces-Unies à Londres, annonçait ce désir du roi d'Angleterre, ayant été tenues quelque temps secrètes par M. de Witt, les États-Généraux lui en témoignèrent un vif mécontentement[2]. L'âme ferme du grand pensionnaire et son esprit habile dominèrent les murmures et l'opposition, et M. de Pomponne écrivit : « Il a bientôt apaisé les plaintes qui s'étaient élevées contre lui..... Il préfère les plus grands périls au rétablissement du prince d'Orange, et à son rétablissement par recommandation du roi d'Angleterre. Il croirait que la république recevrait un double joug, et en la personne d'un chef qui de la charge de capitaine général pourrait monter à toutes celles que ses pères ont remplies, et en la recevant de la part d'une couronne suspecte[3]. »

Louis XIV suivait d'un œil implacable le progrès de sa politique. Il isolait de plus en plus M. de Witt, qui ne pouvait ni reculer ni avancer sans marcher à sa perte. En abaissant le prince d'Orange, le grand pensionnaire perdait l'appui du roi d'Angleterre; en l'élevant, il se perdait lui-même. Louis XIV l'avait réduit à se rejeter dans ses bras, mais il était trop tard, et rien ne pouvait plus arrêter sa vengeance. Il triomphait et exprimait à ce sujet sa pensée dans un langage plein de dureté :

[1] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 5 février 1671. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCI.)

[2] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 12 février 1671. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCI.)

[3] Même dépêche.

Extrait d'une lettre de Louis XIV au marquis de Pomponne.
Saint-Germain, 27 fév. 1671.

Le sieur de Witt sera d'autant plus embarrassé, écrivait-il à M. de Pomponne, qu'il a déjà dû être fort étourdi de ce coup imprévu du refus que le roi de la Grande-Bretagne a fait de ce beau projet de défense réciproque, entre les confédérés, qu'il avait si bien concerté avec l'Isola, et sur lequel il avait fondé la sûreté de leur état, comme dans les autres conditions de la triple ligue, celle de l'Espagne. Cette monarchie aura peut-être sa sûreté, et les Provinces-Unies, qui voulaient la procurer aux autres, n'auront peut-être pas la leur propre. Voilà à quoi conduisent des chemins détournés, où l'on ne marche plus dans les anciennes et fondamentales maximes d'un état; voilà ce que peut coûter la perte d'un puissant et véritable ami, et de nouvelles liaisons et mesures mal prises. De Witt se voit réduit à la dure nécessité, ou de voir perdre aux Provinces-Unies l'amitié de l'Angleterre, sur laquelle il avait tout fondé, ou de voir celle-ci régner sur elles, en quelque sorte, par le moyen d'un prince qui devra son élévation à cette couronne.

Ce qu'il y a de bon pour moi en tout cela, c'est que, quelque parti que de Witt fasse prendre à ses maîtres, dans un embarras si fâcheux, je n'en saurais recevoir aucun préjudice imaginable, puisque, s'il ne fait rien pour l'avantage du prince d'Orange, le roi son oncle en sera d'autant plus aigri contre lui, et le prince aussi, par le moyen de son parti, pourra même dans la suite exciter une grande division dans l'état; et si, au contraire, de Witt fait résoudre quelque chose pour l'avantage du prince, celui-ci en profitera, sans que cette condescendance forcée soit capable de rien changer dans l'esprit du roi d'Angleterre, sur des résolutions qui sont déjà prises par d'autres plus grands motifs.

Je viens maintenant à ce que vous dites, que le pensionnaire pourra bien en cette extrémité prendre le parti de retourner à moi, et de m'abandonner, sous quelque condition que j'y veuille attacher, la fortune et la conservation de sa république, et que déjà beaucoup de gens vous font envisager la triple alliance tombée, les États-Généraux dans une dépendance indispensable de mes volontés, et même

que les amis dudit pensionnaire rejettent déjà dans le monde sur Van Beuninghen l'origine de la mésintelligence avec la France. Sur quoi je vous dirai qu'il est bon que les Provinces-Unies se trouvent en cet état-là, pour s'être écartées autant qu'elles ont fait de mon amitié et de ma protection, mais que les moyens qu'elles voudraient peut-être pratiquer aujourd'hui pour regagner l'une et l'autre peuvent devenir dangereux et m'être préjudiciables, quand même elles agiraient sincèrement à mon égard dans les propositions qu'elles me pourraient faire, ce qui demeurera toujours fort douteux tant qu'il leur restera quelque espérance de se pouvoir bien lier et réunir avec l'Angleterre; et il se peut faire même que tous les discours qu'on vous tient à présent ne tendent qu'à ce but-là, et de donner des soupçons au roi de la Grande-Bretagne, qu'ils se veuillent jeter entièrement entre mes bras, et non-seulement abandonner la défense des Pays-Bas, mais m'assister même à en faire la conquête, tâchant de profiter eux-mêmes de la chute d'un arbre qu'ils ne voient plus de moyen de soutenir; et comme il est certain que, quand même les États-Généraux me feraient cette dernière proposition-ci avec toute sincérité, je ne serais ni en volonté, ni en état de la pouvoir accepter, parce que je me trouve, comme vous savez, les mains liées à des choses toutes contraires, je dois me conduire, et vous aussi de là, en sorte que j'évite de donner aucun soupçon imaginable au roi de la Grande-Bretagne, et il faut au contraire que je prenne grand soin de le bien persuader, comme il est vrai, que, quelques avantages que les Provinces-Unies pussent aujourd'hui m'offrir, ils ne seraient pas capables de me faire manquer en rien aux engagements que nous avons pris ensemble contre lesdites provinces. Mon intention est donc que, s'il arrivait qu'on vous fît effectivement quelques ouvertures, approchantes des discours que quelques personnes de l'état vous ont déjà tenus, tendantes à mes avantages, et à regagner par ce moyen-là mon amitié, vous ne vous engagiez à aucune négociation de cette nature, et que, vous contentant au plus de témoigner que vous êtes bien aise qu'on commence de delà à reconnaître les fautes qui ont

été commises, vous vous excusiez d'entrer en ces sortes de matières, sur ce que vous n'avez aucun ordre ni pouvoir d'en traiter, ajoutant que les États ont une autre voie de s'adresser à moi, aussi bonne et aussi sûre que la vôtre, pour me faire entendre tout ce qu'ils voudront, qui est celle du sieur de Groot, leur ambassadeur, et que, pour ce qui vous regarde, vous n'aurez jamais aucune démangeaison de rien négocier que quand je vous ordonnerai précisément de le faire. Je crois que, tenant cette conduite, vous éviterez de donner dans les piéges que l'on pourrait avoir dessein de me tendre, et si on prend après cela la résolution de s'adresser directement à moi, j'aurai plus de temps et de moyens d'empêcher que le roi de la Grande-Bretagne n'en conçoive aucun ombrage, en lui communiquant sincèrement tout ce qui m'aura été dit, et les réponses que j'y aurai faites, ou concertant même celles-ci avec lui-même, avant que je les rende[1].

M. de Pomponne exécuta ponctuellement les ordres de Louis XIV, et désespéra M. de Witt par la froideur avec laquelle il reçut les ouvertures que le grand pensionnaire ne cessa pas de lui faire dans cette grande extrémité où sa patrie se trouvait réduite. Tout en cherchant à regagner l'amitié de la France et à détourner de son pays la vengeance de Louis XIV, cet excellent et industrieux citoyen n'oubliait rien pour lui procurer des défenseurs et le mettre en état de résister à son formidable ennemi. Il fit une dernière tentative pour unir plus étroitement aux Provinces-Unies l'Angleterre, qu'il voyait se détacher d'elles. Les États-Généraux écrivirent au roi Charles II pour lui proposer d'étendre les obligations de la triple alliance à une complète défense réciproque qui rendrait « l'amitié des deux pays indissoluble et leurs intérêts insépa-

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCI.

rables[1]. » Mais Charles II répondit qu'avant de donner suite aux propositions d'une union plus étroite avec les États-Généraux, il voulait savoir de quels subsides ils pourraient l'assister dans une guerre qu'il entreprendrait uniquement pour leurs intérêts, n'ayant rien à craindre lui-même, à cause de la bonne intelligence dans laquelle il vivait avec le roi très-chrétien[2]. L'ambassadeur des États-Généraux, M. Boreel, essaya alors d'exciter les inquiétudes de ce prince, en lui annonçant qu'ils se jetteraient entièrement entre les bras de la France s'ils trouvaient trop de froideur auprès de lui; mais comme Charles II savait à quoi s'en tenir à l'égard de Louis XIV, il ne s'alarma point de cette menace[3].

Repoussés du côté de l'Angleterre, les États-Généraux se tournèrent vers l'empire. Ils négociaient des traités particuliers avec l'électeur de Brandebourg[4] et le duc de Lunebourg[5], et ils essayèrent de former en Allemagne une ligue, dans laquelle entreraient ces deux princes, l'empereur, les électeurs de Mayence et de Trèves, et qui pût défendre à la fois les Provinces-Unies et les Pays-Bas espagnols. Ils espérèrent que cette ligue suffirait pour protéger le cercle de Bourgogne[6].

Ils annonçaient une levée de soixante et dix mille hommes, dont sept mille de cavalerie[7]. Ils avaient équipé trente-six vaisseaux de guerre, qui devaient mettre à la voile le 15 mai, sous le commandement de Ruyter, et se placer dans la Manche. Douze autres vaisseaux devaient passer dans la Méditerranée,

[1] Lettre des États-Généraux au roi d'Angleterre. La Haye, 4 mars 1671. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCI.)

[2] Dépêches de M. de Pomponne à Louis XIV, du 26 mars et du 9 avril 1671. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCI.)

[3] *Ibid.*

[4] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 19 février 1671. (*Correspondance de Hollande*, vol. CXI.)

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*

et l'on en préparait encore trente-six qui iraient en mer au mois d'août[1]. Comme les ressources sont abondantes dans les pays commerçants et libres, on avait mis des impositions nouvelles pour faire face à d'aussi fortes dépenses; on avait reçu des avances des villes, et un emprunt de quatre millions de livres à trois et demi pour cent, ordonné par la province de Hollande, avait été rempli immédiatement[2]. Cependant ce pied de guerre étant ruineux pour les États-Généraux, dans un moment surtout où leur commerce perdait l'un de ses plus considérables débouchés, ils étaient quelquefois tentés de se servir des forces qu'ils avaient rassemblées et de commencer la guerre[3]; ils se flattaient d'y entraîner l'Espagne, où avait été envoyé M. de Beverningk.

Depuis la retraite de don Juan en Aragon, ce pays était resté en proie à de grandes divisions et à une incurable faiblesse. Don Juan attendait à Saragosse la mort probable du jeune et débile roi, auquel le moindre accident causait une maladie toujours sur le point de devenir mortelle. Cette pensée qui, jointe à une certaine faiblesse de caractère[4], l'avait empêché de se rendre maître du gouvernement lorsqu'il était aux portes de Madrid, l'avait détourné d'accepter le gouvernement des Pays-Bas[5], afin de n'être pas obligé de quitter l'Espagne et de s'éloigner d'un trône sur lequel il se croyait près de monter.

La junte de régence était désunie. Il s'y était formé deux partis, dont l'un semblait plus porté pour la reine et pour l'em-

[1] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 2 avril 1671. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCI.)

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Dépêches de M. de Bonsy à Louis XIV, des 16 et 30 avril 1670. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LVIII.)

[5] Dépêche de M. de Bonsy à Louis XIV, du 28 juin 1670. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LVIII.)

pereur, et l'autre pour don Juan. A la tête du premier se trouvait le marquis d'Ayetone, auquel succéda après sa mort le marquis de Castel-Rodrigo, et à la tête du second le comte de Pegnaranda. Le parti anti-autrichien, par la timidité et la maladresse de la reine, s'était rendu le plus fort [1]; son chef, le comte de Pegnaranda, ne faisait aucun cas de l'empereur; il disait en plein conseil « qu'on pouvait bien l'appeler bon comédien, bon musicien, bon cavalier, mais pour prince, non [2]; » il détestait les Allemands et il méprisait la faiblesse de la reine [3].

Cette princesse était sans adresse, sans courage, sans autorité. Depuis le départ forcé de son confesseur, elle se défiait de tout le monde et ne savait même pas se créer des partisans au moyen des grandes charges dont elle avait la nomination. Lorsque la mort du marquis d'Ayetone avait laissé de nombreux emplois vacants, elle les avait distribués à ses adversaires avec une imprudence inepte et par des considérations puériles. Elle avait nommé pour son majordome-mayor le duc de l'Infantado, qui lui était contraire, parce qu'il était vieux, et écarté le marquis de Castel-Rodrigo, qui lui était dévoué, parce qu'il était jeune et qu'on lui avait fait craindre d'exposer sa réputation en le choisissant [4]; elle avait mis dans la junte de gouvernement le connétable de Castille, partisan zélé du comte de Pegnaranda, et avait donné le régiment des gardes au cardinal d'Aragon, ce qui fit dire plaisamment au cardinal Moncada « qu'il demanderait à la reine de le faire dame du palais [5]. »

[1] Dépêche de M. de Bonsy à Louis XIV, du 16 avril 1670. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LVIII.)

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Dépêches de M. de Bonsy à Louis XIV, des 19 et 26 mars 1670. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LVIII.)

[5] Dépêche de M. de Bonsy à M. de Lionne, du 16 août 1670. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LIX.)

La régente n'avait de confiance que dans un petit nain dont elle se servait pour vendre les emplois publics[1]. C'est ainsi que le comte de Monterey avait acheté, moyennant vingt-sept mille pistoles, le gouvernement des Pays-Bas[2]. La connaissance de ce trafic avait suggéré à Louis XIV la pensée d'acheter l'échange des Pays-Bas espagnols[3]. Il n'avait, du reste, pas cessé, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, de songer à cet échange, dont la première ouverture, ainsi que nous l'avons déjà vu, avait été faite à ses ambassadeurs à Madrid et à Lisbonne par le baron de Batteville, qui y disait le gouvernement espagnol disposé. Une offre pareille avait trop d'importance pour être négligée par Louis XIV, dont l'ambition principale était d'étendre de ce côté la frontière imparfaite de la France. Aussi avait-il chargé successivement le marquis de Villars et M. de Bonsy, archevêque de Toulouse, ses ambassadeurs à Madrid, de préparer les voies à cet échange, auquel il avait essayé de rendre la cour de Vienne favorable. Mais il avait rencontré à Vienne comme à Madrid des difficultés insurmontables. Tandis que la cour d'Espagne se renfermait dans un silence désespérant à cet égard, la cour impériale, tout en se déclarant prête à appuyer l'échange, avait refusé de le proposer elle-même. L'empereur n'était pas en position et n'avait pas la volonté de recommander une mesure aussi extraordinaire, qui aurait achevé de le perdre auprès des Espagnols, dont les sentiments lui étaient déjà si contraires.

L'échange paraissait impraticable. D'abord il était de maxime,

[1] Dépêches de M. de Bonsy à M. de Lionne, du 1er octobre et du 12 novembre 1670. (*Correspondance d'Espagne*, volume LIX.)

[2] Mêmes dépêches.

[3] Lettre de M. de Lionne à M. de Bonsy, du 26 octobre 1670. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LIX.)

depuis Charles-Quint, que les Pays-Bas formaient le lien de l'Espagne avec le nord de l'Europe et la maintenaient dans les grandes affaires du continent. Ensuite, comment supposer que, pendant une minorité, on trouverait dans un conseil divisé assez d'accord pour entreprendre ce démembrement de la monarchie, ou parmi les ministres quelqu'un d'assez autorisé et d'assez hardi pour en accepter la responsabilité? Enfin voulût-on et osât-on, du côté de l'Espagne, renoncer aux Pays-Bas, il était difficile de croire qu'il pourrait être offert du côté de la France une compensation équivalente.

Malgré ces obstacles, d'autant plus invincibles qu'il s'agissait de traiter avec une nation inactive, opiniâtre et défiante, Louis XIV n'avait jamais perdu l'échange de vue. Lorsqu'il crut trouver dans l'avidité de la reine une occasion de renouveler ses tentatives, il offrit le Roussillon, la Cerdagne française, une partie de la Navarre et tout l'argent nécessaire pour établir la compensation territoriale[1]. « En mettant, disait-il, dans une balance le plus grand royaume à acheter, on pourrait néanmoins mettre dans l'autre balance tant d'argent, que celle-ci serait capable non-seulement de contrepeser ledit royaume, mais d'emporter le poids avec avantage[2]. » Il proposa en même temps deux millions à l'empereur et un million au prince Lobkowitz s'ils faisaient réussir l'échange[3]. Mais l'empereur, quoique fortement tenté par cette somme considérable, ne voulut pas prendre vis-à-vis des Espagnols l'initiative d'un aussi périlleux conseil. Il consentait à approuver la mesure s'il était consulté sur elle, mais il refusait tou-

[1] Lettres de Louis XIV à M. de Bonsy, des 28 octobre, 21 décembre 1670, et 1er février 1671. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LIX et LX.)

[2] Lettre de Louis XIV à M. de Bonsy, du 1er février 1671. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LX.)

[3] Lettre de M. de Lionne au chevalier de Gremonville, du 31 octobre 1670. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXVIII.)

jours de la proposer[1]. De son côté, l'archevêque de Toulouse, ayant sondé de nouveau les ministres des deux partis qui divisaient la régence, les trouva si éloignés d'entrer dans une pareille négociation, qu'il engagea Louis XIV à y renoncer pour le moment[2].

Louis XIV s'y décida[3]; il le fit avec d'autant moins d'hésitation, qu'au lieu de poursuivre une espérance chimérique il eut alors à déjouer les menées des Hollandais à Madrid. M. de Beverningk, envoyé auprès de la cour d'Espagne pour la décider à conclure une union défensive avec les Provinces-Unies, y était arrivé vers le 20 février 1671; il avait mis tout en œuvre pour alarmer cette cour, si portée d'elle-même à la défiance, et à laquelle Louis XIV venait d'accorder un an de sécurité de plus par la prolongation de l'arbitrage. Le voyage que le roi de France allait exécuter en Flandre à la tête de quarante mille hommes, et le refus fait par le roi d'Angleterre d'admettre l'empereur dans la triple alliance et de consentir à une défense réciproque entre les confédérés, permirent à M. de Beverningk d'inspirer des inquiétudes nouvelles aux Espagnols[4]. Ceux-ci, qu'une guerre inattendue avait surpris en 1667 dans la plus profonde sécurité, croyaient Louis XIV toujours prêt à recommencer contre eux les hostilités. Mais il était moins facile de leur arracher une résolution que de les mettre en alarme.

Le connétable de Castille fut donné pour commissaire à

[1] Dépêches du chevalier de Gremonville à Louis XIV, des 27 novembre 1670 et 19 février 1671. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XXXIX.)

[2] Dépêche de M. de Bonsy à Louis XIV, du 28 février 1671. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LX.)

[3] Lettre de Louis XIV à M. de Bonsy, du 12 avril 1671. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LX.)

[4] Dépêche de M. de Bonsy à Louis XIV, du 18 mars 1671. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LX.)

M. de Beverningk[1]; celui-ci affirmait que Louis XIV avait le projet d'attaquer les Hollandais pour se jeter ensuite sur la Flandre[2]. Il pressait donc le gouvernement espagnol de faire cause commune avec les Provinces-Unies dans un danger commun, et demandait quelles mesures prendrait l'Espagne pour repousser cette agression. Comme il avait l'intention de retourner promptement en Hollande, il sollicitait une réponse avec tant de vivacité qu'il troublait la régence dans ses habitudes de lenteur et d'indécision. Voici ce qu'écrivait à ce sujet l'archevêque de Toulouse :

Extrait d'une dépêche de M. de Bonsy à Louis XIV. Madrid, 18 mars 1671.

L'ambassadeur de Hollande continue fortement ses instances et tourmente fort ces gens-ci; il les tarabuste de sorte qu'ils l'appellent le perturbateur du repos public; ne les laissant ni manger ni dormir, il leur représente le mal imminent et certain, et que ses maîtres veulent savoir à quoi s'en tenir; que l'Espagne dort tandis qu'ils la gardent, et que, s'attirant par là la haine de votre majesté, ils désirent être assurés de ce que l'Espagne prétend faire s'ils sont attaqués, ou songer aussi à leurs intérêts particuliers; il leur dit que, si on ne prend une résolution avant le mois de mai, il sera très-inutile d'en prendre aucune après, parce que le mal sera arrivé, et il n'y aura plus de remède, votre majesté, l'Angleterre et Münster étant d'accord pour établir le prince d'Orange ce printemps, et qu'avant que l'Espagne se remue, tout sera fait; que ses maîtres sont pressés de prendre leur parti, et que réponse ou non il s'en ira le 15 de mai. Ils se trouvent assez embarrassés, craignant, d'un côté, d'irriter votre majesté, et de s'engager dans une affaire contre leur intention, et de l'autre, de perdre les Hollandais. Il me paraît qu'il n'y a encore rien de résolu. On dit qu'il demande huit mille hommes, qu'il propose quelque

[1] Dépêche de M. de Bonsy à Louis XIV, du 7 mars 1671. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LX.)

[2] Dépêche de M. de Bonsy à Louis XIV, du 4 mars 1671. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LX.)

échange des places du Sas-de-Gand, avec celles de Gueldre et qu'il se sert dans ses audiences de la comparaison du chien qui portait de la viande de la boucherie à son maître fidèlement, en la défendant contre les autres chiens; qu'étant attaqué par deux dogues il fut obligé de mettre la viande à part pour se défendre, et que les chiens l'ayant laissé pour la manger, il s'y était jeté aussi pour en avoir sa part. Il prie ces ministres de faire l'application; il veut fort faire le pédant et leur donner des leçons, ce qu'ils ne trouvent pas bon[1].

M. de Beverningk disait d'eux « qu'ils regardaient leur monarchie avec les lunettes de Philippe II et prenaient plaisir à flatter leur vanité et à se tromper[2]. » Afin de les mieux décider à défendre la Hollande, il leur laissait craindre un partage des Pays-Bas entre les États-Généraux et Louis XIV, s'il ne restait pas aux États-Généraux d'autre ressource pour se sauver. Malgré cela il n'obtenait encore que des paroles vagues :

Extrait d'une dépêche de M. de Bonsy à Louis XIV. Madrid, 1er avril 1671.

Je ne vois pas, disait l'archevêque de Toulouse à Louis XIV, que l'ambassadeur de Hollande ait encore eu de réponse formelle sur ses négociations, dont il témoigne bien du chagrin. L'on traînera tant que l'on pourra, parce que l'on voudrait ici ne pas irriter votre majesté et ne perdre pas les Hollandais, et on croit que de gagner du temps est l'unique chemin pour se tirer de l'écueil où les jette l'ambassadeur, qui leur figure l'accommodement de ses maîtres avec votre majesté infaillible, aux dépens de l'Espagne, par le partage des Pays-Bas, avec toute la sûreté pour les États, par la ligne de séparation qui se ferait à cet effet de Bruges à Anvers. M. Pegnaranda lui a donné de très-belles paroles, l'assurant que l'Espagne, qui fonde la défense des Pays-Pas sur leur assistance et application, n'aura garde de les laisser périr si votre majesté les attaque; qu'il se doit

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LX.
[2] Même dépêche.

contenter de cela et que l'Espagne n'est obligée à rien, les Hollandais proprement ne s'étant engagés à la défense des Pays-Bas que pour n'avoir pas les forces de votre majesté si voisines. Ils vont ici attendre le cas de la nécessité[1].

Comme Louis XIV avait appris de M. de Pomponne que les Hollandais concevaient quelquefois le projet hardi de l'attaquer les premiers, il l'écrivit à M. de Bonsy, afin qu'il mît à profit ces velléités belliqueuses auprès du gouvernement espagnol pour calmer ses inquiétudes sur les projets de la France :

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. de Bonsy. Versailles, 11 avril 1671.

Il me semble que vous pouvez vous servir avantageusement de toutes les fanfaronnades de ces pêcheurs, comme si elles avaient un très-bon fondement, pour ruiner toutes les négociations de M. Beverningk, qu'il ne fonde au contraire que sur la grande crainte qu'on doit avoir de ma puissance et sur le mauvais état où chacun se trouve aux quartiers de deçà pour me pouvoir résister.

La vue que vous devez vous proposer principalement, c'est d'empêcher que ce ministre n'emporte la parole qu'il poursuit si vivement qu'on lui donne, que si j'attaque ses maîtres, l'Espagne les secourra. Car, pour une attaque de la part des États-Généraux, non-seulement je ne la crains pas, mais je ferais volontiers un beau présent à qui m'apporterait la bonne nouvelle qu'ils voulussent bien se charger de la gloire de l'agression, que je leur céderais de bon cœur tout entière. Pour parvenir donc seulement à cet autre but, vous pouvez : 1° employer utilement tout ce que je viens de dire, qui se débite depuis quelques jours à La Haye; en second lieu, comme vous l'avez déjà fait, continuer à faire craindre qu'en voulant trop mettre les Hollandais à couvert on pourra s'attirer ce qu'ils appréhendent et les en décharger, et enfin insinuer que l'Espagne aura toujours le temps de prendre son parti et que rien ne la presse[2].

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LX.

[2] *Ibid.*

Il offrait en même temps aux Espagnols de les secourir dans la guerre qu'ils faisaient en Afrique. Mais il comprit qu'il fallait rassurer plus complétement la cour de Madrid pour éviter son union avec les Hollandais, et lui promettre surtout de n'accepter aucune ouverture relative au partage des Pays-Bas; il écrivit donc à l'archevêque de Toulouse:

Extrait d'une lettre de Louis XIV à M. de Bonsy. Breteuil, 28 avril 1661.

Depuis le départ de l'ordinaire d'Espagne, j'ai fait plus de réflexions que je n'avais fait auparavant à certains endroits de votre dernière dépêche, par lesquels j'ai compris que la plus forte batterie que l'ambassadeur de Hollande emploie de delà dans ses négociations pour les faire réussir, c'est la vive crainte qu'il tâche d'inspirer aux ministres que ses maîtres, n'obtenant pas à Madrid ce qu'il poursuit, seront forcés à son retour de s'adresser à moi, et de m'offrir le même traité du partage des Pays-Bas, aux dépens de l'Espagne, qui fut fait en 1635, faisant entendre que leur accommodement avec moi sera infaillible par ce moyen-là, auquel ils n'avaient jamais voulu recourir. J'ai estimé la chose assez importante pour m'obliger à vous envoyer un courrier exprès pour vous porter avec plus de diligence l'écrit ci-joint, dont je remets à votre prudence de faire l'usage que vous estimerez plus à propos pour mon service, selon la conjoncture en laquelle il vous sera rendu et l'état de la négociation de Beverningk; c'est-à-dire que je vous donne pouvoir de remettre ledit écrit entre les mains de la reine d'Espagne, si les conseils sont encore en doute des résolutions qu'ils prendront sur les instances dudit ambassadeur, afin que la crainte de ce traité de partage ne leur fasse pas faire quelque faux pas à mon égard, qu'ils ne feraient peut-être pas sans cette appréhension. Mais si ledit ambassadeur se trouvait parti, ou qu'ayant déjà eu les réponses qu'on doit lui donner, et qu'étant mauvaises pour mes intérêts, vous ne vissiez pas les moyens d'y faire rien changer, vous devrez retenir ledit écrit; car, quoique je n'aie aucune intention présentement d'entendre à ce traité de partage, il vaut toujours

mieux se tenir libre quand on ne peut tirer aucun avantage en se liant, parce que les incidents qui sont si fréquents dans le monde peuvent rendre avantageuse en des temps une affaire qu'on a rejetée en d'autres pour ne l'avoir pas crue bonne[1].

Comme M. de Beverningk était encore à Madrid, comme il n'avait encore obtenu aucune promesse positive, comme il pouvait, d'un moment à l'autre, en arracher une à la crainte et à la défiance des Espagnols, M. de Bonsy jugea à propos de remettre sans retard à la reine d'Espagne la déclaration suivante de Louis XIV.

Déclaration de Louis XIV à la reine d'Espagne. Breteuil, 27 avril 1671.

Le roi ayant appris que l'ambassadeur des États-Généraux des Provinces-Unies, qui est à Madrid, a tâché de porter la reine d'Espagne à des résolutions préjudiciables à la France, et contraires même au maintien de la tranquillité publique, qui a été heureusement rétablie par le traité d'Aix-la-Chapelle, fait entendre à sa majesté catholique diverses choses des pensées et desseins du roi qui n'ont aucun fondement, et que, s'il n'obtient ce qu'il poursuit, lesdits États-Généraux seront à la fin forcés d'offrir à sa majesté de faire ensemble un traité pour le partage des Pays-Bas, aux dépens de l'Espagne, pareil à celui qui fut fait en 1635; sadite majesté voulant, autant qu'il peut être en elle, empêcher qu'on ne prenne à Madrid sur de faux fondements des résolutions qui pussent altérer le repos public et la bonne correspondance entre la France et l'Espagne, elle a chargé le sieur archevêque de Toulouse, son ambassadeur extraordinaire, de remettre cet écrit entre les mains de sadite majesté catholique, par lequel elle engage son propre honneur et sa parole royale à la reine d'Espagne et à sa couronne que sadite majesté rejettera toutes les propositions et offres qui lui pourraient être faites par lesdits États-Généraux d'un par-

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LX.

tage des Pays-Bas aux dépens de la couronne d'Espagne, et n'entendra à aucun traité de pareille nature avec les Provinces-Unies, ni à aucun autre qui puisse être en diminution des états de la couronne d'Espagne; veut et entend que le présent engagement ait sa force, son effet et sa durée au moins jusqu'à la majorité du roi d'Espagne. En témoignage de quoi elle a signé le présent écrit de sa main, et y a fait apposer le scel de son secret. Fait à Breteuil, le 27 avril 1671[1].

Voici en quels termes l'archevêque de Toulouse rendit compte à Louis XIV de l'effet produit par sa déclaration :

Extrait d'une dépêche de M. de Bonsy à Louis XIV. Madrid, 29 mai 1671.

J'ai remis, le 16 de ce mois, entre les mains de la reine d'Espagne, l'écrit que votre majesté m'avait fait adresser le 28 de l'autre mois; j'ai fait considérer à sa majesté catholique la franchise, l'honnêteté et le désintéressement avec lesquels votre majesté en usait pour la conservation de la paix. Elle reçut ces expressions, sire, et l'écrit avec des témoignages d'une grande satisfaction, et me dit qu'elle ne douterait jamais de l'amitié et des bonnes intentions de votre majesté, et qu'elle y correspondrait toujours avec joie et en toutes rencontres[2].

M. de Bonsy avait vu également les ministres, qui lui avaient exprimé leur satisfaction :

Quoiqu'ils aient été assez réservés, disait-il, j'ai eu lieu de connaître qu'ils souhaitaient et estimaient fort cette démonstration, et qu'ils souhaitaient fort la paix qu'ils tiennent aux mains de votre majesté. M. Pegnaranda et l'amirante m'ont dit que, sans tirer l'épée, elle faisait une guerre universelle et ruinait tout le monde;

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LX.
[2] *Ibid.*

et sur l'écrit ils sont convenus de ce que je leur faisais remarquer que votre majesté les mettait en toute sûreté des menaces des Hollandais, prévenait galamment ce que l'Espagne pouvait désirer, et le faisait, sans en être recherchée et sans condition, et que ce procédé généreux et sincère méritait une correspondance étroite et une confiance entière de la part de la reine catholique. Cet écrit fut lu au conseil d'état le 21, et les ministres qui m'ont visité depuis pour me dire adieu, se remettant à la réponse que le marquis de la Fuente me donnerait, m'ont tous fait connaître que ce témoignage de la sincérité de votre majesté avait été très-agréable et très-estimé dans le conseil, et M. Pegnaranda m'a dit plus clairement que, quand votre majesté attaquera la Flandre, l'Espagne se servira de tous les moyens pour se défendre; mais que, tant qu'elle la laissera en repos, elle ne fera aucun pas qui puisse lui déplaire ni altérer la bonne correspondance; et il m'a derechef parlé de ces fréquents voyages de votre majesté avec tant de troupes, ce qui marque qu'ils les ont sur le cœur par l'inquiétude et la dépense qu'ils leur causent. A la fin de cette dépêche, votre majesté sera informée de la réponse de la reine d'Espagne. Cependant, autant que j'en puis juger, cet écrit a fait un bon effet, et produira, à mon avis, ce que votre majesté en attendait. Je crois bien qu'outre la sûreté que votre majesté a donnée de ne rien faire avec la Hollande au préjudice de l'Espagne, on en eût désiré une seconde, à savoir : de ne pas attaquer l'Espagne pendant la minorité; car, tandis qu'elle ne croira la trouver que dans l'appui des Hollandais, il est à présumer qu'elle ne voudra pas les perdre ni les dégoûter, si votre majesté les attaque[1].

L'ambassadeur de France envoyait en même temps à Louis XIV la réponse du gouvernement espagnol, ainsi conçue :

Office du marquis de la Fuente

La reine ma maîtresse, ayant pris lecture de l'écrit que votre

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LX.

à M. de Bonsy. Madrid, 29 mai 1671.

excellence remit en ses mains royales, signé de sa majesté très-chrétienne, dans lequel, en manifestant son désir de toute bonne correspondance, sadite majesté engage son honneur et sa parole de n'entrer en aucune négociation ni traité qui puisse diminuer l'étendue des états de cette couronne, au moins pendant la minorité du roi mon maître, elle m'a chargé de dire à votre excellence combien cet office lui a été agréable, ainsi que la sincérité que manifeste par cet écrit sa majesté très-chrétienne de ses bonnes intentions en ce qui concerne le roi mon maître, la reine et la conservation de la paix. Toutes les démonstrations de loyauté avec lesquelles sa majesté très-chrétienne s'explique sur ce sujet, correspondent à la grande confiance que la reine ma maîtresse a toujours mise et mettra toujours en sa parole et en son amitié. Sadite majesté peut être assurée que, de son côté, la reine a agi et continuera d'agir en parfaite réciprocité d'intentions et d'actions, comme elle l'a déjà prouvé et comme le roi très-chrétien l'éprouvera en toute occurrence.

Dieu garde votre excellence!

Signé MARQUIS DE LA FUENTE[1].

L'archevêque de Toulouse, ayant obtenu de Louis XIV la permission de se rendre dans son diocèse, quitta le 1er juin Madrid, où il laissa comme chargé d'affaires M. Dupré, secrétaire du marquis de Villars, en attendant l'arrivée de ce dernier, désigné pour le remplacer en qualité d'ambassadeur. M. de Beverningk devait partir de son côté quelques jours après; il semblait que sa mission eût échoué, mais il resta encore près d'un mois, et, lorsqu'il se mit en route pour la Hollande, il paraît que la cour d'Espagne lui avait formellement promis de ne pas abandonner les Provinces-Unies, si elles étaient attaquées par Louis XIV.

[1] Traduit de l'espagnol. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LX.)

Les États-Généraux, dont les démarches n'avaient pas été sans efficacité auprès de l'Espagne, étaient revenus des vives alarmes que leur avait fait éprouver le voyage militaire de Louis XIV. Ce prince s'était borné à fortifier les places de la frontière, et à aplanir une éminence qui dominait Ath. Ses quarante mille soldats ne s'étaient servis que de la pelle sous l'habile direction de Vauban. Mais, rassurés pour une année, les Hollandais virent leurs inquiétudes s'accroître par l'éloignement de M. de Pomponne, qui fut envoyé à cette époque en Suède[1], et par les armements de la France. Malgré les motifs plausibles que M. de Pomponne donna à son voyage en Suède, uniquement destiné, selon lui, au renouvellement du traité de 1662, près d'expirer, les Hollandais ne se méprirent pas sur son but réel[2]; ils y virent une tentative faite par Louis XIV, pour leur enlever un allié récent et peu sûr à force d'être avide, et pour achever le démembrement de la triple alliance. Ils envoyèrent M. Haren à Stockholm, afin de contre-balancer l'argent et les propositions de la France, avec l'argent et les supplications de la Hollande[3].

Lorsque M. de Pomponne avait annoncé son départ à M. de Witt et avait pris ensuite congé de lui, le grand pensionnaire n'avait pas déguisé ses craintes, et avait renouvelé ses offres, toujours si froidement reçues, de rétablir l'ancienne intimité entre son pays et la France. Voici comment M. de Pomponne racontait leurs derniers entretiens :

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. La Haye. 25 juin 1671.

Je vis M. de Witt et lui fis voir que le voyage de peu de mois

[1] Voir la section II de la IV[e] partie, pages 312, 313 de ce volume.

[2] Dépêche de M. de Pomponne à Louis XIV, du 25 juin 1671. (*Correspondance de Hollande*, volume XCI.)

[3] Lettre de M. Bernarts à M. de Louvois, du 15 octobre 1671. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCI.)

que j'étais sur le point de faire était une condition, ou plutôt une grâce que votre majesté avait ajoutée à la permission qu'elle m'avait accordée de me retirer par le besoin de mes affaires domestiques. Que l'ordre qu'elle m'avait donné se pouvait dire aussi un effet de sa bonté pour M. de Dangeau, qui préférait beaucoup l'honneur qu'il a d'être toujours auprès d'elle, à une ambassade qui l'en éloignait, et que, sans lui trop demander une créance qu'il ne m'accorderait peut-être pas, je pouvais lui dire que la confirmation d'une alliance publique, et qui expire l'année qui vient, faisait le principal fondement de mes instructions. Je lui touchai ensuite la nomination que votre majesté avait faite de M. Courtin, pour venir remplir incessamment cette place, et par l'estime et la réputation qu'il a laissées en ce pays, lors de la paix de Breda, je lui fis connaître combien un tel choix les devait assurer de la bonne volonté de votre majesté pour cet état.

Il usa de la liberté que je lui avais dit d'abord que je lui donnais de ne me pas croire, et de quelque sincérité que je me servisse pour lui faire voir le peu d'importance des ordres que votre majesté m'a fait l'honneur de me confier, je ne me flattai pas de guérir l'appréhension qu'ils en avaient conçue. Il me témoigna toutefois qu'il se sentait obligé de la communication que je voulais bien lui en donner, et mêla aux sentiments de déplaisir qu'il avait de mon départ, des marques de la satisfaction qu'ils sentaient de la venue de M. Courtin. Il passa ensuite, comme il l'a fait tant de fois, à la recherche des moyens par lesquels ils pourraient revenir à l'honneur des bonnes grâces de votre majesté, à m'en demander mes avis, et à me faire paraître un extrême désir pour revenir à une ancienne et étroite alliance. Il justifia encore leurs procédés dans la triple alliance, et s'étendit sur les tempéraments qu'il serait avantageux de prendre pour le commerce. Mais, sans entrer dans ces discours généraux et que je ne pouvais que faire durer inutilement, je lui dis que le peu de paroles que M. de Groot leur avait rapporté que votre majesté lui avait dites, lorsqu'il prit congé d'elle à Tournay, leur devaient faire

connaître ses sentiments, et servir de règle à la conduite qui pouvait leur rendre tout l'honneur qu'ils paraissaient souhaiter de son amitié; qu'elle avait fait voir à cet ambassadeur qu'il ne tiendrait qu'à messieurs les États qu'elle ne reprît pour eux les mêmes sentiments qu'il lui représentait qu'elle-même et les rois ses pères avaient toujours eus pour eux; qu'ils ne pouvaient attendre une plus favorable disposition de la part de votre majesté; qu'ils devaient examiner la leur, et se croire assurés de toute l'affection de la France, dès qu'ils reprendraient, pour y arriver, les mêmes chemins qui leur avaient été tracés par ceux qui les avaient précédés dans l'établissement de la république. J'évitai d'engager plus loin un discours sur lequel nous n'étions pas en état de conclure, et je lui dis que je commençais à remettre entre les mains de M. Courtin un ouvrage que je n'avais pas été assez heureux pour voir réussir dans les miennes [1].

Il écrivit pour la dernière fois quelques jours après:

Extrait d'une dépêche du marquis de Pomponne à Louis XIV. La Haye, 2 juillet 1671.

Je pourrais, sire, avoir l'honneur de rendre compte à votre majesté d'une longue conversation que j'eus hier avec M. de Witt en lui allant dire adieu, si je pouvais faire autre chose que lui répéter les mêmes discours qu'il m'a tenus tant de fois sur le désir extrême de ses maîtres et le sien propre, de pouvoir revenir à l'ancienne intelligence avec votre majesté, autant sur les affaires générales que sur celles du commerce. J'y répondis, comme je fais depuis longtemps, en lui remontrant doucement qu'il est en eux de raccommoder, par une meilleure conduite, ce qu'ils peuvent avoir gâté par une mauvaise, et en lui témoignant mes espérances que le temps seul ramènera à leur premier principe des alliances qui sont fondées sur de si anciens et si véritables intérêts. Surtout je lui laissai croire que je faisais beaucoup de réflexions sur le nouveau jour qu'il me témoignait voir à pouvoir entrer dans les vues et les desseins de

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCI.

votre majesté, en cas des accidents qui peuvent menacer l'Espagne, et il fondait ces apparences sur l'amitié si étroite qu'il disait être présentement entre votre majesté et le roi de la Grande-Bretagne autant que sur celle que je pouvais établir en Suède. Son fondement était que, ces deux couronnes étant une fois bien disposées pour votre majesté, et les inclinations de cet état étant de contribuer aux choses qu'elle désirerait, il pourrait le faire beaucoup plus hardiment lorsqu'il trouverait les mêmes intentions dans les deux alliés auxquels il était le plus étroitement uni; qu'ainsi, soit que Dieu disposât de la vie du roi catholique, soit que l'Espagne rompît jamais sans sujet avec votre majesté, la conjoncture serait peut-être favorable pour unir, contre l'Espagne même, la triple alliance qu'elle avait crue formée jusqu'ici en sa faveur. Je le laissai s'étendre sur les avantages d'un semblable parti; je lui laissai croire que j'en approuvais en partie la pensée, et lui témoignai que j'étais bien aise des ouvertures qu'il m'en faisait en nous quittant, comme si j'eusse songé à en profiter dans les choses que j'aurais à négocier en Suède.

Du reste, sire, et M. de Witt et tout l'état tirent un argument, non tant de ma retraite de ce pays que du voyage que votre majesté m'ordonne de faire, qu'elle ne veut plus admettre de réconciliation, et qu'elle travaille seulement à détacher tous ses alliés [1].

M. Courtin ne se rendit point à La Haye, où M. Bernarts resta chargé d'affaires. De son côté, M. de Groot, ambassadeur des États-Généraux auprès de Louis XIV, jugeant la position désespérée, demanda d'être retiré de France [2]. Le roi d'Angleterre venait aussi de notifier à sir W. Temple son rappel définitif de La Haye [3]. Il faisait de grands préparatifs maritimes pour attaquer les Hollandais au printemps de 1672,

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCI.

[2] Lettre de M. Bernarts à M. de Lionne, du 30 juillet 1671 (*Correspondance de Hollande*, vol. XCI), et dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 12 juin 1671. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. C.)

[3] Lettre du chevalier Temple à son père. (*Memoirs*, tome II, page 332.)

et il voulut, outre l'affaire de Surinam, se ménager encore un autre prétexte de rupture. Le capitaine du yacht qui alla chercher à La Haye la famille du chevalier Temple, reçut l'ordre de passer à travers la flotte hollandaise croisant dans la Manche, et de faire feu sur les vaisseaux les plus rapprochés, jusqu'à ce qu'il les eût obligés d'amener leur pavillon ou de canonner son yacht : il devait « user toute sa poudre pour donner bonne matière de se quereller[1]. » Cette prétention de faire baisser pavillon à toute une flotte devant un simple yacht était exorbitante, et ne pouvait pas se déduire des traités existants. En allant en Hollande, le yacht traversa la flotte hollandaise, forte de quarante-huit vaisseaux de guerre, douze brûlots et six bâtiments de message, en la canonnant pour la contraindre à amener, sans pouvoir toutefois exécuter pleinement ses ordres, à cause de la violence du vent, qui le sépara d'elle[2]; mais il n'en fut pas de même à son retour.

Extrait d'une lettre du chevalier Temple à son père. Londres, 14 sept. 1671.

Le capitaine du yacht, écrivit le chevalier Temple en racontant cet incident à son père, en revenant de Hollande, rencontra toute la flotte hollandaise, passa au travers et tira plusieurs coups sur les vaisseaux qui étaient proches de lui. Ils firent semblant de ne savoir pas ce que cela voulait dire et de croire qu'il lui était arrivé quelque accident et qu'il avait besoin de secours. L'amiral envoya une chaloupe à son bord pour l'en informer. Le capitaine leur dit qu'il avait été envoyé en Hollande pour en ramener l'ambassadrice d'Angleterre avec toute sa famille, et qu'il avait ordre de faire baisser les voiles à la flotte hollandaise partout où il la rencontrerait dans le canal. La chaloupe ayant porté cette réponse au vice-amiral de Gend,

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 10 août 1671. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CI.)

[2] Dépêches de M. Colbert à Louis XIV, des 25 et 27 août 1671. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CI.)

il vint à bord du yacht, sous prétexte de faire compliment à ma femme, dont il s'acquitta de fort bonne grâce, après quoi il demanda à parler au capitaine, à qui il demanda la raison qui l'avait obligé de faire feu, et en ayant reçu la même réponse que la chaloupe lui avait portée, il dit que c'était une affaire sur laquelle il n'avait point d'ordres de ses maîtres, et qu'il ignorait l'accord que sa majesté et les États avaient fait sur ce sujet; mais que, quand même il y aurait un règlement là-dessus, cependant le capitaine ne pouvait pas prétendre qu'ils amenassent devant un yacht, qui n'était qu'un vaisseau de plaisir ou au moins de passage, et qui, par conséquent, ne pouvait pas passer pour un vaisseau de guerre du roi. Le capitaine répondit qu'il avait ses ordres et qu'il était obligé de les suivre.

Après le départ de M. de Gend, le capitaine entra dans la chambre de ma femme, fort embarrassé de sa personne, et lui demanda ce qu'il lui plaisait qu'il fît en cette occasion; elle s'aperçut que le jeu ne lui plaisait pas, et qu'il aurait été bien aise qu'elle l'eût aidé à se tirer d'intrigue. Elle lui dit qu'il savait ses ordres et ce qu'il devait faire, que c'était à lui à les suivre de la manière qu'il le jugerait à propos, sans avoir aucun égard pour elle ou pour ses enfants. Il continua sa route et la débarqua heureusement, après quoi elle se rendit à la cour, où elle fut bien reçue, et où on lui donna de grands éloges pour ce qu'elle avait fait en cette occasion. Le soir du même jour on lui envoya M. le chevalier Lionel Jenkins, pour recevoir sa déposition dans les formes sur tout ce qui s'était passé. Le lendemain je fus au lever du roi, qui me parla de la conduite que ma femme avait eue en mer, louant son procédé autant qu'il blâmait celui du capitaine, et dit qu'elle avait fait paraître plus de courage que lui; ensuite sa majesté se plaignit avec beaucoup de chaleur de l'insolence des Hollandais. Je pris la liberté de lui dire que, de quelque manière que les choses tournassent, on ne pouvait disconvenir qu'il n'y eût quelque mérite dans ma famille, puisque j'avais négocié les alliances que nous avions avec la Hol-

lande, et qu'il y avait apparence que ma femme aurait l'honneur de faire recommencer la guerre. Le roi sourit, aussi bien que moi, qui avais cru que c'était là le seul moyen d'égayer la conversation, qui finit par là[1].

Le capitaine du yacht, n'ayant pas exécuté entièrement ses ordres, et ayant consenti à renvoyer à La Haye la discussion du droit réclamé par son maître, au lieu de le soutenir à coups de canon, fut mis à la Tour[2]. « Le roi d'Angleterre, écrivit M. Colbert, le duc d'York et les principaux de cette cour ont témoigné bien de l'indignation, tant contre le capitaine que contre les Hollandais, et le peuple ne prend guère moins cette affaire à cœur[3]. » Charles II, se montrant très-satisfait de cet incident, dit à l'ambassadeur de France qu'il n'en demanderait pas réparation, et que, s'il la demandait, il y ajouterait de telles exigences que les Hollandais ne l'accorderaient point[4]. Il s'apprêta à équiper une flotte de soixante et dix vaisseaux de ligne[5]. De son côté, Louis XIV fit annoncer à M. Colbert, par M. de Louvois, qu'il aurait cent dix-sept mille hommes de pied, dont quarante mille étrangers et le reste français, vingt-six mille hommes de cavalerie et douze cents dragons[6]. Mais Charles II, qui était toujours pressé d'argent, quoiqu'il eût reçu des sommes considérables de son parlement dans la dernière session, et qu'il eût touché les deux

[1] Lettre du chevalier Temple à son père. (*Memoirs*, tome II, page 332.)

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 31 août 1671. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CI.)

[3] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 27 août 1671. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CI.)

[4] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 31 août 1671. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CI.)

[5] *Ibid.*

[6] Lettre de M. de Louvois à M. Colbert, du 18 septembre 1671. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CI.)

millions pour sa catholicité, fit demander avec instance à Louis XIV, par son ambassadeur lord Montagu, d'être déchargé de la coûteuse obligation de lever le corps auxiliaire anglais de six mille hommes, qu'il s'était engagé à envoyer sur le continent. Il proposa d'employer l'argent de cette levée à mettre sa flotte en meilleur état, et il offrit à Louis XIV de recruter en Angleterre jusqu'à huit ou dix mille hommes, et d'en prendre même une partie parmi ses vieilles troupes, qu'il remplacerait lui-même par de nouvelles levées : Louis XIV y consentit[1]. Cette condescendance charma Charles II, qui se décida à proroger son parlement jusqu'au mois d'octobre de l'année 1672[2], en sorte qu'il devait s'écouler dix-huit mois sans que le parlement fût convoqué. Louis XIV se contenta de demander un corps de deux mille quatre cents Anglais, dont le commandement fut destiné par Charles II à son fils naturel le duc de Montmouth[3].

Lorsque le duc de Buckingham apprit que le corps auxiliaire anglais qui devait être placé sous ses ordres ne serait pas levé, il en fut outré au dernier point. Il déclara à M. Colbert qu'il regrettait d'avoir signé le traité d'alliance offensive, et que, puisqu'on voulait le perdre de crédit et d'honneur, il ne signerait pas le traité ostensible qu'on se proposait de rédiger un peu avant la déclaration de guerre, afin de pouvoir le publier ensuite[4]. Son humeur fut si grande qu'il refusa de voir le roi d'Angleterre et d'assister aux conseils de cabinet dans les-

[1] Lettre de Louis XIV à M. Colbert, du 23 septembre 1671. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CI.)

[2] Dépêches de M. Colbert à Louis XIV, des 28 septembre et 1er octobre 1671. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CI.)

[3] Dépêches de Louis XIV à M. Colbert, du 5 novembre 1671, et de M. Colbert à Louis XIV, du 1er février 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CI.)

[4] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 2 novembre 1671. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CI.)

quels on discuta la mise à exécution du dernier traité[1]. Mais Charles II se chargea de l'apaiser : il le fit venir, et, après avoir écouté ses plaintes, et avoir cherché à le calmer, il finit par lui dire avec colère « que c'était une folie d'imaginer qu'il pût mettre en balance l'intérêt qu'il avait de commander un corps de troupes avec celui du public, qui recevait un notable soulagement de la complaisance du roi de France ; qu'en de semblables occasions il ne le considérerait non plus que son chien, et que si même le roi de France l'eût déchargé de l'armement des vaisseaux, au lieu de la levée et entretien des troupes, il n'aurait pas eu plus d'égard à l'envie qu'a M. le duc d'York de commander la flotte ; qu'au reste il voulait que tous ceux qui avaient signé le traité vécussent en bonne intelligence et concourussent unanimement à en faciliter l'exécution, et que, s'il arrivait quelque division entre eux qui pût nuire à cette affaire, il saurait bien reconnaître qui en serait coupable et l'éloigner entièrement de sa confiance, pour y en admettre d'autres qui la mériteraient mieux[2]. » Ce langage décidé ramena le duc de Buckingham à plus de condescendance.

En même temps Charles II résolut d'envoyer à La Haye le fameux chevalier Downing, qui avait provoqué la rupture de 1665 avec les Provinces-Unies, comme l'ambassadeur le plus propre à amener une nouvelle querelle entre les États-Généraux et lui. Le secrétaire d'état Trevor, dans le département duquel se trouvaient les affaires de Hollande, eut ordre de travailler sans relâche à son instruction, et « de n'y rien omettre de tous les sujets de mécontentement que les États avaient donnés

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 5 novembre 1671. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CI.)

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 9 novembre 1671. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CI.)

au roi d'Angleterre depuis le traité de Breda, sur lesquels ledit Downing aurait ordre d'écouter seulement les propositions qu'on lui voudrait faire, sans faire de lui-même aucune ouverture de satisfaction, et qu'après qu'il aurait reçu son instruction du sieur Trevor, le roi d'Angleterre lui dirait qu'il se sentait tellement offensé de la conduite que les Hollandais avaient tenue envers lui, qu'il était entièrement résolu de traiter avec le roi de France pour leur déclarer la guerre au plus tôt, et qu'ainsi il ne l'envoyait pas pour obtenir satisfaction, mais plutôt pour employer tout son esprit et toute son adresse à aigrir la matière, en sorte que tous les Anglais souhaitassent cette guerre, et se portassent de bon cœur à y concourir[1]. »

Les nouvelles prétentions du roi d'Angleterre sur le pavillon, l'entreprise, quoique mollement exécutée, du yacht pour les soutenir, l'équipement d'une flotte nombreuse, la nomination alarmante du chevalier Downing, les armements considérables de la France, les immenses approvisionnements en blé et en munitions que Louis XIV, après ses traités secrets avec les princes de l'empire, amassait dans les quartiers du Rhin, les étapes qu'il préparait pour son armée[2], troublèrent plus que jamais les États-Généraux, et cette fois très-sérieusement. L'orage allait fondre sur eux, ils le sentirent et ils essayèrent une dernière démarche pour fléchir Louis XIV ou pour connaître avec certitude sa résolution de les attaquer, afin d'appeler à leur secours tous ceux qui ne voudraient pas laisser consommer leur ruine. Ils lui adressèrent donc cette lettre, où ils ne cherchaient plus à dissimuler le danger, mais à le détourner.

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 5 novembre 1671. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CI.)

[2] Mémoire du marquis de Louvois au prince de Fürstenberg. De Fontainebleau, le 22 août 1671.

Sire,

Après avoir fait réflexion sur les bontés que les rois prédécesseurs de votre majesté ont eues de tout temps pour cet état, nous avons de la peine à ajouter foi aux bruits qui courent, qu'il serait devenu l'objet du puissant armement qu'elle fait faire dans son royaume; et, néanmoins, les avis qui nous viennent de tous côtés et les discours que l'on nous rapporte que ses ministres tiennent dans la cour des rois et des princes où ils résident, voulant faire croire qu'il ne se fait que contre nous, nous avons bien voulu scrupuleusement examiner si, en nos actions ou en notre conduite, il y avait quelque chose qui pût convier votre majesté à changer en aversion l'amitié dont il lui a plu nous honorer jusqu'ici, et, n'y ayant rien trouvé dont nous puissions nous accuser, ni dont elle nous ait fait ouverture, nous n'avons pas pu nous persuader que la justice qui règle les actions de son règne lui pût permettre d'employer les armes contre ses plus anciens et ses plus fidèles alliés, sans aucune communication préalable des griefs dont elle pourrait souhaiter le redrès. Et de fait, tant s'en faut que notre intention ait été d'en donner sujet à votre majesté, ou de manquer en quoi que ce soit au traité de Paris de l'an 1662, nous estimons l'avoir très-ponctuellement et très-religieusement observé, et nous offrons même de redresser très-promptement les inobservations et contraventions qui y pourraient être survenues par inadvertance. Il est vrai, sire, que depuis quelque temps l'on n'a pas été tout à fait d'accord touchant la navigation et le commerce; mais ce n'a été qu'à notre grand regret, qui avons fait ce que l'on pouvait désirer légitimement de nous, pour prévenir et faire lever les difficultés qui ont troublé et incommodé l'un et l'autre; comme nous serons encore prêts à le faire, non-seulement à cet égard, mais encore pour tout ce qui pourra persuader votre majesté de la parfaite inclination que nous avons à lui rendre l'honneur et la déférence qui est due à sa personne aussi bien qu'à sa haute dignité; à lui faire avoir toute la satisfaction qu'elle pourra raisonnablement prétendre de ses meilleurs

Lettre des États-Généraux à Louis XIV. La Haye, 10 déc. 1671.

et plus affectionnés alliés; à rétablir le commerce et la navigation en l'état où ils étaient du temps du dernier traité, et à donner à l'affection que nous avons pour ses intérêts toute l'étendue que nous lui pourrons donner, sans préjudice de ce que nous devons à nos autres alliés. Au reste, sire, nous ne croyons pas devoir justifier l'armement que nous faisons par mer et par terre, d'après les avis que nous recevons tous les jours; mais nous voulons bien assurer votre majesté que nous ne le faisons pas à dessein d'offenser personne, mais par une dernière nécessité et par l'obligation indispensable que nous avons de protéger notre état et nos sujets, et que ce sera avec joie que nous désarmerons, dès qu'il lui plaira nous délivrer de l'inquiétude en laquelle nous mettent ses armes, qui semblent nous approcher de toutes parts, et nous assurer que nous ne devons pas appréhender les siennes. Nous ordonnons au sieur de Groot, notre ambassadeur, de prendre pour cela une audience expresse de votre majesté, de l'entretenir plus au long sur ce sujet, et d'ajouter à ceci ce qui pourra servir à l'assurer de la sincérité de nos intentions; c'est pourquoi nous ne ferons pas cette lettre plus longue, sinon pour prier Dieu, sire, de combler le règne de votre majesté de félicités, et bénir votre personne royale de santé et de très-longue vie.

De votre majesté,

Bien humbles serviteurs,

Les États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas,

Signé W. DE NASSAU.

Par ordonnance d'iceux :

Signé GASPARD FAGEL[1].

A La Haye, le 10 décembre 1671.

Les États-Généraux espéraient avoir du roi une prompte

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCI.

réponse, mais Louis XIV différa pendant quelque temps d'accorder audience à leur ambassadeur. Malgré les pressantes sollicitations de M. de Groot, il ne le reçut que le 4 janvier 1672. En lui remettant la lettre des États-Généraux, M. de Groot lui adressa les plus timides supplications.

Votre majesté, dit-il, a fait un armement extraordinaire, et le bruit s'est répandu partout qu'elle s'en veut servir contre les Provinces-Unies; mais elles ne sauraient s'imaginer que votre majesté ait dessein de détruire l'ouvrage des rois ses prédécesseurs; elles ont donné des marques de leur respect et de leur reconnaissance en toutes les occasions qui se sont présentées, et si elles ont manqué en quelque chose, elles sont prêtes à le réparer de la manière qu'il plaira à votre majesté. Commandez, sire, qu'elles désarment, elles obéiront; cette action d'obéissance fera mieux connaître, en ce moment, la grandeur de votre majesté que le nombre de ses armées et les plus heureux succès de la guerre[1]. Discours de M. de Groot à Louis XIV. Paris, 4 janv. 1672.

A cet humble discours Louis XIV fit une réponse hautaine et accablante :

Quand j'ai appris que les Provinces-Unies essayaient de débaucher mes alliés, et sollicitaient des rois mes parents d'entrer en des ligues offensives contre moi, j'ai voulu me mettre en état de me défendre, et j'ai levé quelques troupes; mais je prétends en avoir encore plus vers le printemps, et je m'en servirai en ce temps-là de la manière que je jugerai le plus à propos pour le bien de mon état et pour ma gloire[2]. Réponse de Louis XIV.

Il adressa deux jours après aux États-Généraux la réponse suivante, qui n'était pas moins menaçante :

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCII.

[2] *Ibid.*

Lettre de Louis XIV aux Etats-Généraux des Provinces-Unies. Saint-Germain, 6 janv. 1672.

Très-chers grands amis, alliés et confédérés, nous avons entendu le sieur de Groot, votre ambassadeur extraordinaire près de nous, sur ce qu'il nous a représenté de votre part, et avons reçu par ses mains la lettre du 10 décembre dernier que vous lui aviez ordonné de nous rendre. Nous avons été bien aise d'y trouver l'aveu que vous faites d'avoir reçu en plusieurs rencontres des marques des bontés des rois nos prédécesseurs; mais nous aurions souhaité que vous n'eussiez pas oublié ce qui s'est passé depuis notre avénement à la couronne. La mémoire que vous en auriez conservée vous aurait fait juger sans doute moins favorablement que vous ne faites, de la conduite que vous avez tenue à notre égard; vous vous seriez souvenus que vous n'avez pas toujours gardé la fidélité due à notre ancienne alliance, et que nous n'avons pas laissé de vous donner dans vos besoins des assistances fort avantageuses pour la manutention de votre état. Peut-être même que les innovations que vous avez faites au commerce, depuis l'année 1662, vous auraient paru moins innocentes que vous ne les représentez, dont nous voulons bien nous remettre aux sentiments de ceux qui y sont moins intéressés que nous. S'il est vrai, comme vous le reconnaissez, que la justice soit la règle de nos actions, et que vous soyez demeurés satisfaits de l'examen que vous avez fait des vôtres, vous ne devriez pas prendre des inquiétudes de nos armes. Nous convenons qu'au retour du dernier voyage que nous avons fait en Flandre, pour employer au travail des fortifications l'infanterie qui garde nos places de ce côté-là, nous avons augmenté nos troupes pour mettre à couvert nos sujets de l'oppression dont ils étaient menacés, tant par les levées extraordinaires d'infanterie et de cavalerie que vous aviez mises sur pied, et la flotte que vous teniez en mer devant nos côtes, que par les vives instances que faisaient vos ministres, dans les cours de la plupart des princes, pour les faire entrer avec vous dans des engagements contre notre couronne, en quoi nous avons satisfait aux lois de la prudence, et à la protection que nous devons à nos peuples. Nous vous dirons même que nous augmenterons notre armement

par terre et par mer, et que, lorsqu'il sera en l'état où nous avons projeté de le mettre, nous en ferons l'usage que nous estimerons convenable à notre dignité, dont nous ne devons compte à personne, nous promettant que Dieu bénira le succès des justes résolutions que nous prendrons, et qu'elles auront l'approbation de tous les potentats qui ne se seront pas laissé prévenir par les sinistres impressions qu'on essaie de leur donner depuis si longtemps contre nous. C'est ce que nous avons bien voulu répondre à votre lettre, quoiqu'elle ait été moins écrite pour nous que pour exciter contre nos intérêts les princes, dans les cours desquels elle a été rendue publique avant que nous l'ayons pu recevoir. Priant Dieu qu'il vous ait, très-chers grands amis, alliés et confédérés, en sa sainte et digne garde. Écrit à Saint-Germain, le sixième jour de janvier 1672.

Signé LOUIS[1].

Cette réponse avait déconcerté et accablé les États-Généraux, qui comptaient au moins pouvoir se servir de la lettre de Louis XIV pour susciter encore des ennemis à ses dangereux desseins, et qui trouvèrent plus prudent de la garder que de la répandre[2]. Leurs alarmes s'accrurent en apprenant que M. de Pomponne, à son retour de Suède, au lieu de passer par La Haye, se rendait en France par Münster et Cologne, ce qui les empêchait de faire auprès de lui une dernière tentative d'accommodement, comme ils en avaient donné l'ordre à M. de Witt[3]. Les Hollandais restaient donc sans espoir du côté de la France. Son inimitié était certaine, la guerre de sa part imminente; ils devaient

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCII.

[2] Dépêche de M. Bernarts à M. de Louvois, du 14 janvier 1672. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCII.)

[3] Dépêche de M. Bernarts à M. de Louvois, du 31 décembre 1671. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCI.)

chercher des défenseurs partout où on s'intéresserait encore à leur salut. Ils s'étaient tournés d'abord vers l'Espagne, dont l'assistance pouvait entraîner celle de l'empereur, comme celle-ci décider la plupart des princes de l'empire à prendre les armes en leur faveur. M. de Beverningk était revenu avec des promesses de secours, et ils avaient engagé le gouverneur des Pays-Bas espagnols dans leur querelle commerciale avec la France. Ils avaient obtenu du comte de Monterey qu'il interdirait sur les terres de son gouvernement les eaux-de-vie et les produits manufacturés du royaume. Cet acte d'hostilité commerciale avait vivement irrité Louis XIV. Aussi avait-il prescrit sur-le-champ à M. Dupré de demander audience à la reine catholique, de se plaindre des mesures prises par le comte de Monterey, comme contraires à l'article 6 du traité des Pyrénées, et de retirer la parole qu'il avait précédemment donnée par écrit, de n'entrer, jusqu'à la majorité du roi d'Espagne, dans aucun traité qui pût diminuer ses états[1]. M. Dupré avait rempli en toute hâte les ordres[2] donnés, sur le conseil du brusque Louvois, avec un peu de précipitation et d'imprudence, et qui, loin d'arrêter la cour d'Espagne, l'inquiétèrent encore plus, et la jetèrent ouvertement dans l'alliance hollandaise.

Don Emmanuel de Lira, envoyé à La Haye pour remplacer don Estevan de Gamarra, mort depuis peu, négocia avec les États-Généraux un traité de défense mutuelle. Il ne voulait d'abord engager l'Espagne qu'à offrir un corps de troupes auxiliaires aux Provinces-Unies, ce que le traité des Pyrénées

[1] Mémoire de Louis XIV à M. Dupré, du 19 septembre 1671, et dépêche du marquis de Louvois à M. Dupré, de la même date. (*Corr. d'Espagne*, vol. LX.)

[2] Dépêche de M. Dupré à Louis XIV, du 15 octobre 1671. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LX.)

lui permettait de faire sans qu'il en résultât une rupture avec la France. Mais les Hollandais demandèrent un engagement plus absolu; ils désirèrent que l'Espagne les secourût *auxiliairement*, en cas d'attaque, avec toutes ses forces, comme ils s'obligeraient de leur côté à l'assister au besoin de toutes les leurs. Ils finirent par l'emporter, et le traité fut conclu sous la forme de deux déclarations, qu'on échangea le 17 décembre 1671, et dont la ratification devait être fournie de part et d'autre avant deux mois. Voici ces déclarations :

Déclaration de don E. F. de Lira aux États-Généraux
La Haye, 17 déc. 1671.

Nous, don Emmanuel Francisco de Lira, introducteur des ambassadeurs en Espagne, et envoyé extraordinaire auprès des seigneurs États-Généraux des Provinces-Unies.

Comme ainsi soit que lesdits seigneurs États aient fait connaître, par leurs députés, qu'ils désiraient savoir ce qu'ils se pouvaient promettre de la reine ma maîtresse, en cas que le roi très-chrétien vînt à attaquer quelques terres, villes ou places, de la juridiction desdits seigneurs États, ou dans lesquelles ils ont leur garnison, de quoi ayant été rendu compte à sa majesté, elle a trouvé bon, portée d'un zèle particulier pour la conservation du corps Belgique, de nous faire déclarer et promettre, ainsi que nous déclarons et promettons par celles-ci, que toutes et quantes fois que lesdits seigneurs États seront attaqués par la France, directement ou indirectement, èsdites terres, villes ou places, sa majesté les fera secourir, bien qu'elle ne s'y trouve obligée par aucun traité, de toutes les troupes et de toutes les manières qu'elle pourra; mais si, pour raison de ce secours, sa majesté se trouve attaquée par le roi très-chrétien, en quelqu'un de ses états, qu'en ce cas-là on fera agir toutes les forces de part et d'autre, de commun concert en toutes les entreprises qui seront jugées nécessaires pour les assistances réciproques et le bien de la cause commune; et de ce que dessus, nous nous chargeons d'obtenir la ratification de sa majesté, en bonne et due

forme, dans l'espace de deux mois. Fait à La Haye, le 17 du mois de décembre 1671.

Signé Don E. DE LIRA [1].

Déclaration des États-Généraux à don E. F. de Lira. La Haye, 17 déc. 1671.

Les soussignés, députés des hauts et puissants seigneurs États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, ayant vu et mûrement examiné la déclaration et promesse de secours faite, passée et signée cejourd'hui, par M. don Emmanuel Francisco de Lira, envoyé extraordinaire du roi d'Espagne, au nom et de la part de sa majesté, et y voulant correspondre de même, ont déclaré et promis, déclarent et promettent au nom et de la part de L. H. P. qu'outre l'obligation qui est déjà acquise à sa majesté par la garantie (qui demeure en entière force et vigueur) du traité de paix conclu entre les deux couronnes, à Aix-la-Chapelle, le 2 de mai 1668, promise par L. H. P. que toutes et quantes fois que sadite majesté sera attaquée par la France, directement ou indirectement, ès provinces, terres, villes ou places, qui appartiennent au susdit roi d'Espagne, ou dans lesquelles sa majesté aura garnison, L. H. P. feront secourir sa majesté de toutes les troupes et en toutes les manières qu'elles pourront; mais si pour raison de ce secours, L. H. P. fussent attaquées par le roi très-chrétien en quelqu'une des provinces, villes et places qui leur appartiennent, ou dans lesquelles elles ont leur garnison, on fera agir toutes les forces de part et d'autre de concert commun, en toutes les entreprises qui seront jugées nécessaires pour le secours réciproque et pour le bien de la cause commune, et se chargent lesdits soussignés députés de L. H. P. par les présentes, de fournir dans deux mois sur ce que dessus la ratification de L. H. P. en bonne et due forme. Fait à La Haye, le 17 décembre 1672 [2].

Il importait à Louis XIV d'empêcher la cour de Madrid de ratifier cet engagement. Déjà depuis un mois, sachant que

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCI.
[2] *Ibid.*

cette négociation se poursuivait à La Haye[1], et que les Espagnols avaient offert de devenir les auxiliaires des Hollandais, sans rompre toutefois avec la France, il avait senti la nécessité de rassurer et de désintéresser entièrement la cour de Madrid. Il avait été convenu entre Louis XIV et Charles II de faire une démarche en commun auprès de cette cour, de lui déclarer leur dessein d'attaquer la Hollande, de lui offrir de prendre part à cette guerre et aux conquêtes qui en seraient la suite, et, si elle n'y consentait pas, de lui demander sa neutralité, afin de ne pas obliger les deux rois à tourner leurs armes contre elle. Pour l'y mieux décider, Louis XIV devait lui annoncer qu'il renonçait à ses prétentions sur les *dépendances*, sauf la démolition de Link, en lui demandant, pour aller d'une de ces places à l'autre, des chemins qu'il offrirait de son côté aux Espagnols pour communiquer entre les leurs. Il devait lui proposer ainsi une paix solide dont l'empereur, les rois d'Angleterre et de Suède seraient garants[2]. Comme Louis XIV pensait que le « véritable moyen de parvenir à la conquête des Pays-Bas espagnols était d'abaisser les Hollandais et de les anéantir s'il était possible[3], » il voulait inspirer de la sécurité aux Espagnols pour ruiner à son aise les Hollandais. Mais, d'autre part, en renonçant à ce moyen d'attaque contre l'Espagne pour s'emparer de ces Pays-Bas si ardemment convoités, il n'entendait pas s'interdire à tout jamais de lui déclarer la guerre lorsqu'il y trouverait sa convenance. Il désira savoir ce que le prince de Condé pensait de ses projets, et le marquis de Louvois adressa à ce grand capitaine un long mémoire où ils

[1] Dépêche de M. Bernarts à M. de Louvois, du 19 novembre 1671. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCI.)

[2] Mémoire envoyé par le marquis de Louvois au prince de Condé. Saint-Germain, 1er novembre 1671.

[3] *Ibid.*

se trouvaient exposés avec leurs motifs, et qui se terminait ainsi :

La seule raison que l'on peut opposer à ce projet, c'est que sa majesté se privera d'un prétexte qu'elle aurait toujours eu, quand elle aurait voulu, pour attaquer les Pays-Bas espagnols, puisque ce qu'elle cède ne lui aurait jamais été accordé par les arbitres.

Il faut donc examiner si cette seule raison peut être contre-balancée contre tous les avantages mentionnés ci-dessus, et que, si les apparences voulant que lorsque le roi croira qu'il sera de son avantage de faire la guerre à l'Espagne, elle ne manquera pas de prétextes, qui lui seront toujours fournis par le mélange d'un pays avec l'autre, elle ne doit pas songer à mettre les Hollandais en état d'être secourus quasi par aucuns princes de l'Europe, puisque, sa majesté étant assurée que, lorsque l'empereur verra qu'elle ne songe pas aux Pays-Bas espagnols, il ne secourra pas les Hollandais, il n'y a plus de leurs voisins que l'électeur de Brandebourg et le duc de Zell, qui soient en état de prendre parti avec eux, et que, si les Suédois ne s'engagent point à faire la guerre aux Hollandais, toutes les apparences veulent qu'ils promettront la neutralité.

C'est sur cela que le roi désire que monseigneur le Prince lui donne son avis par le retour du courrier [1].

Le prince de Condé répondit en donnant à la fois son avis sur la guerre de Hollande et sur la guerre d'Espagne :

Avis de M. le prince de Condé. Novembre 1671.

J'ai toujours cru qu'il était fort difficile d'attaquer les Hollandais, avec espérance d'un bon succès, si les Espagnols, l'empereur et la Suède les voulaient secourir.

La position de leur pays est très-difficile de soi ; les places y sont bonnes, et la plus grande partie sur la mer, sur des marais, ou sur

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCI.

d'extrêmement grandes rivières. Les endroits par où on peut les attaquer, pour leur donner un coup mortel, sont fort éloignés des pays du roi. Ainsi le roi est obligé de faire ses magasins chez des princes qui de soi sont faibles, qui sont membres de l'empire, et qui, par conséquent, craindront d'avoir affaire à l'empereur.

Les princes qui ne sont pas dans nos intérêts, comme l'électeur de Brandebourg, celui de Zell et les autres, se voyant appuyés par l'empereur et la Suède, s'attacheront sans crainte aux intérêts des Hollandais, qui d'ailleurs ne manqueront pas de leur donner beaucoup d'argent et à leurs ministres pour les engager, et leur feront comprendre avec raison qu'il est meilleur pour eux de les avoir pour voisins, qu'un roi aussi puissant et aussi conquérant que le nôtre.

Les Espagnols, d'un autre côté, quand ils nous verront engagés loin de leurs frontières, et qui peut-être, d'ailleurs, sont assurés que le roi d'Angleterre ne souffrira pas que nous les attaquions, ne manqueront pas de les assister fortement. Ainsi la guerre pourra se tirer en longueur auparavant que nous ayons pu prendre assez de pays pour pouvoir nous y maintenir et y subsister de nous-mêmes. Cependant les magasins que le roi y a faits s'épuiseront, et il est à craindre que, n'ayant de pays à nous pour y séjourner ni pour en tirer des vivres et des munitions, quand celles que nous avons assemblées seront consommées, que les princes alliés seront intimidés par les forces de l'empereur et des autres princes qui seront dans les mêmes intérêts, et chagrins de voir leur pays devenir le théâtre de la guerre, qu'ils ne songent à eux et ne nous abandonnent, et par là ne réduisent le roi dans une très-fâcheuse nécessité.

Toutes ces considérations m'avaient toujours fait dire au roi, quand il m'a fait l'honneur de me parler de ses desseins, que, si les Espagnols secourent les Hollandais, j'étais d'avis que sa majesté les devait attaquer. Je continue d'être dans le même sentiment; leur pays est proche du nôtre; leurs places sont moins bonnes que celles

des Hollandais; leur assiette n'est pas à beaucoup près si difficile; les secours de l'empereur achèveront de ruiner le pays plutôt que de le secourir; ceux des princes d'Allemagne n'y viendront pas, ou seront si faibles qu'ils ne seront pas considérables; ceux des Hollandais auront peine à paraître en campagne, loin de leurs marais et rivières, devant des troupes du roi unies.

Si cependant ils pouvaient faire assez d'efforts en une première campagne pour tirer la guerre en longueur, ils achèveraient de ruiner le pays, et n'en pourraient plus tirer d'argent, de quartiers ni de subsistances, et le roi, étant près de ses états, la ferait avec tout l'avantage possible.

Mais, si sa majesté ne croit pas pouvoir attaquer cette année les Espagnols, au cas qu'ils secourent les Hollandais, soit à cause que le roi d'Angleterre n'y veut pas consentir, soit par les autres raisons qui sont marquées dans le mémoire qui m'a été communiqué, je crois qu'il est de la dernière importance d'empêcher les Espagnols de secourir les Hollandais, puisque par eux on retiendra l'empereur; que, l'empereur ne s'en mêlant pas, il est à croire que Brandebourg, Zell et les autres princes allemands seront bien aises d'embrasser la neutralité; que nos alliés n'auront rien à craindre; qu'il n'est pas croyable que la Suède veuille être seule contre nous, le roi ne faisant rien contre la triple ligue, et qu'il est contre toute apparence que les Hollandais seuls puissent résister au roi et au roi d'Angleterre. Ainsi, je ne puis que je n'approuve toutes les propositions qui sont dans le mémoire qui pourront engager l'Espagne, ou à agir de leur côté contre les Hollandais, ou à rester neutres de bonne foi. Si une fois la Hollande était conquise, le roi pourrait donner aux Espagnols des places de la Flandre, en échange de celles qu'ils lui donneraient de ce côté-là, sans grand danger; mais je doute un peu que les Espagnols en viennent jamais à prendre ce premier parti-là, qui pourtant serait le plus avantageux. Je crois qu'ils viendront plutôt à celui de la neutralité de bonne foi, le roi cédant ses prétentions sur Link, Nieuport et Condé; rasant Link,

obtenant d'eux les chemins qui sont proposés, et leur proposant ceux qui sont à leur bienséance. En ce cas, il n'y aurait point de difficultés de consentir que le roi d'Angleterre, celui de Suède et l'empereur fussent garants du traité. Mais je voudrais en même temps essayer de tirer du roi d'Angleterre et de celui de la Suède, que si les Espagnols manquaient en assistant les Hollandais directement ou indirectement, qu'ils assisteraient le roi contre eux; et de l'empereur, qu'au moins il ne s'en mêlerait point. Il est vrai que la garantie comporte cela en termes généraux; mais je voudrais en faire expliquer plus nettement, s'il se pouvait, les rois d'Angleterre et de Suède, et, cela étant, je croirais le traité très-avantageux à sa majesté, comptant pour peu la raison qu'on oppose que le roi se privera d'un prétexte qu'il aura toujours pour attaquer les Pays-Bas.

Ces sortes de prétextes ne manquent guère quand on est en état de les faire valoir, et il est bien difficile, dans la suite de la guerre de Hollande, qu'ils n'en fournissent de bien plus plausibles que ceux que nous avons; et ceux-là engageront les garants à être pour nous; au lieu que ceux que nous avons les laissent dans la liberté de suivre leurs intérêts, qui les portent à ne pas vouloir que le roi devienne maître de la Flandre espagnole[1].

Louis XIV s'était décidé à prendre les mesures les plus propres à rassurer les Espagnols. Conformément à cette prudente détermination qu'avait conseillée le roi d'Angleterre, dont les intérêts, en cette occasion, se confondaient avec ceux de la France, et qui devait appuyer les démarches de Louis XIV auprès de la cour d'Espagne, les ordres les plus conciliants avaient été envoyés au marquis de Villars, parti depuis peu pour Madrid. Voici ce que lui avait mandé M. de Louvois :

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCI.

Extrait d'une lettre du marquis de Louvois au marquis de Villars.

Saint-Germain, 22 nov. 1671.

Depuis votre départ, le roi s'est résolu à faire toutes choses imaginables pour empêcher les Espagnols de s'engager à secourir les Hollandais, et par là d'attirer chez eux une guerre qui leur serait très-désavantageuse et utile seulement aux Hollandais.

Pour cela, sa majesté ayant été informée que les Hollandais faisaient publier dans l'empire que ce n'était point à eux qu'on en voulait, mais seulement aux Pays-Bas espagnols, et que, s'ils voulaient consentir à leur ruine, ils seraient bientôt d'accord avec le roi; qu'ils avaient fait donner les mêmes avis au comte de Monterey, et l'avaient si bien persuadé du danger où il était d'être attaqué, que, pour les obliger à lui envoyer des secours en ce cas-là, il était le solliciteur auprès d'eux d'un traité par lequel le roi d'Espagne s'obligerait aussi de les secourir s'ils étaient attaqués; et que sa majesté devait entrer à la tête d'une armée dans les Pays-Bas à la fin du mois de janvier prochain, qui est justement le temps que doit finir le terme de l'arbitrage.

Sa majesté a trouvé bon de donner sa parole au roi d'Angleterre, qu'en cas que les Espagnols ne secourussent point ses ennemis, sadite majesté prolongerait le terme de l'arbitrage jusqu'à la fin du mois d'octobre prochain, et promettait, pendant ce temps-là, de ne les point attaquer, sous quelque prétexte que ce puisse être.

Et que sa majesté priait le roi d'Angleterre et l'empereur d'être garants de l'exécution de cette parole, pour mieux assurer les Espagnols de la sincère intention que sa majesté avait de l'exécuter.

Sa majesté s'est résolue en même temps de se rengager à l'exécution de l'écrit du 27 du mois d'avril dernier, pourvu que les Espagnols voulussent aussi promettre, de leur côté, de ne point secourir, directement ni indirectement, les princes avec lesquels sa majesté pouvait avoir guerre.

Mais sadite majesté ayant encore considéré que les ministres d'Espagne pourraient appréhender qu'après que, pendant la campagne prochaine, sa majesté aurait mis les Hollandais hors d'état de pouvoir secourir les Pays-Bas espagnols, elle ne les attaquât sous

prétexte des limites, elle a pris la résolution de faire proposer aux Espagnols un traité, qui se conclurait incessamment à Madrid, par lequel cette affaire se finirait à leur satisfaction, et les choses s'établiraient de manière dans les Pays-Bas qu'il n'y aurait plus aucune des occasions de querelle et de contestation qu'il y a eu depuis peu, moyennant que sa majesté, renonçant pour toujours à toutes prétentions sur les Espagnols, et consentant que l'empereur, l'Angleterre et la Suède fussent garants du traité qui se ferait, les mettrait incessamment en état de jouir pour longtemps de la paix qu'ils désirent avec tant de passion.

Que si, après autant d'avances raisonnables pour les empêcher de se sacrifier au salut des Hollandais et de se laisser gouverner par les sentiments du comte de Monterey, qui l'est entièrement par le sieur de Witt, ils veulent secourir lesdits Hollandais, le roi aura au moins persuadé toute l'Europe qu'il n'a rien oublié pour empêcher les Espagnols de s'attirer une guerre qu'il ne pourra pas s'empêcher de leur faire.

Vous vous servirez de ce que je viens de vous dire pour porter les ministres d'Espagne, s'il vous est possible, à défendre à leur résident à La Haye de ne s'engager à rien jusqu'à ce qu'ils aient entendu les propositions que vous et l'ambassadeur extraordinaire d'Angleterre qu'on enverra à Madrid aurez à leur faire[1].

Les pouvoirs nécessaires pour traiter furent adressés le 28 novembre à M. de Villars[2], et le roi d'Angleterre envoya le comte de Sunderland, comme son ambassadeur extraordinaire à Madrid, pour qu'il y agît de concert avec l'ambassadeur de France, et qu'il empêchât la reine d'Espagne de secourir les Hollandais, sous peine de s'attirer la guerre de

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LX.

[2] Pouvoir donné par Louis XIV au marquis de Villars. Saint-Germain, 28 novembre 1671. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LX.)

la part des deux rois qui devaient attaquer ensemble les Provinces-Unies [1]. En attendant l'arrivée du comte de Sunderland, M. Godolphin, ambassadeur ordinaire de Charles II à Madrid, devait parler dans le même sens aux ministres espagnols [2].

Louis XIV, en recevant de Hollande l'avis que le traité entre don Emmanuel de Lira et les États-Généraux était sur le point d'être conclu, enjoignit à M. de Villars de demander immédiatement une audience à la reine, pour lui faire part des offres rassurantes dont il était chargé, et la détourner de la résolution dangereuse qu'elle était sur le point de prendre [3]. S'il s'engageait à ne point attaquer les Espagnols d'un an, s'il renonçait aux *dépendances*, s'il renouvelait la promesse de ne consentir, au moins jusqu'à la majorité du roi d'Espagne, à aucun traité qui diminuerait ses états, en retour, Louis XIV proposait à la reine une alliance offensive contre les Hollandais, avec partage des conquêtes, ou réclamait d'elle une stricte neutralité [4]. Il offrait de s'obliger dans le traité de ligue offensive, « à ne point faire la paix avec les Hollandais qu'ils n'eussent restitué à l'Espagne les places qui étaient à sa bienséance et dont on serait convenu; à exiger les conditions les plus avantageuses pour les Pays-Bas espagnols, en obtenant surtout des Hollandais qu'ils laissassent la liberté du commerce à Anvers, ne levassent aucun droit d'entrée et de sortie sur les vaisseaux qui iraient dans cette ville, et n'eussent aucune prétention de visite sur eux [5]. »

[1] Lettre du marquis de Louvois au marquis de Villars, du 29 novembre 1671. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LX.)

[2] Lettre du marquis de Louvois au marquis de Villars, du 6 décembre 1671. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LX.)

[3] Lettre du marquis de Louvois au marquis de Villars, du 29 novembre 1671. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LX.)

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

M. de Villars, arrivé le 25 novembre à Madrid, reçut le 5 décembre les ordres du roi, qu'il exécuta sur-le-champ. Il demanda à la reine catholique de lui désigner un de ses ministres pour commissaire. Le marquis de la Fuente fut chargé d'entendre ses propositions. M. de Villars les lui communiqua de vive voix et dans deux mémoires écrits [1]. Il en fit également part à la reine d'Espagne, dans l'audience solennelle qu'il obtint le 17 décembre, et lui annonça que le roi son maître « avait pris la résolution de faire la guerre aux Hollandais et de les châtier de leur insolente conduite [2]. »

Ces propositions agitèrent d'abord beaucoup la junte de gouvernement, et trouvèrent plusieurs membres disposés à les adopter. Voici ce qu'écrivit à ce sujet M. de Villars à Louis XIV :

Extrait d'une dépêche du marquis de Villars à Louis XIV. Madrid, 5 janv. 1672.

Le 2 de ce mois, le marquis de la Fuente, étant venu, me dit de la part de la reine d'Espagne, qu'après avoir examiné les deux mémoires que je lui avais remis entre les mains, elle désirait que je fisse savoir à votre majesté qu'elle n'avait de passion plus forte que celle de maintenir la bonne intelligence qui était entre les deux couronnes, et même l'étreindre davantage, comme elle témoignait le souhaiter. Qu'elle ne savait pas positivement qu'il y eût un traité signé entre elle et les Hollandais, mais qu'elle donnait sa parole de ne point envoyer la ratification. Que véritablement, de prétendre qu'ils se laissassent lier les mains pour les étouffer après plus facilement, ils aimaient mieux les conserver libres pour se débattre jusqu'au dernier soupir. Voilà la traduction de ses propres termes; mais que, si on voulait traiter de bonne foi et leur faire trouver leurs

[1] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 9 décembre 1671. Mémoire remis au marquis de la Fuente par le marquis de Villars, 10 décembre 1671. (*Correspondance d'Espagne*, volume LX.)

[2] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 23 décembre 1671. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LX.)

sûretés et leurs avantages, ils y entendraient volontiers. Qu'ainsi je n'avais qu'à proposer ce que j'avais à dire de la part de votre majesté; que, quant aux pouvoirs, ils trouvaient les miens en bonne forme, et que, la reine étant présente, ils n'en avaient besoin que dans le temps de la signature. Je lui répondis que, si la reine d'Espagne ne désirait que ses sûretés avec des avantages considérables, elle les trouverait infailliblement dans mes propositions.

Le comte de Monterey et don Emmanuel de Lira excitent autant qu'ils peuvent à se joindre aux Hollandais, qui, de leur côté, insinuent dans cette cour que le roi d'Angleterre ne sera pas si absolument le maître de ses volontés, et qu'ils lui susciteront tant d'affaires dans ses états, qu'il ne sera pas longtemps en état de leur faire la guerre; que M. de Münster n'a point voulu entrer dans la ligue contre eux; qu'ils espèrent que l'électeur de Brandebourg et beaucoup d'autres princes d'Allemagne joindront des forces considérables pour se rendre médiateurs; qu'eux ayant quatre-vingt mille hommes, au commencement de la campagne, et les Espagnols quarante mille, c'est assez pour rendre le succès de la guerre douteux.

Cependant, sire, cette matière a mis ici grand désordre dans les conseils de cette monarchie, ce qui a fait deviser les plus sages; et les plus sensés, comme Pegnaranda et la Fuente, ont été appelés français, et ceux-ci ont traité les autres d'ignorants et de présomptueux. Cette affaire est tellement divulguée dans cette cour, qu'on n'y parle plus d'autre chose. Je ne puis pas m'empêcher, sire, de dire à votre majesté que, dans le conseil d'état, l'avis du marquis de la Fuente fut qu'il fallait de deux choses l'une, ou se déclarer pour les Hollandais, quand même ils auraient beaucoup moins de troupes, vendre l'argenterie des églises et de leurs maisons particulières; ou bien entrer dans le traité que leur offre votre majesté; que l'on assurât par un article le mariage de Madame et du roi d'Espagne; que cela suffisait pour les mettre à couvert de l'ambition et de la puissance de votre majesté; qu'ils seraient disculpés envers les Hollandais, et sauveraient leur honneur dans l'Europe.

Cet avis a été fort approuvé de tout le peuple, et l'on dit partout qu'il faut demander que Madame soit élevée en Espagne[1].

Lorsque Louis XIV sut que le traité d'assistance mutuelle avait été signé à La Haye, entre don Emmanuel de Lira et les États-Généraux, il redoubla d'efforts pour en empêcher la ratification. Il avait déjà mis en campagne le chevalier de Gremonville à la cour de Vienne, afin que l'empereur dissuadât les Espagnols de s'unir aux Hollandais. Il le chargea alors d'inviter l'empereur à intervenir auprès de la reine sa sœur, pour qu'elle ne ratifiât point une déclaration qui associerait sans nécessité l'Espagne aux dangers de la Hollande, et qui l'exposerait lui-même à de grands embarras. Le chevalier de Gremonville déploya toute son activité pour faire réussir ce nouveau désir de son maître. Il poursuivit l'empereur, l'impératrice, le prince Lobkowitz, le chancelier Hocher, de ses instances et de ses intarissables arguments[2]. L'empereur comprenait combien il lui importait que l'Espagne évitât de s'engager dans une guerre qui ne la menaçait point. Il sentait que, placé entre la fidélité qu'il devait à sa maison et l'alliance secrète qu'il avait contractée avec la France, il serait obligé de manquer à ses devoirs ou à ses intérêts. Il aurait donc souhaité que l'Espagne ne l'obligeât point à faire un choix et à prendre par honneur, selon toutes les apparences, un parti qui l'exposerait à perdre tous les avantages futurs qu'il s'était ménagés en se concertant avec Louis XIV.

D'un autre côté, les plaintes de la plupart des princes al-

[1] C'était la fille de Louis XIV. Elle mourut au commencement de cette année. Tous les Espagnols avaient le désir qu'elle épousât leur roi. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXI.)

[2] Dépêches du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du mois de décembre 1671 et du mois de janvier 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XL et XLI.)

lemands, qui le voyaient avec surprise ne faire aucun préparatif pour s'opposer à la ruine projetée de la Hollande, le touchaient beaucoup. Les électeurs de Brandebourg, de Trèves, de Mayence et sept ou huit princes, le pressaient de se déclarer et ne toléraient pas une aussi lâche indifférence de sa part. Les Hollandais faisaient même solliciter l'incorporation de leur territoire et celui des Pays-Bas à l'empire, ou bien une garantie de vingt ans contre la France; le prince Lobkowitz disait au chevalier de Gremonville que tous les princes y consentaient, hors trois, et il le félicitait d'avoir signé si à propos le traité de neutralité « sans lequel il ne pouvait pas répondre de quelque changement dans les dispositions[1]. » Un démêlé survenu depuis quelque temps entre l'électeur de Cologne et la capitale de son électorat, démêlé auquel n'étaient restés étrangers ni Louis XIV, ni les États-Généraux, paraissait devoir engager l'empire dans la guerre des Provinces-Unies. Tandis que l'empereur était intervenu comme médiateur, les Hollandais s'étaient prononcés pour la ville et Louis XIV pour l'électeur. Cette querelle, qui s'était terminée par un accommodement, le 2 janvier 1672, avait accru la désunion entre l'électeur et les Provinces-Unies, qui retenaient déjà plusieurs places de son électorat. Aussi craignant, à l'approche de la guerre, que le territoire de ce voisin hostile ne servît de passage à Louis XIV pour pénétrer dans leurs états, les Hollandais voulurent le contraindre à se déclarer pour eux, en lui signifiant qu'ils le traiteraient en ennemi s'il prétendait rester neutre. L'électeur ne resta point neutre : il fit de nouveaux traités avec Louis XIV[2], et en attendant il de-

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 28 janvier 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLI.)

[2] Voir plus bas, pages 704-707 de cette section.

manda un secours de troupes à son allié, qui lui envoya quatre mille hommes de pied et deux mille hommes de cavalerie. Louis XIV présenta cette mesure à la reine d'Espagne et à l'empereur comme la conséquence d'un traité conclu en 1669 avec l'électeur, et annonça que ses troupes, uniquement destinées à mettre cet électeur à l'abri des menaces des Hollandais, n'étaient dirigées ni contre les Pays-Bas, ni contre l'empire, ni contre Cologne. L'envoi de ce corps d'armée causa de l'agitation et quelque alarme à Vienne.

L'empereur regrettait quelquefois d'avoir signé le dernier traité de neutralité[1]. Cependant il n'aurait pas voulu que l'Espagne l'entraînât dans une guerre qui n'intéressait pas directement la maison d'Autriche. Pendant tout le mois de janvier le chevalier de Gremonville ne cessa pas de persécuter l'empereur et ses ministres, pour leur arracher la promesse qu'ils dissuaderaient la reine catholique d'accorder la ratification du traité du 17 décembre, et pour leur rappeler les engagements pris envers la France. Le chancelier Hocher l'assura, après cinq ou six jours d'une délibération très-agitée du cabinet impérial, « que l'empereur n'omettrait rien de ce qui était nécessaire au maintien du dernier traité[2]. »

Le chevalier de Gremonville obtint de l'empereur quatre audiences successives, dans lesquelles il développa avec sa verve et son habileté persuasives toutes les raisons qui devaient provoquer son active intervention auprès de la cour d'Espagne pour empêcher une guerre sans cela inévitable, et une contravention manifeste à tous les traités[3]. L'empereur

[1] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 5 janvier 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLI.)

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 7 janvier 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLI.)

[3] Dépêches du chevalier de Gremonville à Louis XIV, des 7, 15, 21 et 28 jan-

lui donna toujours de bonnes paroles. Il lui répondit constamment : « Habiamo ferma intentione di mantenere inviolabilmente i nostri trattati [1]. » Il se montra seulement inquiet du secours envoyé par Louis XIV à l'électeur de Cologne, parce qu'il pouvait provoquer la guerre dans l'empire [2]. Il lui dit, en dernier lieu, qu'il n'avait aucune connaissance positive du traité, qui, d'après l'assurance qu'on lui en avait donnée, était conforme aux traités d'Aix-la-Chapelle et des Pyrénées; qu'il persistait dans la disposition de maintenir les engagements pris; qu'il savait qu'on délibérait à Madrid sur les propositions du roi; qu'il espérait qu'on trouverait des expédients pour le satisfaire et pour assurer la paix, et « qu'il s'emploierait efficacement pour faire réussir la chose [3]. » Mais il n'osa pas s'entremettre auprès de cette cour défiante, orgueilleuse, téméraire malgré sa faiblesse, et ses vœux, selon toutes les vraisemblances, ne furent suivis d'aucune démarche. Il attendit les résolutions de Madrid, qui devaient, en quelque sorte, décider des siennes. Lorsqu'il apprit du chevalier de Gremonville les premières réponses faites au nom de la reine par le marquis de la Fuente au marquis de Villars, et la promesse que la ratification ne serait pas envoyée, il se montra impatient de recevoir la confirmation d'une nouvelle qui le rassurait [4].

Mais les choses avaient depuis longtemps changé de face à Madrid. Après le premier moment d'incertitude, la cour d'Es-

vier 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLI.)

[1] « Nous avons la ferme intention de maintenir inviolablement nos traités. » Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 28 janvier 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLI.)

[2] Même dépêche.

[3] *Ibid.*

[4] « Il ordonna que les dépêches de Madrid lui fussent portées à la chasse. » Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 14 février 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLI.)

pagne, un peu ébranlée par les propositions de Louis XIV, était revenue à ses défiances, à ses frayeurs et à ses prédilections. L'avis du marquis de la Fuente et du comte de Pegnaranda n'avait pas prévalu. On avait pensé qu'il était d'une bonne politique de ne pas laisser succomber les Provinces-Unies, parce que leur ruine conduirait à la perte entière des Pays-Bas, qu'il fallait relever les Hollandais de leur abattement, et les encourager à se défendre, en promettant de les assister; que l'alliance de l'Espagne avec la Hollande entraînerait celle de l'empereur et de l'empire, et détacherait avant peu l'Angleterre de la France. On résolut d'envoyer, secrètement toutefois, la ratification du traité de décembre à La Haye, et, en attendant, d'offrir à Louis XIV et à Charles II la médiation de l'Espagne pour régler leurs différends avec la Hollande.

Aussi les Espagnols s'étaient-ils décidés à armer autant que le permettait leur dénûment financier; ils levaient par force des hommes dans les villages; ils faisaient marcher vers la Catalogne toutes les troupes de la péninsule, qui ne s'élevaient pas à quatre mille chevaux et à neuf ou dix mille hommes de pied, et ils se proposaient d'en envoyer en Flandre[1]. Le résident de Hollande traitait avec eux de la vente de vingt-deux navires[2]. Depuis lors le gouvernement espagnol n'avait pas cessé d'écarter les propositions des ambassadeurs de France et d'Angleterre. Le comte de Sunderland était arrivé à Madrid le 9 janvier[3]; il s'était joint à M. de Villars, avait annoncé que son souverain se proposait d'attaquer aussi la Hollande, et qu'il

[1] Dépêches du marquis de Villars à Louis XIV, des 5 et 20 janvier 1672. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXI.)

[2] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 2 février 1672. (*Correspondance d'Espagne*, volume XLI.)

[3] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 20 janvier 1672. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXI.)

s'attendait au moins à la neutralité de l'Espagne [1]. M. Godolphin et lui avaient présenté à la reine d'Espagne un mémoire, dont l'ambassadeur de France envoyait à Louis XIV l'analyse, ainsi conçue :

Office des ambassadeurs d'Angleterre à la reine d'Espagne. Madrid, 8 fév. 1672.

Office des ambassadeurs d'Angleterre à la reine d'Espagne, pour lui proposer, soit d'entrer en ligue contre la Hollande avec l'Angleterre et la France, auquel cas elle demeurerait maîtresse de toutes les conquêtes qu'elle pourrait faire, et pourrait échanger avec la France ce qui ne lui conviendrait pas contre les conquêtes françaises qu'elle préférerait; soit de demeurer neutre, et alors la France lui accorderait les conditions les plus avantageuses en ce qui regarde Link, Condé et les écluses de Nieuport.

On débute dans cette pièce par une assez vague exposition des griefs de l'Angleterre contre les Hollandais [2].

Le comte de Pegnaranda lui avait remis, deux jours après, la réponse suivante :

Réponse du comte de Pegnaranda aux ambassadeurs d'Angleterre. Madrid, 10 fév. 1672.

En réponse à la proposition qu'ils font à la reine d'Espagne de s'unir à l'Angleterre et à la France, ou au moins de demeurer neutre dans la guerre qui va se faire contre les Hollandais, le comte a ordre de sa souveraine de témoigner l'étonnement où elle est de voir une proposition contre la Hollande venir d'une puissance qui est avec elle membre de la triple alliance; la guerre projetée lui paraît pouvoir entraîner des suites incalculables; il n'entre pas dans les intentions toutes pacifiques de l'Espagne de favoriser une prise d'armes si dangereuse; elle a offert, au contraire, et elle offre encore sa médiation pour l'éviter [3].

[1] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 2 février 1672. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXI.)

[2] *Correspondance d'Espagne*, vol. LXI.

[3] *Ibid.*

Le jour même où ce refus était adressé au comte de Sunderland et à M. Godolphin par le comte de Pegnaranda, le marquis de la Fuente en communiquait un semblable à M. de Villars.

Office du marquis de la Fuente au marquis de Villars. Madrid, 10 fév. 1672.

Je regrette vivement, lui disait-il, que mon indisposition me prive d'aller présenter mes hommages à votre excellence, et que le pressant intérêt de l'affaire ne me permette pas de prendre mon temps pour aller en personne lui rendre compte de ce dont elle s'est reposée sur mon zèle. Force m'est donc de me servir de la plume pour lui faire savoir que sur toutes les propositions qu'elle a faites, au nom de sa majesté très-chrétienne, pour un traité de ligue offensive et de neutralité contre les Provinces-Unies des Pays-Bas; pour l'arrangement des différends qui ont été remis à l'arbitrage des couronnes d'Angleterre et de Suède; sur le passage des munitions de guerre et de bouche, et celui des troupes d'une place à une autre, dans les deux royaumes; et enfin, sur la notification des résolutions du roi très-chrétien, touchant le secours de troupes qu'il a accordé à l'électeur de Cologne : la reine ma maîtresse, après avoir pesé le tout avec l'attention qu'elle porte dans toutes ses actions, en préférant toujours le bien commun à ses convenances particulières, a daigné m'ordonner d'assurer votre excellence qu'elle n'a rien plus à cœur ni vers quoi elle tende plus invariablement que la conservation de la paix et du repos universel de la chrétienté ; que, de sa part, il n'y sera porté atteinte en aucun cas, persuadée comme elle l'est que rien ne servira plus utilement l'intérêt commun que la mise en pratique de cette bonne intention dans laquelle elle espère être secondée par sa majesté très-chrétienne; que, cela présupposé en toute certitude, elle peut croire et affirmer qu'il n'a été donné aucun ordre, ni fait aucune ouverture contraire à ce qui précède, sa majesté ayant bien présents les articles des traités des Pyrénées, et voulant toujours se servir des facultés qu'ils lui assurent, selon ce qui conviendra le mieux, soit à elle, soit au maintien de ces traités mêmes, soit surtout au repos

général, considération qu'elle fait passer avant toutes les autres, et à laquelle le feu roi, qui est au ciel, et la reine, que Dieu conserve, ont fait notoirement tant de sacrifices; que c'est en continuant de se conformer à cette maxime, regardée par elle comme immuable, ainsi qu'aux règles tracées par le traité des Pyrénées, qu'elle offre à sa majesté très-chrétienne sa médiation, avec le désir de trouver une honorable voie d'accommodement sur les sujets de plaintes que sadite majesté a contre les Hollandais, l'assurant que, de leur côté, ils donneront toute satisfaction qui sera juste; qu'ils l'ont déjà offert à sa majesté très-chrétienne; que, comme c'est là tout ce qu'on peut désirer, et ce qu'on obtiendra infailliblement dans le cercle tracé par l'équité et la raison, sa majesté compte sur l'acceptation de l'offre qu'elle fait aujourd'hui, en prouvant au monde son dévouement à la tranquillité publique et à la conservation du repos dont jouit actuellement la chrétienté.

Qu'en ce qui touche aux prétentions soumises au jugement des arbitres, il n'y a rien à répondre pour le présent, puisqu'on a nommé deux rois si équitables et si sages pour en connaître; réserve dont sa majesté ne peut se départir sans motif, à moins que le roi très-chrétien ne se désiste desdites prétentions, faisant ainsi qu'il n'y ait plus matière à arbitrage.

Que, quant aux chemins publics dont l'établissement est proposé comme possible pour le passage des munitions de guerre, des vivres et des troupes de telle place dans une autre, c'est une innovation sujette à beaucoup d'inconvénients; et qu'on s'en réfère, sur ce sujet, à ce qui fut répondu à M. Dupré, et exposé à sa majesté très-chrétienne par le secrétaire don Miguel de Inerrieta.

Qu'enfin, en ce qui concerne Cologne, si c'est une notification, elle n'exige pas de réponse, une fois que sa majesté l'a reçue; et que, si c'est une proposition, on ne voit pas à quoi elle peut prétendre. Mais, sans s'arrêter à cette observation, sa majesté n'hésite pas à dire ce qu'elle ne saurait ignorer, que c'est une obligation dans laquelle elle se trouve, comme prince de l'empire, d'assister

ceux de ses membres qui subissent quelque violence, surtout dans leur liberté, suivant en cela les bannières de l'empereur et les constitutions de l'empire.

Dans tout cela, votre excellence pourra voir combien sont fausses les allégations dont elle m'a entretenu, et avec quelle persistance sa majesté maintient son désir et sa résolution de faire jouir la chrétienté du repos dont elle a tant besoin, et que sa majesté très-chrétienne peut assurer si puissamment en prêtant l'oreille au zèle ardent et pieux avec lequel la reine ma maîtresse s'offre de contribuer pour son compte, en tout ce qui dépendra d'elle, à écarter les maux d'une guerre qui, si elle est évitée par la France, augmentera si fort la gloire que sa majesté souhaite au roi très-chrétien. Que Dieu garde votre excellence!

Signé MARQUIS DE LA FUENTE[1].

Ce fut vainement que M. de Villars et le comte de Sunderland multiplièrent leurs démarches et leurs menaces. Celui-ci se plaignit, dans une nouvelle note communiquée au comte de Pegnaranda, de la réponse qui lui avait été adressée, et dit que, si l'Espagne secourait la Hollande, comme cette réponse le faisait craindre, la France et l'Angleterre lui feraient la même guerre qu'aux États-Généraux[2]. Mais il ne reçut pas une réponse plus satisfaisante, et le comte de Pegnaranda lui écrivit, au nom de la reine, qu'elle n'insistait plus sur l'offre « d'une médiation désagréable au roi de la Grande-Bretagne, et qu'elle ferait, dans cette circonstance, ce que les traités lui permettaient[3]. »

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LXI.

[2] Office des ambassadeurs d'Angleterre au comte de Pegnaranda. Madrid, 14 février 1672. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXI.)

[3] Réponse du comte de Pegnaranda au second office des ambassadeurs d'Angleterre. Madrid, 19 mars 1672. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXI.)

M. de Villars exprima la même surprise au marquis de la Fuente et lui fit entrevoir les mêmes dangers, sans obtenir plus de satisfaction. La cour d'Espagne avait pris son parti. La ratification de l'engagement du 17 décembre était déjà à La Haye. Les Espagnols croyaient qu'il leur était permis, aux termes des traités, de secourir *auxiliairement* les Hollandais, et ils comptaient bien ne pas aller au delà d'une pareille assistance. Leur but était de faire une démonstration favorable aux Hollandais, plus encore que d'entreprendre une guerre. M. de Villars rassurait bien sa cour à cet égard; il écrivait à Louis XIV :

Extrait d'une dépêche du marquis de Villars à Louis XIV. Madrid, 15 fév. 1672.

Je suis persuadé que l'Espagne n'enverra pas un homme de secours en Hollande. On juge bien ici que votre majesté, de quelque manière que ce soit, tiendra un corps si considérable en Flandre, qu'il ne leur sera pas permis de songer aux intérêts d'autrui, et que par là ils seront disculpés envers tous. Les levées qui se font ici font pitié. Je puis assurer votre majesté que d'une recrue de deux cents soldats, que je vis mener liés sur des charrettes, il n'y en avait pas vingt qui eussent atteint l'âge de dix-huit ans. L'on fait partir tous les jours les principaux officiers de Catalogne, tous jeunes gens sans aucune expérience. Je finirai ma lettre par un pronostic assuré des Espagnols : que si votre majesté veut leur pardonner un peu d'orgueil, ils n'interrompront point ses conquêtes[1].

Il annonça également que les Espagnols devaient embarquer dans le mois de mars, pour la Flandre, quatre mille hommes de vieilles troupes, que les nouvelles levées étaient destinées à remplacer dans la Péninsule [2]. Ayant appris en même temps que Louis XIV se proposait de tenir les Espagnols

[1] *Correspondance d'Espagne*, vol. LXI.

[2] Dépêche du marquis de Villars à Louis XIV, du 28 février 1672. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXI.)

en respect et de les empêcher d'aller au secours des Hollandais, en plaçant un corps d'armée considérable sur la frontière de Flandre [1], il écrivit :

Extrait d'une dépêche du marquis de Villars à Louis XIV. Madrid, 16 mars 1672.

Les Espagnols comptent eux-mêmes là-dessus. Je sais que quelques ministres de cette cour parlent des réponses qu'ils ont données à votre majesté et au roi d'Angleterre. Ils ont dit qu'il n'y avait pas deux partis à prendre pour leur réputation et leur intérêt; que, par un peu de vigueur qu'ils ont témoignée, ils ont donné cœur aux Hollandais, qui, peut-être par désespoir, se seraient accommodés avec votre majesté à leurs dépens, et qu'ils ont conservé aux Hollandais, par cette résolution, le peu d'alliés qui leur restent, qui s'en seraient infailliblement détachés s'ils les avaient abandonnés : cependant, ils ont fait valoir aux ministres étrangers la fierté de leur réponse, dont ils ont envoyé deux copies à tout le monde [2].

L'effet produit par cette résolution avait été très-grand à Vienne et à La Haye. Dès qu'on avait appris à la cour de l'empereur que l'Espagne s'était aussi étroitement unie à la Hollande, les dispositions avaient de nouveau changé. Le chevalier de Gremonville avait été mis encore une fois à l'index; aucun ministre n'osait plus lui parler. Le prince Lobkowitz, qui restait favorable à la France, tremblait de se perdre et engageait secrètement le chevalier de Gremonville, qu'il ne voyait plus en public, à faire bonne contenance; le marquis de Malagon, ambassadeur d'Espagne, était triomphant; il surveillait tout le monde et menaçait l'empereur lui-même.

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV.

Dès aussitôt avoir reçu la nouvelle de la ratification, écrivait le che-

[1] Lettre de Louis XIV au marquis de Villars, du 7 mars 1672. (*Correspondance d'Espagne*, vol. LXI.)

[2] *Correspondance d'Espagne*, vol. LXI.

Vienne, 3 mars 1672.

valier de Gremonville, l'ambassadeur d'Espagne voulait sur l'heure la venir communiquer à l'empereur, pour s'assurer de sa parole; affectant de témoigner cette même intention à tous ceux qu'il croit être plus zélés, jusques à avoir dit que, si sa majesté impériale balançait le moins du monde à se déterminer, il aurait les ordres de protester contre toute sorte d'aliénation et une entière désunion d'intérêts. Quant à M. le prince Lobkowitz, il ne menace plus de ne le point voir et rompre toute sorte d'amitié avec lui, mais il témoigne qu'il ne doute point qu'il ne vienne le premier lui offrir tout ce qui pourrait mieux servir à lier une plus étroite union.

Je sais qu'un chacun l'encourage et le loue que la régence ait pris une si convenable et vigoureuse délibération, pour se préparer une fois pour toutes, disent-ils, contre le procédé de la France; si l'on en croit l'universel, cette ratification en a été désirée, mais je ne découvre que trop que le prince Lobkowitz en a été étrangement surpris, ne s'y attendant nullement; et quelques-uns ont remarqué qu'il avait perdu toute sa gaieté dans les banquets où il a été traité, ce que ses envieux attribuent à ladite nouvelle. Depuis ce temps-là il ne m'a parlé que trois fois, en trois jours différents: dans la première, il me dit, en passant vite, qu'il fallait que nous usassions d'une séparation, comme entre ces maris et femmes à qui on la prescrivait pour la sûreté de l'intelligence du mariage et le bien de leurs personnes; dans la seconde, il me demanda les circonstances de ce qui s'était passé à la délibération pour ladite ratification, et, comme je lui répliquai que je les ignorais, ne pouvant encore le croire, il me dit que c'était pour s'en servir à mon avantage : sur quoi, je le priai et lui permis de me faire discourir en cela comme il voudrait; dans la troisième, il me conseilla en ces propres paroles, que je dusse parler hardiment pour mieux avancer mes affaires, en faisant à l'empereur quelques propositions pour les embrouiller. Je pénètre très-bien, sire, qu'il veut se servir de moi pour contrecarrer ou suspendre au moins toutes les résolutions qui se peuvent prendre, se voyant embarrassé à paraître seul pour sou-

tenir la hauteur avec laquelle les Espagnols les voudront emporter sur l'empereur[1].

Les partisans de l'Espagne disaient hautement à la cour de Vienne qu'il fallait former une ligue de Cambrai « pour contenir la France dans ses bornes[2]. » Quelques jours après, le chevalier de Gremonville annonça que l'empereur armait; que son conseil avait pris la résolution d'envoyer un corps de douze mille hommes aux environs d'Égra, en Bohême, afin d'intimider l'électeur de Cologne et de contenter le parti espagnol ainsi que les princes allemands favorables aux Hollandais, et, au fond, pour offrir une médiation efficace. Il aborda le prince Lobkowitz.

Extrait d'une dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV. Vienne, 10 mars 1672.

Je lui demandai, écrivit-il à Louis XIV, une conférence par la raison qu'étant le principal et le plus sage directeur des affaires, il était nécessaire que nous en discourussions pour ne pas laisser faire quelques méchants pas, quoique votre majesté eût une entière confiance aux traités, aux paroles de l'empereur, et particulièrement aux protestations de lui, prince Lobkowitz, à maintenir les choses. Il me répondit qu'il fallait que je le compatisse dans cette conjoncture, en laquelle s'élevaient de grandes affaires; mais qu'il me jurait en homme de bien d'aider mieux aux miennes en ne nous pratiquant point de quelque temps, et que si mon maître me soutenait, et moi ne me voulais point me soucier de tout ce qui pourrait arriver, il n'en devait pas faire de même, puisque le sien ne se gouvernait point en cette manière-là, s'abandonnant à toute sorte de défiances; et qu'enfin j'en usasse comme ces braves pilotes qui ne se servaient de la boussole qu'à l'extrémité, et pour se mieux assurer d'être dans la bonne route; et que, quand je dou-

[1] *Correspondance d'Autriche*, vol. XLI.

[2] Dépêche du chevalier de Gremonville à Louis XIV, du 3 mars 1672. (*Correspondance d'Autriche*, vol. XLI.)

terais de n'y être pas, je recourusse à lui, et qu'il m'éclaircirait en deux mots. Sur quoi lui ayant représenté qu'il était bien difficile que je pusse empêcher quelque contre-temps s'il ne m'était pas permis, dans cette crise d'affaires, d'en conférer avec lui, qui était seul capable de les bien concerter, il me répondit qu'à la vérité cela était extraordinaire, mais que, si je ne le voulais ruiner et en même temps mes affaires, il fallait que je témoignasse du mécontentement de lui. Mais comme je lui voulus dire en le quittant que je le laisserais faire en m'abandonnant à sa bonne volonté, il me dit que, loin de me négliger, je dusse parler avec plus de fierté que jamais, sans me soucier de causer de l'embarras aux autres ministres, auxquels je devais représenter vivement les inconvénients tous les jours.

Le chevalier de Gremonville n'y manqua point; mais les ministres refusant de l'écouter, il alla voir l'empereur, et il rendit compte ainsi qu'il suit de son entrevue :

Je lui dis que j'avais différé à rechercher l'honneur de son audience jusqu'à ce que la nouvelle de la ratification fût confirmée, et que M. l'ambassadeur d'Espagne l'eût pleinement informé des véritables motifs qui avaient obligé cette régence-là à faire un pas si scabreux, et que, bien que votre majesté n'en sût encore rien, par ses dépêches du 19 du passé elle m'ordonnait de rechercher incessamment ses offices, de peur de laisser exposer à des incidents irréparables la bonne intelligence qu'elle voulait sincèrement conserver avec toute sa maison; je ne devais donc pas négliger (pour ne manquer en rien à mon devoir) de lui représenter tous les mêmes inconvénients dont je l'avais plusieurs fois importuné, d'autant plus que ledit ambassadeur disait à un chacun dans sa cour d'avoir les ordres de protester un divorce, s'il ne remportait pas une prompte résolution, ce qui justifiait assez le concert qui s'était pris en Espagne de n'en donner aucune participation à sa majesté

impériale, bien loin d'en rechercher son consentement, appréhendant justement que son admirable prudence n'approuverait pas une résolution si à contre-temps, qui avait été extorquée par la cabale du comte de Monterey, qui était une suite de ce mentionné projet du burgrave Martinitz, du baron de l'Isola et de Castel-Rodrigo, à savoir, de l'engager insensiblement dans une guerre contre votre majesté. Je lui alléguai en cela les raisonnements de toutes les personnes désintéressées et étrangères qui étaient en cette cour, qui ne savaient comprendre comme l'Espagne s'allât attirer une guerre, sans avoir un concert de positive assistance de sa majesté impériale, qui demeurait encore en soupçon des véritables desseins du Turc, dont l'approche (quoiqu'en Pologne) lui devait donner tout autre application que d'avoir à s'embarquer pour un pur caprice des Espagnols contre votre majesté, laquelle se soucierait pourtant peu de toutes leurs résolutions, dans la confiance qu'elle avait encore tout entière aux paroles qu'il m'avait daigné donner et aux fondements du dernier traité.

Je conclus que, quoique l'affaire fût si avant, je ne doutais pourtant pas que, quand sa majesté impériale se voudrait servir des considérations de sa propre présente convenance et de l'autorité qu'elle devait prendre sur une régence impuissante et divisée, qu'elle ne renversât toutes ces résolutions avant qu'on en vînt aux mains, comme je l'en suppliais par avance de la part de votre majesté, puisque je tenais pour certain que, déclarant fermement qu'elle ne pût entrer dans ce démêlé avec votre majesté, ladite régence reviendrait bientôt à la raison, et qu'alors il pourrait se promettre de votre majesté de lui procurer toutes les sûretés ou ajustements qui peuvent raisonnablement se désirer. Il me répliqua n'avoir eu aucune participation de ce qui se venait d'établir au conseil d'Espagne, mais d'avoir employé ce qu'il croyait de plus utile pour la continuation d'une plus parfaite correspondance entre votre majesté et le roi d'Espagne, dont le conseil prétendait ne contrevenir aucunement aux traités de paix qui permettaient un secours auxiliaire à

leurs alliés, mais qu'il ne laisserait pas de contribuer encore de sa part à faire que les choses n'allassent pas plus avant et ne s'aigrissent pas davantage, demeurant au reste dans les intentions qu'il m'avait plusieurs fois réitérées de vouloir maintenir une sincère paix et amitié avec votre majesté[1].

Sur de nouvelles instances du chevalier de Gremonville, l'empereur répliqua : « Io farò tutto per fare apparire che io sono sincero amico del vostro serenissimo re[2]. »

Les Hollandais, de leur côté, avaient ressenti une satisfaction bien vive en apprenant que la convention du 17 décembre avait été ratifiée. Ils espéraient que l'assistance de l'Espagne en entraînerait d'autres, et M. Bernarts écrivait :

Extrait d'une dépêche de M. Bernarts au marquis de Pomponne. La Haye, 18 fév. 1672.

L'envoyé d'Espagne, ayant reçu la ratification du traité d'un secours mutuel fait il y a deux mois, en donna samedi communication aux États, qui firent aussi expédier la leur, qu'on échangea lundi dernier contre celle d'Espagne; ledit envoyé en aura un présent de six mille livres, vu que cela cause ici une grande joie, qu'on a incontinent notifié aux ministres de Suède, Danemarck et Brandebourg, et à toutes les cours des princes d'Allemagne, particulièrement sur ce que le duc de Lunebourg-Zell avait dit à l'envoyé de l'état que sa médiation en France serait de peu de considération, joint qu'il ne se pouvait pas engager dans aucune alliance, parce que cet état n'avait aucun allié qui se déclare pour eux; et, puisqu'ils ont à présent l'Espagne, ils s'imaginent que tous les princes d'Allemagne suivront cet exemple. Le comte de Monterey a donné ordre de faire de nouvelles levées, et, s'il pouvait avoir besoin d'argent, il ferait compter quatre millions de livres sur les villes et places du haut quartier de Gueldre, suivant le traité de 1660[3].

[1] *Correspondance d'Autriche*, volume XLI.

[2] Même dépêche. « Je ferai tout pour montrer que je suis l'ami sincère de votre sérénissime roi. »

[3] *Correspondance de Hollande*, vol. XCII.

Les Hollandais avaient d'autant plus de penchant à espérer l'assistance de l'Europe, qu'ils en ressentaient mieux de jour en jour l'urgente nécessité. Aussi recherchèrent-ils l'appui de l'empereur, du roi de Danemarck, des princes de l'empire et surtout de l'électeur de Brandebourg, le plus puissant d'entre eux. Ils avaient envoyé de bonne heure M. d'Amerong à Berlin pour demander à Frédéric-Guillaume de les assister de ses troupes, conformément au traité de 1666, qui lui en imposait l'obligation.

L'électeur de Brandebourg était embarrassé; il avait alors auprès de lui le comte de Saint-Géran, qui le pressait de nouveau de conclure avec Louis XIV le traité de coopération ou de neutralité que lui avaient vainement proposé le prince Guillaume de Fürstenberg et M. de Verjus. Il lui offrait, au nom de son maître, de le remettre en possession des places d'Emmerich, d'Orsoy, de Wesel et de toutes les villes du duché de Clèves qui étaient occupées par les garnisons des Hollandais, auxquels le grand électeur en demandait inutilement la restitution. Cette offre était de nature à le tenter. D'une part il redoutait, en prenant un parti contraire à la France, de s'exposer à la dangereuse inimitié de Louis XIV; de l'autre, il ne craignait pas moins de laisser succomber une république amie et protestante. Il ressentait en outre une ardente animosité contre l'électeur de Cologne et l'évêque de Münster, qui allaient attirer les troupes françaises sur le Rhin et faire ravager par elles ses états de Westphalie, et il espérait peut-être en se déclarant contre eux s'agrandir à leurs dépens.

Ces derniers sentiments, joints au désir d'empêcher la destruction de la république des Provinces-Unies, l'emportèrent sur toute autre considération. N'osant pas déclarer ouvertement ses résolutions, il les avait insinuées en disant à M. de Saint-

Géran et en faisant dire à M. de Pomponne par M. Crockow, son envoyé auprès de Louis XIV « qu'il serait peut-être obligé d'accorder aux États les troupes qu'il leur avait promises par un traité de 1666, sans que le roi pût y trouver à redire, puisqu'il ne lui était pas libre de manquer à sa parole[1]. » Mais Louis XIV avait fort mal reçu cette ouverture ; façonnant à son usage la théorie des agressions, il lui avait fait répondre « que le traité de 1666 n'était que défensif, qu'il n'engageait que contre l'agresseur et qu'il ne croyait pas que l'électeur voulût déclarer qu'il le fût lui-même ; que l'agression, selon l'usage reçu entre les nations, ne se réglait pas par l'attaque, mais par les injures qui avaient nécessité à la faire ; que celles qu'il avait reçues des États pouvaient l'obliger à s'en ressentir, et qu'ayant été offensé le premier, le titre d'agresseur ne se pouvait donner justement qu'aux États[2]. » Louis XIV avait ajouté que, si l'électeur consentait à ce que les Hollandais tinssent leurs garnisons dans ses places du Rhin, il ne pouvait pas donner un plus grand secours à ses ennemis.

Malgré toutes les instances de Louis XIV, le grand électeur n'avait pas consenti à conclure un traité de coopération ou de neutralité. Il s'était borné à promettre « qu'il ne voudrait rien faire qui fût contraire à sa majesté[3], » et il avait offert de s'interposer pour obtenir des Hollandais les satisfactions que pouvait souhaiter la France. Louis XIV avait refusé cette médiation, et vers la fin de mars, voyant que le comte de Saint-Géran était inutile à Berlin, il l'avait brusque-

[1] Lettre de Louis XIV à M. de Saint-Géran, du 19 février 1672. (*Correspondance de Prusse*, vol. VIII.)

[2] Lettre de Louis XIV à M. de Saint-Géran, du 13 février 1672. (*Correspondance de Prusse*, vol. VIII.)

[3] Instructions de Louis XIV au comte de Lavauguyon. Du camp de Rhinberg, le 7 juin 1672. (*Correspondance de Prusse*, vol. VIII.)

ment rappelé « pour qu'il vînt servir à la tête du régiment qu'il avait mis sous sa charge. » Paraissant croire aux bonnes dispositions de l'électeur plus qu'il ne le faisait, il lui avait écrit : « J'ai été informé, par le compte que m'a rendu le comte de Saint-Géran, des sentiments que vous conservez pour ce qui peut être de ma satisfaction, et comme je ne m'en propose point d'autre en cette rencontre que celle qui s'accorde le plus non-seulement avec la raison et la justice, mais encore avec ce que j'ai droit d'attendre de votre amitié et de notre alliance, je dois autant me promettre de votre part toutes les preuves d'une parfaite correspondance, que vous devez vous tenir assuré en échange de la même affection dont j'ai été bien aise de vous donner des marques en toutes occasions [1]. » L'électeur, un peu surpris de ce départ subit, avait répondu à Louis XIV « qu'il ne perdrait jamais le désir de lui rendre en toutes sortes d'occasions ses très-humbles services. » Il avait ajouté, relativement à la mission de M. de Saint-Géran : « J'aurais eu la plus grande joie du monde d'avoir pu condescendre en toutes choses à ce qu'il m'a proposé de la part de votre majesté, mais les obstacles qui se sont présentés en grand nombre ne me l'ayant permis jusqu'ici, je me promets de la justice et de l'amitié de votre majesté qu'elle jugera elle-même qu'en considération des conjonctures présentes des affaires du monde et des circonstances, sur lesquelles je me trouve obligé de faire réflexion, je n'ai pu aller plus avant ni prendre d'autre résolution que celle dont votre majesté sera plus amplement informée par ledit sieur comte, auquel je prie très-humblement votre majesté d'en ajouter foi entière [2]. »

[1] Lettre de Louis XIV à M. l'électeur de Brandebourg. Versailles, 25 mars 1672. (*Correspondance de Prusse*, volume VIII.)

[2] Lettre de l'électeur de Brandebourg

Immédiatement après le départ de M. de Saint-Géran, le grand électeur avait sérieusement entamé la négociation d'une alliance avec les Hollandais, en exigeant toutefois qu'on lui en gardât le secret et qu'on annonçât seulement qu'il s'agissait d'une neutralité entre les États et lui[1]. Il avait conclu le 26 avril 1672, à Cologne sur la Sprée, un traité par lequel il s'engageait à fournir aux Hollandais, s'ils étaient attaqués, un secours de vingt mille hommes qu'il commanderait en personne, et dont les États-Généraux payeraient par moitié la levée et la solde[2]. A la suite de ce traité, il avait armé, quoiqu'il fût peu probable qu'il osât marcher seul à la défense des Provinces-Unies contre les rois de France et d'Angleterre, secondés par plusieurs princes de l'empire et au besoin par le roi de Suède.

Mais avant même que ce traité eût été conclu, la guerre avait éclaté entre l'Angleterre, la France et les Provinces-Unies. Le chevalier Downing, regardé comme le plus grand querelleur de la diplomatie britannique, était parti dans le mois de décembre 1671[3] pour La Haye avec les instructions les moins pacifiques. Le lendemain de son entrée publique à La Haye, qui avait eu lieu le 8 janvier 1672[4], il demanda satisfaction sur tous les points litigieux entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, et principalement sur l'affaire du pavillon. Il remit aux États-Généraux une note conçue en termes hautains et impérieux. Dans cette note, fondant le droit

à Louis XIV, écrite le 29 mars 1672, de Cologne sur la Sprée. (*Correspondance de Prusse*, vol. VIII.)

[1] Basnage, tome II, page 201, et *Mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg*, 1re partie, page 124, in-4°. Berlin et La Haye, 1751.

[2] Du Mont, tome VII, part. 1re, p. 194.

[3] Dépêche de M. Colbert à M. de Louvois, du 10 décembre 1671. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CII.)

[4] Dépêches de M. Bernarts à M. de Pomponne, des 7 et 14 janvier 1672. (*Correspondance de Hollande*, XCII.)

revendiqué par l'Angleterre sur la coutume et les traités, il disait que le roi son maître avait vainement attendu pendant cinq mois la réparation volontaire de l'insulte faite à son pavillon par le lieutenant-amiral Van Gend, et finissait en ces termes :

Extrait de l'office du chevalier Downing aux États-Généraux des Provinces-Unies La Haye, 12 janv. 1672.

C'est pourquoi sa majesté a commandé au soussigné ambassadeur de représenter cette affaire à leurs seigneuries, ainsi qu'il a fait, et de leur donner à connaître que sa majesté s'attend de recevoir de leurs seigneuries une réparation entière et prompte, à savoir, par l'aveu et la reconnaissance solennelle du droit de sa majesté à la souveraineté sur lesdites mers, déclarant qu'ils ne le disputent ni ne le disputeront point, mais que leurs navires, en quelque nombre et de quelque rang qu'ils soient, baisseront leur pavillon et leurs plus hautes voiles à tous les navires de guerre de sa majesté, de quelque rang qu'ils soient, comme de coutume, et par le châtiment exemplaire du sieur Van Gend, pour apprendre à tous autres à ne pas oser ci-après commettre la même faute[1].

Cette exigence audacieuse embarrassa les États-Généraux et leur découvrit toute la gravité du danger. Le traité de 1654, article 13, avec Cromwell, les traités de 1662 et 1667, avec Charles II, n'avaient reconnu la supériorité du pavillon britannique dans la Manche que de flotte à flotte, et n'avaient point prescrit qu'une flotte entière courbât ses hunes et ses couleurs devant un simple vaisseau[2]. Les États-Généraux ne voulaient pas consentir à cette humiliation[3]; ils cherchèrent à se concilier le roi d'Angleterre, en donnant à son neveu le

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCII.

[2] Réponse donnée par les États-Généraux sur le mémoire de l'ambassadeur Downing. La Haye, 3 février 1672. (*Correspondance de Hollande*, volume XCII.)

[3] Dépêche de M. Bernarts à M. de Pomponne, du 29 janvier 1672. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCII.)

prince d'Orange, qui était âgé de vingt et un ans, la charge de capitaine général. La province de Hollande s'y opposait seule, et l'assemblée générale des six autres provinces lui écrivit pour obtenir son assentiment[1]. Comme elle ne voulait pas y consentir, les États-Généraux résolurent de le nommer capitaine général, seulement pour la campagne qui allait s'ouvrir, mais sous la condition tacite que les fonctions de capitaine et amiral général lui seraient conférées à vie lorsqu'il aurait atteint sa vingt-deuxième année[2]. Cette transaction ne servit qu'à mécontenter le prince d'Orange, dont le parti devenait chaque jour plus nombreux et plus hardi, et à rendre imminents des troubles intérieurs[3]. Charles II se montra en apparence satisfait des dispositions des six provinces; mais, afin de fomenter les dissensions des États, il dit à leur ambassadeur M. Boreel, qu'il avait à se plaindre de M. de Witt, qui était en conjuration permanente contre son neveu le prince d'Orange[4].

En même temps que M. Boreel transmettait à son gouvernement les plaintes du roi d'Angleterre, qui enhardirent encore davantage les ennemis du grand pensionnaire, il écrivait qu'il y avait un traité conclu entre la France et l'Angleterre; que cette dernière puissance armait cinquante vaisseaux de premier, deuxième et troisième ordre, quinze brûlots, et que le duc d'York devait commander les deux flottes combinées[5].

[1] Lettre des États-Généraux à ceux de Hollande. (*Correspondance de Hollande*, vol XCII.)

[2] Dépêche de M. Bernarts à M. de Pomponne, du 21 janvier 1672. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCII.)

[3] Lettre de M. d'Aunoy à M. de Pomponne, du 29 janvier 1672. (*Correspondance de Hollande*, volume XCII.)

[4] Dépêche de M. Bernarts à M. de Pomponne, du 2 février 1672. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCII.)

[5] Dépêche de M. Bernarts à M. de Pomponne, du 29 janvier 1672. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCII.)

Pour désarmer l'hostilité du roi d'Angleterre, les États-Généraux se décidèrent à faire le sacrifice de leur orgueil. Ils consentirent à humilier leur pavillon et déclarèrent que, malgré le sens des traités de 1654, 1662 et 1667, ils « étaient tout prêts à faire baisser le pavillon de toute une flotte devant un seul vaisseau de guerre anglais, pourvu que le roi de la Grande-Bretagne les assurât de l'exécution de l'article 5 de la triple alliance si la France venait à attaquer leur état [1]. » Mais les Hollandais s'humiliaient en vain; le chevalier Downing déclara qu'ils devaient se soumettre sans condition. Il annonça d'ailleurs que, le délai donné pour répondre étant expiré, il ne pouvait plus demeurer parmi eux. Il partit précipitamment de La Haye, dans la crainte d'être victime de la populace, qui le détestait [2]. Ce départ embarrassa le roi d'Angleterre; il eut peur que les Hollandais n'accordassent tout [3]. En effet, la réponse des États-Généraux ayant été envoyée à M. Boreel, l'ambassadeur hollandais assura à Charles II « que, même devant le moindre de ses yachts, toute la flotte hollandaise baisserait le pavillon [4]. » Mais ce prince, décidé à n'admettre aucune satisfaction, se rendit d'autant plus exigeant que les États se montraient plus timides. Lord Arlington dit à M. Colbert « qu'il allait travailler à faire une réponse au dernier mémoire de M. Boreel, qui serait remplie de demandes si déraisonnables, qu'il n'y aurait pas lieu de les obtenir [5]. » En effet, dans cette réponse le roi d'Angleterre se plaignit qu'on n'eût pas détruit le tableau de l'hôtel de ville de Dordrecht, qu'on eût accordé un asile

[1] Réponse donnée par les États-Généraux sur le mémoire de l'ambassadeur M. Downing. La Haye, 3 février 1672. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCII.)

[2] Lingard, tome XII, page 302, et Temple, tome II, page 180.

[3] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 11 février 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII.)

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

à d'anciens officiers républicains anglais qu'il appelait *ses rebelles*, et il réclamait le droit exclusif de pêche dans les mers britanniques, ce qui eût entièrement ruiné l'une des branches principales du commerce hollandais [1]. Il envoya en même temps ordre au chevalier Downing qui s'était embarqué, mais qui était retenu par les glaces, de retourner à La Haye « et d'y demeurer encore quelque temps pour amuser les États-Généraux et retarder l'équipement de leurs vaisseaux [2]. » Comme celui-ci n'obéit pas, dès qu'il arriva à Londres il fut mis à la Tour. M. Colbert témoigna la crainte que le ressentiment de Downing, qui avait agi dans cette occasion plus *par faiblesse* que *par malice*, ne lui fît divulguer les ordres secrets qu'il avait reçus en allant à La Haye. Mais on lui répondit que, « si le roi d'Angleterre ne l'avait pas fait arrêter, il n'aurait plus été en pouvoir d'exécuter le traité, parce que les Hollandais auraient pu prendre ce brusque départ pour une rupture, et en conséquence faire saisir une grande quantité de vaisseaux marchands anglais qui se trouvaient dans leurs ports, et faire sortir même beaucoup de vaisseaux de guerre qu'ils pouvaient mettre en mer en huit jours de temps, ce qui aurait fait crier toute l'Angleterre et aurait pu causer des désordres, auxquels il n'aurait pas été possible de remédier [3]. » Malgré ces lenteurs calculées de Charles II, M. Boreel manda de Londres aux États-Généraux qu'il était inutile de rien espérer du roi de la Grande-Bretagne [4].

Les États-Généraux se préparèrent donc à la guerre. Ils nommèrent, le 24 février, le prince d'Orange capitaine général,

[1] Dépêches de M. Bernarts à M. de Pomponne, des 4 et 25 février 1672. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCII.)

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 15 février 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII.)

[3] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 18 février 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII.)

[4] Dépêche de M. Bernarts à M. de Pomponne, du 25 février 1672. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCII.)

avec la résolution de lui donner à vie les fonctions de capitaine et amiral général le 22 novembre, lorsqu'il aurait vingt-deux ans accomplis[1]; ils accordèrent cent vingt mille livres par an, comme capitaine général, et vingt-cinq mille comme conseiller d'état, à ce prince, qui donna un grand festin aux États de Hollande dans la salle de leurs séances[2]. Ils prescrivirent aux amirautés de mettre le plus promptement possible en mer soixante et quinze vaisseaux de guerre, vingt-quatre frégates, vingt-quatre brûlots et autant de galiotes[3].

Ne voulant cependant pas désespérer de ramener le roi d'Angleterre, ils essayèrent de négocier jusqu'au bout. Ils envoyèrent à Londres M. Meerman, avec mission de déclarer que sur le pavillon les États donneraient toute satisfaction, pourvu que la pêche restât libre; qu'ils congédieraient l'amiral Van Gend et le remplaceraient par l'amiral Tromp. M. Meerman avait pouvoir d'employer des sommes considérables, et devait demander, à défaut de l'assistance de l'Angleterre, au moins sa neutralité et sa médiation[4]; mais tout devait être inutile.

Charles II venait de signer avec la France le traité d'alliance qui devait être rendu public. Après en avoir conclu à Douvres, le 1er juin 1670, un premier, qui ne devait être connu que de ses conseillers catholiques; après en avoir conclu à Londres le 31 décembre 1670, un second, qui devait être connu de ses conseillers protestants; ce prince, marchant toujours à ses fins par des voies tortueuses, en conclut à White-Hall, le 12 fé-

[1] Dépêche de M. Bernarts à M. de Pomponne, du 25 février 1672. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCII.)

[2] Dépêche de M. Bernarts à M. de Pomponne, du 3 mars 1672. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCII.)

[3] Dépêche de M. Bernarts à M. de Pomponne, du 25 février 1672. (*Correspondance de Hollande*, volume XCII.)

[4] Dépêche de M. Bernarts à M. de Pomponne, du 16 mars 1672 (*Correspondance de Hollande*, volume XCII), et dépêche de M. Colbert à M. de Pomponne, du 21 mars 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII.)

vrier 1672, un troisième, qui était destiné à l'Angleterre entière. Ce traité, que signèrent, d'une part, Buckingham, Lauderdale, Arlington, Ashley, Clifford, et de l'autre, Colbert, contenait en dix articles les mêmes clauses que le traité du 31 décembre 1670, sauf l'envoi d'un corps auxiliaire anglais sur le continent[1]. Cette obligation, dont le roi d'Angleterre était déchargé la première année de la guerre, était réglée, ainsi qu'un autre point relatif au commandement des flottes combinées, par les deux articles secrets qui suivent :

1.

Annexe du traité du 2-12 fév. 1672. Articles secrets.

Il est convenu et arrêté que, comme l'escadre de trente vaisseaux et dix brûlots que le seigneur roi très-chrétien joindra à la flotte anglaise n'y sera que comme auxiliaire, ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne prenant sur soi cette guerre de mer, sa majesté très-chrétienne accordera encore en cette considération, au cas que son altesse royale monseigneur le duc d'York vienne à être obligé de se retirer par maladie ou autrement, ses pouvoirs et ses commissions à celui qui aura, en l'absence dudit seigneur duc, le commandement sur tous les vaisseaux anglais, et qui sera sur le vaisseau où sera arboré le pavillon amiral d'Angleterre, en vertu desquels pouvoirs il commandera au vice-amiral, lieutenant général français ou autre officier général commandant l'escadre des vaisseaux et brûlots de sa majesté très-chrétienne; lequel vice-amiral, lieutenant général ou autre commandant, jouira en l'un et l'autre cas, tant pour lui que pour son vaisseau et pavillon, des honneurs et préséances stipulées dans l'article cinquième du traité signé aujourd'hui.

2.

Encore qu'il ait été dit par le quatrième article dudit traité, signé

[1] Traité de ligue et d'union entre Charles II et Louis XIV, du 2-12 février 1672. Au dépôt des affaires étrangères.

aujourd'hui par lesdits ambassadeur et commissaires, que le roi de la Grande-Bretagne sera obligé de faire transporter et d'entretenir complet, à ses dépens, dans l'armée de sa majesté très-chrétienne, tant que la guerre durera, un corps de six mille hommes d'infanterie anglaise, néanmoins ledit seigneur roi de la Grande-Bretagne ayant reconnu que l'état de ses affaires ne pouvait pas permettre de satisfaire sitôt à cette obligation, sa majesté très-chrétienne a bien voulu l'en dispenser pour cette année 1672; et à l'égard de l'année 1673 et autres suivantes, tant que ladite guerre durera, ledit article quatrième sera exécuté de point en point, selon sa forme et teneur.

En foi de quoi le sieur Charles Colbert, ambassadeur dudit seigneur roi très-chrétien, le milord duc de Buckingham, le milord duc de Lauderdale, milord Arlington, le milord Ashley, et le sieur chevalier Clifford, commissaires du roi de la Grande-Bretagne, ont signé les présents articles secrets, et à iceux fait apposer les cachets de leurs armes, lesquels articles secrets auront pareille force et vigueur que s'ils étaient insérés dans le corps du susdit traité.

Fait à White-Hall, ce 2-12 février 1672.

(L. S.) COLBERT.	(L. S.)	BUCKINGHAM.
	(L. S.)	LAUDERDALE.
	(L. S.)	ARLINGTON.
	(L. S.)	ASHLEY.
	(L. S.)	CLIFFORD[1].

Louis XIV, qui avait achevé de payer à Charles II les deux millions pour sa catholicité, avait consenti à avancer les termes du subside pour la guerre, et avait déjà transmis en janvier les sept cent cinquante mille livres tournois du premier terme[2]. Il fit

[1] La ratification de ces articles secrets par Charles II est du 28 février 1672.

[2] Lettre de M. de Louvois à M. Colbert, du 19 décembre 1671. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CI.)—Quittance du chevalier Bond au nom de Charles II, du 27 janvier 1672. (Bibliothèque royale, *papiers Colbert*, cote 21, page 5.)

accepter un collier de perles de soixante mille livres à la femme du comte d'Arlington, qui possédait toujours la confiance entière de son maître[1]. Le roi d'Angleterre, voulant se procurer encore d'autres ressources, convoitait une riche flotte hollandaise venant de Smyrne. Il donna ordre à sir Robert Holmes de l'attaquer sans déclaration de guerre. Sir Robert Holmes rencontra le 23 mars, non loin de l'île de Wight, cette flotte de soixante navires marchands, escortée par sept vaisseaux de guerre que commandait le lieutenant-amiral Van Nès : il l'attaqua à trois reprises, mais elle se défendit si vigoureusement deux jours de suite, qu'il ne parvint à lui enlever qu'un vaisseau de guerre et quatre navires marchands[2]. La proie que Charles II avait voulu s'approprier, bien plus en pirate qu'en roi d'une nation civilisée, lui échappa, et les hostilités commencèrent d'une manière déloyale et sans le profit qu'il en espérait[3]. Ses ministres présentèrent cette attaque comme ayant été provoquée par le refus que le lieutenant-amiral Van Nès avait fait de baisser pavillon devant les vaisseaux anglais. Le soir du jour où cette nouvelle se répandit dans Londres, on dénonça la guerre aux ambassadeurs hollandais. Voici comment ceux-ci transmirent cette déclaration au secrétaire des États-Généraux.

Extrait d'une lettre de MM. Meerman et Boreel à M. de Fagel. Londres, 27 mars 1672.

Ce soir bien tard les commissaires de sa majesté déclarèrent dans une conférence tenue avec nous, qu'ils avaient ordre de nous faire connaître que sadite majesté avait résolu le même jour en son conseil de faire la guerre à L. H. P. ce qui nous surprit, comme il fera apparemment aussi leursdites hautes puissances ; et vint à notre logis un gentilhomme du duc d'York, dénonçant, au nom

[1] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 11 avril 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII.)

[2] Dépêche de M. Colbert à Louis XIV, du 28 mars 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII.)

[3] Lingard, tome XII, pages 302-303.

dudit duc, au secrétaire Boy, que M. Meerman (c'étaient ses propres mots, si ledit secrétaire n'a pas mal entendu la langue anglaise) aurait de se retirer hors du royaume avec le même vaisseau qu'il était arrivé : à quoi ledit sieur se préparera aussi dans un jour ou deux, sous le bon plaisir de L. H. P. afin de leur rendre un compte exact et fidèle de toute sa négociation[1].

La déclaration de guerre, datée du lendemain 28 mars[2], fut publiée le 29 à midi[3], et M. Colbert écrivit : « Il y a plus de gens qui la blâment, tant à la cour qu'à la ville, qu'il n'y en a qui la louent[4]. » Charles II voulut se mettre en mesure d'exécuter le plan de pouvoir absolu et de catholicisme que la guerre, si elle était heureuse, devait faciliter pour lui. L'ajournement des chambres à dix-huit mois était un acheminement. Il avait déjà eu l'imprudence, malgré les conseils de Louis XIV, d'envoyer un ecclésiastique à la reine d'Espagne pour lui faire connaître son projet de conversion. Il demanda alors à Louis XIV un prêtre habile pour le diriger, et le comte de Schomberg pour commander les troupes dont il devait se servir en cas de besoin. Il publia, le 25 mars, une déclaration *d'indulgence pour les âmes délicates*, et de sa seule autorité il suspendit les lois pénales contre les dissidents religieux. Il autorisa les non-conformistes protestants à pratiquer leur culte dans des lieux de réunion placés sous la protection du magistrat civil, et les catholiques à s'assembler dans des maisons particulières pour

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCII.

[2] Déclaration de guerre de Charles II contre les États-Généraux, du 28 mars 1672 (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII), et Du Mont, *Corps diplomatique*, t. VII, partie Ire, p. 163.

[3] Dépêche de M. Colbert à M. de Pomponne, du 30 mars 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, volume CIII.)

[4] Dépêche de M. Colbert à M. de Pomponne, du 30 mars 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII.)

[5] Dépêche de M. Colbert à M. de Pomponne, du 21 mars 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII.)

leur service religieux[1]. Il eut l'intention d'envoyer un ecclésiastique anglais à la cour de Rome, pour traiter avec le pape des conditions auxquelles il pourrait rétablir le catholicisme dans son royaume, et lui demander la communion sous les deux espèces et la célébration de la messe en langue vulgaire, « choses qu'il croyait nécessaires pour attirer une partie de ses sujets dans ses sentiments[2], » et il désira l'envoi du cardinal d'Estrées en qualité de légat[3]. L'enthousiaste duc d'York et l'ardent Clifford le pressaient de se déclarer et de précipiter à cet égard ses résolutions; mais Charles II, conseillé par le comte d'Arlington, que sa clairvoyance et sa timidité rendaient moins entreprenant, voulait s'y prendre avec une prudence habile. Il était d'accord avec Louis XIV, pour qui la conquête de la Hollande passait avant le rétablissement de l'orthodoxie en Angleterre, et qui fit écrire par M. de Pomponne à son ambassadeur M. Colbert : « Sa majesté juge qu'il faut que les avantages qu'il y a lieu d'espérer de cette guerre soient bien affermis avant que le roi d'Angleterre se mette en péril des mécontentements qui pourront suivre sa déclaration[4]. »

De son côté, Louis XIV, n'ayant pu empêcher l'Espagne de s'unir à la Hollande par une promesse de secours, mettait tout en œuvre à la cour de Vienne pour empêcher l'empereur de suivre l'Espagne dans cette voie dangereuse. Il espérait même porter aux Provinces-Unies des coups si brusques et si décisifs que les Espagnols seraient pris au dépourvu et ne pourraient pas assister les Hollandais. Il était entré avec l'électeur de Cologne dans une liaison plus étroite que par le traité

[1] Lingard, tome XII, pages 303-305; *Histoire du parlement*, tome IV, page 515.

[2] Mémoire de M. Colbert à Louis XIV, du 7 juin 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII.)

[3] Même dépêche.

[4] Lettre de M. de Pomponne à M. Colbert, du 30 avril 1672. (*Correspondance d'Angleterre*, vol. CIII.)

d'Hildesheim. M. de Verjus en son nom, et le prince Guillaume de Fürstenberg au nom de l'électeur de Cologne, avaient signé à Bruhl, le 2 janvier 1672, un traité de ligue offensive. Par ce traité il fut convenu que Louis XIV attaquerait les Hollandais avec deux armées de cinquante à soixante mille hommes au moins, et que l'électeur entretiendrait dix-sept à dix-huit mille hommes de troupes. Outre les dix mille écus promis à l'électeur par le traité d'Hildesheim (11 juillet 1671), il devait recevoir tous les mois vingt-huit mille écus, à dater du 1er décembre 1671, pour l'entretien de ses troupes. L'électeur n'était pas tenu de se déclarer avant le 15 mai. Si l'empereur secourait les Hollandais, l'électeur serait libre de se retirer de cette alliance en vendant au roi au moins dix mille chevaux et six mille hommes de pied, sans avoir droit désormais aux vingt-huit mille écus de subsides mensuels. Si l'électeur de Brandebourg, le duc de Zell, ou tout autre prince de l'empire l'attaquaient, le roi serait tenu de l'assister avec une armée de vingt mille hommes. Le roi s'engageait de plus à n'attaquer ni l'empereur, ni l'empire, ni les Espagnols, à moins qu'ils ne marchassent au secours des Hollandais. Il s'engageait aussi à fournir à l'électeur quatre mille hommes de pied, dont la solde serait prise sur les subsides, à raison de deux mille livres par mois pour chaque mille hommes. Enfin, par un article secret, le roi promettait soixante mille livres à l'électeur pour les quatre premiers mois de la paye de ces quatre mille hommes[1].

Indépendamment de cette ligue offensive, qui devait durer trois ans, l'électeur, moyennant un prêt de cent mille livres, engagea au roi la ville de Nuys, et consentit à ce qu'il y fût

[1] Traité en 26 articles. La ratification est du 20 février 1672. Au dépôt des affaires étrangères.

mis une garnison suisse. Il fut nécessaire pour ne pas alarmer l'empire de donner le change sur ce traité d'engagement, conclu le 19 janvier, et à la suite duquel Nuys devait être fortifié par des Français, occupé par des troupes de Louis XIV, et l'électeur devait recevoir quatre cent mille livres. Aussi, trois traités simulés furent-ils passés dans ce but le 24 janvier, entre le marquis de Louvois, qui s'était rendu à Bonn, et le prince Guillaume de Fürstenberg. Le premier de ces trois traités avait pour objet l'entrée dans Nuys de quatorze cents Suisses, en échange d'un corps de quatorze cents Français, qui étaient depuis quelque temps au service de l'électeur, et qu'il devait cependant garder. Le second autorisait le marquis de Louvois à fortifier Nuys et à y construire une citadelle pour le compte de l'électeur, qui fournirait le bois, dix-huit mille écus, et achèterait toutes les maisons qu'il faudrait raser. Le troisième promettait quatre cent mille livres à l'électeur, pour l'indemniser des ravages que pourraient commettre les troupes françaises en traversant son électorat. Le même jour le prince Guillaume de Fürstenberg remit à M. de Louvois un écrit par lequel il reconnut que ces trois traités étaient nuls et avaient été signés pour cacher le traité du 19, qui était seul réel[1].

De cette manière étaient dissimulés et l'engagement de Nuys au roi de France, et l'entrée d'une garnison française dans une ville de l'empire, et la construction, dans l'intérêt de la France, d'une citadelle sur le territoire allemand. On ôtait à l'empereur et aux princes de l'empire le prétexte d'intervenir militairement dans la querelle qui allait se vider entre Louis XIV et les États-Généraux. Ce prince acquit bientôt un auxiliaire

[1] Traité en 26 articles. La ratification de ce traité est du 20 février 1672. Au dépôt des affaires étrangères.

de plus dans le belliqueux évêque de Münster, qui signa le 22 janvier 1672, à Ossendorf, avec M. de Louvois, des articles par lesquels il promit de fournir des vivres, des munitions, des charrois aux troupes de Louis XIV, et annonça la jonction de ses troupes à celles de l'évêque de Cologne, à condition que le roi l'aiderait avec quatre mille hommes de pied et deux mille chevaux à prendre une ville sur l'Yssel[1]. Afin de s'assurer des dispositions de l'évêque de Paderborn, qui était coadjuteur de Münster, un traité signé le 7 avril entre cet évêque et M. de Verjus, lui accordait deux mille écus par mois, à déduire sur les vingt-quatre mille payés par la France à l'évêque de Cologne et à l'évêque de Münster. Il s'engageait à rester neutre, à fournir deux cents cavaliers de sa milice à l'évêque de Münster, et à ne lui susciter aucun embarras dans son chapitre[2]. Par ces traités, Louis XIV se ménagea le moyen d'attaquer les Provinces-Unies par le côté où elles étaient le plus vulnérables.

A l'approche du printemps, il ne prenait aucun soin de déguiser ses desseins, dont il n'aurait du reste pas pu cacher les préparatifs, et dont les Hollandais saisissaient partout les traces. Il n'avait pas envoyé M. Courtin à La Haye, ainsi qu'il l'avait annoncé aux États-Généraux en rappelant M. de Pomponne. Il n'était resté à La Haye qu'un simple secrétaire, M. Bernarts. Les États-Généraux laissèrent en France M. de Groot jusqu'à la fin de janvier: à cette époque ils écrivirent à Louis XIV pour le redemander, tout en assignant à son retour le besoin qu'avait de lui la ville de Rotterdam, dont il était conseiller « et pensionnaire, et qui ne l'avait cédé que pour

[1] Articles arrêtés et signés entre l'évêque de Münster et M. de Louvois. Au dépôt des affaires étrangères.

[2] Traité du 7 avril en 5 articles, et acte du 10 avril entre l'évêque de Münster et l'évêque de Paderborn. Au dépôt des affaires étrangères.

un an[1]. » M. de Groot était tombé malade, ce qui avait retardé son départ. La rupture était imminente et M. de Pomponne fit comprendre à l'ambassadeur de Hollande qu'il ne lui convenait point de se trouver à Paris lorsque la guerre serait déclarée[2]. M. de Groot prit alors congé de Louis XIV; le 24 mars il eut sa dernière audience de ce prince et lui adressa des supplications bien inutiles, mais qui, pour être humbles et détournées, ne conservaient pas moins quelque chose de digne et de touchant :

Discours de M. de Groot à Louis XIV. 24 mars 1672.

Il y a plus de six mois, sire, que, le temps pour lequel je m'étais engagé en cet emploi étant expiré, j'ai demandé et obtenu des États-Généraux, mes maîtres, la permission de retourner auprès d'eux, pour y vaquer à la charge que j'ai dans ce pays, et j'aurais sans doute dès lors satisfait à ce dessein, si une grande maladie qui me surprit dans le même temps, et dont les restes paraissaient encore sur mon visage, et ensuite la rigueur d'un hiver qui a été d'assez longue durée, ne m'en eussent empêché. Maintenant que l'état de ma santé et celui de la saison sont assez favorables pour me convier au voyage, je viens, sire, prendre congé de votre majesté, c'est-à-dire je viens la prier très-humblement de me vouloir bien honorer de ses commandements pour les lieux où je m'en retourne; et plût à Dieu que ces commandements fussent tels qu'ils marquassent encore quelques traces de cette ancienne et favorable bonté que votre majesté et ses très-augustes ancêtres ont toujours témoigné avoir pour les États mes maîtres et pour l'établissement de la république. Je dirai sur ce sujet, par la permission de votre majesté, encore une fois ce que j'ai pris la liberté de lui dire toutes les fois que j'ai eu l'honneur de lui parler, qui est qu'assurément les États

[1] Lettre des États-Généraux à Louis XIV, du 28 janvier 1672. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCII.)

[2] Manuscrit sur la guerre de Hollande, vol. XXIV, page 21.

mes maîtres n'ont jamais eu de passion plus forte que celle de se conserver sur toutes choses l'amitié de votre majesté et la gloire de son alliance. Comme j'ai l'honneur, sire, d'assister à leurs délibérations quand je suis dans le pays, je sais de certitude certaine que c'est là le comble de leurs désirs, comme ç'a toujours été le comble de leurs inclinations et le but de leurs maximes, qu'ils ne quitteront jamais qu'ils ne s'y trouvent forcés; aussi est-ce par cette raison qu'ils m'ont commandé de laisser ici le sieur Rompf, en qualité de secrétaire de l'ambassade, afin d'y continuer, pour autant de temps que votre majesté voudra permettre, la bonne intelligence qui a de tout temps été entre les deux nations, en attendant qu'ils remplissent la place que je m'en vais quitter par quelque personne de plus de mérite et de plus grande capacité que la mienne, et qui, par conséquent, comme la fortune accompagne d'ordinaire la prudence, pourra mieux réussir que je n'ai fait; c'est ce qu'ils feront aussitôt qu'ils seront assurés que votre majesté l'aura pour agréable.

C'est là, sire, ce que les États mes maîtres m'ont commandé de dire à votre majesté de leur part. Quant à mon particulier, sire, je voudrais pouvoir trouver des paroles assez fortes pour dûment exprimer la reconnaissance que j'ai de toutes les bontés que votre majesté a daigné me témoigner toutes les fois que j'ai eu l'honneur de l'approcher; j'assure votre majesté que j'en conserverai toute ma vie une mémoire pleine de respects et de gratitude, que je continuerai mes vœux pour sa santé et longue vie, et même pour la prospérité de ses desseins, en tant qu'ils pourront n'être point contraires au bien et à l'intérêt de ma patrie [1].

M. de Groot ne différa plus son départ, et les gouverneurs des villes de Picardie eurent ordre sur toute la route de lui rendre les honneurs dus à son caractère [2]. A peine eut-il passé la frontière, que Louis XIV déclara solennellement la guerre

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCII.

[2] Manuscrit sur la guerre de Hollande, vol. XXIV, page 21.

aux États-Généraux. Voici le manifeste, qui se faisait plus remarquer par la régularité du procédé que par la force des motifs :

Ordonnance de Louis XIV portant déclaration de guerre aux États-Généraux des Provinces-Unies 6 avril 1672.

La mauvaise satisfaction que sa majesté a de la conduite que les États-Généraux des Provinces-Unies ont eue depuis quelque temps en son endroit étant venue si avant, que sa majesté, sans diminution de sa gloire, ne peut dissimuler plus longtemps l'indignation qui lui est causée par une manière d'agir si peu conforme aux grandes obligations dont sa majesté et les rois ses prédécesseurs les ont comblés si libéralement, sa majesté a déclaré, comme elle déclare présentement, qu'elle a arrêté et résolu de faire la guerre auxdits États-Généraux des Provinces-Unies, tant par mer que par terre. Ordonne, par conséquent, sa majesté à tous ses sujets, vassaux et serviteurs de courir sus aux Hollandais, et leur défend d'avoir ci-après aucun commerce, communication ni intelligence avec eux, sur peine de la vie.

Pour le même effet, a aussi sadite majesté révoqué par la présente toutes permissions, passe-ports, sauvegardes ou saufs-conduits qu'elle aurait pu accorder par le passé, ou qui auraient pu être accordés par ses lieutenants généraux et autres officiers, contraires au contenu de la présente, les déclarant tous nuls et de nulle valeur, défendant aussi à qui que ce soit d'y avoir aucun égard.

De plus, mande et ordonne sadite majesté à M. le comte de Vermandois, grand maître, président et surintendant général de la navigation et commerce de ce royaume, aux maréchaux de France, gouverneurs et lieutenants généraux pour sa majesté dans ses provinces et armées, maréchaux de camp, capitaines, les chefs et conducteurs de ses armées, tant à pied qu'à cheval, français et étrangers, et tous autres ses officiers qu'il appartiendra, de faire mettre à exécution le contenu de la présente, chacun en son égard, sous son district et juridiction; car tel est le plaisir de sa majesté, laquelle veut et entend que la présente soit publiée et affichée en

toutes ses villes tant maritimes qu'autres, et en tous les ports, havres et autres lieux de son royaume où il sera de besoin, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance.

Fait au château de Versailles, le 6 avril 1672.

Signé LOUIS.

Contre-signé LE TELLIER [1].

M. de Pomponne donna avis de la déclaration de guerre à M. Rompf, secrétaire de l'ambassade hollandaise, afin qu'il en informât les États-Généraux [2]. Louis XIV lui permit en même temps de rester en France, quoique sans caractère, et de correspondre avec ses maîtres, et il accorda aux Hollandais établis dans le royaume l'autorisation d'y demeurer six mois pour retirer leurs effets [3]. Il ne restait plus à Louis XIV qu'à accomplir par les armes ce qu'il avait préparé par les négociations avec tant d'habileté et de persévérance. La guerre s'ouvrit peu de temps après avoir été déclarée.

[1] *Correspondance de Hollande*, vol. XCII.

[2] Lettre de M. de Pomponne à M. Courtin, du 8 avril 1672. (*Correspondance de Suède*, vol. XXXVIII.)

[3] Lettre de M. de Pomponne à M. Bernarts, du 15 août 1672. (*Correspondance de Hollande*, vol. XCII.)

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE.

QUATRIÈME PARTIE.

SECTION PREMIÈRE.

SECTION DEUXIÈME.

SECTION TROISIÈME.

SECTION QUATRIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.